



HAL
open science

Se mobiliser au nom du féminicide : Généalogie d'une résistance à la violence patriarcale, México (1997-2018)

Marylène Lapalus

► To cite this version:

Marylène Lapalus. Se mobiliser au nom du féminicide : Généalogie d'une résistance à la violence patriarcale, México (1997-2018). Sociologie. Université Lumière - Lyon II, 2023. Français. NNT : 2023LYO20119 . tel-04719672

HAL Id: tel-04719672

<https://theses.hal.science/tel-04719672v1>

Submitted on 3 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2023LYO20119

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483

Sciences sociales

Discipline : Socio Anthropologie

Soutenue publiquement le 1^{er} décembre 2023 par :

Marylène LAPALUS

Se mobiliser au nom du féminicide.

*Généalogie d'une résistance à la violence patriarcale, México
(1997-2018).*

Devant le jury composé de :

Ionela BALUTA, Professeure, Université de Bucarest, Présidente

Marie-France LABRECQUE, Professeure émérite, Université Laval du Québec, Rapporteuse

David PATERNOTTE, Professeur d'université, Université Libre de Bruxelles, Rapporteur

Franck CHEVALIER, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Examineur

Laurence TAIN, Professeure des Universités émérite, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



UFR ANTHROPOLOGIE
SOCIOLOGIE
SCIENCE POLITIQUE



Thèse en Sociologie
Université Lumière Lyon 2 – UFR Anthropologie, Sociologie,
Sciences politique – Centre Max Weber UMR 5283

**Se mobiliser au nom du féminicide :
généalogie d'une résistance à la violence patriarcale,
México (1997-2018)**

Marylène LAPALUS

Soutenance le 1^{er} décembre 2023

Jury :

Présidente du jury : Ionela BĂLUȚĂ, Professeure de sciences politiques, Université de Bucarest

Yannick CHEVALIER, Maître de conférences en linguistique, Université Lumière Lyon 2

Rapporteuse : Marie-France LABRECQUE, Professeure émérite d'anthropologie, Université Laval

Rapporteur : David PATERNOTTE, Professeur de sociologie, Université Libre de Bruxelles

Directrice de thèse : Laurence TAIN, Professeure émérite de sociologie, Université Lumière Lyon 2

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION UN MOT POUR DEMANDER JUSTICE	11
PARTIE I. LA PRISE EN COMPTE DU FÉMINICIDE COMME PROBLÉMATIQUE FRONTALIÈRE PAR L'AGENDA POLITIQUE NATIONAL. ÉMERGENCE DES ESPACES DE RÉSISTANCE. (1997-2006)	39
CHAPITRE 1. CONFIGURATIONS. L'ÉMERGENCE DE L'ESPACE DE LA CAUSE.....	43
CHAPITRE 2. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. LA MOBILISATION AU DISTRICT FÉDÉRAL FACE AU SCANDALE DE JUÁREZ...	75
CHAPITRE 3. ENJEUX DE GENRE. LE GENRE, UNE RESSOURCE POUR THÉORISER LE FÉMINICIDE.....	103
CHAPITRE 4. FAIRE JUSTICE. DU CONCEPT FÉMINISTE À LA FIGURE LÉGALE.....	133
PARTIE II. LA CONSTRUCTION DU FÉMINICIDE COMME PROBLÈME PUBLIC. EFFETS DE L'INSTITUTIONNALISATION SUR LES ESPACES DE RÉSISTANCE (2006-2011)	165
CHAPITRE 5. CONFIGURATIONS. L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ESPACE DE LA CAUSE	169
CHAPITRE 6. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. VOIR LE FÉMINICIDE AU-DELÀ DU CAS JUÁREZ.....	191
CHAPITRE 7. ENJEUX DE GENRE. LES IMPACTS DE LA PERSPECTIVE DES DROITS HUMAINS SUR LE MOTIF GENRE DU FÉMINICIDE.	219
CHAPITRE 8. FAIRE JUSTICE. LES ESPOIRS ET LES DÉCONVENUES DE LA VOIE LÉGALE	241
PARTIE III. LA RECONNAISSANCE DU FÉMINICIDE COMME PROBLÉMATIQUE LOCALE. RECOMPOSITION DES ESPACES DE RÉSISTANCE (2011-2018)	265
CHAPITRE 9. CONFIGURATIONS. LES SIGNES D'UNE MENACE PROCHE ET IMMINENTE	269
CHAPITRE 10. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. LE RÉAGENCEMENT DES LOGIQUES D'ACTION À PARTIR DE LA VIOLENCE FÉMINICIDE COMME EXPÉRIENCE LOCALE ET QUOTIDIENNE.....	299
CHAPITRE 11. ENJEUX DE GENRE. LES COULEURS DU FÉMINICIDE.....	327
CHAPITRE 12. FAIRE JUSTICE. PENSER UNE ALTERNATIVE VINDICATOIRE	357
CONCLUSION	389
BIBLIOGRAPHIE	405
ANNEXES	433
LISTE DES FIGURES ET CARTES	505
TABLE DES MATIÈRES.....	507

REMERCIEMENTS

Remerciements

À l'heure de clore cette thèse qui a occupé une place conséquente dans mon esprit et dans ma vie depuis dix ans, je me dois de remercier celles et ceux qui m'ont accompagnée dans l'effort perpétuel et qui ont aussi fait de ce travail académique une expérience collective.

Ma gratitude est immense envers Laurence Tain, professeure émérite de sociologie à l'Université Lumière Lyon 2. Au-delà de l'encadrement doctoral bienveillant et toujours stimulant qu'elle m'a apporté, je veux saluer son engagement professionnel et personnel pour le développement des études de genre qui a permis, entre autres, la création à Lyon du master EGALITES¹, une opportunité précieuse et rare de formation continue. Toujours attentive aux conditions de travail d'une étudiante obligée par les contraintes professionnelles et familiales, Laurence Tain m'a offert la possibilité même de réaliser une thèse au long cours. Je lui suis infiniment reconnaissante de m'avoir fait grandir sur le chemin de la recherche et d'avoir partagé en toute simplicité connaissances, expériences et parcours de vie. Chacune de nos rencontres, chacune de nos discussions a marqué de près ou de loin l'avancement du travail et fait mûrir la réflexion. Au sens étymologique du verbe *dirigere* elle a dirigé mon travail, « ordonné » la marche, « disposé » les jalons et « aligné » les entraves pour qu'elles soient plus simples à surmonter. Merci.

Je remercie l'équipe professorale du master EGALITES et en particulier Estelle Bonnet, Corine Rostaing et Cécile Favre, pour leurs encouragements à poursuivre l'aventure en doctorat. Je tiens à remercier plus particulièrement Yannick Chevalier, maître de conférence en linguistique, qui, en encadrant mon mémoire de master, a été parmi les premier.es à soutenir mon intérêt pour le néologisme féminicide. Il m'a donné les premiers outils pour analyser le contenu des discours définitionnels.

J'adresse également mes remerciements sincères à celles et ceux que j'ai croisé.es dans mes premiers colloques et conférences et qui acceptent aujourd'hui de participer à mon jury de thèse. Leurs travaux sur des sujets liés aux discriminations ont nourri la construction initiale de mon objet de recherche. Merci à Ionela Baluta rencontrée lors des journées internationales du master EGALITES, merci à Marie-France Labrecque pour ses commentaires enthousiastes lors de la journée « Féminicide et meurtres de masse » à Paris en 2013, merci à David Patternotte qui m'a permis de présenter les prémices de mon travail lors du colloque « *Habemus gender* » à Bruxelles en 2014.

¹ Master Études de Genre Analyses Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Égalité dans la Société, Université Lumière Lyon 2.

J'exprime ma reconnaissance à l'équipe Dynamiques sociales et politiques de la vie privée du laboratoire Centre Max Weber qui m'a apporté son soutien intellectuel et financier lors de ces années de recherche ainsi qu'au réseau VisaGE pour l'émulation toujours renouvelée autour des questions de genre. Merci à Delphine Lacombe et Pauline Delage pour leurs retours sur mes interventions et publications. Leurs conseils et relectures ont alimenté de manière continue mon travail d'analyse.

Merci à Virginie, Zhanna et Mathieu, la fratrie des doctorant.es de Laurence qui m'ont précédée dans l'ordre de la soutenance et avec qui j'ai partagé les petits bonheurs, les doutes et les angoisses de la thèse.

J'adresse mes profonds remerciements aux professeures et chercheuses du Programme universitaire des études genre (PUEG) de l'Université nationale autonome du Mexique, Helena López, Ana Buquet et Marta Lamas ainsi qu'aux étudiant.es du programme qui m'ont chaleureusement accueillie lors de mon séjour de recherche à México en 2015. Participer au programme et aux séminaires du PUEG tout en effectuant le travail de terrain a été une expérience unique. J'ai pu partager mes hypothèses de recherche et l'avancée de l'enquête au quotidien, confier mes ressentis et effectuer des allers-retours cognitifs presque immédiats entre théorie et terrain pendant plusieurs mois. Cela m'a indéniablement offert un cadre scientifique et intellectuel exceptionnel. Je remercie également vivement Lucía Raphael, Lucía Melgar, Lourdes Enriquez, Cynthia Galicia et Lucía Nuñez pour les nombreux échanges sur la situation des femmes au Mexique et sur la permanence de la violence féminicide.

Les enquêté.es méritent une place toute particulière dans mes remerciements. Pour beaucoup d'entre elles/eux, accepter un entretien a supposé une forte charge émotionnelle et de se replonger parfois dans des souvenirs douloureux. Un grand merci à Luis, Erika, Diana, Sofía, Anahi et Karla pour m'avoir accordé leur confiance et m'avoir guidée dans la ville tentaculaire qu'est México.

Merci à Lauraine, Barbara et Anne pour leur aide très précieuse à des moments-clés de la rédaction.

Merci aux cheff.es d'établissement Gilles Flament, Christophe Chapuis, Alexandra Dufour et Dimitri Nicolaieff pour leur soutien professionnel et amical sans lequel il aurait été absolument impossible de mener de front mon activité d'enseignante puis de personnel de direction et mes études universitaires.

Merci à Karine et Marion, amies du master, à Muriel, Franck et Elisabeth, ami.es fidèles du Bugey, pour leurs encouragements et leur présence chaleureuse. Les déjeuners au café du Palais, les repas partagés chez Elisabeth et les indispensables bains au lac d'Ambléon m'ont permis de garder

le cap et confiance dans l'issue de ce travail.

Je remercie enfin mes proches qui m'ont apporté tout l'appui nécessaire et indispensable pendant ces dix années de formation et de recherche : mes parents qui m'ont toujours soutenue et aidée financièrement, ma mère qui a souvent géré la logistique et les enfants quand je partais en déplacement, Nathanaël, mon compagnon, qui a accepté de me suivre dans cette aventure parfois éprouvante et souvent déconcertante pour qui la vit au quotidien mais à côté, mes enfants Marius et Mahault qui avaient 8 et 10 ans quand nous sommes parties au Mexique pour l'enquête de terrain et qui ont grandi avec les contraintes d'une « maman en thèse ». Merci d'avoir compris l'importance que ce travail a dans ma trajectoire personnelle.

*Je n'arrive pas comme un guerrier secret
une épée dans la bouche
cachée derrière ma langue
réduisant ma gorge en lambeaux
soumise aux ordres avec le sourire
tandis que le sang
s'écoule et sort
par les orifices des deux moules sacrés
sur ma poitrine.*

*J'arrive comme une femme
que je suis
répandant par les nuits
rires et promesse
et chaleur sombre
réchauffant tout ce que je touche
de vivant
ne consommant
que
ce qui est déjà mort.*

Extrait du poème "Les femmes Dan dansent avec des épées à la main pour marquer le temps où elles étaient des guerrières" tiré du recueil : Audre Lorde, (2021), *La licorne noire*, Paris, L'Arche des écrits pour la parole 2021, p. 45, Traduction de l'anglais et préface par Gerty Dambury.

INTRODUCTION

Un mot pour demander justice

Dix ans en arrière

Le 25 novembre 2011, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, monsieur Bouvier, le père d'une jeune femme française assassinée en Argentine, témoignait à la radio² et réclamait à la justice française la reconnaissance du féminicide comme crime spécifique et son intégration dans le code pénal français. Interrogé par la journaliste sur les raisons de son combat, l'homme expliquait que, face à la vision du corps de sa fille « qui avait été massacrée », il ne pouvait se contenter de la qualification d'« homicide ordinaire » et que, sur place, en Argentine, le meurtre de sa fille et de bien d'autres femmes portait un nom, « *feminicidio* », l'assassinat d'une femme parce qu'elle est femme, le degré ultime de la violence de genre. Un avocat français s'exprimait également sur le sujet en émettant de sérieuses réserves sur la possible intégration du féminicide à la loi française. La journaliste rappelait, cependant, que le féminicide était devenu une catégorie légale dans de nombreux pays latino-américains parmi lesquels le Mexique où il était associé aux nombreux assassinats de femmes commis dans la ville de Ciudad Juárez. Ce témoignage ainsi que la polémique autour de l'emploi du néologisme féminicide avaient d'emblée retenu mon attention.

Ma³ formation première en linguistique et civilisation hispanique ainsi qu'une sensibilité aux discriminations et aux moyens d'expression du sentiment d'injustice ont orienté mes premiers travaux de recherche en master EGALITES (2012-2013) vers un corpus strictement textuel et vers l'analyse des discours définitionnels du féminicide au Mexique depuis la visibilité des assassinats contre les femmes dans ce pays il y a vingt ans. Cependant, la production des discours y était déjà traitée selon une approche sociologique qui envisageait l'innovation linguistique des intellectuelles et le travail de signification comme

² Les citations du reportage radio sont consultables sur le site internet de France Info : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-plus-france-info/le-feminicide-doit-il-vraiment-etre-reconnu-par-le-droit-francais_1725309.html

³ L'emploi de la première personne du singulier est réservé aux contenus impliquant la seule expérience personnelle de la chercheuse ou explicitant ses choix méthodologiques. Chaque fois que cela a été possible, le sujet impersonnel « on » a été privilégié afin de tenter de garantir la neutralité nécessaire à l'étude sociologique des faits présentés. Si il est illusoire de penser que la/le scientifique puisse rester à distance des faits observés, *a fortiori* sur des terrains imprégnés d'une forte charge émotionnelle, les efforts pour se prémunir des interprétations subjectives et le respect d'une éthique relationnelle paraissent fondamentaux.

une pratique sociale à part entière. Le poids du contexte d'invisibilisation de la violence masculine et la diversité des contenus définitoires étudiés ont conforté une volonté de mettre à jour le territoire de lutte sociale que recouvrent l'usage et la défense du concept de féminicide, territoire investi par une « galaxie d'acteurs » (Latour, 2011, p. 76) élaborant des discours et des pratiques. Il s'agit dès lors dans ce travail d'appréhender l'espace social contre le féminicide⁴ comme une communauté de pratiques, « un ensemble de personnes qui se réunit autour d'un engagement commun » et à partir duquel « surgissent des manières de faire les choses, des manières de parler, des croyances, des valeurs, des relations de pouvoir » (Eckert et McConnell-Ginet, 1992, p. 464)⁵.

1. Élaboration de la problématique

1.1. Le féminicide : des frontières au centre

La production scientifique consacrée au féminicide au Mexique se développe avant tout sur le continent américain. Les conditions sociologiques attachées au lieu des actes dénoncés, l'étude des causes, la définition du concept et son destin juridique, la description des faits, des coupables et des victimes mais aussi les liens de cette violence avec un contexte plus global de discriminations de classe, de couleur de peau, d'âge comptent parmi les angles d'approche privilégiés pour analyser la réalité de la violence nommée féminicide par Marcela Lagarde dès 1998. Celle-ci redéfinit le concept de *femicide* des féministes nord-américaines Diana Russel, Jill Radford (1992) et Jane Caputi (1992) dans le contexte des assassinats de fillettes et de femmes perpétrés dans la ville de Ciudad Juárez dès le début des années 1990. Elle fait des raisons de genre et de l'impunité les marqueurs du féminicide.

Les enquêtes journalistiques de Diana Washington Valdés (2005) et de Sergio González Rodríguez (2002) se sont attachées à documenter les circonstances des assassinats de Juárez. Elles mettent en avant la présence du crime organisé et du narcotrafic à la frontière nord du pays et une dimension sadique des crimes. Elles relèvent aussi toutes deux les réactions inappropriées des autorités locales face aux meurtres et aux familles des victimes. L'ouvrage coordonné par Griselda Gutiérrez Castañeda, *Violencia sexista. Algunas claves para la*

⁴ Employé avec l'article défini singulier « le », le mot féminicide désigne le phénomène social recouvert par l'ensemble des meurtres commis contre les femmes tandis que l'emploi des autres articles définis ou indéfinis (« les », « un », « des ») permettent de se référer aux assassinats en tant qu'actes individuels.

⁵ Les traductions de la langue anglaise et de la langue espagnole vers la langue française sont personnelles. Les traductions de citations (phrases ou extraits de phrases) apparaissent entre guillemets tandis que les autres traductions (titres d'œuvres, sigles, slogans, instances etc.) apparaissent entre crochets.

comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez [Violence sexiste. Quelques clés de compréhension du féminicide à Ciudad Juárez] (2004) interroge la situation socio-économique de la ville des *maquiladoras*⁶ et souligne la non prise en compte des demandes de justice. La sociologue Julia Monárrez Fragoso approfondit l'analyse du féminicide à Juárez (2000, 2002) et distingue le féminicide intime, commis dans un contexte de relations intimes entre le coupable et la victime, du féminicide sexuel systémique caractérisé par une dimension misogyne gratuite qui s'exprime dans un contexte d'enlèvement, de mutilations et de violence sexuelle (2009). Rita Laura Segato (2011) propose quant à elle de destiner la catégorie de féminicide à tous les crimes misogynes et de parler de fémigénocide pour les assassinats de femmes motivés par des rapports de genre dans des conditions impersonnelles. Du côté francophone, on retiendra la réflexion de Marie-France Labrecque, *Féminicides et impunité. Le cas de Ciudad Juárez* (2012), et de Jules Falquet (2014c), *Des assassinats de Ciudad Juárez au phénomène des féminicides : de nouvelles formes de violences contre les femmes ?*, qui centrent leur analyse sur les liens étroits entre la violence contre les femmes et le contexte néolibéral.

Si l'essentiel de la production intellectuelle se centre avant tout sur le féminicide à Ciudad Juárez, des travaux de plus en plus nombreux tournent leur regard sur d'autres régions du Mexique. Marisa Belausteguigoitia et Lucía Melgar ont ainsi très tôt considéré que si le cas de Ciudad Juárez est emblématique de l'impunité qui entoure le féminicide (2005), d'autres territoires méritent notre attention, comme la frontière sud du Mexique (2007). Armando Villegas a travaillé sur le féminicide dans l'État de Morelos (2008) et Humberto Padgett a enquêté sur le féminicide dans l'État de México⁷ (2014). Plus généralement, les intellectuelles féministes mexicaines tentent d'alerter l'opinion publique sur les nombreux autres lieux où le féminicide vole les vies des femmes comme en témoigne le colloque universitaire organisé à l'UNAM, « *Universidad Nacional Autónoma de México* » [« Université Nationale Autonome du Mexique »]⁸ en février 2015, *Violencia feminicida y alertas de género* [Violence féminicide et alertes de genre]. Il y était question de la situation

⁶ Industries nord-américaines installées au Mexique, à proximité de la frontière entre ces deux pays. Les *maquiladoras* emploient des ouvriers et des ouvrières peu ou pas qualifiées pour fabriquer des produits électroniques, des textiles, des plastiques, etc. Elles profitent du faible coût de la main-d'œuvre mexicaine. Enfin, ces industries ne payent pas de droits de douane. Si ces entreprises industrielles d'exportation se sont installées principalement à la frontière nord avec les États-Unis depuis 1960, elles se sont progressivement aussi développées dans le reste du pays depuis l'assouplissement des réglementations.

⁷ L'État de México jouxte la capitale México. Il convient ainsi de distinguer le Mexique comme pays, l'État de México comme entité fédérale du Mexique et la ville de México, capitale du Mexique et entité fédérale à part entière.

⁸ L'ensemble des sigles utilisés sont à retrouver dans l'annexe 1.

alarmante de l'État de México et de Morelos mais également de Colima, de Guanajuato ou du Chiapas. Mariana Berlanga (2014) cherche à souligner quant à elle comment le féminicide reflète un degré de violence généralisée au Mexique.

Cette revue des angles majoritairement adoptés pour analyser le féminicide est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, elle montre que la recherche traite principalement de l'apport du concept de féminicide depuis une perspective causale tournée vers l'interprétation des faits appelés féminicides. Néanmoins, l'apport et les effets de ce nouveau concept sur la configuration et l'organisation des espaces de lutte contre la violence masculine ne semble pas avoir été abordé. Ensuite, la recherche s'est d'abord focalisée sur la situation de la ville de Ciudad Juárez et ne s'est que progressivement déplacée vers d'autres zones du pays, laissant apparaître la capitale de México comme un refuge. Si les statistiques placent la ville de México dans les territoires à risque et que les chercheuses ont toujours douté du fait que la mégalopole soit exempte de cette violence, reste que la capitale n'est que rarement prise comme terrain d'étude sociologique du féminicide ou des luttes contre le féminicide. L'expérience d'une étudiante québécoise, Caroline Roy Blais, nous montre le poids de la construction Juárez sur la possibilité même d'envisager d'étudier le féminicide ailleurs qu'en ce lieu paradigmatique. En effet, dans son travail de master intitulé *Les violences faites aux femmes dans les discours de Mexicaines urbaines politisées* (2014), la chercheuse explique le vif intérêt qu'elle avait de travailler sur le féminicide mais qu'en raison des risques physiques encourus à la frontière nord elle avait finalement opté pour un repli vers la capitale et réorienté son sujet de recherches vers la perception des violences au niveau national. Alors que l'une de ses enquêtées lui fait part à la fois de l'existence du féminicide au District Fédéral⁹ (DF) et de la volonté des médias de ne pas le traiter, l'étudiante, contrainte par son nouveau sujet, n'était plus en mesure d'approfondir cette donnée au niveau local. Le chercheur mexicain Arturo Alvarado Mendoza, spécialiste en criminalité, droits humains et accès à la justice, constate également un manque d'attention de la recherche sur la ville de México où « ceux qui gouvernent et ceux qui y vivent doivent lutter contre la criminalité quotidienne et en même temps cohabiter avec elle » (Alvarado Mendoza, 2012, p. 21).

J'ai donc choisi de suivre les traces d'une « destinée collective » du féminicide comme

⁹ Jusqu'en 2016, l'appellation Distrito Federal [District Fédéral] désignait la ville de México. L'enquête de terrain ayant principalement été menée en 2015, les enquêtés utilisent les deux termes à l'instar de ce travail. México est la 32^e entité fédérative et la capitale du pays, elle est constituée de 16 arrondissements appelés *delegaciones*. México a un statut constitutionnel à part étant donné qu'elle est le siège des pouvoirs de la Nation. On notera que la zone métropolitaine de México comprend, elle, la ville de México ainsi que 59 municipalités de l'État de México et une de l'État de Hidalgo.

espace social de mobilisation au centre même du pays, dans la ville de México, Ciudad de México (CDMX). Mais comment cerner le ou les espaces de mobilisation abrités par la catégorie sociologique féminicide ? Partant de la nature linguistique de féminicide comme énoncé, il est possible d'enregistrer les « traductions continues » que les acteur.es¹⁰ ont construit et construisent encore autour de cet énoncé et d'éprouver le concept de féminicide comme « mobile immuable¹¹ » (Latour, 2006, pp. 42-44). Pour ce faire, la recherche centre son attention d'une part sur les déplacements d'inscription que subit le concept à chaque fois qu'il est traduit, qu'il change de main, qu'il passe d'un espace de mobilisation à l'autre et d'autre part sur la persistance de certaines informations, les éléments qui sont ajoutés par les acteur.es dans le but qu'il soit impossible pour celles et ceux qui s'en emparent de le déformer » outre mesure. Ces déplacements et ces ajouts sont « les bornes mouvantes » qui peuvent déterminer l'espace de mobilisation abrité par le concept de féminicide au District Fédéral.

1.2. De quelle mobilisation parle-t-on ?

Le postulat selon lequel « nos sociétés sont différenciées en une multiplicité de domaines d'activités relativement indépendants les uns des autres » et que « l'espace des mouvements sociaux constitue l'un de ces domaines » (Mathieu, 2012, p. 10) permet d'envisager l'existence d'un espace contestataire relativement autonome autour du concept de féminicide même si les acteur.es peuvent parfois entretenir des relations ambivalentes et complexes avec les autres domaines comme celui de la politique institutionnelle. Au-delà de savoir si l'on peut parler d'un mouvement social en soi, il est intéressant de pouvoir approcher l'activité et les expériences vécues par les acteur.es en termes d'espace. Cela permet de rendre compte en particulier du multipositionnement des acteur.es dans différents domaines d'activités (artistique, médiatique, politique) tout en pensant leur appartenance à un espace de contestation sociale car l'opposition au féminicide semble transversale : elle traverse le champ familial, professionnel, religieux ou culturel. Cela permet également de comprendre l'espace

¹⁰ J'ai choisi un usage non discriminant de la langue qui implique parfois l'utilisation de graphies inclusives. Celles-ci témoignent « de la conviction des scripteurs que l'émancipation des femmes passe aussi par un travail sur la langue » (Chevalier *et al.*, 2017, p. 11).

¹¹ Le concept de mobile immuable est cependant ici mobilisé comme production des acteur.es afin que l'analyse limite finalement l'autonomie que l'on prête aux non-humains à un temps privilégié, celui de la créativité intellectuelle. Sur la prudence recommandée aux jeunes chercheur.es dans l'utilisation des théories latouriennes, voir Jean-Pierre Delchambre et Nicolas Marquis (2013).

contestataire depuis les définitions qu'en donnent les acteur.es :

« Un des principes d'une problématique en termes d'espace social est qu'il ne revient pas à l'analyste de décider de ce qui est ou non un mouvement social. Le sociologue doit davantage s'intéresser au travail de délimitation de frontières, impliquant inclusion et exclusion, auquel se livrent les agents qui gravitent à l'intérieur comme aux limites de l'espace » (Mathieu, 2012, p. 11).

Certains traits du mouvement social peuvent éclairer la compréhension de l'espace social que j'aborde ici. La dimension conflictuelle liée au mouvement social (Cefaï, 2007, p. 16 ; Mathieu, 2012, pp. 13-14) est par exemple bien présente dans le rapport de force entre les enquêté.es et l'État ou certaines de ses institutions. Le concept de répertoires d'action est également tout à fait pertinent dans l'analyse des formes de mobilisation contre le féminicide. En revanche, l'espace analysé semble buter sur la dimension collective et structurelle qui définit le mouvement social, les actrices ne convergeant pas forcément vers un objectif unique et homogène de lutte.

Une autre interrogation porte sur le contexte plus ou moins démocratique des mobilisations que ma recherche prend comme objet. Il semble que le concept de mouvement social est plus adapté à des contextes de liberté et de démocratie qui facilitent leur développement et leur expression tandis que le concept de résistance, par exemple, est plus à même de caractériser un affrontement plus dur où l'expérience de la « domination conçue comme relation, tension entre deux groupes sociaux » (Dayan-Herzbrun, 2005, p. 139) implique des pratiques et des formes spécifiques de mobilisation, où la gestion du temps, de l'espace, du corps, des émotions se fait cruciale et revêt paradoxalement à la fois un caractère quotidien et un caractère d'urgence. Il est alors complexe de distinguer les formes collectives des formes plus individuelles de mobilisation. Les controverses historiennes à propos de la définition à donner du mouvement de la Résistance en France peuvent à ce titre nous interpellier : la Résistance est-elle un mouvement social ? Faut-il seulement considérer la résistance organisée ? Inclure la résistance civile ? Peut-on réduire la majorité de la population française à une masse résignée et complice ?¹² (Andrieu, 2011). Autant de questions qui résonnent sur l'espace de mobilisation contre le féminicide présenté ici et pour lesquelles le concept de résistance peut être utile, notamment en ce qu'il permet de ne pas se

¹² Si l'historienne reconnaît la pertinence de certains cadres théoriques de la sociologie des mobilisations collectives, en particulier de la théorie de la mobilisation des ressources, pour comprendre par exemple les réseaux de rapatriement, les concurrences entre résistant.es ou encore la transmission de savoirs techniques, elle est plus sceptique quant à la théorie du choix rationnel car le coût de l'engagement et les risques sont bien mis en avant par les résistant.es.

centrer seulement sur celles et ceux qui peuvent apparaître d'emblée comme les entrepreneur.es d'un mouvement de résistance mais d'inclure aussi dans l'analyse une variété d'actes oppositionnels.

À l'instar d'Alexander Neumann (2012) qui plaide pour la réhabilitation du concept de résistance par la sociologie au regard de la crise globale de 2008 (effondrement des marchés financiers, crise de régime des États européens, défiance vis-à-vis de la représentativité démocratique, perte de légitimité du modèle capitaliste), il est intéressant de penser une résistance dans le contexte mexicain de corruption des autorités locales et nationales, de violence institutionnelle et de défiance croissante vis-à-vis du modèle nord-américain. Au-delà du fait protestataire, la résistance est pour Neumann un « concept sociologique vivant » distinct du mouvement social au sens où il implique de penser le contexte qui pèse sur les acteur.es qui essaient d'exercer une opposition, invitant de fait à ne pas s'intéresser forcément aux formes de mobilisation massives mais plutôt à des régimes d'engagement qui parient sur l'effet domino d'actes plus discrets, de l'ordre des micro-résistances. De ce point de vue, le concept de résistance permet d'envisager l'hétérogénéité sociologique des mobilisé.es et de leurs actions, de s'intéresser à la dimension subjective des expériences vécues. Dans le contexte mexicain, réfléchir en termes d'espaces de résistance peut permettre de souligner à la fois le contexte de répression qui entoure les actes oppositionnels, la diversité des propositions résistantes et l'urgence d'un agir contre le caractère infâme des violences. À propos d'infamie, Gilles Deleuze établit un lien concret entre la résistance et le sentiment de « honte d'être un homme » (Boutang, 1996), en s'appuyant sur l'expérience de celles et ceux qui sont revenu.es des camps d'Auschwitz. Il souligne ainsi que ce sentiment de honte et donc d'expérience de l'infamie ne doit pas être compris au sens de la culpabilité mais bien comme motif de la pensée et de la création de celles et ceux qui résistent à toutes les situations qui emprisonnent la vie pour au contraire « libérer la vie que l'homme a emprisonnée ». C'est cette dimension créative, que d'autres comme Michel Foucault (2009) ou Mariflor Aguilar (2013) soulignent également dans l'interprétation du concept de résistance, qui retient ici mon attention.

Dans le cadre d'une mobilisation contre les violences masculines et principalement agie par des femmes et/ou des féministes, le concept de résistance est également un concept sociologique utile en ce qu'il permet de s'affranchir des cadres routiniers dominants soulignés comme obstacles par de nombreuses études portant sur l'espace de la cause des femmes. On pense notamment aux trois frontières considérées comme « excessivement rigidifiées par la

sociologie des mobilisations collectives et du militantisme » selon Laure Bereni et Anne Revillard (2012, p. 17), à savoir les distinctions entre privé et public, entre militantisme et non-militantisme, et entre mouvements et institutions. Afin de ne pas occulter la variété des modalités d'opposition au féminicide et de « repérer [...] à côté des soumissions, les contradictions, les aménagements, les contournements, les refus, les espaces de liberté » (Tain, 2013, p. 11), il est sans doute pertinent pour la recherche de dépasser ces catégories binaires traditionnelles au profit d'une définition plus large du politique. Il s'agit ainsi d'inclure à l'éventail des propositions protestataires toute manifestation d'« une possibilité d'une capacité d'agir et d'une auto-détermination au niveau subjectif, voire individuel, de pratiques quotidiennes micropolitiques » (de Lauretis, 2007, pp. 55-56). Enfin, le terme de résistance permet d'inscrire le combat des mobilisations contre le féminicide au District Fédéral comme dans le reste du pays et du monde dans le cadre d'un mouvement global des femmes et des féministes pour la lutte contre la violence masculine. Ce mouvement peut alors être compris comme « un vaste champ d'action politique et sociale, de militantisme, de théorie, de recherche et de législation » (Smyth, 2002, p. 77) dans lequel le fait de nommer, de définir et de redéfinir la violence apparaît comme central face aux tentatives sans cesse renouvelées de dépolitiser ce combat.

1.3. Le féminicide comme savoir historique de lutte

Il est donc question d'identifier dans la capitale mexicaine l'espace ou les espaces de résistance mobilisant le féminicide comme emblème de lutte. À cette dimension synchronique, s'ajoute une dimension temporelle nécessaire pour rendre compte des « processus historiques qui, au travers du discours, positionnent les sujets et produisent leurs expériences » (Scott, 1992, p. 25). Le travail s'intéresse ainsi à l'existence des espaces de résistance depuis l'émergence du concept dans la capitale à la fin des années 1990 jusqu'en 2018 (fin du mandat de Enrique Peña Nieto), soit environ vingt ans. L'approche historique permet de saisir l'objet de recherche dans un contexte « problématique », c'est à dire en lien avec les conditions historiques de production et de réception de l'énoncé féminicide. Parce qu'elle consiste à analyser une séquence temporelle délimitée par l'irruption d'un néologisme et marquée par les usages et les effets discursifs et pratiques d'un concept, la démarche peut être qualifiée de généalogique. On retiendra ici la définition de la généalogie dans

Vocabulario para un debate social y político (Lindig Cisneros et Martínez de la Escalera, 2013) :

« Il s'agit de l'analyse critique des multiples astuces stratégiques (matérielles, politiques, discursives, fictionnelles, sociales, corporelles, etc.) qui produisent les permanences, les déplacements et les alterations que subissent les procédés, les opérations et les mécanismes, discursifs, sensibles, corporels et pratiques, inventés et imposés dans certaines circonstances et en lien avec des exigences bien déterminées. » (*Ibid.*, p. 132).

Cette définition invite, à la suite du concept latourien de mobile immuable, à prêter attention aux déplacements subis par l'objet de recherche. Elle souligne cependant davantage la prise en compte des intérêts stratégiques de celles et ceux qui mettent en place les procédés analysés et considère l'espace d'affrontement dans lequel ces mécanismes sont produits comme un contexte immanent. Dès lors, il est souhaitable que l'analyse de la production du féminicide comme espace(s) de résistance mette en évidence comment les déplacements et les permanences repérés affectent les rapports des acteur.es à la domination exercée en retour. D'un point de vue épistémologique, la démarche généalogique retient comme conditions de production du savoir, au delà de la « théorie unitaire », des appuis sur le « savoir des gens » et les « mémoires locales » :

« C'est ce savoir que j'appellerais le "savoir des gens", et qui n'est pas du tout un savoir commun, un bon sens, mais, au contraire, un savoir particulier, un savoir local, un savoir différentiel, incapable d'unanimité et qui ne doit sa force qu'au tranchant qu'il oppose à tous ceux qui l'entourent ; c'est par la réapparition de ces savoirs locaux des gens, de ces savoirs disqualifiés que s'est faite la critique [...] Appelons, si vous voulez, généalogie le couplage des connaissances érudites et des mémoires locales, couplage qui permet la constitution d'un savoir historique des luttes et l'utilisation de ce savoir dans les tactiques actuelles. » (Foucault, 1997, pp. 11-12).

Par conséquent, on retracera une généalogie du féminicide comme discours et pratiques de résistance. La question centrale de ce travail est : **comment, au nom du féminicide, émergent, se déplacent et se transforment les espaces de résistance contre la violence masculine dans la capitale du Mexique ?** L'identification conjointe des dynamiques et des défis traversant ces espaces de résistance découle de cette question.

2. Posture de recherche

2.1. L'interdisciplinarité focalisée

Si travailler en interdisciplinarité est devenue une injonction académique dans le cadre des équipes de recherche et des appels à projets, assumer un positionnement interdisciplinaire dans un travail de recherche soumis à évaluation par les pairs d'une discipline particulière c'est aussi s'exposer à de possibles reproches quant à la légitimité du travail de recherche. Si l'on envisage la sociologie comme une discipline de forme qui cherche son objet « non dans la matière de la vie sociale, mais dans sa forme ; et c'est cette forme qui donne leur caractère social à tous ces faits dont s'occupent les sciences particulières » (Simmel, 2005, p. 91), il semble pourtant difficile en sociologie de ne pas considérer comment l'objet étudié est lui-même objet d'autres disciplines particulières. Mon objet de recherche nécessite un ancrage sociologique mais également une prise en compte de connaissances spécifiques à la linguistique et à la sémantique.

Les espaces de résistance dont il est question ici ont comme point commun d'avoir pris comme référence conceptuelle le néologisme de signifié féminicide. Par conséquent, solliciter ici des connaissances d'ordre linguistique relève de la même démarche que mobiliser des connaissances d'ordre économique ou politique sur un autre objet d'étude sociologique, bien que l'économie ou la politique soient des éclairages plus souvent sollicités que la linguistique par la sociologie :

« La sociologie, par définition, se révèle de nature interdisciplinaire si l'on maintient ce terme pour qualifier la vision qu'elle donne de son objet. En effet, sous son égide, la vie sociale est envisagée et conçue selon ses aspects surtout économiques, politiques et culturels qui, on l'aura noté, correspondent à autant de disciplines. L'interdisciplinarité s'y pointerait donc dès la mise en œuvre de l'entreprise sociologique destinée à rendre compte de l'objet de celle-ci, la société. » (Hamel, 2005, p. 113).

Il ne s'agit pas de cumuler des points de vue, de sauter des frontières mais d'« établir des ponts entre les disciplines » (Charaudeau, 2010, p. 20) raison pour laquelle Charaudeau recommande d'effectuer cet aller-retour entre seulement deux disciplines afin d'être capable d'explicitier les connexions établies entre des domaines disciplinaires. La linguistique par les rapprochements conceptuels qu'elle offre avec la sociologie en terme de sujet, de représentation, d'imaginaire ou d'émotions par exemple, permet d'éclairer l'objet d'étude sans remettre en cause le cadre sociologique de l'analyse. La démarche adoptée est celle d'une interdisciplinarité focalisée, « un état d'esprit, engendrant une démarche qui cherche à tenir à la fois la multi-appartenance disciplinaire des phénomènes sociaux (interdisciplinarité) et la rigueur d'une discipline (focalisée) » (Charaudeau, 2010, p. 20).

L'interdisciplinarité entre la sociologie et la linguistique a été essentielle dans mon cheminement scientifique pour appréhender les espaces de résistance. La méthode sociologique et l'analyse discursive sont ainsi imbriquées dans le guide d'entretien et la grille d'analyse¹³.

Si le travail de master avait pris comme seul objet d'étude les définitions de fémicide/féminicide¹⁴ données par les intellectuelles latino-américaines, l'enjeu du travail de thèse était d'appréhender les énoncés prenant comme sujet le féminicide dans la diversité des usages des enquêté.es et la polymorphie des espaces ouverts par le concept. La notion de « formule » utilisée par Alice Krieg-Planque (2006) pour saisir la circulation discursive d'un mot et de ses « voisinages¹⁵ » sur une période donnée constitue une partie du cadre théorique et méthodologique de l'analyse des discours des enquêté.es. En s'inspirant du travail de Maurice Tournier (1992) sur « l'étymologie sociale » des mots et de la réflexion d'Alain Rey (1989) sur l'évolution lexicale du mot « révolution », Kriegue-Planque identifie que l'accès d'un mot au rang de formule s'accompagne de trois autres phénomènes : d'abord le mot connaît une très forte diffusion, ensuite il symbolise un enjeu dans l'existence quotidienne des usager.es, enfin il donne lieu à une abondante productivité lexicologique. Le travail initial mené en master confirme que ces trois conditions sont réunies autour du mot féminicide : il a explosé dans les usages sur une vingtaine d'années en Amérique Latine et au Mexique en particulier, sa définition et sa circulation revêtent un enjeu fort pour celles et ceux qui l'emploient, son usage est conflictuel et s'accompagne d'autres créations lexicales (violence féminicide, fémigénocide, féminicide intime, féminicide systémique, État féminicide etc.). Liée à l'usage des acteur.es, la formule s'appréhende selon « les heurts de parcours » (Krieg-Planque, 2006, p. 20) qu'elle rencontre : polysémie et dimension polémique. Cette caractéristique est importante en ce qui concerne le mot féminicide car, en sa qualité de néologisme de signifié, son analyse se pense aussi en termes de performativité. La nature critique du concept de féminicide détermine en effet une volonté des acteur.es d'infléchir, par la promotion d'un néologisme, le langage comme marqueur des « coordonnées » de la vie en société (Berger et Luckmann, 2012, p. 69). Associée au discours, la performativité peut être comprise comme la caractéristique de certains actes de parole qui ont un pouvoir d'assignation

¹³ Documents à retrouver dans les annexes 5 et 6.

¹⁴ Fémicide et féminicide co-existent dans les usages du continent latino-américain. L'usage de féminicide s'est imposé au Mexique.

¹⁵ Alice Krieg-Planque reprend le terme de « voisinages » utilisé par Jean-Pierre Faye (1973) pour désigner les mots dérivés ou composés du mot étudié. Faye étudie ainsi la formule « État total » et ses dérivés comme « État totalitaire ». Pour Alain Rey (1989), il s'agit de suivre le mot « révolution » mais aussi de « contre-révolution », « révolutionnaire ».

sur les personnes qui en sont destinataires. Dans un cadre sociologique, la performativité caractérise des actes qui, par la répétition, inscrivent les corps et les êtres dans un cadre social déterminé. Le socle de cette notion en linguistique comme en sociologie est le pouvoir d'assignation exercé sur des personnes. Dans le cadre interprétatif des discours et des pratiques d'espaces de résistance contre la violence masculine, le concept de performativité peut permettre d'identifier des stratégies et des pratiques cherchant à renverser cette relation d'assignation, à exercer un pouvoir de ré-assignation¹⁶. En ce sens, on reliera la performativité et le pouvoir de redéfinition de la réalité des violences vécues par les acteur.es à la construction de modes de véridiction de la société dans laquelle elles et ils vivent.

L'analyse des discours définitionnels complète le cadre méthodologique. La définition, au sens large, est un discours qui peut être tenu par tout individu en vue d'exprimer la compréhension qu'il a du monde qui l'entoure. Elle est aussi un passage obligé pour tout discours scientifique qui construit des savoirs et cherche à les transmettre. On considérera que « l'énonciation d'une définition est un acte empiriquement observable qui répond à la question explicite ou implicite : « qu'est ce que X ? » (Riegel, 1987, p. 33). Ainsi, dans cette recherche, celles et ceux qui répondent à cette question concernant le mot féminicide l'ont fait par écrit dans des essais, des articles, des livres mais également à l'oral dans des conférences ou des entretiens. En ce sens, le terme définition n'est peut-être pas le plus approprié, on parlera plutôt de discours ou d'énoncés définitionnels plus ou moins longs, de quelques lignes au livre complet. Ces énoncés sont en général repérables par l'emploi de la copule être ou de verbes métalinguistiques du type désigner ou signifier (Riegel, 1987). On envisagera l'enjeu de ces énoncés définitionnels par les individus et les groupes sociaux en termes de proposition d'existence d'univers alternatifs (Bergman et Luckmann, 2012) et donc de rapports de pouvoir.

2.2. « Apprendre à aller au Sud »¹⁷

Au Mexique comme dans l'ensemble des pays d'Amérique Latine, s'est développée une forte production de travaux épistémologiques remettant en question la domination des cadres de pensée occidentaux qui invisibilisent l'existence des connaissances locales. Si ce mouvement bénéficie aujourd'hui d'une certaine légitimité institutionnelle dans ces pays dits

¹⁶ Sur l'efficacité performatrice du vocable féminicide, on peut se référer au travail de Lourdes Enriquez (2010).

¹⁷ Précepte du sociologue Boaventura de Sousa Santos pour caractériser une approche épistémologique où le Sud est utilisé comme métaphore de la souffrance humaine causée par le colonialisme et le capitalisme. Ce Sud existe donc à la fois dans le Sud global géographique mais également dans le Nord global, dans le « tiers monde intérieur des pays hégémoniques » (de Sousa Santos, 2009, p. 12.)

du Sud comme dans les pays dits du Nord via le développement de mentions et diplômes (*subaltern studies, postcolonial studies*), il est également sous le feu de la critique d'intellectuels qui dénoncent une tendance postcoloniale dominante qui retombe dans la hiérarchisation des savoirs et l'aveuglement vis-à-vis des connaissances construites par les groupes sociaux les plus opprimés. Cette critique prend un tour particulier au Mexique si l'on considère deux aspects fondamentaux du contexte actuel de la production des savoirs dans ce pays : d'une part, une pression accentuée de la globalisation culturelle par la proximité géographique avec les États-Unis, d'autre part, un accès toujours très restreint des groupes sociaux ethnicisés à l'université et plus largement aux catégories socioprofessionnelles moyennes et élevées, la blancheur de la peau restant un critère décisif de la réussite sociale. Ceci éclaire le double niveau de lutte, extérieur et intérieur, contre le colonialisme et le capitalisme global. C'est donc un « postcolonialisme d'opposition » (de Sousa Santos, 2009, p. 10) qui a émergé pour garantir « la recherche de connaissances et de critères de validité du savoir qui donnent visibilité et crédibilité aux pratiques cognitives des classes, des peuples et des groupes sociaux qui ont historiquement été victimisés » (de Sousa Santos, 2009, p. 12).

Autrement nommée par Boaventura de Sousa Santos « l'épistémologie du Sud », cette posture cherche à récupérer des connaissances supprimées ou marginalisées et à « identifier les conditions qui rendent possible la construction de nouvelles connaissances de résistance » (de Sousa Santos, 2009, p. 12). C'est dans ce cadre que la réflexion sur les espaces de résistance contre le féminicide semble le plus à même de s'épanouir car il ne se contente pas de tourner les projecteurs de la science sur des savoirs dépréciés par le discours dominant mais est résolument orienté vers la compréhension du contexte d'émergence de ces savoirs dans une optique de justice cognitive. Revendiqué comme un outil du Sud Global (Bejarano et Fregoso, 2010), le concept de féminicide a agrégé autour de l'espace cognitif qu'il a ouvert des espaces sociaux auxquels la recherche peut aujourd'hui s'intéresser afin de mieux comprendre comment les individus s'organisent, développent des stratégies face à la domination, construisant en discours et en pratiques un savoir digne de reconnaissance. La résistance n'est alors pas seulement résistance à des agressions physiques ou institutionnelles mais aussi « une capacité à transcender et transmettre une manière d'être qui inclut une temporalité, une historicité et des savoirs multiples, grâce à des formes d'autoreconnaissance et de reconnaissance entre ces derniers » (Aguilar Rivero, 2013, p. 11).

Si pour la science moderne, la spécialisation et le caractère restrictif de l'objet apparaissent comme le gage d'une réflexion rigoureuse et d'un travail méthodique,

l'épistémologie du Sud encourage au contraire un cheminement vers la connaissance par l'élargissement et l'ouverture :

« Les thèmes sont des galeries par lesquelles les connaissances arrivent à la rencontre les unes des autres. Au contraire de ce qui se passe dans le paradigme actuel, la connaissance avance au fur et à mesure que son objet s'étend, extension qui, comme l'arbre, procède par différenciation et éparpillement des racines à la recherche d'interfaces nouvelles et plus variées. » (de Sousa Santos, 2009, p. 49)

Connaissance totale, en extension, mais aussi locale car elle se construit autour de thèmes adoptés par des groupes sociaux concrets dans un espace-temps local comme l'est ici la lutte contre le féminicide au District Fédéral. Partant de l'idée que l'étude des faits occultés par les savoirs dominants ne peut se réaliser par les méthodes justement promues par ces savoirs, il convient alors de se prémunir d'un regard arrogant qui ne verrait pas l'expérience qui l'entoure par le simple fait que celle-ci est hors de la raison à partir de laquelle on pourrait l'identifier et la valoriser. Ainsi, si l'on admet que « ce qui n'existe pas est en réalité activement produit comme non existant » (*Ibid.*, p. 109), une recherche dont l'objectif serait de travailler sur ce non existant n'aurait d'autre choix que d'*étendre* le monde pour augmenter le champ des expériences existantes. Ce procédé que Boaventura de Sousa Santos définit comme dilatation du présent accompagne ce qu'il appelle la sociologie des absences (de Sousa Santos, 2009, pp. 98-159). Ma recherche a ainsi tenté de s'inscrire dans le sillon de cette connaissance prudente qui prend garde de ne pas écarter trop vite des expériences qui émergent dans le champ de la lutte contre le féminicide et qui cherche à rendre visibles les liens entre ces expériences multiples.

Se laisser affecter

Le travail de terrain a très vite imprégné la réflexion d'un contexte d'adversité et de risques pour les enquêtés, peut-être pour moi-même également. Le champ sémantique de la guerre (ennemi.es, couvre-feu, collaborateur.es, taupe), les descriptions répétées des faits de violence et le manque absolu de confiance dans les autorités policières m'ont peu à peu « convertie » à la méfiance, parfois à la peur. Comme les femmes enquêtées, j'ai fini par respecter le couvre-feu imposé par la nuit et des mesures de sécurité dans mes déplacements ou mes échanges. L'expression employée par Jules Falquet, « guerre de basse intensité » (Falquet, 1997), pour caractériser les effets induits de la violence contre les femmes sur le groupe social dans son ensemble, résonnait alors très fort : soit qu'il me semblait comprendre et vivre une partie de cette violence latente, soit que l'indignation me rattrapait moi aussi en écoutant les menaces subies par certaines.

Le point de vue depuis lequel cette réflexion est engagée est celui d'une femme, blanche, française, hétérosexuelle, féministe, mère et le concept de « savoir-situé » (Haraway, 1988) prend toute son importance sur un objet de recherche tel que celui-ci pour tenter de conserver la distance critique nécessaire sans nier pour autant la question des affects et de la proximité au sujet qui à tout moment

est susceptible de s'exprimer. Fallait-il plus me protéger sur le terrain ? Avais-je le choix ? Se protéger des émotions n'aurait-t-il pas été un manque de reconnaissance de l'injustice et de la violence vécue par les enquêtés ? Comment assumer la place que les enquêtés me donnaient finalement dans ces espaces de résistance ? L'intensité de l'expérience de l'enquête et la forte dimension émotionnelle font que ces questions ont largement accompagné le travail de terrain puis le retour du terrain. Une sensation douloureuse d'abandon en quittant le pays mais également une peur nouvelle, celle de ne pas être crue en France, m'ont longuement interrogée sur le déni de reconnaissance de la violence contre les femmes, sur la centralité du témoignage des enquêtés, sur la dimension testimoniale du travail de thèse et la redoutable « difficulté du maintien d'une posture distanciée » (Romani, 2007, p. 35) sur un terrain dit difficile. Je n'avais pas une place mais des places¹⁸ dans cette enquête qui, je dois l'admettre, m'ont bouleversée au delà de ce que j'aurais pu imaginer. Interrogeant une défenseuse des droits humains du Chiapas, celle-ci fixe ma coupe de cheveux et m'explique que les cheveux courts sont le signe d'une humiliation sévère pour les femmes ; une mère dont la fille a disparu quatre mois plus tôt sollicite un entretien avec l'européenne que je suis dans l'espoir que je puisse relayer la disparition au delà du continent ; une ancienne directrice de l'Institut national des femmes m'accorde un entretien au vu de ma qualité d'étudiante du Programa Universitario de Estudios de Género (PUEG) [Programme universitaire des études de genre]. Le respect de la personne enquêtée et la sécurité tant physique que psychique des personnes, y compris la mienne, ont finalement été, au-delà des nombreuses théories sur la posture de recherche souhaitable, les bornes simples qui m'ont guidée dans l'enquête. Je n'ai pu faire autrement que de me « laisser affecter » (Benveniste, 2013, p. 20) par le contexte de l'enquête. Si j'ai pleuré avec certaines, j'ai aussi refusé parfois de partager la violence vécue. Quelle a été la limite ? Celle du supportable, c'est donc un critère tout à fait personnel, difficilement identifiable en dehors de la situation et qui s'est rejoué à chaque fois différemment selon le moment, le lieu, les personnes et les circonstances (voir l'annexe 12 pour des extraits du journal de bord illustrant le ressenti sur le terrain).

3. Ancrages théoriques et axes de recherche

J'aborde l'objet d'étude et ma problématique de recherche selon quatre perspectives. Tout d'abord, afin de pouvoir appréhender de manière généalogique l'émergence puis l'évolution des espaces de résistance, je choisis d'analyser les espaces sous l'angle des configurations. Ensuite, penser l'engagement des acteur.es contre la violence comme une résistance implique d'être attentive à la multiplicité des expériences et des modalités d'action. Par ailleurs, compte-tenu de la centralité des rapports sociaux de sexe dans la problématique du féminicide et dans les luttes engagées pour le faire cesser, j'observe également les espaces de résistance depuis la perspective genre. Enfin, au vu du contexte d'hostilité et d'impunité dans lequel se meut la résistance étudiée, je m'intéresse aux moyens de lutte déployés par les acteur.es depuis les manières de faire justice.

¹⁸ Isabelle Clair aborde cette question complexe de la place de l'enquêtrice et de l'enquêteur en rappelant que c'est le privilège de la position de recherche qui permet aux scientifiques d'entrer dans un monde où elles/ils n'ont pas leur place (Clair I., 2016, p. 79).

Je présente ci-dessous les quatre axes de recherche ainsi que l'appareil théorique qui les sous-tend, étant entendu que celui-ci sera développé et enrichi tout au long de la thèse.

Le premier axe s'intéresse à la configuration des espaces de résistance sous trois angles : depuis le contexte socio-politique du District Fédéral, depuis l'extension du signifiant féminicide, depuis l'organisation collective des actrices. Il est question de mettre à jour et d'interpréter tant des événements locaux, des effets de politique internationale que des ressources d'actions. L'appareil critique fait appel à la théorie des opportunités politiques (Mcadam *et al.*, 1996 ; Revillard, 2003) capable de saisir le contexte d'émergence, de maintien ou de recomposition du féminicide comme espaces de résistance et d'approcher les séquences temporelles de la résistance en termes d'opportunités et de contraintes. Le concept d'espace de la cause des femmes, entendu au sens de « configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans une pluralité de sphères sociales » (Bereni, 2015) est également sollicité en ce qu'il interroge les conditions mêmes d'existence de la construction et de la configuration d'une cause des femmes comme espace de mobilisation spécifique et comme statut auquel le féminicide pourrait prétendre. Enfin, l'étude de la configuration des espaces de mobilisation dans la capitale mexicaine tiendra compte du contexte de pluralité des féminismes mexicains (Espinosa Damián, 2009 ; Espinosa Damián et Lau Jaiven, 2013 ; Masson, 2009).

Le deuxième axe de recherche souhaite éclairer les modalités d'action et les expériences de lutte des acteur.es comme moteurs et objets des espaces de mobilisation. La violence extrême et le degré d'expérimentation de cette dernière (la violence pouvant être vécue en première personne, en témoin proche ou éloigné) conditionnent la vie et l'orientation stratégique des espaces de résistance contre la violence masculine. La compréhension de l'expérience de la violence en tant qu'expérience d'un contrôle social servi par la peur et la menace (Debauche et Hamel, 2013 ; Direk, 2015) permet de faire le lien entre l'expérience des acteur.es et le sens qu'elles et ils donnent à leur engagement. Au vu des contre-réactions que suscite la dénonciation de la violence masculine contre les acteur.es des espaces de résistance étudiés, la prise en compte des dynamiques affectuelles de l'engagement (Sommer, 2015) et en particulier des sentiments d'humiliation et de honte (Margalit, 2007) informe le choix des logiques et des modalités d'actions. On interrogera dès lors le caractère politique de l'engagement des acteur.es depuis des positions stigmatisées aussi bien dans des espaces « en vue » (universités, monde politique, institutions d'État) que dans des espaces intersticiels du quotidien.

Le troisième axe de recherche interroge le féminicide comme espaces de résistance au prisme des enjeux de genre. On retiendra ici une construction du système de genre qui s'appuie sur trois piliers : un principe de différenciation, un principe de hiérarchisation, un système hétéronormé, autrement dit il s'agit d'« un dispositif social hiérarchique qui produit une différenciation sexuelle binaire et par suite des attributs sexués spécifiques, [...] une organisation sociale de la sexualité, de la reproduction et de leurs liens : le mode dominant est l'hétérosexualité reproductive » (Tain, 2004, p. 236). Le concept de féminicide est lui-même dès son origine un outil de la critique du genre, en ce qu'il analyse la violence contre les femmes comme l'expression des rapports de pouvoir des hommes sur les femmes construits selon un système de bicatégorisation hiérarchique entre le masculin et le féminin (Bereni *et al.*, 2008). L'articulation du genre avec la violence ainsi que sa co-construction avec d'autres rapports sociaux (Kergoat, 2011) intéresse directement la compréhension des luttes menées au nom du féminicide. Présentant tantôt une image disparate et fragmentée des combats, tantôt une proximité cognitive et politique troublante, les causes défendues sont traversées par le caractère transversal du genre et les tensions qui en émanent, faisant osciller l'analyse entre recherche universalisante des zones de partage et mise en lumière de terrains protestataires différenciés. Les travaux de philosophes politiques féministes (Lamoureux, 2013 ; Young, 2007), documenteront l'expérience collective ou au contraire différenciée des espaces de résistance à partir de la définition du genre comme « excision de l'humanité » (Castañeda Salgado, 2008) et des travaux du féminisme décolonial mexicain (Suárez Navaz et Hernández Castillo 2008). Il sera aussi question de traiter la dimension genrée des espaces de résistance à partir des tendances remarquées à la dépolitisation des discours et des pratiques et de s'intéresser aux attaques anti-féministes et anti-genre, non pas comme une régression des luttes, une perte de terrain des acteur.es ou un contre-coup mécanique mais plutôt comme l'expression de rapports de force constants (Fraisie, 1996) et productifs (Paternotte, 2021).

Le quatrième axe de recherche questionne l'apport du féminicide, comme ensemble de discours et de pratiques résistantes, aux nouvelles façons de penser et de faire justice. On envisagera les diverses manières pour les acteur.es de dépasser la situation de mécompte (Rancière, 1995) dans laquelle les femmes sont tenues vis-à-vis de la reconnaissance des violences et des injustices subies selon le concept d'« emprise » et de « prises » de Chateauraynaud (2006, 2015). Si l'on pense les actes de violence contre les femmes en termes d'offenses et d'atteintes nécessitant réparation, les espaces de résistance constituent des espaces de réplique, de contre-offense, replaçant au centre de l'analyse des rapports

stratégiques à la justice la capacité des actrices à se faire compter dans le jeu social (Dayan-Herzbrun, 2005), y compris contre un adversaire de la taille de l'État (Callon et Latour, 2006, pp. 11-32). La voie des lois, des tribunaux alternatifs ou encore des modes alternatifs et symboliques de justice figurent parmi les chemins de création de nouveaux rapports à la justice dans lesquels les acteur.es mettent à profit « la force de signification belligérante » du concept de féminicide (Martínez de la Escalera, 2013, p. 9). Les réflexions récentes de Lagasnerie (2016) sur le déplacement critique qui s'opère actuellement de la responsabilité individuelle vers la responsabilité collective, voire institutionnelle de l'État ainsi que les travaux d'Hénaff (2000, 2002) et du « groupe de Malte » sur les pratiques de justice alternative (Strimelle, 2015 ; Vanhamme, 2011a, 2011b, 2011c, 2011d) alimenteront l'analyse du positionnement des acteur.es dans leur rapport aux demandes de justice.

4. Matériaux et méthode

L'entrée sur le terrain de México s'est fait depuis l'espace universitaire suite à l'obtention d'un séjour de recherche de quatre mois (janvier-avril 2015) à l'Université autonome nationale de México au sein du Programa Universitario de Estudios de Género (PUEG) [Programme universitaire des études de genre]. J'ai suivi sur place trois séminaires de troisième cycle susceptibles de m'apporter des connaissances supplémentaires : « *Género y política. Identidad de género. Consecuencias del mandato de la feminidad y la masculinidad en las disposiciones y prácticas* » [« Genre et politique. Identité de genre. Conséquences des mandats de féminité et masculinité sur les dispositions et les pratiques »] coordonné par Marta Lamas, « *Investigación con perspectiva de género: herramientas para un análisis crítico* » [« Recherche avec perspective de genre : des outils pour l'analyse critique »] coordonné par Ana Buquet, « *Nociones teóricas para el análisis cultural del género y la sexualidad: performatividad, experiencia, emociones, memoria e interseccionalidad* » [« Notions théoriques pour l'analyse culturelle du genre et de la sexualité : performativité, expérience, mémoire et intersectionnalité »] coordonné par Helena López. La participation au programme d'études du PUEG m'a offert un espace réflexif important au sein duquel j'ai pu partager mes hypothèses de recherches et mes avancées sur le terrain. Les professeur.es et les étudiant.es du PUEG ont également facilité les premiers contacts avec certain.es acteur.es. important.es.

Les choix théoriques et méthodologiques retenus et explicités plus avant impliquent l'utilisation de sources variées.

4.1. Les archives

Les archives permettent de reconstituer l'histoire des espaces de résistance ainsi que le parcours du féminicide comme néologisme puis comme formule. Un important travail de recherche documentaire a été mené en ce sens.

J'ai pu compter sur le fonds documentaire de la bibliothèque centrale de l'UNAM mais aussi sur le précieux fonds de la bibliothèque Rosario Castellanos du Centro de Investigaciones y Estudios de Género (CIEG) [Centre de recherches et d'études de genre]. Ce travail m'a permis d'élaborer un corpus bibliographique utile pour appréhender de manière historique la production de savoirs sur le féminicide au Mexique : discours juridiques, sociologiques, économiques et politiques.

Les hémérothèques en ligne des périodiques *La Jornada*, *El Universal* et de l'agence de presse Comunicación e Información de la Mujer (CIMAC) [Communication et information autour de la femme], organisation civile journalistique avec perspective de genre créée à México en 1988, constituent des sources d'archives importantes pour retracer le parcours du féminicide comme formule dans l'espace médiatique de la capitale et pour suivre l'actualité de certains espaces de résistance sur les vingt années que couvre ma recherche.

J'ai également pu m'appuyer sur les archives de l'association Las Libres [Les Libres] de Guanajuato qui travaille la problématique de la violence féminicide sous différents angles, celui des femmes assassinées mais également celui de la pénalisation de l'avortement. La position particulière de cette association dont le siège se trouve à Guanajuato (capitale de l'État de Guanajuato) mais qui rayonne également depuis le centre du pays *via* la présence fréquente de sa directrice, Verónica Cruz, dans la capitale, permet de saisir les relations entre les espaces de résistance de la capitale et ceux des autres États de la fédération.

Enfin, l'une des enquêtées, Rita E., bénévole dans un refuge qui accueille des fillettes et jeunes femmes retrouvées perdues ou errantes dans la capitale, m'a donné accès au registre qu'elle tient pour garder trace de l'arrivée et du suivi de ces « orphelines » au centre. Cette source a été utile pour identifier l'articulation entre différents types de violence vécues par les femmes de la capitale, le schéma type étant celui d'une jeune fille qui a fui un contexte familial et/ou intime violent, qui a ensuite subi une série d'actes violents dans l'espace public et qui, faute de prise en charge par les autorités sanitaires et policières, arrive au centre sans identité. Rita E. consigne par écrit les conditions de leur arrivée au refuge et tente de reconstituer avec elles leur histoire à partir de leur mémoire lésée et de la lecture de leur corps

meurtri.

4.2. Les discours définitionnels écrits du féminicide

Les discours définitionnels écrits du féminicide donnent accès aux réflexions sociologiques qui ont façonné le féminicide comme outil de lutte et qui structurent encore les stratégies de résistance des acteur.es.

Le corpus bibliographique intègre, dans une visée historique et comparative, les productions intellectuelles des féministes nord-américaines sur le *femicide*¹⁹ et les écrits théoriques des féministes latino-américaines et mexicaines sur le concept de *femicidio* et *feminicidio*²⁰. Si la structure discursive des énoncés définitionnels reprend les trois mêmes nœuds sémiologiques : un acte, un auteur et une cible, le contenu sémantique associé à ces nœuds peut diverger d'un énoncé à l'autre et d'autres nœuds peuvent venir enrichir les énoncés de base. C'est en confrontant les énoncés définitionnels associés à la formule féminicide que j'ai pu identifier par exemple l'apport déterminant de la définition de Marcela Lagarde, anthropologue et femme politique de la capitale, dans la structuration des espaces de résistance.

4.3. Les entretiens

Les entretiens permettent de saisir les logiques individuelles et collectives des acteur.es.

Le travail de terrain a permis de collecter plus de cinquante entretiens pour informer l'émergence et l'évolution des espaces de résistance. Ce sont des entretiens semi-directifs. L'échantillonnage s'est appuyé sur une pré-sélection des sites (espace associatif, juridique, politique, artistique et culturel, intellectuel, journalistique, institutions gouvernementales) ainsi que sur des critères contextuels (âge, sexe, identité de genre, classe sociale, ethnie, expérience, degré et modalité d'engagement). Cette construction préalable s'est toutefois enrichie et modifiée au contact du terrain et selon les nouveaux apprentissages que j'ai fait à propos de l'objet d'étude pour accueillir l'expérience d'autres acteur.es. La collecte des données s'est arrêtée une fois le point de saturation atteint : « les nouvelles données n'ajoutent

¹⁹ La forme anglaise *femicide* existe au moins depuis 1848, elle figure dans plusieurs dictionnaires comme le dictionnaire d'Oxford pour désigner le meurtre d'une femme. Diana Russell est l'une de celles qui promeut le concept dans une perspective féministe dans les années 1970. Cet aspect est plus amplement développé dans le chapitre 3.

²⁰ Sur le continent latino-américain, le doublet *femicidio/feminicidio* coexiste encore actuellement. Le choix de la traduction espagnole *feminicidio* au Mexique ainsi que l'apport du legs nord-américain sont abordés dans le chapitre 3.

pas de nouveau sens à ce qui est déjà compris » (Savoie-Zajc, 2007, p. 109).

J'ai cherché à diversifier les caractéristiques des enquêté.es qui sont détaillées dans l'annexe 3. Les données concernant la situation personnelle et professionnelle sont celles déclarées par les enquêté.es. Ainsi les trois quart sont des femmes, 9 sont des hommes. Deux femmes et deux hommes s'identifient comme homosexuel.les, un homme comme transsexuel et trois femmes comme « lesbiennes politiques ». La majorité vit à México, certain.es dans l'État voisin (État de México) ou dans d'autres États. Les enquêté.es sont issu.es de domaines professionnels variés : beaucoup exercent dans le domaine du droit (avocat.e, juriste, criminologue, défenseur.e des droits humains), de l'université et de l'enseignement, de la politique, des médias et de l'art. D'autres activités sont représentées : taxi, vendeur ambulant, transporteur routier, guichetière de métro etc. Plusieurs sont étudiant.es. Parmi les femmes, plusieurs s'identifient comme « lutteuses sociales ».

Le critère du lien au féminicide permet de recueillir à la fois les modalités d'action, les expériences et les degrés d'expertise des acteur.es. Trois enquêté.es sont des proches de victimes, deux autres ont été victimes d'une tentative de féminicide. La formation, la prévention et la sensibilisation, le suivi juridique, la prise en charge psychologique, le recensement des cas, l'auto-soin, l'auto-défense, la dénonciation, l'organisation d'actions militantes (manifestations, action directe, campagnes d'affichage, activisme en ligne), la participation ponctuelle ou régulière à ces actions, le lobbying politique, l'emploi et la promotion du concept de féminicide sont autant de modalités de résistance.

Un autre critère, celui de la date d'entrée dans les espaces de résistance, permet de resituer l'engagement des enquêté.es dans l'histoire collective des espaces de résistance et dans trois périodes explicitées plus bas : une phase d'émergence (1997-2006), une phase institutionnelle (2006-2011) et une phase de recomposition (2011-2018).

J'ai également déterminé quatre modalités d'engagement pour faciliter la lecture des expériences des enquêté.es : un engagement institutionnel (la résistance s'exerce depuis l'habitat institutionnel au sein des instances d'État), un engagement organisationnel (la résistance prend place depuis des organisations civiles et des associations de renom inscrites dans des réseaux nationaux ou internationaux), un engagement indépendant (la résistance est vécue dans des collectifs de petite taille rejetant toute organisation massive ou en lien avec des structures de pouvoir) et un engagement mixte (la résistance est vécue sous des formes multiples d'engagement). Ces catégories ne constituent pas une typologie. Elles visent

seulement à éclairer la compréhension de la diversité des modalités d'engagement et à illustrer également la porosité entre ces manières de résister. L'annexe 4 illustre le terrain d'enquête et les différents espaces de résistance dans lesquels j'ai pu évoluer.

Enfin, l'analyse fine des énoncés définitionnels du concept de féminicide fournis par les enquêtés en 2015 a permis de compléter la vision du parcours de la formule et donne des clés de compréhension sur la recomposition des espaces de résistance. En effet, contrairement aux sources écrites qui figent l'énoncé définitionnel, l'entretien et ses relances permettent d'approfondir avec l'enquêté.e le sens donné à chaque nœud sémique une fois la définition du féminicide énoncée : qui est victime ? Qui est coupable ? Qui est responsable ?

4.4. Les observations non participantes

Les observations non participantes permettent d'approcher la mise en actes des logiques collectives et l'organisation des espaces de résistance.

Une quinzaine d'observations non participantes ont été réalisées, principalement dans l'espace universitaire de l'UNAM à partir duquel les intellectuel.les de la capitale proposent régulièrement des colloques et des tables rondes sur le féminicide. Parmi les plus significatives pour ce travail, on citera l'assistance au forum « *Sexo, poder y género* » [« Sexe, pouvoir et genre »] qui s'est tenu à l'UNAM le 21 mai 2015 et la journée d'étude « *Violencia feminicida y alertas de género* » [« Violence féminicide et alertes de genre »] organisée par le PUEG le 4 février 2015. Lors de cette journée, plusieurs femmes universitaires de la capitale ont participé à une table ronde dédiée aux regards interdisciplinaires sur le féminicide et des représentantes d'organisations de lutte contre le féminicide de plusieurs États (Colima, Morelos, Guanajuato, Chiapas, Michoacán, Hidalgo, Tlaxcala, District Fédéral) ont confronté leurs points de vue sur la méthodologie des alertes de genre²¹.

J'ai eu l'opportunité d'assister à deux audiences du tribunal de la Cour suprême de justice de México dans l'affaire de Mariana Lima Buendía, les 11 et 25 mars 2015. Celle du 25 mars a ordonné la réouverture de l'enquête suite à la qualification initiale du motif de la mort de Mariana comme suicide en 2010 et à sa requalification comme féminicide en 2015²².

J'ai également suivi plusieurs opérations de communication des organisations engagées dans la lutte contre le féminicide. Le 9 mars 2015, j'ai suivi la préparation et la tenue d'une conférence de presse de Católicas por el Derecho a Decidir (CDD) [Catholiques pour le droit

²¹ Mécanisme d'alerte voté en 2006. Voir le chapitre 8, partie 2.2.

²² Le cas de Mariana Lima Buendía est détaillé dans le chapitre 11, partie 1.1.1.

de décider] dans les locaux de Amnesty International à l'occasion du lancement d'une campagne internationale pour sensibiliser au féminicide dans l'État de México. Le 6 mars 2015, j'ai observé la diffusion médiatisée du documentaire *Imparable acompañamiento* [Accompagnement inexorable] de l'organisation Las Libres dans l'amphithéâtre de l'Institut de recherches juridiques de l'UNAM.

Enfin, j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs actions de mobilisation des associations et collectifs de la capitale ou d'autres États (manifestations, performances, tables rondes etc.) en particulier autour des journées du 14 février et du 8 mars.

4.5. Les observations participantes

Les observations participantes permettent d'appréhender de manière plus directe comment se fabrique la protestation.

J'ai participé à deux ateliers du collectif La lechuza buza [La chouette en alerte] : « *Cartografía colectiva de los feminicidios en la ciudad de México 2012-2014* » [« Cartographie collective des féminicides dans la ville de México 2012-2014 »] le premier février 2015 et « *La práctica del escrache y el arte urbano como herramienta de denuncia pública y política* » [« La pratique du scratche et l'art urbain comme outil de dénonciation publique et politique »] le premier mars 2015.

J'ai également participé à l'un des rassemblements du collectif Bordamos feminicidios [Nous brodons des féminicides] qui s'est tenu dans le jardin public Pushkin le 14 février 2015.

Enfin, j'ai participé à plusieurs réunions avec une enquêtée qui souhaitait fédérer un collectif autour du féminisme communautaire à México. L'une d'elles a eu lieu lors de la venue de Julieta Paredes, militante décoloniale bolivienne, dans la capitale le 14 avril 2015.

4.6. Le matériel protestataire

Une part du matériel protestataire recueilli est celle produite par des collectifs, soit dans le cadre de leur communication externe (flyers, photographies, communiqués, commentaires en ligne) soit pour leur usage interne (protocole de sécurité, cartographie, inventaire de cas). Une autre part est produite par des personnes à titre individuel (photographies, traces documentaires d'exposition et de performances).

Je précise enfin que le recueil et le traitement de ces matériaux s'est accompagné d'un travail continu de traduction de la langue espagnole vers la langue française qui s'est attaché à tenir compte du registre de langue, à rester fidèle autant que possible aux textes et aux paroles originelles²³.

Carte 1. Carte du Mexique et de ses 32 États. Situation géographique de la capitale Ciudad de México



Source : Document personnel (Marylène Lapalus) réalisé à partir du site : https://d-maps.com/carte.php?num_car=22303&lang=fr

²³ Dans ce cadre, la traduction a tenu compte de l'emploi ou non d'une langue inclusive par les enquêtés.

Carte 2. Les *delegaciones* de México. Carte des arrondissements de México



Source : https://es.wikipedia.org/wiki/Portal:Ciudad_de_M%C3%A9xico/Delegaciones

Cette généalogie du féminicide comme espace(s) de résistance à la violence masculine dans la capitale mexicaine peut être analysée selon trois temps qui correspondent aux trois parties de ma thèse : une phase d'émergence, une phase d'institutionnalisation et une phase de recomposition des espaces. La délimitation stricte de périodes peut sembler un exercice hasardeux en matière de reconstitution historique, elle est pourtant nécessaire à l'analyse qui retient comme bornes des événements singuliers pour le terrain et l'objet étudiés :

« Les époques sociales n'ont pas de limites fixes, il n'y a jamais une rupture décisive, mais le plus souvent les innovations s'entremêlent avec les traditions, le progrès et les retours en arrière se succèdent. Les structures sociales se transforment dans la longue durée, par des processus sociaux de restructuration ou de déstructuration, mais elles peuvent être marquées par des événements singuliers qui, au moins du point de vue didactique, peuvent être considérés comme des événements décisifs. » (Băluță, 2014, pp. 16-17).

La première partie s'intéresse à l'émergence des espaces de résistance contre le féminicide au District Fédéral entre 1997 et 2006. On retient l'année 1997 comme point de départ de la période étudiée en raison de la mention par Lucha Castro²⁴ du premier acte de sororité des acteur.es de la capitale vis-à-vis des assassinats de femmes de Juárez, une manifestation le 25 novembre 1997 devant le palais du gouvernement de Ciudad Juárez :

« En 1994, Esther Chávez Cano, une féministe de Ciudad Juárez, a commencé à alerter sur tout ce qui était en train de se passer. Au Chihuahua, nous n'avions encore rien détecté. Rappelons qu'à l'époque on parlait des "mortes de Juárez", le féminicide n'était même pas encore conceptualisé, nous n'avions pas encore le bagage juridique ni anthropologique. C'est le féminisme, l'anthropologie féministe qui nous a donné le concept de féminicide. C'est à partir de là que nous avons eu le premier acte de sororité et que nous avons manifesté et en 1997 nous avons emmené 97 croix avec le nom de ces femmes lors d'une manifestation et nous avons construit un cimetière devant le palais du Gouverneur. » (*Cimac noticias*, 24/11/2022)

L'année 2006 correspond au vote de la Ley General por el Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia (LGAMVLV) [Loi générale pour l'accès des femmes à une vie libre de violence]. Cette première partie analyse comment les espaces de résistance relaient la problématique frontalière de Ciudad Juárez au centre du pays et quelles sont les dynamiques et les contraintes qui ont caractérisé ce moment de construction de la violence masculine comme problème public.

La deuxième partie sonde une phase d'institutionnalisation du concept et des pratiques de résistance entre 2006 et 2011, année qui marque l'entrée du féminicide dans le code pénal du District Fédéral. Cette partie cherche à évaluer les effets de cette institutionnalisation sur les espaces de résistance en termes de bénéfices et de risques.

La dernière partie examine comment entre 2011 et 2018, dernière année du mandat présidentiel d'Enrique Peña Nieto²⁵, les espaces de résistance, confrontés non seulement au rapprochement géographique de la menace de la violence létale contre les femmes mais également à des critiques internes, se transforment entre exigences locales et horizon d'attentes national. Cette phase de recomposition s'apparente à une deuxième émergence du féminicide comme espaces de résistance au centre car cette fois ils sont tournés vers la violence féminicide s'exprimant dans la capitale.

²⁴ Luz Estela Castro Rodríguez, plus connue sous le nom de Lucha Castro, est une féministe et défenseuse des droits humains de l'État de Chihuahua. Elle crée en 2002 l'association Justicia para nuestras hijas [Justice pour nos filles] et dirigera jusqu'en 2016 le Centro de Derechos Humanos de las Mujeres (CEDHEM) [Centre des droits humains des femmes] de l'État de Chihuahua.

²⁵ Enrique Peña Nieto a été un président très controversé par les espaces de résistance contre le féminicide.

Chacune des trois parties évalue les déplacements historiques selon les quatre axes de recherche présentés plus haut, à savoir la configuration des espaces, les modalités d'action, les enjeux de genre et les manières de penser et de faire justice.

Partie I.
**La prise en compte du féminicide comme problématique
frontalière par l'agenda politique national. Émergence des
espaces de résistance.**

(1997-2006)

Le concept d'émergence fait aujourd'hui l'objet de suspicion pour certain.es chercheur.es en sciences sociales pour qui il serait « un syndrome » d'une course à l'inédit, une manifestation de la soumission de la recherche au « nouveau lexique managérial » (Frère, 2013, p. 189). Le même reproche pourrait être fait à la catégorie d'évènement. Il semble donc utile de préciser comment on comprend ici le concept d'émergence et la recherche d'évènements qui font sens pour les espaces de résistance contre le féminicide.

L'émergence comme l'évènement sont ici pensés comme effets de conditions préalables à leur existence, comme construits par des contextes et des acteur.es à la différence de l'accident qui surgit de manière fortuite. La mobilisation de ces catégories pour qualifier des faits dépend également d'une volonté de reconnaissance de celles et ceux qui observent la société et l'interprètent. La qualification d'un fait comme évènement nous interroge parallèlement sur la non qualification d'un fait comme évènement : « le non-événementiel, ce sont des évènements non encore salués comme tels » (Veyne, 1978 [1971]). Cette réflexion sur l'inégalité des faits à accéder à la catégorie intelligible d'évènement entre en résonance avec la préoccupation de la sociologie des absences (de Sousa Santos, 2009), attachée à faire accéder les expériences sociales disponibles au statut de l'existence sociale et scientifique. Sur un objet de recherche comme celui-ci, la recherche en terme d'émergence et d'évènements est d'autant plus légitime que la violence contre les femmes et les mouvements de lutte qu'elle génère souffrent de tentatives d'occultation et d'euphémisation systématiques (Romito, 2006).

Par ailleurs, si les sciences sociales abordent l'évènement depuis la perception et l'expérience des acteur.es d'un changement signifiant, le concept de féminicide, élaboré pour sortir les actes de violence contre les femmes des schémas de compréhension dominants et les faire accéder à une nouvelle intelligibilité, constitue bien un évènement au sens où il « libère d'un coup au sein de la sphère publique un faisceau de possibles jusque-là impensables » (Bensa et Fassin, 2002, p. 6). On peut croire cependant que la relation établie entre l'évènement et son avènement dans la sphère publique comme modalité de reconnaissance mérite, elle aussi, d'être repensée afin d'ouvrir la réflexion sur la constitution des processus sociaux à des évènements d'ordre plus personnel ou individuel qui peuvent, malgré leur appartenance à la sphère privée des acteur.es, émerger comme des évènements porteurs de sens pour les acteur.es et leur inscription dans la vie sociale à plus ou moins long terme. Dans cette optique, on prêtera attention aux évènements définis comme tels par les acteur.es, aux *hitos* [moments clés], à « ces décisions, ces expériences, qui, quand on se les rappelle, se construisent comme une référence significative. Cette reconnaissance a pu avoir lieu quand

l'évènement s'est produit ou bien *a posteriori* avec la réflexion et le souvenir. Il peut s'agir de décisions provoquées par la personne elle-même ou par d'autres. En général, elles sont cathartiques au sens où elles déclenchent beaucoup d'autres situations et décisions »²⁶ (Valle, 1997, pp. 61-62).

Il est ainsi question, dans cette première partie, d'analyser le contexte d'émergence des espaces de résistance contre le féminicide dans la capitale mexicaine tant du point de vue des fenêtres d'opportunité que des défis à relever. Dans un premier temps, on s'attachera à saisir la configuration historique, sociale et politique de l'espace de la cause des femmes (Bereni, 2009) au DF qui préexiste à l'apparition d'espaces spécifiquement dédiés au féminicide avant d'envisager les premières expériences de lutte des acteur.e.s. On analysera ensuite l'importance et les effets de l'élaboration théorique du concept de féminicide sur les rapports de pouvoir de genre avant d'examiner comment se met en place au DF un jeu de résistances entre les espaces de lutte contre le féminicide et les autorités politiques.

²⁶ L'annexe 2 rend compte des moments clés qui ont structuré l'expérience des acteur.es selon les trois phases identifiées par l'approche généalogique : l'émergence, l'évolution et la recomposition des espaces de résistance.

CHAPITRE I.

Configurations.

L'émergence de l'espace de la cause

Le premier chapitre envisage de comprendre dans quel contexte l'espace de la cause du féminicide a fait son apparition dans la capitale du Mexique. Le concept de configurations sera employé pour analyser les divers agencements sociaux qui préexistent à l'apparition du concept de féminicide et des espaces de mobilisation qui en émanent. En effet, parler de configurations suppose de mettre à plat les conditions d'émergence d'un problème public en prenant en compte une variété de perspectives au-delà de la seule responsabilité des acteur.es étudié.es :

« la factualité du problème public n'est pas niée quand elles est ressaisie au foyer ou au terme d'une multiplicité d'actes de constitution ou de configuration [...] Il est insuffisant en un sens de parler de "construction" de la réalité ou de la légitimité, de la causalité ou de la responsabilité : c'est laisser entendre que les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics sont indéfiniment manipulables, que les critères de leur appréhension et de leur appréciation sont arbitraires ou artificiels. » (Cefaï, 1996, pp. 47-48).

Quand Laure Bereni définit l'espace de la cause des femmes, elle le fait également à partir du concept de configurations et de la nécessité de prendre en compte des positions multifactorielles dans l'analyse des mobilisations²⁷. L'analyse des configurations préexistantes à l'espace de la cause du féminicide est ici entendue comme l'appréhension et l'identification des divers agencements des scènes sociales qui accueillent, facilitent ou contraignent l'apparition du féminicide comme espaces de résistance. Ces agencements sont aussi bien d'ordre humain et matériel que d'ordre narratif et symbolique et ils peuvent constituer des structures d'opportunité (Tarrow, 1996) comme de contrainte.

Pour saisir l'évolution et la « déformation » (Latour, 2006) de cette configuration de l'espace de la cause du féminicide au fil du temps, l'attention se portera plus précisément sur trois agencements : la dynamique institutionnelle, les agencements propres aux acteur.es, les structures narratives de contrainte mais aussi d'opportunité qui caractérisent le contexte dans lequel émergera le concept de féminicide.

²⁷ L'espace de la cause des femmes est ainsi défini comme la « configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans une pluralité de sphères sociales » (Bereni, 2015, p. 17).

1. Le District Fédéral au coeur du pouvoir : échelles nationale, locale et transnationale

Le premier agencement à prendre en compte est celui de la scène du District Fédéral. Cet agencement est d'autant plus particulier qu'il implique de considérer la ville de México à la fois comme un « espace des lieux », espace de vie quotidienne, centre décisionnaire et de production de connaissances et comme un « espace des flux », un espace dont l'activité politique, économique et sociale se joue aussi de manière délocalisée, pour reprendre les termes dualistes de la réflexion de Castells (1998). Ce travail ayant fait le choix de s'intéresser avant tout aux conditions de résistance des acteur.es, la triple échelle d'analyse, locale, nationale et transnationale, s'appliquera à souligner les configurations dans lesquelles l'espace de la capitale en tant que ville globale peut apparaître comme un lieu stratégique de résistance, favorable à « l'émergence d'une nouvelle gamme d'opérations politiques, "culturelles" et subjectives » (Sassen, 2004, p. 19).

1.1. Le District Fédéral, caisse de résonance des mobilisations nationales

En tant que ville et capitale du pays, México est un espace du « centre » au sens où vers elle convergent les mobilisations à caractère national cherchant à se faire entendre du pouvoir exécutif de la fédération. Cette caractéristique de la ville comme « lieu privilégié de la pratique citoyenne » (Tamayo, 2010, p. 25) et territoire des mouvement sociaux contraint la recherche à considérer l'intrication d'un double mouvement ; l'influence des mouvements sociaux sur la configuration sociale locale de México mais aussi l'influence des espaces sociaux de la mégalopole sur la dynamique des mouvements sociaux au Mexique. Pour comprendre la forme de la participation civile dans la capitale, il convient de rappeler brièvement quels évènements ont structuré les mobilisations dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Le mouvement étudiant de 1968 est considéré par les historien.nes comme un moment décisif de la structuration de la société civile mexicaine. La mobilisation réclame la libération des prisonnier.es politiques et dénonce la répression de l'État contre les activistes et les dissident.es. Si la taille des rassemblements de 1968 est significative (200 000 étudiant.es au centre ville lors de la manifestation du 27 août), c'est surtout la violence de la répression appliquée au mouvement qui marque les esprits et l'histoire de la contestation dans la capitale. La répression policière sur le campus universitaire en septembre puis le massacre de 400 personnes sur la place de Tlatelolco le 2 octobre enracinent profondément le rejet du pouvoir autoritaire dans la conscience collective. On note également, dans les années 1970, que le

District Fédéral accueille une migration massive qui provoque une forte demande de services que l'État ne peut assurer (Besserer et Oliver, 2014). Pour pallier cette défaillance, des mouvements populaires s'organisent et entérinent la fin du monopole de l'appareil corporatiste d'État.

Dans le contexte de crise économique du début des années 1980, la société civile du District Fédéral acquiert davantage d'indépendance se tournant soit vers l'autogestion avec le développement des mouvements urbains, soit vers la défense des droits humains. Le séisme de 1985 provoque des réactions de solidarité nationale et internationale qui dotent les organisations locales d'une plus grande visibilité et d'une plus grande capacité de mobilisation. Enfin, la fraude des élections de 1988 pour reconduire le parti officiel au pouvoir alimente d'importantes manifestations dans la capitale et promeut une surveillance citoyenne des processus électoraux dans les années 1990. Cela pousse le gouvernement de Carlos Salinas de Gortari à prendre en compte de nouveaux acteurs de la société civile, parmi lesquels des groupes féministes (Lang, 2003, pp. 70-73).

En 1994, l'armée zapatiste, qui s'est soulevée le premier janvier dans la ville de San Cristobal de Las Casas contre le gouvernement du président Salinas, reçoit un appui populaire contre la répression militaire dans la capitale du pays le 12 janvier lors d'une manifestation qui réunit 150 000 personnes. Cette même année, de nouvelles organisations émergent contre le processus de libération économique du Traité de Libre Commerce d'Amérique du Nord (TLCAN) et en faveur du développement social.

Par conséquent, on peut relever qu'à la fin du XX^e siècle, la mobilisation dans la capitale mexicaine s'organise principalement autour de deux axes : une inquiétude grandissante quant aux garanties des droits civiques et politiques, un développement autonome de réseaux d'assistance pour remédier au désengagement de l'État et de ses institutions (Ludec, 2015, pp. 33-45).

Parallèlement, une force institutionnelle locale émerge.

1.2. Les débuts d'une représentation institutionnelle locale

En juillet 1997, les habitants du District Fédéral élisent le premier chef du gouvernement de la ville. Jusque là, c'était le président du Mexique qui nommait directement le chef du département du District Fédéral. Cette modification apportée par la réforme constitutionnelle de 1993 reconfigure le statut de la ville et libère en partie l'espace politique

de l'emprise nationale. L'élection d'un gouvernement social démocrate avec l'arrivée du Partido de la Revolución Democrática (PRD) [Parti de la révolution démocratique], lors de ces premières élections, marque une rupture avec le pouvoir institutionnel du Partido Revolucionario Institucional (PRI) [Parti révolutionnaire institutionnel] qui dirigeait le pays depuis 70 ans.

La nouvelle autonomie du District Fédéral s'accompagne de changements administratifs importants puisque la ville doit se doter de nouvelles structures institutionnelles et définir ses propres orientations sociales et politiques. À partir de ce moment, le District Fédéral cesse d'être seulement l'arène politique des luttes nationales et une conscience politique locale peut officiellement exister. Le nouveau cadre politique est propice aux réformes et à la promotion de la défense des droits des citoyennes et citoyens de la capitale. Le Programa para la Participación Equitativa de la Mujer en el Distrito federal (PROMUJER) [Programme pour la participation équitable de la Femme au District Fédéral] est créé en 1998 comme institution dépendante du gouvernement de la ville et des centres de soutien des politiques en faveur des femmes, les Centros Integrales de Apoyo a la Mujer (CIAM) [Centres intégraux d'appui à la Femme] apparaissent dans les seize arrondissements de la capitale. Avec l'entrée en vigueur du règlement intérieur de l'administration publique du District Fédéral en août 1999, Promujer devient Instituto de las Mujeres (INMUJERES) [Institut des femmes] de la ville de México, un organe décentralisé dont l'objectif est de promouvoir la non discrimination, l'égalité des chances et la défense des droits des femmes. Cette initiative comme d'autres traduit une volonté de transformation politique et pendant ces premières années s'engage « un combat pour la justice, au sens d'une lutte pour récupérer et recréer ce bien public, pour améliorer la qualité des institutions publiques, du gouvernement local » (Alvarado Mendoza, 2012). Alors que le District Fédéral fait face à un taux très élevé de délinquance entre 1994 et 1998 (*Ibid.*, 2012, p. 88), Barbara Ylan, sous-procureure en charge de la protection des victimes du DF, commence un travail de longue haleine pour réformer la prise en charge des victimes de la capitale par les services de police et passer d'un système d'assistance à un modèle de restitution des droits (Yllán Rondero, 2006, pp. 74-79).

Le défi est cependant de taille si l'on prend en compte que les délits de l'État et de ses agents, qui recouvrent selon la classification du sociologue Alvarado Mendoza la négation d'un service ou de l'accès à la justice, la corruption, l'extorsion, la détention arbitraire, la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées (2012, p. 41), n'ont pas cessé au DF avec l'alternance politique locale de 1997 ni avec l'alternance politique nationale de

2000 avec l'arrivée du Partido de Acción Nacional (PAN) [Parti d'action nationale]. L'utilisation de l'armée à des fins policières, la direction des forces de police par des anciens militaires et l'implication de groupes policiers dans des activités illicites ont ainsi muselé les libertés et le respect des droits humains dans la ville de México.

On peut donc considérer qu'à partir des élections de 1997, le District Fédéral est un espace politique double : d'une part, il acquiert une représentativité propre au travers d'un gouvernement autonome, d'autre part, il demeure le siège de l'exercice du pouvoir national. Cette caractéristique paraît essentielle pour appréhender l'évolution de la vie politique et sociale du pays et de la capitale. Afin de mieux comprendre les enjeux de cette double représentation du pouvoir quant aux demandes sociales, on peut prendre l'exemple de la dépénalisation de l'avortement au DF en 2000.

Au lendemain de l'alternance des partis au niveau présidentiel, le 3 août 2000, les lois sur l'avortement dans l'État de Guanajuato sont modifiées par les parlementaires du PAN et restreignent le droit à l'avortement : le seul cas d'avortement qui n'est plus pénalisé est celui émanant d'un accident, une grossesse résultant d'un viol ne constituant plus un motif légal d'interruption de la gestation. Cette décision provoque de vives réactions dans la société civile et politique locale et nationale qui lance un appel au président, Vicente Fox, à ne pas céder à la régression démocratique. Celui-ci déclare que la décision de Guanajuato répond à une logique locale et qu'il ne souhaite pas promouvoir de restrictions dans d'autres États. Le 18 août, au DF, les articles qui pénalisent l'avortement sont modifiés dans un sens contraire à celui de Guanajuato. La cheffe du gouvernement du DF inscrit le changement de législation dans la logique de la création de nouvelles lois après le changement de statut de la capitale et dans un objectif d'homologation des lois avec celles des autres entités. Cette fenêtre d'opportunité locale s'élargit dans le contexte de la transition politique nationale et d'un « questionnement plus général à propos des conditions de sécurité, de bien être, de liberté qu'une démocratie devrait assurer à ses citoyens » (Márquez Murrieta, 2013, p. 322). Les déclarations du pouvoir présidentiel et la coexistence politique du pouvoir national et du pouvoir local sur le même territoire ont également pu favoriser la dynamique qui a permis de dépénaliser l'avortement au DF en cas d'insémination artificielle non désirée, de malformations génétiques du fœtus et de viol²⁸. Le fait que de nombreux États aient modifié leur code pénal à la suite de la décision de la capitale (*Ibid.*, p. 325) montre également la dimension d'exemplarité que conserve le DF vis-à-vis des autres entités de la fédération.

²⁸ Le droit à l'avortement sera pleinement reconnu dans la capitale en 2007.

L'observation du contexte de mobilisation au DF tient compte de l'échelle locale et nationale mais également des liens entre la capitale mexicaine et le niveau transnational. À la suite du concept de Saskia Sassen de « ville globale » (Sassen, 2004) qui permet de penser l'inscription des grands espaces urbains dans des réseaux économiques et culturels mondialisés, le concept de « ville transnationale » appliqué à la capitale mexicaine par Federico Besserer et Daniela Oliver (2014) souligne une tension irréductible de l'analyse des phénomènes sociaux dans les mégalopoles, entre la prise en compte d'un niveau international tourné vers les flux et d'un niveau local axé sur la ville comme lieu d'« ancrages de divers processus transnationaux et globaux » (Besserer et Oliver, 2014, p. 21). Parmi ces processus transnationaux, figure un certain nombre de lois et de dispositifs.

1.3. L'affirmation de México à l'échelle transnationale

1.3.1. La première conférence internationale sur les femmes

Le développement de l'espace local de la cause des femmes au DF s'appuie à partir des années 1980 sur l'action philanthropique des organisations internationales (Ludec, 2015) et en particulier de l'Organisation des Nations Unies (ONU), comme en témoigne l'organisation de la première Conférence internationale sur les femmes de 1975 à México visant à promouvoir au niveau mondial l'élimination des discriminations fondées sur le sexe et un rôle actif des femmes dans le développement mondial. À mon sens, cet événement mérite d'être abordé sous deux angles : non seulement sous l'angle des apports de la Conférence officielle qui s'est tenue au ministère des Relations Étrangères à Tlatelolco mais également sous l'angle des apports de la Tribune annuelle internationale des femmes, forum des organisations gouvernementales organisé en parallèle de la conférence dans la salle des congrès du Centro Médico [Centre Médical].

Tandis que la Conférence était réservée aux délégué.es national.es et suivait l'ordre formel d'un programme établi en amont de l'évènement, la Tribune a généré des débats sur des thèmes non traités par la Conférence comme le lesbianisme, l'avortement et la prostitution et a permis l'expression de postures divergentes sur les objectifs désirés. Un tiers des participantes de la Tribune était des Mexicaines et les désaccords entre les Nord-Américaines et les Latino-Américaines de l'assemblée ont alimenté la presse du moment. Tandis que les Nord-Américaines axaient leurs propositions sur l'égalité des chances, l'accès à la contraception et la liberté individuelle, les Latino-Américaines soulignaient l'inégalité de répartition des richesses au niveau mondial et la domination impérialiste des pays dits du Premier Monde

comme les principaux freins à l'amélioration des conditions de vie des femmes (Fuentes, 2014).

Également en marge de la Conférence, la capitale a accueilli plusieurs contre-événements organisés par les féministes mexicaines pour faire entendre leur défiance vis-à-vis de l'ONU et faire résonner des problématiques locales. Le Movimiento Nacional de Mujeres (MNM) [Mouvement national des femmes] organisa sur deux jours le Ciclo de Avanzada Feminista Año Internacional de la Mujer [Cycle du progrès féministe année internationale de la Femme] et le Movimiento de Liberación de la Mujer (MLM) [Mouvement de libération de la Femme] planifia le Contracongreso [Contre-congrès] pour expliquer son rejet de la Conférence, « événement spectaculaire et symbolique à la dimension sexiste » (Fuentes, 2014, p. 188).

On retiendra que la Conférence internationale de México permit pour la première fois aux femmes d'organiser elles-mêmes un événement de dimension internationale sur les enjeux de la prise en compte des conditions de vie des femmes dans le développement social et économique des nations et qu'elle déboucha sur la création du Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) et l'adoption d'un programme mondial d'action, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la nutrition et du logement, à destination des gouvernements et de la communauté internationale. Cette première conférence internationale ouvre un mouvement d'institutionnalisation du féminisme qui s'accompagne de financements internationaux pour soutenir les groupes et les mouvements de femmes comme par exemple la Sociedad Mexicana Pro Derechos de la Mujer [Société mexicaine en faveur des droits de la Femme], plus connue sous le nom de Semillas et née en 1990 de la rencontre entre Anne Firth Murray du Global Fund for Women [Fonds global pour les femmes] et des féministes mexicaines comme Sylvia Marcos, Lucero González et Marie-Claire Acosta. On retiendra également que l'évènement donna l'occasion aux féministes d'Amérique du Sud de défendre l'autonomie des féminismes latino-américains ainsi que la pluralité et la spécificité des contextes locaux.

1.3.2. La convention de Belém do Pará

À partir des années 1980, les instances internationales s'emparent progressivement d'une perspective genre qui place la question des discriminations contre les femmes puis plus précisément la question des violences contre les femmes au centre de l'attention. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

(CEDAW) adoptée en 1979 et ratifiée par le Mexique en 1981 établit un lien concret entre la promotion de l'égalité femmes-hommes et le respect des droits des femmes. Sur le plan régional, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes, autrement appelée Convention de Belém do Pará (1994) illustre les apports d'un féminisme global sur l'agenda politique international : « à partir des années 1990, la violence contre les femmes est passée d'une chose dont seules les activistes féministes se souciaient à une question essentielle des droits humains sur toute la planète » (Levitt et Merry, 2009, p. 442). Belém do Pará définit le concept de violence contre les femmes en s'appuyant en effet sur une sémantique féministe : la violence contre les femmes est une « violence physique, sexuelle ou psychologique se produisant dans la famille [...] ou dans toute autre relation interpersonnelle » ainsi que « dans la communauté, quel qu'en soit l'auteur ». Elle peut en outre être « perpétrée ou tolérée par l'État ou ses agents » (Convention Belém do Pará, 1994, c. 1, art. 2).

La Convention de Belém do Pará offre une structure d'opportunité au niveau sémantique et politique favorable tant à la création et à la coordination de groupes de la société civile dont le but est de lutter contre les violences masculines, qu'aux réformes institutionnelles. Ainsi, Barbara Yllán, ancienne sous-procureure en charge de l'attention aux victimes au DF, souligne le lien ténu entre d'abord l'adoption locale de La Ley de Asistencia y Prevencion de la Violencia Familiar [Loi d'assistance et de prévention de la violence familiale], votée en 1996 et le cadre normatif de la convention de Belém do Pará, puis entre la première réforme de la loi de 1998 et la ratification officielle de Belém do Pará cette même année (CNDH, 2003, pp. 19-21). De même, les enquêté.es soulignent l'importance de ce cadre théorique dans la production d'un sens critique sur les assassinats contre les femmes de Juárez :

« Nous avons le cadre de Belém do Pará avec son concept de violence contre les femmes et cela nous a énormément aidé pour comprendre que ces disparitions et ces homicides ne relevaient pas d'un assassin en série mais avaient à voir avec un processus culturel et étatique, et de responsabilité de l'État ».

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

1.3.3. La conférence internationale de Beijing et le protocole facultatif de la CEDAW

La quatrième conférence internationale de Beijing (1995) marque un pas de plus dans la reconnaissance internationale de la violence contre les femmes comme violation des droits humains et dans l'extension de « l'interface entre activisme global et activisme local » (Merry, 2006, p. 3). L'avocate Carolina T. explique en particulier comment, au lendemain de Beijing, « il y avait plus de moyens financiers pour se réunir, ce qui avant était très difficile à cause de la grande taille du Mexique ». La mise en place des politiques du *gender mainstreaming*, dans lesquelles le genre cesse d'être un outil analytique pour devenir un outil pragmatique « ayant vocation de norme technico-bureaucratique centrée sur la production d'indicateurs quantitatifs et sur la diffusion d'un savoir d'expertise concernant la situation des femmes » (Marques-Pereira, 2011, p. 124), met à disposition des acteur.es intéressé.es des structures matérielles de recherche et d'action nouvelles.

Parallèlement, la CEDAW continue de produire des outils utiles pour la réflexion et la coordination des mouvements de femmes luttant contre la violence masculine. Après avoir inclus dans le concept de discrimination envers les femmes « la violence basée sur le sexe, c'est à dire la violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme » dans la recommandation n° 19 (CEDAW, 1992), elle met au point un protocole juridique qui complète la convention et qui permet de dénoncer auprès du comité des violations commises par les États qui l'ont ratifiée. Ce protocole facultatif entre en vigueur en octobre 1999, il est un des moyens pour les mouvements féministes d'exercer une responsabilité publique au sens d'« une pratique de contrôle et de suivi des engagements pris par les États » (Marques-Pereira, 2011, p. 119).

Au tournant des années 2000, la participation citoyenne à México compose avec les différents degrés d'implication politique de la ville : réceptacle des conflits nationaux, nouvelle scène politique locale et mégapole au statut transnational.

2. L'espace de la cause des femmes au District Fédéral : féminismes et causes défendues

Le second agencement auquel on s'intéressera pour saisir l'émergence du féminicide comme espaces de résistance dans la capitale est celui de l'organisation de l'espace de la cause des femmes. Parce que « les acteurs collectifs ne pré-existent pas tels quels aux configurations dramatiques et narratives de l'activité collective, mais sont configurés par ce qu'ils configurent » (Cefai, 1996, p. 50), il est important de comprendre qui sont les acteur.es

mobilisé.es au DF et quelles luttes y sont représentées.

2.1. Les féminismes et les mouvements de femmes de la capitale

Au-delà des coalitions observées comme lors de la structuration du Movimiento Amplio de Mujeres (MAM) [Mouvement élargi des femmes] à partir des années 1970²⁹, l'histoire des organisations de femmes dans la capitale mexicaine est marquée par deux tendances fortes liées à l'espace urbain et aux frontières de classe et d'ethnie qui le structurent. Les centres universitaires et les quartiers populaires traduisent spatialement les origines diverses des organisations et aident à comprendre les tensions qui traversent l'espace de la cause des femmes au DF. En effet, le mouvement féministe qui renaît à partir du massacre des étudiant.e.s de Tlatelolco en 1968 est profondément marqué par l'appartenance de ses membres aux classes les plus favorisées de la capitale qui fréquentent l'université et les centres culturels tandis que les groupes de femmes qui s'organisent aussi dans les années 1970 dans les quartiers de la ville pour résoudre collectivement des problèmes matériels de logement, d'assainissement, d'accès aux services publics appartiennent aux classes populaires. Néanmoins, cette polarisation historique de la mobilisation féminine à Mexico est remise en question par la montée progressive des groupes lesbiens et indigènes.

2.1.1. *Le féminisme blanc, un féminisme institutionnel*

Les mouvements féministes latino-américains entrent, dans les années 1990, dans une phase d'institutionnalisation qui bénéficie particulièrement aux femmes des classes moyennes et privilégiées à la peau claire insérées dans des réseaux d'organisations financés par l'aide internationale (Falquet, 2007). Cette institutionnalisation est d'autant plus marquée dans la capitale mexicaine. En effet, le centre politique du pays regroupe la majorité des Organisations Non Gouvernementales (ONG) mexicaines (Sánchez Olvera, 2006, p. 32) où leur représentation est assurée par des femmes érudites issues des classes moyennes et élevées (Lang, 2003, p. 72).

La structuration des classes urbaines à même d'accéder aux positions sociales les plus avantageuses est liée au Mexique, et *a fortiori* dans la mégapole de Mexico, au métissage comme idéologie. Ainsi, le degré de blancheur de la peau continue à favoriser l'ascension

²⁹ À partir des années 1970, le MAM réunit au niveau national les femmes de plusieurs secteurs et d'organisations féminines et féministes : le mouvement féministe, les femmes du mouvement urbain populaire, celles du mouvement paysan et indigène, celles du mouvement des travailleuses salariées et les femmes des partis politiques (Sánchez Olvera, 2006). Le MAM a joué un rôle important dans le processus de construction d'une démocratie citoyenne jusqu'à la fin des années 1990.

sociale et à discriminer³⁰. Le rapport social qui naît de cette discrimination, désigné parfois par le terme de pigmentocratie, détermine la configuration des espaces féministes. Dans le cas de la ville de México et de la visibilité accrue des espaces institutionnels locaux et nationaux, le féminisme blanc domine la scène politique. Ces femmes militantes ont conquis les espaces institutionnels (partis politiques, sphères gouvernementales locale et nationale, instances académiques) à partir des années 1970.

Le Programa Nacional de Solidaridad (PRONASOL) [Programme national de solidarité], mis en place par Salinas entre 1988 et 1994, sollicite à la fois les féministes institutionnelles et les groupes de femmes agissant sur le terrain. Il reconduit, cependant, dans le même temps les féministes hégémoniques dans une position dominante vis-à-vis des femmes d'origine populaire, ce qui n'est pas sans rappeler le schéma bienfaitrices/assistées de la tradition philanthropique (Ludec, 2015) et de la tradition religieuse. Le rapprochement de la sphère étatique se confirme jusque dans les années 1990 au travers de l'action du groupe Diversa-Agrupación Política Feminista [Diverse-groupe politique féministe] (1997), de la création de la Comisión de Equidad y Género [Commission équité et genre] (1997) au niveau national puis au niveau local, du Parlamento de Mujeres [Parlement des femmes] (1998) ou encore de Instituto Nacional de las Mujeres (INMUJERES) [Institut national des femmes] du DF (1999).

Du côté du monde universitaire, les bases de l'engagement féministe datent de la formation du Grupo Autónomo de Mujeres Universitarias (GAMU) [Groupe Autonome des Femmes Universitaires] en 1979 au sein de l'UNAM. L'espace féministe se développe et sous les auspices des conférences internationales et des plateformes transnationales autour de l'équité naissent des centres universitaires dédiés aux études genre : le Programa Interdisciplinario de Estudios de la Mujer (PIEM) [Programme interdisciplinaire des études de la Femme] au Colegio de México (COLMEX) [Collège du Mexique] en 1983, puis le Programa Universitario de Estudios de Género (PUEG) [Programme Universitaire des Études de Genre] de l'UNAM en 1992. Ce féminisme s'exprime dans de nombreuses publications soutenues par les départements universitaires et dans des revues spécialisées comme *Debate feminista* [Débat féministe] (1990) ou la *Triple Jornada* [Triple Journée] (1998). Cette scène féministe dominante est construite autour de quelques femmes, blanches ou métisses, de la

³⁰ Voir les travaux du groupe Project on Ethnicity and Race in Latin America (PERLA) [Projet sur l'ethnicité et la race en Amérique Latine] sur la corrélation entre les standards esthétiques liés à la blancheur de peau et la réussite sociale au Mexique : *Latinos, Afro Latinos and the (Latin) American color line Eastern Sociological Society* (Telles E. E., 2015). Encore aujourd'hui, une personne à la peau plus claire a 11 % de chances en plus d'avoir un travail mieux rémunéré qu'une à la peau moins claire.

classe moyenne et haute proches de la sphère politique, qui cumulent parfois plusieurs fonctions grâce à l'intrication croissante des réseaux d'ONG et des réseaux politiques (Lang, 2003, p. 73).

Du côté des syndicats, la main mise des hommes sur les postes à responsabilité a compliqué la participation politique des femmes et des féministes. On note cependant un engagement féminin plus marqué au sein du Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación [Syndicat national des travailleurs de l'Éducation], au travers du groupe Mujeres en Acción por México [Femmes en action pour le Mexique] mais aussi dans le Sindicato de Teléfonos de México [Syndicat des téléphones du Mexique], le Sindicato de Trabajadores de la UNAM [Syndicat des travailleurs de l'UNAM] et le Sindicato Mexicano de Electricistas [Syndicat mexicain des électriciens]. Là aussi, le processus d'institutionnalisation, *via* le rapprochement avec l'État ou la transformation des groupes féminins en organisations de la société civile, bénéficie majoritairement à des femmes métisses dont la position sociale ne reflète pas la situation de la plus grande partie des femmes de la mégalopole mexicaine.

La proximité avec les gouvernances internationales et nationales alimente des tensions au sein du féminisme blanc. Certaines remettent en question la posture institutionnelle impliquant inévitablement des compromis et font le choix à l'époque de s'en éloigner :

« On sait très bien que ces organisations qui sont importantes aident aussi l'État à pouvoir dire "nous avons des organisations sociales qui luttent pour les droits humains, les droits des femmes" et elles obtiennent des choses et les fondatrices, les hégémoniques comme on les appelle, Marta Lamas, *Debate feminista* et tout le reste [...] ont obtenu beaucoup de choses mais toujours en travaillant avec l'État. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

2.1.2. *Les organisations populaires de femmes*

Les femmes occupent une place importante dans le Movimiento Urbano Popular (MUP) [Mouvement urbain populaire] qui se développe dans les années 1970 et 1980 à Mexico. Elles y sont bien insérées et représentent souvent la base de la mobilisation pour améliorer les conditions de vie quotidienne des familles qui affluent vers la capitale et cherchent des terrains où s'installer³¹. Plus de la moitié de l'espace urbain actuel de la zone métropolitaine de CDMX est ainsi né de l'autoconstruction, dès les années 1940, par les migrant.es en

³¹ En 1983, CDMX accueille le premier rassemblement national des femmes du MUP.

provenance des zones rurales de Veracruz, Puebla, Oaxaca ou Michoacán (Giglia, 2007, p. 67). Les femmes des colonies populaires et de ces campements illégaux ont joué un rôle central dans la lutte pour obtenir une vie digne (logement, assainissement, eau, lumière) et dans les diverses organisations du MUP. Plusieurs enquêtés.es évoquent ainsi la bataille menée par elles-mêmes ou par leurs mères et grand-mères pour défendre le terrain de leur communauté fraîchement installée dans la capitale. Certaines, comme Erendirani S., institutrice à la retraite et représentante du peuple Purépecha, ont lutté de longues années pour obtenir la régularisation du terrain occupé par plusieurs familles de leur peuple. Les réseaux de solidarité entre femmes sont particulièrement actifs dans les quartiers populaires et leur rôle dans le maintien de la qualité de vie des habitant.es est d'autant plus important que nombre d'hommes poursuivent la migration vers le nord et les États-Unis³².

Si le MAM a permis de rassembler un temps les femmes des secteurs populaires aux côtés des féministes et des femmes politiques dans un combat unitaire autour d'objectifs communs de participation politique et de lutte de genre, le rapprochement de ces dernières de la sphère du pouvoir étatique entraîne de réelles dissensions. La position des femmes des quartiers populaires comme destinataires des programmes d'action gouvernementaux ou du travail des ONG féministes ne correspond plus à leur demande d'autonomisation et le sentiment d'instrumentalisation des demandes communautaires s'accroît.

2.1.3. *Les féminismes autonomes*

L'appellation « féminismes autonomes » ne désigne pas un ensemble homogène. Certaines féministes autonomes rejetteraient même une quelconque appartenance au féminisme de peur d'être assimilées à la tendance hégémonique évoquée plus haut. Comme le souligne Jules Falquet (2014b), il est difficile de présenter le courant autonome en raison de sa dispersion, des groupes informels et des activistes individuels qui le composent. Les tendances autonomes se caractérisent par « une forte critique du concept de genre et du modèle de développement néolibéral imposé par la coopération internationale, de nouveaux éclairages sur l'imbrication des relations sociales de sexe, classe et race et sont pionnières dans la pensée décoloniale » (Falquet, 2014b, p. 40). Ce courant autonome émerge publiquement en 1993 pendant « *El Encuentro Feminista Latinoamericano y del Caribe* » [« La Rencontre féministe latino-américaine et des Caraïbes »] au Salvador : un collectif féministe composé de Mexicaines et de Chiliennes revendique la diversité des féminismes et rejette les féminismes

³² Voir le travail particulièrement intéressant de Tatiana Lara San Luis (2014) sur le quartier *El Progreso* et les circuits migratoires transnationaux entre CDMX et les États-Unis.

institutionnels issus de la coopération internationale qui « démontent les rêves, les mécanismes autonomes d'articulation et hégémonisent tous les espaces » (Espinosa Damián et Jaiven, 2013, p. 440). D'autres activistes et militantes (anciennes *guerrilleras* d'Amérique centrale, activistes exilées et réfugiées au Mexique, anarchistes indigènes boliviennes du mouvement Mujeres Creando [Femmes en création] rejoignent la réflexion. Elles jettent les bases de plusieurs tendances autonomes partout sur le continent d'Abya Yala³³ qui se reconnaissent entre elles dans leur radicalité : « un NON à l'hétérosexualité obligatoire, un NON à la guerre, un NON aux multinationales [...] et à toute expression de tout système d'oppression qui affecte les femmes et l'humanité. » (Curiel dans Falquet, 2014b, p. 49)

Au tournant des années 2000 au Mexique, ces voix dissidentes, remettent en question la rhétorique féministe dominante et participent d'une culture féministe entendue comme « les formes spécifiques que prennent la connaissance et le savoir, les langages, les faits et les expériences politiques personnelles et collectives des femmes » (Lagarde, 2012, p. 462).

La révolte zapatiste de 1994 contre l'État mexicain s'accompagne d'un mouvement des femmes indigènes défendant leurs droits et interrogeant l'origine de l'oppression vécue. La première *Ley Revolucionaria de las Mujeres* [Loi révolutionnaire des femmes] (1994) puis la seconde (1996) formulent ainsi leurs exigences concernant le droit à un salaire juste, le droit à la participation politique, le droit de décider du nombre d'enfants à avoir, le droit à une vie sans violence sexuelle ou encore le droit à l'éducation (Belausteguigoitia, 2007, p. 184). L'appel des femmes indigènes à combattre les formes de violences exercées contre les femmes, qui vise tant la politique néolibérale que leurs camarades de lutte, résonne alors au-delà des communautés indigènes, dans les villes et dans la capitale mexicaine :

« En tant que femmes, l'homme riche veut nous humilier mais également l'homme qui n'est pas riche, c'est à dire celui qui est pauvre comme le sont nos époux, nos frères, nos pères, nos fils, nos compagnons de lutte [...] quand nous les femmes nous exigeons le respect, nous le demandons non seulement aux néolibéraux mais aussi à ceux qui luttent contre le néolibéralisme et disent qu'ils sont révolutionnaires, alors qu'ils sont pire qu'un Bush à la maison. Nous demandons aussi aux femmes de la ville de s'organiser [...] Parce que celles qui travaillent dans les usines comme ouvrières, les employées, les enseignantes, les secrétaires ont un patron ou une patronne, parce que les femmes riches elles aussi nous humillient et nous méprisent. » (Propos de la Commandante Esther, 08/09/2003).

³³ Nom donné par les organisations indigènes latino-américaines en 1992 lors du cinquième anniversaire de la Découverte, afin de ne plus employer le terme d'« Amérique », trace de l'égo colonialiste européen. En dehors des autochtones, de nombreux chercheurs et nombreuses chercheuses et militant.e.s emploient le terme emprunté au peuple Kuna (Panama) pour se référer au continent.

Les mouvements lesbiens contribuent eux aussi à la reconfiguration du paysage féministe dans la capitale. À l'instar des femmes indigènes, les groupes lesbiens postulent une défense des intérêts collectifs hors du cadre étatique et institutionnel, depuis des formes plus radicales de protestation qui visent le système néolibéral et l'ingérence au sein du féminisme hégémonique d'organismes eux-mêmes responsables de l'exploitation des femmes (Curiel *et al.*, 2005). Les groupes lesbiens et homosexuels sont apparus conjointement à México au début des années 1970 sous la bannière de Frente de Liberación Homosexual [Front de libération homosexuelle] avant de porter leurs propres revendications. La marche lesbienne organisée dans la capitale en 2003 consacre à la fois la reconnaissance de l'autonomie des groupes lesbiens et le climat de défiance entre le mouvement lesbien et les féministes « qui priorisent la stratégie d'incidence institutionnelle » (Cardoza, 2005, p. 23).

2.2. Les causes défendues

Les analyses précédentes ont souligné d'une part l'inscription de la mobilisation sociale de la capitale mexicaine dans un espace géopolitique tridimensionnel (local, national et transnational) et d'autre part la diversité des actrices de l'espace de la cause des femmes et de leurs mises en scènes de la lutte. Leurs principales demandes concernent la reconnaissance des droits des femmes à une maternité volontaire et à une vie sans violence. On retiendra comme actes déterminants de configuration de l'espace de la cause des femmes au District Fédéral pour la période retenue deux contextes d'opportunités qui ordonnent le champ des causes défendues : d'une part, l'imbrication des niveaux local et national ; d'autre part, le contexte transnational de la défense des droits humains.

2.2.1. Les fenêtres d'opportunité liées à l'alternance démocratique

La lutte contre la violence et le libre choix en matière de maternité structurent un travail commun des groupes féministes au District Fédéral pendant les années 1970 et la première moitié des années 1980 (Álvarez Enríquez, 1998, p. 164). En 1972, Mujeres en Acción Solidaria (MAS) [Femmes dans l'action solidaire] propose de modifier la législation relative à l'avortement. La Coalición de Mujeres Feministas [Coalition de femmes féministes], née en 1976, fait de la lutte contre la violence et de la dépénalisation de l'avortement une priorité du mouvement. Enfin, en 1979, les membres du Movimiento Nacional de Mujeres (MNM) [Mouvement national des femmes] défilent dans la capitale vêtus de noir en hommage à toutes les femmes ayant perdu la vie dans un avortement clandestin. Un front national de lutte, Frente Nacional por la Liberación y los Derechos de las Mujeres (FNALIDM) [Front

national pour la libération et les droits des femmes] est créé pour exiger une modification des lois.

Pourtant, au long des années 1980, les demandes publiques des femmes perdent du terrain (Lamas, 1992). Le poids conservateur de l'Église ainsi qu'un intérêt croissant pour les échéances électorales nationales de 1988, puis locales de 1997, relèguent pour un temps la lutte pour l'avortement libre. Quant à la question de la violence contre les femmes, la demande est intégrée par le pouvoir local de la capitale au travers d'un plan de lutte contre la délinquance, niant les rapports de genre dans l'interprétation de la violence. La violence intrafamiliale y est traitée comme un facteur favorisant la criminalité dans la capitale et les agressions commises contre les femmes sont avant tout considérées comme des actes criminels requérant des mesures supplémentaires de sécurité publique. Avec l'ouverture de la sphère politique à la société civile, les structures publiques d'accueil des victimes se multiplient : en 1988 est créé le premier Centro de Orientación y Apoyo a Personas Violadas [Centre d'orientation et de soutien aux personnes violées] puis le Centro de Atención a la Violencia Intrafamiliar y Sexual [Centre d'accueil pour la violence intrafamiliale et sexuelle], en 1989 la première Agencia Especializada en Delitos Sexuales [Agence spécialisée en délits sexuels] ouvre dans le quartier Miguel Hidalgo et en 1991 apparaît le Centro de Terapia de Apoyo [Centre de thérapie de soutien]. Le rapprochement opéré entre les féministes, les fonctionnaires d'État et les politiques comme à l'occasion de la formation du groupe Grupo plural Pro Victimias [Groupe pluriel en faveur des victimes] n'assure pourtant pas aux femmes d'être traitées comme des sujets autonomes et d'opter pour un modèle de prévention plaçant les rapports de pouvoir femmes/hommes au centre de la réflexion. Il en va de même avec la création du Centro de Atención a la Violencia Intrafamiliar [Centre d'accueil pour la violence intrafamiliale] en 1990. Il bénéficie de la collaboration entre Ignacio Morales Lechuga, procureur général de justice du DF et les féministes, pourtant l'objectif de la structure est avant tout de « prévenir et sanctionner les conduites antisociales [...] combattre et réduire les taux de délinquance du District Fédéral » (*Diario Oficial de la Federación*, A/026/90).

2.2.2. *Le contexte transnational de défense des droits humains*

Si le projet politique local a tendance à absorber en quelque sorte les demandes publiques des femmes, le contexte transnational de défense des droits humains des femmes et la création de multiples réseaux latino-américains autour des causes des femmes offrent de nouveaux appuis pour la mobilisation. La féministe Marta Lamas souligne ainsi comment le

cadre de la pénalisation de l'avortement et de la criminalisation des femmes comme atteintes aux droits humains permet en 1989 de relancer un débat à bout de souffle :

« Après un silence de six ans, ce n'est qu'en 1989 que la violation des droits humains de la part d'une autorité judiciaire ramène le thème de l'avortement sur la table du débat public. Pendant la Semaine Sainte, des agents judiciaires entrent dans une clinique où l'on pratique des avortements clandestins et arrêtent des femmes qui viennent d'avorter ainsi que le personnel médical. Les autorités les conduisent dans les locaux de Tlaxcoaque³⁴ et les torture. Quelques jours plus tard, une des prisonnières dénonce. Cette fois, la violation des droits humains des prisonniers est l'élément central qui provoque une réaction différente : l'Église intervient moins et la société exprime son indignation pour défendre les femmes victimes de la police. » (Lamas, 1992, p. 14)

La mise en récit de l'évènement selon un discours de défense des droits humains est mis à profit par les féministes pour remobiliser l'opinion publique et fédérer le mouvement. La Coordinadora Feminista para el DF [La Coordination féministe pour le DF] (1990) émerge de cet effort de réarticulation politique et permet de réunir le 15 janvier 1991 plus de 62 organisations sociales, syndicales et féministes qui s'entendent pour former le Frente Nacional por la Maternidad Voluntaria y la Despenalización del Aborto [Front national pour la maternité volontaire et la dépénalisation de l'avortement] qui défile lors de la marche dénommée « *He abortado* » [« J'ai avorté »]. L'organisation civile Grupo de Información en Reproducción Elegida (GIRE) [Groupe d'information sur la reproduction choisie], créée en 1992 par des féministes du DF (Marta Lamas, Patricia Mercado, María Consuelo Mejía, Sara Sefchovich et Lucero González), utilise aussi le cadre interprétatif des droits humains pour défendre l'extension des motifs d'interruption légale de grossesse dans la capitale et soutenir la modification du code pénal du DF présentée par Rosario Robles en 2000 puis son application (*Cimac noticias*, 19/08/03).

Parmi les réseaux influents, on compte par exemple Red Feminista Latinoamericana y del Caribe [Réseau féministe latino-américain et des Caraïbes], fondé en 1990 lors de la cinquième rencontre féministe et qui mène des campagnes au niveau continental contre la violence masculine et en faveur des droits sexuels et reproductifs. On pense également à Red Internacional por los Derechos Reproductivos de las Mujeres [Réseau international pour les

³⁴ Tlaxcoaque est un quartier du centre historique de México où se trouvaient les bâtiments de la Dirección General de Investigaciones Políticas y Sociales (DIPD) [Direction générale des enquêtes politiques et sociales], la police politique. Les lieux ont été utilisés comme centre de détention et d'interrogatoire de prisonniers et prisonnières par l'ensemble des corps de police du DF entre 1965 et 1985, date de la fermeture officielle des lieux. De nombreux témoignages comme celui de Lamas atteste cependant d'un fonctionnement clandestin après cette date.

droits reproductifs des femmes] qui, avec le concours de Comunicación Intercambio y Desarrollo Humano en América Latina [Communication échange et développement humain en Amérique Latine], lance en 1988 une campagne pour dénoncer les taux élevés de mortalité maternelle occasionnée par les avortements clandestins. Des organisations de rang mondial comme Ipas³⁵ s'installent dans la capitale et attirent celles qui cherchent le moyen de travailler à la cause des femmes de manière effective, en dehors des instances étatiques trop peu dynamiques :

« J'ai commencé à travailler il y a de nombreuses années, il y a environ quinze ans au sein de l'Institut des Femmes du DF [...] je travaillais avec des femmes des rues, qui vivaient dans la rue et j'essayais de mener une stratégie locale, de les aider, mais je ne pouvais rien faire parce que cela n'intéressait pas le gouvernement, alors je suis partie pour rejoindre une organisation très connue au Mexique qui s'appelle Ipas et qui existe aussi dans plusieurs pays du monde. Ipas travaille avec des femmes qui ont souffert des épisodes de violence sexuelle. Quand j'y travaillais, c'était une toute petite organisation de 10 personnes environ et notre travail consistait à développer des stratégies pour répondre aux besoins de ces femmes, à cette époque nous avons élaboré un protocole national de prise en charge de la violence sexuelle et nous travaillions aussi l'interruption légale de grossesse, nous formions des médecins hommes et femmes. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

On remarque que c'est également ainsi que des acteur.es auparavant investí.es dans des organisations historiquement tournées vers la lutte contre le VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) se reconvertissent au pied levé lors de cette étape de reconfiguration de l'espace de la cause sous l'influence d'une transnationalisation des mouvements sociaux qui s'intensifie (Paternotte, 2013, p. 504). Le récit de Clara M., directrice d'une fondation de prise en charge pour femmes victimes de violences au DF, fait ainsi référence à la mobilité de l'espace de la cause qui caractérise les organisations majoritairement financées par des fonds internationaux et privés :

« Quand elle est née, [la fondation] s'appelait "La X Fondation", "La X contre le sida", elle s'occupait du VIH et du sida, et quand ils m'ont sollicitée, cela m'est un peu tombé dessus sans

³⁵ Organisation qui lutte pour les droits reproductifs des femmes.

le vouloir, je suis rentrée dans le Conseil, j'ai aidé et puis je suis restée, avant j'occupais un autre poste, je n'y connaissais rien. »

Clara M., femme, 56 ans. Directrice d'une fondation privée. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Le contexte politique local et transnational structurent ainsi de manière forte les mobilisations de l'espace de la cause des femmes au DF dans les années 1990. Le processus de démocratisation de la capitale permet certes une prise en compte des revendications féministes par le pouvoir local mais il entraîne également une dépolitisation des causes. De même, le contexte transnational de mobilisation pour les droits des femmes, s'il offre une nouvelle structure d'opportunités pour les féministes qui peuvent légitimement demander le respect des traités et conventions internationales signés par le Mexique en matière de droits reproductifs et de lutte contre la violence, contraint le contenu et la forme des revendications et impose son propre agenda aux luttes locales. Par ailleurs, on note que les agendas politiques local comme transnational n'offrent pas les mêmes ressources aux différent.es acteur.es de l'espace de la cause des femmes et que les espaces de mobilisation institutionnels sont ceux qui bénéficient de la plus grande visibilité.

3. « Les mortes de Juárez » : tensions dans la narration de l'évènement

Le dernier agencement abordé dans ce chapitre est celui de la configuration communicationnelle et narrative d'un nouvel espace de résistance contre la violence masculine. Les assassinats et les disparitions de jeunes filles et de femmes dans la localité de Ciudad Juárez dans l'État de Chihuahua, à la frontière nord du Mexique, attirent progressivement l'attention à partir des années 1990. Entre 1993 et 2005, ce sont 442 cas de femmes assassinées (Monárrez Fragoso *et al.*, 2010, p. 363) et 4 456 disparues (*Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos*, 2007, p. 1). La construction discursive de cet évènement se réalise selon différents canaux informatifs pour apparaître de manière visible au début des années 2000.

3.1. Le discours dominant des médias de masse

Les médias de masse, au sens où ils sont en mesure d'influencer une large audience, sont surtout représentés au District Fédéral comme dans le reste du pays par la télévision et la presse à scandale qui utilisent des procédés narratifs spécifiques pour rapporter les faits

violents (Lagos et Toledo, 2014). Les premiers plans, la musique, la construction mélodramatique inscrivent les informations données sur les assassinats dans un schéma narratif tourné vers les émotions du public lecteur ou spectateur, en particulier la peur et la douleur. De plus, avant les années 2000, la presse nationale relaie peu la situation des femmes à Juárez, l'origine sociale des victimes aggravant le phénomène d'exclusion des femmes de la couverture médiatique. C'est pourquoi, les meurtres commis contre les femmes de Juárez accèdent à la catégorie d'évènement journalistique d'abord par le biais de critères de sélection évaluant leur spectacularité :

« Le traitement médiocre des médias du centre du pays a généré une étrange compétition entre acteurs de la communication et entreprises à l'accès limité à l'information de première main et à la connaissance de la frontière. Ou qui ont délibérément privilégié le sensationnalisme à l'investigation, choisi les adjectifs plutôt que les faits. » (Pérez-Espino, 2004, p. 92).

En raison de la moindre participation des femmes dans les domaines de la rédaction et de l'édition au Mexique, le constat de Patsili Toledo sur les valeurs informatives dominantes en Amérique Latine s'avère particulièrement juste : « les valeurs informatives hégémoniques correspondent encore à une culture machiste qui imprègne les routines journalistiques des salles de rédaction » (Lagos et Toledo, 2014, p. 4). L'attention est ainsi portée sur les victimes, le détail des agressions et des blessures, le tout relié à un contexte de délinquance ou d'histoire d'amour dans un schéma narratif inspiré en partie des séries policières ou des *telenovelas* [feuilletons télévisés] : « tel est le lot des femmes, d'être dans un hors champ conceptuel d'un côté et sous les feux de la représentation imaginaire [...] de l'autre » (Fraise, 1996, p. 7).

On note par ailleurs que ce traitement réducteur et sommaire des faits a construit et diffusé à son tour le caractère incompréhensible des assassinats :

« À cause de la complexité du sujet, au fur et à mesure que des informations isolées paraissaient à propos des différents faits qui avaient eu lieu, on a commencé à noter un certain intérêt d'une partie de la société nationale et internationale d'en savoir plus sur la situation. Ainsi, et étant donné que les informations produites étaient confuses et simplistes, le féminicide de Juárez a commencé à être perçu comme quelque chose d'inexplicable entouré d'un halo de mystère. » (Gallur Santorum, 2014, p. 26).

Le journaliste José Pérez-Espino condamne sévèrement la presse de la capitale et constate que « le traitement donné par la presse du District Fédéral à la couverture des assassinats de femmes s'est caractérisé par l'aboulie professionnelle et par un exercice défaillant du journalisme d'investigation et de précision. À cela il faut ajouter l'intérêt

personnel et lucratif de la part de certains reporters et auteurs, une éthique douteuse, la morbidity et la légèreté dans le traitement de l'information, ainsi que la création récurrente de mythes, stigmates et stéréotypes surtout par les médias imprimés et les livres publiés sur le thème » (Pérez-Espino, 2004, p. 85). Articles à l'appui, il souligne comment les journaux de la ville, en particulier *La Jornada*, se sont alignés sur la presse à scandale et ont colporté des rumeurs sans aucun travail de vérification des sources, en se laissant aller parfois jusqu'à l'obscène. En témoigne cet extrait du supplément de *La Jornada* du 4 novembre 2002 :

« En plus de les violer sexuellement par les deux voies, le ou les homicides leur serraient le coup pour les étrangler, de sorte que le violeur en ressentait plus de plaisir car de cette manière elles contractaient leur organes génitaux, par ailleurs ils les ont mordu et leur ont attaqué les seins et l'abdomen à coups de couteaux lors d'étranges rites mortuaires. » (Pérez-Espino, 2004, p. 101).

José Pérez-Espino pointe également du doigt la célèbre revue de la capitale *Proceso* pour avoir relayé les informations peu fiables sur lesquelles Víctor Ronquillo s'est appuyé pour publier en 1999 le livre *Las muertas de Juárez. Crónicas de los crímenes más despiadados e impunes en México* [Les mortes de Juárez. Chroniques des crimes les plus impitoyables et impunis au Mexique]. Le titre contribue à populariser l'usage de la périphrase discriminante et euphémisante pour désigner les victimes des assassinats. Le journaliste dresse également la liste des stéréotypes par lesquels la presse du District Fédéral informe le public de la capitale et le reste du pays des homicides contre les femmes de Ciudad Juárez :

« ce qui se raconte le plus dans la presse du District Fédéral c'est que "toutes" les victimes "ont été violées", "ont été étranglées", "ce sont des ouvrières", "elles ont entre 15 et 25 ans" ou "elles ont moins de 20 ans". Que "toutes" "ont eu les seins découpés" et qu'"on les a jetées dans le désert". Ou bien "il y a un assassin en série", "on les a toutes assassinées lors de rites sataniques", pour "vendre leurs organes", "dans une secte", "dans une loge" » (Pérez-Espino, 2004, p. 101)

Le rapport de l'évènement Juárez par la production médiatique est par conséquent chargé d'une violence qui redouble celle des évènements relatés. Ce mécanisme de renforcement de la violence dans la presse mexicaine est bien analysé par Villegas Contreras et Lindig Cisneros qui notent que la présensation médiatique des faits de violence, et en particulier des assassinats contre les femmes, se caractérise par une cruauté du regard porté : « Cruauté est un terme compliqué. Il implique la *crudelitas*, l'épanchement de sang, le cru, auquel Nietzsche se réfère comme le fait de "faire souffrir pour le plaisir de le faire", mais il implique aussi le

fait de "voir souffrir" » (Lindig Cisneros et Villegas Contreras, 2015, p. 52).

3.2. Le récit de l'évènement par des organisations de la frontière et des voix individuelles

3.2.1. Les organisations locales de Ciudad Juárez donnent l'alerte.

En raison du nombre important de femmes travaillant dans les *maquiladoras* de la ville et des conditions de travail pénibles dans les usines d'assemblage, des organisations civiles de défense de la classe ouvrière féminine sont nées de part et d'autre de la frontière dès la fin des années 1960 assurant l'existence locale d'un espace de mobilisation en faveur des femmes de Juárez (Staudt, 2008, pp. 79-112). Le Centro de Orientación de la Mujer Obrera [Centre d'orientation de la femme ouvrière], fondé à Juárez en 1968, a ainsi développé des programmes de sensibilisation destinés à former une conscience politique des ouvrières. En 1981, du côté nord-américain de la frontière, dans la ville de El Paso, La Mujer Obrera [La Femme ouvrière] dénonce également les conditions de vie et de travail des ouvrières des *maquiladoras*.

Parmi les femmes impliquées aux côtés des femmes de la ville, il en est une, Esther Chávez Cano, qui fait l'admiration unanime des enquêtet.es pour son engagement et son rôle déterminant dans la visibilisation des assassinats de femmes. Cette femme dénonce dès 1982 la situation des femmes, en majorité des jeunes filles, dans les *maquiladoras*, avant de suivre des études genre et de s'assumer comme féministe. Membre de l'organisation Comité Feminista 8 de marzo [Comité féministe 8 mars], elle mène également la première coalition de lutte contre les assassinats de la ville, Coordinación Pro Derechos Mujer (CPDM) [Coordination pro droits de la Femme], fondée en 1994. Cette première mise en réseau de la mobilisation permet de commencer à diffuser l'information sur les meurtres dans les cercles féministes et de défense des droits humains et en 1997 les organisations de la société civile déposent une plainte auprès de la Commission des droits humains de l'État de Chihuahua, plainte ensuite relayée au niveau national puis international (Labrecque, 2012, p. 108).

Les familles de victimes participent activement à la mobilisation, *via* des marches et des manifestations qui dénoncent la négligence des fonctionnaires locaux à partir de 1995. Elles s'organisent autour d'associations civiles comme Voces sin eco [Voix sans écho], créée par plusieurs mères de victimes et dirigée par la soeur de Sagrario González Flores, jeune fille de 17 ans assassinée en avril 1998. Avec leurs propres moyens, elles organisent des manifestations et des actions publiques pour attirer l'attention des médias (Pérez García M. E.,

2005). Nuestras Hijas de Regreso a Casa (NHRC) [Nos filles de retour à la maison], fondée à Juárez en 2001 par Norma Andrade après la disparition de sa fille Lilia Alejandra et par Marisela Ortiz, l'institutrice de la jeune fille, ainsi que Justicia para Nuestras Hijas [Justice pour nos filles], groupe de mères de Chihuahua porté par Norma Ledesma, mènent également au départ un travail local à Ciudad Juárez et dans la capitale de l'État. Ainsi, la grande marche de la campagne « *Alto a la impunidad, ni una muerta más* » [« Halte à l'impunité, pas une morte de plus »] du 9 mars 2001 relie-t-elle les deux villes frontalières de El Paso et de Ciudad Juárez. Les 300 organisations civiles locales et nationales qui lancent conjointement la campagne forment alors un « réseau de réseaux » (Labrecque, 2012, p. 121) qui assure un pont d'information entre la frontière et le centre du pays (Staudt, 2008, p. 84).

La découverte de 8 cadavres de jeunes filles fin 2001 à la périphérie de Ciudad Juárez, dans la zone dénommée Campo Algodonero, marque un tournant dans la mobilisation et la visibilisation des assassinats au delà de l'espace local frontalier. La CPDM réagit par une manifestation devant les locaux du procureur de Justice de Juárez et les organisations de mères exigent désormais des audiences nationales au District Fédéral. Le soutien aux mères de Juárez s'organise dans la capitale nationale *via* les militantes féministes des organisations et des centres universitaires. C'est ainsi que la manifestation du 8 mars 2002 à Juárez, « *Éxodo por la vida. Ni una más* » [« Éxode pour la vie. Pas une de plus »] trouvera son écho au DF en novembre de la même année lors de plusieurs événements et manifestations autour des mères de victimes et des organisations de Ciudad Juárez. À titre d'exemple, le PIEM, le PUEG et l'UNAM organisent les « *Jornadas Universitarias contra la Violencia : ni una más, ni una mujer menos* » [Journées universitaires contre la violence : pas une de plus, pas une femme de moins]. Ainsi, une grande manifestation réunit le 25 novembre sur la place du Zócalo un conglomérat de réseaux de mouvements de femmes contre les assassinats frontaliers, avec en tête l'association NHRC.

3.2.2. *Des féministes du DF se rendent à la frontière*

Certain.es acteur.es du DF ont accédé à l'évènement en se déplaçant vers la frontière nord, soit en se rendant directement sur place, soit en voyageant aux États-Unis, ce qui a également permis de rapporter une narration des faits de Juárez différente de celle proposée par le discours dominant des médias de la capitale. Le rapport de l'évènement constitue alors un moment fondateur pour l'émergence d'un nouvel espace de mobilisation au sens où « narrer, c'est déjà agir, entrer dans une logique de désignation et de description du problème

en vue de le résoudre » (Cefaï, 1996, p. 49).

Lucha Castro rapporte que des féministes du DF sont venues pour la première fois à Ciudad Juárez pour soutenir les groupes de femmes et les militantes de la ville le 25 novembre 1997 lors d'une manifestation devant le palais du gouvernement (*Cimac noticias*, 24/11/2022).

La grande manifestation du 9 mars 2001, lancée par une coalition de plus de 300 organisations de la société civile du centre d'El Paso au Texas jusqu'au pont Paso el Norte à Ciudad Juárez, donne l'occasion à certain.es de faire le déplacement et de rencontrer les organisations locales. D'autres rencontres suivront car selon plusieurs enquêté.es se rendre sur place était le seul moyen de dépasser la couverture médiatique qui désincarnait les victimes et les figeait dans des portraits dichotomiques de saintes ou de prostituées :

« J'ai fait quelque chose de très personnel, très loin du politique, en allant chez elles, tu comprends [...] comme des mères, comme des femmes pour comprendre comment vivaient leurs filles [...] là-bas j'ai appris beaucoup à propos du côté terrible que cela a, parce qu'il fallait voir comment les actualités idéalisaient leurs filles, c'étaient toujours des filles impeccables mais tout était très romantisé. Et parallèlement la presse renforçait tout cela dans le sens de la demoiselle, dans le style presque "on l'a dépucelée", toute cette insistance sur les sous-vêtements, dans toute la presse, le sensationnalisme qui regnait était très fort mais ce sont des filles jeunes et moi je m'intéressais plus à comment, elles, elles vivaient, à ce qu'elles désiraient, à ce qu'elles voulaient. Chaque histoire est un roman et donc il n'existe pas du tout une théorie générale, pas du tout [...] Je ne veux pas t'expliquer cela parce que, elles, elles le disent beaucoup mieux, tu comprends ? Ce sont leurs voix, j'en ai juste fait une chronique filée, comme une chronique de tout ce qui était en train de se passer à Ciudad Juárez à cette époque, les recherches, les actes barbares qui avaient lieu. Chaque corps non identifié est un cri pour qu'on le nomme, pour tous les mensonges de la police. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les témoignages individuels éloignent les victimes et leurs proches de la représentation stéréotypée dominante de la victime passive et larmoyante et rendent visible le travail de mobilisation des parents qui cherchent les corps de leurs filles et demandent justice au péril de leurs vies.

« Cela a été très impressionnant, elle avait une maison qui était assez belle et elle avait une photo énorme de sa fille, tu sais la photo "des 15 ans"³⁶ dans le salon, très typique de ce genre de village et elle parlait. C'est une femme très forte, pas du genre à se mettre à pleurer, elle a raconté comment son mari est mort après que leur fille est morte, d'un cancer à cause de la situation, cela est arrivé à plusieurs pères ou bien ils sont morts ou bien ils se sont suicidés. Voir cette femme si forte dans cette situation, c'est ce qui m'a le plus marquée, en plus elle souriait, elle avait organisé une bibliothèque, une ludothèque dans sa maison. Cette histoire est très triste car elle s'est beaucoup battue, elle a monté le groupe Voces sin Eco, sa fille s'appelle Sagrario. Elle a fait des recherches et après de nombreuses années elle a découvert celui qui avait donné rendez-vous à sa fille pour qu'on l'enlève. C'est une histoire très sombre et par la suite la pauvre a été obligée de s'en aller, on la menaçait, elle a dû partir, je l'ai rencontrée je crois deux ou trois fois. »

Florencia D., femme, 54 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Ces acteur.es individuel.les relaient en deuxième personne le récit des mères des filles assassinées qu'elles rencontrent. Parmi les voix qui trouvent un écho dans les actrices du DF qui font le déplacement, figurent aussi celles des chercheuses et des universitaires de la frontière qui communiquent activement sur la situation locale. On pense en particulier à Julia Monárrez Fragoso, sociologue du Colegio de la Frontera Norte [Collège de la Frontière Nord], qui s'intéresse aux crimes contre les femmes de Ciudad Juárez dès le milieu des années 1990 et dont le travail académique contribue aussi à faire advenir ces assassinats en tant que problème public. Du côté nord-américain, Alicia Gaspar de Alba, universitaire *chicana*³⁷, organise en 2003, à l'université de Los Angeles, un colloque international « *The maquiladoras murders o Who is killing the women of Juárez ?* » [« Les meurtres des *maquiladoras* ou Qui est en train de tuer les femmes de Juárez ? »] à laquelle plusieurs enquêté.es ont assisté et font référence.

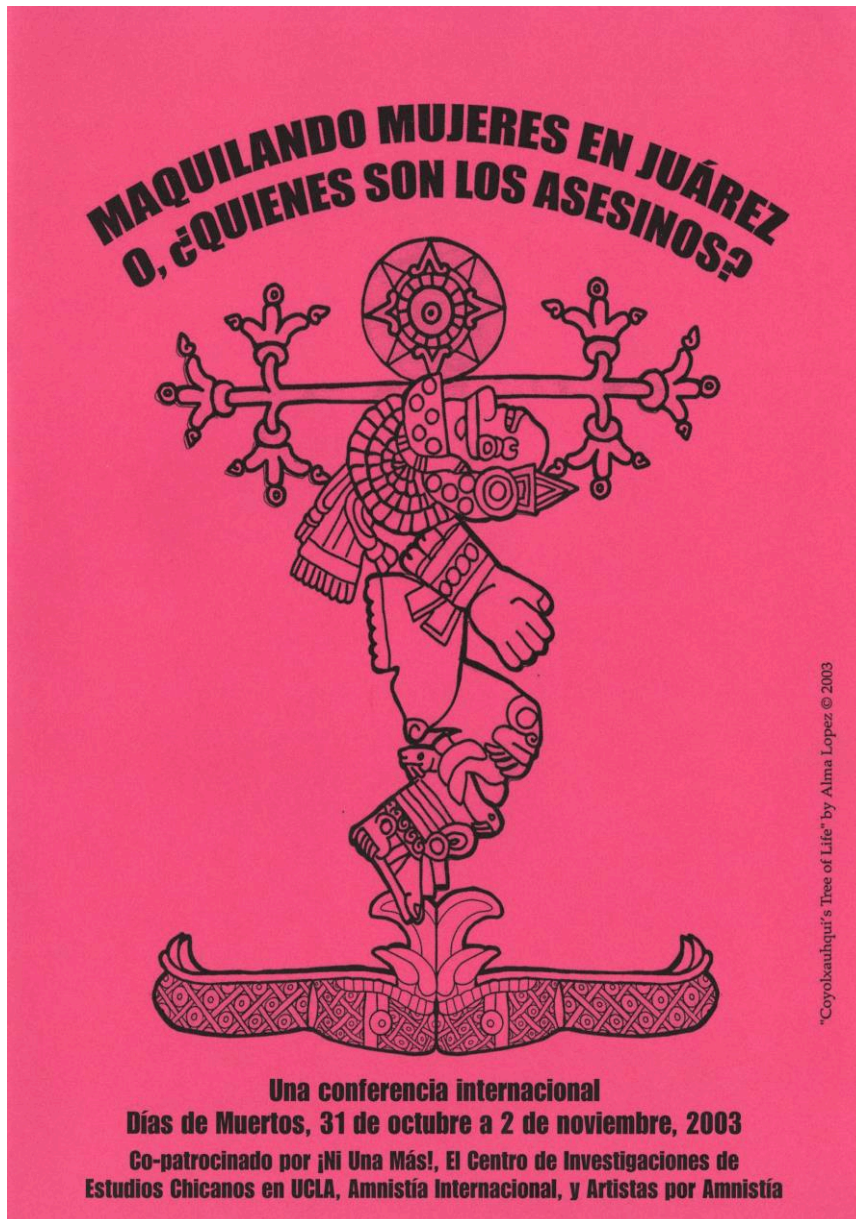
Ces interactions entre les acteur.es du DF et les acteur.es de la frontière constituent aussi l'un des canaux informatifs par lesquels « les attributions de causalité et les imputations de

³⁶ Au Mexique comme dans le reste des pays d'Amérique Latine, la fête de *los quince años* [les 15 ans] est devenue une tradition populaire. Elle marque pour les jeunes filles le passage de l'enfance à l'âge adulte. Les familles s'endettent souvent pour célébrer ce moment (robe de fête pour la jeune fille, location de salle des fêtes, repas offert à de nombreux invité.es).

³⁷ Le mot *chicano.a* fait référence aux personnes revendiquant une identité culturelle double, à la fois nord-américaine et mexicaine. Alicia Gaspar de Alba est née dans la ville de El Paso (Texas) qui jouxte la ville de Ciudad Juárez et revendique cette identité.

responsabilité, les identifications d'acteurs et les configurations d'actions, les évaluations de préjudices et les propositions de solutions » (Cefai, 1996, p. 49) sont rapportées vers la capitale.

Figure 1. Se mobiliser pour expliquer les meurtres de Juárez



Source : Document recueilli auprès de l'enquêtee Alba O. pendant l'enquête de terrain en 2015³⁸.

Affiche en langue espagnole du colloque « *The maquiladoras murders o Who is killing the women of Juárez ?* » [« Les meurtres des maquiladoras ou Qui est en train de tuer les femmes de Juárez ? »], « *Maquilando Mujeres en Juárez ¿ Quiénes son los asesinos ?* »,

³⁸ Le programme complet du colloque et des intervenant.es est à retrouver dans l'annexe 7.

3.3. L'ébauche d'un discours alternatif

3.3.1. *Le journalisme d'investigation*

La cruauté du regard est rendue possible dans la presse à scandale et dans une partie de la presse traditionnelle grâce à la distance que le rapport d'évènement installe entre le public et l'évènement rapporté :

« Si le lecteur est choqué pendant un instant, il est vite rassuré par la mise à distance que les médias effectuent. Distance temporelle (le crime est déjà une information passée), spatiale (le phénomène est limité à Ciudad Juárez), distance sociale (les victimes au final ne sont pas mes semblables). » (Lindig Cisneros et Villegas Contreras, 2015, p. 57).

Il s'agit donc au contraire pour le journalisme d'investigation de rompre cette distance, d'entrer dans les détails du contexte de l'évènement, de réaliser un travail de terrain, de corroborer les sources d'information et de consacrer un temps long à la recherche d'informations afin de prendre le contre-pied du journalisme traditionnel.

« Le journalisme, du moins au Mexique, [...] est surtout déclaratif : qu'est-ce que le secrétaire d'État a dit, qu'est-ce que untel a dit, qu'est-ce que tel autre a dit et on ne vérifie pas et on ne recoupe pas les informations, selon moi cela a à voir avec le fait que l'on n'a pas le temps, enquêter sur une affaire [...] cela ne dure pas un ou deux jours, ce sont des mois et je crois que ce genre de choses ne sont pas vraiment permises parce que tout cela relève d'une entreprise commerciale, quelque chose que tu dois faire en un jour. »

Zita S., femme, 27 ans. Journaliste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Deux journalistes se sont rendu.es célèbres par leur travail d'enquête approfondi sur les assassinats contre les femmes de Juárez. Diana Washington Valdéz, journaliste de la ville d'El Paso, publie le 23 et 24 juin 2002, l'article « *Death stalks the border* » [« La mort traque ses proies à la frontière »] avant de réunir toutes les données de son enquête dans *Cosecha de Mujeres. Safari en el Desierto Mexicano* [Récolte de femmes. Safari dans le désert mexicain] (Washington Valdés, 2005). Sergio González Rodríguez, journaliste du District Fédéral, retrace lui aussi en 2002 le contexte des assassinats dans *Huesos en el desierto* [Des os dans le désert]. Malgré les critiques quant à la dimension trop sensationnaliste de leurs productions (Pérez-Espino, 2004), ces journalistes ont été les premier.es à s'appuyer sur un réel travail de

terrain et à accumuler une somme de connaissances précises sur les faits de Juárez avant de les divulguer. González Rodríguez livre une chronologie précise des événements et Washington remet en cause la thèse du *serial killer* qui circule par ailleurs. Tous deux dénoncent avec force les rapports de pouvoir qui prévalent à la négligence des enquêtes criminelles, qu'il s'agisse de collusions entre les autorités locales et les narcotraficants pour l'un ou bien de couvrir les frasques de la jeunesse dorée locale pour l'autre. Le simple fait que ces journalistes aient été victimes de menaces pour le travail effectué (Washington Valdés, 2005) montre que le contenu de leurs enquêtes abordait les aspects d'une réalité dérangeante. D'autres journalistes, de la frontière comme Kent Paterson et Gregory Bloomy ou du DF comme Alejandro Gutiérrez ont écrit pour faire connaître les assassinats de Juárez. Sans oublier les journalistes de Ciudad Juárez, Rohry Benítez, Adriana Candia, Patricia Cabrera, Guadalupe de la Mora, Josefina Martínez, Isabel Velásquez et Ramona Ortiz dont le travail n'a pas été pris au sérieux quand elles se sont rendues au DF en 1999 en quête d'une maison d'édition et de soutien selon les aveux mêmes de la journaliste Elena Poniatowska :

« Quand elles sont venues me voir au DF, j'avais personnellement tant de travail et le thème des filles mortes me paraissait si terrible que j'ai remis notre rencontre à plus tard, en les décevant. Aujourd'hui, je leur présente mes excuses. Je suis sûre que j'ai involontairement contribué au climat de misogynie auquel elles ont été confrontées dans la ville de México lors de la présentation de leur manuscrit. Les thèmes de l'avortement, de la violence contre les femmes et des assassinats sont douloureux, et nous préférons presque tous faire l'autruche. » (*La Jornada*, 03/09/01)

3.3.2. *Le journalisme de genre*³⁹

Comunicación e Información de la Mujer [Communication et information de la Femme] (CIMAC) est une organisation civile de journalistes fondée en 1988 qui cherche à rendre visible le statut des femmes et des filles pour contribuer, avec les journalistes, les acteur.es politiques, les organisations de la société civile et du monde universitaire, à la construction d'un journalisme sensible au genre et d'une société égalitaire, juste et démocratique (*Cimac noticias*, 2011). C'est également une agence de presse installée à México, Cimac noticias, dont le travail est diffusé en ligne et qui répond aux critères d'un journalisme de genre inclusif, non sexiste. Les féministes d'Amérique Latine ont été précurseures dans la promotion du changement de perspective du journalisme et ont parfois devancé en la matière les recommandations internationales. La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur

³⁹ Traduction de *periodismo de género*, journalisme qui adopte une perspective de genre.

la femme de 1995 établit ainsi des mesures pour que les médias cessent de relayer une image stéréotypée des femmes et la plateforme d'action demande aux groupes de presse de mettre en oeuvre de nouveaux axes d'information et des nouveaux codes de communication et d'information.

Le journalisme de genre promu par Cimac noticias rejette l'homogénéisation informative des médias traditionnels et replace les femmes au centre de l'information en inversant les valeurs journalistiques. Cimac noticias aborde les thématiques de l'information depuis les femmes en leur donnant de manière exclusive la parole qu'elles se trouvent en position interne à l'information comme sujets concernés ou en position externe de spécialistes sur les sujets traités. Le manuel édité par Cimac noticias *Hacia la construcción de un periodismo no sexista* [Vers la construction d'un journalisme non sexiste] recommande aux professionnel.les d'enquêter sur les faits de violence et de ne pas se contenter de la version des autorités, de les replacer dans le contexte de la violence de genre, de faire attention au langage employé, de ne pas présenter les faits comme isolés, de faire appel aux points de vue des expert.es et des lois, d'aborder la violence contre les femmes comme une violation des droits humains, d'éviter les images ou les narrations tournant les faits de violence en spectacle et de mentionner les procédures judiciaires et mesures de protection en cours (*Cimac noticias*, 2011).

La couverture des assassinats de Juárez dès 1999 par Cimac noticias détonne dans le paysage médiatique de la capitale par le contenu informatif inusité et critique qu'elle livre sur son site en ligne. Malgré le fait que je n'ai pas pu m'assurer de manière quantitative de l'audience dont bénéficiait Cimac noticias au tournant des années 2000, il est raisonnable de penser que celles et ceux qui ont accédé à la découverte de l'évènement Juárez par cette agence de presse en ligne constituent un public assez restreint et sont avant tout des femmes et des hommes qui appartiennent à la classe moyenne, moyenne haute, du monde académique, politique, militant de la capitale. Cimac noticias donne la parole aux familles des victimes et aux organisations locales qui luttent contre les assassinats et demandent justice auprès des autorités. Avec le développement d'internet durant la première décennie du XXI^e siècle, cette agence de presse sera un acteur clé de la promotion du concept de féminicide dont l'émergence lexicale au Mexique sera détaillée au chapitre 3.

« Ce changement de paradigme de la "*noticiabilidad*" [la capacité pour un fait d'accéder au statut d'information journalistique] permet de visibiliser la réalité qui affecte les femmes de manière structurelle et pas comme un simple amalgame de situations conjoncturelles dérivées

de la nécessité d'informer immédiatement dans un contexte global. Ainsi, les victimes et ces personnes "sans voix" dans les médias existent et peuvent apporter leur propre version des faits qui s'oppose ou même se substitue à la version officielle. » (Gallur Santorum, 2014, p. 195).

Un certain nombre des futures acteur.es des espaces de résistance au DF prennent par conséquent connaissance des faits de Juárez *via* les articles de Cimac noticias. Elles accèdent à l'évènement au travers des témoignages des mères de victimes et des femmes engagées à leurs côtés pour faire cesser la violence. Si les médias traditionnels contribuent à « défigurer » les victimes au sens où ils ne se préoccupent pas de savoir qui elles sont réellement et projettent une image stéréotypée d'elles-mêmes, en les revictimisant, Cimac noticias, au contraire, « reconfigure » les victimes et s'aligne de fait sur l'opinion de la société civile :

« Cette dialectique est habituelle : à la violence médiatique, au fait brut sans médiation de l'assassinat, les organisations répondent normalement par la figure de la victime. Et c'est cette dialectique de la défiguration de la figure et de sa re-configuration qui implique un procédé social de tension entre ce que les médias font apparaître comme une nouveauté et ce que la société réclame comme justice, ce qui donne lieu à ce que nous appelons la politique du regard. » (Lindig Cisneros et Villegas Contreras, 2015, p. 58).

3.3.3. *Les documentaires engagés*

La re-configuration des victimes c'est aussi la priorité des premiers documentaires engagés tournés sur Juárez. Les deux documentaires qui ont marqué l'esprit des enquêté.es du DF sont *Señorita Extraviada* [La demoiselle perdue] de Lourdes Portillo (2001), une mexicaine vivant aux États-Unis, et le court-métrage *Ni una más* [Pas une de plus] de Alejandra Sánchez (2001), originaire de l'État de Chihuahua et étudiante de cinéma à l'UNAM au DF.

Les deux documentaires s'appuient sur des témoignages longs et détaillés des proches de victimes et prennent soin d'éviter tout sensationnalisme. Le rapprochement visuel effectué entre les photos des victimes vivantes et les photos des portraits utilisés pour les tracts de disparition suffit à représenter la mort et le sentiment de perte des familles. Les extraits de déclarations des autorités locales minimisant l'importance des assassinats appuient le récit des mères de victimes qui décrivent la négligence et la corruption qui dominent dans les enquêtes. De même, la participation des expert.es et des activistes permet de donner du crédit au point de vue porté par les familles et de « produire une contre-image médiatique aux images dominantes » (Cuny et Nez, 2013, p. 19). Le ton de ces documentaires tranche en effet avec la fascination morbide des médias de masse dans lesquels les images « transforment les morts

des femmes en une espèce de fosse commune informative » (Borzacchiello, 2014, p. 51) et empêchent toute distance critique sur les faits présentés. Au contraire, la caractéristique des documentaires est de partager la fonction de narration entre les documentaristes et les femmes sujets du documentaire qui se représentent elles-mêmes par ce qu'elles disent en mots et en images (Almazán Cambay, 2013, p. 135).

Rosa Linda Fregoso, dans son article « *La transformación del terror : Señorita Extraviada, de Lourdes Portillo* » (2012) [« La transformation de la terreur : la demoiselle perdue de Lourdes Portillo »], rend hommage au travail de la réalisatrice en insistant sur la rupture visuelle que le documentaire opère vis-à-vis des nombreuses autres sources d'information qui à l'époque recherchent les effets visuels de l'atrocité des assassinats. Selon elle, le mérite de *Señorita Extraviada* réside non seulement dans sa capacité à témoigner des événements historiques de Juárez mais surtout à témoigner du sens de ces événements, au-delà de ce que ces meurtres donnent à voir (Fregoso, 2012, p. 242). L'auteure de l'article s'appuie sur de nombreuses déclarations de Portillo pour expliquer comment la cinéaste a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, à savoir déclencher une prise de conscience chez le public. Ce documentaire qui a été projeté au Mexique mais aussi en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud, dans de nombreux festivals, devant des commissions gouvernementales et intergouvernementales mais aussi devant des groupes activistes et de défense des droits humains, contribue à dépasser « le pacte médiatique » (Cuny et Nez, 2013, p. 19) qui domine le récit de l'évènement Juárez. Au DF, le film est projeté pour la première fois, en plein air et en accès gratuit, en juillet 2002 dans un jardin public de Coyoacán (*La Jornada*, 17/07/2002). Beaucoup d'enquêtés ont également découvert l'évènement par le biais de projections universitaires à l'instar de Amelia G, avocate :

« Quand j'étais à la fac de droit, en 2002 je crois, j'ai vu un documentaire que je n'ai pas revu depuis mais qui m'a beaucoup marqué parce que c'était sur les mortes de Juárez, c'était très cru. Je crois que c'est l'une des premières fois où j'ai entendu parler du problème. Cela m'a beaucoup impacté, c'est là que j'ai connu le féminicide, cela montrait comment étaient assassinées les filles de Juárez, comment on retrouvait les corps et la différence entre un corps tué par féminicide et un corps qui meurt pour d'autres motifs. C'était très fort, cela a été un déclencheur, cela m'a sensibilisée au problème, cela m'a marquée. »

Amelia G., femme, 34 ans. Avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement institutionnel.

Les acteur.es du DF découvrent « les mortes de Juárez » comme l'individu de Certeau, « assiégé par une multitude de récits visant à produire des croyances et des désirs, des discours se battant à son insu pour organiser le sens de son monde » (Pires Marques, 2010, p. 7). La presse à sensation, les journaux locaux, les activistes, les familles de victimes, les journalistes d'investigation, le journalisme de genre présentent des versions parfois antinomiques de la réalité des assassinats. Pourtant, malgré l'espace qu'occupe le discours dominant sur les faits de Juárez, être localisé.e dans une ville globale comme México « revient à participer à une boucle d'information extrêmement dense et intense » (Sassen, 2004, p. 11) qui favorise *in fine* une communication alternative sur la réalité des violences contre les femmes de Juárez.

* *
*

Ce premier chapitre, dédié à la compréhension des configurations dans lesquelles émergent les espaces de résistance contre le féminicide à México, a permis d'établir comment la dynamique institutionnelle propre à la capitale mexicaine, à la croisée des enjeux locaux, nationaux et transnationaux, a orienté l'émergence du féminicide au centre du pays d'abord comme une cause lointaine et frontalière. L'espace de la cause, qui se structure alors autour des assassinats de femmes à Juárez, a pu compter sur plusieurs appuis en termes de ressources organisationnelles : d'une part l'appui du féminisme blanc institutionnalisé aguerri aux stratégies de communication sur la scène transnationale, d'autre part le soutien de courants féministes plus radicaux qui dénoncent la violence contre les femmes comme un trait constitutif du système néolibéral dans lequel le pays s'est engagé, mais également le concours d'organisations de femmes issues des quartiers populaires historiquement impliquées dans la promotion des droits des plus défavorisé.es. Enfin, on observe comment le récit des faits de Juárez à México sort progressivement du sensationnalisme pour devenir des données dignes d'enquête et accéder au statut d'un problème public à définir.

CHAPITRE 2.

Expériences et modalités d'action.

La mobilisation au District Fédéral face au scandale de Juárez

Après avoir identifié les configurations initiales dans lesquelles s'inscrit l'émergence d'une préoccupation collective au DF pour la violence contre les femmes à Ciudad Juárez, on mettra ici en évidence comment les expériences de la lutte par les acteur.es, leurs perceptions du problème et leurs modalités de mobilisation, transforment ces configurations premières. Partant du constat de l'accès problématique des sciences aux multiples dimensions de l'expérience de la violence (Naepels, 2006), une attention aux procédures de qualification des acteur.es quant au caractère spécifique de cette violence permet d'informer sur les conditions de formulation de la situation comme problématique et sur les logiques d'action déployées : « si les membres d'une société n'énoncent pas de jugements de valeur sur une situation qui leur semble insupportable ou indésirable, alors il n'y a pas de problème social » (Cefaï, 1996, p. 45).

On soulignera l'importance du registre émotionnel, de la mobilisation des valeurs et des ressources personnelles et collectives dans les expériences de lutte contre la violence masculine, d'abord en analysant la mise en commun du tort, puis en identifiant des stratégies pour attirer la cause de Juárez vers la capitale et enfin en prêtant attention aux dispositifs experts qui émergent pour donner sens à l'injustice vécue.

1. La mise en commun du tort : se solidariser avec une cause lointaine

1.1. Entre obligation morale et coût de l'engagement

Le concept de choc moral (Jasper, 1997) paraît adapté pour décrire l'ensemble des émotions qui affluent dans les souvenirs des enquêté.es qui se remémorent les faits, en particulier la colère, l'effroi, le dégoût. Cependant, je ne partage pas l'analyse de Yann Guillaud et Jean Widmer qui estiment que l'expérience négative traduit « une rupture dans l'ordre "immédiat" de la reconnaissance mutuelle » (Guillaud et Widmer, 2009, p. 113). En effet, les attentes élémentaires de reconnaissance des femmes étant contrariées ou non remplies à bien des niveaux de leur expérience de vie en société, la violence exercée contre les femmes n'est pas une découverte pour les enquêté.es, *a fortiori* pour celles qui ont un

passé militant ou qui étaient préalablement sensibles à la problématique de la condition des femmes. En revanche, le caractère extrême de la violence exprimée à Juárez est ce qui a retenu l'attention des enquêtés, la cruauté et les actes de torture retracés par les médias ayant marqué avec force leur mémoire. Les seins découpés, les corps démembrés sont parmi les images et « les souvenirs collectifs » (Auriat, 1996, p. 62) associés à Juárez. Ces représentations traumatiques où la mort s'associe à la souffrance sont de puissants générateurs d'émotions collectives. Elles fondent un registre d'interaction sociale dans lequel la colère des un.es s'additionne à celle des autres pour devenir indignation ou colère publique (Durkheim, 1991[1893], pp. 70-71). L'indignation collective se polarise sur deux aspects des faits de Juárez, sur la gravité des actes, des assassinats, et sur l'impossibilité pour les proches des victimes de se faire entendre et d'obtenir justice. Ce sentiment de double injustice construit le tort, « un dommage accompagné de la perte des moyens de faire la preuve du dommage. C'est le cas si la victime est privée de la vie, ou de toutes les libertés, ou de la liberté de rendre publiques ses idées ou ses opinions, ou simplement du droit de témoigner de ce dommage, ou encore plus simplement si la phrase du témoignage est elle-même privée d'autorité » (Lyotard, 1983, p. 18).

Mais l'indignation est-elle la seule expérience à prendre en compte pour comprendre cette étape de mise en commun du tort ? Le récit rétrospectif des enquêtés fait une place à d'autres expériences affectuelles comme la peur, la culpabilité, la répulsion, la gestion d'émotions extrêmes, des expériences dont le coût mental et physique permet de nuancer le passage faussement linéaire ou naturel entre l'indignation ressentie et l'engagement dans le contexte des assassinats de Juárez.

« Écouter là-bas des criminologues, des mères de victimes et des expert.e.s en victimologie et en plein d'autres domaines comme la science médico-légale qui enquêtent sur comment ils faisaient disparaître les corps, eh bien crois-moi j'en ai été malade environ deux semaines à cause de l'horreur, l'horreur des vidéos que l'on montrait, les photographies. C'était devenu pour moi un sujet très, très fort et d'un autre côté je me sentais mal avec moi-même parce que je me disais je suis avocate et au lieu de réfléchir sérieusement à si il faut passer par la loi ou non, moi je parle juste de stratégie de résistance [...] Je suis entrée dans ce sujet mais vraiment parce qu'on m'y a poussée, pour moi c'était un sujet très dur et je disais non, non je n'ai pas la structure mentale ni émotionnelle pour travailler ce thème si fort. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Armando a été en contact avec certains groupes et proches de victimes et c'est un exemple qui te montre dans un contexte donné, au delà de l'engagement qui se joue, ce que cela implique aussi au niveau de tes aptitudes et de tes compétences pour faire ce genre de travail. L'expérience qu'a vécue Armando est une expérience qui l'a profondément affecté sur le plan émotionnel parce qu'il était sur les lieux des faits, il était d'une certaine manière en contact direct avec les personnes etc. [...] ce sont des choses qui te brassent, c'est ce genre d'expériences que je pourrai te raconter, des expériences par lesquelles tu t'efforces d'apporter ta collaboration mais tu n'as pas nécessairement, disons les ressources en termes de, non seulement de profil professionnel mais surtout en termes de force émotionnelle suffisante pour faire face à ce type de situation. »

Paula M., femme, 63 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Nous ne sommes restées que quinze jours à Ciudad Juárez, nous avons été obligées de revenir parce que nous avons reçu des menaces, ils ont tué une femme pour que nous partions, ce sont des choses que je ne veux pas et que je ne peux pas raconter à nouveau. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les enquêtés témoignent ici à la fois d'une volonté de se solidariser avec les victimes et des puissantes pressions affectuelles subies qui peuvent compliquer, voire stopper le passage entre l'indignation et des formes d'engagement. Parce que « ce n'est pas le genre de sujet que tu archives dans un coin pour passer à autre chose » (Paula M.), les acteur.es situent les premiers pas de leur engagement dans un contexte d'obligation morale qui justifie de dépasser les obstacles rencontrés et de trouver des formes possibles de soutien.

1.2. Mise à l'épreuve de la solidarité

La notion de solidarité charrie une polysémie qui peut rendre son usage scientifique difficile (Policar, 1997). Elle peut être empreinte d'une dimension religieuse et se rapprocher de la charité. Dans le domaine juridique, elle souligne un lien de dépendance réciproque. Elle est également mobilisée dans la vie politique et sociale pour décrire des attentes et des idéaux en termes d'obligation citoyenne. Malgré cette difficulté, l'analyse du rapport des acteur.es à la solidarité comme valeur sociale éclaire les motivations individuelles et collectives des acteur.es ainsi que les tensions qui existent dans le processus initial de construction de la cause au DF. Il n'y a pas une solidarité invoquée par les acteur.es mais plutôt des solidarités

qui sont elles-mêmes objets de jugements de valeurs :

« Il y a beaucoup d'artistes femmes très audacieuses, j'ai travaillé avec Reina R. au début de cette affaire, c'est aussi pour cela que l'on nous regardait de travers, pour cela que les féministes m'ont critiquée et que j'ai quitté le féminisme pour monter une ONG qui travaillait comme moi je voulais travailler, qui n'avait démocratiquement pas d'horaire, je ne sais pas faire autrement, et je me suis engagée auprès des femmes de Juárez, aucune féministe n'était engagée. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Cette rivalité dans la solidarisation avec les victimes s'ajoute au coût de l'engagement des acteur.es. Il leur faut défendre leur perception du problème Juárez et par là-même ce qu'elles/ils entendent être la solidarité. Dans le milieu académique, les divers positionnements qui naissent de la recherche de l'interprétation des assassinats contre les femmes de la frontière génèrent des conflits de valeurs :

« Tu découvres alors des tensions et des conflits que tu comprends par la suite mais que tu regrettes parce qu'il y a trop d'énergie investie dans ce type de positionnements, de délimitations ou de confrontations ou de protagonismes qui enlèvent de l'énergie, du temps, des ressources pour gérer le phénomène et la problématique même. »

Paula M., femme. 63 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Dans le contexte des tensions précédemment soulignées dans le premier chapitre entre les féminismes de la capitale, la recherche d'un pacte sororal contre la violence masculine fait débat. On note cependant que l'urgence de la mobilisation et le sentiment d'obligation morale l'emportent sur les controverses.

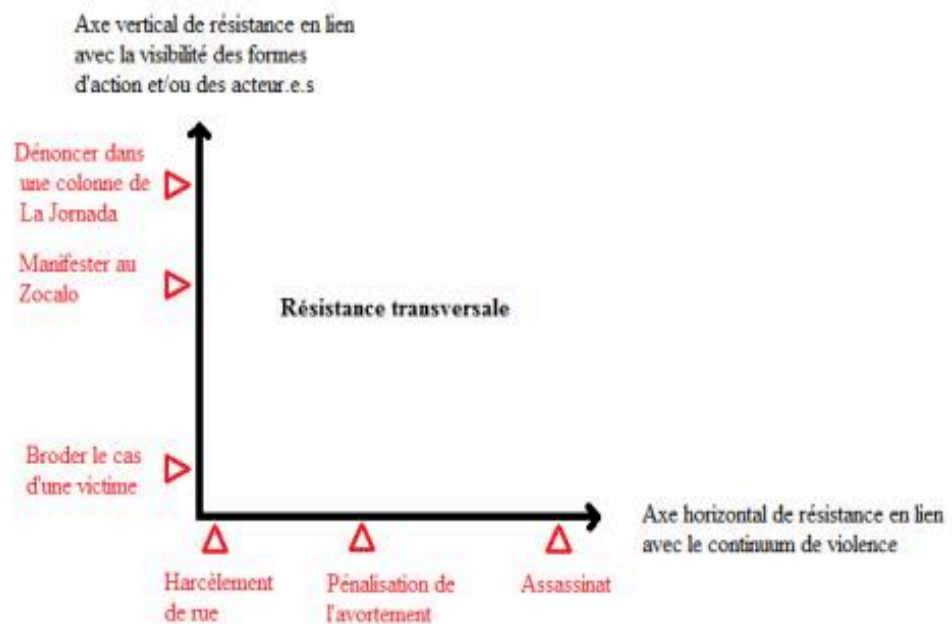
« Ce qui nous anime, c'est l'engagement civique et éthique d'être solidaires avec les proches des victimes, les initiatives d'organisation civile qui ont eu lieu et les liens qu'elles ont tissés avec les ONG et divers groupes, pour réclamer l'éclaircissement des délits, le châtement des coupables et la réparation des dommages. » (Gutierrez Castañeda, 2004, p. 9).

Ainsi, dans le monde académique, les acteur.es revendiquent leur appartenance à des instances intellectuelles autonomes pour justifier de leur expérience de solidarité : ainsi Daniela P., universitaire, explique que pour elle « c'est un devoir social parce que c'est une université publique autonome ». Il s'agit pour les acteur.es d'exprimer leur solidarité depuis leur *trinchera* [tranchée], leur terrain quotidien. Néanmoins, les entretiens effectués nous

informent également de la relation implicite entre solidarité et démonstration concrète de solidarité. Ne dit-on pas « faire preuve de solidarité » ? La visibilité des preuves de solidarité fournies par les acteur.e.s attesterait de leur bonne foi. Pourtant, l'inégalité des acteur.es face aux ressources de publicisation et de diffusion de leurs preuves de solidarisation laisse dans l'ombre de nombreuses expériences de solidarité avec Juárez. C'est à partir de cette réflexion sur la nature et sur la délimitation de l'acte solidaire que je propose de penser une résistance transversale des acteur.es selon deux coordonnées, deux dimensions, d'une part le continuum des violences pour lesquelles on se mobilise, d'autre part la visibilité des formes d'action et des acteur.es.

Figure 2. Penser les espaces de résistance contre le féminicide.

Schéma illustratif du concept de résistance transversale contre le féminicide.



Source : Document personnel (Marylène Lapalus).

1.3. S'engager pour une cause lointaine

1 800 kilomètres séparent la ville de Juárez et la capitale mexicaine. On comprend donc que la mise en commun du tort puisse se heurter à la distance entre la frontière nord et le centre du pays. Malgré les élans de solidarité, cette distance contribue à penser les assassinats contre les femmes de Juárez comme une cause éloignée et renforce les positions traditionnelles héritées des organisations philanthropiques du centre entre donatrices de la capitale et bénéficiaires du reste du pays (Ludec, 2015). Ainsi, des acteur.es du DF ont parfois du mal à comprendre les réactions de méfiance des organisations civiles de Juárez :

« Elles, elles ne veulent pas qu'on aille sur leur territoire, c'est vrai, elles ne veulent voir personne parce qu'elles ont des manières bien à elles de traiter avec les autorités, ce n'est pas si facile de travailler avec des victimes vraiment. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Cela nous ramène à la relation étroite qui s'établit parfois entre solidarité et charité, celle-ci pouvant être interprétée par les bénéficiaires comme de la pitié.

Tout se passe comme si la violence extrême contre les femmes contrariait le fameux principe journalistique du « mort kilométrique » qui veut que la mort des personnes intéresse davantage le public quand celle-ci est géographiquement proche. Au contraire, la distance géographique permet aux acteur.es du centre de rester dans une zone de confort. Certes, cette distance autorise des prises de position critiques sans être exposé.es aux mêmes risques de représailles mais elle naturalise par ailleurs la violence masculine dont l'essence apparaît comme périphérique. Cette réflexion n'a pas comme but de nier les caractéristiques du contexte frontalier de Juárez et leurs liens avec la violence extrême contre les femmes ; elle interroge en revanche les modalités de mise en commun d'un tort perçu par les acteur.es comme fondamentalement périphérique. Dans cette première étape de structuration des espaces de résistance depuis le centre, on note par exemple que, parmi les femmes pionnières du DF, certaines vont s'intéresser à la problématique des assassinats contre les femmes au delà du contexte de Juárez mais toujours en la plaçant dans un contexte frontalier :

« À partir de Juárez, je me suis intéressée au sud car, comme beaucoup de personnes le pensent heureusement maintenant, je pensais que l'ensemble des femmes disparues représentaient un nombre beaucoup plus élevé que le nombre des femmes assassinées. Le fait d'avoir tant de corps non identifiés était horrible et ma réflexion c'était un peu [...] ce sont des migrantes, c'est à dire

elles n'ont pas de papiers et elles n'ont pas de famille qui les recherche, et il semble que cela soit exact, beaucoup d'entre elles sont des migrantes mexicaines mais aussi centre-américaines. Et bon, nous sommes allées à la frontière avec cette idée que les disparues pouvaient d'une certaine manière être sans famille, sans papiers comme des migrants, comme des femmes qui quittent la maison pour gagner leur vie et s'émanciper, avec toute l'horreur qui était déjà présente dans la migration au Mexique, et bon ensuite une fois migrantes évidemment soit c'est l'assassinat, soit c'est la traite, le trafic en tout genre mais surtout le trafic sexuel. Voilà quel était le projet et ce que nous avons fait à la frontière sud en allant voir les filles centre-américaines. »

Isabel Vericat. Écrivaine, chercheuse et fondatrice d'Epikieia. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Le documentaire *Bajo el Tacana* (Vericat, 2007) a été réalisé à partir de ce travail à la frontière sud, cette autre frontière dont la violence restera pourtant dans l'ombre médiatique du phénomène Juárez. Même quand les enquêtes de la commission nationale sur les assassinats contre les femmes dévoile en 2004 les chiffres par État, il est difficile de détourner son attention de la frontière nord :

« Cela relève de la santé mentale, tu veux que cela existe seulement en un lieu précis et loin de toi. Et quand on a enquêté et qu'il s'est avéré que Nayarit était l'État avec le plus fort taux, alors que personne ne voit Nayarit comme un État dangereux, tu te dis "Ouh [...] alors ici à côté de moi, sous mon nez, il est en train de se passer la même chose que ce que je vois plus loin". Cela génère une vulnérabilité extrême de te rendre compte que [...] c'est à dire on a appris à assimiler et à tolérer, nous faisons face à la violence familiale ou à certaines formes de violence sexuelle mais savoir qu'une femme peut perdre la vie pour la simple raison qu'elle est une femme, et bien oui c'est un choc. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Dans ce témoignage, on perçoit comment l'intensité de la violence entraîne un refus premier, une quasi impossibilité sur le plan mental d'imaginer l'existence de cette violence près de soi. La violence extrême est une violence d'ailleurs, une violence lointaine.

La représentation des assassinats contre les femmes de Juárez comme cause lointaine éclaire ainsi un autre aspect de la solidarité des acteur.es du DF. Le caractère extrême de la violence létale transforme le choc mental en indignation et en sentiment d'injustice dont l'expérience peut être partagée mais la nature même de cette violence, « inhumaine » comme

on a coutume de le dire, freine d'un autre côté la part d'identification qui se joue dans la solidarité et la mise en commun du tort. On note ainsi que la mise en commun du tort se réalise au travers d'une logique avant tout de soutien à Juárez sans remise en question de la situation des femmes quant à la violence au DF. La cause demeure externe. Malgré cette orientation lointaine, le soutien à Juárez au DF s'avère très productif. L'analyse des expériences de mobilisation des acteur.es qui suit s'appuie d'une part sur la proposition de Christophe Traini (2015) de considérer le rôle du registre émotionnel dans les logiques et les modalités d'action collective et d'autre part sur la prise en compte des rapports aux valeurs dans la structuration des causes (Guillaud et Widmer, 2009). Pour ce faire, à partir du concept de dispositif entendu comme « les supports matériels, les agencements d'objets, les mises en scènes » utilisés pour susciter l'adhésion collective (Traini, 2015, p. 18), on envisagera de quelle manière la dimension émotionnelle mais aussi morale travaillent les espaces de résistance dans leur quête de visibilité et de reconnaissance dans l'espace public. L'identification de dispositifs de sensibilisation et de dispositifs experts (Traini, 2015) permet d'éclairer les logiques protestataires mises en œuvre.

2. Les dispositifs de sensibilisation : des stratégies pour amener Juárez à México

Les caractéristiques de la mise en commun du tort qui viennent d'être relevées conduisent à s'intéresser à la manière dont les dispositifs de sensibilisation rendent présente la problématique frontalière au DF et entourent l'émergence du concept de féminicide dans les espaces de résistance de la capitale. Trois types de dispositifs de sensibilisation ont particulièrement retenu l'attention : ceux qui ont trait à la douleur des mères, ceux qui mettent en avant l'évènement scandaleux et ceux qui se centrent sur la sérialisation des assassinats.

2.1. Les dispositifs de la douleur et du deuil maternels

C'est dans le cadre de l'organisation de la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes de 2002 que la cause Juárez se déploie de manière massive dans la capitale. À la quinzaine de l'activisme contre la violence de genre, se greffe la campagne « *Por la vida de las mujeres, ni una muerte más* » [« Pour la vie des femmes, pas une mort de plus »] de la *Red Feminista Latinoamericana y del Caribe contra la Violencia Doméstica y Sexual* [Réseau Féministe Latino-américain et des Caraïbes contre la Violence Domestique et Sexuelle] mais aussi la campagne « *Alto a la impunidad : ni una muerte más* » [« Halte à l'impunité : pas une morte de plus »] portée par une coalition mexicaine d'organisations et de

réseaux de mouvements de femmes contre les assassinats de femmes à Ciudad Juárez. L'organisation NHRC est à la tête d'un cortège de plus de six mille personnes, rejointes par une deuxième manifestation organisée par Mujeres de Negro [Femmes en noir] depuis la rue Colón jusqu'à la place du Zócalo :

« Les consignes, les bougies allumées, les tenues et les ballons noirs et rose marqués de croix, les femmes aux visages couverts de voiles noirs qui portaient des urnes avec les noms des victimes, donnaient un caractère dramatique à ces manifestations. » (*Artesana*, 2002).

Peintes à l'origine sur le mobilier urbain de Ciudad Juárez par les groupes de mères et d'activistes⁴⁰, les croix noires sur fonds pourpre sont devenues l'emblème de la douleur des proches. La « *Procesión de las muertas* » [« Procession des mortes »] mobilise des symboles de la mise en scène du deuil collectif. Bougies, croix, autels, offrandes aux mortes inscrivent le message protestataire dans une dimension mémorielle et expressive centrée sur le passé et le souvenir des victimes.

La sémantique des mobilisations cherche à susciter l'adhésion collective par un appel au deuil national. Les propos des participantes : « La patrie est en deuil pour les mortes de Juárez » (*Cimac noticias*, 13/11/2002) comme les noms donnés aux actions : « Ta croix ou ton calvaire », « Tribut ou testament », « Monument à Ciudad Juárez, seules celles qui meurent de mort violente vont directement à l'un des paradis » (*Artesana*, 2002), invitent la nation à prendre conscience du massacre passé et en cours par la mobilisation d'un registre moral aux accents patriotiques et religieux. Outre le risque d'essentialisation des mobilisations contre les assassinats, que l'on commence à désigner de manière aléatoire par les mots de fémicide ou de féminicide, comme des mobilisations de mères, l'expression de la douleur construit les femmes qui réclament justice pour leurs filles en *mater dolorosa* selon une approche différentialiste. D'après Julia Moñárrez Fragoso, la douleur des proches est transformée pendant ces premières années d'émergence en dolorisme, défini par la sociologue comme « l'usage et l'abus de la douleur, de l'angoisse, de la souffrance et de la peine accumulée par les proches de victimes » (Moñárrez Fragoso, 2007, p. 121). Elle explique, en particulier, comment les institutions manipulent l'expression de la douleur des proches en présentant les mères comme les seules moralement autorisées à réclamer justice pour leurs filles et en

⁴⁰ Le groupe Voces sin Eco, créé par plusieurs mères (Paula Flores, Irma Pérez et Bertha Márquez) est le premier à utiliser les croix noires peintes sur un fonds rose pour signaler dans la ville de Juárez les disparitions et les assassinats des femmes.

provoquant une mise en concurrence entre les proches et les organisations qui dénoncent la violence :

« Cette douleur légitime s'est transformée en dolorisme des proches de victimes, et a acquis une valeur de capital symbolique utilisée par les groupes hégémoniques contre les organisations civiles qui luttent contre la violence ; mais cela a aussi des répercussions très graves pour les mères des victimes dans leur lutte pour obtenir la vérité et la justice [...]. » (Monárrez Fragoso J.E., 2007, p. 123)

Les enquêtes de terrain se font l'écho du climat de défiance né de cette stratégie d'accréditation des acteur.es légitimes. Si les mères de Juárez dénoncent un détournement lucratif de leur lutte, des enquêté.es accusent également certaines mères de vouloir faire de l'argent avec le drame qu'elles ont vécu ou d'avoir été ingrates vis-à-vis de celles et ceux qui ont contribué à visibiliser leur situation. Alba O. se remémore la présentation du livre de Sergio González dans la capitale en 2002 et regrette l'attitude des mères conviées à l'évènement : « la collaboration avec Sergio a commencé, on a présenté son livre, on a amené les mères, les mères ne lui ont même pas été reconnaissantes pour ce livre, c'est très compliqué tout ça en vérité ».

Les mises en scènes de la douleur et du deuil des mères, qui ont joué un rôle important dans la recherche de l'adhésion de l'opinion publique depuis les espaces de mobilisation à México, ont ainsi également pu être mises à profit par les groupes hégémoniques (médias de masse, autorités politiques entre autres) pour essentialiser la protestation et diviser les forces de la mobilisation. Cela explique sans doute en partie pourquoi d'autres dispositifs de sensibilisation, comme ceux de la scandalisation, ne sont pas forcément combinés à ce premier type de dispositifs dans la pratique des acteur.es.

Figure 3. Croix noire sur fonds rose, symbole des assassinées de Juárez



Source : *Courrier international*, 07/05/2009. Photographie.

2.2. Les dispositifs de scandalisation

Les dispositifs appelés ici de scandalisation sont les objets, les récits et les mises en scènes qui visent à faire partager l'indignation des acteur.es et à étendre le sentiment d'obligation morale de l'urgence d'une prise de conscience collective en montrant que des normes partagées ont été violées et en exprimant publiquement la désapprobation de la faute enfin révélée (de Bir et Lemieux, 2005). Apparaissent ici deux dimensions du scandale sur lesquelles s'appuiera l'élaboration du concept de féminicide : la cruauté des crimes et la défaillance des autorités.

2.2.1. Mettre en avant la barbarie des crimes

Un premier agencement de la logique de scandalisation se constitue autour de la cruauté des assassinats. Les blessures, les traces de torture, le corps entravé, l'abandon des corps, l'acharnement *post-mortem* sont montrés et racontés. Des artistes mettent en scène la dimension barbare des crimes pour secouer les consciences, la théâtralisation des émotions renforçant la dimension scandaleuse des assassinats. Une enquêtée raconte par exemple comment elle a suivi la danseuse et actrice Lorena Glinz dans des improvisations de rue au début des années 2000 :

« Nous avons été dans tous les arrondissements du DF et nous avons présenté une mise en scène avec des sacs poubelle sur lesquels il était écrit féminicide, nous nous couchions par terre et puis nous commençons à parler des informations, on improvisait, c'était très fort. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Il ne s'agit pas ici pour les acteur.es d'entretenir la dimension voyeuriste évoquée dans le premier chapitre mais d'interroger de manière publique et donc visible la nature immorale des actes et les frontières de l'humain et de l'inhumain afin de diffuser l'évènement scandaleux. Les acteur.es doivent convaincre de l'existence des crimes et du scandale passé et en cours : « l'évènement scandaleux ne suffit pas ; il faut lui trouver un public. Il n'est pas de scandale sans public, sans diffusion de l'évènement scandaleux dans le public qu'il contribue à former » (de Blic et Lemieux, 2005, p. 29). La performance *Mientras dormíamos, el caso Juárez* [Pendant que nous dormions, le cas Juárez] de Lorena Wolffer (2002) illustre cette

volonté de faire ressentir au public la corporéité de la violence subie par les femmes de Juárez :

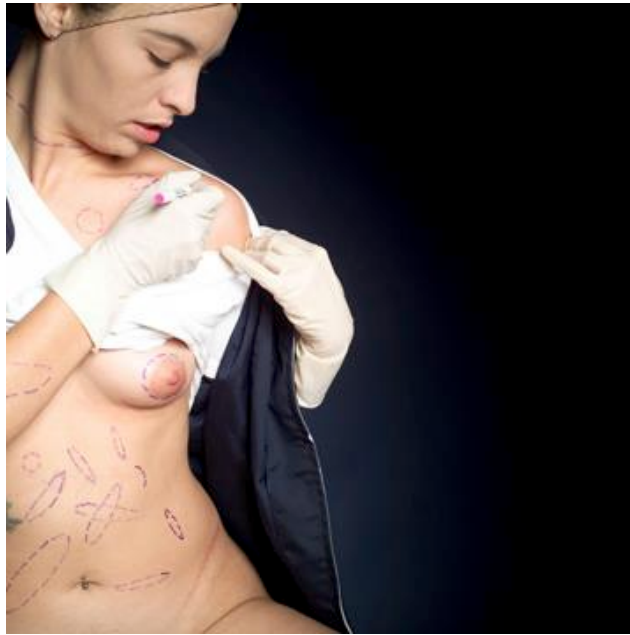
« Pour cette performance sur Juárez qui s'appelait "Pendant que nous dormions, le cas Juárez", j'avais trouvé une transcription de cinquante cas policiers, tout au début avant même que Juárez ne commence à avoir une visibilité, sur une page, c'est une page importante, une page internet qu'ils avaient fait pour une fille qui s'appelait Sagrario [...] Je marquais sur mon corps chacun des coups, des tirs de pistolet, chaque blessure avec un feutre de chirurgien [...] ce qui restait à la fin de la performance c'était mon corps avec toutes ces blessures. Ces marques représentaient la violence même que, elles, elles avaient vécue, le but était de la montrer et de la rendre visible [...] Je crois que se placer et parler depuis le corps a un pouvoir qu'aucune autre pratique ne possède, c'est à dire que toi tu peux écrire un livre fabuleux dans lequel peut-être moi en le lisant je vais me reconnaître ou pas mais ce n'est pas la même chose de voir un corps qui incarne ou qui représente une série de choses face à toi, en plus il ne représente pas un personnage, non, non ce n'est pas du théâtre c'est un corps réel auquel il arrive une série de choses face à toi. »

Lorena Wolffer. Artiste performeuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

On note par ailleurs dans ce témoignage que l'artiste a accédé à la source d'information grâce à la technologie internet qui commence à se développer dans les années 2000 et comment « la visibilité des individus, des actions et des évènements s'est libérée de son ancrage spatial » (Thompson, 2000, p. 190). Le contexte de mobilisation autour des femmes assassinées de Juárez naît et grandit avec cette transformation du mode de partage de l'expérience. Même si l'accès à ce partage de l'information est une ressource répartie de manière très inégale entre les acteur.es, et encore plus dans ce moment d'émergence des nouvelles technologies de l'information, on peut néanmoins souligner que l'abolition des distances que cette technologie autorise révolutionne la publicité des évènements et des actions collectives. Elle accélère la transformation d'un fait en évènement scandaleux par la transmission simultanée de la dimension visuelle et discursive des actions entreprises par les acteur.es pour convaincre du scandale.

Figure 4. Lorena Wolffer marquant sur son corps les blessures infligées aux femmes de Juárez

Photographie de la performance *Mientras dormíamos, el caso Juárez*, Lorena Wolffer, México, 2002.



Source : Lorena Wolffer (2002).

2.2.2. Souligner la défaillance des autorités

Un deuxième agencement de la logique de scandalisation s'organise autour de la réaction inappropriée des autorités locales puis nationales face à l'évènement. Il y a, pour ainsi dire, une indignation double qui réagit d'une part à l'horreur des meurtres et d'autre part au traitement de ces meurtres par le pouvoir. C'est alors cette fois l'obligation morale et politique des autorités qui est prise en défaut et le scandale est utilisé pour activer une représentation antagonique entre une bonne réaction et une mauvaise réaction face aux assassinats, entre l'attitude solidaire et empathique des un.es et l'attitude irrespectueuse et indécente des autres. Quand j'interroge Norma Andrade sur les souvenirs qu'elle garde de cette époque, celle-ci juxtapose le souvenir qu'elle a conservé de l'insensibilité des autorités face aux familles et le souvenir du réconfort trouvé au DF lors de sa première venue en 2002 :

« L'une des choses que je garde bien gravées dans ma mémoire, une autre chose qui est encore bien présente, c'est quand lors de l'une des réunions avec le gouverneur de l'époque, celui-ci m'a dit sur un ton bien cynique "Ah Madame l'institutrice vous êtes si combattive", le même gouverneur qui m'a refusé l'adoption de mon petit-fils s'est appuyé sur mon épaule et m'a parlé comme ça [...]. Le gouverneur du Chihuahua répondait à doña Ramona, qui l'interpellait alors,

que le gouverneur qui était en place quand sa fille a disparu était Francisco Barrios et qu'elle n'avait qu'à s'adresser à Barrios, alors je lui ai dit "Toi tu étais le gouverneur en 2001 quand ma fille a disparu et qu'on l'a assassinée, à qui vas-tu me dire qu'il faut que je demande justice ?" Et lui, il s'est approché de moi, il s'est appuyé sur mon épaule et il m'a dit "Ah Madame l'institutrice vous êtes si combattive". Autre chose que je n'oublierai pas c'est précisément quand je suis venue pour la première manifestation, quand je suis venue ici, c'est quand j'ai rencontré Yan, j'étais impressionnée par le monde qu'il y avait, nous à Juárez on rassemblait cinquante, soixante personnes, je me souviens que cette manifestation a rassemblé près de dix mille personnes, je ne sais pas où est-ce qu'ils les ont trouvées mais elles étaient très solidaires. »

Norma Andrade. Mère de Lilia Alejandra assassinée à Ciudad Juárez. Co-fondatrice de Nuestras Hijas de Regreso a Casa. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

L'attitude des autorités est considérée comme inacceptable. Leur manque d'humanité redouble la douleur vécue par les proches et par les acteur.es qui se mobilisent. L'absence d'émotion constitue alors en elle-même une offense (Paperman et Ogien, 1995, p. 193) de l'ordre du scandale. Dans le cas d'interactions des autorités avec les mères des victimes, cette absence d'émotion est interprétée comme une atteinte au sentiment maternel, voire à la nation toute entière. L'absence d'émotion des autorités comme dispositif de scandalisation permet, semble-t-il, de mieux comprendre le contexte énonciatif de l'impunité qui intègrera la définition du concept de féminicide au Mexique et sur lequel on reviendra plus amplement dans le prochain chapitre. En effet, dans le contexte politique mexicain, l'impunité est un état de fait qui n'a pas attendu les assassinats de Juárez pour exister et être dénoncée par les organisations de la société civile comme le Comité Cerezo⁴¹ par exemple. Ceci explique en partie l'importance du travail de mobilisation effectué par les acteur.es à partir des émotions et des valeurs collectives pour reconfigurer l'impunité comme absence de volonté de justice dans le contexte particulier de Juárez. Au fil de ces premières années, la création de plusieurs instances institutionnelles de justice au niveau local est ainsi présentée comme de la poudre aux yeux par les acteur.es, voire de la provocation de la part de l'État mexicain :

« L'inaction de l'État était toujours là, on ne voyait pas de réponse forte, ils créaient beaucoup d'instances mais ils ne rendaient pas de compte, ils créaient des Bureaux de procureur, des

⁴¹ Le Comité Cerezo [Comité Cerezo] est une organisation de défense des droits humains des victimes de la répression pour des motifs politiques au Mexique. Elle a été fondée en 2001 suite à la détention et à la torture des frères Cerezo par les autorités mexicaines.

commissions mais au final les résultats on ne les voyait pas. »

Cristina O., femme, 55 ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

On note comment les acteur.es tissent le scandale autour d'une impunité en lien avec la dimension misogyne des meurtres :

« Vericat affirme que la justice municipale et étatique dans cette ville frontalière du Mexique est totalement inexistante. [...] Selon ses dires, Ciudad Juárez est une véritable honte nationale à laquelle le reste des Mexicains et des Mexicaines nous ne devons pas nous habituer et que la vraie cause de cette situation c'est la misogynie, c'est à dire la haine des femmes, l'impunité avec laquelle ont agi non seulement les assassins mais aussi les autorités. [...] Au Mexique environ 90 % de ces crimes ne sont pas résolus et les responsables de ceux-ci ne sont pas traduits devant la justice. » (*Cimac noticias*, 25/04/2003).

Pour de Blic et Lemieux, le scandale agit « comme un *révélateur*, au sens quasi photographique du terme, des rapports de force, des structures, des espaces positionnels ou des normes qui lui préexistaient » (de Blic et Lemieux, 2005, p. 11). Dans le cas de Juárez, l'une des stratégies de scandalisation est de montrer comment les autorités participent de la violence contre les femmes et de révéler par là-même les causes structurelles sous-jacentes au féminicide.

2.2.3. *Faire advenir le scandale par le néologisme*

Par ailleurs, il convient de prendre en considération comment les dispositifs de sensibilisation se saisissent du mot fémicide/féminicide qui commence à circuler dès le milieu des années 1990 dans plusieurs régions d'Amérique Latine.

Utilisé d'abord par quelques intellectuelles féministes latino-américaines, comme Ana Carcedo et Montserrat Sagot au Costa Rica (2000), qui découvrent alors le concept dans la réflexion des Nord-Américaines Diana Russell et Jill Radford (1992), le néologisme *femicide* et sa traduction vers l'espagnol sont mobilisés conjointement par le monde universitaire et les organisations de la société civile de la frontière dans le contexte des assassinats de la ville de Juárez pour son potentiel de dénonciation (Medina Rubio, 2015, pp. 6-16). Dès cette première étape d'appropriation, le mot féminicide déploie sa performativité en entrant en concurrence avec l'assignation « les mortes de Juárez » (Lapalus, à paraître). Au delà de la question de savoir si les acteur.es qui l'emploient ont oui ou non une compréhension genrée du

néologisme, le suffixe -cide suffit à déplacer le schéma interprétatif euphémisant des « mortes de Juárez ». On peut ainsi considérer l'usage du néologisme féminicide comme l'un des dispositifs de scandalisation, son objectif étant de dévoiler l'existence d'une violence extrême et intentionnelle contre les femmes à Juárez. On reviendra plus amplement sur l'analyse de la force conceptuelle de ce nouveau terme dans le chapitre 3.

2.3. Les dispositifs de sérialisation

Dans le langage informatique, est appelée sérialisation l'action de mettre en série des données après les avoir converties dans un même format, de permettre l'entrée de ces données dans un flux. Le terme appliqué à la sociologie des mobilisations pourrait ainsi définir toute action qui consiste à transformer des faits présentés comme isolés ou incompréhensibles en des faits pouvant répondre à un format commun, susceptibles de s'inscrire dans une série et justifiant au final d'une recherche d'une solution collective. Les dispositifs de sérialisation constitueraient en ce sens une étape préliminaire des processus de cadrage entendus comme les « efforts stratégiques conscients déployés par des groupes de personnes pour façonner des compréhensions communes du monde et d'eux-mêmes qui légitiment et motivent l'action collective » (McAdam *et al.*, 1996, p. 6). En effet, la sérialisation précède le cadrage en ce que les acteur.es doivent accumuler des faits avant d'envisager de leur donner une interprétation commune. La sérialisation implique deux processus complémentaires, l'individualisation et la mise au format. Apparemment contradictoires, ces deux processus sont pourtant garants d'un dispositif de sensibilisation efficace.

L'individualisation des victimes de Juárez passe d'abord par l'attention des acteur.es à nommer chacune d'entre elles quand les médias de masse ne prennent pas la peine de le faire et traitent simplement « des mortes de Juárez » : « la violence, qui semble être l'application directe d'une force à un être, refuse, en réalité, à l'être toute son individualité » (Levinas cité par Guillaud et Widmer, 2009, p. 12). Sagrario, Cynthia, Lilia Alejandra retrouvent leur individualité au travers des témoignages de leurs proches et dans les manifestations où des pancartes demandent justice en leurs noms. Les portraits des jeunes femmes redonnent également une face aux victimes et les fait sortir de l'invisibilité des faits divers. Pour reprendre le vocabulaire de la sociologie de la reconnaissance, « voir une personne, c'est l'identifier par son apparence physique [...] à travers une identification personnelle singularisante » (Conein, 2009, p. 101). Leurs visages sont connus mais également leurs vies, les enquêté.es du DF étant capables bien des années plus tard de retracer certains éléments

biographiques des victimes. L'individualisation favorise ainsi l'empathie envers les victimes que l'on ne se contente pas d'identifier mais aussi d'éprouver (*Ibid.*, p. 104).

Le processus de mise au format quant à lui est une manière d'encoder les histoires individuelles des victimes et en particulier leur fin tragique. La mise en récit insiste par exemple sur le caractère imprévisible de la violence subie dans un contexte de vie routinier, les filles disparaissant sur le trajet de l'école ou du travail. Chaque meurtre ou disparition devient alors dans le discours des acteur.es un cas : le cas Claudia, le cas Laura etc. Lors de l'enquête de terrain, l'évocation de tous ces « cas » par les enquêté.es m'a fortement interpellée car, d'un côté, cette assignation comme « cas » dépersonnalisait chacun des meurtres et, d'un autre côté, la mention du prénom marquait tout de même une volonté de reconnaissance de chaque victime. C'est en entendant Lorena Wolffer parler du « cas Juárez » que j'ai ressenti l'utilité sémantique et stratégique de la mention du cas. Il a pour ainsi dire valeur de synecdoque. Du verbe grec *sun-ek-dékhomai*, « accueillir ensemble », « comprendre ou saisir en même temps » (Meyer, 1993, p. 8), la synecdoque est la désignation du tout par la partie ou inversement de la partie par le tout. Inscrire chaque disparition ou meurtre individuel comme cas c'est l'inscrire dans la série toujours malheureusement ouverte et cumulative de l'affaire Juárez comme un ensemble de cas auxquels on donne une interprétation commune. C'est donc un dispositif sémantique de sérialisation qui individualise et formate à la fois les actes de violence.

Dans cette phase d'émergence, les dispositifs de sensibilisation s'organisent ainsi autour de trois types d'argumentaires : un premier axé sur la souffrance des mères qui teinte la protestation d'une couleur différentialiste, un deuxième qui cherche l'adhésion citoyenne en montrant la faiblesse de l'État et un troisième qui cherche à faire entrer les assassinats dans une mémoire nationale commune.

À ces dispositifs de sensibilisation, viennent s'ajouter des dispositifs de coordination pour lesquels les acteur.es se prévalent d'une expertise, ce qui « implique la maîtrise de compétences reconnues comme spécifiques et, souvent, mais pas obligatoirement, sanctionnées par des diplômes et des titres professionnels » (Traini, 2015, p. 20). À l'instar des dispositifs de sensibilisation, ces dispositifs experts réunissent des énoncés discursifs, des agencement d'objets et des pratiques. Selon leur domaine d'activités, les acteur.es qui les mobilisent participent au travail de diffusion et d'explicitation de l'injustice des assassinats de Juárez et prolongent l'expérience protestataire par la promotion d'un nouveau schéma explicatif de la violence contre les femmes.

3. Les dispositifs experts : les prémisses d'une professionnalisation

3.1. Activer les réseaux au service de la cause Juárez

La visibilisation des assassinats de Juárez s'accompagne d'une restructuration de l'espace de la cause des femmes dans la capitale et d'un usage grandissant du néologisme féminicide. On note en particulier comment les organisations de la société civile dont la priorité était de défendre le droit à l'avortement ouvrent de nouveaux espaces de mobilisation dédiés à la cause Juárez. C'est le cas du groupe *Católicas por el Derecho a Decidir* (CDD) [Catholiques pour le droit de décider] qui travaille le droit à l'avortement dans la capitale depuis 1994 et qui met à profit les réseaux qu'elle a historiquement tissés pour former en 2003 le Comité de la Campaña « *de Protesta contra el Femicidio y la Impunidad en Ciudad Juárez y Chihuahua* » [« Comité de la campagne de protestation contre le féminicide et l'impunité⁴² à Ciudad Juárez et au Chihuahua »]. Celui-ci regroupe alors CDD, la Red por los Derechos Sexuales y Reproductivos en México, la Red Mujer Siglo XXI [Réseau Femme XXI^e siècle] et la Red Nacional contra la Violencia hacia las Mujeres y los Hombres Jóvenes [Réseau national contre la violence envers les femmes et les hommes jeunes].

Le rôle de Cimac noticias semble fondamental dans cette reconfiguration de l'espace de la cause des femmes au District Fédéral. L'agence de presse basée dans la capitale commence à rapporter les faits de Juárez le 17 mars 1999 avec l'assassinat d'une jeune ouvrière de 13 ans et ne cesse depuis de mettre en lumière les actions menées à la frontière, les figures de la lutte ainsi que le soutien trouvé dans la capitale. Cimac noticias se fait le relais des dispositifs experts mis en oeuvre par la société civile comme en témoignent plusieurs articles retraçant le travail d'Esther Chávez à la frontière. Celle-ci initie le compte des assassinées à partir des faits divers de la presse locale et la construction de bases de données indépendantes de celles des autorités policières. La proximité entre Esther Chávez et Pilar Sánchez, « amie de lutte et membre de l'organisation *Católicas por el Derecho a Decidir* » (*Cimac noticias*, 10/04/2002) souligne le poids des réseaux d'interconnaissance dans la structuration des espaces de résistance et dans la diffusion des dispositifs de coordination. L'organisation dans la capitale, en mai 2005, de la semaine d'activités nommée « *Foro Ciudadano por Juárez* » [« Forum citoyen pour Juárez »] à l'initiative du groupe Juárez Red Mesa de Mujeres [Juárez réseau table ronde de femmes] illustre également cette capacité des réseaux de la société civile à

⁴² On note que le signifié de féminicide est en cours d'élaboration théorique. En effet, à cette étape la dimension misogyne de la violence est distincte de la notion d'impunité.

transférer la cause frontalière d'un espace à l'autre.

Les artistes sont également parmi les acteur.es qui bénéficient d'une capacité certaine à faire réseau. Ceci démultiplie la force des dispositifs de coordination au point que, dans le cas de la participation de personnes célèbres du monde culturel et artistique mexicain voire international, on ne sait plus trop si ce sont les personnalités qui instrumentalisent la cause Juárez ou si elles sont elles-mêmes instrumentalisées. Les exemples sont nombreux. Si l'on prend la venue à México en 2006 de la Plataforma de Mujeres Artistas [Plateforme de femmes artistes], composée de célébrités espagnoles engagées contre la violence de genre au niveau international, on note comment sont organisées de nombreuses actions de soutien dans la capitale tel un concert géant au Zócalo qui réunit plus de 100 000 personnes derrière le slogan « *No más feminicidios* » [« Jamais plus de féminicides »] et comment les dispositifs de sensibilisation se doublent de rencontres avec les organisations de femmes de Juárez et avec des responsables politiques en pleine campagne électorale comme le futur président Felipe Calderón. La délégation espagnole effectue ensuite le voyage de la capitale vers Ciudad Juárez pour d'autres rencontres avec les associations et un autre concert. Les liens créés au travers de cette action artistique ainsi que la création d'une délégation mexicaine de la Plataforma de Mujeres Artistas, présidée par la défenseuse des droits humains Lydia Cacho, font valoir la place des artistes dans les dispositifs experts et la recherche d'une résolution de la violence contre les femmes à Juárez. Les manifestations artistiques se concentrent en priorité dans le centre de la capitale : la place du Zócalo bien sûr, les quartiers de Coyoacán et de Roma ensuite. Ils réunissent des acteur.es très varié.es des espaces de résistance : des universitaires qui interviennent parfois à la suite des interventions artistiques, des étudiant.es, des membres des organisations de défense des droits des femmes, des spectatrices et des spectateurs susceptibles d'entrer à plus ou moins long terme et à des degrés divers dans la boucle de résistance et pour qui ces moments sont un temps de sociabilisation à la résistance.

3.2. Remédier à la défaillance de l'État

La stratégie du comité de la Campaña « *de Protesta contra el Femicidio y la Impunidad en Ciudad Juárez y Chihuahua* » combine dispositifs de sensibilisation et dispositifs experts : les manifestations qu'il convoque simultanément dans la capitale et dans d'autres villes du pays et du monde pour rassembler en nombre et soutenir la demande de justice sont aussi l'occasion d'une part de remettre en cause les dispositifs mis en place par l'État mexicain et les compétences institutionnelles et d'autre part de présenter les dispositifs

experts déployés par le propre Comité. À titre d'exemple, le Comité obtient le 24 juin 2005 que les acteur.es rassemblé.es à New York à l'occasion des Audiences interactives sur les objectifs de développement du Millénaire signent et adhèrent à une déclaration qui pointe du doigt les autorités mexicaines pour le manque de moyens alloués à la résolution des assassinats de femmes à Ciudad Juárez et qui appelle à la création d'un observatoire citoyen⁴³ pour contrôler l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'État. Le comité formule également des propositions en matière de sécurité urbaine et promeut l'élaboration de guides à destination des institutions et de la population.

En mettant leurs compétences professionnelles au service de la dénonciation publique des assassinats de Juárez, les artistes qui se mobilisent utilisent également des dispositifs experts qui prennent en défaut l'action de l'État. Et si certain.es voient d'un œil suspect la multiplication des œuvres prenant alors comme sujet Juárez et qualifient l'entreprise d'« opportunisme artistique » (*Artemisa noticias*, 21/03/07), on constate que « l'enrôlement des soutiens » (Mathieu, 2009) contribue aussi au déplacement de l'expertise institutionnelle en questionnant l'impuissance des autorités à faire cesser la violence contre les femmes. Les tableaux, les documentaires, les pièces de théâtre, les performances produits et/ou montrés dans la capitale sont l'illustration d'« un très vaste mouvement culturel et artistique qui a fait de son travail un mode de protestation » (*Artemisa noticias*, 21/03/2007). La recherche de sources d'information, le recueil de témoignages, la mise en voix, en visages, en gestes, le cadrage, le montage mais aussi la recherche de financements, de partenariats sont autant de dispositifs matériels experts qui servent la diffusion de la cause frontalière à un niveau national *via* la scène de México. On passe ainsi d'initiatives artistiques d'ordre presque confidentiel telles *CAroDATAVERnibus*⁴⁴ (Maritza Morillas, 2000-2004), *Ni una más*⁴⁵ (Alejandra Sánchez, 2001) ou *Basura* [Poubelle] (Yan María Castro, 2001) à des manifestations artistiques de plus grande ampleur médiatique. L'agenda culturel de l'année 2002 inaugure, à cet égard, un boom de la production artistique contre les faits de Juárez dans la capitale mexicaine : *Mujeres de Ciudad Juárez* [Femmes de Ciudad Juárez] (monologue de Cristina Michaus), *Desierto de esperanza* [Désert d'espoir] (documentaire de Cristina Michaus), *Mientras dormíamos, el caso Juárez* [Pendant que nous dormions, le cas Juárez] (performance de Lorena Wolffer), *Monumento a Ciudad Juárez : sólo las que mueren de*

⁴³ Dans cette proposition du Comité se dessine le projet d'un organisme de surveillance des institutions étatiques, le futur Observatoire citoyen national du féminicide qui sera créé en 2007.

⁴⁴ Les majuscules du titre de l'œuvre forment le mot *cadáver* [cadavre]. Pour plus de détails sur cette oeuvre, se référer au site de l'artiste <http://maritzamorillas.blogspot.com/2010/01/carodatavernibus-pintura.html>

⁴⁵ Court-métrage de 14 minutes réalisé en 2001.

muerte violenta van directamente a uno de los paraísos [Monument à Ciudad Juárez : seules celles qui meurent de mort violente vont directement à l'un des paradis] (installation, Claudia Bernal), *Mujeres de Arena* [Femmes de sable] (pièce de théâtre de Humberto Robles), *Tributo y Testamento* [Tribut et testament] (monologue de Lorena Glinz), *Señorita Extraviada* [Demoiselle Perdue] (documentaire de Lourdes Portillo).

Figure 5. Les femmes assassinées à Juárez sont souvent retrouvées dans des zones en périphérie de la ville, décharges publiques et zones désertiques

Tableau *Basura* [Poubelle], *Mujeres de Ciudad Juárez, frontera con EE.UU* [Femmes de Ciudad Juárez, frontière avec les États-Unis] de Yan María Castro, 2002, Acrylique/toile - 87x63 cm.



Source : <http://maritzamorillas.blogspot.com/2010/01/carodatavernibus-pintura.html>

De même, depuis le monde universitaire, les acteur.es se mobilisent et font entrer la cause Juárez dans l'arène du savoir et des disciplines. À l'UNAM, le département de Philosophie et Lettres et le PUEG se mobilisent. Griselda Gutiérrez Castañeda, professeure à l'UNAM, témoigne des actions quotidiennes et de l'implication des universitaires de la capitale :

« L'une des autres voies a été de voir quel colloque tu peux organiser, à quel colloque tu peux participer, de le mobiliser dans ta propre pratique d'enseignante, incorporer le sujet comme un

sujet sensible, comme un sujet pertinent à plusieurs titres, tant sur le plan théorique que sur le plan politique. »

« [C'est] un forum⁴⁶ que j'ai organisé quand le groupe Nuestras Hijas de Regreso a Casa, les mères, sont venues au District Fédéral pour exiger que le président en place, qui était Vicente Fox, leur donne une audience, ce qui ne s'est pas produit, c'est un moment où l'on ressent que l'on doit collaborer avec ses propres ressources et la collaboration dans ce cas consistait à ouvrir des espaces de collaboration, de diffusion du débat. »

Griselda Gutiérrez Castañeda. Universitaire à l'UNAM. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Encore une fois, la défaillance des autorités politiques est jugée sévèrement et justifie les actions entreprises par les acteur.es. Les universitaires accueillent les mères congédiées par le pouvoir et prennent en charge d'une certaine manière l'élucidation des faits, multipliant les colloques pour apporter leurs hypothèses et leur expertise sur le sujet. Le colloque « *Jornadas Universitarias contra la Violencia. Juárez : ni una muerte más, ni una mujer menos* » [« Journées universitaires contre la violence. Juárez : pas une morte de plus, pas une femme de moins »], organisé le 21 et 22 novembre 2002, ainsi que l'ouvrage collectif qui en découle *Violencia Sexista : algunas claves para la comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez* [Violence sexiste : quelques clés de compréhension du féminicide à Ciudad Juárez] (Gutiérrez Castañeda, 2004) inaugurent un long travail de divulgation et de production scientifique autour des assassinats. Le PUEG programme plusieurs tables rondes sur le sujet : « *Vivir y morir en Ciudad Juárez* » [« Vivre et mourir à Ciudad Juárez »] (2004) qui réunit des intellectuelles de la frontière comme Julia Monárrez Fragoso et du DF telles Lucía Melgar, Isabel Vericat et Marcela Lagarde, « *Borderlands/La frontera* » [« Borderlands/La Frontière »] (2004), « *Plan alternativo para esclarecer el feminicidio en Ciudad Juárez* » (2004) [« Plan alternatif pour éclaircir le féminicide à Ciudad Juárez »]. Les étudiant.es de la capitale ne sont pas en reste et participent activement à ce mouvement de recherche sur les assassinats. L'un des enquêté.es, Carlos D., raconte comment, avec d'autres étudiant.es de l'université de Xochimilco, il s'est engagé dans un travail d'enquête d'abord auprès des associations puis dans un travail de divulgation de l'information qui s'est concrétisé avec la

⁴⁶ Colloque « *Jornadas Universitarias contra la Violencia. Juárez : ni una muerte más, ni una mujer menos* » [« Journées universitaires contre la violence. Juárez : pas une morte de plus, pas une femme de moins »], organisé le 21 et 22 novembre 2002 à l'UNAM.

diffusion du documentaire de Portillo :

« Il y a longtemps, j'avais fait un travail sur les féminicides à Ciudad Juárez à l'école, c'était à l'université, c'était surtout un travail de recherche parce qu'à ce moment là c'était très caché, il n'y avait pas beaucoup d'informations et donc nous avons fait avec les gens de l'université un travail de diffusion, là-bas à l'université nous avons appelé des associations civiles et j'ai commencé à m'intéresser aux associations civiles, je n'en ai intégré aucune mais j'étais toujours là disons pour aider, nous avons fait quelques tables rondes pour des associations, pour une qui s'appelle Nuestras Hijas de Regreso a Casa, c'étaient les mères et les proches des filles disparues et il y a eu [...] j'ai eu l'occasion de rencontrer une organisation de femmes de théâtre, des actrices et des directrices de ciné qui faisaient un gros travail de diffusion au DF, ici au DF il n'y avait presque pas d'informations [...] il y avait Cécilia Suarez, Vanessa Bauche, Cristina Michaus, María Novaro et elles diffusaient une vidéo de Lourdes Portillo, *Señorita Extraviada*, on les a contactées, elles nous ont fait cadeau d'une copie et on a eu la chance que Cristina Michaus et Vanessa Bauche viennent à l'université de Xochimilco et on a organisé tout un évènement pour que les gens, pour que les étudiants connaissent le problème parce que tout était très caché. »

Carlos D., homme, 40 ans. Membre du Réseau de Dénonciation des féminicides dans l'État de México. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

3.3. La cause Juárez prend le virage du genre

Comme indiqué dans le premier chapitre, la configuration transnationale de la cause des femmes sur le continent latino-américain dans les années 2000 met à disposition des acteur.es un cadre d'action traversé par une perspective dans laquelle le genre devient « une catégorie globale d'intervention publique » (Lacombe *et al.*, 2011, p. 7) et un champ de ressources promu par les instances onusiennes et les agences de développement. Il est alors intéressant de mettre en évidence comment la problématique locale de Juárez et la logique d'intervention transnationale entrent en résonance et travaillent toutes deux la dynamique de résistance contre la violence masculine au centre du pays. D'un côté, la dénonciation par la société civile du caractère extrême de la violence des faits de Juárez et de la défaillance des autorités mexicaines légitime un recours à une autre lecture de la réalité des violences commises, de l'autre, un certain nombre d'acteur.es de la capitale, engagé.es dans les réseaux d'ONG nationales et transnationales, ont développé des capacités d'expertise en mesure de servir la cause Juárez : « non seulement une activité de vigilance à l'égard de appareils de l'État [...],

mais aussi une activité d'élaboration de la normativité sociale et de réflexion sur l'inclusion et l'exclusion sociale et politique en matière de rapports de genre » (Pereira-Marques, 2010, p. 79). Ces activités d'expertise permettent d'amorcer un changement radical dans la perception et l'explication des assassinats contre les femmes qui se traduit tout d'abord par la volonté de leur donner une explication politique et ensuite de réformer le droit.

3.3.1. Donner une explication politique

Pour Emmanuel Renault, « d'une certaine manière, l'expérience du tort est celle de l'échec du savoir normatif institutionnalisé et des modes d'expression légitimes des tensions de l'action et des expériences ; c'est celle de la difficulté éprouvée par les subalternes à exprimer les enjeux d'une expérience dans le vocabulaire normatif institutionnalisé » (Renault, 2009, p. 72). Ainsi, Marcela Lagarde va se donner comme objectif d'apporter une explication politique féministe qui entrera justement en concurrence avec le savoir institutionnalisé.

« En tant qu'anthropologue féministe j'ai été sollicitée par des collègues féministes impliquées dans l'éclaircissement des cas et dans la justice, pour contribuer à l'explication, depuis cette perspective, à l'analyse des faits de Ciudad Juárez. J'ai proposé d'analyser les crimes de filles et de femmes sous cet angle. » (Lagarde, 2008, p. 214).

Les féministes mexicaines, au premier rang desquelles Lagarde, se livrent à un travail d'interprétation des violences vécues, un travail qui passe par le discours car « la mise en récit fait ressortir les traits saillants d'un contexte d'expérience, invoque des motifs dans une trame sémantique produisant des réponses possibles aux questions qui se posent devant l'énigme que représente l'expérience négative » (Guillaud et Widmer, 2009, p. 119). Ce processus de réécriture de l'expérience négative, de redéfinition de la réalité ne naît pas *ex nihilo*, il s'appuie sur un schéma narratif existant, un « stock social de connaissances disponibles » (Berger et Luckmann, 2012, p. 93), en l'occurrence le féminisme. C'est l'entrée de Lagarde au parlement mexicain en 2003, sous le gouvernement de Vicente Fox, qui crée véritablement les conditions de promotion d'une catégorie d'analyse politique alternative :

« Il est important pour moi de souligner la relation entre le monde académique et la politique, qui peut être très compliquée, qui est parfois conflictuelle, qui semble être parfois une relation entre deux questions éloignées et différentes, mais, dans le cas qui nous intéresse, faire de la politique avec des fondements théoriques nous a permis d'avancer énormément. Soulever la question du féminicide c'est interroger quelque chose de très compliqué, c'est donner une explication politique à un problème qui a été abordé depuis un point de vue policier; le virage

que nous avons opéré c'est de changer la tessiture, placer le problème ailleurs, et c'est très important pour pouvoir affronter ce qui arrive d'une meilleur façon. [...] Au Mexique, passer de la mention dans les faits divers au stade politique et social a été très difficile. » (Lagarde, 2006, p. 1).

Le féminicide devient par l'entremise du mandat de Lagarde un dispositif expert au sens où il s'accompagne d'un travail de reformulation complet de la violence contre les femmes de Juárez *via* la perspective de genre. De plus, celles qui s'attèlent à la tâche de l'élucidation des assassinats se regroupent au sein d'une alliance politique de genre (Lagarde, 2009) et bénéficient rapidement d'un statut de spécialistes en intégrant une commission parlementaire dédiée aux assassinats de Juárez et rebaptisée la Comisión Feminicidio [Commission féminicide]. Lagarde elle-même prend soin de présenter le travail de la commission sous l'angle de l'expertise :

« J'aimerais terminer en posant la question de comment utiliser la science, ce que nous nous faisons, d'une manière politique et juridique ; cette recherche qui pour nous est pionnière, car au Mexique on n'avait jamais enquêter sur le féminicide, a formé les soixante enquêteuses, rendez-vous compte combien ce processus est intéressant, au fur et à mesure de l'enquête nous avons développé la méthodologie, nous n'en avions pas et cela est venu d'un travail collectif de réflexion entre nous toutes, parfois crispant mais merveilleux parce que nous avons créé une "pensée intellectuelle collective", un groupe solide d'expertes qui travaillons sur le sujet. » (Lagarde M., 2006).

Dans cette conférence prononcée à Oviedo, Marcela Lagarde dénonce l'amateurisme et le manque de professionnalisme de ceux qui interprètent les meurtres contre les femmes et définit, au contraire, le travail de la Commission féminicide comme un travail d'expertise, entre les mains de spécialistes.

« Quand j'ai pris la direction de la Commission spéciale du féminicide, cette commission ne s'appelait pas encore ainsi, elle s'intitulait " pour poursuivre les recherches sur les assassinats de filles et de femmes à Ciudad Juárez " et il est intéressant de voir que le simple changement de nom de la commission implique un changement de paradigme épistémologique ; ce fait a marqué un changement très important dans la manière dont les députés ont abordé le problème; rendre compte de l'homicide de filles et de femmes tout le monde peut le faire et depuis n'importe quel point de vue, en revanche rendre compte du féminicide c'est autre chose [...]. La question est de savoir comment la vision théorique que nous appelons aujourd'hui perspective de genre nous permet d'aborder un thème pour transformer la réalité et trouver des solutions. » (Lagarde, 2006)

Le travail de ces spécialistes consiste à « systématiser », « enquêter »⁴⁷, « théoriser » pour mettre le féminicide du côté du discours scientifique, pour qu'il ne repose plus sur des impressions et des explications allant de soi mais sur une méthode, une vision scientifique complète fondée sur « une perspective synthétique de genre, intégrale, qui présente une analyse sociale, économique, politique et culturelle des causes qui sont derrière les disparitions et les crimes de filles et de femmes au Mexique ». (Lagarde, 2006).

3.3.2. Réformer le droit

La demande de justice ainsi que les critiques concernant le manque de réaction des autorités qui émanent des groupes de Juárez et de la mobilisation nationale confortent une partie des acteur.es dans leur désir de réformer le droit. Par ailleurs, le contexte local et transnational, eux aussi marqués par le souci des réformes juridiques, encouragent cette voie d'action. En effet, le processus de construction du double statut juridique et politique de la capitale travaille les espaces de mobilisation locaux qui se dotent de ressources cognitives en matière juridique et orientent leur répertoire d'action vers le domaine du droit. Au niveau transnational, les instances onusiennes exercent également une forte pression quant à la normativité juridique avec la ratification de conventions et de traités internationaux portant sur les droits humains des femmes, des instruments sur lesquels s'appuient les organisations nationales pour à leur tour demander des changements politiques et juridiques dans leur pays. À cela s'ajoute une forte tradition féministe critique du droit dans la capitale qui analyse la législation et dénonce les préceptes discriminatoires. On pense par exemple à la journaliste Esperanza Brito qui, dans les années 1970, a illustré ce travail critique avec la conviction que les féministes pouvaient changer le système en le travaillant de l'intérieur.

Des étudiant.es en droit, des avocat.es qui s'intéressent au traitement juridique de la violence sont ainsi interpellé.es par la situation des victimes de Juárez et commencent à s'impliquer dans des dispositifs experts qui activent un usage protestataire du droit (Agrikoliansky, 2010) :

« Dans ces années-là, il n'existait pas encore de législation, le concept de violence contre les femmes n'existait pas non plus, il prend forme sur le plan juridique avec Belém do Pará en 94,

⁴⁷ J'ai traduit le verbe *investigar* par « enquêter » même s'il signifie aussi dans la langue espagnole « chercher » d'un point de vue scientifique et universitaire car il me semble que la volonté de Lagarde dans ce discours est bien de présenter les capacités d'enquête du groupe d'expertes féministes sur la question de Juárez et leurs aptitudes à rivaliser avec les méthodes des autorités policières et criminologues. Les détracteurs de la Commission féminicide ont utilisé ce double usage de « investigar » pour dénigrer le travail de ladite commission.

[...] grâce aux citoyen.nes et aux organisations civiles on avait commencé à débattre sur ce que la sexualité et la violence sexuelle impliquaient dans la loi parce qu'avant la violence sexuelle, dans la famille surtout, était légitimée, [...] et donc juste au moment où je commence à étudier le droit je me retrouve en raison du contexte historique en mesure de faire une critique du droit et en mesure de penser que l'on devrait réformer non seulement la loi mais les institutions, pour quoi faire ? Et bien, pour en finir et réellement prévenir la violence, la violence familiale, la violence sexuelle et la violence contre les femmes. [...] J'étais très proche des personnes et des processus sociaux qui impliquaient cela, une critique, un usage du droit pour créer des changements et plus particulièrement [...] les hasards de la vie ont fait que je me suis spécialisée dans la violence, la prévention et la prise en charge de la violence et surtout dans la question de comment penser des voies pour garantir l'accès à la justice quand on a complètement légitimé la violence dans une société, du moins ces types de violence. Je venais donc de cette tradition qui a coïncidé alors au Mexique avec la documentation, le début de la documentation des disparitions et des homicides à Ciudad Juárez. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Le recours au droit permet de cadrer le sentiment d'injustice exprimé par une mobilisation et de le traduire en une demande légitime des personnes lésées. Ce rapport entre le droit, la formulation de l'injustice vécue et la reconnaissance des victimes est désormais bien établi (Renault, 2009 ; Honneth, 2013). « Le droit, comme langage et comme moyen d'action, est potentiellement une puissante grammaire pour penser les injustices, construire des griefs et exprimer des revendications. » (Agrikolanski, 2010, p. 225). La critique féministe du droit, consciente depuis longtemps du caractère discursif et donc performatif du droit, va encore plus loin dans l'usage protestataire du droit en préconisant la déconstruction du discours juridique dominant : « La stratégie politique juridique du féminisme doit supposer une décentralisation de la loi androcentrique et un travail d'implosion des mots de la loi. Elle doit changer le sens des mots. » (Bentouhami *et al.*, 2009, p. 214). Ainsi, quand le néologisme féminicide apparaît pour nommer les assassinats de Juárez, n'est-il pas étonnant de voir que les acteur.es réfléchissent déjà à un devenir juridique pour le néologisme.

Les acteur.es de la capitale ont ainsi mobilisé plusieurs dispositifs experts dans la phase d'émergence du féminicide. Pour étendre l'espace de la cause, la capacité à faire réseau au niveau national et régional s'est révélée particulièrement utile et efficace. De même, des compétences relevant normalement du champ des autorités policières comme compter les

victimes, enquêter, éclaircir les meurtres deviennent celles des associations féministes qui se donnent comme objectif de remédier à l'inaction des instances en charge de l'élucidation des assassinats de femmes. Enfin, la promotion de la perspective de genre pour analyser et comprendre les faits de Juárez inaugure un tournant théorique et méthodologique dans l'interprétation des assassinats.

* *
*

Ce chapitre consacré aux modalités d'engagement et aux expériences de lutte des acteur.es permet de souligner plusieurs dynamiques. La première dynamique observée est celle qui a permis de dépasser l'ancrage de la cause dans un espace lointain. Cet obstacle a pu être dépassé par une mise en commun du tort où se sont conjugués à la fois l'intensité des émotions, le ressenti d'une injustice et le sentiment d'obligation morale. La seconde dynamique relevée concerne les différentes stratégies de sensibilisation qui ont été mobilisées pour rechercher une adhésion plus large de la population : mettre en avant la figure maternelle en deuil, montrer le décalage entre la cruauté vécue par les victimes et l'inaction des autorités, rechercher l'inscription des assassinats dans une mémoire nationale et collective. Enfin, une troisième dynamique peut être identifiée dans les ressources des acteur.es. Elle concerne les moyens experts qui ont été déployés pour créer un rapport de force avec les autorités : mise en réseau des acteur.es, production parallèle de chiffres et de données d'enquête, imposition progressive d'une perspective féministe dans l'interprétation des faits.

CHAPITRE 3.

Enjeux de genre.

Le genre, une ressource pour théoriser le féminicide

Dans cette phase d'émergence, plusieurs féministes mexicaines ont mené un travail de redéfinition de la réalité des assassinats de Ciudad Juárez à partir du concept de féminicide comme concept clé de la perspective de genre. Ce chapitre, consacré aux enjeux de genre, s'intéresse ainsi au féminicide comme outil linguistique et sociologique qui permet de « rompre avec les catégories patriarcales dominantes et les stéréotypes sur les femmes qui envahissent tellement le langage qu'ils en deviennent invisibles » (Robin dans Romito, 2006, p. 80).

Aborder la question du féminicide non pas à partir de la nature des faits commis mais à partir de la désignation de ces faits est un choix que j'ai eu à expliquer, voire à justifier à plusieurs moments de mon travail de thèse. Plusieurs raisons peuvent sans doute expliquer le septicisme rencontré.

La linguistique est une science qui a la langue comme objet et la sociologie cherche à comprendre les faits sociaux humains. La langue et ses usages relevant du fait social, certain.es ne voient pas vraiment ce que peut alors apporter la linguistique à l'explication des faits de société. Ajoutons à cela que les actions individuelles ou collectives qui font l'objet d'analyses sociologiques sont le plus souvent envisagées comme des exercices de l'agir en opposition à la pensée ou la parole.

Une autre raison tient sans doute au sujet abordé, la violence. En effet, se rendre sur un terrain sensible pour travailler sur l'enveloppe linguistique ou définitionnelle de la violence plutôt que sur les faits eux-mêmes peut être interprété comme une indifférence de la chercheuse à la gravité du sujet ou à l'urgence du moment, du moins c'est ce que j'ai pu ressentir.

Pourtant, ces dix années passées à scruter la construction du concept de féminicide, sa circulation et ses déformations dans les usages m'ont confirmé l'intérêt de doubler la démarche sociologique d'une approche linguistique. Prêter attention aux détails et aux nuances sémantiques, à la construction syntaxique des définitions données par les acteur.es est, selon moi, une porte d'accès aux stratégies les plus fines de l'agir des acteur.es et des collectifs humains. En ce sens, le féminicide comme néologisme de signifié peut susciter l'admiration de la chercheuse qui, face à un nouvel univers en construction, face à la « magie des énoncés performatifs » (Bourdieu, 2004, p. 73) éprouve le désir de comprendre ce qui se cache derrière cette magie et d'explorer cette performativité. Car au-delà de la curiosité linguistique, la performativité du concept est mise à profit pour un projet d'ampleur au tournant des années 2000, celui de déconstruire les politiques du langage traditionnelles autour de la violence masculine.

La tâche de ces féministes latino-américaines issues du monde académique, Marcela Lagarde et Julia Monárrez Fragoso, s'inscrit dans une volonté de contrer les schémas interprétatifs dominants de la violence contre les femmes avec un nouvel outil car « on ne détruira pas la maison du maître avec les outils du maître » (Lorde dans Dorlin, 2008, p. 79).

Marcela Lagarde y de los Ríos

Professeure en anthropologie et en sociologie à l'Université nationale autonome de México, elle dispense des cours dans le cadre du diplôme Genre et développement de cette université et est également responsable de plusieurs programmes de recherche centrés sur la perspective de genre. Elle tient un rôle important au sein du mouvement féministe mexicain et de plusieurs réseaux féministes qu'elle coordonne au Mexique, en Amérique Latine et en Espagne. Mobilisée sur la question des violences contre les femmes, le réseau international La Red de investigadoras por la Vida y la Libertad de las Mujeres [Réseau de chercheuses pour la vie et la liberté des femmes] est l'un des plus reconnus. Son engagement militant l'amène à occuper un poste de députée fédérale pour le PRD, le Parti de la Révolution Démocratique, entre 2003 et 2006. Dans le cadre de ce mandat, elle préside la Comisión Especial para Conocer y Dar Seguimiento a los Femicidios en la República Mexicana, une commission chargée d'enquêter sur les cas de féminicide. Avec d'autres députées, elle promeut la Ley General de Acceso de las Mujeres a Una Vida Libre de Violencia [Loi générale d'accès des femmes à une vie libre de violence] en février 2007 et travaille à la création du délit de féminicide dans le code pénal du District Fédéral en juillet 2011.

Julia Monárrez Fragoso

Professeure et chercheuse au Colegio de la Frontera Norte à Ciudad Juárez, sa ville natale, son domaine de recherche est centré sur la violence contre les femmes et l'insécurité urbaine. À partir de ses travaux, elle met à jour la première base de données sur les crimes contre les femmes de Ciudad Juárez qui enregistre 1 052 féminicides pour la période 1993-2010. Cette banque de données a inspiré la création de nombreux autres registres comme celui de El Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio en México. En 1998, elle crée la catégorie de *femicidio sexual sistémico* [féminicide sexuel systémique]. Engagée dans plusieurs associations et programmes de lutte contre le féminicide, elle témoigne en 2009 devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme lors du procès contre l'État mexicain dans l'affaire du Campo Algodonero. En 2010, elle intègre une mission internationale chargée de faciliter l'accès des femmes de la région mésoaméricaine à la justice.

La première partie analysera le discours des autorités et du sens commun en montrant quelles stratégies langagières sont utilisées pour construire les auteurs des crimes, les victimes et les motifs des assassinats⁴⁸. Les deux autres parties montreront comment la définition féministe mexicaine du féminicide déplace le discours dominant des autorités et du sens commun en proposant d'une part un nouveau schéma de compréhension de la violence contre les femmes et d'autre part un nouveau schéma de compréhension des responsabilités qu'implique cette violence.

⁴⁸ Cette partie dédiée aux stratégies langagières recouvrant la réalité des meurtres est largement inspirée de mon article « Femicidio/femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes » (Lapalus, 2015a).

1. Le discours dominant : les stratégies langagières

Depuis les années 1990⁴⁹, c'est un « tissu sémantique » qui a recouvert la réalité des crimes. La tâche première des féministes a donc été de construire cette place vacante face aux usages de l'idéologie dominante. La définition du féminicide s'est donc construite d'abord en opposition avec d'autres définitions de la réalité des violences masculines, des définitions par le sens commun qui ont été reprises par l'ensemble de la société. Parmi les fonctions premières de la définition, la fonction distinctive permet de distinguer un mot des autres, le sens de ce mot par rapport à d'autres schémas de compréhension de la réalité. Marcela Lagarde et Julia Monárrez Fragoso convoquent dans leurs propres définitions les mots et les expressions qui servent à minorer ou à falsifier la réalité des meurtres pour dénoncer le travail d'occultation du discours dominant. Elles rapportent les propos communément tenus ou citent directement des extraits d'articles de presse. L'objectif de cette première partie est de montrer contre quelle construction linguistique et sociale des crimes le féminicide se définit. L'analyse s'organise d'une part autour des rôles institutionnalisés du coupable et de la victime, de l'objectivation linguistique qui leur donne sens en société⁵⁰ et d'autre part autour de l'usage du mot homicide. En reprenant ces stéréotypes dans leur discours définitoire, les deux auteures délimitent le « hors champ » de leur réflexion et, ce faisant, justifient l'existence d'un nouvel espace théorique pour penser les crimes.

1.1. Des coupables que l'on ne peut pas juger

Dans le cas des crimes contre les femmes, trois types de coupables sont habituellement désignés par le discours dominant. Leur existence sert à expliquer la complexité des crimes et surtout le faible taux d'élucidation. Le meurtre, acte transgressif ultime, met en branle l'arsenal idéologique et explicatif du discours dominant pour défendre les intérêts du groupe dominant.

⁴⁹ C'est traditionnellement l'année 1993 qui est retenue pour signifier le début du féminicide dans le cas mexicain. Cette année correspond à la signature de l'Accord de libre échange nord-américain entre le Mexique, les États-Unis et le Canada. Cet accord a créé une zone de libre-échange à la frontière mexicaine et a accéléré la circulation des biens et des personnes, provoquant une augmentation de la violence dans la zone. L'année 1993 est un repère souvent utilisé même si l'on sait que le taux de féminicide était sans doute déjà élevé avant cette date. 1993 c'est aussi l'année où une syndicaliste de Ciudad Juárez, Esther Cano, commence à faire la liste des assassinats contre les femmes.

⁵⁰ Si l'on considère la violence comme un processus d'institutionnalisation de la domination masculine, il semble pertinent d'analyser les rôles du coupable et de la victime comme des « nexus institutionnels » pour reprendre les mots de Peter Berger et de Thomas Luckmann (Bergman et Luckmann, 2012, pp. 138-143). Leur analyse des rôles éclaire « les médiations entre les univers macroscopiques de la signification objectivés dans une société et les moyens par lesquels ces univers deviennent subjectivement réels pour les individus ».

1.1.1. Le tueur en série

Marcela Lagarde insiste à plusieurs reprises sur la thèse des assassins en série (Lagarde, 2006, p. 1). Le tueur en série est en soi un mythe de la criminologie. On dit de lui qu'il a plusieurs meurtres à son actif, qu'il retire du plaisir à tuer et n'entretient pas de lien avec ses victimes. Ces caractéristiques sont commodes pour expliquer le grand nombre de crimes et la difficulté d'enquêter car l'identité des victimes ne permet pas de remonter jusqu'au coupable. De plus, « les tueurs en série agissent dans le plus grand secret, pour des mobiles profonds qui leur échappent [...] ils sont très peu nombreux » (Zagury, 2011, p. 19). Ce genre de détails confirment à l'opinion publique le caractère insaisissable du tueur en série et qu'il est difficile pour les enquêteurs de les identifier. Ensuite, sa rareté fait de lui un tueur isolé et le place dans « une situation d'exception » (Romito, 2006, p. 19) propre à relativiser la dimension des crimes. Cette particularité permet d'étayer la thèse des cas isolés, des crimes spécifiques et donc de nier le caractère massif des crimes.

Julia Monárrez Fragoso évoque aussi ces tueurs supposés (Monárrez Fragoso, 2009, pp. 46-51) et on ne peut s'empêcher de faire le lien avec le succès du personnage de fiction, le *serial killer*, le méchant de si nombreux films d'horreur, de séries policières et de thrillers. Le personnage de fiction complète le portrait caricatural d'un coupable sanguinaire, qui tue avec sauvagerie et répondant à ses instincts primitifs. Dire des meurtriers que ce sont des tueurs en série c'est donc leur attribuer un instinct de tueur, c'est naturaliser le mobile des meurtres et donc renoncer finalement à mettre fin aux crimes commis. L'analyse psychologique met elle aussi en avant cet instinct du tueur en série en expliquant la jouissance éprouvée lors des meurtres par « une affirmation primaire d'existence » (Zagury, 2011, p. 21). Le 3 octobre 1995, un chimiste d'origine égyptienne, Omar Latiff Sharif, est arrêté pour 17 assassinats et devient officiellement le tueur en série de Juárez. La presse et la police font alors de cet homme le coupable de la plupart des meurtres même si certains d'entre eux ont eu lieu avant son arrivée au Mexique, même si on l'accuse de meurtres commis alors qu'il est déjà en prison : « Les autorités ont toujours relié Omar Latiff Sharif à tous les crimes et l'on raconte que tous les détenus ont agi sous ses ordres et ont commis les 54 assassinats pour pouvoir prouver son innocence » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 101). Les adeptes de polars ou de films policiers savent bien que tout tueur en série a ses *copycats*, ses imitateurs et c'est aussi eux que l'on traque à Juárez. Notons que l'enquêteur du FBI, Robert K. Ressler, celui là même qui a inventé en 1970 l'expression *serial killer* et la technique du *profiling*, est venu sur place en 1998 pour enquêter sur plus de 300 crimes et qu'il en est arrivé à la conclusion que deux

tueurs en série étaient responsables des actes. Cet enquêteur est lui même à l'origine d'une autre rumeur qui deviendra une théorie explicative des meurtres de la ville : ces tueurs en série ne sont sans doute pas des Mexicains mais « des Américains qui traversaient la frontière puis rentraient aux États-Unis » (Devineau, 2012, p. 78). La tactique d'occultation et d'euphémisation des meurtres se pare d'un nouveau voile, les meurtriers seraient étrangers, d'une autre culture.

1.1.2. *Le fou*

Chez Marcela Lagarde comme chez Julia Monárrez Fragoso, le personnage du fou figure en bonne place parmi les coupables construits par le discours dominant, l'une parle de « fous » (Lagarde, 2008, p. 212), de « malades mentaux » (Lagarde, 2006, p. 1), de « psychotiques » (Lagarde, 2008, p. 212), l'autre d'« instabilité mentale » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 81). Que l'on utilise le premier mot à connotation plus populaire ou les suivants issus du discours médical, on retrouve dans ce stéréotype explicatif l'euphémisation déjà présente pour le tueur en série au sens où le fou fait partie des exclus d'une société dite « saine » ou douée de raison. Selon cette frontière établie entre raison et déraison depuis Descartes, le fou, dénué de raison, est un être désocialisé au sens où il transgresse les normes sociétales dans son comportement ou ses actes, il est à part et en tant que tel ses agissements méritent un traitement particulier et ne peuvent faire l'objet d'une politique qui ne serait que répressive. Au contraire, le fou n'a pas d'autonomie et comme l'enfant il n'est pas considéré comme un acteur mais comme un sujet passif, victime de ses propres actes. Le trait générique de la maladie ou du dérèglement permet également de naturaliser ses actes et de privilégier des causes internes au fonctionnement psychique de l'individu plutôt que de réfléchir à des causes externes.

Par ailleurs, la catégorie du fou peut être très large : les déséquilibrés, les déments, les fétichistes, les « sataniques » (Devineau, 2012, p. 78) se retrouvent sous cette étiquette hétéroclite, sans parler des individus *a priori* tout à fait sains d'esprit qui peuvent être pris d'« un coup de folie » passager et du coup bénéficier de la tactique d'euphémisation associée aux crimes :

« La qualification de fou permet en effet de dépolitiser les rapports sociaux de sexe. Si les agresseurs sont des fous et non pas des gens normaux, ce rapport social particulier est présenté comme n'étant pas le fruit d'enjeux de pouvoir et, de ce fait, comme n'étant pas un rapport social. » (Lieber, 2008, p. 273).

Le dérèglement mental devient alors une explication passe-partout qui empêche

raisonnablement de chercher une quelconque intention dans l'acte de tuer, d'établir un mobile ou de trouver une logique explicative : « les causes de la violence sont à rechercher dans la psychologie masculine, soit que les hommes ne peuvent contrôler leurs pulsions ou qu'ils font des crises de folie » (Labrecque, 2015, p. 131). Tout comme le tueur en série, le fou est insaisissable dans son identité et son fonctionnement. Une fois de plus, cette construction particulière du coupable fournit des arguments à la lenteur et à la difficulté des enquêtes. Elle permet également d'expliquer le faible taux d'inculpation car les auteurs ne seraient au final que des pseudo-coupables, car irresponsables pénalement.

1.1.3. Les explications « omnibus » (Mauger, 2011, p. 8)

Une zone frontalière est une zone par définition d'échanges et de nombreux trafics (armes, drogues, argent et personnes principalement) prospèrent dans la région de Ciudad Juárez. Ce contexte sert de toile de fonds aux hypothèses explicatives des meurtres de femmes, empêchant souvent toute autre approche des faits. L'une des hypothèses les plus répandues met en scène des groupes mafieux et violents ayant comme seul mobile leur violence constitutive. Lagarde fait ainsi référence à la thèse du « crime organisé » (Devineau, 2012, p. 78) et des « mafias qui se déplacent d'une ville à l'autre » (Lagarde, 2006, p. 1). Le groupe permet de dissoudre la responsabilité des actes. Le tueur en série est insaisissable car c'est un tueur isolé, le crime organisé est insaisissable car il est, au contraire, trop important, trop développé. On note par ailleurs comment Lagarde évoque l'argument de la mobilité des bandes mafieuses, ce qui diminue les chances de les neutraliser et fournit une explication à l'impuissance des autorités.

Cette tactique de la dilution de la responsabilité est aussi celle qui opère dans l'argument de « l'insécurité publique » rapporté par Julia Monárrez Fragoso (2009, p. 38). Comme dans les pays européens, l'insécurité s'est construite en problème national au Mexique et dans les autres pays d'Amérique Latine, en particulier depuis le rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) de 1994 qui lie le concept de sécurité humaine aux personnes et non plus aux territoires : « Le sentiment d'insécurité dérive plus des préoccupations quotidiennes que de la crainte de l'invasion d'autres pays » (Magana Hernández, 2009, p. 132). Le succès de ce concept est lié dans tous les pays à l'usage qu'en font les politiques et surtout les médias « qui imposent son existence et son importance » (Mauger, 2011, p. 7) dans la réflexion collective et monopolisent l'espace des débats sur les causes de cette insécurité. Sont alors mises en avant des « explications "omnibus" comme " la

démission des familles" et "la perte de repères" » (*Ibid.*, p. 8). Monárrez Fragoso dénonce ce type d'explications quand elle cite les propos tenus par un responsable municipal de Ciudad Juárez en 1998 : « la municipalité n'est pas responsable des homicides de femmes, parce qu'ils sont dûs au manque de valeurs, à la crise économique et à d'autres causes » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 38). Le discours sécuritaire permet donc une dépersonnalisation des coupables, les crimes disparaissant dans le contexte plus large des violences urbaines, du manque de civilité et d'un désordre ambiant. Il permet de légitimer non seulement l'impuissance collective mais aussi le risque de victimation des citoyennes et citoyens. Il active des sentiments de peur et d'angoisse dans la population, bloquant tout autre ressenti comme la colère ou l'indignation qui pourraient être le point de départ de nouvelles réflexions sur ces crimes. La sociologue Stéphanie Condon rappelle très justement que le sentiment d'insécurité rend la menace des violences générale, masquant ainsi les caractéristiques des victimes qui la subissent en priorité, ici les femmes : « Le sentiment d'insécurité est présenté dans la sphère publique et politique comme un phénomène qui, au-delà des différences sociales et sexuelles, s'imposerait à tous dans les mêmes termes » (Condon, 2005, p. 265). C'est ce que Deborah Rhode appelle « la négation de l'inégalité » (Romito, 2006, p. 202), suivie généralement de la « négation de la responsabilité » comme on vient de le voir avec la remarque du responsable municipal. Cette tactique présente les crimes comme inscrits dans un processus inévitable, d'un niveau supérieur, sur lequel personne ne peut vraiment agir. L'alcoolisme et le désespoir social (Monárrez Fragoso, 2009, p. 81) font partie de cette manœuvre et fonctionnent aussi selon ce principe que l'on serait tenté de relier non pas à la tactique d'euphémisation proposée par Patrizia Romito mais plutôt à une tactique d'hyperbolisme, l'hyperbole venant du grec *hyper*, « au-delà », et de *ballein*, « jeter ». En effet, cette logique explicative consiste à rejeter la culpabilité et la responsabilité des crimes au-delà de leur contexte premier, vers un contexte plus général et présenté comme encore plus terrifiant comme l'insécurité généralisée et la crise économique.

Le tueur en série, le fou et les autres thèses qui servent à expliquer les homicides de femmes sont des modèles interprétatifs très puissants car leur point commun consiste à présenter les criminels non pas comme les auteurs de leurs actes mais comme des agents, des individus agis par une force qui les dépasse : l'instinct de tuer, la folie ou encore une société délitée. De la même manière, les victimes de ces homicides ont été caricaturées par le discours dominant.

1.2. Des victimes qui n'en sont plus

1.2.1. La prostituée

Inscrire les femmes dans le rôle de la prostituée, de la femme aux mœurs légères est une tactique d'occultation de la violence masculine des plus courantes. Quand le dénigrement et le mépris de la société, qui s'expriment dans la construction du rôle de la prostituée comme individu à la sexualité déviante, s'associe à la croyance en la faiblesse de la nature féminine face à la tentation, toutes les femmes deviennent de possibles séductrices monnayant ou non leurs charmes. C'est ainsi que le coordinateur général du Bureau du sous-procureur de justice de Ciudad Juárez a déclaré aux rapporteurs de la Comisión Nacional de Derechos Humanos (CNDH) [Commission nationale des droits humains] que les victimes étaient « des jeunes filles mineures à propos desquelles on ne pourrait pas affirmer si elles faisaient commerce ou non de leur corps, ce qui est sûr par contre c'est qu'on les connaissait très bien dans les clubs de nuit » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 39).

Le discours dominant attire l'attention sur les activités des victimes et les espaces dans lesquels elles évoluent. L'héritage symbolique de la répartition des espaces qui associe d'un côté le masculin à l'espace public, à l'extérieur et de l'autre côté le féminin à la sphère privée, l'espace intérieur, continue d'influencer la plupart des sociétés humaines. Elle instaure une frontière physique et symbolique entre les sexes, imposée par la domination masculine et souvent intégrée par les femmes elles-mêmes : « tandis que la place des hommes dans la société est discutée et établie par eux-mêmes, la place des femmes est décidée par les hommes » (Caramanza et Vianello, 2001, p. 29). Ainsi, très souvent, les crimes contre les femmes sont expliqués par leur manque de prudence à évoluer dans certains espaces-temps comme les rues de la périphérie de Ciudad Juárez à la tombée de la nuit, les bars ou les environs des discothèques. La circulation des femmes dans ces lieux est alors perçue comme une transgression aux normes spatiales sexuées et « logiquement » sanctionnée par des agressions. En 1996, le procureur de l'État du Chihuahua, Francisco Javier Molina Ruiz, s'exprime à propos des victimes des assassinats en ces termes : « Les bonnes à la maison et les mauvaises dans la rue » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 37). La victimisation des femmes est renforcée, elles sont rendues responsables de leurs agressions par le choix des lieux où elles transitent. Le procureur, Arturo González Rascón, déclare en 1999 :

« Il y a malheureusement des femmes qui, de par leurs conditions de vie, les lieux où elles accomplissent leurs activités, sont en danger, parce que ce serait compliqué pour quelqu'un qui

sortirait dans la rue quand il pleut, ce serait très compliqué qu'il ne soit pas mouillé. » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 38).

Ce schéma explicatif naturalise la dangerosité de l'espace public pour les femmes et rend coupables les victimes, soupçonnées d'évoluer volontairement dans des lieux malsains et d'exercer des activités elles aussi malsaines car « ces femmes ne sortaient pas vraiment de la messe quand elles ont été attaquées » (propos de Patricio Martínez, gouverneur du Chihuahua en 1998, dans Monárrez Fragoso, 2009, p. 81). Dans le discours dominant, la figure de la prostituée est très liée à un autre stéréotype féminin de la frontière mexicaine, celui de l'ouvrière des *maquiladoras*.

1.2.2. *La maquiloca*

La mondialisation de l'économie donne depuis plusieurs décennies une place importante à la main d'œuvre féminine dans les usines d'assemblage de la frontière, surtout dans les domaines du textile et de l'électronique où les employeurs recherchent les fameuses « *manos de hadas* », [les doigts de fée] (Castillo Ramos et Labrecque, 2009, p. 13). La ville de Ciudad Juárez a donc connu une entrée massive des femmes sur le marché du travail⁵¹. Si les conditions de travail dans ces usines sont une source d'oppression pour les ouvrières. Pourtant, l'entrée massive des femmes dans cette industrie est au point de départ d'un bouleversement non négligeable des valeurs et des structures traditionnelles de la société mexicaine, remettant en cause les rapports de genre et offrant, de fait, aux femmes un statut inédit, à la fois dans la sphère privée de la famille et dans la sphère publique dans et en dehors de leur lieu de travail. L'autonomie financière permet aux ouvrières d'afficher un nouveau statut en public, d'avoir une vie sociale, de se rencontrer dans des espaces publics ou de loisirs, de se penser comme des consommatrices et d'investir un espace jusque là réservé aux hommes, l'espace de la nuit. Luis Ernesto López (2008) témoigne de ce renversement des rôles entre hommes et femmes dans les bars et les discothèques, les femmes affichant une nouvelle liberté et payant désormais l'entrée et les consommations des hommes qu'elles fréquentent.

Ce déplacement de la figure masculine, dans l'usine et en dehors, s'accompagne de fortes pressions collectives sur les ouvrières. Il crée des stéréotypes propres à l'univers de la

⁵¹ Le sociologue Luis Ernesto López souligne que au début des années 60, au Mexique, les femmes travaillant dans le secteur industriel représentaient déjà 18,2 % de la population active féminine, concentrées dans les secteurs de l'alimentaire et du textile et que, par la suite, les industries mécaniques et électriques ont contribué à renforcer leur position (30 % en 1970, 40 % en 1980) créant ainsi « une rupture dans le schéma de distribution de la main d'œuvre féminine » (Lopez, 2008, p. 182).

maquiladora et digne des rapports de domination les plus anciens. Les nouveaux comportements féminins (parole plus libre, changement de style vestimentaire, regroupement au sein d'associations de femmes et d'associations féministes, actions syndicales, nouvelles relations avec leurs collègues hommes) sont diversement appréciés dans les usines d'assemblage et la majorité des hommes jugent durement les femmes qui dérogent selon eux aux normes de comportement acceptables pour les femmes. Ils leur donnent ainsi le surnom de « *maquilocas* » [« les folles de la *maquiladora* »] (Labrecque, 2012, p. 38), ou de « *maquilarañas* » [« les araignées des *maquiladoras* »] (López Aspeita, 2012, p. 46). On notera que comparer les femmes à des animaux femelles et les désigner dans le langage commun par des noms d'animaux déshumanise ces femmes (Romito, 2006, p. 88) et naturalise ici avec l'araignée un instinct sexuel et prédateur. L'espace public transgressé, la *maquiladora*, intègre le quolibet dans sa morphologie et sa construction sémantique, affichant clairement le motif du rejet de ces ouvrières. Ces femmes sont décrites comme immorales et libertines, et les *maquiladoras* comme des lieux malsains. En témoignent les propos de ces ouvrières :

« "Les personnes de l'extérieur nous appellent *maquilarañas*. Les gens du dehors nous discriminent, bon ils nous traitent de vulgaires, ils disent que nous couchons avec tout le monde", "Nous les femmes qui travaillons dans les *maquilas* sommes, pour beaucoup de personnes des putes, des prostituées... c'est ce que j'ai entendu, tout le temps, que nous sommes méchantes, que nous trompons nos maris, que nous ne sommes là que pour l'argent." » (López Aspeita, 2012, pp. 46-48)

Ainsi, le désir d'émancipation et d'indépendance par rapport aux maris ou aux pères est assimilé à un désordre sexuel qu'il faut condamner. Luis Lopez Aspeitia analyse l'opprobre dont sont victimes certaines ouvrières comme la réaction défensive des responsables et des ouvriers mâles qui se sentiraient agressés par la nouvelle liberté des femmes, remis en cause dans leur rôle de dominants. La surveillance étroite et les jugements de leurs collègues masculins font que certaines femmes stigmatisent également leurs camarades femmes et intériorisent ces sentiments d'humiliation et de honte. Le stéréotype de l'ouvrière, femme facile ou prostituée, est ainsi largement répandu dans la société mexicaine et il est invoqué comme allant de soi pour caractériser les femmes victimes d'homicides. Ainsi Monárrez Fragoso rapporte les propos du sous-procureur de Justice, Jorge López Molinar devant la CNDH (Commission nationale des droits humains) en 1998 : « beaucoup de femmes travaillent dans les *maquiladoras* et comme cela ne leur suffit pas pour vivre, du lundi au vendredi elles font leur travail et les fins de semaine elles se livrent à la prostitution » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 15).

Avec ce stéréotype, on retrouve la tactique d'euphémisation qui envisage les victimes comme des individus déviant et marginaux. On peut ajouter que cette image de la marginalité se construit également à partir de l'image négative de la femme migrante. Très souvent, les ouvrières sont également des migrantes en provenance du sud du Mexique, très vite accusées de quitter leur région d'origine pour aller se pervertir dans les usines et les bars de la frontière. L'image associée à la femme migrante est bien souvent celle d'une femme errante, une femme de mauvaise vie, attirée par les vices de la ville. Par conséquent, elle renforce les fantasmes sur la disponibilité sexuelle des ouvrières.

Marcela Lagarde parle de ce stéréotype de l'ouvrière des *maquiladoras*, reconnaissant le pouvoir de persuasion du discours dominant quand elle affirme elle-même avoir contribué au tout début de ses recherches à la circulation de ce stéréotype :

« Je me rappelle, dans une première approche, m'être basée sur la connaissance accessible et avoir répété, comme tant de gens continuent à le faire, que les femmes assassinées à Ciudad Juárez étaient des jeunes filles, pauvres, la plupart travailleuses des *maquiladoras*, à la peau mate et aux cheveux longs. » (Lagarde, 2008, p. 214).

Ce profil de la victime cumule les caractéristiques d'une altérité propre à renverser les rôles de coupable et de victime : cette femme est jeune, elle recherche donc des émotions fortes, elle est pauvre donc elle se prostitue, elle travaille à l'usine donc elle aime et recherche le contact avec les hommes, elle a le physique des filles du sud du pays, ces femmes à la peau mate « plus enclines à "succomber à la tentation" et par exemple à "sortir avec des inconnus" » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 39). La construction de ce profil s'organise donc entièrement autour d'une sexualité féminine offerte. On peut souligner que cette tactique du « retournement de l'attribution de la faute » fait partie des stratégies de désengagement moral répertoriées par Albert Bandura dans les cas de viol (Romito, 2006, p. 69) et qu'elle fonctionne également dans le cas de violences encore plus extrêmes comme les meurtres dont il est question ici. Un dernier processus de négation de la gravité des meurtres peut être analysé, il consiste finalement à dépersonnaliser les victimes et va jusqu'à nier leur mort dans les cas pour lesquels on n'a pas retrouvé de corps.

1.2.3. *L'inconnue et la disparue*

Le point commun entre ces deux catégories, l'inconnue et la disparue, c'est qu'il manque à chacune une partie de leur personne les fondant comme des êtres sociaux, pour l'une une identité, pour l'autre un corps. Ce manque est exploité par le discours dominant qui sous-

estime ainsi la portée des crimes contre les femmes.

Monárrez insiste sur cette construction particulière de la victime des meurtres de Ciudad Juárez et s'étonne du traitement qui leur est réservé dans les médias et par les autorités de la ville. S'il est vrai que certains corps ont été retrouvés sauvagement mutilés ou dans un état de décomposition avancée ne permettant pas toujours l'identification des victimes, on peut aussi noter une tendance à garder l'anonymat sur les victimes ou à négliger les enquêtes qui permettraient de redonner une humanité aux corps retrouvés. La chercheuse cite ainsi plusieurs extraits de journaux où on ne donne pas l'identité des femmes, elles ne sont qu'« un corps nu ou à moitié nu » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 14), un cadavre associé encore une fois à une dimension spatiale qui les définit comme des moins que rien : poubelles, caniveaux, terrains vagues (*Ibid.*, p. 115). Les descriptions des sévices subis et des lésions l'emportent sur le souci d'identification et de prise en compte de la gravité des actes. Dans les journaux, la victime est réduite à un corps maltraité, « une contusion de la région frontale de la tête, des coups contusifs sur différentes parties du corps et fait exceptionnel : une protusion ou sortie des intestins par voie vaginale » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 16). Dans son ouvrage, Patrizia Romito cite l'exemple des fiches cliniques du service d'urgence d'un hôpital où les femmes battues disparaissent par cette même entreprise du langage :

« Les femmes sont battues, mais on ne sait pas par qui, elles sont tuées par une sorte d'agent impersonnel, frappées par un poing, une bouteille [...] Il arrive même qu'il ne s'agisse plus de femmes, mais d'un œil, d'une mâchoire, d'une rate ou d'un foie. » (Romito, 2006, p. 86).

Elle précise que cette dépersonnalisation des victimes est commune dans la présentation des faits de guerre où « les civils blessés se réduisent à des brûlures, des blessures de grenade et des lésions spinales » (Romito, 2006, p. 87). Elle permet de déshumaniser les victimes et de favoriser l'indifférence à leur souffrance. Dans le cas des meurtres de femmes de Ciudad Juárez, ce procédé métonymique, au sens où une partie de l'anatomie remplace la personne, contribue aussi à chosifier les victimes et à oublier les coupables. Julia Monárrez Fragoso estime ainsi le nombre d'inconnues à 53 sur un total de 144 cas qu'elle a étudiés (Monárrez Fragoso, 2009, p. 102). De plus, dans 71 cas, on ne connaît pas l'origine géographique, ce qui alimente la croyance dans le fait que seules « celles qui viennent d'ailleurs sont assassinées » (Monárrez, Fragoso, 2009, p. 102). On raconte que les victimes sont originaires d'autres États, des pays d'Amérique centrale et qu'elles viennent de la campagne.

Dans le cas des disparues, point de corps, point de traces matérielles. La négation de l'existence même des crimes devient alors envisageable. L'euphémisme « disparues » entoure

les meurtres d'un mystère propre à susciter l'imagination des enquêteurs, des médias et parfois même des proches des victimes. La double vie, les drogues, la fugue et le petit copain (Monárrez Fragoso, 2009, pp. 207-215) figurent en bonne place parmi les explications données aux disparitions de jeunes filles et de femmes, avec pour explication parallèle le manque d'autorité ou de surveillance des proches. Ce type d'explication nie les actes criminels et la mort qui s'en suit, à ce titre elles font partie de la stratégie de « falsification des conséquences » (Romito, 2006, p. 69). Selon les sources, le nombre de disparues varie de 70 à 260 pour la période allant de 1993 à 2003 (Monárrez Fragoso, 2009, p. 10). Il est évident que la prise en compte ou non de la proportion de disparues fait considérablement varier les chiffres de la criminalité à l'encontre des femmes. Sans preuve matérielle, le temps qui passe efface des mémoires leur histoire et les place finalement dans « une chape de silence où la vérité a été enfouie » (Romito, 2006, p. 56), en dehors du discours des crimes contre les femmes, en dehors de tout discours.

Les soupçons qui pèsent sur les femmes et qui les caricaturent comme prostituées et femmes faciles change le statut des victimes puisqu'elles deviennent elles-mêmes les véritables coupables de leur destinée morbide. Au fond, leur mort a trouvé une justification, l'identification et la recherche des corps devient secondaire car on pense connaître le mobile des meurtres. Le profil de la putain répond au profil du tueur en série, celui de la folle au fou, dans une mise en scène d'individus déviants. De fait, les meurtres commis sont des homicides comme les autres et leur violence rapportée au taux de la délinquance d'une mégalopole.

1.3. De simples homicides

1.3.1. Le générique, paravent de la violence masculine

À l'instar du mot homme, le mot homicide est un générique masculin : il désigne le meurtre d'un être humain, que celui-ci soit un homme ou une femme. Ce faisant, il invisibilise l'existence des femmes dans le langage et donc dans la réalité recouverte par les mots. En effet, en classant les meurtres des femmes de Ciudad Juárez dans la catégorie des homicides, on nie tout schéma spécifique de cette violence envers les femmes et on adopte des procédures, des méthodes d'investigation couramment utilisées lors des enquêtes sur les homicides. Quand Marcela Lagarde reproche au discours dominant d'aborder les crimes selon un point de vue policier, elle remet en cause cette classification générale, utilisée par les discours criminologique et juridique qui, en envisageant une seule et même approche pour l'ensemble des crimes commis, se cantonnent à des explications « allant de soi », négligent

l'approfondissement des causes et s'interdisent de prêter attention à des indices, des détails qui pourraient apporter un autre éclairage sur les crimes. Ainsi, on a précédemment pu constater comment l'idéologie avait construit le couple du coupable et de la victime selon un schéma pré-établi. Ce même raisonnement fonde le mobile des meurtres : la vengeance, le règlement de compte, l'affaire d'argent, la mauvaise rencontre sont des mobiles bien identifiés par les instances en charge des dossiers d'homicides et plus largement reconnus par la société dans son ensemble, au travers par exemple des médias et du traitement des faits divers. Ces mobiles prédominent et évincent toute autre hypothèse. Les crimes des femmes de Ciudad Juárez sont des homicides, ce qui autorise logiquement des assertions comme celle de la procureure María Antonieta Esparza qui déclare en 1998 qu'« elle ne trouve pas exceptionnel ce qui est en train de se passer » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 38). Traiter ces crimes comme d'autres homicides contribue à leur minimisation. De plus, refuser d'envisager de nouvelles approches empêche les autorités d'établir des rapprochements entre les nombreux crimes de femmes et la tendance est au contraire à la distinction. Julia Monárrez Fragoso donne plusieurs exemples de cette approche distinctive : elle rapporte, par exemple, les propos d'un journaliste du *Norte de Ciudad Juárez* [Le Nord de Ciudad Juárez] qui, à propos de la découverte d'un énième cadavre de femme, déclare que « cet homicide est différent des précédents étant donné que l'on n'a aucune preuve » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 13), de même le coordinateur des sous procureurs de la ville a constaté que pour ces crimes « il n'existe pas de dénominateur commun puisque certaines filles sont mineures, d'autres non, certaines ont été étranglées, d'autres non » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 38).

En conséquence, on peut remarquer que l'emploi du mot homicide opère un double mouvement, d'abord de généralisation sous la catégorie des homicides, puis de distinction à l'intérieur de cette catégorie, qui aboutit à la non prise en compte de ces actes violents envers les femmes, non prise en compte qui se vérifie par ailleurs dans le taux très faible d'élucidation des meurtres : 35,2 % (Monárrez Fragoso, 2009, p. 102). L'association intensive du nom de la ville de Ciudad Juárez à un contexte de violence généralisée est également un fait à prendre en considération pour comprendre les mécanismes d'occultation langagière.

1.3.2. Ciudad Juárez, la violente

En effet, la ville de Ciudad Juárez bénéficie d'une renommée mondiale pour sa dangerosité et figure chaque année au triste palmarès des dix villes les plus dangereuses au monde. Cette réputation s'est construite en particulier autour de sa situation géopolitique et

des vagues successives de commerces illégaux qui ont animé la zone frontalière : l'alcool, les armes, la drogue, le blanchiment d'argent et le trafic de personnes. Les crimes commis contre les femmes sont donc souvent simplement considérés comme une manifestation supplémentaire de la violence constitutive de la ville, violence « naturelle » qui fait la une des journaux nationaux et internationaux depuis de trop nombreuses années. Ces crimes sont vus comme un épiphénomène, « un fait étrange, exceptionnel, qui n'arrive que là et que de cette manière » (Lagarde, 2008, p. 213). On voit ici que l'attention se déplace des crimes vers la dimension spatiale, privilégiant une problématique territoriale plutôt que l'identification d'un schéma de violence. On analyse le contexte de Ciudad Juárez sous un angle géopolitique, économique, psychologique, voire sociologique mais en axant la réflexion avant tout sur la dimension spatiale et frontalière.

Tout se passe comme si le climat de violence générale cachait et absorbait la violence masculine envers les femmes. Les crimes contre les femmes passent inaperçus et sont des homicides comme les autres. De même, on peut souligner que la réputation de Ciudad Juárez oriente de fait le regard vers une violence qui s'exprimerait uniquement dans l'espace public.

1.3.3. Des homicides sans lien avec la violence interpersonnelle

La construction particulière des coupables, des victimes et finalement du mobile des meurtres par le discours dominant pousse à croire que l'ensemble des homicides contre les femmes de Juárez ont été commis alors qu'il n'existait aucun lien entre l'agresseur et l'agressée, qu'ils ne se connaissaient pas. L'opinion publique et les médias ne retiennent presque qu'exclusivement les cas des femmes retrouvées dans l'espace public. La « cité des mortes »⁵² dans l'imaginaire collectif est celle de femmes sauvagement assassinées dans les rues de la ville, pas celle de femmes qui ont été tuées à leur domicile. De plus, les cas de crimes commis contre des femmes dans l'espace privé ne reçoivent bien souvent même pas la classification d'homicide et portent plutôt le nom de crime passionnel ou de crime d'honneur, crimes pour lesquels les coupables bénéficient de circonstances atténuantes (Bentouhami *et al.*, 2009, p. 209) le père, le mari, le fiancé apparaissant au Mexique comme dans beaucoup d'autres pays comme les propriétaires naturels des filles ou des femmes. On cherche ainsi à protéger une image idéalisée de la sphère familiale par rapport à la dangerosité de l'espace public. Cette politique du langage induit que les violences extrêmes que subissent les femmes n'ont lieu que dans la sphère publique, au point que certains agresseurs connus de leur victime

⁵² Surnom de Ciudad Juárez et titre d'un webdocumentaire qui accompagne le livre *La ville qui tue les femmes* de Marc Fernandez et Jean-Christophe Rampal (2005).

tendent de maquiller leur acte en déposant le corps dans un endroit public, un lieu isolé ou désert (Monárrez Fragoso, 2009, p. 97).

L'usage de la catégorie homicide s'accompagne donc de raisonnements généraux et stéréotypés qui calquent des schémas explicatifs préétablis de violence sur les crimes des femmes de Ciudad Juárez. Les mobiles retenus, tout comme la caractérisation des coupables et des victimes, ne prennent pas en compte le sexe des victimes comme point commun ni comme critère de réflexion, occultant de fait la caractéristique masculine de la violence exercée. Lagarde et Monárrez insistent, dans leur définition *ex negativo* du féminicide, sur ces théories explicatives communes pour mieux faire apparaître la dimension caricaturale et erronée de la réalité présentée. La description des coupables et des victimes est une mise en scène où les coupables sont finalement excusés et où les victimes se retrouvent accusées. Face à la progressive médiatisation de la continuité des meurtres qui n'ont pas cessé pendant dix ans et au faible nombre de cas résolus, ces théories dominantes se révèlent impuissantes à proposer une solution au phénomène de Ciudad Juárez : « le mot androcentrique homicide ou le mot neutre assassinat » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 85) sont incapables de traduire la spécificité de la violence exercée contre les femmes. Il s'agit pour les féministes mexicaines de démystifier (Monárrez Fragoso, 2009, p. 27) la réalité proposée jusqu'alors, de désinstitutionnaliser ce que les politiques du langage ont institutionnalisé. En signifiant que les criminels ne sont que des malades non responsables de leurs actes et en stigmatisant les femmes comme les véritables coupables, le langage et la nomination imposent des attributions sociales aux individus et catégorisent les identités.

Aussi, face à cette imposition arbitraire des assignations langagières, le travail du discours féministe consiste-t-il à délimiter un autre espace langagier et institutionnel contre la définition dominante des crimes perpétrés contre les femmes. Ce processus, qui permet l'émergence d'un nouveau patron explicatif aux crimes commis contre les femmes de Ciudad Juárez, est un processus où concepts théoriques et mise en pratique se répondent pour « attirer l'attention sur des problèmes jusque là négligés » (Berger et Luckmann, 2012, p. 25), pour proposer une mobilisation autour du féminicide comme outil d'une définition alternative de la réalité et de la violence contre les femmes.

2. Le féminicide : un nouveau schéma interprétatif de la violence contre les femmes

Marcela Lagarde découvre le concept anglais *femicide* à la lecture du livre de Jill Radford et Diana Russell intitulé *Femicide : the politics of woman killing* [Féminicide : la dimension politique de l'assassinat de femmes] lors d'un déplacement à la frontière nord. Le *femicide* y est défini comme « les meurtres commis contre des femmes par des hommes parce qu'elles sont des femmes » (Radford et Russell, 1992, p. xiv). L'ouvrage réunit les contributions de plusieurs féministes. Jane Caputi semble la plus radicale dans le choix des expressions et des termes mobilisés. Sa contribution est centrale dans la définition du mot et dans l'intensité critique qu'elle lui donne. Jill Radford quant à elle réagence et reformule les idées de la pensée féministe héritée depuis Kate Millet. Diana Russell intervient pour donner le patron général du *femicide* et ouvrir le champ de la réflexion autour de ce nouveau mot. Elle reste plus en retrait que les deux autres, sa priorité étant de donner un nom, donner un cadre précis mais potentiellement extensif à ce type de violence : « nommer une injustice et, de ce fait, fournir les moyens de la penser, précède normalement l'émergence d'une mobilisation contre celle-ci » (Radford et Russell, 1992, p. xiv). Le *femicide* est donc un outil de la réflexion féministe nord-américaine qui se rend disponible dès le début des années 1990 au moment même où la situation à Ciudad Juárez devient intolérable pour une partie de l'opinion publique et en particulier les féministes mexicaines.

2.1. Appropriation mexicaine d'un concept nord-américain

Pour Lagarde, la découverte du nouveau concept est « une chance » (Devineau, 2012, p. 78), il lui permet de comprendre les crimes barbares qui ont lieu à Ciudad Juárez. Grâce à ce néologisme de signifié, elle partage avec d'autres l'espoir de voir la perspective féministe s'imposer dans l'interprétation des meurtres de femmes, comme ses prédécesseuses avant elles :

« Comme le viol, les meurtres de femmes par leurs maris, leurs compagnons, leurs pères, des connaissances, et des inconnus ne sont pas le produit d'une déviance inexplicable. Le meurtre est simplement la manifestation la plus extrême du terrorisme sexiste. Nous avons besoin d'un nouveau mot pour traduire cette interprétation politique. Nous pensons que *femicide* décrit parfaitement les meurtres de femmes par des hommes pour des motifs de haine, de mépris, de plaisir, ou une volonté de posséder les femmes. » (Caputi et Russell, 1979, p. 425).

Néanmoins, le passage du concept nord-américain dans la langue espagnole révèle de

vives tensions au cœur desquelles se trouve l'appropriation de la forme et du contenu du concept originel, Russell n'ayant jamais caché son souhait de voir le concept s'étendre dans la langue anglaise⁵³. Après avoir consulté linguistes et spécialistes en étymologie, Lagarde traduit *femicide* par *feminicidio* :

« J'ai traduit *femicide* par *feminicidio* et c'est sous cette forme que je l'ai diffusé. En castillan, *femicidio* est un mot homologue à *homicidio* et signifie seulement homicide de femmes. C'est pour cette raison, pour faire la différence, que j'ai préféré le mot *feminicidio* pour désigner ainsi l'ensemble des violations des droits humains des femmes qui englobent les crimes et les disparitions de femmes et pour que ceux-ci soient identifiés comme des crimes de lèse humanité. » (Lagarde, 2008, p. 216).

Après avoir accédé à la demande de Lagarde de diffuser son anthologie en langue espagnole en 2005⁵⁴, Russell critique presque aussitôt la traduction que la mexicaine fait du concept :

« En 2005, Lagarde a décidé de changer sa définition de *feminicidio*. Parce que virtuellement tous les *femicide* perpétrés à Juárez étaient, et continuent d'être, traités avec impunité par le gouvernement et la police du Mexique, elle a ajouté cet élément à sa définition. Même si Lagarde a probablement raison à propos de ce sujet, je critique le fait qu'elle ait ajouté cet élément à sa définition. Pourquoi ? Vous demandez-vous. Voici les principales raisons : d'abord, parce que cela veut dire que dans les cas où les responsables de *femicide* sont arrêtés et emprisonnés, ces crimes ne sont plus considérés comme des *feminicidios*. Ensuite, parce que même si cette impunité peut aussi exister dans beaucoup d'autres pays, ce n'est pas forcément le cas partout. De nombreux cas de *femicide* aux États-Unis et en Angleterre, par exemple, font l'objet de poursuites judiciaires, et de nombreux coupables sont jugés et incarcérés. Il est préférable de définir *femicidio* ou *feminicidio* de façon à ce qu'il puisse être utilisé globalement. La troisième raison est que je n'aime pas utiliser un mot qui ressemble au concept oppressif de *femininity*. Même si cette critique ne s'applique qu'aux usagers anglophones, cela concerne un grand nombre d'individus dans le monde, en prenant en compte aussi ceux et celles pour qui l'anglais est une deuxième langue. » (Russell, 2011).

L'argumentaire de Russell se concentre sur le sens du mot impunité sur lequel on

⁵³ Diana Russell conclue ainsi la préface de l'anthologie : « J'espère que cette anthologie institutionnalisera son usage dans la langue anglaise » (Radford et Russell, 1992, p. xv).

⁵⁴ Voilà ce que Lagarde écrit dans la préface de la traduction espagnole : « quand Diana Russell a participé au Séminaire international féminicide, justice et droit, organisé par la Commission spéciale en 2005, elle a considéré correcte la traduction de *femicide* par *feminicidio* pour éviter que sa traduction espagnole ne soit *femicidio* et, par conséquent, ne soit considérée seulement comme la féminisation du mot *homicidio*. Ainsi, c'est le mot *feminicidio* qui a été choisi tant pour ce livre que pour *Feminicidio : una perspectiva global*. » (Radford et Russell, 2006, p. 17).

reviendra plus tard mais on peut se demander si Russel n'est pas en train de prendre conscience qu'elle a peut-être été trop vite dans le choix du terme anglais *femicide*. Le problème n'est sans doute pas d'avoir autorisé la traduction vers l'espagnol mais peut-être de ne pas avoir prêté davantage attention au motif avancé par Lagarde pour le choix de *feminicidio*. Cette dernière a en effet expliqué à Russell que, pour elle, la traduction *femicidio* ne serait que le pendant de *homicidio*, le meurtre d'une femme sans perspective de genre, ce qui aurait dû alerter Russell. En donnant raison à Lagarde sur ce point, elle ne voit pas que *femicide* peut aussi être considéré comme la féminisation de l'anglais *homicide* et qu'elle reconnaît, malgré elle, un point faible dans le choix du signifiant anglais⁵⁵ et ce faisant également dans le contenu de la perspective critique du concept. Au Mexique, les féministes vont soutenir et argumenter la position de Marcela Lagarde de manière très claire :

« Les deux racines latines du mot qui nous occupent sont *fémína-* femme- et *caedo, caesum-* tuer. Le mot latin pour femme n'est pas *femena* mais *fémína* avec un i. Quand deux mots s'unissent pour en former un autre, on respecte les racines des deux mots et non seulement elles se collent mais on peut aussi utiliser des voyelles d'union selon le cas auquel sont les mots.[...] Le i est une lettre d'union entre les deux mots qui vient de la troisième déclinaison du latin *feminis*, cela signifie "de la femme", ainsi la mort de la femme serait *feminiscidium*, et de là on passe au mot *feminicidio*, qui est parfaitement correct en espagnol [...]. Le mot *femicidio* n'existe pas, parce que pour faire de nouveaux mots on prend la racine complète ; la racine complète est *fémína*. Si l'on ne procède pas ainsi, *femicidio* pourrait signifier, par exemple, l'assassinat du fémur. De plus, nous n'avons pas de raison d'utiliser des néologismes quand nous avons des règles claires en espagnol. » (Mónarrez Fragoso, 2009, pp. 34-35).

Cette controverse initiale sur la traduction du concept est généralement ignorée. Pourtant, elle fait partie d'une étape fondamentale du parcours du concept sur le continent latino-américain et en particulier au Mexique, la lutte pour la définition de la réalité des meurtres s'engageant de prime abord entre féministes du Nord et féministes du Sud. La traduction *femicidio*, calquée sur le mot nord-américain, est cependant conservée par certaines féministes d'Amérique du Sud, comme les costaricaines Ana Carcedo et Montserrat Sagot,

⁵⁵ Les explications étymologiques de Russell sont celles-ci : « De plus, le préfixe "fem" connote "*female*", et "icide" connote le fait de tuer – comme dans des mots comme homicide, suicide, génocide, patricide, matricide, infanticide » (Russell, « The origin and the importance of the term femicide », 2011). Cependant, l'explication qu'elle donne de la construction étymologique n'est pas conforme aux normes de formation communément constatées. En effet, Le mot *female* est une forme altérée de *femel, femelle* qui vient du latin *femella*, jeune fille, diminutif dérivé de *femina*, femme. La forme *female* a été préférée par l'usage anglais du XIV^e siècle de par sa similarité phonétique avec la forme *male* alors que d'autres mots comme *femininity* ont conservé la racine originelle *femina*. Par ailleurs, le suffixe *-cide* du latin *caedere*, tuer, est à distinguer de la voyelle i communément utilisée pour relier deux racines latines.

dans un souci de fidélité au concept de base, ce qui explique l'usage aujourd'hui du doublet *femicidio/feminicidio* sur le continent. Au Mexique, on note dans cette première étape d'émergence du concept et des espaces de résistance un usage possible mais assez restreint de *femicidio*. Dans l'enquête menée, une seule enquêtée l'emploie. C'est une pionnière sensible au l'argument de Russel sur la proximité de *femini-* et de féminité :

« [...] moi je défends qu'il s'agit de fémicide et pas de féminicide parce que le féminin n'existe pas »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Lagarde n'est pas la seule intellectuelle mexicaine à travailler la définition du féminicide. En revanche, la lecture qu'elle en donne est celle qui s'impose depuis le centre du pays, son parcours parlementaire entre 2003 et 2006 sous le gouvernement de Vicente Fox confortant sa position de porte-parole légitime du cadre interprétatif du féminicide. Afin de saisir quelles sont les caractéristiques du féminicide défendu par Lagarde et de rendre visibles les choix sémantiques et idéologiques que cette dernière diffuse depuis de la capitale, le choix a été fait de confronter le discours définitionnel de Lagarde à celui de Julia Monárrez Fragoso, chercheuse du Colège de la frontière nord à Ciudad Juárez, également connue pour ses importants travaux sur le féminicide.

2.2. La lecture globalisante de Lagarde

Le modèle de base des Nord-Américaines développe le *femicide* comme violence sexuelle masculine. On doit le concept de crime sexuel à Jane Caputi (1987) qui, dans son livre *The Age of Sex Crime* [L'ère du crime sexuel], étudie les meurtres en série dont les femmes sont les cibles systématiques et envisage ces actes comme des crimes sexuels politiques. Le crime sexuel repose sur un raisonnement en trois temps : étant donné que les individus « qui torturent, tuent et mutilent de la sorte sont des hommes alors que leurs victimes sont majoritairement des femmes » (Caputi, 1987, p. 2) et que la force est un puissant instrument d'intimidation et de pouvoir, appris aux hommes dès la phase de socialisation, alors les crimes sexuels trouvent leur justification dans la garantie de la suprématie masculine et le maintien du pouvoir patriarcal. À ce stade, il est essentiel d'expliquer le sens que Jane Caputi donne au mot sexuel. Le crime sexuel n'est pas un crime à dimension sexuelle comme l'entend le sens commun, c'est à dire commis avec l'intention d'avoir une relation sexuelle avec l'agressée. C'est un crime sexuel au sens où :

« le sexe, comme tout ce qui fait partie de la culture dominante masculine, est construit et défini selon des termes masculins de domination, depuis ce point de vue précis. Donc, dans cette culture, les modes d'oppression sont eux-mêmes définis et compris comme du "sexe". Le "sexe" c'est donc la violence, car le sexe lui-même est systématiquement utilisé pour soumettre les femmes. » (Caputi, 1987, pp. 11-12).

Cette analogie entre sexe et violence permet de dépasser certains débats du type : le viol est-il un acte de violence ou une agression sexuelle ? Le terme de violence sexuelle se focalise sur le désir de pouvoir, de domination et de contrôle des hommes. Pour Radford, le *femicide* est également un acte de violence sexuelle destiné à dominer les femmes et à maintenir le pouvoir patriarcal. En revanche, Russell est moins tranchée que les deux autres penseuses sur le caractère sexuel des meurtres et elle les qualifie plutôt de « crimes misogynes » (Radford et Russell, 1992, p. 3). Elle ne parle pas de violence sexuelle mais de « violence contre les femmes », elle n'emploie pas non plus le mot patriarcat et choisit de parler d'« injustice » (Radford et Russell, 1992, p. 3). Ces distinctions entre les auteures nord-américaines permettent de dire que Lagarde choisit d'adopter une réflexion proche de celle de Russell qui s'éloigne du courant matérialiste radical du féminisme nord-américain porté par les deux autres. Elle interprète ainsi les crimes misogynes dans le langage onusien des droits des femmes et de la garantie de sécurité que doivent poursuivre les démocraties :

« Le féminicide est une des formes extrêmes de violence de genre, il est composé d'un ensemble de faits violents misogynes contre les femmes qui impliquent la violation de leurs droits humains, portent atteinte à leur sécurité et mettent en danger leur vie. Il culmine dans l'assassinat de certaines fillettes et femmes. Il y a une infinité de survivantes. » (Lagarde, 2008, p. 235).

Au contraire, Julia Monárrez Fragoso conserve l'interprétation des assassinats comme l'expression d'une violence sexuelle :

« Ni le viol ni l'agression sexuelle ne sont des conditions nécessaires ou suffisantes pour qualifier un crime de sexuel. Ce qui compte c'est l'érotisation de l'acte de tuer, c'est à dire, la délectation, la jouissance, le plaisir et la satisfaction que leur donne l'acte de tuer. L'assassinat sexuel se définit et inclut tous les cas dans lesquels l'assassin a été motivé par des pulsions sadiques sexuelles, par la luxure morbide. » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 48)

Le plaisir de tuer est, pour Monárrez Fragoso, révélateur du caractère misogyne des meurtres. Ces femmes ont été assassinées parce qu'elles étaient femmes, socialement construites comme des individus de moindre valeur. Ces hommes ont tué parce qu'ils sont hommes, socialement

construits comme des individus puissants au travers d'un réseau d'expériences physiques et culturelles violentes. Monárrez insiste sur le caractère cruel des crimes et exploite des aspects de la définition de *femicide* peu développés par Lagarde, en particulier les motivations sadiques des agresseurs soulignées par Caputi dans *The Age of Sex Crime* et dans sa participation au livre de Russell et Radford :

« De plus, le *femicide* n'est pas seulement un acte socialement nécessaire; il est aussi vécu comme agréable et érotique – aussi bien par ceux qui le commettent que par ceux qui les expliquent et les contemplent. » (Caputi, 1992, p. 205).

De même, le paradigme de continuum de violence qui fonde le *femicide* à partir de la réflexion de Liz Kelly (1980) ne reçoit pas la même interprétation chez Monárrez Fragoso et chez Lagarde. Monárrez Fragoso l'interprète comme un continuum de sadisme et un instrument de contrôle de la « classe de sexe » des femmes (Radford et Russell, 1992, p. 6) par la classe masculine. En revanche, Lagarde retient avant tout la perspective globalisante proposée par les Nord-Américaines qui relie le *femicide* aux « formes les plus courantes de harcèlement, d'abus et de violence autour desquelles la vie de beaucoup de femmes est structurée » (Radford et Russell, 1992, p. xiii). Dans cette veine, Lagarde fait du féminicide non seulement le point culminant de la violence contre les femmes mais le point de convergence entre toutes les formes de violence exercée, chaque manifestation de violence portant en elle le germe potentiel du féminicide.

« Un autre fait important c'est que dans ces cas de violence on aboutit à la mort des femmes dans les cas les plus extrêmes, mais pas dans tous, par conséquent le féminicide comprend non seulement les assassinats mais aborde aussi l'ensemble des faits violents contre les femmes, beaucoup d'entre elles sont des survivantes aux atteintes violentes contre leur environnement, leurs biens, contre elles mêmes ; nous trouvons donc, des survivantes du féminicide dont on parle peu, on pourrait presque dire que, quand les gens disent "il l'a presque tuée en la frappant", nous aurions une survivante du féminicide, et donc dans le monde il y a des millions de femmes survivantes. Mais celles que nous voyons sont celles qui ont été assassinées, nous observons la pointe de l'iceberg quand nous regardons les assassinées, ce qui est en dessous est ce qui soutient la violence contre les femmes. » (Lagarde, 2006, p. 2).

La lecture globalisante du féminicide par Lagarde permet ainsi de reconfigurer la lutte contre la violence contre les femmes dans son ensemble et de l'inscrire dans les objectifs définis par les organisations internationales. Le concept nord-américain envisageait également l'articulation des motifs de genre à d'autres rapports sociaux. Qu'en est-il dans la définition du féminicide ?

2.3. De la place du genre dans l'interprétation du féminicide

Pour Monárrez, la violence qui s'exprime dans les crimes contre les femmes et dans leur traitement par les autorités mexicaines a à voir avec le mépris de la domination de genre mais aussi avec le mépris de la domination de classe, la plupart des victimes étant « marginalisées économiquement » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 49). Elle souligne que ce sont principalement des ouvrières, des étudiantes, des serveuses ou des chômeuses et que « les privilèges que la discrimination de genre concède aux hommes ne sont pas différents des privilèges que la classe sociale accorde à ceux à qui bénéficie cette division » (*Ibid.*, p. 70). De ce point de vue, les femmes qui sont visées par la violence extrême sont aussi les plus vulnérables économiquement. Aussi, pour Monárrez, faut-il voir dans cet acharnement et dans ce qu'elle nomme le féminicide sexuel systémique une volonté de contrôle du pouvoir masculin en général, du pouvoir patriarcal et du pouvoir capitaliste réunis. Reprenant l'idée des Nord-Américaines d'un continuum de terreur sexuelle exercé sur la vie des femmes, Monárrez Fragoso énonce que les crimes ne sont que l'un des aspects d'une oppression violente, l'un des moyens de contrainte et de gestion des femmes :

« Le patriarcat a besoin des femmes car il ne survit pas sans elles ; il n'a pas comme objectif de les tuer mais de les convaincre ou bien de les forcer à rester dans les hiérarchies, les lieux et les fonctions que la reproduction de sa structure exige [...] en ce sens, le féminicide ne constitue pas une politique systématique d'extermination. Ce qui est systématique c'est la violence comme acte d'administration, de régulation. » (*Ibid.*, p. 41).

Pour Monárrez Fragoso, l'enjeu du contrôle social sur les femmes est renforcé par les conditions historiques et le processus d'industrialisation massive que la ville connaît depuis plusieurs décennies, engendrant des flux importants de migration interne, du sud du Mexique vers la frontière, et transnationale, en provenance d'Amérique Centrale. Elle compare ainsi l'oppression de genre avec l'oppression de classe qui marque et use prématurément les corps. Les *maquiladoras* où travaillent les femmes de Juárez consomment puis jettent les femmes⁵⁶ comme les assassins jouissent de leurs victimes et abandonnent ensuite leurs corps dans des

⁵⁶ Cette image de la consommation puis du rejet de la force productive est également analysée par Bruno Lautier dans le processus qu'il désigne comme celui de « l'emballement de la pompe aspirante-refoulante » : la création d'emplois des *maquiladoras* a « pompé » dans la population inactive mexicaine, en majorité des femmes, et elle « refoule », rejette aussi beaucoup de femmes quand la situation économique se dégrade, (Lautier, 2006, p. 56).

lieux sordides :

« Les pratiques de l'industrie *maquiladora* envers les ouvrières et les femmes assassinées révèlent un cycle de consommation et de rejet. C'est là que la femme mexicaine devient un modèle de capital variable dont le prix fluctue d'un statut de valeur à un statut de déchet. C'est un système qui s'appuie sur la reproduction de femmes jetables : quand l'exécution de leur travail se ralentit, que leurs doigts se raidissent, qu'elles souffrent de stress ou qu'elles présentent des maux de tête entre autres symptômes, c'est le moment de les licencier sans avoir à les indemniser. Par conséquent, ces morts corporatives sont très similaires à celles des femmes violentées sexuellement et assassinées, c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que les autorités et l'industrie aient le même discours en ce qui concerne les femmes assassinées. » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 76).

Après avoir adhéré au modèle interprétatif du féminicide croisant genre et classe, Marcela Lagarde fait rapidement marche arrière et choisit de s'en détacher nettement en soulignant le risque d'essentialisation que cette analyse peut entraîner quand elle est reprise par le discours dominant :

« Je me souviens dans un premier temps m'être basée sur les connaissances accessibles et avoir répété, comme tant de personnes continuent à le faire aujourd'hui, que les femmes assassinées à Ciudad Juárez étaient très jeunes, pauvres, la plupart d'entre elles ouvrières des *maquiladoras*, à la peau brune et aux cheveux longs. Qu'elles avaient été séquestrées, violentées, torturées, mutilées et violées avant d'être sauvagement assassinées et que beaucoup des corps avaient été abandonnés dans la rue, dans le désert, dans les terrains vagues. Le stéréotype a pris forme et demeure malgré d'autres informations. » (Lagarde, 2008, p. 214).

Sans nier que d'autres rapports de domination (la classe, la race mais aussi l'âge, l'ethnicité, la culture ou le niveau de scolarisation) puissent être mobilisés dans l'interprétation des assassinats de Juárez et puissent se cumuler à ceux du genre, Lagarde présente le genre comme premier dans l'explication des crimes et veut construire un sujet femmes au delà des autres rapports de domination. C'est pour cette raison, sans doute, qu'elle modifie assez vite la rhétorique de ces discours : elle ne parle plus d'assassinats de femmes parce qu'elles sont femmes mais de crimes de genre ou de crimes pour des raisons liées aux discriminations de genre. En effet, la cause « parce que femme » réclame un positionnement sur cette identité de femme : une femme pauvre ? Une femme racialisée ? Une femme jeune ? À la différence d'autres qui ont précisé ce positionnement, le souhait de Lagarde de construire une catégorie qui soit valable dans le plus de contextes possibles, voire dans le monde entier, passe par la reconnaissance de la spécificité du rapport de genre. Sa volonté est de rassembler autour de

l'expérience la plus largement partagée, les discriminations liées au genre car elle craint plus que tout que le genre ne devienne un motif explicatif anecdotique de la violence exercée contre les femmes :

« On évite de reconnaître et d'examiner la condition de genre des victimes, des filles et des femmes, et des agresseurs qui, dans l'immense majorité, sont des hommes. On omet l'analyse des conditions intégrales dans l'analyse d'un fait multidéterminé. On met de côté la perspective scientifique de genre présente dans le domaine académique, politique et dans celui de la défense des droits humains, en particulier des femmes. L'androcentrisme entoure la plus grande partie de l'information et de la recherche sur le problème et donne lieu à des explications partielles qui éludent le cœur du problème. » (Lagarde, 2008, p. 214).

Lagarde procède à une analyse plus politique de l'intersection des dominations car l'enjeu est, pour elle, de construire un sujet collectif politique, capable de mobiliser dans l'action collective et de représenter un poids suffisant dans l'action politique. C'est pourquoi, même si elle reconnaît des problématiques spécifiques de domination, liées à la pauvreté ou à l'ethnie, elle se refuse à les considérer comme premières dans l'explication des meurtres :

« ces crimes touchent essentiellement des femmes vivant dans des conditions précaires et dans une situation d'exclusion sociale importante. Dans une moindre mesure, des crimes sont également commis sur les femmes de classes sociales élevées. L'analyse a également porté sur les femmes indigènes. Au Mexique par exemple, où 15 % de la population est indigène, nous avons relevé des niveaux très élevés de violence sexuelle, psychologique, économique et communautaire dans certains cas contre les femmes indigènes. En revanche, dans certains endroits on retrouve des homicides, et dans d'autres non. Ce n'est donc pas un facteur déterminant des homicides. » (Devineau, 2012, p. 80).

Ce qui réunit les victimes c'est avant tout l'expérience de la violence et de la domination qu'elles font en tant que femmes. Elle ne veut pas prendre le risque politique de cloisonner les meurtres selon d'autres inégalités sociales qui justifieraient selon le contexte des mobilisations sectorielles. La formulation de féminicide doit être susceptible de concerner le plus grand nombre d'opprimées au-delà du cumul possible des inégalités. Malgré le fait qu'elle soit convaincue que « ces rapports sont mêlés de façon inextricable »⁵⁷, la stratégie politique de Lagarde consiste à rassembler contre le rapport de domination prioritaire, selon elle celui du genre.

⁵⁷ Danièle Kergoat cite Roland Pfefferkorn dans « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans Elsa Dorlin, 2009, p. 111.

La lecture qu'effectue Marcela Lagarde du féminicide à partir du centre du pays fait le choix d'un cadre interprétatif donnant la priorité au genre comme catégorie d'analyse et l'éloignant de certaines inspirations féministes nord-américaines afin de promouvoir une réflexion sur la violence contre les femmes depuis les espaces institutionnels. L'analyse du discours définitionnel de Lagarde montre que celle-ci articule deux niveaux de causalité : les assassinats de Juárez sont des actes de violence extrême commis contre des femmes parce qu'elles sont femmes et parce que ces crimes sont marqués du sceau de l'impunité.

3. Le féminicide : un nouveau programme de perception des responsabilités dans la violence contre les femmes

Là encore, la lecture de Lagarde est à comprendre en regard du modèle de base nord-américain et des objectifs politiques visés.

3.1. Le legs nord-américain

Les trois auteures nord-américaines soulignent dans la définition du *femicide* le rôle que jouent le pouvoir médiatique et le pouvoir juridique vis-à-vis des violences contre les femmes. Le premier reproche qui leur est fait est celui de ne pas condamner la gravité des actes et de ne pas reconnaître la responsabilité des hommes coupables de ces meurtres misogynes. Pour Radford, les médias sont de parti pris car ils « n'identifient pas les politiques sexuelles du *femicide* et sympathisent souvent avec le meurtrier » (Radford et Russell, 1992, p. xii) et Caputi affirme que « le *femicide*, le viol et les coups sont souvent ignorés ou sensationnalisés par les médias, selon la race, la classe et l'attrait physique (selon des critères masculins) de la victime » (*Ibid.*, p. 15). S'ils rendent visibles les actes de violence commis contre les femmes, c'est au travers d'un traitement intéressé et d'un filtre explicatif propre au discours dominant masculin. Les cours de justice comme la presse ont tendance à culpabiliser et à juger les femmes pour les actes dont elles ont souffert. Radford prend l'exemple de deux meurtres, commis à Winchester à un an d'intervalle, celui de Jane Asher tuée par son mari et celui de Mary Bristow, une amie de Radford, tuée par un ancien petit ami. Dans les deux cas, les coupables sont ressortis libres des procès alors que les tribunaux et la presse ont jugé et déformé la vie et la personnalité des victimes. Pour l'auteure, les juges et les médias partagent une même idéologie qui « autorise les hommes qui ont tué leurs femmes à marcher libre dans la rue et à accomplir des peines de pure forme » (Radford et Russell, 1992, p. 5). Cette interprétation de la violence contre les femmes résonne particulièrement dans le contexte de

Juárez dans lequel, on l'a vu précédemment, les proches des victimes se plaignent rapidement du traitement des autorités qui restent indifférentes face à leur douleur et font des victimes les véritables coupables de ce qui leur arrive. Quant aux médias de masse mexicains, ils privilégient eux aussi effectivement une présentation caricaturale des victimes des meurtres qui laisse les coupables dans l'ombre informative. Lagarde reprend donc assez logiquement cet aspect de la définition du *femicide* qui pointe du doigt une culture du *femicide* :

« Mettre fin à l'impunité demande un haut niveau de conscience sociale, cela implique de mettre fin à la culture de la violence qui est si forte dans nos pays et promue au travers des médias [...] au travers de la télévision, de la littérature et du cinéma, il y a un mouvement, une idéologisation en faveur de la violence à l'encontre des femmes encore jamais vus dans l'histoire. Aujourd'hui, toutes les petites filles, les petits garçons, les adolescents, les adultes reçoivent une énorme dose de suggestion pour accepter la violence contre les femmes [...] C'est pour cela que j'insiste beaucoup sur l'élimination de l'impunité. » (Devineau, 2012, p. 87).

Dans le patron nord-américain, non seulement la réaction des médias et des instances judiciaires est insuffisante et inappropriée mais surtout elle incite aussi les hommes à commettre ou à reproduire des actes violents contre les femmes. Il y est question de « propagande antifemme » (Caputi et Russell, 1992, p. 18) et de « guerre globale patriarcale contre les femmes » (*Ibid.*, p. 21). Quand les tribunaux ne condamnent pas suffisamment les meurtriers, ils envoient aux hommes un message sans équivoque : « Tu peux la tuer et partir avec » (Radford et Russell, 1992, p. 6). Ces attaques très vives contre la complicité sociale et institutionnelle sont les germes de l'élément d'impunité tel que la définissent Lagarde et les actrices de la capitale :

« Il existe non seulement une violence sociale contre les femmes, celui qui assassine, le sujet actif du délit, mais il y a également la violence des institutions qui ne répondent pas à l'exigence de protéger la vie des femmes comme préalable, il y a donc un problème très grave de sécurité pour la vie des femmes et je reprends ici la conception du Programme des Nations Unies pour le Développement, sur l'indice de sécurité humaine, il n'y a pas de capacité pour assurer la vie des femmes et l'une des obligations de l'État est la garantie du droit à la vie des personnes, cela n'est pas respecté et il s'agit de violence institutionnelle. » (Lagarde, 2006).

« À partir de Juárez et de l'impunité généralisée de Juárez le message a été très clair, le message c'est : c'est permis, on peut le faire et il n'y a pas de conséquences. »

Reina R., femme, 43 ans. Artiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Comprendre la réflexion qui fonde le sens de l'impunité dans la capitale à partir du « stock socio-historique de savoirs et de connaissances collectifs » (Reiner, 2007, p. 60) des féministes nord-américaines qui ont élaboré le modèle *femicide* permet ainsi de saisir les étapes progressives de l'affûtage du concept de féminicide. Il convient également de rappeler que l'impunité est un paradigme très utilisé en Amérique Latine, en particulier en référence aux crimes de masse des dictatures et que, par conséquent, son utilisation charrie un univers de sens qui conditionne sa réception par le public et oblige celles et ceux qui l'emploient à un travail d'explicitation.

3.2. De l'impunité locale à l'impunité nationale

L'impunité des assassinats de Juárez naît donc d'un travail conjoint de définition de la réalité de la violence vécue entre les organisations de la société civile mexicaine et des intellectuelles comme Lagarde : d'un côté, l'exigence de justice des proches, la continuité des assassinats à Juárez et un traitement irrespectueux des victimes et de leurs proches, de l'autre l'incapacité des autorités locales et fédérales à faire cesser la violence et la responsabilité institutionnelle. Si l'impunité fait désormais partie du champ sémantique du féminicide partout où le concept est utilisé, en Amérique du Sud comme en Asie, son inclusion à la définition du concept ne va pas de soi dans les premières années d'émergence des espaces de résistance et s'accompagne d'un nécessaire travail argumentatif.

L'impunité et l'interprétation qu'en donne Lagarde fait par exemple partie de la zone contestée par les tenants de la traduction *femicide* face au féminicide. Montserrat Sagot ne comprend pas l'intégration de l'impunité à la définition de féminicide et remet en cause le bon sens du choix opéré par Lagarde :

« Lorsque le terme de féminicide a commencé à être utilisé au Mexique, et particulièrement la définition qu'en donne Marcela Lagarde, liée aux meurtres de Juárez, elle inclut un élément supplémentaire, qui selon nous pose problème. Elle propose une définition semblable à celle de Diana Russell, en ajoutant que le féminicide a lieu lorsqu'il y a impunité, et d'une certaine façon, participation de l'État. Notre critique est qu'il y a des féminicides, des assassinats de femmes pour des raisons liées au genre, qui finissent par être éclaircis et dont les coupables finissent même en prison. On ne peut pas déterminer une participation directe de l'État – une participation structurelle, d'accord, mais pas une participation directe. La question que je pose à Marcela Lagarde est : qu'est-ce qu'il se passe dans ces cas ? Ce ne sont plus des féminicides quand il n'y a plus d'impunité ? Depuis notre perspective, le concept de Marcela Lagarde perd de sa force parce qu'il ne peut pas répondre à cette question. » (Devineau, 2012, p. 86).

En effet, Lagarde fait rapidement glisser la complicité sociale et institutionnelle dans les crimes de Juárez vers une mise en cause directe du niveau le plus élevé de l'autorité, l'État :

« D'une part, il s'agissait de crimes de genre, de crimes misogynes, de haine contre les femmes, qui s'expliquaient aussi par la grande tolérance sociale envers la violence à l'encontre des femmes et d'autre part, parce que l'État n'agissait pas pour empêcher ces crimes ; une fois commis, l'État contribue à l'impunité des cas de féminicide. Résultat, ces crimes ne s'arrêtent pas, au contraire ils augmentent. » (Devineau, 2012, p. 79).

« Quand l'État est une partie structurelle du problème de par sa dimension patriarcale et de par son attachement à préserver cet ordre, le féminicide est un crime d'État. » (Lagarde, 2008, p. 217).

Sagot s'en tient à une définition stricte de l'impunité, du latin *impunitas* qui renvoie à l'absence de sanction et au fait que les coupables de crimes ne soient pas punis par la justice. Selon elle, Lagarde va trop loin dans sa définition car l'État n'est pas condamnable dans tous les cas de féminicide étant donné que certains coupables sont condamnés. Au contraire, pour elle, seule la dimension contextuelle est en mesure de définir ces meurtres. Elle dit : « pour nous, la question de l'impunité ne définit pas le féminicide. Ce sont les motivations, le cadre dans lequel il a lieu, la façon dont la femme meurt et la relation qu'elle avait avec l'agresseur. » (Devineau, 2012, p. 86). Là encore, l'argumentation de Lagarde s'appuie sur le modèle de base des nord-américaines qui soulignent le caractère politique de la violence sexuelle contre les femmes et envisagent la non action des juges comme une volonté de « maintenir le système de genre en place » (Caputi et Russell, 1992, p. 15). Elle étend seulement cette intentionnalité des acteurs du monde judiciaire à l'ensemble des acteurs institutionnels, agents de l'État y compris, qui interviennent dans le traitement des actes de violence contre les femmes.

« Pour qu'un féminicide ait lieu convergent, de manière criminelle, le silence, l'omission, la négligence et la collusion partielle ou totale des autorités chargées de prévenir et d'éradiquer ces crimes. Leur cécité de genre ou leurs préjugés sexistes et misogynes sur les femmes. Les conditions du féminicide sont réunies quand l'État (ou certaines de ses institutions) ne donne pas les garanties suffisantes aux filles et aux femmes et ne crée pas des conditions de sécurité qui garantissent leurs vies dans la communauté, à la maison, dans les espaces de travail de transit ou de détente. Et plus encore, quand les autorités ne remplissent pas efficacement leurs fonctions. » (Lagarde, 2008, pp. 216-217).

Le schéma interprétatif de l'impunité donné par Lagarde prend soin de relier la violence contre les femmes et la responsabilité institutionnelle de l'État par le genre comme système de

discriminations envers les femmes. Cette définition du féminicide est habile en ce qu'elle permet d'attribuer en partie la causalité des meurtres aux autorités locales qui ne remplissent pas correctement leurs fonctions mais également aux autorités nationales qui ont, elles aussi, la mission de protéger la vie des femmes. Avec ce nouveau cadre interprétatif du féminicide, Lagarde légitime l'exigence des organisations de la société civile, des groupes de femmes et des groupes féministes non seulement d'obtenir justice pour les crimes de Juárez mais aussi de voir une transformation profonde des institutions mexicaines. Avec la promotion du féminicide, Lagarde réalise cet « acte de magie sociale qui consiste à tenter de produire à l'existence la chose nommée » (Bourdieu, 2004, p. 140) : elle propose non seulement une nouvelle vision de la violence contre les femmes mais également une nouvelle division du monde social à partir de laquelle les espaces de résistance contre la violence masculine adviennent à la vie politique.

Si l'intégration de l'impunité à la définition du féminicide a pu faire débat quand le concept a commencé à circuler, cet élément est vite devenu consubstantiel au concept de féminicide. Le travail définitionnel de Lagarde a réussi à imposer la responsabilité de l'État dans la continuité de la violence exercée contre les femmes, ce qui aura un impact fort sur la mobilisation contre le féminicide et sur les évolutions des espaces de résistance.

* *
*

Ce chapitre a permis, dans un premier temps, de saisir les différentes politiques de langage qui ont construit jusqu'au milieu des années 1990 les assassinats des femmes de Juárez et leurs effets sur l'interprétation des meurtres : disparition des coupables, culpabilisation des victimes, mise en avant de motifs socio-économiques. Cette construction par le sens commun a cependant été remise en question par la perspective de genre adoptée par les féministes mexicaines. On a pu ainsi comprendre comment le concept de féminicide, issu du concept féministe nord-américain *femicide*, a acquis une forme et un contenu propre au contexte mexicain au travers du travail définitionnel des féministes mexicaines et en particulier de Marcela Lagarde qui promeut un double niveau du motif du féminicide : le genre et l'impunité. Ce choix définitionnel donne une dimension politique au féminicide et établit de nouveaux rapports de force pour envisager les manières de faire justice.

CHAPITRE 4.

Faire justice.

Du concept féministe à la figure légale

Le chapitre précédent a mis en évidence le travail de mobilisation autour de l'usage de la langue et de l'innovation conceptuelle. Non seulement, le concept de féminicide nomme l'injustice et définit les actes de violence contre les femmes mais il identifie des coupables. Devenu problème public, le féminicide suppose en effet « la constitution d'un système actantiel dont la thématization s'appuie sur un modèle judiciaire. Un dénonciateur rend publics les préjudices ou les dommages que des victimes ont subis, désigne des persécuteurs ou des coupables à un destinataire, le tribunal d'opinion ou l'instance des pouvoirs publics » (Cefaï D., 1996, p. 52). Rien d'étonnant donc à ce que les acteur.es se saisissent du concept pour réclamer justice et franchir une étape supplémentaire dans la mobilisation contre la violence masculine.

La demande de justice des victimes, de leurs proches et plus largement de l'ensemble des acteur.es de la résistance transversale contre le féminicide s'adresse d'une part à l'État et d'autre part à la société. Ainsi, la justice et les manières de faire justice sont-elles ici entendues à la fois depuis le versant légal comme application et recherche d'application des lois de l'institution judiciaire mais aussi depuis le versant moral comme reconnaissance et recherche du rétablissement du lien social rompu par la violence. De même, une définition extensive du droit, à la fois comme ensemble de règles imposées aux membres de la société mais aussi comme interprétation de ces conventions et mises en pratique, permet d'analyser les manières de faire justice en tenant compte des rapports de pouvoir matériels et sémantiques qui traversent l'expérience de la justice et de l'injustice des acteur.es. Cela permet d'interroger les conséquences du recours au féminicide comme espace théorique et pratique sur la dynamique des mobilisations et des stratégies d'action. Le champ conceptuel de l'emprise et de la désemprise développé par Chateauraynaud (2006) apparaît pertinent pour appréhender les moyens mis en oeuvre par les acteur.es dans leur quête de justice et pour rendre compte des obstacles rencontrés tant au niveau sociétal qu'institutionnel :

« En tant que personnage idéal-typique, dont la place peut être occupée par une personne, un groupe, une institution, ou encore un porte-parole d'entités surnaturelles, l'entrepreneur mêle des traits de l'entrepreneur, au sens de Max Weber, et de l'ensorceleur, au sens de Jeanne Favret.

L'empeneur a pour vocation d'obtenir des êtres placés sous son emprise des choses qu'ils ne produiraient pas en dehors de la relation : du travail, de l'obéissance, de l'adhésion ou du sacrifice. Lorsqu'un conflit survient, il appelle une figure opposée, celle du désempeneur, capable de défaire la relation d'emprise [...] Le modèle de l'empeneur a pour but de rendre plus explicites les contraintes d'une emprise réussie, et symétriquement les conditions d'une résistance ou d'une libération de l'emprise. » (Chateauraynaud, 2006, p. 4).

Le point de réversibilité des positions de pouvoir que présente Chateauraynaud au travers de la construction des prises plaide pour une analyse qui ne restreint pas *a priori* les capacités de résistance des acteur.es au vu de leur taille mais qui, au contraire, envisage la qualité de leurs moyens de résister à l'emprise. L'approche considère non seulement les processus de déploiement de l'agir politique, mais aussi les processus d'étouffement qui empêchent son avènement, ce qui dans le cas présent permet de jauger les moyens développés par les acteur.es pour faire et obtenir justice à l'aune d'une hostilité dominante.

Mais de quelle nature sont les prises construites par les acteur.es du DF pour demander justice ? Selon Irma Saucedo, plusieurs éléments s'entrecroisent dans la possibilité pour les femmes d'accéder à la justice : « la citoyenneté, la catégorisation des actes violents comme délits et la reconnaissance de la parole des femmes » (Melgar et Saucedo, 2011, p. 15). Je suivrai ces trois pistes pour identifier les prises dont se dotent les acteur.es de la capitale pour demander et faire justice au nom du féminicide. Il s'agira d'abord d'étudier les moyens mis en oeuvre par les acteur.es pour faire reconnaître leur interprétation des assassinats puis d'analyser dans quelle mesure la demande de justice s'articule aux notions d'appartenance et de participation citoyenne et enfin de on s'intéressera à la recherche de catégorisation de la violence dénoncée.

1. Faire reconnaître une autre interprétation de la violence

Il me semble que l'émergence du problème public de la violence extrême contre les femmes sous le concept de féminicide met en avant et de manière assez claire l'armature sémantique de la mobilisation et de la dénonciation. La promotion de l'usage d'un nouveau concept pour définir et décrire la situation comme problématique nous renvoie à la dimension de publicité des problèmes publics. Daniel Cefaï rappelle à ce propos le lien entre justice et publicité :

« La dimension de publicité regroupe un faisceau de significations juridiques. Est public ce qui détient une parcelle de l'autorité de l'État, ce qui est au service de, contrôlé par, émanant de, ou

exercé au nom de l'État, ou plus largement, ce qui est inhérent à la Constitution ou à l'organisation de l'État. Est public encore ce qui est assorti de publicité, au sens où un testament est divulgué devant témoins, une audience est ouverte aux spectateurs, une nouvelle est connue sans secret, un marché est accessible sans restriction. » (Cefai, 1996, p. 52).

Le concept de féminicide assure effectivement la publicité de la violence contre les femmes, d'une part en révélant au grand jour un nouveau schéma explicatif de la violence masculine et d'autre part en impliquant la responsabilité de l'État dans l'élucidation de ces faits de violence. Ainsi peut-on considérer la dimension de publicité comme l'un des espaces de prise des acteur.es par lequel elles et ils peuvent gagner en poids de réalité ou de légitimité. Parmi les prises de publicité, on retiendra comme les plus significatives l'usage d'un néologisme, le témoignage des victimes et le compte des assassinats.

1.1. Justesse et justice lexicale

Le terme féminicide relève de la néologie sémantique au sens où ce n'est pas un mot nouveau mais un mot qui préexistait dans la langue et auquel on a donné un sens nouveau. En effet, la forme anglaise *femicide* existe au moins depuis 1848, elle figure dans plusieurs dictionnaires comme le dictionnaire d'Oxford pour désigner le meurtre d'une femme (Russell, 2008). La forme française féminicide est également attestée dans un ouvrage de 1853 sous la forme d'un adjectif qui se réfère au meurtre d'une femme et/ou d'une épouse⁵⁸. Féminicide est donc ce qu'on appelle un néologisme de signifié. Après être tombé en désuétude, sans doute de par l'usage dominant d'homicide qui désigne autant le meurtre d'un homme que d'une femme, il a été volontairement et consciemment repris et redéfini par des intellectuelles féministes soucieuses de faire apparaître les rapports de sexe dans les motifs de la violence contre les femmes. Occultant la spécificité de certains meurtres contre les femmes, homicide ne pouvait alors être le mot juste pour refléter cette réalité. Disponible dans « le stock

⁵⁸ On trouve une occurrence du mot dans Alphonse Toussène, *L'esprit des bêtes. Le monde des oiseaux, ornithologie passionnelle*, vol. 2, Paris, Librairie phalanstérienne, 1853, p. 9. L'auteur, décrivant le faisan doré tuant sa femelle, fait une digression sur « la monomanie féminicide » et dénonce au passage les assassinats commis contre les femmes. Il parle ainsi de « sultans glorieux et de fiers gentilhommes qui ne se gênent pas pour faire couper le cou à leurs femmes, dès que l'idée leur en vient... Quand je considère d'autre part que ce faisan doré est originaire de la Chine, un pays abominable, où les hommes ont l'habitude de casser les pieds à leurs femmes pour les clouer à demeure fixe, et où la pratique de l'infanticide est passée dans les mœurs... Je me demande froidement s'il n'est pas très possible que le spectacle permanent de telles atrocités ait réagi d'une façon désastreuse sur le moral de l'oiseau. Je me demande si, en présence de tels précédents humains, nous sommes bien venus, nous autres hommes, créatures censées raisonnables, à faire le procès à une bête qui sera toujours en droit de nous répondre que, s'il y a un crime dans son acte, la culpabilité est en nous, non à elle qui n'a fait qu'imiter l'exemple qu'on lui donnait, qui n'a été entraînée à mal faire que par la dangereuse contagion de la monomanie féminicide. Et, comme le peuple français lui-même aurait bonne grâce à refuser au faisan doré le bénéfice de cette circonstance atténuante, le peuple chevalier, galant et troubadour, qui a dans son code un article où l'on explique dans quel cas le mari a le droit d'assassiner sa femme ! »

commun de connaissances » féministes, le néologisme a ensuite été l'objet d'une recréation multiple sur le continent latino-américain, partout où les féministes luttèrent contre la violence masculine et en particulier dans le contexte de Ciudad Juárez.

Avant d'envisager l'investissement cognitif des acteur.es dans le féminicide comme nouveau signifié, il me paraît important de souligner, dans cette première phase d'émergence du concept, la fonction perlocutoire (Austin, 1970) du néologisme féminicide, c'est à dire l'effet produit par ce nouvel acte de langage au delà même de l'intentionnalité de l'énonciateur.e et du contenu sémantique qu'elle ou il lui prête. Le suffixe -cide produit en effet à lui seul des effets importants sur les récepteur.es et les nouveaux énonciateur.es : en particulier la peur, la surprise et l'interrogation associées à l'idée de meurtre. Sans aucun doute, la fonction d'appel du suffixe -cide a facilité l'entrée du nouveau mot dans les médias puis sa diffusion dans les titres de presse (voir la figure 6 ci-après). Même sans garantie de compréhension de la perspective genre par le public, le mot féminicide tranche aisément avec la représentation des mortes de Juárez et induit une première « rupture par rapport au sens commun » (Bourdieu, 2004, p. 172) qui séduit celles et ceux qui luttent pour rendre justice aux femmes de Juárez : ces femmes ne sont pas mortes, elles ont été assassinées. L'avocate Carolina T. confirme l'engouement que suscite alors le néologisme et explique en ces termes comment comprendre l'utilisation simultanée de féminicide dans des sphères diverses de la résistance :

« Cela peut se comprendre parce que dans les dynamiques, par exemple de l'articulation entre l'université et la société civile malgré le fait qu'il y ait des tensions très critiques, si quelque chose nous est utile nous le prenons et c'est parti il est utilisé, que tu le comprennes correctement ou pas s'il a du sens pour toi [...] En Amérique Latine il a été adopté. Cela me fait sourire le débat en Espagne entre les féministes de l'égalité et de la différence : des rivières et des rivières d'encre et là-bas [à Juárez] tu voyais des féministes et des femmes des organisations civiles qui dans la même phrase te mélangeaient l'égalité et la différence et moi je pensais : c'est merveilleux car pour elles cela fait sens et elles n'imaginent pas la querelle qu'il y a autour de cela. Oui il y a cette tendance-là : cela me sert, cela m'est utile, cela veut dire quelque chose pour moi, je le prends et je l'utilise. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'urgence du moment et l'impuissance des mots ordinaires à traduire l'expérience ont favorisé l'utilisation du nouveau concept. Les controverses sur le sens à donner au mot féminicide et

sur les causes des assassinats constituent une étape seconde du parcours du néologisme dans l'usage de la langue.

Comme le soulignent Pruvost et Sablayrolles (2003), le néologisme implique dès son apparition un jugement sur son existence et son usage. Au fur et à mesure qu'il prend force dans la langue, il devient une prise possible sur le cours ordinaire de l'existence pour celles et ceux qui l'emploient et l'objet d'un rapport de force :

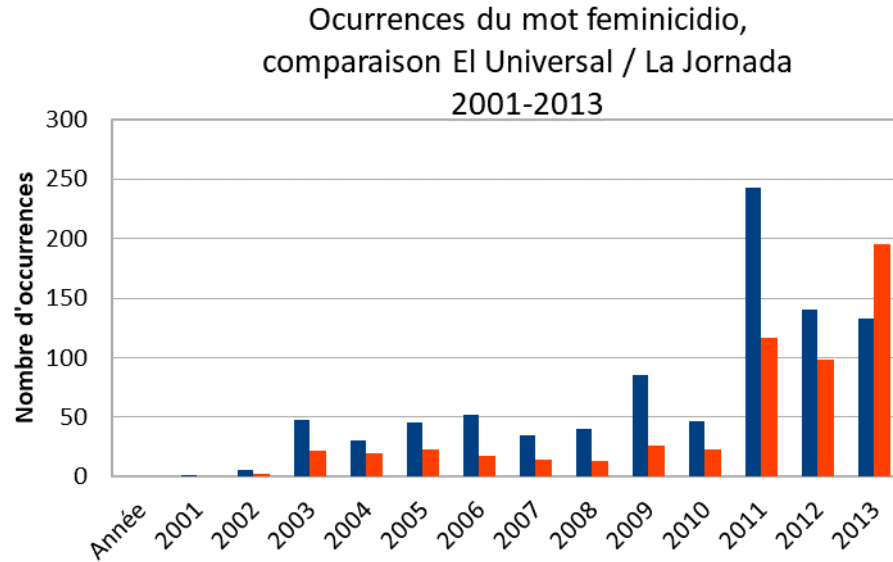
« Le néologisme a ses tribunaux où, selon le moment, la fonction, le tempérament et l'humeur des juges, les néologismes sont testés, examinés, discutés ou excommuniés. La presse, les dictionnaires, la littérature, les institutions représentent autant d'instances où la néologie fait intervenir, dans un bouillonnement fructueux pour la langue, autant de sages conseillers que de cassandres et de thurifaires. » (Pruvost et Sablayrolles, 2003, p. 15).

C'est dans ce contexte du langage comme force structurante des rapports de pouvoir qu'il convient d'analyser l'irruption du néologisme féminicide et le nécessaire travail de définition qui l'accompagne. A travers la voix des intellectuelles qui l'ont défini et des organisations civiles qui l'ont promu, féminicide rend justice aux femmes disparues et/ou assassinées en leur garantissant leur place de victime, en interrogeant l'identité masculine des coupables et en présentant le genre comme un système d'oppression qui se perpétue dans une totale impunité. Le concept de viriarcat « pour faire référence au pouvoir des hommes en tant que personnes de sexe masculin » (Falquet, 2011, p. 202) pourrait ainsi définir les coupables pointés par la notion de féminicide.

C'est aussi dans cet esprit de justice qu'il conviendrait d'interpréter l'attachement des pionnières du féminicide à la nature singulière du mot : le féminicide et non pas des féminicides. En effet, au vu du contexte d'occultation qui a été présenté dans le chapitre 3 et de l'efficacité de la stratégie rhétorique de désagrégation (Monárrez Fragoso *et al.*, 2010, p. 98) qui cherche à construire les meurtres comme des faits isolés, sans connection, dire LE féminicide, comme on parle d'UN génocide, c'est paradoxalement chercher à rendre justice de tous les meurtres commis, demander justice pour l'ensemble des crimes et le problème public qu'il représente. Pourtant, cette exigence de l'emploi de la notion au singulier s'est avéré difficilement tenable et là aussi les médias ont joué un rôle décisif en faisant de chaque nouvel assassinat un nouveau féminicide.

Figure 6. Le signifiant *feminicidio* émerge dans les médias de la capitale à partir de 2003, la période 2003-2006 correspondant au mandat de députée de Lagarde au Congrès Fédéral

Graphique de comparaison des occurrences de *feminicidio* entre *El Universal* et *La Jornada* entre 2001 et 2013.



Source : document personnel (Marylène Lapalus).

1.2. Témoigner

On l'aura compris, dans cette phase d'émergence de la problématique des assassinats contre les femmes de Juárez, la possibilité de témoigner des actes de violence recouvre un enjeu fondamental de justice pour les victimes et constitue un domaine de prise essentiel au sens où le témoignage donne corps et réalité aux faits dénoncés par les espaces de résistance et contraint les autorités à se positionner par rapports aux faits de violence rapportés. En ce sens, il est sans doute utile de rappeler que « le procès de publicisation n'est pas universel, trans-culturel et trans-historique. [...] Le procès de publicisation est une forme d'institution propre au régime démocratique [...] il est impossible d'oublier ses conditions de possibilité politiques » (Cefaï, 1996, p. 53). Ainsi, faire valoir les témoignages des victimes ou des proches de victimes recouvre-t-il une portée éminemment politique et constitue-t-il une mise à l'épreuve de l'État de droit mexicain. Le fait que ces victimes soient des femmes et que les proches qui témoignent soient également des femmes redouble l'enjeu premier de la publicisation, comme on l'a noté au chapitre 3 lors de l'exposition des stratégies d'occultation de la violence masculine. La version des victimes et/ou de leurs proches est contrée par un

ensemble d'explications stéréotypées sexistes et les familles sont très mal traitées quand elles s'adressent aux autorités policières et judiciaires locales. Les obstacles rencontrés lors des dépôts de plainte et des enquêtes sont pourtant une atteinte grave aux droits des personnes et des femmes en particulier. Le Comité des droits humains recommande ainsi de « déterminer si la femme dispose dans des conditions égales à celles de l'homme du droit à recourir aux tribunaux et à un procès juste [...], si la femme peut déposer comme témoin dans les mêmes conditions que l'homme et si des mesures ont été prises pour que la femme ait accès à l'assistance juridique, en particulier pour des affaires familiales [...] » (CDH, 2000, art. 3, §18).

Le concept de féminicide et le motif de genre qu'il met en avant dans l'explication des meurtres et des disparitions rejette les thèses interprétatives habituelles de la violence contre les femmes et ouvre un nouvel espace de parole et de dénonciation. L'intégration de l'impunité à la définition du féminicide est tout aussi importante car elle légitime le discours des mères des victimes concernant le manque d'implication des autorités locales dans la résolution des meurtres et justifie de leur venue au DF pour « être écoutées, reconnues comme des voix valides » (Saucedo González, 2011, p. 21).

« Je crois que cela a été une stratégie, après des années de lutte les mères des victimes sont devenues des activistes, un peu comme les Mères de la place de Mai en Argentine⁵⁹, elles ont peu à peu construit grâce à leur propre intuition un discours, bien sûr les ONG les ont aidées mais je crois que ce sont elles qui ont commencé à se réunir, à réclamer, à dénoncer que les autorités ne les écoutaient pas. [...] Je crois que cela était une stratégie que moi j'ai surtout interprétée à partir des mères de la place de Mai, comme un moyen presque spontané, je veux dire sans autre alibi que la demande de justice légitime pour leurs filles assassinées ou disparues. Elles ont su élaborer un discours de revendication symbolique. »

Daniela P, femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Ainsi, à partir de 2002, les mères de Juárez font chaque année le déplacement vers la capitale et prennent la tête des manifestations organisées à l'occasion de la journée de lutte contre les violences contre les femmes. Norma Andrade (NHRC) et Norma Ledezma (Justicia para Nuestras Hijas) deviennent des figures de la mobilisation et les porte-parole des proches

⁵⁹ Les Mères de la place de Mai (en espagnol : *Madres de la Plaza de Mayo*) est une association de mères argentines dont les enfants ont « disparu », assassinés pendant la dictature militaire (1976-1983). Depuis leur fondation, elles effectuent chaque semaine des rondes sur la place de Mai à Buenos Aires en face du palais du gouvernement argentin.

des victimes. Les portraits de leurs filles et leur colère attestent publiquement de l'existence de la violence extrême contre les filles et les femmes de Juárez. Elles témoignent dans la presse du DF des assassinats de leurs filles, de la continuité du féminicide à la frontière et demandent audience au président de la République mexicaine. En 2003, le président Vicente Fox leur indique avoir pris note des manquements des autorités locales et leur promet une oreille attentive :

« Ma volonté est de vous écouter de manière très directe, parce que c'est le moyen par lequel on peut se sensibiliser, s'émouvoir et s'engager pour la cause que vous êtes venues nous présenter [...] Parfois, effectivement, la justice est froide, la justice échappe à l'entendement de certains dirigeants ; la justice est parfois défaillante dans les pays, et c'est le cas dans le nôtre en particulier. » (*La Jornada*, 26/11/2003).

De ce fait, la capitale est, dans cette première période, le lieu privilégié où témoigner de la barbarie vécue à des milliers de kilomètres de là, le lieu des apparences au sens où « tout ce qui apparaît en public peut être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible » (Arendt, 1992, p. 89). Étant donné la violence médiatique qui a réduit la présentation des victimes de Juárez à des êtres sans visage, au corps mutilé, il semble correct d'envisager les témoignages visuels et oraux des mères comme une forme de résistance à l'utilisation dégradante de l'image par les médias de masse, comme une prise possible d'accès à la justice par le regard et l'opinion du « citoyen en mesure de juger ce qu'il voit » (Mondzain, 2013, p. 19).

1.3. Tenir le compte

Compter les victimes de féminicide est un autre moyen de faire reconnaître l'existence des faits de violence extrême contre les femmes. Le concept de féminicide permet alors de sortir les crimes sexistes de la catégorie générale des homicides. Mais la tâche n'est pas aisée. D'abord, établir ce compte suppose de mettre au point une méthodologie qui définisse les critères auxquels répond le féminicide et qui distinguent le féminicide de l'homicide. Ensuite, le travail de recueil des données s'avère complexe dans le contexte mexicain où les autorités sont peu enclines à communiquer sur les chiffres des victimes de violence. Cela explique sans doute la grande disparité dans les données chiffrées émanant des associations et des organisations civiles. Ainsi peut-on constater l'embarras des journalistes dans un article de

Cimac noticias qui tente de faire le point sur le nombre des victimes à Ciudad Juárez en 2003 :

« Un rapport de Amnesty International de juillet dernier assure que plus de 370 femmes ont été assassinées à Ciudad Juárez, malgré le fait que le Bureau du procureur général de la République en reconnaisse seulement 258, que la Commission nationale des droits humains évalue à 4 000 le nombre de disparues et que les organisations civiles affirment qu'elles sont entre 500 et mille. » (*Cimac noticias*, 26/09/2003).

Afin d'apporter la preuve de la gravité du féminicide à la frontière nord mais également dans le reste du pays, la Commission spéciale féminicide présidée par Lagarde tente, elle aussi, de relever le défi du compte des victimes en lançant les premières études diagnostiques puis une enquête approfondie sur dix états. Pour Lagarde, il semble en effet peu probable que seules les femmes de Juárez soient victimes de crimes de haine. Face à la dimension inédite de cette étude, Lagarde doit rassurer. Elle s'emploie à décrire la méthode. Elle montre que le travail effectué est sérieux et se fait avec « une équipe de soixante chercheuses qui enquêtent dans chaque lieu sur ce qui se passe » (Lagarde, 2006) en travaillant au plus près des victimes, avec les associations et les trop rares institutions qui prennent en compte les violences spécifiques envers les femmes. Le travail de la commission consiste à élaborer « une anthropogéographie » (Lagarde, 2006) du féminicide pour obtenir une représentation objective des violences commises. Les expériences de chiffrage développées à Juárez conjointement par des militantes comme Esther Cano et Irma Campos et des universitaires comme Julia Monárrez Fragoso servent de modèle alternatif. En plus des données de base qui n'étaient pas correctement recensées par les statistiques nationales traditionnelles comme le nom, l'âge, la situation matrimoniale et professionnelle, le lien avec l'agresseur, le lieu de découverte du cadavre, les enquêtes s'intéressent avant tout au contexte du meurtre, aux violences subies par les femmes en amont de l'agression qui leur a été fatale et prennent en compte le traitement administratif et judiciaire du crime⁶⁰.

⁶⁰ Ce travail d'enquête n'est pas sans rappeler celui qui a été réalisé à peu près au même moment en France. L'enquête ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France) a été réalisée en 2000. Comme celle menée par Lagarde, c'est une analyse statistique doublée d'une analyse sociologique menée par une équipe pluridisciplinaire. L'enquête VIRAGE (VIolences et RAports de GÈnre) sera réalisée en 2015 avec l'objectif de saisir les multiples formes de la violence et de l'aborder dans une perspective de genre. Ces travaux veulent « non seulement mesurer le phénomène de la violence exercée à l'encontre des femmes dans tous ses aspects et dans toutes les sphères de vie, mais aussi étudier les profils des victimes et des auteurs, les circonstances de la survenue des actes violents, les conséquences sur les victimes et les recours mis en œuvre. » (L'Enquête VIRAGE, 2019, p. 38).

La commission découvre d'autres zones de violence extrême envers les femmes avec des taux encore plus élevés que ceux de Ciudad Juárez (voir annexe 8). Elle obtient des données chiffrées et travaille sur les causes des féminicides. Elle apporte la preuve que ces crimes ont lieu sur tout le territoire mexicain et veut convaincre de la nécessité d'une politique d'envergure pour lutter contre ces violences : « la commission a parcouru le pays et discuté avec des procureurs, des gouverneurs, des défenseurs des droits humains et des groupes de la société civile » (Devineau, 2012, p. 80). Le cadre de l'enquête s'élargit et accompagne la définition en extension de Lagarde. Il passe de l'analyse du féminicide à l'analyse de la violence féminicide pour faire un état des lieux global de la situation des droits humains des femmes dans le pays entre 1999 et 2006. L'expression violence féminicide désigne alors le continuum de violence exercé contre les femmes et aboutissant à la mort. Pour mener à bien les recherches, les enquêtes s'appuient sur « une perspective de genre et de Droits Humains » (Lagarde, 2008, p. 230) qui elle-même s'inspire de plusieurs indicateurs comme l'Indice de Développement Humain du PNUD ou l'Indice de Genre. Le rapport final de la commission de 2006 établit que :

- les femmes victimes de violence extrême sont de toute condition (voir annexe 8) ;
- les délits sont en grande majorité impunis ;
- l'intervention des institutions confrontées à la violence de genre est défailante, les contenus législatifs sont misogynes et insuffisants ;
- la violence extrême contre les femmes s'exerce dans tout le pays, l'état du Chihuahua avec les chiffres de Ciudad Juárez ne figure qu'au septième rang, ce sont les états de Nayarit, Oaxaca, México, Guerrero, Quintana Roo et Basse Californie qui présentent les taux les plus élevés de féminicide. Le DF apparaît quant à lui au huitième rang du classement national ;
- des taux anormalement importants de morts violentes, produites également dans le cadre de l'oppression de genre, ont été découverts et relèvent de la violence féminicide comme, par exemple, le taux très élevé de suicide des femmes au Yucatan ou le taux très important de mortalité maternelle au Chiapas.

2. Mettre à l'épreuve l'État

En accord avec la réflexion de Sergio Tamayo qui souligne d'une part la grande diversité des modèles théoriques de citoyenneté et d'autre part le décalage souvent très important entre les modèles prescrits et les possibilités concrètes d'exercice des droits par les personnes, la

citoyenneté est ici pensée avant tout comme « une dynamique sociale et politique créée par des individus et des groupes divers » (Tamayo, 2010, p. 22), comme une construction sociale issue de conflits et de luttes pour le pouvoir. Selon cette définition, la citoyenneté est d'abord le produit de pratiques sociales, culturelles et politiques particulières, un espace d'interaction entre des expériences historiques diverses dans lequel « il doit exister un arbitre, une autorité, qui est l'État » (Tamayo, 2010, p. 21). C'est cette relation entre la citoyenneté et l'État qui sera maintenant explorée. En effet, dans le cas du féminicide et de l'expression publique d'un mécompte (Rancière, 1995) de la part des pouvoirs publics vis-à-vis des victimes et de l'urgence de la situation, quelle(s) prise(s) peuvent développer les femmes et les mouvements collectifs du DF depuis la citoyenneté pour demander justice ? Comment les situations de mécompte contraignent d'abord l'appartenance puis la participation citoyenne ?

2.1. Appartenances citoyennes

L'appartenance citoyenne dont il est question n'est pas une appartenance donnée comme un bien qui serait équitablement réparti par l'autorité mais au contraire une appartenance recherchée, une appartenance en mouvement pourrait-on dire pour reprendre les mots des enquêtés qui analysent leur propre appartenance comme une quête et une exploration des espaces dans lesquels elles peuvent à la fois se mouvoir et changer de place quand elles considèrent qu'elles ne peuvent rien obtenir depuis la position occupée. C'est une recherche d'appartenance paradoxalement marquée par l'exclusion, une exclusion portée par la violence du féminicide et une exclusion du pacte démocratique portée par la violence institutionnelle, une exclusion engendrant le mécompte :

« Ce mécompte prend la forme d'introduction de sujets qui n'étaient pas comptés et qui, en se donnant un nom, se font compter comme aptes à compter les choses et les êtres qui font partie de la communauté, à re-découper le donné des situations, à changer les noms qu'on peut leur donner. » (Rancière, 2007).

Ces sujets qui se font compter depuis le DF comme aptes à compter les victimes du féminicide sont tour à tour des mères de Juárez, des collectifs féministes de la capitale, quelques hommes et beaucoup de femmes, étudiantes, universitaires, journalistes, avocates, artistes, parlementaires et anonymes.

C'est une appartenance nationale qui est activée par les acteur.es pour exiger justice. Elle est justifiée d'un côté par la réalité du terrain et la défaillance constatée des autorités locales de Juárez, de l'autre par l'appel à la responsabilité de l'État mexicain à garantir la

sécurité de ses membres sur l'ensemble du territoire y compris quand ses membres sont des femmes. Un jeu de résistances s'engage entre la société civile et l'État mexicain :

« L'État ne se préoccupait pas beaucoup de la violence contre les femmes ni de la vie des femmes, ce qu'il a été possible de faire jusqu'à présent on le doit en grande partie aux mouvements sociaux de femmes, à ses organisations, à ses députées, ses fonctionnaires qui entrent dans ces espaces et qui, par leur seule volonté, veulent faire quelque chose. Notre stratégie est de faire pression sur l'État et d'influencer la politique mais l'État résiste dans l'autre sens, et nous sommes dans un jeu de résistances. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

C'est ainsi qu' à la fin des années 1990, des ONG de la capitale⁶¹ ainsi que des femmes politiques du moment relaient au centre la colère des groupes de Juárez qui monte depuis 1995 contre l'inaction coupable des autorités locales, en particulier le gouverneur de l'État du Chihuahua, Francisco Barrio Terrazas et le procureur Arturo Chávez Chávez. La pression conjuguée des associations civiles et des députées fédérales obtient la création en novembre 1997 de la Comisión Equidad y Género [Commission équité et genre] dont les membres se prononcent officiellement contre les assassinats. En décembre de la même année, ces députées déposent une requête devant la Comisión Nacional de Derechos Humanos [Commission nationale des droits humains] pour que l'affaire soit prise en charge au niveau national. C'est chose faite en janvier 1998 et en mai 1998 la commission émet la recommandation 4498/98 « Cas des femmes assassinées à Ciudad Juárez et manque de collaboration des autorités du Bureau du procureur général de Justice de l'État du Chihuahua ». Plusieurs déplacements des législatrices à la frontière ainsi que la campagne nationale et internationale « *A parar la lista de la Impunidad, Ni una más* » [« Arrêtons la liste de l'impunité, pas une de plus »], lancée en 1998 par la Asamblea Nacional de Mujeres para la Transición Democrática [Assemblée nationale des femmes pour la transition démocratique], maintiennent la pression sur le gouvernement. Cependant, face aux résultats qui se font attendre, les acteur.es du féminicide comme espaces de résistance activent en parallèle un deuxième niveau d'appartenance, l'appartenance transnationale, « celle qui déborde les frontières des États-nations, pour se constituer en expression culturelle universaliste » (Tamayo, 2010, p. 24).

⁶¹ Parmi elles Elige Red de Jóvenes por los Derechos Sexuales y Reproductivos [Choisis réseau de jeunes en faveur des droits sexuels et reproductifs], Epikēia, Justicia con Equidad [Justice avec équité], Comisión Mexicana para la Defensa y Promoción de los Derechos Humanos [Commission mexicaine de défense et de promotion des droits humains].

Fortes des différents traités signés par le Mexique au niveau international et intercontinental en matière de promotion des droits humains et de défense des droits des femmes⁶², les groupes de femmes et les féministes de la capitale réclament une action gouvernementale et des réformes institutionnelles qui garantissent les engagements pris par le pays. Les visites des délégations des organismes internationaux (ONU, Organisation des États Américains, Conseil de l'Europe) et des représentant.e.s d'ONG internationales (Amnesty International, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme etc.) se sont succédées entre 1999 et 2006, mettant en cause la responsabilité de l'État mexicain dans les failles administratives et judiciaires qui caractérisent le traitement des assassinats⁶³. La réponse institutionnelle du gouvernement se traduit alors par la création de plusieurs bureaux et commissions dépendant du pouvoir fédéral : Bureau spécial mixte du Bureau du procureur général de la République (2003), Commission pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes à Ciudad Juárez (2003), Bureau spécial pour les crimes liés aux homicides de femmes dans la municipalité de Juárez, Chihuahua (2004), Bureau spécial d'enquête sur les crimes liés à la violence contre les femmes (2006).

Malgré l'ambition affichée par Lagarde de rendre visible le féminicide sur l'ensemble du territoire, le niveau local d'appartenance est peu mobilisé au DF. Les résultats de l'enquête diagnostique de 2005 sont pourtant inquiétants :

« Nous avons découvert, avec stupeur, que le Chihuahua, l'entité fédérale à laquelle appartient Ciudad Juárez, la plus connue au niveau du féminicide de par la croyance que le nombre de fillettes et de femmes assassinées était le plus élevé du pays, en plus d'être associée à la cruauté sexuelle, occupait dans le classement la sixième position sur 32, presque à égalité avec la capitale, le District Fédéral. » (Lagarde, 2008, p. 218).

« À la tribune, la présidente de la Commission spéciale qui assure le suivi des enquêtes sur le féminicide dans la République mexicaine, Marcela Lagarde, a affirmé que la violence envers les femmes "a augmenté pas seulement dans une zone ou une région du pays mais qu'elle est désormais présente dans tous les États comme une problématique socio-criminologique à

⁶² Le Mexique a ratifié les deux principaux traités internationaux en matière de droits de femmes : la CEDAW le 23 mars 1981 et la convention de Belem do Pará le 12 novembre 1998. Il a également ratifié presque la totalité des traités internationaux sur les droits humains : le pacte international des droits civils et politiques le 16 décembre 1966, le pacte international des droits économiques, sociaux et culturels le 23 mars 1981, la convention contre la torture et autres traitements et peines cruels, inhumains ou dégradants le 23 janvier 1986 ainsi que son protocole facultatif le 18 décembre 2002, la convention sur les droits des enfants le 21 septembre 1990 ainsi que ses deux protocoles le 25 mai 2000 (contre la pornographie infantile et la participation des enfants dans les conflits armés), la convention américaine sur les droits humains le 24 mars 1981 et la convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture le 22 juin 1987.

⁶³ Pour une liste exhaustive des visites rendues et des rapports remis par les organismes internationaux, on peut se reporter au travail de Marie-France Labrecque (2012).

laquelle il faut prêter une attention spéciale et spécialisée afin que l'État mexicain soit en capacité d'y mettre un terme" [...] Au DF, on a enregistré 147 femmes violemment assassinées entre octobre 2002 et mars 2004, a -t-elle ajouté. » (*Cimac noticias*, 07/12/2004).

Concernant cette première période de mobilisation contre le féminicide, les enquêtés.es n'associent presque jamais le féminicide au niveau local, une seule parmi les pionnières relie le féminicide à un cas local, l'assassinat de Digna Ochoa, avocate et défenseuse des droits humains, le 19 octobre 2001. Pourtant, les taux d'agressions contre les femmes dans la capitale sont très importants :

« Le viol et les délits sexuels ont augmenté de façon notoire dans toute la métropole. Dans la ville de México le rapport du délit de viol a considérablement augmenté entre 1995 (27.35) [sic] et 2008 (44.84 [sic] rapports pour 100 000 habitants). Il en va de même dans la zone métropolitaine avec un taux de 18.66 en 1995 qui passe à 40.68 [sic] en 2008. » (Alvarado Mendoza, 2012, p. 115).

« Le taux de violence contre les femmes dans le cadre familial enregistré au Mexique, en particulier au District Fédéral, est supérieur à celui qui est donné par l'Organisation des Nations Unies à l'échelle mondiale, a averti Bárbara Yllán, la procureure adjointe en charge des victimes au Bureau du procureur de justice du DF. La fonctionnaire a précisé que alors que dans le monde 75 pour cent de la violence exercée selon différentes modalités est dirigée contre les femmes, au Mexique et dans sa capitale 88 pour cent des victimes sont des femmes. » (*La Jornada*, 26/11/2002).

Cette distanciation des acteur.es vis-à-vis de la violence contre les femmes au DF explique peut-être leur choix d'une recherche de justice depuis l'appartenance nationale et le droit interne, en incitant l'État à prendre des mesures législatives pour prévenir et punir cette violence quand les acteur.es de Juárez, à la recherche d'une validité morale et politique supérieure à celle de l'État-nation (Fraser, 2008), misent avant tout sur une justice depuis le droit externe en déposant plainte auprès de la CIDH dès 2002. Ce positionnement particulier des acteur.es du centre conditionne leur participation dans l'espace public et leur vision du rôle à jouer dans la résistance contre le féminicide.

2.2. Prises possibles dans la participation institutionnelle

On insistera ici sur trois caractéristiques de la participation citoyenne contre le féminicide : une participation au cœur ou à distance des institutions, la mise à profit du statut de la représentation nationale de la ville et les difficultés rencontrées lorsque la participation tend à se déconnecter de la scène Juárez.

La mobilisation de l'appartenance nationale explique qu'un certain nombre d'acteur.es choisissent de lutter depuis l'intérieur de l'État ou bien pour certain.e.s depuis une sphère proche qui leur permet d'exercer une influence tout en gardant leur autonomie. C'est le cas des membres du Grupo de Trabajo Alternativas [Groupe de travail alternatives], composé majoritairement d'universitaires féministes du PIEM et du PUEG⁶⁴ et dont les affinités intellectuelles avec d'autres féministes de México les rapprochent du pouvoir national (*La Jornada*, 6/10/2004). La députée Marcela Lagarde, par exemple, de par sa profession d'enseignante et chercheuse en anthropologie, conserve des liens très forts avec l'UNAM et les féministes qui y exercent. Il en va de même pour la sénatrice Alicia Elena Pérez Duarte, enseignante chercheuse à l'IIJ de l'UNAM. Les membres du groupe Alternativas confirment l'importance du réseau d'interconnaissance féministe qui existait alors à México et la fonction de lobbying que le groupe a pu jouer :

« Face à la gravité du féminicide, on a formé un groupe qui s'appelait Alternativas et ce groupe était composé de femmes universitaires tant du Colegio de México que de l'UNAM, de plusieurs disciplines, du droit, du PUEG, ce groupe a travaillé pour dire à la Chambre des députés comment est-ce qu'elles pensaient qu'il fallait aborder la question si terrible du féminicide, c'était un groupe interdisciplinaire qui a rédigé un document très long et qui l'a présenté en lecture à la Chambre des députés, à la Commission dans laquelle était Marcela. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Nous avons formé un groupe interdisciplinaire au Colegio de México qui à la base devait faire de la recherche pour comprendre ce qui était en train de se passer à Ciudad Juárez. Dans ce groupe, il y avait Adriana Ortiz Ortega qui était alors la directrice du PIEM, il y avait Sergio González Rodríguez, Isabel Vericat, Marisa Belausteguigoitia qui venait juste de prendre la direction du PUEG et moi-même, ensuite on a invité à plusieurs réunions Marcela Lagarde, Alicia Elena Pérez Duarte et cette sénatrice dont je ne me rappelle pas le nom⁶⁵, c'est une sénatrice du PRD, toutes les deux Marcela et la sénatrice du PRD ainsi que Alicia Elena Pérez Duarte étaient dans la Commission Spéciale du Sénat sur les homicides de Ciudad Juárez, elle [Alicia Elena Pérez Duarte] était secrétaire technique de cette commission, car il existait deux

⁶⁴ Les membres du groupe appartiennent principalement au Programme interdisciplinaire des études de la Femme du Colegio de México, au Programme universitaire des études de genre de l'UNAM et à l'association Epikēia. La sous-procureure en charge des victimes de délit et des services à la communauté du gouvernement du DF, les députées Marcela Lagarde, María del Carmen Reynoso et les sénatrices Leticia Burgos et Alicia Elena Pérez Duarte en font également partie. Le groupe reçoit l'aval académique du PIEM, du PUEG et du CEIICH.

⁶⁵ Il s'agit de la sénatrice Leticia Burgos.

commissions, une au Sénat et une autre au congrès. Et il y avait Bárbara Yllan, elle était procureure adjointe en charge des victimes au DF et elle avait créé le programme de prise en charge des victimes au sein de la police du DF environ dix ans auparavant, cela faisait longtemps, quinze ans qu'elle faisait ce travail. Donc, au départ c'était un groupe de recherche et puis nous nous sommes soudainement rendues compte qu'il y avait des choses que nous ne pouvions pas connaître parce qu'il n'y avait pas d'enquête policière, par contre ce que nous pouvions faire c'était de proposer comment on devait travailler pour éclaircir les crimes, alors nous avons fait ce qui s'est appelé Plan alternatif pour élucider le féminicide à Ciudad Juárez parce que le mot féminicide existait déjà, à cette époque il apparaissait dans tous les livres, au Congrès etc., et donc l'objectif était très simple, il s'agissait de réfléchir à comment faire une espèce de ligne du temps, un protocole, comment devaient être menées les enquêtes parce que tout était dispersé, ce qui ressortait clairement c'est qu'il n'y avait pas de connection : un bureau par ici, un autre par là, les policiers ne suivaient pas de protocole pour enregistrer les preuves etc. Nous avons publié dans la presse, nous avons été à la radio, et comme nous avions ce lien avec Marcela Lagarde et que, elle, elle était impliquée dans la commission, nous avons présenté le Plan devant le Congrès⁶⁶. »

Florencia D., femme, 54 ans. Professeure d'université et chercheuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Ces universitaires essaient de peser par leur travail de réflexion et de proposition sur les décisions politiques, en revanche elles se tiennent à distance des opportunités que le pouvoir leur offre, refusant par exemple des postes à responsabilité qu'on leur propose alors dans certaines commissions, preuve selon elles que leurs interventions et initiatives étaient gênantes et que l'on essayait de les acheter. Ces actrices espèrent ainsi maintenir une position militante, à l'écoute des groupes de la société civile qui elle aussi fait pression depuis d'autres modes de participation (manifestations, ateliers, performances etc.) pour que l'État réforme ses institutions policières et judiciaires afin de mettre fin à l'impunité des crimes de Juárez. La défiance des groupes de la société civile a pu être vécue comme un véritable obstacle par celles qui, comme Herminia A., sont entrées dans les structures d'État avec le désir de faire changer les choses :

« Quand ce gouvernement de gauche a pris fin, je suis revenue à l'université avec un autre regard, au sens où pour moi il était très clair que faire de la recherche pour apporter des

⁶⁶ Le Plan alternatif pour éclaircir le féminicide à Ciudad Juárez a été présenté devant la Chambre des députés le 29 septembre 2004. Il préconise entre autres une réforme légale, la création d'un organisme fédéral dédié et des nouvelles procédures criminalistiques.

éléments théoriques et méthodologiques destinés à la mise en oeuvre de politiques publiques c'est très difficile et que tu dois établir des liens très forts avec les organisations de la société civile car ce sont elles qui font pression, avec le pouvoir, avec les universitaires. En ce temps là, vivaient d'autres féministes qui sont malheureusement mortes depuis et avec lesquelles on était arrivées à la conclusion que [...] on parlait de triangle de pouvoir et le triangle de pouvoir c'était ce lien entre les organisations de la société civile, l'université et les politiques publiques.»

Herminia A., femme, 64 ans. Professeure de psychologie, a occupé de hautes fonctions dans les instances du DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement institutionnel.

Ce « triangle de velours »⁶⁷ (Woodward, 2004) ou ce « triangle féministe » (Holli, 2008) est une prise efficace qui optimise la force de la résistance transversale contre le féminicide ; son existence ne saurait pourtant occulter les tensions qui l'agitent, par exemple entre les mères de Juárez et certains groupes de la capitale qui pensent que les autorités achètent le silence de certaines d'entre elles, ou entre les femmes politiques et les universitaires qui craignent que les manigances politiques n'anéantissent les bonnes volontés.

Comme cela a été dit précédemment, de par son statut de capitale, México a coutume de centraliser les actions à portée nationale et internationale. Elle sert de catalyseur aux mouvements sociaux et dans le cas du féminicide ce statut constitue une prise importante pour le mouvement féministe et le MAM. Ainsi peut-on relever que dès 1998 la première campagne d'envergure internationale contre le féminicide, « *A Parar la Lista de la Impunidad, Ni Una Más* », est lancée depuis la capitale par l'Assemblée nationale des femmes pour la transition démocratique qui réunit des fémocrates de tout parti ainsi que des groupes de la société civile. De même, le Frente Internacional Contra el Femicidio [Front international contre le féminicide] est lancé en 2003 depuis la capitale. Dans l'extrait de presse qui suit, Cimac noticias annonce la création du mouvement. On note une hésitation entre les concepts de fémicide et de féminicide, ce qui reflète les tâtonnements dans l'usage du néologisme. En revanche, l'agence adopte un point de vue plutôt rare pour l'époque en présentant le féminicide comme une problématique dépassant la frontière nord et en soulignant également

⁶⁷ Le concept de triangle de velours « décrit une relation triangulaire entre militants, décideurs et experts, qui donne naissance à un réseau de politique publique. Celui-ci repose sur des individus souvent unis par des liens personnels et amicaux, qui interagissent comme "des amis au sein d'associations mutuellement sûres et reconnues [qui] sollicitent des idées pour des recherches, des stratégies et des mesures de politique publique" (Woodward, 2004, p. 85) » (Meier et Paternotte, 2010, p. 23).

les liens possibles entre le féminicide et un continuum de violence contre les femmes :

« Dans le cadre de la première réunion d'analyse contre le féminicide, qui se tiendra demain au Club des journalistes de la ville de México, sera lancé le Front international contre le féminicide. La réunion, qui commencera à midi, aura comme thème central les crimes de Ciudad Juárez, à propos desquels sera menée une analyse sur la manière dont s'est propagée dans toute la République mexicaine cette décomposition sociale qui frappe crument le genre féminin. Ciudad Juárez représente le symbole ou la pointe de l'iceberg du fémicide global et c'est le point de départ pour intégrer dans un front commun les pays intéressés. Durant cette réunion, il sera question de la décomposition sociale qui inonde tout le continent dans lequel des cas de violence et des assassinats commis contre des femmes sont de plus en plus fréquents. Le mouvement pour la vie et l'antifémicide doit faire partie des luttes contre la disparition systématique d'enfants, l'esclavage sexuel auquel sont soumises les migrantes, la traite des blanches, l'enlèvement, la séquestration et la pornographie sur internet, entre autres. » (*Cimac noticias*, 23/11/2003).

Cette mise en avant de la capitale comme espace de représentation légitime des victimes de Juárez s'accompagne d'une mobilisation symbolique des lieux : alors que les groupes de la société civile de Juárez signalent les lieux de découverte des cadavres des victimes et manifestent devant les Bureaux de police et de justice, les groupes du DF investissent les lieux emblématiques des rassemblements populaires et du centre ville : la place du Zócalo, le Monument de l'Indépendance plus connu comme l'Ange de l'Indépendance, le Monument à la Révolution ou encore le Monument à la Mère. Les performances et les réunions militantes se tiennent également au centre, d'abord dans le quartier historique et culturel de Coyoacán à la fin des années 1990 début 2000 avant de se déplacer vers des zones culturelles plus « branchées » comme le quartier Roma.

Enfin, d'autres participations, plus marginales car plus éloignées de la scène Juárez, affleurent dans les entretiens. Celles-ci se démarquent par le manque de soutien qui semble les caractériser.

L'expérience participative de l'artiste Lorena Wolffer nous éclaire sur les difficultés rencontrées car au début des années 2000 elle met au point plusieurs performances et installations autour de la violence contre les femmes qui, à sa surprise, ne reçoivent pas toujours l'accueil espéré. Si pour certaines performances comme *Territorio mexicano* [Territoire mexicain] (1995-1997) ou *Mientras dormíamos, el caso Juárez* [Pendant que nous dormions, le cas Juárez] (2002) l'artiste ne rencontre pas d'opposition particulière, il n'en va pas de même lors de l'installation dans la capitale de *Soy totalmente de hierro* [Je reste

totallement de marbre⁶⁸] (1999), des panneaux publicitaires géants qui prennent le contrepied d'une campagne sexiste des magasins Palacio de Hierro :

« On sait que le gouvernement du DF se vante d'avoir une vision progressiste qui défend les droits des femmes, tout cela n'est que mensonge si tu regardes ce qui se passe dans les faits, ce qu'ils pénalisent, ce qu'ils punissent ou non, il y a longtemps j'ai réalisé une contre-campagne de la campagne de Palacio de Hierro, Palacio de Hierro tu sais c'est une chaîne de boutiques locale, ils avaient une campagne qui s'appelait "Je suis totalement Palacio" basée sur les rôles de genre mais alors les plus clichés ; par exemple il y avait une publicité à l'époque qui disait "Parce que je suis une femme, je pleure et j'achète des chaussures", ou un truc de ce style. Ce qui était très intéressant dans cette campagne, c'est que c'étaient les femmes elles-mêmes qui affirmaient cette condition de marginalisation, de chosification de l'objet sexuel, elles-mêmes, alors j'ai réalisé une contre-campagne, [...] le gouvernement me disait "fantastique, cela nous semble génial", j'y ai été et je leur ai demandé dix espaces pour installer les panneaux géants et ensuite un jour ils m'ont dit non, qu'il valait mieux ne rien faire car ils avaient peur que l'on pense que c'était une campagne d'autopromotion du gouvernement du DF. Cela te montre les pressions que tu subis très souvent, ce ne sont même pas celles que tu aurais imaginé où l'on te censure littéralement mais d'un coup il y a des forces politiques inattendues qui se comportent avec ingérence. »

Lorena Wolffer. Artiste performeuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les autorités du DF se montrent des plus frileuses face à la contre-campagne de Wolffer qui critique aux travers des dix panneaux géants le désir d'appropriation des femmes par les hommes et la participation de l'enseigne locale Palacio de Hierro dans le maintien des préjugés sexistes. Les intérêts politiques locaux se font valoir et il semble presque plus aisé pour les acteur.es de dénoncer les crimes de Juárez que les stéréotypes de genre impérant dans la capitale.

⁶⁸ Le titre de la performance réside sur un jeu de mot entre le nom d'une enseigne commerciale très connue Palacio de Hierro [Palais de fer] et le fait de rester ferme comme du fer face aux attaques sexistes. L'expression française « rester de marbre » semble plus appropriée pour traduire le titre de la performance qui veut imiter un slogan commercial.

Figure 7. Dénonciation des préjugés sexistes dans les publicités du centre commercial Palacio de Hierro à México

Image de la contre-campagne *Soy totalmente de hierro*, Lorena Wolffer, México, 1999.



Source : Lorena Wolfer.

Un autre exemple de ce décalage est celui donné par Sara C. qui explique comment les acteur.es du centre se sentent paradoxalement démun.i.es quand des assassinats ou des tentatives d'assassinat sont commis au DF ou dans l'État voisin, l'État de México. En effet, les espaces de résistance émergeant contre le féminicide dans la capitale s'orientent majoritairement vers la diffusion d'une problématique frontalière et les dispositifs de coordination s'inscrivent principalement dans une logique de soutien à une cause externe. Le témoignage de cette jeune juriste qui travaillait alors la thématique de l'avortement au DF pour l'ONG Ipas México⁶⁹ confirme la dimension assistantialiste des espaces du centre et l'absence de prise en charge locale de la question du féminicide :

« Un évènement a profondément marqué ma vie, il y a eu un assassinat ici dans une école près d'ici dans l'État de México, une école à Chilpancingo, c'était une étudiante de Chilpancingo, c'est une école rurale mexicaine, les étudiants en agriculture viennent étudier ici l'agriculture mais comme une science et il y a beaucoup de classes sociales différentes et l'organisation dans laquelle je travaillais m'a envoyé pour une affaire dans laquelle il y avait une jeune fille enceinte, son petit ami l'avait tuée et il l'avait cachée dans un placard des chambres d'étudiants pendant très longtemps, et nous avons été très surprises à Ipas car il n'y avait aucune organisation à ce moment là à México [...] il n'y avait aucune organisation à México qui s'occupait du problème des féminicides et nous, en réalité, nous nous occupions d'avortement, et

⁶⁹ Ipas México est une ONG qui promeut les droits reproductifs des femmes et travaille sur le droit à l'avortement et l'accès à la contraception. Elle fait partie d'un programme plus large au niveau continental.

comme la fille était enceinte et que les médecins de là-bas, de Chilpancingo, ont fait le lien entre Ipas et la grossesse, ils ont appelé Ipas où je travaillais alors et j'ai dû monter tout le dossier, disons pour le jugement du garçon qui avait tué sa copine et l'avait gardé dans le placard. Nous nous sommes rendues compte qu'il était très difficile de punir les deux choses, pénaliser le viol et l'homicide ou pénaliser deux délits comme des lésions et l'homicide, l'assassinat avec violence cela pouvait être un homicide qualifié selon les États, alors tu te rends compte qu'il y avait des difficultés très importantes pour que l'assassinat ne soit pas simplement réduit à "il l'a tuée" alors qu'il l'a tuée de telle manière que c'était une mort horrible, très misogyne qui te laissait une sensation de malaise généralisée, une sensation très forte pour toutes les femmes qui étions en train de partager cette difficulté. »

Sara C., femme, 35 ans. Experte genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

En l'absence de structures prenant en charge des féminicides locaux, c'est donc le fait que la victime était enceinte qui a orienté le traitement du cas vers l'organisation Ipas au mois de mai 2004 et qui a, au final, permis à cette juriste de la capitale de dépasser, de manière exceptionnelle, la logique frontalière du traitement des assassinats de femmes pour s'intéresser au traitement juridique de cas locaux de féminicide :

« Nous avons eu un autre cas, ils l'ont appelé Cynthia, c'est un pseudonyme, elle était étudiante à la faculté de droit, son petit-ami l'a violée, l'a poignardée trente fois, l'a mise dans un sac plastique et il l'a jetée dans un terrain vague, et elle a survécu. À Ipas nous nous occupions du cas de cette survivante, cette fille qu'ils ont appelé Cynthia et qui s'appelait autrement, nous avons du nous occuper de cela. Il s'agissait de violence sexuelle avec de nombreux coups de couteau, pour nous il s'agissait d'une tentative d'assassinat et ils ne l'ont pas reconnue, c'est à dire le juge à l'époque n'a pas voulu donner crédit au dossier, il n'a pas voulu inclure le viol sexuel parce que selon lui les preuves s'étaient diluées à cause de la boue que, elle, elle avait sur elle, évidemment ! Elle était sortie d'un sac dans une décharge, elle a été recouverte de beaucoup de détritrus, elle était dans la poubelle, dans un sac poubelle, et lui, il disait que bon les trente coups de couteau ne suffisaient pas à établir qu'il avait eu l'intention de la tuer ! Cela a donc été un procès très important pour nous en tant qu'organisation de la société civile et très important pour moi en tant que personne parce que moi j'étais l'avocate de IPAS mais je n'étais pas en mesure de traiter des affaires disons [...] si fortes, de celles où tu te dis "Qu'est-ce que tu fais ?". On se rendait compte que les fonctionnaires de justice, pour le dire en quelques mots, vraiment ils ne tenaient pas compte du niveau de violence qui avait précédé la mort et ils ne voulaient pas non plus juger plusieurs délits. En plus, ce garçon il est déjà sans doute sorti de prison à l'heure

qu'il est, ils ne lui ont donné que vingt-cinq ans, pour tout ce qu'il a fait. C'est pratiquement la peine la plus légère qu'ils auraient pu lui donner pour ces délits. Malgré le fait que nous sommes battues, ils n'ont retenu que les lésions et la tentative d'homicide, le viol pour quelque motif que ce soit n'a pas été établi. »

Sara C., femme, 35 ans. Experte genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Cette enquêtée décrit le mépris du coupable envers sa victime abandonnée comme un déchet. Elle ressent une profonde indignation devant l'horreur des actes, la réaction misogyne des juges et le déni, ce verrou qui empêche toute perspective de reconnaissance et de réparation pour les victimes. Et pourtant, il ne s'agit pas d'une victime de Juárez.

La mobilisation du DF est donc alors principalement orientée vers le féminicide comme une cause extérieure et les acteur.es font valoir une appartenance nationale et internationale pour exiger justice de la part de l'État. La participation citoyenne est marquée par un rapprochement sensible des sphères militantes, scientifiques et politiques dans un objectif prioritaire de réforme de l'État et de ses institutions. Comment transformer cette prise en un changement effectif du traitement juridique des victimes de la violence masculine ? La réponse pour de nombreuses pionnières des espaces de résistance se trouve alors dans la création de nouvelles catégories juridiques.

3. Catégoriser le féminicide comme un délit

Pour Agrikolanski, le droit représente une opportunité concrète pour les mouvements sociaux de se faire entendre et un espace privilégié d'action :

« Le droit, comme langage et comme moyen d'action, est potentiellement une puissante grammaire pour penser les injustices, construire des griefs et exprimer des revendications. L'ordre juridique est aussi un espace propice à la publicisation des causes, à travers le recours aux institutions judiciaires et au procès notamment. » (Agrikolanski, 2010, p. 225).

Dans le présent contexte, exercer cette prise du droit pour les acteur.es c'est poursuivre le travail cognitif qui peut permettre au féminicide de passer de l'état de concept sociologique critique et féministe à l'état de catégorie légale. On mettra ici en évidence la démarche réflexive et organisationnelle des acteur.es qui a entouré ce passage, les principales tensions internes et externes qui se sont exercées lors de cette transition avant de souligner les avancées législatives obtenues.

3.1. Une démarche réflexive et organisationnelle

« C'est une chose de voir ce concept de féminicide tel qu'il est travaillé par l'université comme un génocide parce qu'il a beaucoup à voir avec l'impunité de l'État et avec le poids social et culturel d'une répétition qui nous envoie un message collectif à nous les femmes et c'est autre chose de le voir comme politique publique, là j'essayais de le voir comme politique publique, mise en oeuvre concrète d'actions supposées éradiquer le problème et c'était très différent de le voir comme politique publique. »

Sara C., femme, 35 ans. Experte genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les acteur.es qui, comme Cynthia, participent à construire cette nouvelle dimension du concept de féminicide, sont confronté.es à un changement de regard sur le concept qui se traduit également par un changement de position des acteur.es qui, installé.es dans une position de dénonciation et rôdé.es à la grammaire revendicative, travaillent désormais à traduire la demande de justice en actions politiques.

Marcela Lagarde est une actrice clé dans ce processus. Son multipositionnement dans les réseaux de l'université, du féminisme, des organisations de la société civile nationale et internationale et du parlement lui donnent une légitimité de porte-parole⁷⁰ et lui permettent de rassembler, autour de la question de la violence contre les femmes et du féminicide, des expertes et de compter sur leurs connaissances et leurs expériences : des universitaires et des chercheuses de l'UNAM (Gabriela Delgado Ballesteros), du PUEG (Graciela Hierro, Marisa Belausteguioitia), de la Faculté de lettres et de philosophie (Ana María de la Escalera Estrada, Arturo Villegas, Erika Linding, Griselda Gutiérrez, Lourdes Enríquez), du CIIH (Patricia Castañada Salgado), de l'IIJ (Ana Pérez Duarte), du COLMEX (Lucía Melgar), des membres de différents réseaux de femmes et réseaux féministes, des femmes politiques locales ou nationales, des institutionnelles du DF. Le cas de l'une d'entre elles, Andrea Medina, considérée comme l'élève de Lagarde, illustre parfaitement le jeu d'interconnaissance et de réseaux à partir desquels se structure cette phase de préparation. Au travers du récit de son parcours et de son entrée dans ce que l'on pourrait appeler la carrière du féminicide, elle nous livre des éléments fondateurs du processus de mise en route de l'agenda politique :

« C'est à Guadalajara, une ville à l'ouest de Mexico, que j'ai travaillé pour la première fois dans

⁷⁰ Cela ne signifie pas qu'elle n'a pas rencontré d'opposition parmi les réseaux indiqués, en revanche son influence et l'envergure de son action dans la promotion du concept est largement reconnue.

le domaine des droits des femmes, disons que j'ai commencé à travailler en 93, surtout en 94 la question de la violence sexuelle contre les mineur.e.s. J'étais alors moi même mineure parce qu'ici, je crois que c'est important de le souligner, la plupart d'entre nous nous travaillons et nous étudions à l'université et quand tu étudies le droit, à la différence des États-Unis, je ne sais pas comment cela se passe en France, mais ici tu étudies le droit comme une licence professionnelle, moi j'ai commencé à 17 ans à étudier le droit, tu peux exercer comme stagiaire dès que tu commences à étudier, donc la plupart du temps la pédagogie c'est que tu travailles le matin et que tu étudies l'après-midi, c'est du droit très, très vite mis en pratique.

Juste quand je démarre le droit, le contexte historique fait que je me retrouve à pouvoir faire une critique du droit et à penser que l'on devrait réformer non seulement la loi mais les institutions pour qu'on en finisse et que l'on puisse réellement prévenir la violence, la violence en famille, la violence sexuelle et la violence contre les femmes.

Même si je ne travaillais pas précisément sur le féminicide, je m'étais spécialisée dans la violence contre les femmes et de par le processus historique que nous menions et bien évidemment nous nous sommes mises en relation, et puis il y a aussi des choses de la vie, par exemple avec Irma Marrufo qui est la coordinatrice de la Red Mesa de Mujeres en Juárez, elle et moi nous nous sommes rencontrées quand nous étions conseillères de l'Institut mexicain de la jeunesse quand nous étions jeunes et de là est née une amitié très forte et cela nous a permis de mener ensemble au fur et à mesure des années des collaborations et des actions, elle évidemment entièrement investie, c'est une actrice centrale actuellement dans le maintien de la dénonciation du féminicide à Ciudad Juárez [...] les premières années nous n'avions pas un concept spécifique et c'est là où selon moi deux choses interviennent, la capacité d'analyse théorique depuis la pratique que Marcela Lagarde possède en tant qu'anthropologue et théoricienne dans ce pays c'est fondamental, non seulement son bagage et son actualisation permanente mais aussi [...] elle ne fait pas que reprendre cette traduction de Diana Russell, elle l'ajuste et elle l'intègre dans une réflexion plus seulement nationale au Mexique mais aussi latino-américaine et aussi ce lien avec l'Europe qui correspondent à sa façon de travailler. Mais il y avait aussi là-bas par exemple Julia Monárrez, là-bas de mon point de vue ils connaissaient cela car c'est une frontière avec les États-Unis, les Argentines et l'Amérique du Sud entrent dans la question mais un peu plus tardivement, et à ce moment là il y avait aussi des débats avec les Nord-Américaines, Diana Russell et Jill Radford, elles avaient une connaissance et un accès à la question et donc je crois que cela nous donne à voir ces jeux de proximité d'information et d'adaptation, c'est une tradition je pense très forte au Mexique et en Amérique Latine, nous savons nous inspirer de ce qui est en train de se développer théoriquement et nous l'appliquons immédiatement parce que ce que nous voulons c'est trouver une solution, car à ce moment là ce qui était en jeu pour nous c'était la vie des femmes qui avaient disparu.

Quand elle [Marcela Lagarde] est entrée à la Chambre des députés, je suis rentrée travailler directement avec elle et à ce moment là a commencé un projet aussi très intéressant de dialogue parlementaire sur la violence féminicide entre l'Espagne, le Guatemala et le Mexique, et elle m'a d'abord demandé d'être assistante des députées mexicaines et elle m'a ensuite demandé d'être la coordonnatrice des assistantes dans la Commission spéciale [féminicide] qui avait été créée et puis après elle m'a demandé de faire partie du comité scientifique de cette enquête diagnostique, j'ai donc réalisé la partie juridique et je conseillais l'équipe pour le District Fédéral.

On a beaucoup réfléchi et on s'est beaucoup interrogées sur comment créer un agenda politique, cela coïncidait : ce que certaines étaient en train de documenter à Juárez avait une résonance pour toutes les autres et s'incorporait dans nos débats et notre agenda, bien sûr ce n'est que dix ans plus tard, vers 2004, que depuis la Chambre des députés on se dit que cela ne se passe pas seulement là-bas, cela se passe dans d'autres États, nous avons enquêté sur ce qui se passe dans d'autres États. »

Andrea Medina. Avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Au travers de ce témoignage on comprend mieux quelles ont été les différentes étapes de l'agenda politique du féminicide, comment Lagarde et son groupe rapproché ont procédé à un changement d'échelle nécessaire par « la délocalisation des griefs et de la production de catégories d'injustice pouvant opérer dans des situations potentiellement hétérogènes » (Agrikolanski, 2010, p. 232).

L'enquête diagnostique menée dans dix entités du pays permet bien entendu cette montée en généralité du problème. Elle fait suite à une première enquête par questionnaire lancée par la Commission spéciale en 2004 auprès des 32 procureurs généraux du pays et à laquelle seuls 25 ont répondu bonnant mallant. L'enquête diagnostique menée en 2005, plus approfondie, fait appel aux ressources institutionnelles en sollicitant l'aide des commissions de droits humains, des INMUJERES de chaque État mais aussi les sources des organisations civiles. Elle fournira les données nécessaires à l'argumentation politique et juridique en faveur de la création d'une nouvelle catégorie pénale au niveau de l'ensemble de la fédération, elle permet aussi de chercher des soutiens politiques favorables à l'esprit de réforme qui anime la Commission spéciale.

Le dialogue interparlementaire qui débute en 2005 avec le Guatemala et l'Espagne reçoit le soutien de l'UNIFEM, il permet aux députées mexicaines d'exposer la problématique du féminicide à un niveau international au travers de plusieurs rencontres et conférences mais

aussi de présenter le problème comme une question non exclusive du Mexique pour laquelle d'autres pays cherchent aussi des solutions. Même si au final l'Espagne ne joue pas le jeu jusqu'au bout et refuse de signer le document de travail établissant qu'elle a, elle aussi, des problèmes avec le féminicide, les échanges interparlementaires et la publicité qui en est faite préparent le terrain des réformes à venir.

La publication en espagnol de l'anthologie nord-américaine *Femicide. The politics of woman killing* de Radford et Russell ainsi que de *Femicide in global perspective* [Féminicide dans une perspective globale] de Harmes et Russell par le CIICH de l'UNAM en 2006 accompagne également la phase de préparation du projet de loi et le travail de sensibilisation cognitive de Lagarde au parlement. Dès qu'elle le peut, dans ses discours ou en conférence de presse celle-ci promeut les deux ouvrages et la richesse d'une interprétation extensive du concept de féminicide, comme ici à l'occasion de la sortie critiquée d'une campagne de l'INMUJERES :

« À la différence de ce que proposent les livres *Femicidio: una perspectiva global* et *Femicidio: la política del asesinato de las mujeres*, coordonnés par Diana Russell, Roberta Harmes et Jill Radford, dans lesquels sont présentées des alternatives pour affronter le féminicide, par exemple des campagnes de dénonciation de tout type de violence, la campagne de INMUJERES "est sexiste, n'a rien de féministe, ne montre aucun respect des droits humains des femmes et encore moins de l'information" a dit Lagarde en commentant les deux livres pendant sa présentation. Lagarde de los Ríos a expliqué que le livre *Femicidio: una perspectiva global* montre des campagnes réussies de vrai combat contre la violence de genre, depuis des réseaux d'organisations féministes, depuis le développement de leur conscience, de leur empuancement, des lois, des tribunaux [...] De plus, les deux publications manient des catégories de féminicide : on y parle de féminicide historique, à partir de l'époque connue comme celle de la chasse aux sorcières ; du lynchage, comme dans le cas des troupes alliées qui, quand elles sont entrées en Europe, ont lynché sur les places publiques des femmes qui collaboraient avec les nazis ; du féminicide de Bosnie Herzégovine, avec le viol massif de femmes qui a culminé en homicide pour certaines, a expliqué la féministe. "C'est cela la définition du féminicide. Cela ne signifie pas toujours homicide, c'est la violence qui aboutit en certaines occasions à l'homicide de certaines femmes", a-t-elle ajouté. Les livres décrivent d'autres catégories : le féminicide sexuel en série, celui de l'épouse, de la connaissance, de l'amante, de prostituées, en situation de guerre, en lien avec les drogues ou la délinquance organisée, avec les narcotraficants qui trafiquent les femmes et les drogues, les féminicides d'honneur ou les lesbophobes. "La violence féminicide est présente tous les jours, à toute heure, dans nos maisons, nos écoles, dans tous les espaces publics". » (*Cimac noticias*, 1/12/2006).

Plus largement, les rapports de la Commission spéciale montrent un effort très important de publicisation du concept de féminicide au travers de nombreux colloques, conférences de presse et autres initiatives. Malgré ce travail de préparation, la recherche de justice par la voie juridique se heurte à des oppositions aussi bien externes qu'internes.

3.2. Les oppositions et les réticences

L'opposition à laquelle doit faire face l'entrée du féminicide dans la loi mexicaine est à la hauteur du changement de perspective que les féministes et les mouvements de femmes veulent imposer. En effet, le néologisme féminicide est né de l'affirmation de la spécificité de la violence contre les femmes et de l'impuissance du signifiant homicide à prendre en compte cette spécificité. La défense de la création d'une nouvelle catégorie pénale remet donc en cause de manière frontale l'universalisme des lois et s'inscrit dans une dimension critique du droit qui recherche l'équivalence des droits plutôt que l'égalité fallacieuse.

Pour les unes, une loi égale pour toutes et tous cache au final les discriminations contre les femmes et empêche leur reconnaissance juridique, pour les autres un traitement identique dans la loi garantit l'égalité des personnes. C'est cet argument de l'égalité qui occupe une grande partie des débats de la Chambre des député.es et ce d'autant plus que la Ley General de Igualdad entre Mujeres y Hombres [Loi générale d'égalité entre les femmes et les hommes] est également débattue à cette époque et adoptée en août 2006 :

« Le problème c'était qu'au même moment, la loi pour l'égalité femmes hommes était en discussion, je ne sais pas si tu en as entendu parler, selon moi il faut distinguer la politique d'égalité de celle de la violence, c'était très conflictuel à ce moment là, ils ont approuvé toute la politique d'égalité et ils ont dit "non", car les hommes disent toujours non, "on ne négocie rien qui puisse impliquer un changement dans nos vies et nos privilèges", pour la loi sur la violence cela a été beaucoup plus difficile, la loi sur l'égalité a été faite en 2005 et elle a été adoptée en 2006, c'est à dire immédiatement, nous nous discussions à ce moment là la Loi Générale⁷¹ d'accès et la loi d'accès n'est passée qu'en 2009 [...] Quand tu écoutais les arguments [...] comment les hommes argumentaient depuis la Chambre sur le pourquoi il ne fallait pas créer de délit de féminicide, l'argument principal qui a même été jusqu'à la Cour suprême qui s'est prononcée sur cet argument, c'est que cela violait le principe d'égalité, celui qui est dans la quatrième constitution mexicaine qui dit que les hommes et les femmes nous sommes égaux devant la loi.

⁷¹ Les acteur.es emploient Ley General [Loi générale] pour désigner la Ley General por el Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia (LGAMVLV) [Loi générale pour l'accès des femmes à une vie libre de violence]. Je conserve ainsi dans le texte l'appellation Loi générale ou le sigle LGAMVLV pour désigner la loi préventive contre la violence féminicide votée en 2006.

Ils considéraient à cette époque que le délit de féminicide violait le principe d'égalité et donc on avait l'impression que la loi d'égalité nous était préjudiciable au lieu de nous être bénéfique en matière de politique publique contre la violence. »

Sara C., femme, 35 ans. Experte genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Du côté des féministes, l'entrée du féminicide dans la loi ne fait pas non plus unanimité. La productivité normative du droit fait peur dans un contexte politique de corruption où ce que l'on pense comme un outil d'émancipation et de justice peut rapidement être dévoyé et récupéré comme une arme de domination supplémentaire.

« Même si j'étais à la Chambre des députés, je faisais partie de celles qui ont critiqué le fait de vouloir passer si vite au plan juridique le concept que l'on était en train de consolider théoriquement et socialement. Mon expérience c'est que, si tu n'as pas assez de densité sociale et théorique sur le thème, l'incorporation au juridique se retourne contre toi à cause de la résistance négative des fonctionnaires de justice. Alors j'étais très atterrée que l'on veuille le mettre dans la loi. Mais c'était la grande opportunité parce que nous avions à ce moment là des députées qui étaient solidaires sur la question et qui la comprenaient. [...] Au final j'ai décidé de me taire [...] L'agenda était déjà défini, c'est une chose de débattre éternellement dans le moment féministe et cela en est une autre d'augmenter la résistance, je n'allais pas donner à l'État des arguments pour être contre le délit, c'est pour cela que je n'en parle pas beaucoup. Je crois aussi que ce qui peut t'intéresser, et je me suis aperçue que cela n'est pas facile à comprendre pour ceux qui viennent d'Europe ou qui ne sont pas Mexicains ou Latino-Américains, c'est que la manière de fonctionner de l'État mexicain est beaucoup plus sophistiquée que la structure usuelle de l'État, d'un État européen. J'ai l'impression, c'est ma perception depuis ici, que les États européens [...] vous en tant que citoyennes ou citoyens vous savez ce que vous pouvez attendre de l'État, si la loi dit quelque chose cela s'applique et vous avez quelques certitudes sur le fait que cela va suivre une ligne claire, ici l'expérience que l'on a de l'État c'est toujours de la défiance parce que l'on ne croit pas que ce que dit la loi va nous être bénéfique, c'est-à-dire que la loi ne se vit pas comme un pacte social que nous construisons et en plus on n'a pas confiance en ceux qui l'appliquent à cause de la corruption. Cela crée une relation très différente vis-à-vis de l'élaboration des politiques publiques, une relation très différente à la loi, aux institutions et il y a autre chose et c'est pour cela que quand tu parles de résistance, nous on pense d'abord à la résistance de l'État, parce que notre expérience ici c'est qu'en matière de droits humains et de droits des femmes l'État est super pervers, des personnes en chair et en os qui pensent à tout ce qui est en train de se construire socialement, politiquement et qui s'en

emparent, puisque c'est solide on le coopte depuis l'État pour le neutraliser, ah toi tu veux pénaliser le féminicide : parfait, moi je te fais une loi, quoi d'autre ? »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'enthousiasme majoritaire, la nécessité d'une position collective et la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre avec Lagarde au parlement aident néanmoins à faire taire les doutes personnels. C'est qu'au-delà du cadre pénal et de la justice normative, « ce qui importe c'est moins la capacité directe des stratégies judiciaires à changer la société, que leurs conséquences indirectes – ce que Galanter [1983] appelle les "*radiating effects*" – sur les représentations des victimes de l'injustice et sur leur capacité à protester publiquement » (Agrikolanski, 2010, p. 228). L'action même de faire entrer le féminicide dans les lieux et les discours du droit ouvre un nouvel espace de citoyenneté dont l'effet doit être potentialisé par les autres formes de protestation :

« Quand on m'invitait à une réunion et que l'on me demandait d'y aller en tant qu'avocate pour dire comment il fallait en faire un délit moi je leur disais : je ne peux pas y aller parce que je ne suis même pas sûre, je ne suis pas pénaliste, je ne suis pas si sûre que cela que la catégorie pénale va fonctionner, je leur disais que je ne pouvais pas y aller mais je respectais ce qu'elles étaient en train de faire, moi j'en suis restée à l'efficacité du vocable et au fait d'en faire un délit en tant que stratégie de résistance juridique car il entre dans le domaine de la gouvernementalité à la manière de Foucault, il entre et ressort comme une stratégie opportune et surtout cela permet d'en débattre publiquement, et aussi avec l'art et la performance, c'est l'une de mes thèses, je dis que les stratégies de résistance juridique doivent être accompagnées par l'art de la performance, et que, si une loi est en train d'être débattue au niveau législatif, dehors il doit y avoir des activistes qui par leurs créations montrent les effets de ce problème, et si on en discute à la Cour suprême de justice il doit y avoir dehors des manifestations artistiques qui touchent la sensibilité. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Malgré l'opposition rencontrée auprès des député.es et les réticences exprimées à l'intérieur même des espaces de résistance, la recherche de justice depuis l'habitat

institutionnel et le projet de loi de Lagarde bénéficient de l'élan activiste du début des années 2000 :

« Cette réalité sociale s'est traduite en une exigence parce que la situation que personne ne voulait accepter et que l'État surtout niait était à la vue de tous et mise en évidence, et les exigences des activistes dans l'activisme et la lutte pour la reconnaissance de ce phénomène ont dérivé en une lutte juridique pénale. C'est à dire qu'à partir d'une lutte activiste, d'une lutte de reconnaissance cela a dérivé en un discours pénal dans lequel beaucoup de groupes féministes, pas tous mais oui la majorité, les groupes hégémoniques je dirais, ou plutôt qu'hégémoniques officiels, dans lesquels des femmes qui occupaient de hautes fonctions ou qui réussissaient à occuper de hautes fonctions au parlement dans la fonction publique, demandaient une réponse de l'État concernant ce phénomène. »

Beatriz C., femme, 37 ans. Experte du féminicide depuis le monde académique et les processus législatifs. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2007-2011). Engagement mixte.

3.3. Un compromis autour de l'adoption d'une loi préventive

L'équipe d'expertes de Lagarde élabore une loi intégrale qui recense les formes de violence misogyne et prévoit des dispositifs pénaux pour les coupables directs des délits ainsi que « des sanctions pour les agents de l'État qui, alors qu'ils ont l'obligation de lutter contre les actes délictueux commis contre les femmes ou d'enquêter sur ces actes, ne le font pas ou bien agissent de manière à retarder ou à reporter l'application et l'intervention de la justice » (*Cimac noticias*, 07/12/2004). Le projet de réforme est le suivant :

« Le projet de loi ajoute au livre II du Code pénal fédéral le titre vingt-huit, appelé "Des délits de genre", et les articles 432, 433 et 434 pour créer le délit de féminicide. Il prévoit également d'ajouter un paragraphe 35 à l'article 194 du Code fédéral de procédure pénale, et une section VI à l'article 2 de la Loi fédérale contre la délinquance organisée. » (*Cimac noticias*, 07/12/04).

Face à l'opposition conservatrice, il est difficile de défendre la création d'une nouvelle catégorie pénale, Lagarde ne peut conserver le concept de féminicide en tant que tel et propose alors celui de violence féminicide. Du point de vue du signifiant, le concept de violence féminicide reprend en un sens la formulation traditionnelle et catégorielle des formes de violence contre les femmes : violence familiale, violence communautaire etc. mais du point de vue du signifié, il conserve à la fois l'extensivité de la violence misogyne et la responsabilité collective, en particulier des institutions étatiques. Il intègre la Loi générale

comme tel :

« ARTICLE 21. Violence féminicide : c'est la forme la plus extrême de violence de genre envers les femmes, issue de la violation systématique de leurs droits humains, dans le domaine public comme dans le privé, comprenant l'ensemble de conduites misogynes qui peuvent impliquer l'impunité sociale ou de l'État et qui peuvent culminer dans le meurtre ou dans d'autres formes de mort violente des femmes. » (Ley General, 2007).

Les négociations sont difficiles. D'une certaine manière, l'État mexicain est contraint d'agir pour montrer sa volonté de faire cesser la violence contre les femmes sur son territoire et honorer les engagements pris au travers des multiples traités internationaux en matière de droits humains et de droits des femmes :

« Ce n'était plus tenable, l'activisme avait rendu visible l'assassinat des femmes à Ciudad Juárez surtout, et puis Marcela dans cette conjoncture [...] huit années s'étaient écoulées depuis le protocole facultatif du comité CEDAW, une délégation d'expertes du comité CEDAW est venue à Juárez, et puis Jane Fonda et une ribambelle de gens célèbres a commencé à venir à Juárez, alors je crois que le pouvoir législatif de cette législature, de la cinquante neuvième législature ne voulait pas être en reste de cette demande devenue internationale. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste, universitaire, experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Malgré les appuis dont elle dispose dans divers organes institutionnels, la perspective de genre a du mal à être pleinement acceptée et les parlementaires voient la nouvelle loi amputée des mesures pénales :

« Le congrès n'a pas approuvé la loi avec les dispositifs pénaux et elle a été de nouveau examinée et ce qui s'est passé, l'accord auquel est parvenu le congrès a été de séparer les deux c'est à dire que la Loi générale d'accès demeure telle qu'elle est maintenant c'est à dire administrative préventive et que les dispositifs pénaux, la formule légale pénale a été intégrée dans le code pénal dans un paragraphe intégré à celui des délits contre l'humanité. »

Beatriz C., femme, 37 ans. Experte du féminicide depuis le monde académique et les processus législatifs. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2007-2011). Engagement mixte.

Certes, la figure juridique du féminicide n'apparaît pas directement dans la loi mais le concept de violence féminicide synthétise la perspective de genre avec l'ambition de transformer la société et de réformer l'État. La Loi fédérale détaille, recense les modalités de

la violence : violence dans la famille, dans la communauté, au travail, à l'école ; elle établit des mécanismes pour éradiquer ces violences, prend des mesures de prévention, d'attention et de sanction. L'État de Chihuahua, où se situe la ville de Ciudad Juárez, est le premier à faire adopter localement la loi, le 9 novembre 2006.

* *

*

Dans cette phase d'émergence du féminicide au DF comme espaces de résistance à la violence masculine, l'apparition et la promotion du concept de féminicide ouvrent de fait un nouvel espace de parole et d'action pour demander justice de la violence commise contre les femmes de Juárez. La participation des acteur.es du DF à la recherche de justice se réalise au travers de la dimension politique nationale de la capitale tout en faisant valoir les obligations de l'État mexicain au niveau international. L'adoption de la Loi générale avec l'intégration d'une perspective juridique de genre marque une avancée certaine pour les espaces de résistance mais la démarche reste inaboutie si l'on considère tout d'abord le refus des parlementaires de créer pour l'instant une nouvelle catégorie pénale, ensuite les réticences de la société à prendre en considération le féminicide comme une problématique non exclusive de la frontière nord et enfin le déni au niveau local de l'existence du féminicide dans la capitale.

Partie II.
La construction du féminicide comme problème public.
Effets de l'institutionnalisation sur les espaces de
résistance (2006-2011)

Si l'enjeu de la première période d'existence des espaces de résistance contre le féminicide au DF était de rendre visible au niveau national et international la problématique frontalière des assassinats de Juárez, l'enjeu de la période qui s'ouvre au lendemain du vote de la Loi générale est de consolider l'arène publique et critique née autour du concept de féminicide et de l'évènement qu'il a permis de faire advenir. Il sera donc question dans cette partie d'évaluer les effets de l'institutionnalisation de la problématique du féminicide sur les espaces de résistance de la capitale. Pour ce faire, nous retiendrons comme définition de l'institutionnalisation celle donnée par Daniel Cefai pour la place centrale accordée aux acteur.es et à leurs marges de manoeuvre dans le processus en question :

« Il y a une institutionnalisation des arènes publiques quand se sont constitués des acteurs collectifs, quand leurs discours ont trouvé un écho auprès des agences administratives ou des pouvoirs publics, quand la nature des objets et des enjeux, des litiges et des contentieux a atteint un certain degré d'évidence, quand des procédures de dispute et de négociation se sont établies, quand une routinisation des opérations de catégorisation et d'interaction est acquise. » (Cefai, 1996, p. 58).

L'évènementialisation du féminicide au cœur du pays a permis de faire entendre les voix des victimes et les voix de nouveaux acteurs collectifs contre la violence masculine mais elle s'est également accompagnée d'une multiplication des acteur.es-énonciateur.es du féminicide, en particulier depuis la sphère médiatique et politique, une polyphonie qui entraîne de fait une réinterprétation idéologique susceptible de vider le récent concept du contenu et de la charge critique originelles. En intégrant les politiques publiques de lutte contre la violence faite aux femmes, le concept de féminicide ne devient-il pas un instrument supplémentaire du « libéralisme inclusif comme technologie nouvelle de gestion des questions sociales » (Marques-Pereira, 2009, p. 104) par le gouvernement mexicain ? Dans quelle mesure l'institutionnalisation de la problématique du féminicide bénéficie-t-elle aux espaces de résistance du centre ? Comment ce processus modifie-t-il leurs discours et leurs pratiques ?

Dans un premier chapitre, il s'agit d'observer à nouveau les configurations et d'analyser dans quelle mesure le nouvel espace théorique du féminicide permet non seulement d'interpréter les évènements nationaux mais aussi de fédérer de nouvelles forces critiques autour d'un concept devenu « formule » (Krieg-Planque, 2009).

Le second chapitre dédié aux expériences de lutte soulignera le poids métaphorique du cas Juárez dans la problématique du féminicide pensée depuis le centre et s'intéressera aux territoires professionnels que le concept de féminicide fait naître durant cette période et à

l'évolution des espaces de résistance traversés par des tensions liées à la reconnaissance d'une expertise des acteur.es.

Le troisième chapitre montrera, quant à lui, comment la perspective des droits humains travaille la représentation du féminicide et les enjeux politiques en terme de genre.

Enfin, le quatrième chapitre consacré aux manières de faire justice évaluera la qualité des prises des acteur.es des espaces de résistance sur la question des actions publiques contre le féminicide dans un contexte marqué à la fois par la reconnaissance juridique et par la défiance vis-à-vis de politiques qualifiées de simulation par les enquêté.es.

CHAPITRE 5.

Configurations.

L'institutionnalisation de l'espace de la cause

L'objectif de ce chapitre est de présenter les configurations événementielle, linguistique et militante qui caractérisent ce deuxième moment de vie du féminicide comme espaces de résistance contre la violence masculine dans la capitale mexicaine. Elles permettent d'évaluer le changement de coordonnées qui s'opère pour les acteur.es dans leur grille de lecture du contexte social et politique mexicain à partir du concept de féminicide.

Les années 2006-2011 sont indéniablement marquées pour les acteur.es des espaces de résistance du DF par des événements d'une grande violence. La militarisation du pays engagée par le nouveau président Calderón pour lutter contre le crime organisé, la répression féroce des manifestations de San Salvador Atenco dans l'État de México et l'assassinat d'Ernestina Ascencio Rosario par des militaires de l'armée mexicaine comptent parmi les événements que la mémoire des enquêté.es retient et relie à la problématique du féminicide dans cette période.

1. Quand la normalisation de la violence recouvre la violence spécifique contre les femmes

Les acteur.es de la capitale connaissent déjà celui qui prend la tête du pays en 2006 car Felipe Calderón a commencé sa carrière politique en tant que député à l'Assemblée législative du DF en 1988. Dès son élection, celui-ci déclare la « guerre », selon ses propres mots, aux cartels de la drogue qui tiennent le pays et fait de la lutte contre le trafic une priorité. Si la lutte contre le crime organisé n'est pas nouvelle au Mexique, la manière de faire de Calderón, par l'envoi massif et continu de militaires dans tout le pays, a des conséquences dramatiques pour la population.

1.1. La militarisation du pays

La décision de militariser le pays provoque rapidement de nombreux conflits dans plusieurs zones, entre l'armée et les cartels et entre les cartels eux-mêmes qui tentent de profiter de la déstabilisation engendrée par les opérations militaires. Aux civil.es tué.es dans les affrontements armés s'ajoutent des exactions multiples, tortures et exécutions

extrajudiciaires, en particulier de la part des soldats. Le chiffre des victimes est très élevé, même s'il est fluctuant d'une source à l'autre : 24 826 mort.es entre 2007 et 2010 selon le Bureau du procureur général du Mexique, plus de 30 000 selon les ONG (Melgar et Saucedo, 2011, p. 85). Face à ces chiffres qui ne tiennent pas le compte des femmes victimes, les acteur.es s'interrogent et soulignent la spécificité des violences commises contre les femmes :

« Parmi les premières choses qu'il [Calderón] fait, il y a la lutte frontale contre le crime organisé et la militarisation, et curieusement quels sont les premiers lieux que l'on militarise ? Ciudad Juárez, Chihuahua, alors bon il y aurait mille thèses de doctorat à faire mais de là à penser que dans ces processus de militarisation ils ont pensé au féminicide et à la violence contre les femmes [...] évidemment que non, mais ce que nous constatons c'est que cette militarisation a augmenté les disparitions, l'exploitation sexuelle par les soldats et les agents publics, le féminicide, les assassinats de femmes mais aussi la culture dans laquelle la vie des femmes ne vaut rien. »

Carolina T, femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

En effet, les premières opérations militaires visent la frontière nord avec en 2007 le déploiement de plus de 3 000 policiers et militaires au travers du « *Plan Tijuana* » [« Plan Tijuana »] puis en 2008 avec l'envoi de 2 000 soldats à Ciudad Juárez dans l'action appelée « *Operativo Chihuahua* » [« Opération Tijuana »]. Le nombre de femmes victimes d'assassinats s'élèverait à plus de 6 000 pour la seule ville de Juárez entre 2007 et 2010 (Melgar et Saucedo, 2011, p. 89) et les assassinats contre les femmes auraient augmenté de 300 % dans l'État de Chihuahua pour cette même période selon l'association Justicia para Nuestras Hijas [Justice pour nos filles]. Pourtant, la violence contre les femmes fait office de tragédie secondaire dans le conflit armé qui devient une nouvelle stratégie de recouvrement de la spécificité des actes de violence contre les femmes : « proposer que le problème principal du pays c'est la lutte contre le narcotrafic et le crime organisé c'est une manière d'occulter les féminicides, la pédérastie, la violation systématique du droit à la sécurité des personnes et l'obligation de l'État de toutes les protéger » (Alvarado Mendoza, 2012, p. 20).

Le narcotrafic comme thèse explicative de la violence généralisée au Mexique et de la réponse répressive de l'État ne convainc que partiellement les groupes de la société civile déjà mobilisés pour la défense des droits humains et en particulier pour la défense des droits des femmes. Ceux-ci ont en effet déjà été confrontés à l'argument du narcotrafic comme tactique

d'euphémisation du féminicide et à la responsabilité des institutions dans la continuité des actes de violence. Les intellectuel.les établissent alors clairement un lien d'une part entre les massacres perpétrés au nom d'un état d'exception justifiant la violence de l'État et une politique de terreur et de contrôle et d'autre part entre le discours institutionnel légitimant un droit de tuer et le féminicide.

« Nous ne pouvons sous-estimer la place que tient le narcotrafic pour la politique ni le type de discours qu'il permet d'activer autour de l'ennemi pour justifier et légitimer les formes de contrôle et de répression de l'État [...] Sans aucun doute, la guerre et la terreur (dans lesquels il est difficile de faire la différence entre les corps militaires, les forces de police, les groupes de narcotraficants, les paramilitaires et même les groupes d'autodéfense) est la situation la plus fructueuse pour légitimer l'état d'exception, pour établir le droit de tuer, et celle dans laquelle la population la plus vulnérable est celle qui n'est pas armée. » (Chávez Mac Gregor, 2013, p. 28).

« La notion de féminicide [...] est utilisée pour rendre visible un type de violence pratiquée dans notre société avec des effets nécropolitiques, c'est à dire de mort [...] La violence est également, comme cela a été dit maintes fois, un exercice de souveraineté ou de pouvoir au-delà de l'utilité. Son excès est la norme. En effet, la domination et les pratiques d'assujettissement de genre, et particulièrement celle de la violence, n'ont pas nécessairement comme finalité ou fonction la domestication des femmes et la reproduction mais sont davantage la réalisation du pouvoir souverain qui se traduit par la prise de décision ultime de donner ou de quitter la vie à l'autre en tant que femme. » (Martínez de la Escalera, 2010, pp. 9-10).

Le concept de nécropolitique et d'un pouvoir souverain dont le projet central est l'instrumentalisation généralisée de l'existence humaine et la destruction matérielle des corps et des populations humaines jugées jetables ou superflues (Mbembe, 2006) apporte alors une explication à la barbarie exercée contre les civil.es et en particulier contre les femmes. Ne conviendrait-il pas mieux d'ailleurs de parler de « guerre contre les civils » plutôt que de guerre civile comme Sébastien Jahan le propose quand il analyse le conflit au Guatemala et en particulier la violence féminicide qui s'y rapporte (Jahan, 2009).

Il est intéressant de noter que certain.es enquêté.es ne restreignent pas la situation et les effets de la militarisation aux zones du nord et indiquent que la corruption générale et l'étroitesse des liens entre la politique et le crime organisé ont potentialisé la violence partout dans le pays :

« Le féminicide au Mexique est un phénomène qui, même s'il a été reconnu il y a peu de temps, s'est développé tout au long de l'histoire du Mexique et pas seulement ici mais aussi ailleurs. [...] On a relié une grande partie du féminicide à la traite des personnes, à la prostitution, au

narcotrafic mais il est évident que c'est à partir de 2006, à l'époque de Calderón et de cette guerre contre le narcotrafic, qu'il atteint son point maximum étant donné que, bien avant l'époque du PAN, c'est un fait avéré que le PRI avait des liens et des accords avec ces groupes du crime organisé. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Les nombreuses arrestations ou mises en cause d'hommes politiques soupçonnés de relations avec les cartels de la drogue, au premier rang desquels Genaro García Luna, ministre de la sécurité publique de Felipe Calderón, confirment ces dires et l'infiltration de toutes les strates du pouvoir par les narcotraficants.

Face à l'accumulation de meurtres qui caractérise cette fin de première décennie, on conçoit la situation très difficile dans laquelle se trouvent les acteur.es pour maintenir l'attention sur le féminicide et dénoncer « l'apprentissage social de la violence » (Melgar et Saucedo, 2011, p. 87) en gardant hors des eaux troubles d'une violence légitime le flambeau critique du concept.

1.2. Atenco

C'est dans ce contexte de normalisation de la violence qu'un évènement géographiquement proche de la capitale et mettant en cause les forces policières du pays se déroule début mai 2006.

Sur ordre du gouverneur de l'État de México, une opération policière dont l'objectif est de mettre fin à un mouvement de protestation contre le projet d'un nouvel aéroport pour la ville de México est lancée dans les municipalités de Texcoco et San Salvador Atenco le 3 mai. La veille, un conflit avait opposé des policiers à l'organisation paysanne qui lutte pour la défense des terres locales à propos de l'installation de vendeurs de fleurs sur le marché de San Salvador. Soutenue par les moyens techniques et humains de la police fédérale, la police de l'État de México revient sur les lieux et réprime violemment la population.

Deux personnes sont assassinées, plus de deux cent personnes sont arrêtées et violentées par les policiers qui exercent sur elles des actes de torture. Parmi les personnes prisonnières, on compte 47 femmes. Leurs témoignages de viols et de tortures spécifiques de la part des agents des forces de l'ordre mexicaines sont étalés dans la presse. La cruauté mais également l'impunité qui entoure ces actes de violence font qu'ils entrent clairement en résonance avec

la problématique du féminicide pour les enquêtés comme pour les groupes féministes qui analysèrent l'évènement alors.

Ainsi, pour Vicente L., les évènements d'Atenco révèlent des liens entre le féminicide et la violence exercée contre les personnes détenues lors des manifestations et en particulier contre les femmes : l'assujettissement et l'humiliation.

« C'est un fait, les prisonniers politiques et les personnes arrêtées on les agresse brutalement : coups, menaces, violences psychologiques, deshumanisation de la personne lors de son arrestation, quand on lui enlève ses vêtements, quand on les oblige à de se mettre nus comme ce qui s'est passé à Atenco quand on les a frappés de manière brutale et qu'on les a mis dans un fourgon, qu'on les a entassés et qu'on a demandé aux femmes de baisser leurs pantalons, pourquoi ? Elles ont déjà été frappées et on leur demande en plus de baisser leurs pantalons, les attouchements, l'introduction d'objets dans le vagin [...] c'est clairement une intention de marginalisation sexuelle, une raison liée au sexe, au genre, à la position de la femme. Les hommes on les frappe, on les torture avec des décharges électriques mais il y a très peu de cas, même si cela peut arriver, de viols ou d'agressions sexuelles, ce ne sont pas des stratégies d'agression ou de violence destinées aux détenus hommes, ceci est quelque chose de très clair et nous devons le souligner. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Karina, une étudiante, raconte avoir été sensibilisée à la problématique du féminicide à partir des faits d'Atenco et des mobilisations citoyennes qui s'en suivirent pour dénoncer d'abord les viols et les tortures commises contre les détenues par la police et puis rapidement aussi l'absence de sanction des coupables. L'action Mujeres sin miedo. Atenco somos todas [Femmes sans peur. Nous sommes toutes Atenco] lancée par le mouvement zapatiste le 22 mai 2006 est l'une de ces mobilisations qui rendent publique la violence exercée contre les femmes à Atenco et qui demandent justice pour les victimes depuis le vocabulaire développé par l'analyse du féminicide de Juárez :

« 22 mai 2006.

Bonsoir

Mon nom est Marcos, Insurgé Sous-commandant Marcos.

Pour ceux et celles qui connaissent le zapatisme, ce n'est peut-être pas nécessaire d'expliquer ma présence ici, dans une action de femmes et pour des femmes.

Ce ne sont évidemment pas des femmes qui sont juste des femmes mais des femmes qui ont décidé d'élever la voix pour protester contre les agressions que d'autres femmes ont souffert et souffrent de la part de la police depuis le 3 et 4 mai 2006 à San Salvador Atenco, dans l'État du Mexique, dans la République Mexicaine. [...]

Dans un journal de ce matin, [...] Monsieur Peña Nieto (préssumé gouverneur de l'État du Mexique) déclare que l'affaire Atenco avait été planifiée. S'il en est ainsi, alors celles qui ont été frappées, arrêtées illégalement, agressées sexuellement, violées, humiliées, avaient planifié, entre autres choses, d'être des femmes.

À partir des témoignages de ces prisonnières sans peur qui sont nos camarades, nous savons qu'elles ont été agressées en tant que femmes, violentées dans leur corps de femme. » (Marcos, 22/05/2006).

Malgré les témoignages des victimes et les premières réactions officielles de soutien de l'Institut national des femmes ou de la FEVIM (unité spéciale du ministère Public en charge des délits en lien avec les actes de violence contre les femmes dans le pays), certaines d'entre elles sont restées emprisonnées pendant plus de deux ans après les faits. Loin de faire oublier l'affaire, la revictimisation des femmes arrêtées et l'absence de sanction pour les agents de la fonction publique contribuent à faire d'Atenco un scandale durable au centre du pays, les organisations de défense des droits des femmes et la presse féministe maintenant la pression sur les autorités.

1.3. Le cas Ernestina Ascención Rosario

En février 2007, dans l'État de Veracruz, une femme nahua de 73 ans meurt dans le village de Zongolica occupé alors par les soldats de l'armée mexicaine. Les proches comme les médecins, les journalistes et les autorités locales qui s'expriment au lendemain des faits expliquent que cette femme est décédée des suites d'une agression sexuelle extrêmement violente commise à son encontre par les soldats présents dans la communauté : viols multiples suivis de coups et d'actes de torture. L'assassinat d'Ernestina Ascención Rosario déclenche des rassemblements de la communauté indigène locale pour demander la poursuite des quatre soldats mis en cause et le départ de tous les militaires de la région. Alors que des personnes et des instances politiques en vue comme le gouverneur de Veracruz, Fidel Herrera Beltrán, le procureur de justice de l'État de Veracruz, Emeterio López Márquez ou le secrétariat de la défense nationale reconnaissent la gravité du crime commis par les soldats et promettent leur

rapide condamnation, le président Felipe Calderón déclare à la presse nationale :

« J'ai suivi le cas de cette dame dont on dit qu'elle a été assassinée à Zongolica. La CNDH est intervenue, et le résultat de la nécropsie est qu'elle est décédée s'une gastrite chronique non soignée. Il n'y a pas de traces du fait qu'elle ait été violée. Ce serait bien que vous puissiez, par vos sources, avoir accès à cette information. » (*La Jornada*, 13/03/2007).

Cette déclaration fait l'effet d'une bombe dans les milieux féministes et bien au-delà en remettant en cause la totalité des constatations médicales effectuées lors de la prise en charge de la victime à l'hôpital et en défendant publiquement la thèse d'une mort naturelle. S'en suit un rétropédalage casi général de celles et ceux qui, depuis leur position officielle, s'étaient engagés à soutenir la demande de justice des proches et des organisations locales.

On peut certes retenir du traitement politique du cas d'Ernestina la volonté des plus hautes autorités du pays de cacher la violence de l'armée contre les femmes, ce en quoi cette période ne diffère pas du moment précédemment analysé mais on peut également souligner comment la configuration événementielle dans laquelle s'inscrit le cas tend à modifier le rapport de forces entre les deux versions contradictoires. L'émergence de l'analyse de la violence contre les femmes en termes de féminicide et de nouveaux espaces de résistance permettent d'asseoir une opposition critique face à la version officielle du pouvoir. Ainsi, dès le lendemain de l'interview du président, Cimac noticias confronte la version présidentielle aux témoins et aux avis médicaux :

« Même si Calderón dit être attentif au cas de la mort de cette femme, il ignore plusieurs faits, par exemple que les premières constatations médicales et l'acte de décès original consignent que la cause de la mort est une fracture cranio-encéphalique, une fracture de la hanche, des fractures des côtes et une anémie résultante de l'hémorragie. Pareillement, le médecin qui s'est occupé d'elle à l'hôpital régional de Río Blanco a confirmé le viol dont elle a été victime et a déclaré aux médias : elle a été violée par voie appropriée et par voie inappropriée.

Malgré ce diagnostic, cela n'apparaît pas sur l'acte de décès officiel. Cela signifie que, sous couvert de la confidentialité de l'information, les services d'experts locaux du Bureau du procureur général de la justice de l'État [de Veracruz] et l'agente du ministère Public en charge de l'agence spécialisée dans les délits sexuels avaient déjà fait le sale boulot pour garantir l'impunité aux soldats. » (*Cimac noticias*, 14/03/2007).

De son côté, alors qu'elle commente la Loi générale qu'elle a portée devant la Chambre des députés, Marcela Lagarde souligne la frilosité complice de la commission des droits de l'Homme au Mexique faisant référence au volte-face de Pedro Rey Armendariz Enríquez,

visiteur de la CNDH, qui avec d'autres enquêteurs avaient d'abord conclu à la culpabilité des soldats avant de se rétracter :

« Il est encore notoire que la majorité des commissions des droits de l'Homme n'osent pas assumer un rôle plus actif et responsable face à cette problématique. Elles n'assument même pas l'acharnement contre les femmes comme un problème qui relève de leur domaine. Même la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), qui compte un département dédié à la violence contre les femmes, a eu par rapport à cette question un positionnement ambivalent et même contreproductif dans certains cas, comme dans celui de Madame Ernestina Ascencio Rosario dont la mort a été causée par la barbarie féminicide. » (Lagarde, 2007, p. 145).

Le cas d'Ernestina aurait pu rester dans l'ombre comme des milliers d'autres cas de violence contre les femmes recouverts par le discours dominant qui réussit à effacer jusqu'à leur existence mais aussi par les pratiques dominantes qui terrorisent les proches (González Márquez, 2011, p. 124). Pourtant, les espaces de résistance apparus avec le concept de féminicide travaillent à garder la lumière sur la spécificité des atrocités commises contre les femmes et sur l'impunité qui s'était matérialisée à Juárez et qui désormais devient visible à un niveau institutionnel :

« Le processus d'institutionnalisation de l'impunité, et en particulier, la négation systématique de justice pour les femmes, vivantes et mortes, sont, de ce point de vue, les antécédents et partie intégrante de la crise actuelle de "l'état de droit" et de la primauté de l'injustice. » (Melgar, 2011, p. 85).

2. L'extension du continuum de violence décrit par le concept de féminicide

Après un temps d'émergence durant laquelle les acteur.es de la lutte contre la violence masculine ont travaillé à imposer le concept de féminicide dans l'interprétation du contexte de Ciudad Juárez, s'ouvre pour le concept une nouvelle période : « cette période d'exception, c'est une plage de temps durant laquelle un mot (un syntagme ou toute autre séquence verbale identifiable) se met à fonctionner dans l'espace public comme une formule » (Krieg-Planque, 2009, p. 17). Selon Krieg-Planque, un mot peut devenir formule quand il possède un caractère figé, une inscription discursive, un fonctionnement en tant que référent social et une dimension polémique (*Ibid.*, p. 63). En 2006, il semble que le mot féminicide ait acquis ces propriétés.

D'abord, sa forme signifiante au Mexique est désormais stabilisée, l'usage du syntagme féminicide ayant évincé celui de fémicide. Ensuite, son fonctionnement comme notion

discursive est repérable dans des champs de discours pluriels (champ militant, académique, politique et médiatique) où le mot est connu et utilisé pour une ou des significations qui lui sont assignées. Enfin, le mot féminicide a acquis une valeur descriptive de faits politiques et sociaux « graves », au sens où ils mettent en jeu l'existence même de personnes, ce qui le construit comme un objet de débats. Ce sont ces deux dernières caractéristiques du féminicide comme formule, référent social et dimension polémique, qui m'intéressent ici pour saisir les décalages qui s'opèrent entre la configuration discursive de départ et celle des années 2006-2011. Cette période de densité dans l'usage et le fonctionnement d'un mot peut également être appréhendée sous l'angle de la stratégie des acteur.es qui promeuvent dans leurs intérêts des significations au delà du contexte premier d'usage du mot. Le concept sociologique, cette fois, de continuum de violences (Kelly, 1988) permet d'apprécier comment le féminicide comme formule circule dans les espaces de résistance de la capitale. En effet, certain.es acteur.es du DF s'approprient le nouvel espace conceptuel du féminicide pour parler d'autre chose que des assassinats de Ciudad Juárez.

2.1. De la sphère publique à la sphère privée

C'est le concept de violence féminicide porté par Lagarde dans la Loi générale (voir chapitre 4) qui autorise à penser le féminicide comme forme létale et potentielle de chacune des formes de violence exercées directement ou indirectement contre les femmes et qui permet aux acteur.es de visibiliser d'autres formes de violence.

Depuis l'analyse linguistique, c'est par un procédé de dérivation que le syntagme nominal féminicide devient un adjectif relationnel, ce qui permet de créer l'une des formes privilégiées de la formule, le syntagme nominal à adjectif dénominal : violence féminicide. Le caractère relationnel de la formule « crée des significations nouvelles, suggère des rapports qu'il s'agit pour les locuteurs de faire ou de défaire » (Krieg-Planque, 2009, p. 78). Ici, le concept de violence féminicide suggère aux locuteur.es des rapports à établir entre le féminicide et les autres formes de violence contre les femmes, ce qui suppose aussi de défaire le rapport exclusif entre le féminicide et le contexte de Juárez.

La violence féminicide se réfère alors à un continuum de violences, l'idée de continuum traduisant sur un plan sociologique le caractère relationnel offert par la langue. Établir des relations entre les espaces public et privé où s'exerce la violence contre les femmes est l'une des préoccupations du féminisme et cette articulation entre violence familiale et violence publique travaille les concepts de féminicide et de violence féminicide tels qu'ils sont

envisagés à partir de la Loi générale au DF. Ainsi, quand, à l'initiative de la Commission féminicide, l'Institut national de statistiques et de géographie réalise en 2006 l'enquête nationale sur la dynamique des relations familiales, l'étude prend appui sur la définition intégrale de la violence contre les femmes de la Loi générale incluant la violence féminicide comme une forme de violence pouvant s'exercer dans un cadre public comme privé.

Dans le contexte d'institutionnalisation de la violence et de son impunité mis en exergue par la militarisation de Calderón, les acteur.es soulignent les liens ténus entre la violence publique et la violence privée exercées contre les femmes, accusant le président de promouvoir la violence comme une valeur nationale :

« Felipe Calderón a permis et renforcé la conception selon laquelle la violence est une valeur [...]. Au Mexique, selon l'enquête nationale sur la dynamique des relations familiales de 2006, 3 femmes sur 5, c'est-à-dire plus de 30 millions de femmes, souffrent de violence familiale. Mais Calderón met dans la même balance les actions de sécurité contre le narcotrafic et la violence contre les femmes, quand ce sont deux aspects distincts du même problème : la violence, qui ne doit pas se combattre avec des balles mais avec un changement de mentalités. [...] La violence familiale, contrairement à ce que les gens ont coutume de penser, ne reste pas seulement dans le domaine privé où les victimes sont en premier lieu les femmes, suivies de leurs filles et fils, mais atteint aussi la sphère publique parce que nous sommes aussi en train de dire que 3 hommes sur 5 sont des agresseurs qui agressent d'autres personnes en dehors de chez eux. »
(*Cimac noticias*, 11/03/2009).

Le féminicide et la violence féminicide disent en effet la violence masculine qui se cache sous les euphémismes de violence domestique ou violence familiale, violence qui, quelque que soit son contexte d'expression, peut mener à la mort des femmes :

« [...] la violence contre les femmes depuis la violence dans la rue en passant par la violence intrafamiliale n'est pas déconnectée du féminicide. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

S'appuyant sur cette « illusoire séparation entre le privé et le public, au nom de laquelle se maintient l'ordre social » (Moreno García, 2015, p. 247) la pénalisation de l'avortement est une autre forme de violence contre les femmes pour laquelle la formule féminicide est mobilisée par les acteur.es aux prises avec les forces conservatrices.

2.2. Féminicide et pénalisation de l'avortement

En effet, si l'avortement a été dépénalisé en 2000 au DF, il n'en restait pas moins un délit. Dans le sillon creusé par cette réforme, les groupes féministes de la capitale, au premier rang desquels le GIRE, ont travaillé pour obtenir plus de droits en la matière. Après la reconnaissance d'une nouvelle norme juridique sur la contraception d'urgence en 2004, ils obtiennent en 2007 une nouvelle réforme établissant le droit à l'interruption volontaire de grossesse avant 12 semaines dans la capitale. Cette avancée s'appuie sur une nouvelle conception de l'état de grossesse ne commençant qu'au moment où l'embryon se fixe dans l'endomètre, ce qui rend impossible l'existence de l'avortement avant cette étape. Ce changement historique provoque, comme en 2000, une réaction immédiate dans les milieux conservateurs : la CNDH et le Bureau général du procureur de la République intentent des actions pour inconstitutionnalité contre la réforme devant la Cour suprême de justice de la nation qui convoque pas moins de six séances publiques afin d'entendre les arguments des défenseur.es et des détracteur.es. avant de statuer en février 2008 sur la valeur constitutionnelle de la réforme. Si les forces conservatrices ne réussissent pas à faire reculer la loi dans la capitale, elles impulsent de multiples initiatives de réforme dans les autres États pour faire reconnaître un droit à la vie depuis la conception et ainsi se prémunir d'une avancée des droits des femmes hors de la capitale. Le pas en avant du DF est ainsi durement sanctionné par un pas en arrière dans le reste du pays où la criminalisation des femmes se durcit.

C'est dans ce contexte d'une criminalisation des femmes et d'un contrôle accru sur leurs corps que pénalisation de l'avortement et violence féminicide résonnent alors. Notons que les Nord-Américaines à l'origine de l'anthologie pionnière *Femicide : the politics of women's killing* (1992) faisaient de la négation du droit à l'avortement une forme de féminicide.

« Ma définition de femicide inclut aussi les formes moins visibles de meurtres de femmes comme quand les gouvernements patriarcaux et les religions leur interdisent l'usage des contraceptifs et/ou le droit d'avorter. De ce fait, des millions de femmes meurent chaque année en essayant d'avorter de manière clandestine et non sécurisée. » (Russell, 2011).

Dans le contexte mexicain, le rapprochement s'opère, il nous semble, à partir de deux constats.

Le premier c'est que la pénalisation de l'avortement comme action volontaire menace la vie de milliers de femmes dans le même cadre patriarcal qui autorise le féminicide de Juárez

ou le féminicide dans les relations conjugales. Le slogan militant « *ni una más* » [« pas une de plus »] s'étend alors à ce nouveau pan de la réalité de la violence contre les femmes.

Le second c'est que la question de l'interruption de grossesse se pose depuis le discours féministe du droit à disposer de son corps mais aussi depuis le discours onusien sur la sécurité des personnes et le devoir de l'État de garantir cette sécurité aux femmes, discours déjà largement usité dans la problématique du féminicide de Juárez.

Signe du processus d'extension de la zone de référence sociale du féminicide, la marche militante « *Éxodo por la vida de las mujeres* » [« Exode pour la vie des femmes »] qui part du DF vers Ciudad Juárez le 10 novembre 2009 à l'invitation de *Las Mujeres de Negro* [Les femmes en noir] et de « *La Campaña Ni una más* » [« Campagne pas une de plus »] inclut dans les motifs de protestation les réformes conservatrices contre le droit à l'avortement, comme le montre cet extrait de l'appel à la mobilisation de l'organisation Católicas :

« L'État exerce une violence institutionnelle contre les femmes depuis deux fronts : d'abord parce qu'il cautionne des attitudes fondamentalistes qui ne pardonnent pas l'avancée des droits des femmes et ensuite parce qu'il a démontré être un État défaillant qui ni ne protège, ni ne garantit, ni ne défend la vie, la santé et la sécurité des femmes. Cette affirmation s'appuie sur certains actes des autorités qui, par leur action ou omission, commettent de graves atteintes aux droits humains des femmes :

- Les récentes réformes dans 16 États de la République, dans lesquelles « on protège la vie depuis le moment de la conception », mettent en danger la vie et la santé des femmes. Avec de telles réformes, on les criminalise et on les discrimine jusqu'à en faire des victimes de traitements cruels, y compris dans des cas d'avortement provoqués ou de fausses couches. [...]

- La nomination de Arturo Chávez Chávez comme procureur général de la république marque un recul grave dans la protection des droits humains des femmes. En le nommant à ce poste, l'État est passé outre les diverses recommandations émises par les organismes de droits humains nationaux et internationaux qui mentionnaient ses manquements en tant que procureur de l'État de Chihuahua et qui demandaient sa destitution étant donné qu'il a occupé ce poste pendant la période où les féminicides ont été les plus nombreux à Ciudad Juárez. » (*La Jornada*, 05/11/2009).

La responsabilité de l'État mexicain dans la mise en danger de la vie des femmes, dans le contexte de Juárez et sur la question de la négation du droit à l'avortement, sert de fil conducteur à l'extension du signifiant féminicide. Selon cette même ligne, on note un autre axe d'extension possible du féminicide vers la traite des femmes.

2.3. Féminicide, traite des femmes et exploitation sexuelle

La parution en 2005 du livre *Los demonios del Eden* [Les démons de l'Eden] par la journaliste Lydia Cacho et surtout le harcèlement dont fait l'objet l'auteure après la publication contribuent à établir des liens entre le féminicide tel que dénoncé dans la première période et l'existence de puissants réseaux de traite de femmes et de fillettes au Mexique. Dans son livre, Lydia Cacho dénonce un vaste réseau pédophile impliquant des hommes politiques et des chefs d'entreprise et en particulier Succar Kuri, un puissant homme d'affaire mexicain d'origine libanaise soupçonné d'exploitation sexuelle et de blanchiment d'argent vers les États-Unis.

Cacho est rapidement accusée de diffamation par Kamel Nacif, ami de Kuri, et arrêtée en 2006 par des policiers qui la séquestrent pour l'emprisonner à Puebla. Le 14 février 2006, la presse révèle le contenu de conversations téléphoniques entre Nacif et Mario Marín, gouverneur de l'État de Puebla, dans lesquelles les deux hommes planifient l'arrestation de la journaliste et envisagent le viol et les sévices corporels qu'elle devra subir en prison. Malgré la plainte portée par Cacho et le scandale politique, la Cour suprême de justice ne reconnaîtra pas la responsabilité du gouverneur dans les intimidations. Le contenu du livre de Cacho mais également l'impunité dont bénéficie le gouverneur de Puebla dans l'affaire scandalisent l'opinion publique mexicaine et internationale, confrontée une nouvelle fois aux liens de corruption et de protection qui favorisent le développement de réseaux politico-mafieux au Mexique.

Rappelons, par ailleurs, que le féminicide dans le cadre de Juárez soulève la question des assassinats mais aussi celle de milliers de disparitions de fillettes et de jeunes femmes dont on pense qu'elles ont pu être enlevées avant d'être violées, prostituées à la frontière et tuées. L'affaire Cacho ravive ainsi la thèse des réseaux de traite aussi bien qu'elle apporte une explication au manque de volonté des autorités pour résoudre les meurtres et les disparitions de Juárez : l'immunité dont bénéficient les plus puissants hommes du pays.

« Autour de 2006, des protestations commencent à avoir lieu contre tous les abus des organisations militaires et paramilitaires, non seulement à Ciudad Juárez comme tout le monde le sait mais aussi à Monterrey, au Sinaloa, au Chiapas, dans l'État de Michoacán, Guerrero parce que ces groupes paramilitaires qui sont justement là pour régler la guerre contre le narcotrafic sont ceux qui sont aussi en train de violer les gens. Et alors cette colère s'exacerbe, devient visible dans plusieurs actions de protestation et quand le président en place dit que la guerre contre le narcotrafic est en passe d'être gagnée, les gens se plaignent et demandent pourquoi tant

de gens meurent dans cette guerre contre le narcotrafic. Au même moment, on commence à voir des réseaux d'accords économiques avec l'État comme avec le narcotrafic, on commence à prendre connaissance de l'existence d'accords sur la traite des personnes, on commence à voir des accords de prostitution, on commence à faire des liens entre différents gouverneurs de différents États avec des réseaux de prostitution, avec des réseaux de drogue et cela expliquait comment non seulement les femmes mexicaines mais aussi les femmes migrantes qui viennent d'Amérique Centrale et qui doivent passer par le Mexique sont soumises à ce travail forcé, à ce travail sexuel forcé avec la promesse d'un visa pour les États-Unis, parce qu'on dit là-bas que c'est le rêve mais c'est surtout le cauchemar mexicain, le problème ce n'est pas d'aller aux États-Unis, le problème c'est de traverser le Mexique. Et cela devient plus tangible, le fait que le gouvernement a une part de responsabilité dans les crimes contre les migrants, dans les crimes contre les communautés, contre les femmes, contre les fillettes et puis il y a eu un évènement, qui a marqué comme un tournant en quelque sorte, qui était la conséquence de toutes ces choses qui devenaient visibles : l'affaire de ce gouverneur qu'on appelle le *gober precioso*⁷², [...] qui justement était impliqué dans des réseaux de prostitution. Même si on savait déjà que beaucoup d'entre eux avaient des liens avec ces réseaux, il a été l'un des premiers à être démasqué à cause de ses [...] ses mascarades pour ainsi dire. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

On ressent dans ce témoignage comment l'institutionnalisation de l'impunité a pu sidérer à cet instant les acteur.es des espaces de résistance, qu'elles ou ils soient étudiant.es, avocat.es, journalistes etc. et on comprend également comment le deuxième niveau de causalité promu par Lagarde dans la définition du concept de féminicide a permis de tisser du sens entre « toutes ces choses qui devenaient visibles » comme l'exprime Vicente L.

3. ONGisation de l'espace de la cause du féminicide

Dans la première partie, nous avons souligné comment dans les années 1990-2000 la structuration des groupes qui se mobilisent contre les violences faites aux femmes a été marquée par le contexte transnational et une institutionnalisation de la militance. Ceci explique pourquoi les espaces de résistance qui émergent contre le féminicide sont rapidement soumis à cette tendance forte. Cela ne signifie pas que des groupes informels n'existent plus

⁷² Surnom moqueur donné au gouverneur de Puebla suite à la médiatisation de la discussion téléphonique entre Nacif et Marín dans laquelle Nacif s'adresse à son interlocuteur en l'appelant « *mi gober precioso* », [« Mon délicieux petit gouverneur »] *gober* étant le diminutif de *gobernador* [gouverneur].

mais leur existence devient vite marginale face à des groupes de plus en plus organisés. Deux organisations très différentes dans leur idéologie et leurs répertoires d'action occupent le terrain de la résistance contre le féminicide dans la capitale dans cette deuxième période : le groupe *Católicas por el Derecho a Decidir* (CDD) [Catholiques pour le droit de décider, implanté au DF et à la tête de *Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio* (OCNF, 2009) [Observatoire citoyen national du féminicide], et *Las Libres* [Les Libres], groupe installé dans l'État de Guanajuato dont l'activité militante inclut des pratiques de lobbying efficaces à partir du centre du pays.

3.1. *Católicas* et l'OCNF

Le groupe mexicain CDD, né en 1994 à la veille de la conférence du Caire pour défendre les droits sexuels et reproductifs des femmes dans « une perspective éthique, catholique, féministe, démocratique et laïque » (CDD, 2014, p. 6) a rapidement vu croître son influence dans le cadre du développement d'un mouvement international des femmes et promeut dès 1996 la création d'un réseau latinoaméricain de CDD grâce au soutien organisationnel de l'association *Catholics for a Free Choice* [Catholiques pour un libre choix] qui lutte pour le droit à l'avortement depuis 1973 aux États-Unis. L'établissement d'un gouvernement progressiste au DF à partir de 1997 a contribué à faire de la capitale un terrain d'action privilégié pour CDD qui, comme d'autres organisations féministes, ont été sollicitées lors des réformes engagées par la cheffe du gouvernement de la ville, Rosario Robles, quant à la dépenalisation de l'avortement en 1999.

Si la défense du droit à l'avortement constitue la cause originelle de CDD, le groupe se mobilise activement dans la capitale autour d'autres problématiques comme la lutte contre le sida en 2001 ou les abus sexuels des hommes d'église sur les femmes et les enfants. Quand les assassinats contre les femmes à Juárez émergent comme préoccupation des associations féministes de Juárez, CDD, de par son réseau national et international, sont parmi les premières à relayer les informations vers la capitale. S'opère alors au sein du groupe un déplacement de la cause première vers le féminicide :

« *Católicas* ne travaillait pas le thème de la violence et le féminicide est devenu un thème central pour les *Católicas*, nous le travaillons depuis 2000, les *Católicas* ont alors commencé à tout mettre en œuvre pour travailler le thème des féminicides ».

Cristina O., femme, 55 ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Les deux principales organisations de femmes à la frontière, Nuestras Hijas de Regreso a Casa et Justicia para Nuestras Hijas, sont des formes « de manifestation publique essentielle pour la cristallisation d'une conscience collective et d'une solidarité féminine » (Băluță, 2014, p. 189). Elles travaillent très tôt avec CDD. Au-delà du savoir-faire militant, la coloration religieuse de l'organisation permet au groupe d'apporter un soutien et un réconfort spirituel aux mères des victimes tant dans le deuil que dans la lutte engagée contre l'administration policière et judiciaire.

Sur le modèle des organisations de défense internationale des droits humains, CDD met en avant l'intérêt d'actions de surveillance des organes étatiques chargés de résoudre les assassinats et de rendre la justice. Celle qui développe le réseau depuis le centre et porte la stratégie d'influence du groupe, c'est María de la Luz Estrada. Elle fédère ainsi plusieurs acteur.es autour d'un travail d'enregistrement systématique des informations liées aux meurtres et à la gestion étatique des dossiers au travers de la création en 2005 d'un observatoire local appelé Observatorio ciudadano para monitorear la impartición de justicia [Observatoire citoyen pour suivre l'application de la justice] puis en 2007 d'un observatoire national, l'OCNF.

« Un observatoire citoyen est nécessaire pour renforcer, depuis la société civile, l'administration de la justice [...] pour consolider, comme, comme l'établissent les Traités Internationaux signés par le Mexique, la participation citoyenne dans les organismes de l'État afin par exemple de s'assurer de l'accomplissement de sa fonction ou dans le cas présent de dénoncer l'État devant les organismes internationaux, de rendre exigible ladite "Clause démocratique" établie dans les Traités Commerciaux signés par notre pays avec l'Union Européenne. De même, afin de soutenir et de rendre publique, conformément à une information et une analyse rigoureuse et accessible, le rôle des organismes en charge de la poursuite et de la condamnation des responsables du féminicide. » (OCNF, 2009, p. 8).

María de la Luz Estrada :

Défenseuse des droits des femmes depuis les années 1990, elle intègre l'association Católicas por el derecho a Decidir en 1996. Elle crée en 2003 la Red Nacional Católica de Jóvenes por el Derecho a Decidir [Réseau national catholique des jeunes pour le droit de décider] qui défend les droits sexuels et reproductifs. Elle promeut en 2003 la création d'un observatoire citoyen à Chihuahua afin de contribuer à l'élucidation des assassinats et des disparitions qui touchent les femmes de Juárez. En 2007, elle impulse la création d'un observatoire national du féminicide (OCNF) basé à México. Elle collabore avec de nombreuses organisations de défense des droits humains pour visibiliser la violence de genre et le féminicide au Mexique. En 2012, elle travaille avec les expertes de la CEDAW dans le but de rendre plus effectives les recommandations émises vis-à-vis de l'État mexicain pour lutter contre le féminicide. Au quotidien, *via* la direction de CDD dont le siège est à México, elle accompagne les proches de victimes de féminicide pour obtenir justice.

Ricardo B., avocat recruté par CDD pour accompagner les familles des victimes dans les démarches judiciaires de reconnaissance des assassinats, témoigne du choix stratégique de CDD pour une militance institutionnalisée depuis les standards internationaux du respect des droits humains par les États et de la position de leader du groupe dans la structuration historique des espaces de résistance :

« L'Observatoire [national] son antécédent c'est à Juárez. María de la Luz et d'autres organisations s'unissent à Juárez, en 2003 je crois, pour suivre ce qui arrivait à Juárez, pour commencer à comprendre ce qui arrivait, ensuite en 2007 quand la loi d'accès pour les femmes à une vie libre de violence se met en œuvre elles [CDD] décident de [...] avant il s'agissait d'un observatoire local surtout pour Juárez, alors elles décident de mettre en place cette fois un observatoire national avec l'objectif d'assurer le suivi de la loi d'accès et ensuite en 2009 pour la sentence du Campo Algodonero⁷³ avec l'objectif de donner suite à toutes les recommandations [...] ce réseau est très important car elles ont réussi à articuler le travail de beaucoup de femmes et elles ont réussi à positionner tout ce travail et cela s'est avéré fondamental pour la lutte menée contre le féminicide, pour la reconnaissance du féminicide, la pénalisation, les protocoles d'enquête du féminicide, c'est donc toute une expérience qu'elles ont développée. »

Ricardo B., homme, 34 ans. Avocat en droits humains. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement organisationnel.

Avec la création de l'OCNF en 2007, CDD renforce son rayonnement national de par son rôle de coordination entre les organisations des États de la République qui composent alors le réseau et asseoit sa position dominante dans la capitale :

« c'est le groupe social qui a le plus de connaissances et qui génère le plus de connaissances sur le féminicide dans le pays. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte des droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Cette position dominante et institutionnalisée, au sens où elle privilégie des « stratégies d'influence sur – et de participation dans – les institutions gouvernementales et

⁷³ La sentence Campo Algodonero condamne le Mexique le 16 novembre 2009 pour sa responsabilité dans les assassinats de trois jeunes filles, Claudia Ivette González, Esmeralda Herrera Monreal et Laura Berenice Ramos Monárrez, féminicides commis dans la zone de Campo Algodonero à Ciudad Juárez le 6 novembre 2001. Elle contraint également le Mexique à mettre en œuvre des procédures judiciaires pour faire cesser le féminicide.

internationales, pour développer un pouvoir de femmes » (Falquet, 1998, p. 2), fait aussi naître au tournant des années 2010 des critiques de la part des groupes moins formels attachés à l'autonomie des organisations féministes et qui redoutent une dépolitisation de l'action collective. La question de l'autonomie oppose CDD à une autre grande organisation qui s'est également emparée du thème du féminicide, Las Libres de l'État de Guanajuato.

3.2. Las Libres

Verónica Cruz, coordinatrice régionale du réseau Milenio Feminista [Millénaire Féministe] qui regroupe au début des années 2000 plus de 250 associations féministes pour faire suite à la conférence de Beijing sur la question des droits sexuel et reproductifs, fonde son groupe qu'elle appelle Las Libres par goût de la provocation dit-elle dans la ville très conservatrice de Guanajuato en 2000. La mobilisation autour du groupe est presque immédiate car cette même année le congrès local de l'État de Guanajuato décide d'éliminer la clause qui autorisait le recours à l'avortement en cas de viol et de punir les femmes qui enfreindraient la loi de 8 ans de prison. La loi est abrogée après un mois de pression collective et médiatique dans laquelle la stratégie de communication choc de Las Libres s'avère efficace :

« Les gens étaient très indignés parce qu'il s'agissait de femmes victimes de viol, alors ce que, nous, nous avons fait c'est raconter les histoires parce que, nous, nous savions et nous étions au courant que à Guanajuato il y avait un nombre très élevé de fillettes violées par leur père et l'État les obligeait à avoir des enfants avec leur père ? Cela a été un grand scandale quand les gens ont compris et pris la mesure du problème : comment est-ce que quelqu'un peut les obliger à avoir des enfants produits du viol et les emprisonner ? »

Verónica Cruz Sánchez. Leader de Las Libres de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Verónica Cruz Sánchez :

Féministe et défenseure des droits humains des femmes, Verónica Cruz Sánchez est coordinatrice régionale du réseau Milenio Feminista [Millénaire Féministe] qui regroupe au début des années 2000 plus de 250 associations féministes pour faire suite à la conférence de Beijing sur la question des droits sexuel et reproductifs. Elle fonde en 2000 Las Libres, sa propre association pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux des femmes, et garantir le respect des droits de toutes les femmes dans l'État de Guanajuato et à travers le pays. Le droit à l'avortement, l'accès à la justice et la lutte contre le féminicide sont les trois grands domaines d'action de l'association. En 2009, l'association obtient la libération de 9 femmes condamnées à des peines de prison de trente ans pour homicide après avoir avorté illégalement.

Progressivement, Las Libres travaillent également le thème du féminicide mais, contrairement à CDD qui construit son expérience en la matière à partir de Juárez, le groupe mène une réflexion au niveau local de l'État de Guanajuato. Il utilise le DF comme un espace national depuis lequel exiger des actions de l'État mexicain et établit un lien ténu entre la criminalisation des femmes qui avortent et la violence féminicide :

« L'avortement clandestin met en danger la vie des femmes parce que celle-ci n'a pas d'importance, parce qu'elle ne vaut rien et moi j'ai relié le thème de l'avortement à celui de la violence féminicide, on pourrait même parler des suicides à cause de la violence, des morts naturelles dont l'origine est la violence qu'ont vécu les femmes et qui se terminent par une mort naturelle du coeur [...] cela m'est apparu clairement le jour où une femme me l'a dit : "je suis déjà morte en vie" et j'ai pensé que nous n'avions pas à attendre le dénouement fatal de l'homicide, que l'État est lui-même homicide contre les femmes et alors tout a pris sens pour moi et j'ai fait cette analyse de l'avortement et des féminicides comme violence féminicide. »

Verónica Cruz Sánchez. Leader de Las Libres de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

À la différence de CDD qui se caractérise par une « militance institutionnalisée entre politique de résistance féministe et adaptabilités stratégiques aux ressources de l'aide au développement » (Lacombe, 2011, p. 18), Las Libres privilégient les appels à projets locaux et fédéraux pour financer leurs actions et le travail d'accompagnement des femmes. Le groupe est très critique vis-à-vis de CDD quant à leurs relations et leurs attentes envers les instances internationales. Sans les nommer explicitement, la leader de Las Libres explique ce qui sépare les deux groupes :

« Cela me fatigue d'entendre celles du DF qui veulent toujours, toujours aller aux Nations Unies pour résoudre les problèmes et qui ne résolvent rien, moi je pense que c'est depuis le local que l'on doit résoudre les problèmes, nous avons des gouvernements locaux et nous devons les faire fonctionner et nous devons exiger d'eux, sur le terrain aussi pour la population, les gens ne vont pas tous se rendre aux Nations Unies, les gens ne vont pas aller vers le système interaméricain, il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de compétences ni de connaissances pour cela, nous devons réclamer au premier pouvoir. Je suis beaucoup plus "locale" et partisane d'exiger au niveau local et de résoudre les problèmes au niveau local. Cela me choque énormément que les autres, les organisations du DF, les plus connues en matière de droits humains se contentent de dire "nous allons aller à la Cour interaméricaine", moi je dis oui il y a la sentence de Campo Algodonero et en quoi est-ce qu'elle change un pays ? Cela continue, cela n'a rien changé, cela me choque

aussi que l'on pense que le système des Nations Unies va venir résoudre ou aider, résoudre les problèmes du pays alors que le système des nations unies est complice des États dans la non résolution des problèmes [...] les organisations du DF se disent nationales et accaparent tous les fonds des fondations qui investissent au Mexique. Les organisations des États de la République sont un peu comme leur *maquila* à elles et comme nous nous ne voulons pas de cela nous ne travaillons pas avec elles parce que nous n'apprécions pas ce fonctionnement, ce vandalisme, le fait qu'elles s'approprient le travail des organisations des autres États pour continuer à avoir des fonds. Comme nous nous ne voulons pas entrer dans cette dynamique et bien il y a comme deux positions, alors disons que politiquement nous nous respectons, elles elles respectent beaucoup le travail de Las Libres et elles ne viennent pas vers nous car elles savent que nous n'allons pas nous laisser faire et moi politiquement je les respecte beaucoup même si je les critique toujours beaucoup, oui je les respecte beaucoup parce que c'est très compliqué et le plus grand ennemi reste l'État. »

Verónica Cruz Sánchez. Leader de Las Libres de Guanajuato. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La rivalité qui oppose CDD à Las Libres structure ainsi le paysage organisationnel des espaces formels de résistance contre le féminicide en deux blocs : l'ONCF étend ainsi son influence sur les États de Nuevo León, Estado de México, Chiapas, Puebla, Durango, Sinaloa, Guerrero etc. tandis que Las Libres comptent dans ses appuis les États de Guanajuato, Michoacán, Veracruz, Colima etc. Tandis que le réseau tissé par CDD repose sur des structures idéologiques et organisationnelles plus anciennes sur le terrain, Las Libres attire à elles les organisations non confessionnelles et davantage séduites par une critique plus radicale de l'État mexicain.

* *
*

L'espace de la cause du féminicide s'institutionnalise dans la capitale dans un contexte de normalisation de la violence qui pousse les acteur.es à dénoncer la violence d'État qui s'exprime contre les femmes et la complicité institutionnelle dans la continuité du féminicide. Durant cette phase, les acteur.es développent le concept de féminicide et mettent à profit sa charge critique pour élargir l'espace de la cause au delà des crimes de Juárez. La violence conjugale, les risques encourus par les femmes à cause de la pénalisation de l'avortement ou la traite des femmes deviennent des formes potentielles du féminicide. Cette extension référentielle du concept reconfigure le travail militant sur le terrain associatif du centre du

pays dominé par deux acteurs majeurs qui se saisissent du nouvel espace de la cause du féminicide : le groupe Católicas installé dans la capitale et le groupe de Las Libres de Guanajuato.

CHAPITRE 6.

Expériences et modalités d'action.

Voir le féminicide au-delà du cas Juárez

L'analyse des nouvelles configurations événementielles dans lesquelles s'inscrivent les espaces de résistance contre le féminicide dans la capitale dans cette seconde période a mis à jour de nouveaux horizons sémantiques et critiques possibles pour le concept de féminicide et de violence féminicide. Pour autant, du côté des expériences de lutte des acteur.es, l'extension référentielle ne constitue pas un objectif consensuel de la mobilisation, soit que la construction première du féminicide comme problématique de Juárez exige un effort de décentrement et d'élargissement de l'attention qui ne va pas de soi, soit que le discours dominant met à profit la focalisation sur Juárez pour essentialiser la question du féminicide. On étudiera d'abord les ressorts du poids de ce que l'on appellera le cas Juárez sur la mise en commun du tort, puis on envisagera les conséquences de cette focalisation sur la frontière pour les dispositifs de mobilisation au DF.

1. Le poids du cas Juárez et l'invisibilisation du féminicide au DF

Les tensions dans la mise en commun du tort s'appuient, il nous semble, sur au moins trois paramètres qui ont fait l'objet d'une surinterprétation du cas Juárez. D'abord, l'analyse croisée genre, classe, ethnie⁷⁴ a été détournée afin d'essentialiser la violence contre les femmes à la frontière. Ensuite, la médiatisation de cette violence s'est accompagnée d'une surexposition des victimes et des images de l'horreur contribuant à exceptionnaliser le cas Juárez. Enfin, la mise en avant d'une culture particulièrement machiste à la frontière reconduit des schémas explicatifs dans lesquels la violence contre les femmes est pensée dans des situations singulières et non plus universelles.

⁷⁴ On tiendra compte ici de la définition d'ethnie comme « construction sociale reposant sur la perception de l'existence d'un caractère culturel distinctif » (Bertheleu, 1997, p. 128). Par rapport au concept de race compris comme une catégorie critique visant à analyser les discriminations et les relations de pouvoir construites sur des différences physiques, celui d'ethnie paraît plus adapté pour tenir compte de l'existence de la multiplicité des peuples originels et des cultures au Mexique.

1.1. De l'analyse intersectionnelle au régime de singularité

Il n'est pas question de remettre en cause ici le bien-fondé et la richesse de l'analyse croisée genre, classe, ethnie qui a été développée dans la compréhension du féminicide de Juárez. Celle-ci a permis aux intellectuelles qui ont travaillé la question de mieux saisir les facteurs de discrimination qui prévalaient dans la violence extrême contre les femmes tout comme l'ont fait avant elles les Nord-Américaines dans l'analyse du *femicide* :

« Quand des femmes sont la cible première de violences, celles-ci sont traitées comme moins chocantes que quand ce sont des hommes qui sont visés. Et quand les victimes sont pauvres et noires, le traitement est encore plus marqué par la désinvolture ou l'indifférence. » (Russell, 1992, p. 168).

Ainsi, Julia Monárrez Fragoso, chercheuse à la frontière, est celle qui reprend en détail l'analyse des meurtres de Juárez en compilant plusieurs facteurs dont la classe sociale des victimes et qui définit cette violence sous le terme de féminicide sexuel systémique :

« En plus de confirmer que l'expérience de la violence contre les femmes, y compris le féminicide, fait partie des relations sociales comme produits de l'inégalité de genre, on a pris en compte l'analyse d'autres indicateurs sociaux comme la classe sociale, l'hégémonie patriarcale en lien avec l'hégémonie capitaliste, et les trois autres phénomènes sociaux que sont la migration, l'alternance politique et le processus d'industrialisation frontalière qui marquent le contexte historique et géographique dans lequel se situe l'illégalité permise de la violence de genre contre les femmes à Ciudad Juárez. » (Monárrez Fragoso, 2009, p. 87).

De nombreuses autres intellectuelles comme Alicia Schmidt Camacho soulignent que « les victimes de ces crimes étaient des femmes pauvres des quartiers » (Schmidt Camacho, 2007, p. 25) afin de mettre en évidence les raisons multiples pour lesquelles celles-ci sont assassinées et revictimisées par la négligence des enquêtes.

Mais les conclusions de l'analyse intersectionnelle finissent souvent par être détournées de leur objectif critique pour venir faire de la complexité factorielle des meurtres la condition d'existence du féminicide et finalement rendre exceptionnelle sa présence, cette exceptionnalité renvoyant tout à la fois à un caractère extrême mais aussi à un caractère rare de la violence exercée. Le « régime de singularité »⁷⁵ (Chenet, 2008, p. 36) qui définit alors

⁷⁵ Chenet met en avant deux régimes principaux de qualification des êtres et des situations : le régime de singularité et le régime de communauté : « toutes sortes de choses, dans nos sociétés, relèvent d'une telle réflexion sur les régimes de qualification des êtres, soit par la singularité, l'originalité, l'unicité, soit par son contraire - la communauté, le nombre, le standard, propres au régime de communauté » (Chenet, 2008, p. 36).

les assassinats de Juárez naturalise le contexte de violence contre les femmes. C'est surtout la particularité du contexte économique transnational de la zone frontalière avec l'existence des *maquiladoras* et des conditions de travail de ses ouvrières qui est mise en avant dans des schémas explicatifs au ton sensationnaliste :

« Ciudad Juárez est le laboratoire sauvage de la globalisation : là-bas tous les facteurs du côté sombre de ce phénomène sont réunis et c'est pour cela que c'est là-bas, et pas ailleurs, que le cas tristement célèbre des Morts de Juárez a été possible » (Linding Cisneros, 2008 citant Fernández et Rampal).

On voit ici comment la singularité du cas Juárez annule toute possibilité de penser l'existence du féminicide ailleurs. Et l'on retrouve dans le discours essentialiste comparant le féminicide à « une épidémie de viols et de meurtres brutaux visant les jeunes femmes pauvres de Juárez » (WOLA and the Latin America Working Group, 2005, p. 1) les mêmes procédés, ici l'image de la maladie, qui servaient à invisibiliser les assassinats avant les années 2000 (voir la partie I).

Face à ces interprétations essentialisantes du féminicide, Lagarde réagit en choisissant de ramener au centre de l'analyse le genre comme rapport prioritaire explicatif du féminicide :

« Il y en a qui notent le caractère exceptionnel de certaines caractéristiques territoriales, frontalières, liées à la migration et à la délinquance qui prévalent sur place. La tendance dominante c'est de montrer les crimes comme un phénomène, comme un fait étrange, exceptionnel, qui n'arrive que là-bas et uniquement de cette manière. [...] Je me rappelle, lors d'une première approche du problème, m'être fiée au savoir accessible et avoir répété, comme tant de personnes continuent à le faire aujourd'hui, que les femmes assassinées à Ciudad Juárez étaient toutes très jeunes, pauvres, pour la plupart des ouvrières des maquiladoras au teint mat et aux cheveux longs. [...] Le plus frappant c'est l'omission de ce qui, par son caractère constant et évident, est la clé : l'immense majorité des crimes sont commis contre des filles et des femmes. Ce constat, le genre des victimes, n'est pris en considération que comme une donnée, comme s'il s'agissait seulement de la classification de l'un des sexes, loin de la classification binaire, sans contenu social ni pouvoir oppressif. [...] On évite ainsi de reconnaître et d'explorer la condition de genre des victimes filles et femmes et celle des agresseurs qui, dans l'immense majorité, sont des hommes. On omet l'analyse des conditions intégrales dans l'analyse d'un fait multidéterminé. » (Lagarde, 2008, pp. 213-214).

Sont particulièrement visés dans cette critique de la dépolitisation du genre et du concept de féminicide les médias qui utilisent les assassinats de Juárez dans une perspective voyeuriste et qui promeuvent eux aussi depuis l'imagerie et l'imaginaire un régime visuel de singularité du

féminicide qui conditionne le regard porté sur le féminicide.

« Il y a un stéréotype qui a fait le tour du monde, c'est celui de penser que celles qui ont été assassinées sont des femmes jeunes, brunes, aux cheveux longs, des ouvrières des *maquiladoras* et qu'elles ont été assassinées après avoir subi une grande violence sexuelle ; c'est un stéréotype parce que cela ne correspond pas à la réalité d'après mon enquête. En plus de ces travailleuses pauvres des *maquiladoras*, il y a 85 % de femmes qui correspondent à différentes classes sociales, à différents âges, certaines n'ont pas souffert de violence sexuelle et ont été assassinées dans leurs maisons par des proches. » (Lagarde, 2006).

1.2. Des corps surexposés à l'inocuité du regard

La première partie a mis en évidence la construction médiatique des « mortes de Juárez » et comment la presse avait entretenu des thèses explicatives propres à euphémiser la violence extrême contre les femmes. Si l'introduction du mot féminicide dans la langue gagne les espaces médiatiques avec succès⁷⁶, le maintien d'une perspective de genre dans l'usage qui en est fait n'est que rarement réalisé, le lectorat ou le public du journalisme de genre demeurant largement minoritaire. On peut donc faire l'hypothèse que le mot féminicide n'est pas sollicité pour les mêmes raisons par les différents espaces médiatiques. Tandis que Cimac noticias se fait le relais des recherches universitaires et des préoccupations féministes en adoptant le mot féminicide, il est légitime de penser que la presse dite quotidienne est davantage séduite par l'efficacité médiatique du mot : un féminicide c'est alors avant tout une femme assassinée dans des conditions cruelles. Et la langue de se faire images, un féminicide c'est avant tout du sang, un cadavre abandonné à la vue de toutes et tous, un corps démembré, torturé, abusé.

« Ces images sont une véritable déferlante de la violence dans le quotidien de tout un chacun mais surtout parmi les classes populaires puisque ces journaux, tels El Grafico, Metro, La Prensa ou Alarma, se vendent dans la rue ou le métro. [...] Le problème de cette image est qu'elle n'exerce aucune fonction critique car elle se concentre sur la violence sans la dénoncer. Plus que la montrer, elle l'exhibe, elle la met en scène dans une surenchère dramatico-réaliste qui submerge son public, incapable d'instaurer une distance entre elle et lui et d'exercer un regard critique. Cette violence médiatique et médiatisée envahit et sature l'espace public au point de la banaliser, d'en faire une image quotidienne qui ne suscite plus aucune réaction si ce n'est sa simple contemplation passive. Nul doute alors que cette presse à sensation crée par la

⁷⁶ La figure 6 présentée au chapitre 4, 1.1. indique une progression de l'usage du concept dans les médias avec deux moments forts qui seront abordés dans cette partie, 2009 (sentence de Campo Algodonero) et 2011 (entrée du concept dans les codes pénaux).

photographie une esthétique de la violence ordinaire. » (Perrée, 2013, p. 2).

Caroline Perrée décrit ici l'expérience que tout à chacun.e peut faire dans la capitale mexicaine quant à l'abondance médiatique des faits de violence dans la presse quotidienne et en particulier dans les journaux des kiosques de rue. Sans même les acheter, les usager.es des transports en commun et les badauds sont en contact quotidien avec ces images d'une extrême violence. Dans le cas du féminicide de Juárez, cette imagerie de la presse quotidienne a profondément marqué les esprits. Les enquêté.es se remémorent fréquemment des détails visuels liées à la barbarie des actes, en particulier le démembrement des corps. Le travail de Pavel Fernández, artiste dont la mère a été assassinée au DF en 2009 et qui a reproduit au crayon et fusain plusieurs photographies de femmes assassinées et de corps démembrés, témoigne ainsi de l'influence des images choc sur la construction sociale du féminicide (Lapalus, 2022). Le titre même de son exposition, *Miradas heridas* [Regards blessés], souligne le poids des images de Juárez comme « une empreinte générationnelle » (Auriat, 1996, p. 63). Certes, sa mère a été assassinée dans la capitale mais il inscrit cet assassinat dans une généalogie du féminicide dont Juárez est l'incarnation. Il rappelle tout au long de l'entretien le cas Juárez et le soutien moral qu'il a trouvé au sein du réseau Juárez, ses rencontres avec plusieurs parents de victimes de la frontière dont José Luis Castillo, père de Esmeralda disparue à Juárez en 2009 ainsi que les liens tissés avec les avocat.es des proches de Juárez, David Peña et Karla Salas.

La surexposition des victimes de Juárez, outre le fait qu'elle finit par essentialiser la violence vécue à la frontière, complique la visibilisation du féminicide ailleurs et nuit au final à la visibilité globale et entière de la problématique, l'industrie de la communication audiovisuelle prenant « le soin d'anéantir toute vie politique » (Mondzain, 2013, p. 13). La chercheuse Erika Linding résume, elle, les effets paradoxaux de l'hyper-médiatisation du cas Juárez en parlant d'une « visibilité sans conséquences » (Linding Cisneros et Villegas Contreras, 2013, p. 271). Celle ou celui qui regarde ne voit plus et cette médiatisation devient elle-même source de violence :

« C'est la barbarie qui menace un monde sans spectateur. Mais l'industrie du spectacle paradoxalement anéantit lentement les ressources de ce spectateur. La masse, à qui l'on offre chaque jour des millions de choses à voir, devenue "public", perd de vue à proprement parler, sa propre apparition subjective dans le champ croisé de la reconnaissance. Le verbe voir devient un infinitif sans sujet, c'est à dire une opération organique qui absorbe le regard dans les objets qu'il consomme et qui le consomment. » (Mondzain, 2013, p. 17).

Ajoutons que cette surexposition visuelle a sans nul doute été amplifiée par la circulation des images fixes et animées sur internet. Lors de l'entretien, l'artiste Pavel Fernández explique comment il a aussi utilisé les ressources vidéo d'internet lors de sa recherche documentaire. Par son souhait de montrer l'horreur du féminicide et d'intégrer à son exposition la vidéo d'une jeune fille décapitée en direct, il s'attirera les foudres de la commissaire de l'exposition qui finit par le convaincre de ne garder que la bande son du document.

Cette médiatisation excessive, où il s'agit pour le public de consommer plutôt que de partager, rend difficile la mise en commun du tort. Au caractère exceptionnel du contexte et de la violence perçue, viennent s'ajouter également des interprétations essentialisantes de la culture frontalière.

1.3. L'essentialisation de la violence frontalière

En tant que procédure de qualification d'un fait, le régime de singularité s'oppose au régime de communauté et occulte les propriétés que ce fait partage avec d'autres. Ainsi, même quand la perspective de genre est conservée dans l'explication des meurtres de Juárez, elle peut, elle aussi, prendre une dimension exceptionnelle et faire du motif de genre une caractéristique propre de l'espace frontalier qui fait que « quand on parle de féminicide et d'assassinats de femmes on pense Ciudad Juárez » (propos de Zita S., femme, 37 ans, journaliste, entrée dans l'espace de résistance dans la phase institutionnelle, engagement institutionnel).

Le premier argument culturaliste à justifier d'un niveau de violence particulier dans la zone frontalière est celui d'un rapprochement entre les féminicides et les sacrifices humains des peuples précolombiens :

« [...] même si cela semble relever du cliché comparer les féminicides aux sacrifices humains des empires aztèque, toltèque et maya sert à montrer que l'idée du sacrifice fait intimement partie de la culture mexicaine » (Washington Valdés, 2008, p. 55).

La perspective de genre s'articule à cet argument en faisant des narcotraficants les héritiers de la culture du sacrifice humain et de leurs victimes les nouvelles offrandes dans une relation de domination morbide qui augmenterait l'excitation sexuelle et le plaisir de ces hommes (*Ibid.*, p. 61).

Un autre argument vient de l'analyse des formes de résolution des conflits et présente la

zone frontalière comme un espace particulièrement en proie à la violence masculine et dans lequel les individus et les groupes ont pris l'habitude d'être très violents :

« Les formes légitimées de relation sociale basées sur la violence font partie du contexte culturel dans la zone frontière où se trouve Juárez. Elles constituent une norme, une habitude pour interagir, communiquer, socialiser, négocier et résoudre tous les types de conflits, que ce soit pour les narcotrafiquants, les gangs, les partis politiques, les pouvoirs locaux, les familles, les couples ou les genres. » (Ravelo Blancas, 2005, p. 149).

Cette idée de relations plus violentes que sur le reste du territoire renforce la victimisation des femmes et le contrôle exercé sur elles par les hommes.

Enfin, on note le développement depuis la capitale de México d'études sur les masculinités de Juárez qui appuient également la théorie d'une culture frontalière plus machiste qu'ailleurs :

« [...] le nord du Mexique, du point de vue de la capitale, est parfois considéré comme un lieu qui a perdu son âme culturelle. Le nord possède ses propres variations culturelles de la masculinité, et plusieurs anthropologues ont travaillé sur le genre et les masculinités à Juárez en utilisant le mot machisme. » (Staudt, 2008, p. 48).

Le travail des ouvrières dans les *maquiladoras* et l'émancipation notamment financière qui en découle serait à l'origine d'une crise de la masculinité dans la zone nord du pays. La violence sexiste et le féminicide seraient interprétés comme les symptômes d'un puissant mais prévisible *backlash* (Staudt, 2008, pp. 44-46). On reviendra sur cette interprétation dans le chapitre 7, 2.1.

Ces explications en provenance du monde universitaire et du centre contribuent à construire le féminicide comme le féminicide de Juárez et rendent inaudibles d'autres discours et d'autres expériences de lutte contre le féminicide. À côté des nombreux films et documentaires qui continuent à visibiliser les assassinats de Juárez, tel *La batalla de las cruces* [La bataille des croix] (2004), *Bajo Juárez* [Sous Juárez] (2007), *Si muero lejos de ti* [Si je meurs loin de toi] (2007), ou *La carta* [La lettre] (2009), d'autres projets émergent pour essayer de rendre visible la violence contre les femmes en d'autres lieux du pays, à l'instar de *Bajo el Tacana* [Sous le Tacana] (2007) tourné à la frontière sud. De même, les travaux menés par la Commission féminicide dans les autres États de la République sont parfois interprétés comme une volonté politique de faire taire la mobilisation pour Juárez (Washington Valdés, 2008, pp. 62-63). C'est dans ce contexte qu'Armando Villegas présente une étude approfondie sur le féminicide dans l'État de Morelos en 2008, *Feminicidio : dimensiones políticas*,

filosóficas y sociales [Féminicide : dimensions politiques, philosophiques et sociales] et que quelques voix tentent d'attirer l'attention sur la situation dans les autres États et au DF :

« C'est un mythe d'associer la pauvreté à la violence, même si en temps de crise économique il existe une plus grande propension à l'anxiété, l'agressivité et la violence [...] Guerrero est l'un des États dans lequel on enregistre un nombre important d'assassinats de femmes. Au District Fédéral il est moins élevé que pour Guerrero mais il est tout de même significatif. Juste pour l'année passée, plus de cent femmes ont été assassinées. » (Melgar, 2008, p. 17).

« Après avoir été nommée à la tête de la Fiscalía Especial para la Atención de Delitos relacionados con Violencia contra las Mujeres [Parquet spécialisé en matière de délits relatifs à la violence contre les femmes] (FEVIM), Alicia Elena Pérez Duarte a assuré que des zones franches de trafic et de traite des femmes ont été détectées dans l'aire urbaine que forment le District Fédéral et l'État de México. » (*La Jornada UNAM*, 02/02/2007).

Le rapport de l'enquête *Violencia feminicida en México. Características, tendencias y nuevas expresiones en las entidades federativas 1985-2010* [Violence féminicide au Mexique. Caractéristiques, tendances et nouvelles expressions dans les entités fédératives 1985-2010] relève de même que les homicides prennent une importance croissante parmi les morts violentes de femmes à México en passant de 12 % en 2005 à 38 % en 2010 (*Comisión Especial Feminicidios*, 2012).

La position dominante du féminicide de Juárez dans l'espace plus global de la cause du féminicide influe sur les dispositifs de mobilisation des acteur.es dans la capitale. Ainsi, des dispositifs experts se multiplient principalement autour de la problématique du féminicide frontalier tandis que les dispositifs de sensibilisation évoluent selon deux tendances, d'une part la routinisation des dispositifs de sensibilisation pour le cas Juárez et d'autre part l'émergence d'espaces de résistance autour du féminicide comme problématique locale.

2. Développement d'espaces d'expertise

Les dispositifs de coordination basés sur l'expertise qui ont émergé lors de la première période s'inscrivaient contre un discours et des pratiques dominantes. Ils proposaient d'autres manières d'aborder socialement et politiquement la question des violences contre les femmes. Quelques années plus tard, ces dispositifs experts entrent dans une phase d'institutionnalisation comprise comme « le processus d'accès aux ressources symboliques, matérielles, politiques » (Stoffel, 2007, p. 38), processus facilité par le contexte local progressiste. Le gouvernement de gauche de la capitale est en effet propice au développement

de nouveaux territoires professionnels tournés vers la cause des femmes.

2.1. Les territoires professionnels du féminicide

Les espaces universitaires, juridiques et médiatiques sont investis par les pionnières du féminicide qui y développent leur expertise cognitive pour exercer des pratiques de lobbying, sensibiliser et former une nouvelle génération de porteur.es de la cause. La Loi générale votée en 2006 est un socle légitime pour exiger un changement profond de société et pour asseoir des demandes de réforme structurelle dans les divers domaines de la vie quotidienne des femmes, le travail, la communauté, la santé, la sexualité :

« Pour moi ce qui a été précieux, et je crois d'ailleurs qu'il s'agit d'une stratégie de résistance depuis la micro-politique, cela a été de faire entrer cette définition [de la violence féminicide] dans une loi, même si c'est une loi qui n'a pas de sanctions⁷⁷. C'est une loi d'action positive qui harmonise les conventions internationales et tout cela mais c'est aussi une loi qui exige des changements de toutes les lois secondaires, en matière pénale, civile, électorale, familiale, de santé, de tout [...] d'économie, elle exige des changements parce que c'est une loi qui définit qu'il doit y avoir des changements structureaux, des changements socio-culturels profonds. Elle donne vraiment effet à tout ce que dit la CEDAW et Belém do Pará, elle harmonise tout cela parfaitement mais de toute évidence c'est une loi en résistance. »

Daniela, femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

La perspective intégrale de la Loi générale légitime une multiplicité des champs d'analyse du féminicide. À l'UNAM par exemple, plusieurs facultés et laboratoires⁷⁸ contribuent alors au développement d'un espace académique interdisciplinaire de réflexion et de diffusion de la cause du féminicide qui fait des universitaires des expert.es en la matière. À leur initiative, la capitale continue d'être un lieu incontournable dans la résistance contre le féminicide et se présente alors comme un espace d'expertise. À titre d'exemple :

« [...] le 3 et 4 août dernier [2009], s'est tenue dans la ville de México la première réunion de travail de spécialistes sur la dimension politique, juridique et culturelle de la violence sexuelle à la frontière Ciudad Juárez, Chihuahua/El Paso, Texas. Patricia Ravelo Blancas et Héctor

⁷⁷ Cette remarque fait allusion au fait que les décrets d'application de cette loi n'ont pas été votés.

⁷⁸ Parmi ces espaces, le Programme universitaire des études de genre (PUEG), le Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines (CEIICH), la Faculté de philosophie et lettres (FFL), le Centre de recherches et d'études supérieures en anthropologie sociale (CIESAS) et l'Institut de recherches juridiques (IJ).

Domínguez, du Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología, avec l'appui d'autres institutions mexicaines et nord-américaines, ont invité près de 60 spécialistes, parmi lesquelles figuraient des universitaires, des étudiant.es, des activistes des droits humains et des proches de victimes du féminicide. » (*Página 12*, 21/08/2009).

À l'issue de la réunion, un rapport soulignant les avancées juridiques de la Loi générale mais également le peu de répercussions sur l'application effective de la justice était remis au président mexicain, Felipe Calderón et à son homologue nord-américain, Barack Obama.

Le féminicide de Juárez devient ainsi un territoire d'expertise depuis le centre et si le DF est la première entité du pays à montrer l'exemple en adoptant localement la Loi générale en 2007, cela se fait sans véritable prise en compte du féminicide comme réalité du centre, depuis une position de confort :

« Après le scandale, le calme est revenu, le féminicide à Ciudad Juárez est devenu objet de discussion publique par moments, y compris d'études universitaires avec les privilèges (économiques, politiques, disciplinaires) qui lui sont associés. » (Lindig Cisneros et Villegas Contreras, 2015, p. 59).

Il est certes question de violences de genre et de développement de politiques publiques contre ces formes de violence mais pas contre le féminicide. Les universitaires qui s'impliquent dans l'espace de résistance contre le féminicide le font en activant des réseaux nationaux voire internationaux, comme celles qui rejoignent la Red de Investigadoras por la Vida y Libertad de las Mujeres [Réseau de chercheuses pour la vie et la liberté des femmes] fondée par Marcela Lagarde pour suivre l'application de la Loi générale. Daniela P., universitaire à l'UNAM, explique qu'elle est membre de la Federación mexicana de universitarias (FEMU) [Fédération mexicaine des femmes universitaires] « par stratégie », parce que la FEMU fait partie de la Federación internacional de universitarias [Fédération internationale des femmes universitaires] qui est elle-même un organe consultatif du comité de la CEDAW.

Le multipositionnement des universitaires contribue à déployer l'espace de résistance contre le féminicide, en particulier vers les espaces juridiques que les acteur.es souhaitent voir évoluer sous l'influence de la perspective genre. Elles et ils s'intéressent en particulier à la question de la professionnalisation de l'espace du féminicide dans les métiers du droit depuis le renouvellement des exigences morales : « il est fondamental de mettre en œuvre une éthique et une morale professionnelle dans l'institution judiciaire mexicaine » (Castañeda Salgado, *et al.*, 2013, p. 36). On note par exemple que le groupe Núcleo Multidisciplinario

sobre el Derecho de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia « Cecilia Loria Saviñon » [Noyau multidisciplinaire sur le droit des femmes à une vie libre de violence « Cecilia Loria Saviñon »] se compose d'enseignantes de l'IJJ, exerçant ou ayant exercé de hautes responsabilités dans l'administration d'État comme Alicia Pérez Duarte, procureure de la Fiscalía Especial para Atención de Delitos Relacionados con Actos de Violencia Contra las Mujeres [Parquet spécial pour le traitement des délits en lien avec les actes de violence contre les femmes] entre 2006 et 2007 ou Rosa María Álvarez de Lara, membre du conseil d'administration du Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación (CONAPRED) [Conseil national pour prévenir la discrimination] jusqu'en 2010 et juge Ad Hoc à la Corte Interamericana de Derechos Humanos (CIDH) [Cour interaméricaine des droits humains] dans l'affaire du Campo Algodonero. Ce groupe est particulièrement actif dans cette seconde période, il développe depuis le centre des projets autour de l'application des protocoles d'action élaborés par les États du pays quant à la prévention de la violence de genre, la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes face aux instances judiciaires, l'interaction avec leurs agresseurs et le soutien psychologique pour le personnel en contact avec les victimes. Le groupe reçoit un soutien institutionnel de la part de l'INMUJERES pour organiser ses manifestations et ses formations.

Les institutions du DF qui montrent l'exemple en termes d'application de la perspective genre permettent à des jeunes de découvrir de nouveaux domaines d'application du droit et forment, à l'instar de l'université, les futures acteur.es des espaces de résistance contre le féminicide :

« J'ai d'abord commencé dans la commission des droits humains du DF. Là-bas, j'ai commencé à faire mon service social, il s'agissait des plaintes qui se présentaient là-bas, cela m'a beaucoup plus et j'essayais d'aider, et malgré le fait que c'était du service social pour lequel on te demandait parfois de seulement faire les photocopies j'ai terminé avec des recommandations. J'aimais apprendre, j'aimais donner le meilleur que je pouvais, ensuite j'ai travaillé pour le gouvernement du DF, également dans un secteur des droits humains. Il s'agissait du conseil pour prévenir la discrimination et nous analysions des problèmes de discrimination, c'est là-bas que j'ai été en contact pour la première fois avec les sujets qui touchent au genre, il y avait aussi un domaine dédié à la violence contre les femmes et même si je n'y travaillais pas j'avais beaucoup de contacts avec ce domaine et j'étais très attiré par la question de la violence. »

Ricardo B., homme, 34 ans. Avocat spécialisé dans la défense des droits humains et le féminicide. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement organisationnel.

Dans l'espace médiatique, l'agence Cimac noticias forme également les plus jeunes à traiter différemment la question de la violence extrême contre les femmes. Confrontée à la presse traditionnelle de Guanajuato et exaspérée par les clichés véhiculés sur les meurtres de femmes, Verónica Cruz du groupe Las Libres contacte également la journaliste et féministe de Cimac noticias, Sara Lovera⁷⁹, pour qu'elle explique aux journalistes de Guanajuato comment traiter la question du féminicide depuis une perspective de genre :

« À Guanajuato, il y a un seul journal qui circule dans tout l'État [...] c'est donc le seul qui rapporte l'information de l'État [...] je lisais la rubrique des faits divers et j'étais très énervée parce que c'étaient toujours les titres habituels : "des assassinats causés par la jalousie" et je me disais comment quelqu'un peut penser qu'une personne peut tuer par jalousie, cela me mettait très en colère, le problème c'était la normalisation, "et bien son mari l'a tuée et bien oui parce qu'elle allait avec un autre" [...] je suis allée au journal pour leur parler et je leur ai dit vous ne pouvez pas continuer à faire ça, je dois vous expliquer comment vous devez écrire parce que vous ne pouvez pas faire cela, et ils me regardaient bien tranquillement et moi énervée, je ne connaissais rien au journalisme mais j'étais en colère et je savais que cela ne dénonçait pas, que cela reproduisait la violence et que ce n'était pas bien. C'est pour cela que j'y suis allée et que j'ai attrapé l'éditeur et le directeur du journal et que je leur ai dit tu ne peux pas faire ça, vous ne pouvez pas et vous devez faire autrement, il me voyait si en colère qu'il m'a dit : "toi tu n'as qu'à nous apprendre" et bien sûr moi je n'y connaissais rien au journalisme, clairement. J'ai donc appelé les filles de Cimac, à l'époque il y avait Sara Lovera et je lui ai dit : "dis donc tu peux leur donner un cours sur le féminicide ? Ce qu'ils veulent c'est un cours sur le féminicide, un cours sur les médias et le genre". »

Verónica Cruz Sánchez. Leader de Las Libres de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La capitale apparaît donc pour les acteur.es du centre et pour celles des autres États comme un modèle et une référence en matière d'analyse académique, juridique et médiatique du féminicide. L'institutionnalisation des dispositifs de coordination suppose également de s'intéresser à l'entrée des militantes féministes dans les structures de l'État mexicain et aux tensions que génère cette évolution des espaces de résistance. Nous soulignerons en

⁷⁹ Sara Lovera a participé à la fondation de l'association civile *Comunicación e Información de la Mujer* (Cimac) [Communication et information depuis les Femmes] en 1988 puis à son évolution comme agence multimedia en 1995. Elle est également connue pour son travail au journal national *La Jornada*, pour la création du supplément *Doble Jornada* en 1987 qui a commenté l'actualité sociale des femmes pendant onze ans. Sara Lovera s'est également beaucoup investie dans la promotion du journalisme avec perspective de genre dans les réseaux nationaux et internationaux de journalistes.

particulier deux sources de tensions et de débat dans l'expérience des acteur.es : d'une part, la question de la qualité et de l'efficacité d'une résistance au sein de l'habitat institutionnel et, d'autre part, la question du sens à donner au mot professionnel.le dans l'expertise du domaine du féminicide.

2.2. Résister depuis l'habitat institutionnel

La réponse de l'État mexicain aux mobilisations nationales contre le féminicide et à la pression internationale a consisté en la création de diverses instances bureaucratiques comme la Comisión Especial para Conocer y Dar Seguimiento a las Investigaciones Relacionadas con los Femicidios en la República Mexicana [Commission spéciale pour connaître et suivre les enquêtes liées aux féminicides dans la République mexicaine] (2003), la *Comisión para Prevenir y Erradicar la Violencia contra las Mujeres en Ciudad Juárez* [Commission pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes à Ciudad Juárez] (2004), la Fiscalía Especial para la Atención de Delitos relacionados con los Homicidios de Mujeres en el Municipio de Juárez, Chihuahua [Parquet spécial pour le traitement des délits liés aux homicides de femmes dans la municipalité de Juárez] (2004), la Fiscalía Especial para Atención de Delitos Relacionados con Actos de Violencia Contra las Mujeres (FEVIM) [Parquet spécial pour le traitement des délits en lien avec les actes de violence contre les femmes] (2006) ou la Comisión Nacional para Prevenir y Erradicar la Violencia contra las Mujeres (CONAVIM) [Commission nationale pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes] (2009). À la création de ces entités administratives dépendantes du pouvoir fédéral vient s'ajouter la spécialisation de certaines instances étatiques déjà existantes dans le domaine du féminicide comme c'est le cas de l'Institut national des femmes. Toutes ces instances offrent de nouveaux espaces de développement de la résistance contre le féminicide. Pourtant, dans les entretiens menés, l'activité des femmes et/ou des féministes qui investissent ces lieux institutionnels est parfois mal perçue. On retrouve alors un débat devenu traditionnel en matière d'institutionnalisation du féminisme, entre d'un côté la nécessité d'agir depuis la sphère politique étatique et de l'autre la perte d'autonomie et de perspective critique (Stoffel, 2007).

La plupart des enquêté.es qui n'évoluent pas ou plus dans ces espaces étatiques pensent en effet que la participation des féministes dans les organes d'État est inefficace car la dimension patriarcale de ces structures annihilerait tout discours critique. Leur participation serait même contre-productive car ces structures détourneraient les acteur.es de leurs idéaux

militants et les utiliseraient à leurs propres fins :

« Au départ il [le concept de féminicide] nous a été utile pour une argumentation très politique et très forte face à l'État, ensuite l'État le coopte, enfin non seulement ils le cooptent mais nous aussi nous le plaçons entre leurs mains. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Parmi celles qui ont fait le choix d'y entrer, certaines ont parfois dû dépasser leurs propres préjugés sur les agent.es de l'État :

« Tout le monde dit "le gouvernement, la bureaucratie c'est une porcherie", je me suis dit "ouh la la", j'avais cette peur, "qu'est ce que j'allais faire ?" "est-ce que j'allais pouvoir être utile ?" au bout de quinze ou douze jours j'ai été prise d'une crise convulsive de stress [...] cela a été difficile, je me posais beaucoup de questions, j'observais les autres, je pensais qu'être dans le gouvernement allait me transformer en bureaucrate ou en corrompue. Je me suis reprise et j'ai commencé à travailler et dans l'Institut j'ai rencontré beaucoup de personnes très intelligentes. Les personnes qui évoluent au sein de l'État, du gouvernement sont vraiment très stigmatisées. [...] je crois que plus tu montes plus il y a des discordances, plus il y a cette sensation de pouvoir. Nous qui nous trouvons à la base pour ainsi dire nous sommes plus unies, dans la manière de travailler, de faire, de montrer aux autres, de partager, d'apprendre et c'est pour cela que je me suis dit que ce n'est pas l'institution dans son ensemble qui est mauvaise, ce ne sont pas tous ceux qui y travaillent. Je me suis dé faite de ce préjugé mais je me suis aussi rendue compte qu'il y avait beaucoup de manèges, tu vois comment ça se passe, tu entres dans les combines et cela continue, soit tu ne t'en rends pas compte et tu continues à les reproduire constamment, soit tu décides de faire différemment. »

Irma C., femme, 32 ans. Fonctionnaire d'État à INMUJERES. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement institutionnel.

Pour d'autres, être dans les espaces décisionnels est une manière à part entière de militer et de faire progresser l'espace de la cause du féminicide. Le parcours de Sara C. est à ce titre exemplaire. Elle interprète ainsi son entrée à l'Institut national des femmes comme la suite logique de son engagement à promouvoir le concept de féminicide et son passage à la loi, accompagnant chaque étape de la construction et de l'extension de l'espace politique :

« À cette époque, en 2009, j'étais à l'Institut national des femmes et j'étais l'assistante de la

présidente de l'Institut et j'avais la charge de la politique d'alerte⁸⁰ [de genre], c'est à dire que c'est moi qui devais mettre en œuvre la Loi générale d'accès, donc j'avais stratégiquement changé de place : une fois la loi approuvée je change de lieu pour m'occuper de son application. Là-bas, nous réfléchissions à comment faire pour appliquer ce type de politique car l'acte de violence de genre était tout nouveau, il n'y avait aucune procédure administrative, il n'y avait aucun budget, il n'y avait rien et nous sommes parties de zéro, il fallait déterminer quelles autorités étaient compétentes et faire une liste des personnes qui allaient être chargées de traiter officiellement les cas, il fallait former quelqu'un capable de savoir de quoi il s'agissait au niveau juridique. Nous devons identifier de quoi il s'agissait et nous avons commencé à débattre de concepts très basiques, comme c'est quoi la violence de genre ? C'est quoi la violence misogyne ? Quelles autorités doivent s'en occuper ? Il n'y avait aucune base conceptuelle dans l'administration publique ni dans le féminisme, c'est très important de le signaler, même les féministes ne voyaient pas clairement comment cela allait se passer parce que [...] de manière parallèle il y avait Chihuahua et Ciudad Juárez et l'affaire du Campo Algodonero⁸¹, c'est à dire que, nous, ici, nous étions occupées à travailler avec notre "petite loi" pendant que, là-bas, elles, elles étaient en train de documenter Campo Algodonero pour aller devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, il s'agissait donc de deux processus qui étaient engagés en même temps l'un depuis le centre et l'autre depuis le nord du pays. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Son témoignage insiste sur l'aspect stratégique de son choix. Dans l'entretien en langue espagnole, le verbe *moverse* [bouger, se déplacer] est récurrent. Traduisant toute à la fois l'idée d'un déplacement physique, d'une évolution professionnelle mais également d'une capacité d'adaptation à un nouvel espace, ce verbe nous renseigne sur le caractère dynamique et stratégique que l'enquêtée donne à son travail au sein de l'Institut des femmes. Il confirme également que cette institutionnalisation de la cause du féminicide peut être perçue par les acteur.es comme un dispositif de coordination depuis l'intérieur de l'État complétant et renforçant d'autres dispositifs de mobilisation comme la critique externe. Ceci dit, les intérêts collectifs de cette stratégie sont contrebalancés par un coût élevé pour les acteur.es qui,

⁸⁰ L'alerte de genre est un dispositif de la Loi générale de 2006 qui prévoit la possibilité pour les associations d'alerter les autorités sur un nombre important de féminicides sur un territoire donné. Cet aspect est plus longuement abordé au chapitre 8 dédié aux manières de faire justice.

⁸¹ L'enquêtée fait allusion à la procédure juridique en cours à ce moment là pour que soit jugés et condamnés les responsables des assassinats de trois jeunes filles de Ciudad Juárez en 2001. Cette procédure a été menée grâce au soutien du Centro de Derechos Humanos de las Mujeres de Chihuahua (CEDHEM) [Centre des droits humains des femmes] et des associations locales du nord du pays. Elle aboutira à la sentence de Campo Algodonero.

confrontés aux obstacles et à l'inertie de leur environnement relationnel, doivent redoubler d'efforts et d'inventivité pour faire exister l'espace de la cause du féminicide :

« Nous devons gérer le problème de la mise en œuvre de la violence féminicide, nous n'avions pas la catégorie féminicide car ils l'avaient rejetée [...] à ce moment là moi et le coordonnateur des affaires juridiques de l'Institut, Pablo Navarrete, nous devons imaginer comment faire, alors ce que nous avons fait c'est que nous avons défini la violence féminicide et essayé de lui donner le contenu que portait la loi, c'est à dire comme un ensemble d'atteintes aux droits humains des femmes et qui a à voir avec un ensemble de délits [...] Moi je disais que cela ne pouvait pas être qu'un assassinat, que cela devait être le catalogue des délits qui peuvent être commis envers un même corps, dans un même temps et dans un seul objectif qui est la misogynie, l'extermination de l'identité féminine. Cela a été très compliqué de définir les délits, qui allait les documenter, je dis que cela a été un processus très complexe car c'est une chose de travailler le concept de féminicide depuis le monde académique comme un génocide qui a à voir avec l'impunité de l'État et avec un continuum social et culturel d'une répétition qui nous envoie à nous femmes un message collectif et c'est autre chose d'envisager le problème depuis les politiques publiques et là j'essayais de voir la politique publique, voir quelles actions il fallait mettre en place pour éradiquer le problème. Depuis les politiques publiques, c'était très différent. [...] C'est à ce moment là que j'ai connu Daniela P., Florencia D. et les autres. Florencia je l'ai connue au Colegio de México et nous avons organisé beaucoup de congrès internationaux pour voir ce que faisaient les autres pays, on a fait beaucoup de choses. Le règlement d'application de la loi était en cours pour essayer de rendre la loi opérationnelle, ils disaient que c'était "une loi sans dents" selon une expression d'ici au Mexique. C'est le ministère de l'Intérieur qui en avait la charge, pas l'Institut des femmes auquel j'appartenais, ce qui était un problème car le ministre de l'intérieur de l'époque disait que cela ne se ferait pas, que l'alerte [de genre] ne passerait pas et qu'il n'y aurait pas non plus de politique publique du féminicide, qu'il n'y aurait pas de reconnaissance de la part de l'État mais le fait que les filles du CEDHEM étaient déjà à la Cour [interaméricaine des droits de l'homme] et que la sentence de Campo Algodonero était sur le point de sortir nous a beaucoup aidé : je pense qu'ils ont commencé à se dire "on va sortir le règlement mais on va faire un règlement avec toutes les entraves possibles pour que les organisations de la société civile ne puissent pas documenter les cas, ne puissent pas accéder à la procédure" [...] cela a été très compliqué parce qu'à ce moment là la CONAVIM, la commission nationale de violence, n'existait pas encore, c'était l'unité des droits humains qui s'en occupait, c'était une unité qui dépendait directement du ministère de l'Intérieur et donc, nous, nous nous réunissions seulement avec des hommes qui n'y connaissaient rien et donc il fallait essayer de les convaincre que cela en valait la peine, que oui on pouvait faire quelque chose [...] c'étaient nous qui devions commencer à faire des changements au niveau du règlement, faire des changements au niveau

de la politique publique, on était responsable d'un tas de choses qui ne relevaient pas de notre compétence mais on les faisait parce que l'on sentait le poids de la responsabilité. C'était un peu comme une grande ONG l'Institut à ce moment là, les gens n'étaient pas préparés, c'étaient surtout des copains et copines de la directrice de l'Institut des femmes. [...] Te battre avec le gouvernement c'est très difficile, c'est très difficile de travailler, je ne travaillerai plus dans le gouvernement, cela a été ma première et ma dernière fois dans le gouvernement même si ma cheffe était très sympa. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Notons que les obstacles rencontrés ne relèvent pas uniquement de forces externes qui s'opposent à la perspective de genre mais également d'un travail important d'ajustement du concept militant à la sphère institutionnelle. Si l'accès des acteur.es à des postes à responsabilité dans les espaces institutionnels est censé relayer les idées proposées dans les forums au niveau des arènes politiques, il convient de souligner la spécificité du concept militant de féminicide et le transfert quasi impossible de sa charge critique vers les espaces institutionnels. En effet, l'interprétation de la responsabilité de l'État dans le féminicide complique considérablement la tâche, comment accuser et dénoncer l'État depuis l'État ? Dans le cas du féminicide, rares sont les féministes qui restent au cœur des arènes d'État, les solutions proposées par le concept de féminicide reposant avant tout sur un changement radical de mentalité. Soit elles les quittent dans l'objectif de faire profiter les espaces de résistance de leur expérience institutionnelle, soit elles se déplacent dans cet habitat institutionnel vers des missions moins proches du pouvoir et donc moins coûteuses en compromis. Ainsi, après son expérience à l'Institut national des femmes, Sara C. entre au centre d'études des femmes de la Chambre des député.es où elle travaille pendant deux ans, entre 2009 et 2011, sur le féminicide comme catégorie pénale et sur l'alerte de genre :

« J'ai documenté le processus de pénalisation et analysé un tas de données qui étaient disons éparpillées, j'ai réalisé un manuel sur l'alerte de violence de genre pour les ONG, j'ai fait tout un tas de choses que je pensais utiles à ce moment là. C'était l'année que nous nous appelions de "l'humanisation législative" parce que le budget général était étiqueté pour l'organisation législative et donc tout le monde recevait de l'argent dans les entités fédérales et les municipalités pour faire des réformes et mettre en œuvre la loi, à ce moment là on voit que les 32 entités fédérales adoptent la catégorie. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Depuis cette nouvelle position, Sara C. peut conseiller les organisations qui veulent solliciter de l'État le déclenchement du mécanisme institutionnel de l'alerte de violence de genre et mettre les autorités en face de leurs responsabilités et surtout de leur manquement à ces responsabilités :

« Ce n'étaient pas à elles [les organisations] de faire tout le travail, pour moi c'était très clair, je leur parlais et leur disais : pourquoi vous êtes obligées de documenter ? C'est l'État qui devrait avoir ces informations, nous devrions déjà avoir la banque nationale de données, nous devrions avoir le diagnostique et vous vous nous diriez "là il y a un problème" et nous nous sortirions le diagnostique "ah oui oui en effet il y a un problème" mais comme il n'y avait rien, il n'y avait pas de banque de données, 50 millions de pesos avaient été débloqués et la banque n'existait toujours pas, on avait confié cette tâche au ministère de la Sécurité Publique et le ministère de la Sécurité Publique a établi la banque à partir d'un projet déjà existant d'information des délits et il n'a jamais voulu séparer les deux projets et donc nous lui disions "si tu ne sépare pas les projets, tu rends l'argent", logique non ? Cela a donc été une fuite des budgets impressionnante selon moi, il fallait courir après tous les secrétaires d'État, de l'éducation, de la santé, tous, pour leur dire où était l'argent et ce qu'ils devaient en faire, par exemple dire à celui de l'éducation que c'était à lui d'élaborer des modèles de prévention de la violence de genre. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'expertise institutionnelle que Sara C. a acquise lui permet d'analyser, de rendre visibles et de dénoncer les mécanismes de domination qui impèrent dans les espaces institutionnels et au final d'atteindre l'objectif militant de montrer comment l'État et ses instances contribuent par leur inaction à l'impunité du féminicide. Nous reviendrons sur cette critique des politiques publiques de genre dans le chapitre 8 sur les manières de faire justice.

L'autre source de tensions qui affleure autour de l'institutionnalisation des dispositifs experts repose sur la coexistence et la distinction dans la langue et dans les représentations sociales du pays entre les *profesionales* d'une part et les *profesionistas* d'autre part, deux catégories interprétatives de l'expertise.

2.3. *Profesionales vs profesionistas*

Le travail de Jean-Yves Trépos sur l'expertise (1996) peut être utile pour comprendre ce qui se joue dans la proximité et la différenciation des *profesionales* et des *profesionistas* au Mexique. Trépos rappelle qu'avec l'expertise on oscille aussi entre « deux pôles du faire » :

« On est tantôt dit "expert" en plein exercice professionnel (synonymie avec "compétent" et véritable professionnel") tantôt dans des situations inhabituelles (que justement le "simple professionnel" serait incapable de traiter avec succès). » (Trépos, 1996, p. 3).

Ainsi, la/le *profesionista* est un.e expert.e qui possède des connaissances qui sont directement saisies dans la pratique de l'exercice professionnel tandis que la/le *profesional* est un.e expert.e qui possède des connaissances qui lui permettent d'être sollicité.e dans le traitement de situations particulières. Ajoutons à cette distinction que, pour les mexicain.es, la détention d'un titre universitaire distingue clairement *profesionista* et *profesional* :

« le mot *profesionista* qualifie la personne qui a fait des études et terminé sa formation académique de niveau technique ou supérieur et obtenu un titre ; en revanche le vocable *profesional* implique une idée de qualité que l'on attribue à la personne qui a réussi à maîtriser les connaissances et aptitudes nécessaires pour résoudre avec succès les problèmes propres à une aire du savoir, qu'il possède ou non un titre universitaire en la matière. » (Díaz Piña, 2013, p. 241).

Cette distinction ainsi que le prestige traditionnel dont jouissent les *profesionistas* au Mexique expliquent que les acteur.es des espaces de résistance portent une attention particulière au lexique qui désigne le statut professionnel de chacun.e et que l'on soit, dans le travail d'interprétation, attentif à l'auto-désignation des acteur.es. Ainsi, celles et ceux qui mobilisent la catégorie de *profesionales* marquent surtout leur intention de se démarquer des acteur.es dont l'expertise n'est validée que par des diplômes, eux-mêmes marqueurs sociaux de classe et d'ethnie. Quant aux acteur.es qui sont *profesionistas* et qui bénéficient déjà de la reconnaissance de la société mexicaine, comme les professeur.es d'université ou les avocat.es, elles et ils mobilisent davantage les catégories de spécialistes et d'expert.es pour signifier, au-delà de leur savoir universitaire, une plus-value dans le domaine du féminicide. On se rappelle des expertes appelées par Marcela Lagarde au moment de la mise en place de la Commission féminicide. Majoritairement issues du monde universitaire et juridique, ces expertes défendent et promeuvent un nouveau champ de compétences ainsi qu'un professionnalisme, au sens d'une qualité éthique, qui fait défaut selon elles aux *profesionistas* habituellement en charge du féminicide, policier.e.s, procureur.e.s, juges etc. Dans la conférence d'Oviedo (mai 2006),

Marcela Lagarde oppose ainsi l'expertise des membres de la commission à la défaillance des professionnel.les en place :

« Elles sont toutes des expertes en genre, elles ont toutes une trajectoire académique dans le domaine des études sur la violence contre les femmes [...] Il y a très peu de professionnalisme chez ceux qui enquêtent sur les cas depuis un point de vue policier, les expertises ont été mal faites, il y a des cas qui ne peuvent plus être reconstitués, les papiers ont été perdus ; j'ai vu des dossiers dans lesquels trois cas étaient mélangés, comme si ce qu'il y avait dedans étaient des morceaux de ces femmes. [...] Nous avons créé une force intellectuelle collective, un groupe solide d'expertes qui sont en train de traiter la question. » (Lagarde, 2006).

Lagarde détermine ici un nouveau champ professionnel mais toujours selon le critère dominant de la formation universitaire qui exclut par conséquent des acteur.es et des savoirs autres de cet espace de professionnalisation.

Les tensions entre *profesionistas* et *profesionales* du féminicide semblent donc intimement liées à la question du mode de transmission et d'acquisition des savoirs. Les extraits d'entretien qui suivent fournissent deux exemples de transmission des savoirs du féminicide à l'œuvre dans cette seconde période au DF et permettent d'envisager à la fois les aspects dynamiques et les limites du processus de professionnalisation. Dans le premier extrait, Diana, défenseure des droits humains au DF, revient sur le contexte dans lequel elle a découvert le concept de féminicide et reçu les premières bases de sa formation :

« Quand j'étudiais à l'école des défenseurs, c'était en 2010, une personne est venue donner des cours, Edith Lopez, elle est venue donner des cours sur les droits des femmes, non je me trompe, sur le droit international, elle a nous a expliqué comment, avec quelqu'un d'autre, elles avaient plaidé devant la cour interaméricaine les cas de Campo Algodonero. C'est la première fois que j'ai entendu parler de ce cas et du mot "féminicide". À l'université, ils ne nous ont jamais enseigné ces choses là, c'était comme dire c'est ce qui est en train de se passer et pas ce que l'université nous enseigne avec ces milliers de théories que je dois apprendre pour pouvoir interpréter la réalité, ce n'était pas ça, ils sont en train de tuer des femmes et c'est parce que ce sont des femmes, alors cela a été quelque chose de très choquant pour moi de savoir cela. »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

L'experte qui est venue former Jerónima B. est María Edith López Hernández, avocate féministe, diplômée de l'UAM, Universidad Autónoma Metropolitana [Université autonome métropolitaine]. Ses activités institutionnelles (au sein de la Commission des droits de

l'Homme du DF, comme membre de l'équipe juridique qui a porté les cas de Campo Algodonero à la CIDH ou encore comme coordonnatrice des politiques de prévention de la violence contre les femmes au sein de l'INMUJERES du DF) tournées vers la cause du féminicide montrent que le multipositionnement des acteur.es favorise leur position d'expert.es dans les espaces de résistance. Ces personnes assurent un rôle important dans l'extension du féminicide comme domaine professionnel. Comme le souligne Jerónima B., l'expérience de l'avocate sur le terrain international et ses connaissances concrètes de la problématique font la différence par rapport à d'autres formations théoriques et confèrent à cette avocate une légitimité dans la transmission des savoirs du féminicide.

Dans le deuxième extrait, Herminia A., universitaire, explique la mise en place d'une formation diplômante à destination des autorités policières et judiciaires entre 2006 et 2009 :

« Le travail a consisté à présenter la formation aux ministères Publics, aux policiers et aux juges, en majorité des hommes. Je me suis mise en relation avec le Parquet, la FEVIMTRA⁸², c'était un Parquet chargé de tout ce qui touchait à la violence contre les femmes, un Parquet spécial, [...] et c'est le Parquet qui a apporté son soutien financier, il a mis le diplôme dans ses programmes de perfectionnement et on a formé des juges, des personnels des ministères Publics, des policiers de toute la République [...] La formation comportait trois niveaux, quand ils obtenaient le troisième niveau, on leur remettait un certificat, un diplôme de l'université en spécialité psychologie, genre et administration de la justice, cela prenait en compte le manque de connaissances de la psychologie des femmes et pourquoi les femmes d'une manière ou d'une autre entre guillemets ne réagissaient pas face à certaines choses. L'un des moments forts a été qu'à un moment donné ils ont voulu arrêter le financement donné par le Bureau du procureur général de la nation parce que beaucoup de policiers fédéraux démissionnaient en masse parce qu'ils se rendaient compte des abus de pouvoir et des atteintes aux droits humains des femmes et ils ont pensé qu'ils s'en allaient car nous étions en train de les idéologiser ; alors nous avons réussi à mettre en place un autre diplôme pour que ces hommes, au lieu qu'ils partent à cause de la culpabilité provoquée par la formation, deviennent formateurs dans les écoles de police. »

Herminia A., femme, 64 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement institutionnel.

Cet exemple confirme le rôle de l'université dans les processus de professionnalisation et d'institutionnalisation du féminicide mais il nous renseigne également sur les réactions des

⁸² Fiscalía Especial para la Atención de los Delitos Relacionados con los Actos de Violencia Contra las Mujeres y la Trata de Personas (FEVIMTRA) [Parquet spécial pour le traitement des délits liés aux actes de violence contre les femmes et la traite des personnes].

institutions quant aux effets induits sur les personnels formés, en particulier quand il s'agit d'hommes. Ici, les remontrances des autorités obligent les organisateur.es de la formation à modifier le plan de formation pour prendre en compte la frustration ou le malaise des hommes et à corriger les effets des connaissances transmises en renforçant la position dominante de ces derniers dans les écoles de police. L'annexe 9 (formation dispensée auprès du personnel de l'État de Sinaloa) montre que les femmes étaient largement surreprésentées dans cette formation (36 femmes, 7 hommes), pourtant ce n'est pas à elles auxquelles on a pensé pour devenir formatrices dans les écoles de police.

Le développement, dans et depuis la capitale, de dispositifs experts centrés sur la question du féminicide entendu prioritairement comme féminicide de Juárez impacte les dispositifs locaux de sensibilisation et leur orientation.

3. Dispositifs de sensibilisation

Selon plusieurs enquêté.es, il ne se passerait plus grand chose dans la capitale après 2006 comme si la mobilisation des années 2000 s'était essoufflée. À la lumière des éléments qui viennent d'être exposés et en les confrontant aux entretiens réalisés, il nous semble important d'essayer de comprendre ce moment particulier dans le processus historique de mobilisation contre le féminicide dans la capitale, entre une grande effervescence intellectuelle et politique d'un côté et de l'autre un sentiment de démobilitation sur le terrain de l'action militante.

3.1. La mobilisation pour Juárez en retrait sur le terrain militant ?

L'analyse précédente des dispositifs experts montre comment la capitale est devenue un espace privilégié d'expertise insitutionnelle et comment les acteur.es ont investi plusieurs champs professionnels faisant évoluer leur mobilisation pour Juárez vers des espaces de résistance proches ou faisant partie de l'habitat institutionnel. L'exemple de Sara C. renseigne également sur la démarche militante qui pouvait accompagner l'entrée dans les espaces institutionnels. C'est pourquoi plutôt que de considérer que plus rien ne se passe du côté de la mobilisation dans la capitale, on préfère envisager ce moment comme un temps de latence de la mobilisation contre le féminicide, un temps où les acteur.es paraissent comme assommé.es par la généralisation de la violence dans le contexte de militarisation du pays décidé par le président, un temps où l'espoir des forces militantes est désormais tourné vers le jugement de la CIDH concernant les cas de féminicide de Juárez, un temps où les manifestations de

soutien à Juárez s'essoufflent. En effet, dans la première période identifiée, les manifestations de rue mobilisaient les rues de la capitale comme une scène publique nationale dans le but de « transformer des préoccupations particulières et des comportements privés en problèmes publics pour les inscrire sur l'agenda politique » (Chambart, 1995, p. 91). Cet objectif ayant été atteint et les dispositifs experts se développant, les acteur.es constatent que les manifestations perdent de leur force :

« Après 2006, 2005 et disons jusqu'en 2009, on avait l'impression que tout était bien tranquille, que rien ne se passait, en 2009 la sentence de Campo [Algodonero] tombe et tout à coup cela repart. »

Norma Andrade. Mère de Lilia Alejandra, assassinée à Ciudad Juárez. Co-fondatrice de Nuestras Hijas de Regreso a Casa. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La mobilisation reprend en effet avec l'organisation de marche « *Éxodo por la vida de las mujeres* » [« Exode pour la vie des femmes »] entre la ville de México et la ville de Juárez du 10 au 23 novembre 2009. Cette marche s'inscrit dans une dimension commémorative car elle rappelle le souvenir d'un évènement militant fort, une marche du même nom réalisée en 2002 entre Chihuahua et Juárez et parce que la scénographie militante (voile noir, cloche retentissant à chaque arrêt de la caravane) rend hommage aux assassinées et disparues de Juárez. Le 16 novembre 2009, la CIDH rend public son jugement et condamne le Mexique pour sa responsabilité dans l'impunité qui caractérise les assassinats contre les femmes de Juárez, offrant de fait à la marche México-Juárez une plus grande résonance médiatique. Cette condamnation ouvre également un nouvel espace depuis lequel exiger un changement dans le traitement du féminicide par les autorités et les agents de l'État. L'assassinat de Marisela Escobedo Ortiz, mère d'une victime assassinée en 2008, le 16 décembre 2010, devant le palais du gouverneur de Chihuahua provoque alors la colère des militantes. L'assassinat de Susana Chávez, activiste contre les féminicides de Juárez, le 6 janvier 2011, quelques semaines plus tard, fait bondir d'un cran la mobilisation dans la capitale (voir l'annexe 2). Des regroupements et des manifestations pour dénoncer les féminicides des deux

activistes sont organisés. Pour Lucía Melgar, ces assassinats ont remobilisé les acteur.es :

« Après que Maricela Escobedo a été assassinée en 2010, nous avons été à la manifestation organisée devant les Bureaux du procureur général et là c'était un peu plus stimulant car il y avait alors plus de personnes qui étaient indignées et qui commençaient à bouger. »

Lucía Melgar. Professeure de littérature. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Pourtant, ce nouvel élan est de courte durée, évincé de la scène publique par le Movimiento por la Paz con Justicia y Dignidad (MPJD) [Mouvement pour la paix avec justice et dignité] du poète Javier Sicilia lancé après l'assassinat de son fils le 27 mars 2011. Florencia D. témoigne de la désillusion alors ressentie:

« Malheureusement, c'est l'année suivante que le Mouvement pour la paix a commencé, il a eu beaucoup de succès, il a réuni beaucoup de monde mais selon moi il a aussi démobilisé beaucoup de personnes et en plus il a totalement invisibilisé le mouvement des mères, il n'y en avait que pour le père, le père, le père et les mères n'apparaissaient nulle part. Il a été à Juárez, il s'est fâché avec les gens de Juárez, il a embrassé le président, les ministres, tout le monde. De mon point de vue, ce qu'il a fait est très étrange. Et voilà comment est morte la possibilité d'une plus grande mobilisation nationale. »

Florencia D., femme, 54 ans. Professeure d'université et chercheuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Si le Mouvement pour la paix a semblé au début pouvoir rallier différents acteur.es de la société civile contre la généralisation de la violence et en particulier les espaces de résistance contre le féminicide, le rapprochement avec le gouvernement et la marginalisation des groupes de Juárez et de leur travail déçoit rapidement.

« Cela veut dire beaucoup de choses le fait que ni les médias ni le MPJD lui-même n'aient pas reconnu comme des précédents incontournables de cette mobilisation sociale et des demandes de paix et de justice les dizaines de groupes et les milliers de personnes qui au travers de rassemblements (beaucoup plus petits), de sit-ins, de marches et d'autres manifestations publiques avaient dénoncé et protesté contre les assassinats des femmes depuis les années 1990. Personne n'a même pris la peine alors d'explicitier l'importance de l'indignation générale qu'avait provoqué fin 2010 l'assassinat de Maricela Escobedo – abattue d'une balle devant le palais du gouverneur de Chihuahua alors qu'elle faisait la grève de la faim pour exiger justice pour l'assassinat de sa fille par son conjoint. Ce terrible assassinat et la persistante criminalisation des femmes et des jeunes, victimes d'homicides intentionnels, ont réussi à rassembler des personnes

qui auparavant ne se mobilisaient pas dans les rues. C'est pour cette raison que la version patriarcale qui a été diffusée sur la résistance de la société mexicaine a été d'autant plus contre-productrice et démobilisatrice : centrée sur le MPJD, comme le fait d'un groupe d'hommes, de classe moyenne et catholiques. [...] Faire abstraction des précédents de la contestation dirigée puis désarticulée par Sicilia c'est oublier et occulter que le féminicide n'a pas fait les gros titres de la presse grâce aux désirs (inexistants) de justice des autorités mais grâce aux exigences de vérité et de justice des mères de disparues. » (Melgar, 2013).

Le poids des dispositifs experts mais également la concurrence des causes semblent donc affaiblir la mobilisation pour Juárez et sa visibilité sur le devant de la scène publique. Cette reconfiguration et cette perte de vitesse du féminicide de Juárez accompagnent cependant l'émergence progressive d'un espace de réflexion et d'action locale contre le féminicide dans la capitale même.

3.2. L'éveil d'une action locale à dimension locale

Comme nous l'avons fait remarquer plus avant, le statut de México comme centre politique du pays confère à la capitale un pouvoir de représentation nationale des causes mais également une image de ville-refuge. Cette double construction de México explique à la fois le rôle primordial que la ville et ses acteur.es ont joué dans la mobilisation contre le féminicide et la difficulté de penser le féminicide au niveau local. Pourtant, plusieurs indices montrent que, après 2009, les voix de celles et ceux qui essaient d'attirer l'attention publique sur la situation au DF se font un peu plus audibles malgré la chape de respectabilité qui protège encore ce lieu des critiques éventuelles. L'analyse des articles de presse de l'époque montre ainsi que plusieurs assassinats dans la capitale provoquent l'indignation et donnent l'occasion à diverses forces militantes de montrer que le féminicide existe à México et que les cas y sont traités avec la même négligence qu'ailleurs.

Les trois cas qui suivent permettent de souligner l'action de plusieurs espaces de résistance mobilisant des ressources et des moyens différents. Le premier cas est celui d'Ali Desiré Cuevas, étudiante en lettres classiques à l'UNAM, assassinée le 20 septembre 2009 de 26 coups de couteau par son ex petit copain :

« Les amies d'Ali ont fondé un collectif appelé "Alí somos todas, el amor no mata" ["Nous sommes toutes Ali, l'amour ne tue pas"] dont l'objectif est de rendre visible la violence contre les femmes et le fait que le féminicide existe et qu'il augmente. Elles ont reçu le soutien d'organisations de la société civile et de féministes avec lesquelles elles ont mené des actions pour rendre hommage à la jeune fille, sensibiliser et exiger justice à l'UNAM, à l'Université de Panama et devant d'autres instances. » (*Cimac noticias*, 20/09/2010).

La mobilisation est partie d'un groupe d'étudiantes de l'UNAM qui ont réagi face à l'assassinat mais surtout face au traitement médiatique du meurtre qui faisait d'Ali la responsable d'une dispute qui aurait mal tourné avec son ancien petit ami. Parmi les actions de sensibilisation, on trouve sans doute l'un des premiers scratches féministes contre le féminicide, action directe menée en groupe réduit qui vise à dénoncer sur la place publique le coupable de l'agression ou de l'assassinat sexiste en diffusant son portrait et son nom et sur laquelle nous reviendrons plus amplement dans le chapitre 10. Le type d'action menée mais aussi l'extension du réseau étudiant et universitaire ainsi que le relais de la presse de genre assure la résonance de la mobilisation contre le féminicide d'Ali. Un mois après l'assassinat, Cimac noticias se fait l'écho des revendications du collectif Ali somos todas concernant la nécessité de reconnaître l'existence du féminicide au DF et « met les pieds dans le plat » en s'étonnant avec ironie de l'invisibilité du féminicide au DF :

« Féminicide dans la ville de México. Un rapport sur le féminicide réalisé par l'Observatoire citoyen national du féminicide dans treize États de la République, pour la période du 1 janvier 2007 au 31 juillet 2008, démontre que dans le cas du District Fédéral le féminicide est un phénomène inexistant. Le rapport révèle le manque de chiffres et de statistiques qui permettraient de connaître la magnitude du problème au DF, les cas ne sont pas traités, dans la majorité des cas recensés par l'Observatoire on ne connaît pas l'identité des femmes, qui les a tuées, le mobile du meurtre, il n'y a pas de preuves, il n'y a pas d'enquêtes. » (*Cimac noticias*, 20/10/2009).

Ce constat rappelle, à dix années d'intervalle, la situation originelle du traitement du féminicide à Juárez : victimes restant dans l'anonymat, absence de coupable, refus d'enquêter, déni de l'urgence du problème. D'autre part, comme à Juárez, les proches sont les premiers à mener à l'enquête et à mettre en évidence les irrégularités dans les dossiers. La famille d'Ali a ainsi alerté les autorités et l'opinion publique sur le fait que le frère de l'assassin est un ancien député de l'assemblée législative du DF et que, dans le dossier, les photographies ne correspondaient pas à celles du coupable, ce qui laissait supposer que celui qui était détenu pour le meurtre n'était pas forcément le coupable.

Le deuxième cas qui secoue les espaces de résistances du DF est celui du féminicide de deux journalistes de la capitale, Ana María Marcela Yarce Viveros et Rocío González Trápaga dont les corps sont retrouvés dans un parc de l'arrondissement d'Iztapalapa le 1 septembre 2011.

« Le Bureau du procureur général de justice du DF a indiqué que la piste principale de l'enquête est qu'il s'agit d'un féminicide en raison de la violence utilisée contre les deux journalistes, "les deux femmes, âgées toutes deux de 48 ans, étaient recouvertes d'une bâche bleue, elles étaient nues, pieds et mains liées, une corde autour du cou et elles présentaient des signes de coups sur plusieurs parties du corps". » (*Cimac noticias*, 02/09/2011).

Cette fois, ce sont les journalistes de la capitale qui expriment leur indignation. Les réseaux d'interconnaissance entre les journalistes féministes mexicaines, les défenseur.es des droits humains et les organisations internationales comme Amnesty international publient plusieurs tribunes et exercent une forte pression sur les autorités du DF pour que l'enquête soit efficacement menée. David Peña, l'un des avocat.es de l'affaire du Campo Algodonero, se saisit du dossier et contribue, par ses déclarations à la presse, à maintenir l'exigence de justice. Par exemple, quand le mobile du vol apparaît pour orienter l'affaire vers des homicides, celui-ci souligne comment les conditions fixées par la loi approuvée en juin 2011 par l'assemblée législative du DF pour établir le féminicide, en particulier la privation de liberté et l'acharnement sur les corps, sont réunies dans ce double assassinat.

Enfin, quelques mois après l'assassinat des journalistes, le 2 décembre 2011, c'est le corps décapité de l'actrice Julia Marichal qui est retrouvé dans des sacs poubelle dans le réservoir d'eau de sa maison (arrondissement de Magdalena Contreras).

« L'enquête du Bureau du procureur général de justice du District Fédéral (PGJDF) sur la mort de l'actrice et activiste culturelle Julia Marichal est menée selon les protocoles du féminicide, en raison de la violence utilisée contre la victime. » (*La Jornada*, 04/12/2011).

Le statut de célébrité de la victime ainsi que sa participation au sein du Mouvement pour la Paix fédère rapidement les acteur.es de la capitale qui, là encore, doivent s'opposer aux autorités du DF pour réfuter les résultats des premières enquêtes :

« La communauté artistique du District Fédéral, México, et sympathisante du Mouvement pour la paix avec justice et dignité, mené par le poète Javier Sicilia, exigent la vérité et la justice pour le féminicide de l'actrice et activiste Julia Marichal. Les médias mexicains ont diffusé des versions en provenance des autorités avec une information montée de toute pièce sur le présumé coupable du crime, selon la communauté artistique, c'est une situation très fréquente dans les cas des défenseurs des droits humains et des activistes. » (*La Jornada*, 04/12/2011).

Ces trois cas de féminicide au DF nous permettent de saisir l'émergence médiatique d'une mobilisation contre le féminicide au-delà du contexte du féminicide de Juárez vers la fin de cette seconde période même si la scène publique reste largement dominée par la question

frontalière. Nous constatons par ailleurs que les acteur.es qui s'emparent du problème pour le DF sont confronté.es à des obstacles similaires au cas de Juárez : enquêtes trop vite menées, fabrication de coupables, tentatives de requalification des cas en homicides.

* *

*

Ce chapitre a montré que les expériences de lutte contre le féminicide au DF sont dominées au début de cette seconde période par le cas Juárez qui bénéficie presque d'une médiatisation et d'une attention exclusive. Ce focus sur la cause des femmes à la frontière, s'il crée un nouveau risque d'essentialisation du féminicide, génère par ailleurs des espaces de professionnalisation pour les acteur.es du DF qui cherchent à potentialiser les premiers acquis de la Loi générale et à faire reconnaître leur expertise. Cette institutionnalisation de l'espace de la cause Juárez masque tant bien que mal l'émergence d'une préoccupation locale pour le féminicide qui commence à gronder dans la capitale à partir de 2010.

CHAPITRE 7.

Enjeux de genre.

Les impacts de la perspective des droits humains sur le motif genre du féminicide

Dans le premier moment de mobilisation que l'on a identifié, la capitale contribue à l'interprétation de la violence contre les femmes d'un point de vue académique et militant selon un motif de genre qui se décline selon deux axes de causalité : des femmes sont violentées et/ou assassinées, d'une part, parce qu'elles sont femmes et que cette assignation légitime une construction sociale de la violence envers elles et, d'autre part, parce que l'impunité sociale et institutionnelle couvre, perpétue et encourage la violence masculine.

Dans ce deuxième moment de mobilisation qui se caractérise par l'institutionnalisation de la problématique du féminicide et par sa circulation dans des sphères organisationnelles, le motif de genre autour duquel s'articule le concept de féminicide est nécessairement soumis à de nouvelles forces de déformation. L'une d'elles semble plus particulièrement avoir travaillé le concept : la perspective des droits humains. Lors de l'enquête, trois formes institutionnelles reposant sur la perspective des droits humains ont pu être identifiées : les organismes internationaux, les organisations de lutte pour les droits civils et les organisations d'inspiration catholique. On se demandera ainsi dans quelle mesure ces organisations qui pensent le féminicide comme une atteinte aux droits fondamentaux et universels offrent-elles des ressources supplémentaires aux acteur.es ou au contraire contribuent-elles à dépolitiser la question de la violence masculine ?

1. Les impacts du discours des organismes internationaux

Il est légitime de s'intéresser à l'apport du discours des organismes internationaux sur le concept de féminicide tel qu'il est pensé dans la capitale mexicaine au regard de deux faits, eux-mêmes dépendants l'un de l'autre : la situation privilégiée de la capitale comme ville monde (Braudel, 1979) ou ville mondiale (Sassen, 2001, p. 4) et la présence affirmée à México de féministes qui se sont appropriées la rhétorique onusienne des droits humains des femmes. Dans un premier temps, il s'agit de montrer ce que la compréhension du féminicide comme violation d'un droit humain implique pour la lecture genre du féminicide. Dans un

second temps, on rapprochera la construction discursive d'un droit à la vie sans violence de la lutte contre l'impunité.

1.1. Gender Based Violence et droits humains des femmes

Si les Nations Unies reconnaissent dès 1945 la nécessité de protéger les droits des femmes avec leur inclusion dans l'article 1 de la lettre de San Francisco puis l'adoption de la déclaration universelle des droits humains, l'article 2 établissant l'égalité entre les êtres humains sans distinction de race, de couleur ou de sexe, il faut attendre la fin du siècle dernier pour voir les traités internationaux, comme celui de la CEDAW, préciser l'étendue de ces droits. Depuis, les violences contre les femmes constituent l'un des axes d'intervention majeurs des politiques d'égalité internationales et la *Gender Based Violence* (GBV) [Violence fondée sur le genre] est devenue l'une des plus importantes « déclinaisons d'intervention de genre soutenues par des bailleurs internationaux » (Lacombe *et al.*, 2011, p. 7). En 1996, la résolution 50/166 de l'assemblée générale des Nations Unies lance le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ouvrant la voie à une multiplication des financements de projets étiquetés GBV par les agences de développement et les fondations privées.

Le discours ambiant international genre et droits humains permet ainsi dès les années 1990 à la problématique du féminicide de sortir du cadre d'une préoccupation géolocalisée ou strictement féministe. Le caractère universel du motif « parce que femmes » est alors mis en avant et construit les victimes du féminicide en victimes de la violence de genre comme phénomène global auquel s'intéresse la communauté internationale.

La rhétorique onusienne travaille les définitions du concept de féminicide tant depuis le champ institutionnel dans lequel des féministes comme Lagarde articule le concept avec les notions de citoyenneté de genre et de globalisation démocratique que depuis le champ militant dans lequel les organisations ont appris à manier le discours onusien de la violence de genre pour alerter sur la déterritorialisation des droits humains à Juárez (Schmidt Camacho, 2007) et répondre aux appels à projets internationaux pour obtenir des financements. L'impact social du féminicide est abordé depuis le non respect d'un droit humain élémentaire, le droit à une vie sans violence dont la traduction mexicaine, *una vida libre de violencia* (*Ley general*, 2007), a été directement plaquée sur l'américain *a life free from violence*.

Reprenant le discours officiel des Nations Unies et de ses secrétaires généraux qui déclarent que la violence contre les femmes est une violation grave et généralisée des droits

humains (Kofi Annan, 2006 ; Ban Ki-moon, 2008), Lagarde inscrit la réflexion de la Commission féminicide qu'elle a présidée et les travaux qui en ont émané dans un cadre interprétatif axé sur les droits humains :

« Nous vivons toutes, en tant que femmes, des formes de violation de nos droits humains qui découlent de la subalternité sociale et de la subordination politique de genre qui nous touchent comme genre, la violence est l'une d'elles. Nous considérons que c'est dans ce cadre que doit être expliqué le féminicide. » (Lagarde, 2008, p. 223).

La dérivation du nom féminicide en adjectif pour créer une nouvelle catégorie conceptuelle, la violence féminicide, violence de genre contre les femmes, a ainsi fait entrer le féminicide dans les violations des droits humains et a permis d'élargir la base des acteurs susceptibles de se mobiliser :

« Nous avons rapidement développé dans la commission plusieurs lignes de travail parlementaire : la dénonciation et l'exigence de justice avec les organisations civiles, le mouvement féministe et le mouvement des droits humains. Le travail d'enquête est passé du féminicide ou des féminicides à la violence féminicide pour mieux connaître la situation de violation des droits humains des femmes tant à Juárez que dans le reste du pays. » (Lagarde, 2008, p. 218).

Dans l'essai de 2008, Lagarde indique clairement que les outils de mesure qui ont été utilisés dans l'analyse de la violence féminicide ont été ceux des agences de développement :

« Une analyse féministe de genre et droits humains a été réalisée, pour cela nous nous sommes basées sur le paradigme et la méthodologie du développement humain et on a utilisé comme guides d'enquête les indices du développement humain du PNUD, aussi bien le IDH⁸³ que l'indice de genre IDG⁸⁴ et l'indice de potencialisation de genre IPG. » (Lagarde, 2008, p. 224).

Sur le terrain de l'activisme aussi, la lutte contre la violence féminicide rejoint la lutte globale contre les atteintes aux droits humains. Depuis 2010 et la création de ONU Femmes,

⁸³ En 1990, l'économiste indien Amartya Sen développe au sein du PNUD un nouvel indicateur pour évaluer ce qui ne l'était pas par l'indicateur traditionnel du PIB, l'IDH, l'Indicateur de Développement Humain. Cet indicateur se base sur trois critères supplémentaires : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie des populations. L'objectif est d'apporter des éléments comparatifs supplémentaires sur la satisfaction des besoins essentiels (l'accès à l'eau, à la nourriture), la satisfaction des besoins immatériels (l'éducation, la capacité de prise de décision) et la qualité de vie des personnes. Lagarde fait partie des féministes qui ont investi le champ du développement humain pour faire porter la voix des femmes au plus haut niveau des instances décisionnaires et s'assurer de la prise en compte des femmes comme sujets réels des projets de Développement Humain Durable. En effet, leur plus gros travail a consisté à rendre visibles les mécanismes d'exploitation et de reproduction des inégalités de genre sur lesquels s'appuient de nombreux projets de développement dans les pays du tiers-monde.

⁸⁴ IDG signifie Indice de Développement de Genre.

installée dans la capitale, 16 jours d'activisme ont été instaurés contre la violence de genre, la période s'étend du 25 novembre (journée internationale de l'élimination de la violence contre les femmes) jusqu'au 10 décembre (journée internationale des droits humains) pour réaffirmer que la violence contre les femmes est une violation des droits humains.

María de la Luz Estrada, directrice de Católicas, décrit les puissants réseaux d'alliances qui se sont formés autour de la défense des droits humains :

« Nous travaillons énormément depuis les alliances. Nous travaillons toujours en réseaux, en alliances. Je suis dans Católicas mais aussi dans l'Observatoire [OCNF] où nous sommes un front de plus de quarante organisations de femmes, nous travaillons aussi avec le réseau Todos los Derechos para Todas y Todos⁸⁵ qui est un autre front. Avec eux, on échange sur la problématique des femmes mais plus largement sur le problème des droits humains et nous travaillons à faire du lien entre toutes les luttes, entre les différents domaines de lutte de chaque organisation pour générer une plus grande force de manière collective. »

María de la Luz Estrada. Directrice de Católicas por el Derecho a Decidir. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

L'institutionnalisation de la lutte contre la violence féminicide *via* la perspective des droits humains transforment les acteur.es des espaces de résistance qui acquièrent le statut de défenseur.es des droits humains et accèdent par là-même à un espace officiel de la société de subjectivation tel que défini par Touraine : un « mouvement par lequel un individu peut se transformer en acteur social, c'est-à-dire en agent actif de promotion et de défense des droits humains fondamentaux, universels, dans toutes les pratiques humaines » (Touraine, 2015, p. 16).

Le contenu des revendications des acteur.es se modifie également sous le poids du discours des droits humains. Le caractère éthique des droits humains tend à occulter la dimension politique liée au genre comme système social d'organisation hiérarchique entre les sexes : « l'institutionnalisation des violences de genre tend à "subsumer" et à diluer la question des rapports sociaux de sexe dans celle de la violence » (Delage *et. al.*, 2019, p. 11). La lutte contre le féminicide est menée selon un impératif moral de respect de la dignité. La dignité, qui « place l'être humain au-dessus de toutes les institutions, de tous les intérêts, de

⁸⁵ La Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos « Todos los Derechos para Todas y Todos » [Réseau national d'organismes civils de droits humains « Tous les droits pour toutes et tous »] est plus connue sous le nom de Red TDT. C'est un espace de collaboration de plus de 80 organismes de droits humains qui vise à élaborer des stratégies collectives pour rendre plus effective la défense des droits humains au Mexique. Son siège est basé dans la capitale.

tous les pouvoirs » (Touraine, 2015, p. 16), est un mot infiniment porteur dans un combat qui vise à réhabiliter la mémoire des victimes et à protéger celles qui pourraient l'être. Pourtant, la dignité de l'être humain gomme la condition de genre des victimes du féminicide et dilue le motif de genre des violences exercées contre les femmes dans des considérations avant tout morales.

De même, si le discours des droits humains a facilité l'institutionnalisation de la problématique du féminicide et a soutenu sa mise à l'agenda et son traitement par les politiques publiques, il a également participé à l'instrumentation du concept de féminicide comme support d'une perspective de *gender mainstreaming*⁸⁶ propice « aux ambiguïtés et aux interprétations divergentes » (Jacquot, 2009, p. 268). Parmi ces usages éloignés de la dimension critique originelle du féminicide, celui qui associe le féminicide à la vulnérabilité des femmes en général ou de certaines femmes, en situation de pauvreté par exemple. Cela reconduit l'essentialisation du couple victime/coupable ainsi que l'absence d'une puissance d'agir des femmes victimes de violence.

Enfin, si la perspective des droits humains a concrètement fait son entrée dans les textes constitutionnels du Mexique (réforme constitutionnelle du 10 juin 2011) suite à la sentence de Campo Algodonero et dans le langage institutionnel des instances en charge de la violence contre les femmes comme la CONAVIM ou l'INMUJERES, elle est restée inopérante dans son application (Hernández de Gante et Natividad Bernal, 2016). Comme on l'a expliqué dans le chapitre 2 de la première partie, le deuxième niveau de causalité du concept de féminicide au Mexique, l'impunité des violences masculines, trouve ses origines dans l'idée croisée d'une indifférence sociale et d'une responsabilité des médias et des juges. Nous soulignerons ici comment la perspective internationale des droits humains a contribué à infléchir le niveau de causalité vers la responsabilité de l'État tout en privilégiant une lecture sécuritaire de la violence contre les femmes.

⁸⁶ Le *gender mainstreaming* « est un instrument d'action publique par lequel la question particulière de l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée de façon horizontale et systématique à l'ensemble des "autres" politiques publiques et prise en compte à toutes les étapes du processus politique. » (Jacquot, 2009, p. 258). Le concept émerge entre 1980 et 1990 pour remettre en question les politiques publiques basées sur les principes d'égalité de traitement et d'égalité des chances. La notion implique que les acteur.es du *gender mainstreaming* soient les acteur.es habituellement en charge de chacun de ces secteurs, ce qui suppose une plus grande ouverture du secteur de l'égalité et que les actrices traditionnelles de la politique d'égalité, n'interviennent plus que pour la coordination du processus ou lors de missions d'appui ponctuelles.

1.2. Lecture sécuritaire de l'impunité

Le discours international des droits humains a rapidement rapproché le concept de féminicide de celui de génocide, élimination physique intentionnelle d'un groupe qui peut être national, ethnique, racial ou religieux (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 09/12/1948, art. II). Cela peut expliquer la raison pour laquelle Lagarde était attachée à la conservation du mot féminicide au singulier : il met en avant l'aspect massif et volontaire des meurtres commis à Juárez et plus généralement de l'ensemble des actes violents commis contre les femmes. L'appartenance au sexe féminin fondait par là même le motif d'une nouvelle atteinte génocidaire.

Au-delà de la visibilisation du caractère intentionnel et du nombre important de victimes, le rapprochement avec le génocide a permis de travailler le deuxième niveau de causalité et d'élargir la responsabilité institutionnelle des médias et de la justice à celle de l'État. En effet, les grands génocides du vingtième siècle, le génocide arménien, la Shoah ou le massacre des Tutsis ont été des exterminations planifiées au niveau d'un État. Du laisser-faire à la complicité, le concept de violence féminicide défini par Lagarde tisse les liens entre le genre comme système de domination des femmes et les manquements démocratiques de l'État mexicain :

« Le féminicide se forge dans l'inégalité structurelle entre les femmes et les hommes et dans la domination des hommes sur les femmes qui bénéficient avec la violence de genre d'un mécanisme de reproduction de l'oppression des femmes. De ces conditions structurelles surgissent d'autres conditions culturelles comme le contexte idéologique et social du machisme et de la misogynie et de la normalisation de la violence contre les femmes. À cela s'ajoute aussi un manque de lois et de politiques démocratiques au contenu genre de la part du gouvernement et des organes judiciaires de l'État, ce qui produit de l'impunité et génère encore plus d'injustice ainsi que des conditions de vie risquées, cela met en danger la vie des femmes et favorise l'ensemble des actes violents contre les femmes et les filles. » (Lagarde, 2008, p. 217).

Dans le discours des droits humains, la notion de risque est associée à celle de la responsabilité des États de garantir la sécurité des personnes. L'usage de cette rhétorique dans la définition des causes du féminicide permet, d'un point de vue stratégique, de saisir l'État dans sa responsabilité dans la continuité de la violence contre les femmes et de le confronter aux engagements qu'il a signés dans les traités internationaux sur la protection des droits humains. Cela travaille également le concept originel de l'impunité dans le féminicide : les assassinats de Juárez, et par extension, les différentes formes de violence contre les femmes

pouvant aboutir à leur mort, restent impunis car tolérés par un État qui ne remplit pas son devoir de protection des droits humains.

« La LGAMVLV⁸⁷ et les définitions qu'elle contient représentent un tournant dans l'histoire des femmes au Mexique car ils deviennent des points de référence pour l'administration de la justice, pour l'élaboration, l'application et l'évaluation de politiques publiques et des éléments d'exigibilité de leurs droits. À travers elles, il est possible d'exiger de l'État qu'il remplisse son rôle de garant de la vie, de la liberté, de l'autonomie et de la sécurité des femmes. » (Castañeda Salgado *et al.*, 2013, p. 25).

Le rapprochement entre génocide et féminicide n'a pas que des effets positifs dans la stratégie de lutte des espaces de résistance contre le féminicide. Il est en effet à l'origine de dissensions parmi les tenants de la définition du féminicide et ravive le débat traditionnel sur la compartimentation ou non des différentes formes de violence.

En 2009, Rita Laura Segato, anthropologue brésilienne, développe une réflexion sur le genre et le génocide qui l'amène à proposer une nouvelle catégorie conceptuelle, le fémigénocide. Selon elle, la catégorie féminicide est devenue à la fin de la première décennie du vingtième siècle un concept trop extensif. En incluant dans le champ référentiel les assassinats de femmes commis dans la sphère privée, l'usage de féminicide détournerait l'attention publique d'autres types d'assassinats :

« C'est probablement à cause de la compréhension progressive de cette dimension générique des crimes contre les femmes que, dans les pays d'Amérique Latine, le sens commun et les médias utilisent aujourd'hui assez fréquemment et de manière indistincte et interchangeable les expressions *feminicidio* et *femicidio* pour parler des assassinats de femmes pour des raisons liées au genre dans le contexte intime des relations - puisque le sens commun n'a pas assimilé ni compris l'opposition introduite entre ces deux termes par l'auteure costaricaine Ana Carcedo, en se différenciant du terme *feminicidio* utilisé par l'auteure mexicaine Marcela Lagarde. Le problème c'est que si, d'un côté, le terme aide le public à percevoir l'importance des crimes misogynes, d'un autre côté, il renforce la privatisation de la violence de genre et rend difficile la perception des manifestations de cette même violence qui font partie d'autres scènes. » (Segato, 2010, p. 18).

Elle défend alors la création d'un nouveau concept, le fémigénocide, pour désigner de manière exclusive les assassinats contre des femmes comme groupe dans des contextes de violence publique (guerre, règlements de compte mafieux etc.).

⁸⁷ LGAMVLV est le sigle de la Ley General por el Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia [Loi générale pour l'accès des femmes à une vie libre de violence] approuvée en 2006.

« Nous pourrions attribuer la catégorie féminicide à tous les crimes misogynes qui victimisent les femmes, aussi bien dans le contexte des relations de genre de type interpersonnel que impersonnel, et nous pourrions introduire la particule “geno” pour nommer les féminicides qui touchent, par leur caractère légal, la femme comme *genus*, c'est-à-dire, comme genre, dans des conditions d'impersonnalité. » (Segato, 2010, p. 25).

Elle souhaite que le fémi-génocide puisse devenir une catégorie juridique du droit international des droits humains, là où le féminicide n'a finalement pas été reconnu malgré le procès de Campo Algodonero.

Au-delà de la hiérarchisation des formes de violence, le concept de fémi-génocide éloigne de la réflexion les violences conjugales et la sphère quotidienne du féminicide. Il contribue également à renforcer l'argument de la localisation limitée du féminicide à certains lieux, zones périphériques, zones rurales etc. Notons que c'est sur cette localisation géographique que les projets genre et développement s'appuient pour proposer aux femmes des communautés rurales des programmes d'*empowerment* répondant aux standards internationaux du développement humain mais sans réelle prise en compte des femmes ni de leurs problématiques de vie. Pire, pour Jules Falquet, les droits des femmes sont de plus en plus souvent invoqués pour justifier des interventions militaires ou un contrôle sécuritaire provoquant des violences massives contre les femmes (Falquet, 2014a).

Le discours international des droits humains accompagne l'institutionnalisation du féminicide. Il offre aux acteur.es un plus grand espace de visibilité et une prise sur l'État mexicain mais il met à mal la portée critique du concept.

2. Les impacts du discours des organisations des droits civils

On a coutume désormais de dire que les droits humains, de par leur caractère fondamental, fonctionnent comme un parapluie qui protège les autres droits, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des citoyen.nes. Cela explique que la perspective des droits humains qui s'énonce depuis la rhétorique et les normes de la sphère internationale trouve également dans la capitale mexicaine un écho auprès des acteur.es de la défense des droits civils qui ne sont rien d'autre que des droits humains qui ont été actés par les lois et la constitution de l'État. Le statut de centre politique de la ville de México active alors d'une manière toute particulière les attentes et les revendications des citoyen.nes en matière de droits d'expression, d'opinion ou de manifestation. L'objectif est ici de montrer les liens qui se sont tissés entre la problématique du féminicide et celle du respect des droits civils au

Mexique, entre la demande de justice des espaces de résistance contre le féminicide et la demande de justice d'espaces de résistance contre la violence politique au Mexique et à México en particulier. On envisagera les effets de ce rapprochement sur les deux axes de causalité du féminicide en commençant par l'articulation entre le « parce que femmes », la violence politique et l'antiféminisme.

2.1. Féminicide, anti-féminisme et violence politique

« Contrairement à l'imaginaire démocratique des élites, j'affirme que nous vivons aujourd'hui une situation de contrôle extrême, de violence sociale et institutionnelle, de surveillance exagérée et d'emprisonnement virtuel des citoyens qui parle d'un autre monde, différent de celui que les apologistes des dites démocraties occidentales ou démocraties établies persistent à imaginer. » (Tamayo, 2010, p. 165).

Les propos que ce sociologue mexicain tient lors d'un séminaire sur la construction de la démocratie dans la ville de México illustrent le contexte d'oppression que vivent à la fois celles et ceux qui affluent vers la capitale pour faire entendre leurs revendications et celles et ceux qui y vivent au quotidien leur expérience démocratique. Une expérience démocratique confrontée au hiatus entre d'une part les garanties d'accès aux droits inscrites dans les textes et la constitution mexicaine et d'autre part la violence institutionnelle vécue.

La réforme constitutionnelle qui a été menée entre avril 2009 et juin 2011 a, en effet, inscrit la protection des droits humains par l'État mexicain dans son article premier :

« Dans les États-Unis mexicains toutes les personnes jouiront des droits humains reconnus par cette constitution et par les traités internationaux auxquels l'État mexicain a adhéré, ainsi que des garanties pour leur protection. L'exercice de ces droits ne pourra être restreint ni suspendu, sauf dans les cas et les conditions que cette constitution prévoit. [...]

Toutes les autorités, dans leur domaine de compétences, ont l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et garantir les droits humains dans leur conformité, interdépendance, indivisibilité et progressivité. En conséquence, l'État devra enquêter sur les violations des droits humains, les prévenir, les punir et les réparer dans les conditions prévues par la loi. [...]

Est interdite toute discrimination motivée par l'origine ethnique ou nationale, le genre, l'âge, les handicaps, la condition sociale, les conditions de santé, la religion, les opinions, les préférences sexuelles, l'état civil ou toute autre discrimination qui porterait atteinte à la dignité humaine et qui aurait comme objet d'annuler ou de bafouer les droits et les libertés des personnes. » (Reforma constitucional en materia de derechos humanos, 10/06/2011, art 1 cap 1 tit 1)

Pourtant, dans les faits, l'État mexicain de Calderón est loin de remplir les devoirs auxquels il est obligé en tant qu'État démocratique et de nombreux organismes de la société civile installés dans la capitale, comme l'organisation HIJOS⁸⁸ ou le Comité Cerezo⁸⁹, dénoncent la violence policière et militaire qui réprime les citoyen.nes. Vicente L., un acteur dont la militance s'étend à différentes causes liées à la violence institutionnelle, parmi lesquelles le féminicide, témoigne de la répression et de la surveillance politique dans la capitale :

« Quand il y a ce genre de détentions arbitraires, quand il y a des attouchements, quand il y a des abus, qu'ils commencent à menacer les camarades filles et garçons, y compris des menaces de viol [...] l'inquiétude est toujours là, c'est vraiment le problème de l'activisme au Mexique et ailleurs, ils savent que tu en fais partie, ils sont au courant que tu es en train de faire des actions politiques. C'est ce que je disais à mes parents quand ils me disaient de ne pas y aller car ils pouvaient me faire disparaître, ils pouvaient me taper ou m'emprisonner, je leur disais que cela m'étonnerait beaucoup qu'ils ne sachent pas déjà où je vis, où j'étudie, que cela m'étonnerait beaucoup qu'ils ne m'aient pas déjà reconnu avec toutes les caméras qu'il y a, tous les infiltrés qu'il y a dans les manifestations. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Pour les militant.es rencontrés.es comme pour celles et ceux qui analysent les formes de répression contre les femmes activistes, la violence féminicide est une réponse patriarcale à l'émancipation des femmes mexicaines et à leur nouveau positionnement dans l'espace public :

« Pour moi, c'est la conséquence d'un changement important non seulement à México mais aussi au niveau national, global : l'émancipation, l'empuissancement des femmes. Les femmes commencent à jouer davantage des rôles importants dans la société pas seulement d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue politique, c'est important de le mentionner, cela a un impact. Le Brésil, le Chili ont ou ont déjà eu des présidentes mais au Mexique les responsabilités politiques leur sont refusées, les femmes politiques sont souvent persécutées ou menacées. Tiens, par exemple, ils viennent d'enlever un homme politique au Michoacan et une candidate aux élections municipales a reçu des menaces, c'est un bon exemple, en plus du fait

⁸⁸ L'organisation Hijos por la Identidad y la Justicia, contra el Olvido y el Silencio (HIJOS) [Enfants pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence] est née en 1995 en Argentine pour exiger que tous les responsables des crimes contre l'Humanité commis dans les années 70 (forces armées, policiers, ecclésiastiques ou civiles), aillent en prison. Composé à l'origine par les enfants de porté.es disparu.es, assassiné.es, exilé.es et ex-prisonnier.es politiques de la dictature militaire, le groupe est désormais un réseau international de lutte contre l'impunité. Il est bien implanté au Mexique.

⁸⁹ Voir note 41.

que presque tous les hommes politiques trempent dans des affaires sales l'intention de menacer une femme plus parce que c'est une femme que parce que c'est une politique donne une signification différente aux menaces, c'est certain. Ce qui se passe aussi au Mexique c'est qu'il y a une augmentation du nombre d'étudiantes, il y a plus de femmes dans les filières qui étaient historiquement masculines comme l'architecture, le droit ou la médecine et cela provoque un changement structurel dans les mentalités. On associait la femme à la passivité, on lui donnait des rôles au sein du foyer où on lui permettait peu de choses. Il faut reconnaître que ces crimes, ces attaques dont elles souffrent trouvent leur justification justement dans le fait que la femme est en train de transgresser sa position dans la société, on le voit dans les faits divers des journaux, aux infos, les explications des coupables sont que les femmes ont fait ce qu'elles ne devaient pas faire, elles ont refusé un acte sexuel, je l'ai violée parce qu'elle m'a provoqué en s'habillant ainsi etc. Il faut rendre compte de cette mentalité qui imprègne les crimes contre les femmes et qui, comme diraient certaines de mes amies, appartient à cette structure paternaliste patriarcale. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

« Le lien du mouvement [contre le féminicide] avec la sphère internationale représente une provocation pour le masculinisme local et le pouvoir de l'État, la perception de la citoyenneté postnationale de la femme a été le motif d'une plus grande répression et d'une plus grande violence. » (Schmidt Camacho, 2007, p. 35).

Si cette offensive conservatrice est souvent interprétée comme une réponse agressive aux acquis des féministes et des mouvements de femmes, cette lecture de l'anti-féminisme « ne peut se réduire à cette dimension réactive, mais doit aussi être appréhendée comme intrinsèquement productive » (Paternotte, 2021, p. 11). Aborder cette violence politique comme une scène de la violence féminicide offre une nouvelle lecture critique de la violence contre les femmes, présentant celle-ci comme l'un des symptômes d'un développement démocratique défaillant et/ou inachevé. Malgré les occasions manquées de coalition des causes, comme dans le cas évoqué précédemment du *Movimiento por la Paz* de Javier Sicilia, la défense des droits civils dans l'espace hautement stratégique de la capitale a permis de nourrir la réflexion sur le statut de défenseur.es des droits humains des activistes contre le

féminicide et sur l'antiféminisme comme forme de violence féminicide :

« La violence de genre s'est transformée en une violence politique, comme le montrent les assassinats perpétrés contre les activistes. Parmi eux, les meurtres de Josefina Reyes Salazar, en 2009, puis de sa sœur María et de sa belle-sœur Luisa Ornelas Soto, en février 2011 à Ciudad Juárez, et celui de Marisela Escobedo Ortiz alors qu'elle exigeait justice pour l'assassinat de sa fille Rubi en décembre 2010 devant le palais du gouvernement de Chihuahua. Il est inquiétant de voir que l'on n'ait pas pris de mesures pour protéger les activistes et les proches des femmes assassinées et disparues qui ont reçu des menaces, raison pour laquelle, comme nous le disions, plusieurs d'entre elles ont été obligées de solliciter l'asile politique aux États-Unis (parmi elles Cipriana Jurado). Les agressions physiques contre Evangelina Arce (2003), Paula Flores (2010) et récemment Norma Andrade (2011) ne laissent aucun doute quant à la pertinence de continuer à exiger du gouvernement mexicain les mesures de protection pour les femmes qui réclament justice et pour les défenseur.es des droits humains des femmes, dans le respect de la LGAMVLV. » (Castañeda Salgado *et al.*, 2013, p. 23).

La mise en regard de la lutte contre le féminicide et de la défense des droits civils a permis une extension de l'interprétation du motif « parce que femmes » aux manifestations de l'antiféminisme et par là même une repolitisation du concept. Elle nourrit également la réflexion sur les espaces urbains comme territoires de contrôle et de répression, préparant les acteur.es et l'opinion publique à envisager la capitale comme un espace de la violence féminicide. Du point de vue du deuxième niveau de causalité, la lutte contre les atteintes aux droits civils travaille le sens du concept d'impunité en insistant sur la responsabilité directe de l'État dans les violences contre les femmes mexicaines.

2.2. Impunité et terrorisme d'État

Les droits civils s'adossant aux droits humains et au rôle de l'État comme garant de ces droits, l'impunité de ceux et celles qui leur portent atteinte interroge directement la capacité et la volonté de l'État à faire cesser ces atteintes :

« Étant donné que la citoyenneté est une association d'individus, il doit y avoir un arbitre, une autorité, qui est l'État. La justification de cet État est de protéger statutairement les intérêts des citoyens et de surveiller la correcte application des normes du vivre-ensemble. » (Tamayo, 2010, p. 21).

L'impunité n'est alors plus seulement l'absence de punition mais la volonté de laisser-faire et de couvrir les coupables, celle-la même que dénoncent de longue date plusieurs organismes civils luttant contre la détention des prisonnier.es politiques, les abus policiers ou la torture,

« des pratiques politiques intransigeantes qui sapent les droits humains des citoyens et creusent la tombe de la démocratie, avec l'argument de la sécurité » (*Ibid.*, p. 11). C'est depuis cet espace historique de dénonciation de la violence institutionnelle qu'il est possible de comprendre comment l'argument de la responsabilité voire de la complicité de l'État fédère différents espaces militants de la capitale :

« Nous parlons de terrorisme d'État et nous pensons que le terrorisme d'État possède beaucoup de versants et prend diverses formes et bien sûr nous considérons que le féminicide est directement lié à ce qui se passe dans le pays, on ne peut pas voir les disparitions d'un côté et les assassinats d'un autre, pour nous c'est un tout. Et puis ce type de violences et de violations ont un facteur commun qui est l'impunité : même quand cela arrive devant les cours internationales, comme dans le cas de Campo Algodonero ou d'autres cas qui sont traités par le cour interaméricaine, il n'y a pas eu de résolution cherchant à punir les responsables ou leurs complices, il y a comme des vases communicants entre tout ce que nous dénonçons. »

Marco P., homme entre 30 et 40 ans. Membre de HIJOS México. Entré dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

L'expression « terrorisme d'État » semble en effet bien éloignée des aspirations démocratiques affichées par le Mexique sur le plan international.

L'interprétation de l'antiféminisme et des attaques contre les défenseur.es des droits des femmes en terme de violence féminicide et de responsabilité de l'État amène les acteur.es des espaces de résistance de la capitale à sensibiliser l'opinion publique aux diverses formes de violences vécues par celles et ceux qui prennent en charge la lutte contre le féminicide et à demander à l'État de garantir leur protection. Ainsi, à la suite du « *Primer Encuentro Nacional de Defensoras de Derechos humanos en México* » [« Première rencontre nationale des défenseures des droits humains au Mexique »] qui s'est tenue du 14 au 16 octobre 2010, Andrea Medina, avocate spécialiste de la question du féminicide, recense les multiples attaques subies par les femmes engagées dans la défense des droits humains et publie une étude diagnostique, *Defensoras de Derechos Humanos en México: diagnóstico 2010-2011 sobre las condiciones y riesgos que enfrentan en el ejercicio de su trabajo* [Défenseures des droits humains au Mexique : diagnostic 2010-2011 sur les conditions et les risques qu'elles affrontent dans l'exercice de leur travail]. Elle y détaille :

« les attaques grandissantes et répétées dont font l'objet celles qui dénoncent les cas de féminicide, qui dirigent et/ou travaillent dans les refuges pour femmes qui souffrent de violence,

qui dénoncent les atteintes aux droits humains de la part de l'armée, des entreprises transnationales et au travail, qui défendent l'autonomie reproductive des femmes ou qui soutiennent les proches des personnes emprisonnées, persécutées et disparues pour des motifs politiques ; sans oublier les agressions contre les journalistes femmes, les défenseuses indigènes et les activistes de la communauté Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Transexuel.le et Transgenre. » (Medina, 2012, p. 1).

Elle y décrit également précisément le rôle joué par l'État :

« Elles sont exposées à l'insécurité et aux politiques répressives, elles sont confrontées à l'utilisation abusive des lois et des dispositions juridiques de la part de l'État, tant pour empêcher leur travail que pour criminaliser la contestation sociale, elles sont victimes de la fabrication de délits ou de dossiers qui les incriminent dans le but de nuire à leur travail et à leur sécurité ; et comme si cela ne suffisait pas, les atteintes aux droits humains commises à leur rencontre restent dans l'impunité, surtout celles qui impliquent l'État ou les groupes de pouvoir et des particuliers protégés par les autorités. » (Medina, 2012, p. 2).

L'enquête pointe la spécificité des agressions commises contre les femmes activistes, menaces et/ou agressions caractérisées par leur nature sexuelle. L'action répressive de l'État contre les femmes au DF y est mentionnée, en particulier lors de la manifestation de décembre 2010 qui protestait contre l'assassinat de Marisela Escobedo (*Ibid.*, p. 42).

Carolina T., l'une des avocates qui a travaillé pour le procès de Campo Algodonero, témoigne des pressions subies lors de l'accompagnement des victimes :

« Nous avons été mis sur écoute, volés, menacés, harcelés et il n'y a eu aucune protection. On nous a volé des dossiers, un témoin et une journaliste ont été menacés. Nos téléphones, nos mails étaient surveillés [...] Les proches des victimes ont tous subi des menaces, tout cela est dans la sentence, nous avons consigné les incidents liés à la sécurité des défenseuses, il y en a beaucoup. À ce moment là, il était évident pour tout le monde que cela venait de l'État. Aujourd'hui, c'est plus confus, est-ce le crime organisé ou l'État ? Ce qui est sûr c'est que, dans ce pays où la violation des droits soutient l'impunité, ceux qui exigent justice sont menacés de diverses manières, pour te mettre des bâtons dans les roues et que tu arrêtes de faire ton travail. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

La criminalisation de celles qui luttent contre la violence féminicide constitue à la fois une nouvelle forme de violence féminicide et une atteinte aux droits civils par l'État mexicain.

Cette mise en relation présente l'intérêt de hisser la cause du féminicide à la hauteur des autres causes qui ont, elles aussi, été définies par l'impunité entendue comme une action volontaire de l'État de bafouer les droits humains malgré leur inscription dans les textes de loi nationaux.

Au Mexique comme dans d'autres pays d'Amérique Latine, la défense des droits humains est également assumée depuis des postures théologiques alternatives qui critiquent la perspective androcentrée et patriarcale du christianisme traditionnel, qui rencontrent la cause des femmes et du féminisme et qui agissent elles aussi sur l'interprétation des deux niveaux de causalité du féminicide.

3. Les impacts des discours théologiques progressistes

Les villes, et *a fortiori* les mégalo-poles comme Mexico, sont des espaces privilégiés du fait religieux. De par le brassage culturel et migratoire qui s'y opère, elles sont le centre d'expression de mouvements religieux multiples (Lassave et Querrien, 2004). Dans cette dernière partie, nous envisagerons l'influence qu'ont pu exercer sur la lutte contre le féminicide trois postures spirituelles en lien avec la défense des droits humains dans la ville de Mexico : la théologie de la libération, la théologie féministe et la théologie des femmes indigènes. Nous envisagerons en particulier leurs effets sur l'interprétation des deux niveaux de causalité du féminicide.

La **théologie de la libération** est un courant théologique chrétien qui naît en Amérique Latine dans les années 1960 dans le contexte réformiste du concile Vatican II (1962-1965), de la création des communautés ecclésiales de base brésiliennes et de la conférence de l'épiscopat latinoaméricain de Medellin en 1968. Ce courant pense la foi chrétienne à partir de l'option préférentielle pour les pauvres et considère que le cadre théologique qui appréhende la réalité historique des plus démunies doit faire appel aux sciences humaines et sociales et s'articuler à une pratique sociale et politique. Les représentants de la théologie de la libération se sont ainsi souvent impliqués au péril de leur vie dans les mouvements de contestation populaire des régimes dictatoriaux et la défense des droits humains.

La **théologie féministe latinoaméricaine** naît à la fin des années 1970 dans le cadre émancipatoire de la théologie de la libération avant de connaître ses propres évolutions. La théologienne mexicaine Elsa Támez (2004) définit ainsi trois périodes de structuration de la théologie féministe latinoaméricaine : une première étape centrée sur la découverte des femmes comme sujets d'oppression et d'émancipation (années 70), une seconde qui cherche à féminiser le discours théologique à partir des aspirations et de la spiritualité des femmes (années 80) et une troisième période influencée par la sociologie du genre qui cherche à déconstruire la lecture patriarcale des textes bibliques et à reconstruire un discours théologique selon des catégories non androcentriques (années 90 et début 2000).

La **théologie des femmes indigènes mexicaines** s'inspire à la fois de la théologie de la libération et de la théologie indienne reprenant des éléments des cosmovisions indigènes ancestrales. Elle permet aux femmes « d'appliquer la critique des inégalités ethniques et de classe à leur propre subordination comme femmes dans la famille, la communauté et l'Église » (Marcos, 2004, p. 35) et de créer de nouveaux espaces d'organisation politique régionaux, nationaux et internationaux à l'instar de La Primera Cumbre de Mujeres Indigenas de las Américas [Premier sommet des femmes indigènes des Amériques] qui a eu lieu en 2002 et dont les axes de réflexion incluaient à la fois les droits humains, les droits indigènes, la spiritualité et la perspective de genre.

3.1. Oppression des femmes, genre et religion

Ces courants théologiques progressistes s'expriment à México et, chacun à leur manière, ils travaillent la lecture du féminicide depuis leur conception des droits humains.

Le père dominicain Miguel Concha est une figure centrale de la lutte pour le respect des droits humains dans la capitale mexicaine. Après avoir fondé en 1979 le Centro Antonio de Montesinos [Centre Antonio de Montesinos], dédié à la défense des droits humains, il crée en 1984 le Centro de Derechos Humanos, Fray Francisco de Vitoria (CDH Vitoria) [Centre des droits humains, Frère Francisco de Vitoria] depuis lequel il met en œuvre l'action politique revendiquée par la théologie de la libération. Il dénonce depuis plus de trente ans, lors de conférences ou dans les colonnes de *La Jornada*, les différentes atteintes aux droits fondamentaux vécues par les plus pauvres en matière de logement, de conditions de travail, de migration etc. Dès la création du Comité des droits humains du DF en 1993 et jusqu'en 2002, il travaille également comme conseiller pour cette instance.

Le féminicide fait partie des multiples causes portées par le centre Vitoria et son fondateur. Dès les débuts de la mobilisation au DF, Concha condamne les faits de Juárez :

« Il existe beaucoup d'interprétations à propos des motifs et des circonstances de ces assassinats répugnants, qui vont du trafic d'organes aux vidéos pornographiques, de la sécurité publique défaillante et de l'absence des conditions les plus élémentaires de travail dans les maquiladoras à la précarité des conditions et des installations urbaines. Mais indépendamment de celles-ci, le plus préoccupant c'est que l'État mexicain a toléré ces actes et par là même a contribué à ce qu'ils continuent d'exister, protégés par l'impunité. Ce qui est intolérable c'est de pénaliser les victimes, en les rendant coupables à cause de leurs horaires de travail, de leur condition sociale, de leur comportement ou de leur tenue vestimentaire. » (*La Jornada*, 16/02/2002).

Leur traitement comme atteinte aux droits humains des femmes en tant que secteur marginalisé de la société mexicaine travaille la dimension intersectionnelle de la violence

féminicide. Le rapport de classe étant déterminant dans le contexte d'oppression tel qu'interprété par l'idéologie de la libération, ce rapport est lui aussi déterminant dans l'interprétation donnée au premier niveau de causalité du féminicide : elles sont assassinées parce que ce sont des femmes aux conditions de vie et de travail dégradées dont le sort n'intéresse personne.

Le centre Vitoria joue un rôle important dans l'institutionnalisation de la cause du féminicide, en particulier au travers de l'école des jeunes défenseur.es que le centre a mis en place depuis 2002. Des jeunes, entre 18 et 29 ans, y sont formé.es pendant huit mois selon les principes et objectifs de l'éducation populaire, de l'éducation pour la paix et les droits humains. À l'occasion de cette formation et des rencontres entre jeunes, certains collectifs naissent :

« Feminicidios Nunca Más [Féminicides jamais plus] a surgi de ce processus de formation en droits de l'Homme, alors beaucoup d'outils, si ce n'est tous les outils que j'ai, que j'utilise et que je connais, que je peux offrir aux autres, je les ai obtenus grâce au centre Victoria et à cette formation. »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Du côté de la théologie indienne des femmes indigènes, c'est le rapport d'ethnie qui est mis au centre du premier niveau de causalité de la violence féminicide :

« - [M. Lapalus] Ce serait quoi pour toi la définition de féminicide ?

- Et bien, tout d'abord ce serait le mépris envers la femme indigène, le mépris y compris la discrimination, le mépris et la maltraitance, la maltraitance, la violence je ne sais pas si c'est la même chose ou si c'est lié, la maltraitance peut être verbale ou physique et la violence c'est quand elle est agressée, avec des coups, pour moi c'est ça, et puis il y a la mort, cela peut aller jusqu'à la mort. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Parce que la lutte pour défendre les peuples indigènes a elle aussi été menée au nom des droits humains et des traités internationaux protégeant les droits économiques, sociaux et culturels des peuples originels, les femmes indigènes de México sont elles aussi familières de la rhétorique des droits humains pour aborder les violences subies. La chercheuse Rosalva

Aída Hernández Castillo qui a travaillé sur les apports des luttes des femmes indigènes (2004) souligne comment les groupes de réflexion biblique promus par des religieuses et religieux en lien avec la théologie de la libération ont créé les conditions pour que les femmes partagent leurs expériences sur l'oppression et l'exclusion et comment les femmes indigènes, en particulier à partir du soulèvement zapatiste de 1994, ont commencé à dénoncer à la fois l'oppression économique et raciste vécue par leur communauté et le sexisme des organisations indigènes envers les femmes de leur communauté. Erendirani S. parle ainsi des violences contre les femmes dans certaines communautés :

« Les femmes sont maltraitées et doivent obéir parce que là-bas ceux qui dirigent ce sont les hommes. Elles sont battues, elles sont utilisées et certaines femmes, surtout les plus jeunes, ils les vendent. Eux, ils ne disent pas que c'est une vente, ils ne disent pas qu'ils les vendent mais ils les échangent contre de l'argent, contre quelques bêtes, contre des vaches, contre quelque chose ou quand un homme demande à en emmener une ou à se marier avec elle, et bien les pères, pour eux c'est quelque chose de normal : "oui emmène-la mais qu'est ce que tu me donnes ? Je veux que tu me donnes ceci". La situation est compliquée car elles ne peuvent rien faire, elles ne peuvent rien faire car de toute manière elles ne peuvent pas partir de la communauté et puis elles ne parlent pas espagnol et si elles s'en vont où est ce qu'elles vont aller ? La situation est très difficile. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Hernández Castillo précise également le rôle qu'ont joué, au début des années 90, des théologues féministes de la capitale, réunies dans le collectif *Mujeres para el diálogo* [Femmes pour le dialogue], dans la promotion d'une réflexion biblique depuis la perspective de genre au travers d'ateliers et de séminaires dispensés dans les communautés indigènes du pays (Hernández Castillo, 2004, p. 325).

La théologie féministe critique la complicité de l'Église dans les structures d'oppression des femmes. Elle apporte sa contribution à la lecture de la violence contre les femmes, notamment en questionnant la validité des textes patriarcaux de la bible⁹⁰.

La branche mexicaine du groupe *Católicas por el Derecho a Decidir*, dont la position dominante dans les espaces de résistance a précédemment été abordée, est née en 1994 dans le

⁹⁰ Mercedes Navarro Puerto (2010) montre par exemple comment dans les textes de *la Genèse* les femmes engendrent la vie tandis que les hommes les tuent, comment les femmes sont violentées et abusées, ou comment celles qui sont violées sont traitées comme des prostituées.

contexte des conférences internationales sur les droits humains des femmes et incarne cette volonté de concilier religion et féminisme.

Si les droits sexuels et reproductifs ont été leur premier combat, le féminicide et la lutte contre la violence contre les femmes deviennent une cause centrale du groupe Católicas de la capitale, en particulier depuis 2007 et la création de l'Observatoire citoyen national du féminicide dont Católicas prend la tête. Le groupe contribue de manière déterminante à l'institutionnalisation du féminicide au travers des relations qu'il entretient aussi bien avec les organisations et collectifs militants que les acteurs institutionnels, universités et instances gouvernementales. Parmi ses actions, la documentation des cas et la rédaction de rapports diagnostiques sur le nombre et les caractéristiques des féminicides commis dans le pays orientent la militance vers la contribution à l'élaboration de politiques publiques. L'objectif du rapport de janvier 2009-juin 2010, *Una Mirada al Feminicidio en México* [Un regard sur le féminicide au Mexique], est ainsi de « fournir des connaissances et des informations qui puissent être utiles à la prise de décisions en matière de droits humains, de justice et de sécurité publique pour les femmes mexicaines et promouvoir la création de mécanismes efficaces qui garantissent la sécurité et l'accès à la justice en matière de prévention, sanction et élimination du féminicide » (OCNF, 2010).

Chacune de ces positions théologiques détermine une compréhension et une interprétation du concept d'impunité.

3.2. Impunité, néolibéralisme et néocolonialisme

Dans ce travail, l'impunité est l'objet d'une interprétation plurielle.

Du côté des Católicas, l'impunité recouvre certes une critique de l'État. Néanmoins, c'est pour son inaction ou son manque d'action et c'est sans remettre en question la nécessité, voire le devoir des organisations d'être force de proposition auprès des pouvoirs politiques et de travailler avec eux.

En revanche, l'impunité dénoncée par le centre Vitoria nous semble plus orientée vers une critique de la politique néolibérale du gouvernement mexicain et de la répression politique utilisée pour faire taire les opposant.es. Les prises de position historiques et très critiques de Miguel Concha⁹¹ vis-à-vis de l'État mexicain servent de socle à l'interprétation de l'impunité entendue comme une action volontaire qui accompagne la violence de l'État

⁹¹ Miguel Concha Malo a beaucoup écrit sur la corruption, l'impunité militaire, la violence répressive et la criminalisation des luttes sociales au Mexique (CDH Vitoria, 2014).

mexicain. En ce sens, le Centre Vitoria est proche des mouvements de défense des droits civils avec lesquels il collabore :

« il y a des collectifs, des mouvements qui récemment sont entrés en contact avec nous, depuis que je suis ici, ils nous ont contactés pour solliciter des outils en matière de droits humains, dernièrement des outils concernant le droit de manifester et les protocoles de sécurité pour les arrestations arbitraires. On se consacre aussi à l'articulation avec d'autres mouvements ou d'autres collectifs, d'autres organisations, par exemple, le centre fait partie de la Red Nacional para los Derechos de Todos⁹². »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Enfin, depuis les réflexions spirituelles et politiques des femmes indigènes, l'impunité se teinte d'une dimension néocolonialiste. Dans le témoignage qui suit, la violence contre les femmes est l'un des effets de l'asservissement des peuples indigènes par le gouvernement mexicain au service des puissances économiques étrangères :

« on aime beaucoup les femmes zapatistes parce que ce sont elles qui ont entrepris la lutte avec les hommes et qui ont obtenu que les hommes abandonnent le vice, qu'ils arrêtent de boire. C'est ce qui nuit aux familles et aux communautés. Elles se sont organisées et ont décidé : nous allons travaillé ensemble mais vous devez arrêtez de boire, et c'est ce qui se passe, là-bas dans les communautés zapatistes eux ils ne boivent pas, c'est interdit car des accords ont été signés, comme ça on y arrive. Dans les communautés de toute la République, ce qu'a fait le gouvernement c'est donner, comme s'ils donnaient un tranquilisant, une pilule comme un peu d'argent, chaque mois des projets, qu'est ce qu'ils leur donnent ? Ils leur donnent par exemple mille pesos, pour une famille de quatre ils leur donnent quatre mille pesos par mois, et qu'est ce qu'ils font ? Ils ne travaillent plus la terre, ils ne produisent plus, ils n'ont plus de quoi semer, ils ont besoin de bêtes ou d'un tracteur, c'est difficile. Certains en ont mais très peu pour en vivre. Donc ce qu'a fait le gouvernement, c'est qu'il leur a donné le tranquilisant, comme ça la communauté reste tranquille, ils ne protestent pas. Pourquoi ? Parce qu'ils reçoivent l'aide, cet argent mais cet argent sert seulement à nuire aux gens, pour que les personnes ne réfléchissent plus et qu'ils n'aient plus un quelconque intérêt, à quoi bon vivre si ils ne peuvent plus travailler dans les champs, si ils ne peuvent avoir aucune autre activité là-bas au village ? Et bien la seule chose qu'ils font c'est se saouler et cela fait du mal, détruit les familles. Pourquoi ? Dans les

⁹² Il s'agit de Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos Todos los Derechos para Todas y Todos (Red TDT) qui réunit des organisations comme SERApaz [Services et accompagnement pour la paix], Propuesta Cívica [Proposition civique], Libre internet para todos [internet libre pour tous].

communautés indigènes, il y a beaucoup de richesses, le sol, l'eau, tout, l'air, toutes les ressources naturelles et le gouvernement déplace les communautés, leur enlève leurs terres, les dépouille plutôt parce que des entreprises étrangères arrivent, amènent leurs projets qui ne font que détruire : ils disent que cela va leur donner du travail mais ce n'est pas vrai, ils ne leur donnent pas de travail, ils ne leur donnent pas de travail, la seule chose qu'ils font c'est leur voler l'eau, leur voler leurs terres. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La domination blanche sur les peuples indigènes et les territoires d'Abyalala se rejoue dans l'interprétation de la violence contre les femmes et des assassinats barbares, rapprochant la spiritualité indigène de la pensée écoféministe :

« L'oppression de la femme et la destruction de la planète viennent du même système patriarcal, de la notion de "pouvoir sur", qui nie l'union primordiale de tout le cosmos. L'oppression des femmes et la destruction de la planète ne sont pas des phénomènes indépendants mais deux formes de la même violence. Les deux viennent d'une nécessité aberrante de contrôler ce qui est différent, ce que nous ne comprenons pas. Parce que nous sommes sources de vie, aussi bien la terre que la femme, nous sommes devenues des ressources. » (Ress, 2010, p. 113).

* *

*

Ce chapitre a permis de souligner comment le discours des droits humains, très présent dans les années 2005-2010, a pu modeler les interprétations du féminicide et par conséquent exercer une influence tantôt positive, tantôt négative sur les espaces de résistance. Ainsi, la perspective intégrée et globalisante du *gender mainstreaming* a-t-elle facilité l'ouverture et l'expansion de l'espace de la cause tout en mettant en péril la charge critique du concept de féminicide. De même, si le message porté par les organisations de défense des droits civils renforce un front commun contre la criminalisation des défenseuses des droits humains et le terrorisme d'État, il évince la spécificité de la cause des femmes. Enfin, si l'engagement progressiste des mouvements d'inspiration catholique permet de rassembler autour du régime de violence vécu par les femmes pauvres et/ou indigènes, le positionnement de ces mouvements face à l'État crée des tensions au sein de l'espace de la cause.

CHAPITRE 8.

Faire justice.

Les espoirs et les déconvenues de la voie légale

Dans la première partie, qui correspond à la phase d'émergence des espaces de résistance contre le féminicide dans la capitale, on a identifié l'apparition du néologisme féminicide comme une prise (Chataurenaud, 2006) pour les acteur.es sur les manières de faire justice. On a souligné comment les acteur.es s'en étaient emparé pour peser sur trois versants de la demande de justice : le versant de la reconnaissance du problème vécu, le versant de la mise à l'épreuve de l'État et le versant juridique à proprement parler. On reprendra, en cette fin de seconde partie, ces trois versants en explorant dans quelle mesure la phase d'institutionnalisation représente une emprise sur les espaces de lutte et à l'inverse quelles prises les acteur.es sont en capacité de déployer. On s'intéressera tout d'abord aux effets de l'institutionnalisation sur la prise en compte du problème du féminicide. Dans un deuxième temps, on soulignera les prises possibles des espaces de résistance face à l'emprise de l'impunité. Enfin, on évaluera le chemin effectué par le féminicide dans le domaine juridique depuis la Loi générale préventive jusqu'à son entrée dans les codes pénaux.

1. Reconnaissance du problème ou politique de simulation ?

L'approbation de la LGAMVLV et l'entrée du vocable féminicide dans la sphère juridique ainsi que le poids de la perspective des droits humains des femmes dans l'interprétation et le traitement de la violence féminicide consacrent de nouveaux espaces institutionnels de prise en compte de la problématique du féminicide. Les engagements pris par le Mexique au travers des traités internationaux en matière de droits des femmes ainsi que la reconnaissance des formes multiples de violence exercées contre les femmes par la LGAMVLV se traduisent dans la production de politiques publiques. Pourtant, à l'instar de ce qui s'est produit dans les années 1990 et 2000, lors du passage du genre académique au genre technocratique (Caulier, 2011), l'entrée du féminicide dans la sphère institutionnelle des programmes sociaux et des politiques publiques s'est elle aussi accompagnée d'une pratique et d'un usage ambigu du concept dans lesquels la perspective genre devient un simple outil

descriptif de la position subordonnée des femmes :

« le genre technocratique a également pris forme à travers de nombreux programmes sociaux et politiques publiques. Ces politiques s'expriment sous la forme de la perspectiva de género [perspective de genre] qui n'est pas une théorie unifiée du genre ni un courant de pensée mais une mise en pratique bureaucratique de savoirs sanitaires ou juridiques sur le genre. C'est donc la version technocratique du genre et du féminisme qui revient fréquemment dans les discours publics mexicains comme dans la littérature. [...] C'est une forme de bréviaire du genre qui permet d'aspirer à une analyse scientifique sans prendre la peine de produire des analyses contradictoires ou de remettre en question les usages nomothétiques de ce genre tronqué en abstraction de programmes de gouvernance sociétale. Ce genre de la « perspective de genre » devient un genre pratique. Un genre qui est produit par le travail technocratique comme réalité. Le genre devient un élément comptable qui vient rejoindre l'ethnie, les revenus par tête ou l'impact environnemental. Ce genre comptable devient brevet de féminisme pour des générations entières de jeunes salariées des ONG. » (Caulier, 2011, p. 131).

On dressera le bilan de cette institutionnalisation de l'écoute en soulignant comment les limites géographiques du féminicide commencent à bouger dans le regard des acteur.es mais également comment elles et ils deviennent de plus en plus critiques vis-à-vis de la réponse institutionnelle et de la montée d'un antiféminisme contre les acteur.es des espaces de résistance.

1.1. Extension du regard des acteur.es sur la géographie du féminicide

Le poids de Juárez dans l'imaginaire géographique de la violence extrême contre les femmes demeure en cette fin de seconde période. Pourtant, doucement, les frontières entre des espaces touchés par le féminicide et d'autres indemnes deviennent de plus en plus poreuses dans le regard des acteur.es des espaces de résistance du centre.

Après l'enquête de la Commission féminicide qui s'était intéressée en 2004 aux taux de violence contre les femmes dans dix régions du pays, l'adoption de la LGAMVLV (2006) par toutes les entités du Mexique et surtout le contexte de violence accrue déclenchée par la guerre contre le narcotrafic obligent les acteur.es à s'intéresser aux morts violentes des femmes dans des contextes géographiques autres que celui de la frontière nord. Les organisations de la capitale comme l'OCNF centralisent les informations qui remontent depuis les États de la fédération et le paysage de la violence féminicide commence à se dessiner au-delà de Juárez.

« Le contexte du Mexique avec la militarisation, toute cette guerre, permettent finalement que [...] c'est une manière de [...] Avant je la voyais [la violence] très focalisée sur certains territoires du Mexique, pas de manière généralisée, maintenant elle est générale, je la voyais à Juárez, il y avait des disparues, mais on ne voyait pas que c'était le même modèle de violence dans les autres cas. »

Cristina O., femme, 55 ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

L'organisation de Guanajuato, Las Libres, active également son réseau. Circe López, représentante de Humanas contra la Violencia [Humaines contre la violence] dans l'État de Michoacán, explique comment, suite à la Loi générale, les appels à projets se multiplient en matière de perspective de genre et de violence et comment les acteur.es s'emparent des appels d'offres publics, comme celui de Instituto Nacional de Desarrollo Social [Institut national de développement social] pour créer l'observatoire de la violence sociale contre les femmes de Guanajuato en 2006, puis l'observatoire de la violence sociale contre les femmes du Michoacán en 2008. L'enquête que Circe López réalise avec d'autres dans l'État de Michoacán révèle que paradoxalement « les lieux où les femmes étaient assassinées étaient ceux où celles-ci pouvaient le plus facilement avoir accès à la justice, dans les grosses villes et dans la capitale de l'État ».

La leader de Las Libres alerte, elle, sur les féminicides commis dans l'État de Guanajuato ainsi que sur les cas de pénalisation de l'avortement qu'elle considère comme des actes de violence féminicide par lesquels l'État se rend lui-même coupable de violence contre les femmes :

« Quand j'ai découvert les histoires de ces neuf femmes qui étaient en prison avec des peines de trente ans, j'ai pensé "ça c'est de la violence féminicide" car ils les ont fait disparaître de la vie, ils les ont enfermés pour le reste de leur vie, pour trente ans [...] n'importe quelle femme pourrait se retrouver en prison simplement parce qu'un jour elle a été enceinte et parce qu'un jour elle a perdu le produit de la fécondation ? Parce qu'ils pensent que ça c'est un délit ? Ça c'est de la violence féminicide, faire disparaître, criminaliser, enfermer, priver de liberté les femmes pour le reste de leur vie. »

Verónica Cruz. Directrice de l'association Las Libres de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Las Libres médiatise l'affaire dans le contexte de la réforme constitutionnelle de l'État de Guanajuato en 2009 qui décide de protéger la vie dès la conception et de criminaliser toute femme qui avorte y compris dans les cas d'avortement spontané. Las Libres prennent la défense de ces femmes condamnées parfois jusqu'à cinquante ans de prison⁹³ pour homicide aggravé en raison du lien de parenté.

Du côté de la recherche universitaire, Armando Villegas Contreras, chercheur à l'UNAM, montre que le féminicide touche également l'État de Morelos et confirme que la prise de conscience des acteur.es a été retardée par le cas Juárez :

« Les médias électroniques n'ont presque pas évoqué la question et il n'existe pas pour l'instant de recherches sociologiques ou journalistiques pour le cas de Morelos. Cela a pourtant été fait pour Ciudad Juárez, et ceci soulève une première question. Pour autant que je sache, au Mexique, aucun cas n'a autant attiré l'attention comme celui de la ville frontalière. Il existe sur le thème des recherches d'auteurs, des registres d'organisations non gouvernementales, des travaux d'écrivains, des films, des documentaires et même des romans (2066 de Roberto Bolaño par exemple). Pourtant Ciudad Juárez n'a pas le privilège du féminicide, car, comme on le verra, dans l'État de Morelos le problème a été et est aussi grave que dans la ville du nord du Mexique. » (Villegas, 2010, p. 46).

À la fin des années 2010, le féminicide n'est donc plus forcément associé à Juárez dans le regard des acteur.es du centre qui reconnaissent un modèle identique de violence contre les femmes dans d'autres régions du Mexique. Leurs critiques se font nombreuses vis-à-vis de la réponse institutionnelle et la défiance grandit envers les organes étatiques.

1.2. Déception des acteur.es face à la réponse institutionnelle

Comme nous l'avons vu précédemment, l'une des réponses de l'État mexicain au féminicide a été de créer de nouvelles instances dédiées au traitement de la violence contre les femmes comme des commissions ou des Parquets spécialisés. Les années passant, le féminicide augmentant et les coupables restant la plupart du temps impunis, ces instances deviennent la cible des critiques :

« Quand le cas a été porté devant la Cour interaméricaine, le cas de Campo Algodonero, nous avons envoyé notre rapport sur les incohérences de l'État, nous avons dit que beaucoup de choses avaient été créées et avaient été dénoncées mais que l'inaction de l'État demeurait telle

⁹³ Un documentaire sera réalisé à partir des témoignages de quatre de ces femmes et des avis d'expert.es et d'avocat.es, Le film *Las Libres. La historia después de...* [Les Libres. L'histoire d'après...] sera projeté à sa sortie en 2014 dans tout le pays ainsi qu'au niveau international avec une présentation officielle à New York.

quelle car on ne voyait pas de réponse forte, ils avaient créé beaucoup d'instances mais elles ne rendaient aucun compte, des Parquets spécialisés, des commissions mais au bout du compte pas de résultat, on ne voyait pas de résultat. »

Cristina O., femme, 55ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

« Un autre problème auquel nous sommes confronté.e.s c'est précisément la prolifération de Parquets spécialisés, pour les femmes, pour les journalistes etc. La sectorialisation de la justice ne la rend pas plus efficace [...] Le vrai problème c'est que les procureurs et les ministères Publics ne font pas leur travail. Je pense que quand le gouvernement ne veut pas résoudre le problème, il crée un Parquet ou une commission. » (Melgar, 2008).

Certain.es considèrent que le travail n'est pas fait, d'autres pensent que le travail en réalité ne peut pas être fait en raison des fortes pressions sur celles et ceux en charge de ces instances.

« Je pourrais te donner comme exemple des cas comme celui de Guadalupe Morfín qui a été l'une des fonctionnaires envoyées par le propre Vicente Fox pour aller là-bas réguler certaines des tâches des commissions en charge précisément d'enquêter sur les cas. Je l'ai rencontrée, ce sont des personnes qui avaient travaillé dans le domaine judiciaire mais qui se sont retrouvées à un certain moment prises dans un embrouillamini d'intérêts politiques, on pourrait même parler d'intérêts visant à maintenir des standards d'impunité et qui bloquent le travail que l'on est en train d'essayer de mener en termes institutionnels etc. et qui finissent également par marquer les destins des personnes. »

Paula M., femme, 63 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Regina T., haute fonctionnaire qui a exercé dans plusieurs des commissions mises en places par le gouvernement pour lutter contre la violence féminicide dans l'État de Chihuahua et dans d'autres États, reconnaît une impasse structurelle :

« À quoi cela sert-il d'augmenter le nombre d'instances gouvernementales quand premièrement le fonctionnaire public continue à gagner une misère, quand deuxièmement il continue à supporter une situation de corruption dans laquelle sont impliqués les policiers et les personnels

des ministères Publics ? Tant que le contexte institutionnel et la structure sont marqués par la corruption et un manque d'efficacité dans les enquêtes des délits, cela ne changera pas. »

Regina T., une cinquantaine d'années. Haute fonctionnaire d'État. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement institutionnel.

La mise en place de ces instances et des politiques publiques en faveur de la prévention des violences contre les femmes a entraîné des dépenses conséquentes. Malheureusement, selon les acteur.es, cet argent n'a pas été utilisé à bon escient, soit qu'il ait servi à rémunérer des missions de qualité moindre, soit qu'il ait été détourné à d'autres fins.

« J'étais dans le cercle rapproché des députées et nous avons parlé de l'argent alloué et je leur disais "vingt millions c'est bien" parce que nous pensions que les gens allaient aller dans tous les États, qu'ils allaient recueillir des informations sur l'ensemble de la situation, qu'ils allaient réaliser une carte de la violence, c'est ce que je pensais très naïvement, sans l'ombre d'un doute ; et puis ils ont donné le projet à l'UNAM, à l'IJ [Institut de recherches juridiques], à Pérez Duarte et elle, elle a fait un diagnostic vraiment c'est une honte, comme si elle était restée chez elle pour faire un document de quarante pages et qui ne dit vraiment rien, du style "la violence est un problème grave au Mexique". C'est ça son diagnostic, avec vingt millions de pesos. Quand je pensais à ce diagnostic j'imaginai où ils allaient aller, que cela allait générer des milliers d'enquêtes, qu'ils allaient rencontrer les gouverneurs, les procureurs, qu'ils allaient réunir les informations des ONG, c'était pour cela les vingt millions [...] j'étais la conseillère en matière de violence féminicide à l'Institut (INMUJERES), j'étais celle qui signait les autorisations des documents que INMUJERES commandait, tout l'argent a été donné à INMUJERES et INMUJERES a embauché l'UNAM. Avec le ministère de l'Intérieur on a signé un accord avec l'UNAM pour qu'ils fassent le travail, et bien pendant tout le temps où j'y étais je n'ai jamais signé aucun document qui acceptait ce diagnostic là. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Personne ne voulait l'appliquer [la LGAMVLV]. On leur disait "regarde, l'argent est fléché pour ça, c'est écrit : mise en œuvre de la Loi générale d'accès. Tu dois faire ça, de cette manière". Il fallait presque leur souligner en gras : "c'est à toi de faire ça !", on devait faire des courriers pour les exhorter à le faire et c'étaient des demandes très fermes, signées par la présidente de INMUJERES : « nous demandons à ladite municipalité de ne pas gaspiller l'argent étiqueté genre sinon nous mettrons en cause votre responsabilité", il s'agissait d'écrits très forts. Nous nous rendions aussi sur place pour faire des visites parce que nous étions en train de créer

des Instituts des femmes dans toutes les localités, nous allions dans les municipalités auxquelles nous avons donné trois millions pour installer un Institut des femmes et vérifier : "où sont passés les trois millions de pesos ?", on nous répondait "non, mais ce qui s'est passé c'est que oui il y a bien eu un Institut, il y a eu l'inauguration mais ensuite le maire a emmené les chaises, il a emmené l'ordinateur, il a emmené le bureau, il a emmené le personnel". Et voilà comment il ne restait plus rien des trois millions. C'était comme ça dans tout le pays, partout, tu disais : "INMUJERES je veux trois millions pour faire un Institut", on te les donnait mais cela ne signifiait pas qu'on n'allait pas aller ensuite voir comment tu les avais dépensés et alors ont commencé des problèmes d'argent impressionnants. Ensuite, des fonds nationaux en matière de violence de genre ont été créés mais il n'y avait pas de politique pour répartir ce type de ressources au niveau national, cela n'existait pas, nous avions l'argent étiqueté mais nous ne savions pas comment le partager, c'était très frustrant, moi je n'avais pas à gérer les budgets, je m'occupais de politique publique mais les filles qui étaient avec moi dans le bureau, celui dédié à la violence de genre, devaient réfléchir à comment elles s'y prenaient pour répartir l'argent sans endosser la responsabilité de cet argent, alors elles demandaient des projets : "gouverneur tu veux de l'argent pour la violence, donne-moi un projet, je le dépose et si tu es d'accord nous te donnons l'argent" mais elles signaient des accords qui n'allaient jamais au bout, qui ne se concrétisaient jamais. C'était terrible, l'argent a payé des campagnes politiques, une femme nous a envoyé ses rapports de conformité car elle avait offert à des femmes des tabliers et des louches, c'était très difficile de leur expliquer que la politique en faveur des femmes ce n'était pas ça, ce n'était pas reproduire : les robots de Mix Tamal on sait qu'ils font plaisir aux femmes, ils vont leur permettre de s'émanciper mais l'argent ce n'était pas fait pour cela, c'était contre la violence mais à ce moment-là la violence ce n'était pas considéré comme un problème dont l'État devait s'occuper. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Dans cet extrait, outre le manque d'organisation et de formation du personnel de l'INMUJERES laissé seul face aux autorités locales et au contexte de corruption, on perçoit la difficulté de faire appliquer sur le terrain les décisions prises au niveau fédéral par désintérêt mais aussi par méconnaissance des tenants et des aboutissants d'une politique publique de lutte contre la violence masculine. Les politiques publiques mises en place ne trouvent pas d'application concrète et les structures d'aide aux femmes et aux victimes qui auraient dû voir le jour sur le territoire restent des coquilles vides. Plusieurs enquêtés font référence dans les entretiens à une politique de simulation pour définir cet état de fait qu'elles et ils ont identifié

lors de l'institutionnalisation de la question du féminicide⁹⁴. L'avocate Carolina T. en donne une définition dans laquelle nous mesurons l'emprise de l'État mexicain sur les actions des espaces de résistance contre le féminicide :

« Depuis les dix dernières années nous avons beaucoup développé ce concept de simulation, c'est une forme de non-respect des obligations de l'État assez sophistiquée parce que on ne peut pas dire qu'il [l'État] ment, qu'il soit indifférent ou qu'il n'agisse pas car il agit mais de telle manière qu'il ne se passe rien et que le changement est neutralisé. Ceci est très frustrant et peut paraître parfois incompréhensible car évidemment le Mexique dit "nous avons la catégorie pénale du féminicide, nous avons vraiment la meilleure loi en matière de violence contre les femmes au niveau international". Des millions de pesos, de dollars, d'euros sont investis dans des institutions qui ne fonctionnent pas mais c'est délibéré, c'est notre mode de fonctionnement politique. L'État cherche vraiment à investir pour que cela ne fonctionne pas et ça, je crois que pour des gens qui ont vécu avec un État qui te protège vraiment, c'est incompréhensible, imaginer qu'un État puisse faire cela et par rapport à ce qui s'est passé avec le féminicide c'est pourtant évident pour moi, même si nous avons réussi à la [la question du féminicide] placer au niveau politique, nous n'avons pas réussi à exercer une surveillance suffisante pour éviter qu'ils ne nous neutralisent. Il n'y a qu'à voir comment ils ont neutralisé l'alerte de genre qui est pourtant un procédé avant-gardiste et comment nous sommes prises au piège en tant que mouvement sur la question de savoir si l'État nous répond ou pas. Certaines continuent à surveiller d'un point de vue social les changements au niveau de la légitimation de la violence contre les femmes, alors bien sûr d'un point historique cela compte le fait que nous dénonçons depuis les années 1990 le féminicide, les disparitions de femmes et les homicides dans le nord mais à partir de 2006, quand commence cette quasi guerre civile interne, nous aussi on a dit non à la violence et qu'il fallait chercher à solutionner les conflits mais ce qui s'est imposé c'est une culture de la violence, de l'impunité, du faire justice soi-même et comme on le sait, depuis une analyse de genre, cela n'a fait qu'augmenter la violence et les homicides de femmes. »

Carolina T., femme, 39 ans. Avocate et défenseuse des droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les acteur.es dressent un constat plutôt amer de la réponse institutionnelle dont la portée se limiterait à un effet cosmétique sans attaquer le cœur du problème. La sincérité des autorités est mise en doute. Monárrez Fragoso parle de « douleur feinte » de l'État mexicain

⁹⁴ C'est le cas des universitaires et des juristes comme Carolina T. mais aussi des mères de disparues comme Fernanda F., Catalina H. ou de personnes plus éloignées des espaces de résistances comme Juan T., chauffeur de taxi, qui a très peur pour ses deux filles et qui considère que l'État ne fait rien pour arrêter les coupables de féminicide.

(Monárrez Fragoso et Tabuenca Córdoba, 2007, p. 119).

Cette force d'inertie à laquelle sont confronté.es les acteur.e.s de la lutte contre le féminicide au centre s'appuie également sur un climat antiféministe grandissant qui nie l'objet de la lutte, critique le mouvement et exerce toute sorte de menaces contre celles et ceux qui y participent.

1.3. Montée de l'antiféminisme et féminicide

Féminicide et antiféminisme ont toujours été pensés en étroite relation depuis l'émergence du concept de *femicide* et en particulier depuis la tuerie de Toronto contre des étudiantes de l'École Polytechnique en 1989 dans laquelle l'assassin avait revendiqué sa volonté d'éliminer des féministes.

Dans le cas mexicain, il nous semble que le lien entre féminicide et antiféminisme prend sens au travers du combat pour accéder à la justice, combat commun aux victimes, aux proches des victimes ainsi qu'aux féministes et défenseur.es des droits des femmes, les proches des victimes, en particulier les mères qui deviennent parfois elles-mêmes défenseuses des droits des femmes.

Dans le contexte du féminicide, l'antiféminisme recouvre un ensemble d'actes et de comportements visant à s'opposer à la lutte contre le féminicide qui vont de la négation de l'existence du féminicide jusqu'au meurtre de celles qui demandent justice pour les victimes. En cela, cet antiféminisme est à relier au continuum de terreur défini par Jane Caputi (1992). Il englobe également de fait les multiples obstacles que rencontrent les victimes et leurs proches pour obtenir justice, de la négligence des fonctionnaires en charge de recueillir les plaintes jusqu'à la mansuétude des juges envers les coupables. L'impunité est donc une composante fondamentale de l'antiféminisme dans le contexte du féminicide.

« Avoir accès à la justice implique de pouvoir frapper à la porte de la loi et que celle-ci s'ouvre ; entrer dans l'enceinte judiciaire sans crainte et en sachant que l'on pourra présenter la plainte, dénoncer le préjudice et pouvoir compter sur une résolution conforme au droit. » (Melgar, 2011, p. 84).

La déception des acteur.es vis-à-vis de la réaction institutionnelle s'interprète également depuis un ensemble d'actes et d'attitudes de « misogynie étatique » (Carcedo, 2010, p. 43). Le mépris institutionnel envers les mères de Juárez ne se limite plus aux autorités de l'État de Chihuahua, il devient visible pour les acteur.es au niveau fédéral et dans la société mexicaine

en général :

« C'est une lutte dans laquelle il faut résister aux assauts du gouvernement, nous devons résister à tout ce harcèlement, toutes ces campagnes de discrédit que le gouvernement entreprend contre nous. Quand moi j'utilise le mot résistance j'explique que nous devons opposer une résistance civile, organisée, contre le gouvernement, pas seulement les familles mais toute la société en général. »

Catalina H., femme, 54 ans. Lutteuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Les acteur.es font le lien entre les obstacles rencontrés par les proches des victimes et ceux qu'elles et ils rencontrent au quotidien dans les espaces de résistance, les menaces venant des fonctionnaires de tout rang, des policiers comme des hauts fonctionnaires ainsi que des hommes politiques :

« Ils criminalisent la lutte contre la violence envers les femmes et le fait que les femmes veuillent accéder à leurs droits est criminalisé, on le voit dans notre travail, dans les omissions contre les femmes, le traitement de la prostitution, le traitement des dénonciations, toutes les positions sur lesquelles on croyait avoir avancé sont progressivement torpillées par la politique mexicaine. »

Mirta L., femme, environ 50 ans. Lutteuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

« Beaucoup de femmes que nous avons interrogées nous ont rapporté que c'était la police, ceux qui étaient dans les bureaux mais aussi ceux qui étaient dans les patrouilles, ceux qui étaient au service de la sécurité publique qui les extorquaient, qui les enlevaient, qui les menaçaient et ainsi de suite. Je suis allée voir le secrétaire d'État à la sécurité publique [de l'État de Michoacán] pour lui communiquer les résultats de notre enquête. Il s'est mis en colère, il s'est vraiment mis en colère et après que je lui ai dit que c'étaient ses policiers qui faisaient cela et que les femmes avaient peur de dénoncer, il s'est énervé au point que le lendemain les menaces ont commencé, puis se sont multipliées. On m'appelait de plus en plus, la nuit, tôt le matin, on me disait que j'allais mourir, qu'ils allaient me tuer. »

Mirta L., femme, environ 50 ans. Lutteuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Miguel H. et sa sœur, dont la mère a été assassinée en 2009 dans la délégation de Cuajimalpa, dans la capitale, ont eux aussi été confronté.es aux menaces des autorités :

« Dans notre cas, des agents de police judiciaire sont venus chercher ma sœur mais ma sœur a refusé, elle ne sort pas comme ça de la maison, ils sont allés la chercher chez elle et quand on en a parlé au ministère Public pour savoir si effectivement ils avaient envoyé quelqu'un, ils nous ont répondu que non, qu'ils n'avaient envoyé personne, et quand ils sont venus chez nous, ils voulaient nous forcer à monter dans leur voiture, ils disaient que nous devons monter, ils voulaient nous [...] voilà quoi. [...] Je n'ai pas voulu faire plus parce qu'ils menaçaient déjà ma famille et donc j'ai décidé d'un commun accord avec ma sœur d'arrêter d'enquêter et de me battre autrement parce que j'ai des enfants et ma sœur aussi a des enfants, il arrive un moment où tu sais que si tu continues ils vont te tuer. »

Miguel H., homme, 33 ans. Illustrateur. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

L'institutionnalisation de l'espace de la cause du féminicide au DF ne s'accompagne pas de la reconnaissance espérée pour les acteur.es qui, sur le terrain, sont confronté.es à des politiques publiques de simulation, à l'indifférence des autorités voire à des violences répressives. Pourtant, les espaces de résistance se dotent de deux prises non négligeables pour exiger justice : la sentence de Campo Algodonero et le dispositif de la *alerta de género* [alerte de genre].

2. La mise à l'épreuve de l'État

2.1. La sentence de Campo Algodonero

En 2009, la sentence prononcée par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme dans l'affaire de fillettes assassinées à Juárez met fin à un processus juridique long et difficile. Malgré l'éloignement temporel et spatial des faits, la saisie de la Cour interaméricaine compte parmi « les stratégies de dépassement des impasses nationales » (Lacombe et Marteu, 2015, p. 140).

Andrea Medina, qui a participé au processus en tant que représentante du Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres (CLADEM) [Comité d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes] au Mexique, explique combien cette sentence est précieuse en termes de reconnaissance du

travail collectif mené et plus largement des luttes individuelles de nombreuses femmes :

« Je dis souvent que c'est un miracle, je disais tout le temps que cela n'allait pas aboutir parce qu'en plus nous n'avions pas de financement [...] nous n'avions pas toute l'infrastructure nécessaire pour prouver la responsabilité de l'État, ce qui exigeait des enquêtes approfondies sur l'utilisation des moyens publics, sur l'impact des politiques publiques, cela avait donc un côté très frustrant mais d'un autre côté cela a abouti à quelque chose d'important, mais je me souviens que quand le jugement est tombé je disais que nous n'avions rien obtenu de ce que nous avons demandé mais en fin de compte avec plus de distance si ! [...]. Ce que je trouvais bien avec ce livre c'était que le processus juridique très technique pouvait redescendre vers le local et revenir vers les organisations civiles qui, à Ciudad Juárez, résistaient parce que, en fin de compte, le procès s'est éloigné du niveau local et je trouvais cela douloureux, cela m'interpelait, je sentais l'urgence de le restituer. Quand le livre est sorti, nous avons fait avec le Réseau national des femmes beaucoup de présentations pour le diffuser et pour expliquer comment chacune d'entre nous avait fait partie de ce processus de construction de la sentence. Cette sentence n'est pas le fruit d'une équipe d'avocats, cette sentence s'est construite au travers de vingt ans de documentation du féminicide, ce que je trouve fascinant dans cette sentence c'est que la Cour a pu prouver les faits non pas à partir de ce que nous nous avons présenté mais à partir de toutes les plaintes, les rapports, les actions qui, depuis les années 1990, ont été faites par un tas de femmes à Ciudad Juárez qui se sentaient frustrées en voyant que cela ne servait jamais à rien. Pour moi, la sentence de Campo Algodonero est un hommage à toutes celles à qui on n'a pas suffisamment rendu hommage : celle qui s'est rendue à la Commission nationale des droits humains, celles qui a rédigé je ne sais quel rapport, celle qui s'est épuisée dans telle démarche et qui pensait que cela ne servirait à rien, c'est grâce à tout cela que la Cour a pu prouver les faits. »

Andrea Medina. Avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'État mexicain est reconnu coupable dans les homicides commis contre les fillettes dont les corps ont été retrouvés dans un champ de coton de Juárez. L'absence de mesures de prévention pour réduire les facteurs de risque de violence contre les femmes, l'inefficacité et les négligences multiples des fonctionnaires et des autorités impliqués dans les enquêtes, le mépris et le harcèlement vécu par les familles ainsi que l'adhésion des fonctionnaires et des autorités étatiques à une culture de discrimination vis-à-vis des femmes sont les points retenus

par la Cour. La sentence est historique. (*Defensor*, 2011, p. 3) :

« L'État est responsable d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité personnelle et à la liberté personnelle, selon l'obligation de garantie contenue dans l'article 1.1 de la Convention américaine et l'obligation d'adopter des dispositions de droit interne établie dans l'article 2 dudit traité. De même, l'État n'a pas respecté les obligations rappelées dans l'article 7.b et 7.c de la Convention de Belém do Pará, vis-à-vis des victimes.

L'État a failli à son devoir d'enquêter sur les droits à la vie, l'intégrité personnelle (en accord avec le contenu de l'article 5.1 et 5.2) et la liberté personnelle – et par conséquent à son devoir de protéger – selon les obligations générales de garantie établies par les articles 1.1 et 2 de la Convention américaine et l'article 7.b et 7.c de la Convention de Belém do Pará, vis-à-vis des victimes. Pareillement la Cour indique que l'État a violé les droits d'accès à la justice et à la protection judiciaire, selon les obligations générales de garantie établies dans les articles 1.1 et 2 de la Convention américaine et l'article 7.b et 7.c de la Convention de Belém do Pará, vis-à-vis des proches des victimes.

L'État a violé le devoir de non-discrimination contenu dans l'article 1.1 de la Convention américaine, par rapport au devoir de garantie des droits à la vie, de l'intégrité personnelle et de la liberté personnelle, au détriment des victimes.

L'État a violé les droits des enfants, en référence aux obligations contenues dans les articles 1.1 et 2 de la Convention américaine, au détriment des fillettes Esmeralda Herrera Monreal et Laura Berenice Ramos Monárrez.

L'État a violé le droit à l'intégrité personnelle consacré dans l'article 5.1 et 5.2 de la Convention américaine et en lien avec l'article 1.1 de celle-ci, en raison des souffrances causées aux proches des victimes.

L'État a violé le droit à l'intégrité personnelle consacré dans l'article 5.1 et 5.2 de la Convention américaine et en lien avec l'article 1.1 de celle-ci, en raison du harcèlement qu'ont enduré plusieurs proches des victimes. » (Gómez-Lugo, 2010).

La sentence souligne la participation de l'État dans le système d'impunité qui entretient la violence féminicide, reconnaissant par là même les arguments des organismes de la société civile et des familles. En ce sens, « Campo Algodonero représente un tournant dans l'histoire du Mexique, avec un avant et un après » (Miguel H., fils d'une victime de féminicide à México). Parmi les sanctions, plusieurs visent à contraindre l'État à développer des mécanismes de prévention des violences contre les femmes, des formations en direction des fonctionnaires, des protocoles d'enquête et de suivi judiciaire pour garantir l'accès des victimes à la justice. D'autres sanctions ont une portée symbolique et réparatrice comme

l'obligation pour l'État de reconnaître ses responsabilités au travers d'une prise de parole publique ou l'action d'ériger un monument pour rendre hommage aux victimes de Juárez. La sentence reconnaît l'existence de « l'homicide d'une femme pour des raisons de genre » « également appelé féminicide » (Gómez-Lugo, 2010), reconnaît que le féminicide recouvre le meurtre de femmes mais également un contexte plus global de discriminations et d'impunité qui trouve son origine dans les constructions sociales et un fonctionnement inadéquat de l'État qui reproduisent des relations de pouvoir entre femmes et hommes. La sentence rappelle enfin les différents traités internationaux signés par le pays et réaffirme le principe de *promine pro personae* : quand il existe différentes interprétations d'une norme juridique, celle qui protège le mieux la victime est celle qui doit être choisie. C'est pour tenir compte de ce rappel de la CIDH que s'est engagée la réforme de la constitution mexicaine évoquée précédemment. Daniela P., juriste et universitaire, est convaincue comme d'autres féministes du centre de la prise que constitue la rénovation de la voie juridique :

« En 2011 une réforme constitutionnelle a été engagée autour de l'article premier de notre constitution : tout ce que le Mexique a signé en matière de droits humains vaut loi suprême, à égalité avec la constitution, donc le pouvoir judiciaire a le devoir de connaître tout cela, il a le devoir de connaître la CEDAW, les recommandations du comité *Belém do Pará*, les sentences de la Cour américaine, tout ce qui s'y trouve doit être connu du pouvoir judiciaire, des trois pouvoirs, du législatif, du judiciaire et bien sûr de l'exécutif, de tous les ministères d'État mais surtout du pouvoir judiciaire qui est celui qui s'occupe du féminicide et qui doit prendre en compte le principe *pro personae*, appliquer la loi qui protège le plus, le principe *promine pro personae* qui serait ici pro femmes, en faveur d'une personne avec un corps de femme. On doit expliquer cela au pouvoir judiciaire qui bien évidemment te dit "c'est quoi cette bêtise ? De quoi tu me parles ?" C'est pour ça que je pense que nous devons élaborer des stratégies discursives depuis la rhétorique, depuis cette nouvelle rhétorique. Tu comprends ? C'est pour ça que je suis entrée dans l'association mexicaine de rhétorique de la faculté de lettres et de philosophie. À chaque fois qu'il y a des tables rondes sur la rhétorique juridique, je prends la parole sur ces sujets. »

Daniela P, femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

La sentence de Campo Algodonero et le lot de recommandations et de sanctions qui l'accompagnent obligent l'État à mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la protection des droits des femmes, ce qui soutient le mouvement de professionnalisation et

d'institutionnalisation engagé depuis 2006 avec la LGAMVLV.

Alors que le procès de Campo Algodonero trouve une issue juridique et médiatique favorable aux familles et aux espaces de résistance contre le féminicide, l'important travail qui s'est engagé autour de l'application du dispositif de l'alerte de genre, inscrit dans la Loi générale depuis deux ans, prend forme grâce aux efforts des féministes.

2.2. L'alerte de genre

Si la Loi générale est approuvée à la Chambre des député.es en avril 2006 puis au Sénat en décembre 2006 avant d'être publiée dans le journal officiel le 1^{er} février 2007, le processus d'application qui s'en suit est long et entravé par les réticences des instances juridiques pour lesquelles cette loi viole le principe d'égalité entre les femmes et les hommes de la quatrième constitution mexicaine. Pour les féministes dont la tâche est de rendre la loi opérationnelle, tout est à inventer. Sara C. raconte sa détermination d'alors, changeant de poste au gré des étapes de l'élaboration de la loi :

« J'étais arrivée à l'Institut national des femmes comme assistante de la présidente de l'Institut et j'étais en charge de la politique d'alerte, c'est à dire de la mise en place de la Loi générale d'accès, j'avais stratégiquement changé de poste, la loi ayant été adoptée je bougeais pour être dans le domaine de son application. Nous nous demandions comment nous allions faire avec cette politique, le concept de violence de genre était totalement nouveau, il n'y avait aucune procédure, aucun moyen, rien. Nous avons démarré par le plus basique, à savoir quelles autorités étaient responsables, faire une liste des personnes qui allaient recevoir officiellement les victimes, nous devons former une personne qui connaîtrait de quoi il retournait au niveau juridique, nous devons être clair.es sur ce que c'était et nous avons commencé à discuter des concepts les plus basiques : c'est quoi la violence de genre ? C'est quoi la violence misogyne ? Quelles autorités doivent s'en charger ? Il n'y avait aucune base conceptuelle dans l'administration publique ni au niveau du féminisme, même les féministes ne savaient pas clairement comment cela allait se passer [...] C'est une chose de voir le concept de féminicide travaillé au niveau universitaire comme un génocide parce qu'il a beaucoup à voir avec l'impunité de l'État et un continuum social et culturel qui nous envoie un message collectif à nous les femmes et c'en est une autre de le voir comme une politique publique. À ce moment là, nous nous demandions quelles actions on pouvait réellement mettre en place pour éradiquer le problème et depuis le côté politique publique c'était très différent [...] C'est à ce moment là que j'ai rencontré Daniela, Florencia et Lucía et toutes les autres, Lucía je la connaissais du Collège de México, et nous avons organisé beaucoup de congrès internationaux pour voir ce que faisaient les autres pays en la matière, on a fait beaucoup de choses, et parallèlement le

règlement de la loi était en cours, il s'agissait de la rendre opérationnelle. Ils disaient que c'était une loi sans dent, comme on dit souvent ici, c'était le ministère de l'Intérieur qui était chargé des décrets d'application, pas l'Institut national des femmes. C'était un problème car le ministre de l'intérieur de l'époque disait que cela ne passerait pas, que l'alerte ne passerait pas, qu'il n'y aurait pas de politique publique du féminicide, qu'il n'y aurait pas de reconnaissance de la part de l'État. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Le travail de lobbying mené par les féministes depuis les institutions du DF est alors essentiel pour peser sur le contenu des décrets d'application. Malgré l'existence de certaines tensions entre féministes du centre et féministes de la frontière, le combat mené par celles de Juárez devant la CIDH vient renforcer les positions des féministes du centre, leur offrant alors une fenêtre d'opportunité :

« Nous, nous étions occupées ici avec notre petite loi et elles, là-bas, elles menaient le travail de documentation de Campo Algodonero et allaient devant la Cour interaméricaine des droits humains, il y avait deux processus en cours, l'un depuis le centre et l'autre depuis le nord du pays, et ce phénomène existe encore. Les filles du CEDEHM⁹⁵, qui sont celles de Campo Algodonero et qui ont avec elles des organisations nationales comme l'Association nationale des avocats démocratiques⁹⁶, ne veulent pas traiter d'autres sujets comme celui de la loi, elles ne veulent pas entrer dans le sujet de l'alerte de genre parce qu'elles considèrent que c'est un thème du centre, il y a les affaires de là-bas et celles d'ici, et nous nous étions ici avec notre problème d'application de la violence féminicide [...]. Le fait que les filles du CEDEHM étaient déjà devant la cour avec la sentence qui était sur le point de sortir nous a vraiment été très profitable. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les premières sollicitations de déclenchement de l'alerte de genre, portées par des organisations de la société civile, arrivent. Les féministes doivent faire face à plusieurs obstacles : l'inexpérience des associations en matière de requêtes officielles et la mauvaise volonté de l'administration publique.

⁹⁵ Centro de Derechos Humanos de las Mujeres de Chihuahua [Centre des droits humains des femmes de Chihuahua].

⁹⁶ Asociación Nacional de Abogados Democráticos (ANAD) [Association nationale des avocats démocratiques].

« La première demande d'alerte arrive du nord, d'une organisation de la société civile de Oaxaca qui se mobilise contre des assassinats de femmes de la communauté Triqui qui ont été très, très violents : elles ont été dénudées, pendues vivantes, les cuisses découpées et exposées publiquement. C'était une affaire très sensible. Les filles pensaient alors que documenter le cas c'était présenter les dossiers de ces femmes qui avaient été assassinées et exposées publiquement. Pour elles c'était évident, la presse avait rendu le cas public, tout le monde savait que ces femmes avaient été assassinées. Et bien non, elles ne pouvaient pas juste dire qu'elles venaient demander l'alerte ou qu'on était en train d'assassiner des femmes violemment dans un texte d'une page, simplement en racontant les faits tels quels sans aucune formalité de procédure. INMUJERES leur disait : "vous devez remplir les critères qui sont dans le règlement de la loi" [...]. Nous avons recommandé qu'un groupe d'universitaires multidisciplinaire, neutre, sans appartenance à l'État, soit en charge de l'enquête. Je pensais alors naïvement à un.e criminologue, un.e expert.e, je pensais à un groupe multidisciplinaire et dans le règlement ils ont mis des gens carrément du gouvernement, par exemple le ministre de la Santé. Les ministères d'État allaient demander à leurs représentants d'aller enquêter, c'est-à-dire que le gouvernement lui-même enquête sur les manquements du gouvernement ! [...] Le règlement indiquait bien "groupe interdisciplinaire" mais comme nous n'avions pas précisé la composition exacte du groupe ils ont mis des fonctionnaires d'État. Ils s'emploient à chercher les failles : si là tu ne dis pas qui fait partie du groupe, et bien ce seront eux. Ils ont publié les décrets du jour au lendemain avec un tas d'entraves : les organisations devaient attester de la violence féminicide, déterminer le territoire sur lequel elle avait lieu, normalement elles sollicitent simplement, là elles devaient apporter les preuves, rassembler les informations qui en théorie étaient détenues par l'État, l'État était supposé avoir une banque de données, un diagnostic national de violence féminicide, tout un tas de choses qu'il n'avait pas. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Si Sara C. regrette les chausse-trappes du pouvoir et souligne les difficultés rencontrées, elle sait aussi composer avec les embûches. Face aux demandes d'alerte de genre qui commencent à affluer de tout le pays, la solidarité entre les acteur.es des espaces de résistance va jouer à plein : les organisations locales font remonter les données du terrain et celles et ceux qui résistent depuis l'habitat institutionnel offrent leur aide aux associations dans le montage des dossiers. Sara C. a ainsi activement collaboré avec plusieurs organisations pour que leurs demandes d'alerte correspondent aux attendus institutionnels et établissent un rapport de force avec l'État.

Considérant l'épreuve comme « une situation au cours de laquelle une incertitude apparaît sur les qualités des actants et, partant, dans laquelle est mis en relief ce qui aboutit soit à une stabilisation de l'identité de ces actants, soit à une remise en cause de leurs attributs » (Linhart et Moreau de Bellaing, 2005, p. 279), la sentence de Campo Algodonero et la mise en place de l'alerte de genre constituent des situations de mise à l'épreuve de l'État mexicain. En effet, elles interrogent les attributions de l'État (protection des individus, garantie d'accès à la justice) et ont déclenché des processus d'enquêtes collectives destinées à répondre aux doutes sur les qualités de l'État. Le processus de création de la catégorie pénale de féminicide peut lui aussi être envisagé comme une prise des espaces de résistance.

3. Le féminicide devient une catégorie pénale

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la Loi générale de 2006 est avant tout une loi préventive. Elle intègre de manière officielle le concept de violence féminicide dans le champ lexical administratif et légal mais a finalement échoué à imposer dans la réflexion le féminicide comme un délit. La sentence de Campo Algodonero ainsi que la multiplication des alertes de genre offrent aux acteur.es une nouvelle fenêtre d'opportunité pour relancer la réflexion sur la promulgation de dispositions pénales visant à criminaliser le féminicide. Nous aborderons cette nouvelle étape juridique en précisant dans un premier temps les tensions sous-jacentes à la catégorisation du féminicide puis dans un second temps les différentes tentatives de catégorisation.

3.1. Débats et tensions face au processus d'incrimination⁹⁷ du féminicide

Entre 2009 et 2011, dans le sillage de l'approbation de la LGAMVLV et de la condamnation du Mexique par la Cour interaméricaine, l'administration mexicaine se voit contrainte dans ses différentes entités régionales de mettre en œuvre au plus vite les décrets d'application. Une certaine effervescence agite le monde législatif :

« C'est l'année [2011] que nous avons appelée "année de l'humanisation législative" parce que le budget général était principalement fléché vers l'organisation législative, tout le monde recevait beaucoup d'argent dans les régions, les villes et la fédération pour faire des réformes pour l'application de la loi et on pouvait voir comment dans les trente-deux entités fédérales on

⁹⁷ L'incrimination est une mesure de politique criminelle consistant, pour l'autorité compétente, à ériger un comportement déterminé en infraction, en déterminant les éléments constitutifs de celle-ci et la peine applicable. Quand le législateur incrimine une infraction, il est dans la nécessité de la définir, d'énumérer ses éléments constitutifs qui doivent être réunis pour la constituer.

approuvait les lois d'accès, les décrets d'application et comment on commençait aussi à vouloir promulguer le délit de féminicide y compris du côté des ONG qui, de mon point de vue, ont fait fausse route en impulsant la pénalisation du féminicide sans discussion préalable. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

La pénalisation du féminicide ne fait alors pas l'unanimité parmi les acteur.es qui craignent un emballement de la machine administrative peu propice à la réflexion et surtout un désengagement de l'État au moment de légiférer sur la culpabilité d'auteurs individuels :

« Il me semblait important de discuter pour éviter une atomisation du problème, une atomisation c'est à dire le fait que l'État dise "ce délinquant est un féminicide" et que ce ne soit plus le problème de l'État. Pour l'État, c'était très commode la pénalisation, tous les gouvernements étaient contents : "créons le délit, jetons en prison les assassins" mais moi je disais "non attendez, dans le féminicide on ne peut pas laisser de côté l'État ; l'immunité, l'inaction de l'État c'est cela le féminicide." »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Les doutes sur la capacité de l'État à traiter la pénalisation du féminicide dans l'intérêt des victimes, dans l'intérêt des femmes, sont très présents parmi les acteur.es. Daniela P, juriste et universitaire experte en droits humains, comme d'autres féministes ont alerté sur « l'androcentrisme de la loi et en particulier de la loi pénale, du discours juridique, sur la fausse neutralité, le faux universalisme de la loi ». Elle émet des doutes sur le fait que le potentiel politique du concept puisse transcender la sphère juridique et servir concrètement la cause des femmes.

« Je n'ai aucun doute sur la force que cela représente de dire que cet homme a battu sa femme pendant quinze ans et qu'il l'a tuée parce que celle-ci l'a dénoncé, qu'il est revenu à la maison pour essayer de négocier et qu'il l'a tuée ; je crois que le concept a cette capacité de visibiliser tout ce que nous voulons rendre visible depuis la théorie critique féministe mais je ne suis pas aussi certaine que pour juger cet homme pour féminicide, pour homicide aggravé, il soit aussi fort ».

Daniela P, femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'entrée du féminicide dans le vocabulaire pénal aurait alors plus à voir avec une récupération politique qu'avec une volonté réelle de changement. Pour certain.es, croire en la bonne foi de l'État en la matière relèverait surtout d'une naïveté caractéristique de celles qui n'ont pas combattu sur le terrain même la misogynie de l'État :

« Les exigences des activistes dans la lutte pour la reconnaissance de ce phénomène a dérivé en lutte juridique et pénale, c'est-à-dire que ce qui était au départ une lutte de reconnaissance s'est transformé en un discours pénal dans lequel beaucoup de groupes féministes, pas tous mais les groupes hégémoniques, je dirais les groupes hégémoniques officiels dans lesquels des femmes qui occupaient de hautes fonctions ou qui réussissaient à occuper de hautes fonctions au parlement, dans la fonction publique, demandaient une réponse de l'État concernant ce phénomène. Et ce qui s'est apparenté à une réponse a été une réponse dans le cadre de la punition et de la sanction, donc dans le cadre pénal. Cette situation m'inquiétait beaucoup et aussi la manière dont ils érigeaient des lois pénales et administratives. Ce qui m'intriguait c'était la manière d'utiliser les lois pénales, la ressource juridique pénale comme un instrument symbolique au travers duquel on reconnaissait une réalité qu'on ne voulait pas reconnaître par ailleurs. »

Beatriz C., femme, 37 ans. Criminologue. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Dans ce contexte, trois lignes se dessinent dans la capitale quant à la pénalisation du féminicide : deux lignes en faveur de la pénalisation, l'une représentée par la pénaliste Patricia Olamendi qui avait participé au groupe de travail sur la convention de Belém do Pará, l'autre menée par l'Observatoire ; et une troisième ligne contre la pénalisation défendue par les féministes de Chihuahua. Le forum « Féminicide et accès des femmes à la justice » qui s'est tenu le 11 mars 2011 dans les murs du PUEG illustre la coexistence de ces trois positions.

Malgré les réticences exprimées, les lignes en faveur de la promulgation du féminicide comme délit pénal pèsent dans les cercles féministes de la capitale : *nullum crimen, nulla poena sine lege* [il n'y a pas de crime, il n'y a pas de peine sans une loi qui les prévoie]. Pourtant, le passage du champ militant et sociologique au champ juridique pénal réactive de vives discussions autour de la définition même du vocable qui doit désigner un nouveau délit.

3.2. Le processus de définition du délit

La controverse définitionnelle reprend avec l'entrée du vocable féminicide dans le lexique pénal. La mise en scène entourant le crime, l'acharnement et l'intention de terroriser les femmes en tant que femmes sont autant de critères avancés dans les débats pour appréhender la nature du délit. Le choix même du vocable féminicide par rapport à celui de violence féminicide fait débat.

« Nous avons eu des discussions terribles avec celles de l'Observatoire, elles m'apprécient et je les apprécie mais cela a été très violent parce que je leur disais : "le féminicide c'est une chose et la violence féminicide c'est autre chose, vous êtes en train de laisser de côté un tas de choses en vous battant pour l'accès à la justice via le féminicide". »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

La reconstitution du processus définitionnel du délit de féminicide à partir de la mémoire des enquêtes fait ressortir quatre phases dans les débats parlementaires : une première tentative de rapprochement du délit de féminicide de celui de génocide, un essai de définition du féminicide comme circonstance aggravante d'un homicide, une demande de prise en compte de la disparition des victimes comme délit associé au féminicide et enfin la tentative de définition des conditions de genre liées au délit.

La volonté de rapprocher le féminicide du délit de génocide est historique si on rappelle brièvement les arguments qui ont conduit Diana Russell et ses collègues nord-américaines à plébisciter l'emploi du néologisme : construit à partir de la même base étymologique que le mot génocide, ce terme visait à faire un parallèle entre les meurtres de femmes et les crimes de masse motivés par la haine et l'appartenance des victimes à une condition, ici la condition féminine. C'est ce lien historique fort qui explique que Marcela Lagarde a toujours insisté sur le fait que le féminicide désigne un ensemble de meurtres et non un meurtre isolé, une violence systémique, une violence engendrée par la structure même de la société, à savoir sa structure patriarcale. Les liens entre génocide et féminicide sont parfois ténus, la violence féminicide se révélant être un moyen sûr de contrôler, soumettre voire exterminer un peuple⁹⁸.

⁹⁸ On pense ici au travail « La violence contre les femmes au Guatemala : du génocide au féminicide » (Jahan, 2009) et à la journée d'études « Genre et violence de masse » organisée le 13 février 2014 à Paris par Hélène Bretin (UP XIII - Iris, France) et Elisabeth Anstett (CNRS - Iris/Programme *Corpses*, France) qui a souligné comment, dans un contexte de mondialisation des mobilisations féministes, le concept de féminicide offre des outils théoriques possibles pour appréhender et analyser la dimension genrée des crimes de masse.

Débatte en commission, cette tentative n'a pas dépassé le stade parlementaire tout comme la proposition de faire du féminicide une circonstance aggravante qui aurait permis au juge d'alourdir, suivant son appréciation des faits, la peine légalement encourue par le prévenu ou l'accusé.

La demande de prise en compte de la disparition comme fait délictueux associé au féminicide revêt au moment des débats parlementaires une importance toute particulière au vu du nombre de femmes disparues au Mexique et du manque de volonté d'enquêter sur ces disparitions de la part du système policier et judiciaire.

« Ils n'ont pas retenu "disparition", ils ont retenu "mise au secret" mais ces femmes ont été privées de leur liberté, nous souhaitons que la formule "privée de sa liberté" apparaisse mais ils n'ont pas voulu car cela concourrait avec le délit d'enlèvement mais c'était bien de privation de liberté dont il s'agissait puisqu'elles étaient détenues contre leur gré. »

Cristina O., femme, 55 ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La tentative de définition pénale des conditions de genre qui sont au cœur du concept de féminicide est elle aussi un exercice rhétorique périlleux. L'article 325 du code pénal fédéral établit ainsi que quiconque ôte la vie à une femme pour des raisons de genre commet un féminicide en précisant sept circonstances : l'existence de signes de violence sexuelle, de lésions ou de mutilations infâmes, des antécédents de violence en contexte familial, professionnel ou scolaire, l'existence d'une relation sentimentale, affective ou de confiance entre la victime et le coupable, l'existence de menaces, une preuve de harcèlement ou de lésions liées au délit, le fait que la victime ait été mise au secret, le fait que le corps ait été exposé ou exhibé dans un lieu public. Cette définition restrictive du délit provoque un malaise certain pour les expertes :

« [...] les raisons de genre sont au nombre de six ou sept dans la loi pénale alors que les raisons de genre sont beaucoup plus complexes dans le milieu sociologique et anthropologique mais le langage juridique même empêche que ces réalités ne soient traduites. Il fallait simplifier le dispositif pénal et ma préoccupation était de savoir jusqu'où allait aller cette simplification et dans quelle mesure l'utilisation du langage juridique et pénal comme instrument symbolique de reconnaissance allait être bénéfique ou au contraire allait neutraliser les mouvements et l'activisme féministe, neutralisé l'accès à la justice. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste et universitaire experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Expliquer et définir la condition de genre selon des critères en nombre restreint sans évoquer le système de domination et de discrimination qui le fonde conduit inévitablement à penser le féminicide dans des cadres stéréotypés et à déterminer le délit selon des conduites stéréotypées qui ne peuvent satisfaire pleinement la demande de justice des militant.es et des mouvements féministes.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Législative du District Fédéral (ALDF) approuve la pénalisation du féminicide et établit par là-même l'obligation pour les autorités de mettre en œuvre des protocoles policiers et juridiques particuliers pour enquêter sur ce nouveau délit et poursuivre les coupables. L'entrée du féminicide dans le code pénal a ravivé les débats historiques autour de la définition de ce crime et de la prise en charge juridique de la violence contre les femmes entre frustration, déception, méfiance mais aussi espoir de reconnaissance.

* *

*

Malgré la déception des acteur.es face à la politique de simulation de l'État, la montée de l'antiféminisme et le constat amer de « la normalisation de la barbarie » (Melgar, 2011, p. 91), l'accès des femmes mexicaines à la justice prend un tournant historique avec la sentence de Campo Algodonero contre le Mexique puis la pénalisation du féminicide. Conscient.es que le combat contre la violence féminicide et l'impunité institutionnelle se joue en partie sur le terrain de l'image, les activistes mexicain.es ont acquis plusieurs prises qui leur permettent de pointer du doigt la crise de l'état de droit au Mexique, aux frontières mais aussi dans plusieurs régions du pays.

PARTIE III.
**La reconnaissance du féminicide comme problématique
locale. Recomposition des espaces de résistance
(2011-2018)**

La réflexion menée dans la deuxième partie a souligné que le féminicide ainsi que son traitement institutionnel prenait place dans un contexte de normalisation de la violence dans la société mexicaine depuis la guerre déclarée par le président Calderón aux cartels de la drogue. Si la vie au sein d'un État suppose l'exercice d'une domination nécessaire et d'une violence dite légitime pour l'organisation de la vie ensemble, cette domination ne doit cependant pas devenir un danger pour cette même vie ensemble dont elle est censée être le garant (Linhart et Moreau de Bellaing, 2005). Or, la militarisation du pays n'a fait qu'aggraver le danger pour la population mexicaine en général et les femmes en particulier.

La fin du mandat de Calderón et la préparation des nouvelles élections inaugurent ainsi une période où les acteur.es ont bon nombre d'arguments pour porter des jugements sur la qualité de la domination à laquelle elles et ils sont soumis.es. Selon Massimo Modonesi et César Enrique Pineda, « la perception généralisée de cette configuration systémique d'un régime politique toujours plus fermé et hostile a été l'horizon de visibilité à partir duquel s'est politisée une nouvelle génération, en dehors et contre l'État. » (Modonesi et Pineda, 2022, p. 122). Ce fut aussi mon sentiment à l'arrivée sur le terrain quelques semaines après les manifestations massives provoquées par le massacre d'Ayotzninapa, véritable « séisme émotionnel » (Gutiérrez Galindo, 2020, p. 143).

Cette troisième partie abordera ainsi les années 2011-2018 comme une période de recomposition pour les espaces de résistance et les acteur.es de la capitale confronté.es à un état de vulnérabilité inédit selon les propos de Lorena Lagunes, la directrice de Cimac noticias, dans une interview de 2015 :

« Les statistiques officielles révèlent que 98 % des délits qui ont lieu dans le pays restent impunis. Cela veut dire que l'impunité s'est naturalisée. Cela veut dire que les gens ne veulent pas dénoncer parce qu'ils n'en voient pas l'utilité étant donné que la justice n'est pas rendue, cela veut dire que nous nous sommes habitués en tant que population à cet état de fait. [...] Le crime est partout, il peut t'arriver n'importe quoi. Tu limites progressivement tes déplacements. Le fait que la ville de México elle-même soit touchée [...] a fait éclater cette bulle, cette impression que nous avions de vivre dans un État sûr, où beaucoup de journalistes pouvaient se réfugier. » (*Página 12*, 15/09/2015).

La disparition de cette bulle, de la sensation d'être protégé.e dans la capitale, a nécessairement ébranlé les positions des acteur.es.

Dans un premier chapitre, on portera l'attention sur les événements qui ont contribué à faire exploser la bulle et à construire le féminicide comme une menace proche et une

préoccupation locale. Le second chapitre s'intéressera au renouvellement des modalités d'action engendré par la réalité de l'existence de la violence féminicide au centre et par le développement de nouveaux groupes affinitaires. Le troisième chapitre détaillera les tensions nouvelles qui apparaissent entre les acteur.es de la capitale et les acteur.es des autres États mais également les tensions internes entre les acteur.es de México autour des problématiques d'hégémonie et d'autonomie. Enfin, le dernier chapitre consacré aux manières de faire justice présentera une nouvelle grille d'analyse des pratiques de régulation des espaces de résistance, celle de la résistance vindicatoire.

CHAPITRE 9.

Configurations.

Les signes d'une menace proche et imminente

Les espaces de résistance contre le féminicide dans la capitale se recomposent entre 2011 et 2018 avec en toile de fond plusieurs évènements majeurs qui travaillent les structures d'opportunité et de contrainte dans lesquelles évoluent les acteur.es. La médiatisation des assassinats de femmes dans l'État voisin de la capitale, l'État de México, l'élection très controversée d'un nouveau président, la tragédie d'Ayotzinapa et la montée d'un sentiment de normalisation de la barbarie sur l'ensemble du territoire nous invitent à analyser une nouvelle configuration spatio-temporelle qui pèsera sur la reconfiguration du féminicide comme problème public de la capitale mexicaine.

1. Le contexte national, local et transnational

1.1. Edomex⁹⁹ : la violence féminicide aux portes du DF

« Je me souviens, je devais avoir quinze ou quatorze ans quand je l'ai entendu pour la première fois lors d'une affaire qui s'est produite dans l'État de México à Ecatepec. Boom ! : plusieurs femmes assassinées, celui qui était en train de décrire les faits a fait allusion au terme de féminicide mais vaguement comme un terme qui commençait tout juste à sortir et puis, peu à peu, on a commencé à l'entendre plus souvent. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Cet extrait de l'entretien de Vicente L., un jeune homme de vingt-trois ans, étudiant à l'UNAM, qui est né, a grandi et vit encore dans l'État de México, nous renseigne sur la circulation du concept de féminicide. Dans la mémoire des acteur.es que l'on désigne comme la troisième génération et qui entrent dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018), l'apparition du signifiant est clairement associée à la ville d'Ecatepec qui jouxte México et à des assassinats dans l'État frontalier depuis les années 2007 environ. Depuis, le féminicide est entré dans le quotidien des faits divers relatés par les

⁹⁹ Edomex est l'acronyme de Estado de México [État de México].

journaux de la presse à sensation de la capitale et Ecatepec est devenue l'une des villes les plus dangereuses pour les jeunes filles et les femmes mexicaines. L'universitaire Florencia D. confirme la popularisation progressive du concept pour désigner des meurtres de femmes dans l'État de México à partir de 2007 :

« Je suis arrivée au PUEG en 2007, les informations en provenance de l'État de México ont commencé à arriver avant 2007 mais à partir de ce moment là en 2007 on a commencé à entendre parler plus souvent. On a en discuté avec Cristina Rivera Garza, une historienne et écrivaine qui était alors à Toluca. Nous voulions faire quelque chose sur le sujet mais nous n'avons finalement rien fait de concret. C'est plus tard que j'ai repris le sujet, j'ai publié trois quatre articles sur le thème et puis j'ai renoué avec le problème du côté de l'activisme. On a fait plusieurs actions parce qu'il ne s'agissait plus seulement du féminicide à Juárez mais de violence contre les femmes dans d'autres circonstances : quand des militaires ont violé des prostituées à Coahuila¹⁰⁰, on a fait venir des avocates et d'autres personnes pour parler de cela, quand il ont assassiné cette dame âgée à Veracruz¹⁰¹, c'étaient aussi des militaires, nous avons organisé un événement au PUEG [...] et puis on a vraiment travaillé spécifiquement le cas de l'État de México à partir de l'année dernière [2014]. Jusque-là j'avais suivi les informations mais je ne m'étais pas penchée en particulier sur l'État de México et là j'ai lu le livre de Humberto Padgett, *Les mortes de l'État*. Je me suis rapprochée de l'Observatoire et on a commencé à organiser le colloque autour des alertes de violence de genre. »

Florencia D., femme, 54 ans. Professeure d'université. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

L'État de México, d'un point de vue géopolitique, présente des caractéristiques semblables aux États frontaliers du nord et du sud du pays.

Tout d'abord, les flux migratoires y sont très importants en raison de la proximité de la capitale mais également et surtout du passage sur son territoire de l'un des trains les plus effrayants au monde : *La Bestia* [la Bête]. *La Bestia*, la bête, le diable, c'est un train de marchandises qui traverse l'État de México du sud au nord et remonte vers les États-unis d'Amérique avec, à son bord, des milliers de migrant.es latino-américain.es à la merci des attaques des gangs et traqué.es par la police. Si la réputation de ce train funeste n'est plus à faire, beaucoup ignorent, y compris parmi les habitant.es de México, que, lors de son parcours

¹⁰⁰ Le 11 juillet 2006, 13 danseuses et prostituées sont violées par des militaires de l'armée mexicaine.

¹⁰¹ Il s'agit du viol de Ernestina Ascencio Rosario, 73 ans, par des militaires le 25 février 2007. Cette femme de Veracruz meurt à l'hôpital dans d'atroces souffrances causées par la violence des agressions subies (infection de l'intestin, perforation du rectum, traces de torture).

depuis la région de Tabasco vers la frontière nord, la *Bestia* traverse la zone métropolitaine de la capitale et circule dans la gare de Lechería sur des voies parallèles à celles du train de banlieue qui relie l'État de México à la capitale México. Le crime organisé et les cartels de drogue entretiennent ici comme ailleurs dans le pays des liens avec les réseaux de migration, générant insécurité et violence :

« On dit là-bas que ce n'est pas le rêve américain mais le cauchemar mexicain, le problème ce n'est pas d'arriver aux États-Unis mais de traverser le Mexique. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de réssistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

À l'instar d'autres régions du pays, la banlieue de México est devenue une zone de *maquiladoras* au tissu industriel dense, caractérisée par les bas salaires et la vulnérabilité de l'emploi face aux cycles économiques nord-américains. María Eugenia de la O Martínez a établi en 2006 une cartographie spatio-temporelle de l'expansion du modèle de développement industriel de la *maquiladora* au Mexique (de la O Martínez, 2006). Elle distingue trois axes d'évolution : « la frontière historique » (la région frontalière du nord du pays à partir des années 1960), « la frontière en expansion » et « la frontière émergente » (la région centre et sud qui intègre le DF et l'État de México¹⁰² à partir des années 1990-2000). Cette analyse en termes de frontières conforte l'idée d'une comparaison possible d'un point de vue sociologique entre le contexte de la frontière nord et celui du DF/État de México quant aux violences vécues par les femmes dans les lieux marqués par une forte industrialisation et la haute flexibilité de la force de travail féminine. Aujourd'hui encore, se rendre à Ecatepec depuis le centre de la capitale (22 km) c'est mesurer l'insécurité qui y règne :

Extraits journal de bord : 15 avril 2015, journée à Ecatepec.

« Réveil à 5h pour rejoindre Armando T., enseignant à Ecatepec, à la gare routière Revolución à 6h. Il est difficile de se frayer un chemin entre les bus de nuit, il n'y pas d'éclairage, pas d'indication de direction. Nous montons dans un *combi*, un véhicule qui peut emmener 4 ou 5 personnes. Je suis la seule femme, l'espace est étroit, il n'y a pas de banquette et toujours pas de lumière. Le *combi* nous dépose sur le bord de l'autoroute, il n'y a pas d'arrêt de bus signalé. Armando me signale un passage entre des buissons qui relie l'autoroute et une route en contrebas. Nous descendons le chemin de terre et rejoignons la route dans l'obscurité. Il n'y a pas de trottoir et marchons près des

¹⁰² Selon la chercheuse, en avril 2005 près de 26 % des *maquiladoras* au Mexique sont implantées dans des zones non frontalières au sens traditionnel du terme. Les *maquiladoras* du District Fédéral sont hétérogènes en termes de secteurs de production et de critères de localisation, celles de l'État de México sont localisées dans des parcs et zones industriels dominés par les secteurs de la confection, du textile, de la mécanique et des meubles. (De la O. Martínez, 2006, pp. 101-104).

voitures de nuit pendant un quart d'heure, à la lumière du téléphone portable. Armando m'explique qu'il n'est pas facile pour les écolières de se rendre au lycée, que les agressions sont nombreuses dans les *combi* mais aussi sur le trajet de l'école. Le lycée est situé près d'un terrain vague et d'une station essence, de simples tôles recouvrent le toit des classes. »

« Cassandra, élève de 15 ans, raconte qu'elle a été agressée en septembre par un homme à 7h du matin en se rendant à l'école : il lui a demandé l'heure puis son téléphone en menaçant de la tuer. Il lui a dit qu'il connaissait sa famille et qu'elle devait le suivre, qu'elle était jolie et il a commencé à la toucher. L'arrivée d'un autre homme lui a permis de s'échapper. Elle me montre ses copines et me dit que toutes ont déjà été agressées. Elles rentrent chez elles avant la nuit par peur des agressions même si cela peut t'arriver à 16h. Ana a été agressée au pistolet, Iveth raconte une tentative d'enlèvement devant l'école. Il y a un poste de police près de là mais personne n'a confiance dans les policiers, ils seraient de mèche avec les délinquants. »

« Un garçon me dit que les nuits sont terribles, il me décrit les sons qu'il entend tous les soirs, des cris, des courses poursuites, des coups de feu. »

« Avoir un corps de femme à Ecatepec c'est très difficile, c'est tout le temps, c'est, par exemple quand tu marches dans la rue ne pas pouvoir faire cent mètres sans commencer à te faire pipi dessus de peur. C'est extrêmement difficile : l'organisation urbaine, les routes, les ravins, c'est compliqué, là-bas on se rend compte qu'il s'agit d'un environnement, que le territoire et le contexte sont très importants. »

Sara C., femme, 35 ans. Consultante en genre et droits humains des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Figure 8. La ville d'Ecatepec, zone périphérique de México

Photographie aérienne.



Source : Photographie recueillie auprès d'Armando T. pendant l'enquête de terrain de 2015.

Figure 9. Lycée à Ecatepec, 500 élèves, 7 salles de classe

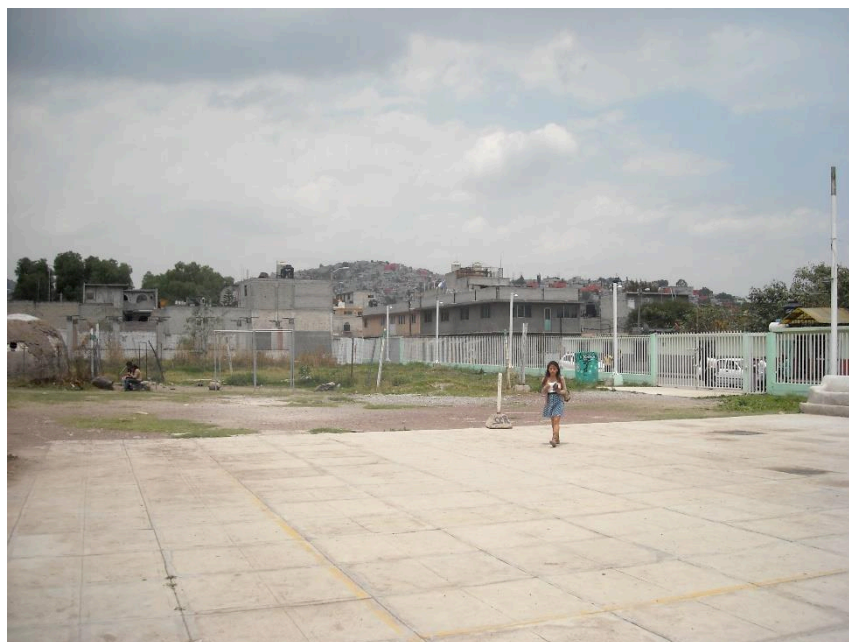
Photographie du lycée où enseigne Armando T., enquêté.



Source : personnelle (Marylène Lapalus).

Figure 10. Se rendre à l'école est dangereux pour les élèves à Ecatepec

Photographie de la cour et du portail du lycée où enseigne Armando T., enquêté.



Source : personnelle (Marylène Lapalus).

La peur de l'enlèvement et des agressions revient dans les témoignages des jeunes élèves de l'école d'Ecatepec (María S., Diana H.) ainsi que dans les paroles de Vicente, inquiet pour ses proches :

« Quand, en 2006, Felipe Calderón déclare la guerre au narcotrafic, on a commencé à voir le taux d'homicides et de personnes disparues augmenter en raison des conflits mais dans l'État de México qui a toujours été gouverné par le PRI, on ne reconnaissait pas les crimes contre les femmes comme des crimes en tant que tels. Et puis on a commencé à reconnaître l'existence des réseaux de prostitution, on a commencé à reconnaître la négligence de l'État dans le fait de ne pas vouloir mettre fin aux crimes contre les femmes. Ce sujet me touche car je vis dans l'État de México, j'ai une mère, j'ai une sœur, j'ai des amies et je connais beaucoup de femmes qui ont été victimes d'agressions. Ce n'est pas seulement la tentative d'homicide, c'est le viol, c'est l'enlèvement, cela n'arrive pas seulement au niveau national, il s'agit de mon environnement proche, l'État de México est l'un des États les plus violents envers les femmes.

- [M. Lapalus] Tu connais des filles qui ont été agressées ?

Oui, des filles de mon âge mais aussi des femmes de tout âge. Dans mon quartier, là où je vis, les nouvelles circulent vite et nous nous connaissons tous, ils frappent, ils violent, ils séquestrent, et ne relâchent pas les filles, ils séquestrent et abandonnent le corps dehors. C'est si répandu que, dans mon quartier, certains voisins en sont venus à naturaliser la violence, ils voient cela comme quelque chose de banal et la question ce n'est plus, comme avant, pourquoi on l'a tuée, la question maintenant c'est, comme ailleurs, qui ont-ils tué ? »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Comme l'ont souligné les enquêtés, si les meurtres de femmes dans l'État de México commencent à émerger dans la presse locale et nationale vers 2007, il a fallu attendre plusieurs années pour que l'ampleur des assassinats prenne une dimension politique, notamment avec la publication de *Las Muertas del Estado : Femicidios durante la administración mexiquense de Enrique Peña* [Les Mortes de l'État : féminicides pendant l'administration mexicaine d'Enrique Peña] (Padgett, 2014). La sortie du livre est un électrochoc pour les intellectuels mexicains et pour celles et ceux qui s'intéressent à la situation socio-politique du Mexique. Le féminicide est aux portes de la capitale :

« L'État de Mexico, qui constitue *grosso modo* la grande banlieue de la capitale est exemplaire du peu de cas de meurtres de femmes et fillettes résolus, voire investigués sérieusement. Sur 922 assassinats de femmes enregistrés par le Bureau du procureur général de l'État entre 2005 et

2010, seulement 15 % ont donné suite à une condamnation (ONCF, 2010, pp. 38-39). Malgré tous les discours "pro-genre" des divers leaders politiques, la justice ne fournit également pas plus que des informations statistiques à l'ONCF. En conséquence, le suivi sociologique et politique des cas particuliers s'avère presque impossible. Au-delà de l'ampleur terrifiante des féminicides dans le pays et du réel accroissement à la fois des meurtres/assassinats de femmes, la banlieue de Mexico s'avère être une zone de, presque, totale impunité qui connaît une augmentation comparable des morts violentes de femmes à celle des États du Nord. » (Caulier, 2014, pp. 314-315).

L'émergence du féminicide comme problématique de l'État de México et non plus comme problématique de l'ailleurs entraîne une reconfiguration du féminicide comme problème public du centre. L'onde de choc provoquée par la médiatisation de la violence contre les femmes dans l'État de México trouve une résonance particulière avec la candidature à la présidentielle de 2012 de Enrique Peña Nieto, gouverneur de l'État de México de 2005 à 2011. Son ambition politique provoque d'importantes manifestations dans le pays et en particulier dans la capitale.

1.2. Candidature et élection de Peña Nieto

Bien en amont de la présidentielle, des voix s'élèvent contre la possibilité de voir accéder un jour le gouverneur de l'État de México au pouvoir national. Les ONG locales et des journalistes alertent sur le bilan mortifère de l'homme politique.

« C'est un féminicide pire que celui du nord. Les mortes de l'Edomex sont beaucoup plus nombreuses que celles de Juárez. Sur les terres gouvernées par Enrique Peña Nieto, l'un des aspirants les mieux placés pour la présidence de la République en 2012, se déroule un phénomène incongru : alors qu'un chœur de femmes crie "Enrique, mon mignon, je te veux sur mon édredon !" avant de tomber sous le charme d'une photo du gouverneur qu'on leur donne, un autre groupe de femmes tombe également mais celles-ci sont mortes, assassinées, lors d'un féminicide silencieux mais réel. Parce que celui de l'État de México est pire que celui de Ciudad Juárez : le gouvernement fédéral a comptabilisé 2881 femmes assassinées entre 2000 et 2009, des chiffres qui dépassent n'importe quel taux national. » (*Dfensor*, 2011, pp. 11-13).

Ces mots sont ceux de Humberto Padgett, trois ans avant la parution de son livre, dans un reportage publié pour la première fois en avril 2010 et avec lequel il remporta le prix du journalisme Rey de España [Roi d'Espagne]. Publiée à nouveau en mars 2011 dans la revue *Dfensor*, une revue dédiée à la défense des droits humains, la critique du mandat du

gouverneur Peña Nieto est acerbe :

« Au moins 100 des 125 municipalités de l'État de México ont un taux d'assassinats de femmes au dessus de la moyenne nationale. Presque 23 % de tous les assassinats de femmes commis dans le pays ont lieu dans l'État de México. » (*Dfensor*, 2011, p. 24).

L'opposition à Peña Nieto s'appuie sur les chiffres des crimes passés mais aussi sur celui des crimes qui accompagnent en temps réel la montée politique de Peña Nieto, les années 2011 et 2012 enregistrant une forte augmentation du nombre de femmes assassinées. Lia Limon, sous-secrétaire aux affaires juridiques et aux droits humains, déclare que plus de 40 % des féminicides enregistrés dans l'État voisin de la capitale l'ont été de 2010 à 2012 (Caulier, 2014, p. 309).

Ces chiffres du féminicide alourdissent le triste bilan de Peña Nieto en termes d'atteintes aux droits humains : les faits de violence sexuelle et de torture qui se sont produits en 2006 à Atenco lors de la répression policière contre des manifestant.es exprimant leur colère face à l'expropriation de floriculteur.es et la construction d'un nouvel aéroport sont encore dans la mémoire collective et ont fait l'objet de plaintes de la part du Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez de la capitale qui a porté en 2008 les cas de onze femmes victimes devant la Commission interaméricaine des droits humains à Washington.

À trois semaines des élections présidentielles, le 9 juin 2012, *La Jornada*, commémore ainsi les faits d'Atenco :

« Mémoire d'une infamie, Atenco ne peut pas s'oublier.

Il y a six ans, un jeudi 4 mai, en pleine campagne électorale présidentielle de l'année 2006, *La Jornada* a suivi pas à pas la répression policière contre le village de San Salvador Atenco lancée par le gouverneur de l'État de México, Enrique Peña Nieto, et le président des États-Unis Mexicains, Vicente Fox. Les deux, aujourd'hui unis dans la campagne présidentielle, ont assumé publiquement la paternité et la responsabilité de ces faits. Il y a eu deux morts de 14 et 20 ans ; d'innombrables paysans frappés et humiliés ; beaucoup de maisons fouillées, détruites de l'intérieur, volées ; plus de 200 personnes arrêtées avec violence[...] il y a eu, infamie spécifique jamais punie, des dizaines de femmes violées, outragées et humiliées par les forces de police de Fox et de Peña Nieto. Les responsables disent que des excès ont eu lieu. Personne n'a été puni depuis. » (*La Jornada*, 09/06/2012)

Les attaques sur le style politique et la personnalité de Peña Nieto fusent. Les accusations de corruption, de collusion entre le PRI et le crime organisé, ses relations avec les

femmes, la mort suspecte de sa première épouse, son attitude d'acteur de *telenovela* [feuilleton télévisé] discréditent sa candidature pour une partie de la population pour qui il est seulement le *telepresidente* [téléprésident], soutenu par l'entreprise Televisa :

« Lors de l'élection de Enrique Peña Nieto, il y a eu un appui, une propulsion médiatique de la part de Televisa qui s'est directement mise au service de l'imposition au pouvoir de ce monsieur, d'où ce surnom, l'allusion au fait que c'est Televisa qui a installé ce président et non le vote démocratique des gens. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

L'alliance entre les médias et le pouvoir politique, la concentration des médias entre quelques mains (Televisa et Televisión Azteca contrôlant alors 90 % des audiences¹⁰³) et le manque de transparence dans l'information aux citoyen.nes sont parmi les raisons qui déclenchent en mai 2012, en pleine campagne présidentielle, un mouvement étudiant d'ampleur dans la capitale : Yo soy 132 [Je suis le 132^{ème}] :

« Tout est parti des 131 camarades de la *Ibero*¹⁰⁴ qui se sont opposés à la venue de monsieur Enrique Peña Nieto dans cette université pour faire acte de présence politique. Les étudiants ne l'ont pas laissé faire et l'ont littéralement chassé, il a été contraint de renoncer et il s'est enfermé dans les toilettes. Lui et son comité de campagne ont dit que ces étudiants étaient de mèche avec un parti politique d'opposition. En réponse, les camarades de la *Ibero* ont décidé de faire une vidéo que tu peux trouver sur *You Tube* dans laquelle ils se présentent tous avec leur carte d'étudiant et disent qui ils sont, de quelle université, de quel cursus. De là, le mouvement s'est étendu aux autres universités, aux autres institutions en disant nous ne sommes pas 131, nous sommes plus, nous sommes 132, 133, 134 et comme nous sommes beaucoup plus nombreux on en est resté symboliquement à 132. L'UNAM, Polytechnique, l'UAM¹⁰⁵, l'UACM¹⁰⁶ ont rejoint le mouvement, c'est un mouvement étudiant au départ et puis le reste de la société civile s'est ajouté, des pères, des mères, des travailleurs, des enseignants, c'était sympa de voir dans les manifestations des dames de soixante ans qui marchaient avec nous pour dire qu'elles ne voulaient pas de Enrique Peña Nieto comme président [...]. Cela a été deux mois de protestation pour dire qu'on ne voulait pas de ce monsieur, le mouvement a même organisé un débat auquel il a invité tous les candidats pour que les gens de tout le Mexique leur posent des questions, il a

¹⁰³ Donnée issue de Rovira Sancho, 2014, p. 50.

¹⁰⁴ *Ibero* est le surnom donné par les étudiant.e.s à l'Université Ibéroaméricaine de México.

¹⁰⁵ UAM est le sigle de Universidad Autónoma Metropolitana [Université autonome métropolitaine].

¹⁰⁶ UACM est le sigle de Universidad Autónoma de la Ciudad de México [Université autonome de la ville de México].

été retransmis sur internet. Enrique Peña Nieto n'est pas venu, c'est le seul qui n'est pas venu. Le mouvement a continué, les élections aussi. Enrique Peña Nieto a gagné, les manifestations des 132 ont continué encore après les présidentielles. Par exemple, lors de la date anniversaire du 2 octobre 1968 et le premier décembre, le jour de l'investiture, les gens sont massivement descendus dans la rue pour s'opposer à la prise de pouvoir et dire qu'ils ne voulaient pas de ce président. Ils avaient protégé San Lázaro, le lieu où le président prend ses fonctions, le président revêt l'écharpe présidentielle et on lui remet le drapeau et il prend ses fonctions. Plusieurs jours avant, ils avaient barricadé le lieu pour que les gens ne puissent pas entrer. Il y avait des tentes et des campements, les profs s'étaient installés sur l'avenue Révolution, les jeunes étaient dans d'autres rues, le mouvement 132 était là et beaucoup d'autres collectifs aussi pour manifester. Les jeunes ont été attaqués, ils ont reçu des gaz et des projectiles, l'un d'eux en est mort, il a été touché près de l'œil et le crâne a été atteint, un autre a perdu un œil, il y a eu beaucoup d'arrestations, de personnes passées à tabac. Si tu regardes les photos qui ont été prises à Bellas Artes, on dirait un film d'apocalypse américain car il y avait des incendies, les vitres des banques étaient brisées, les gens courraient poursuivis par la police avec les matraques pour les agresser, les mettre à terre et les arrêter. C'était comme une preuve de ce qui nous attendait avec ce monsieur, nous connaissions ses antécédents avec ce qui s'était passé à Atenco, il avait déjà fait tomber toute la force policière sur les manifestants. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Pendant les deux mois qui ont précédé l'élection, le mouvement 132 s'est structuré et a organisé de multiples assemblées générales et tables rondes dans les universités autour de la défense des libertés fondamentales et de la dénonciation de la violence généralisée dans le pays. Lors de la première assemblée générale interuniversitaire du 30 mai 2012, la table ronde 14 intitulée « Mémoire et conscience historique » rappelle les motivations historiques du mouvement :

« Nous sommes les héritiers du soulèvement armé du Zapatisme, du massacre d'Acteal, des féminicides impunis de Ciudad Juárez, Chihuahua et de l'État de México. » (Rovira Sancho, 2014, p. 58).

Un front de protestation sociale se forme et s'amplifie à mesure que croît la répression dans les manifestations. Jerónima B. du centre Vitoria témoigne de la continuité de la répression policière après l'élection présidentielle et de l'engagement de milliers de jeunes à ce moment

là dans la capitale pour la protection des droits humains :

« [...] le premier décembre deux mille douze quand justement Peña Nieto est arrivé au pouvoir il y a eu une énorme manifestation à México DF, il y a eu aussi une énorme répression bien sûr : il y a eu environ une centaine d'arrestations arbitraires, ce sont surtout des jeunes qui ont été arrêté.es et qui ont subi les abus de la police du District Fédéral comme ceux de la police fédérale. C'est le deuxième événement qui a marqué ma vie et qui m'a fait penser qu'on devait continuer à se préparer car il était certain que la répression non seulement allait demeurer mais qu'elle allait augmenter et effectivement c'est ce qui s'est passé, pas seulement le premier décembre mais depuis cette date, dans chaque manifestation, il y a eu des arrestations arbitraires, dans chaque manifestation et pratiquement toute l'année. Il a donc été nécessaire de s'approprier d'autres outils en lien avec les droits humains mais aussi avec la sécurité parce qu'il se trouve que ce n'était plus des policiers vêtus en tant que tels qui t'arrêtaient de manière arbitraire mais des policiers en civil qui t'attrapaient et t'enlevaient jusqu'à ce qu'ils te présentent au ministère Public. C'est quelque chose de très récent donc cette nécessité qu'on a de continuer à se protéger en tant qu'organisation mais aussi en tant que personne physique et de riposter avec ce que l'on sait, en informant d'autres personnes qui sont dans la même situation, les disparitions forcées, les exécutions extra judiciaires. »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

1.3. Ayotzinapa

Le 26 septembre 2014, 43 étudiants issus de l'école normale rurale de Ayotzinapa disparaissent à Iguala (État de Guerrero) : le bus qui les transportait, alors qu'ils rejoignaient une manifestation étudiante, aurait été contrôlé par des forces de police et les étudiants auraient été enlevés dans des conditions mystérieuses. Une vague d'indignation s'empare du pays, les parents réclament la présentation en vie de leurs enfants et des manifestations de plus en plus massives à travers tout le pays demandent que la vérité soit faite sur l'affaire. En janvier 2015, l'enquête diligentée annonce que des militaires et policiers corrompus auraient enlevé les étudiants et les auraient remis à des tueurs du cartel Guerreros Unidos [Guerriers Unis] qui les auraient pris pour des membres d'un gang concurrent. Ces derniers les auraient tués avant de brûler les corps sur un bûcher dans une décharge de la ville voisine de Cocula. Leurs restes auraient été ensuite broyés puis jetés dans des sacs-poubelles non loin de là, dans une rivière. Au bout de trois mois, les manifestations s'espacent certes mais la colère ne faiblit pas. La thèse du bûcher paraît suspecte, on soupçonne l'État de dissimuler la vérité sur le

massacre perpétré et de couvrir les principaux responsables. Dans la capitale, le monde enseignant et universitaire est particulièrement mobilisé :

« Les universités qui montrent leur soutien aux causes sont rares, y compris de la part des propres enseignants. Le cas d’Ayotzinapa est marquant car il y a eu une forte implication des universitaires et particulièrement d’un groupe d’universitaires engagés pour trouver l’explication à ce qui s’était passé au Mexique : la faculté de chimie de l’UNAM a démonté la théorie selon laquelle les corps auraient été brûlés avec du bois, il ont montré que cinquante tonnes d’arbres auraient été nécessaires pour pouvoir brûler les quarante-trois corps. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Figure 11. Mise à l’épreuve de l’État mexicain

Photographie du slogan « *Fue el Estado* » [« C’est l’État »] sur la place du Zócalo à México pendant les manifestations qui ont suivi les assassinats d’Ayotzinapa en 2014.



Source : <http://www.cucsh.udg.mx/noticia/ayotzinapa-fue-el-estado>

Le massacre des quarante-trois démontre une fois de plus l’impunité qui entoure les assassinats et les disparitions forcées ainsi que les liens ténus entre les forces militaires, policières et les narcotrafiquants. L’évènement pousse l’ensemble des collectifs et associations de défense des droits humains à se positionner et à faire front contre le manque d’action de l’État :

« Les camarades de l’Observatoire avaient peur parce que plusieurs mamans avaient déjà été tuées, ils avaient tué les mères défenseuses des enfants qui avaient été assassinés, elles disaient que c’était très grave, un sujet très compliqué et moi je leur disais que oui c’était difficile mais

que nous devons nous prononcer sur cette affaire indépendamment du fait de savoir si nous allions accompagner des cas ou non, que l'Observatoire ne pouvait pas ne rien dire, ne pouvait pas ne pas donner de la visibilité à ce problème réel qui est lié à la question du féminicide. »

Cristina O., femme, 55 ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Les fortes mobilisations et les demandes de justice qui s'expriment pendant plusieurs mois dans la capitale mexicaine sèment le trouble cependant chez les féministes, certaines relevant le décalage entre les réactions suscitées par l'assassinat des étudiants et par celui des femmes victimes de féminicide :

« Nous étions très en colère. Bien sûr il ne s'agit pas de comparer les malheurs entre eux, tous sont tragiques mais des milliers de femmes ont disparu et des milliers de femmes ont été victimes de féminicide mais jamais la mobilisation n'avait atteint cette ampleur. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

« Il y a eu beaucoup d'expressions de colère : "et pourquoi quand ce sont des hommes qui disparaissent il y a autant de révoltes ?" "Et pourquoi ce ne sont pas les mères des disparus mais tout le temps les pères que l'on voit ?". Si tu fais attention, ce sont les pères qui sont représentés et non les femmes, il y avait ce mal-être alors je répondais "parce que ce sont les hommes qui s'adressent à l'État d'homme à homme". Il y a donc un langage spécifique, les femmes ils n'y font même pas attention, c'est ça le mal-être que ressentaient certaines féministes en disant "ben ils sont en train de parler en langage masculin et donc nous en sommes exclues". Ils ne parlent qu'avec des hommes parce que l'État sait que celui qui nous contrôle, nous les femmes, c'est notre mari, en quelque sorte l'État en plus petit qui est à la maison, le chef de la maison, donc quand il y a des atteintes envers les filles et que les mères sortent dans la rue personne ne leur prête attention parce que celui qui doit mettre de l'ordre chez lui c'est le mari. »

Beatriz C., femme, 37 ans. Criminologue. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Le début de mandat de Peña Nieto est donc marqué par une grande défiance de la part des acteur.es impliqué.es dans les mouvements sociaux. Son bilan en tant qu'ancien gouverneur, sa campagne et ses premières années de présidence sont effrayantes pour qui aspire à plus de justice et de liberté. L'homme incarne ce qu'elles et ils combattent depuis des

années : la répression des mouvements sociaux, le manque de transparence, la normalisation de la barbarie et de l'impunité. Quand j'arrive sur le terrain en janvier 2015, l'exaspération dans le milieu étudiant, universitaire, associatif ou artistique de la capitale est palpable. Beaucoup pensent que le Mexique a frôlé à plusieurs reprises ce qu'elles et ils nomment soulèvement populaire ou révolution. C'est dans cette configuration désormais très locale de la perception de l'impunité, de la violence d'État et de la menace féminicide que l'on doit penser l'évolution des espaces de résistance dans la capitale et par conséquent l'évolution de la configuration narrative du féminicide.

2. Reconfiguration narrative du féminicide au centre : le continuum d'impunité

Il est question ici d'envisager comment le rapprochement de la menace féminicide, en termes de prise de conscience de l'existence de la problématique au cœur de la capitale, a travaillé le champ définitionnel du féminicide. On constate, en effet, une extension du regard qui fait entrer dans le champ du féminicide de nouveaux contextes de violence et qui redéfinit plus largement les victimes.

2.1. Féminicide contre les journalistes et les défenseuses des droits humains

Les femmes qui défendent d'autres femmes menacées ou victimes de féminicide, qu'elles soient mères, sœurs, amies, journalistes ou membres d'associations de défense des droits des femmes, sont elles aussi victimes de féminicide, assassinées parce que s'opposant directement ou indirectement aux meurtriers. Cette problématique est particulièrement prégnante dans la capitale, centre du pouvoir juridique, qui réunit de nombreuses associations de défense des droits humains. Ainsi, à partir des années 2010, le terme féminicide apparaît-il de plus en plus fréquemment pour désigner le meurtre de celles qui dénoncent les actes de violence contre les femmes et plus largement de celles qui exercent leur liberté d'expression et le droit à l'information.

En septembre 2011, les journalistes Ana María Marcela Yarce Viveros et Rocío González Trápaga, sont retrouvées assassinées dans un parc de Itzapalapa, l'un des quartiers de la capitale :

« Le Bureau du procureur général de justice du Distric fédéral a indiqué que la principale piste d'enquête était celle d'un féminicide en raison de la violence utilisée contre les deux journalistes [...] Les corps des deux femmes, âgées toutes deux de 48 ans, étaient recouverts d'une bâche bleue, elles étaient nues, pieds et poings liés, une corde autour du coup et elles présentaient des coups sur plusieurs parties du corps. » (*La Jornada*, 02/09/2011).

L'enlèvement, les coups et blessures qui ont précédé les meurtres ainsi que la suspicion de viol et l'exposition des corps dans un lieu public sont autant d'éléments qui fondent la désignation des meurtres des deux journalistes comme féminicides.

De même, l'impunité qui entoure les crimes commis contre les journalistes et défenseuses des droits humains est mise en avant pour dénoncer l'inaction de l'État mexicain dans la résolution de ces féminicides. Après le féminicide de la journaliste Anabel Flores en février 2016 dans l'État de Veracruz, plusieurs organisations de défense des droits des femmes manifestent dans la capitale et pointent la responsabilité de l'État dans leur déclaration commune :

« C'est la responsabilité des autorités de garantir l'accès à la justice et la réparation des préjudices dans ce cas en obéissant aux recommandations nationales et internationales en termes de violence contre les journalistes au Mexique et aux observations du Comité pour l'élimination de la discrimination contre la Femme (CEDAW/C/MEX/CO/7-8), émises à Mexico le 7 août 2012 et dont le point 24 incise C exhorte l'État mexicain à "adopter des mesures concrètes, adéquates et effectives pour prévenir et élucider les attaques et autres formes d'abus perpétrées contre les femmes journalistes et les défenseuses des droits humains, pour traduire en justice et punir les auteurs et adopter des mesures efficaces pour lutter contre l'impunité". » (*Comité de Derechos Humanos Ajusco*, 16/02/2016).

2.2. La tentative de féminicide et les survivantes du féminicide

Les pionnières de la définition du féminicide ont eu à cœur de penser la violence féminicide comme un continuum : pour Lagarde, alors que l'expression « crimes de femmes » renvoyait seulement aux femmes assassinées, le féminicide s'intéresse à toutes celles qui souffrent de violences et qui peuvent, un jour, y laisser la vie : « on pourrait presque dire que quand on dit "il a failli la tuer" nous avons une survivante du féminicide, dans le monde il y a donc des millions de survivantes. » (Lagarde, 2006).

C'est à l'occasion de l'enlèvement et de l'agression d'une jeune fille par deux hommes dans un quartier populaire de la capitale, Tepito, en décembre 2013 que les militantes popularisent l'usage des expressions « survivante de féminicide » et « tentative de féminicide ». La victime, Yakiri Rubio, réussit à blesser l'un de ses agresseurs au cou et à s'échapper. La police la retrouve en sang et à moitié nue dans la rue alors qu'elle cherche de l'aide, l'avant-bras ouvert sur une quinzaine de centimètres. Pourtant, celle-ci est arrêtée et inculpée de meurtre suite au décès de l'homme qu'elle a mortellement blessé en se défendant.

Les associations féministes de la capitale protestent et manifestent pour la libération de cette « survivante du féminicide » et pour la reconnaissance du droit à la légitime défense.

Ce cas a profondément marqué les jeunes féministes de la capitale ainsi que l'action collective. La centralité du lieu de l'agression (centre-ville de la capitale), le sentiment d'injustice dans le traitement policier et judiciaire ainsi que la personnalité combative de Yakiri, devenue par la suite militante féministe et femme politique, ont facilité le passage du fait divers à « l'évènement féministe » (Charpenel, 2012, p. 88). Ce qui aurait pu être considéré comme une simple conséquence de l'insécurité ambiante de Tepito, quartier réputé pour sa dangerosité, est reconfiguré par la lecture féministe en tentative de féminicide. Ainsi, dans les entretiens menés avec les plus jeunes militantes en 2015, la tentative de féminicide est très présente dans la définition de la cause :

« Quand une femme dénonce des faits de violence, c'est elle que l'on juge : c'est elle qui l'a provoqué, c'est elle qui l'a cherché, c'est elle qui n'a pas bien rempli son rôle, elle doit supporter la violence, toujours, c'est normal, dans n'importe quelle relation. Même le système judiciaire lui envoie ce type de messages. Par exemple quand elle est victime de viol. En ce moment on entend parler du cas d'une femme poignardée par son compagnon à dix reprises, elle a pris un coup de couteau ici [elle désigne le cœur], on se demande comment elle s'en est sortie, et le juge a qualifié le délit de lésions graves, des lésions alors que c'est une tentative de féminicide. Il laisse de côté la tentative de féminicide parce que les gens ne veulent pas parler de féminicide mais c'est clair que quand on te poignarde là ce n'est pas pour se défendre, ce n'est pas simplement pour te blesser, c'est parce qu'il veut te tuer. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

2.3. Féminicide, traite et prostitution

Mère d'une disparue et fondatrice de l'association *Nuestras Hijas de regreso a casa*, Norma Andrade souligne dans son témoignage la stratégie d'occultation de la violence féminicide liée au narcotrafic et à la traite des femmes par le gouvernement :

« En ne distinguant pas la violence intrafamiliale de la présomption de traite, du féminicide lors duquel les jeunes filles ne connaissaient pas leurs agresseurs – le mot féminicide doit prendre en compte les deux cas – on a enlevé de l'importance à un problème très grave dans le pays : ce sont les assassinats de nos filles par des personnes qu'elles ne connaissaient pas. Elles, elles ne savaient pas qui étaient leurs agresseurs, souvent ils les prostituent et après un certain temps, on

ne sait pas pourquoi, peut-être parce qu'elles sont trop recherchées, ils nous les tuent. En mélangeant cela dans le même terme, on a enlevé du poids à cette réalité et le gouvernement continue à dire "c'est de la violence familiale" alors que ce n'en est pas. »

Norma Andrade. Mère de Lilia Alejandra assassinée à Ciudad Juárez. Co-fondatrice de Nuestras Hijas de Regreso a Casa. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Maria Salguero, comme d'autres féministes¹⁰⁷, confirme les liens entre le narcotrafic et le féminicide. La carte des féminicides que tient à jour cette géophysicienne indique que 60 % des féminicides commis actuellement sont liés au narcotrafic (*Milenio*, 21/09/2020). Les dernières enquêtes comparatives indiquent que les chiffres du féminicide sont en constante hausse depuis 2015 dans les États contrôlés par le crime organisé :

« Avec l'appui des études de genre, tous ces crimes d'assassinat de femmes dans un contexte de guerre entre narcotrafiquants peuvent être analysés comme des règlements de comptes de masculinités toxiques, ainsi ces hommes qui contrôlent les cartels se battent pour des territoires, des marchés de narcotrafic et le trafic d'êtres humains, et les femmes, par le seul fait d'appartenir au genre féminin, sont utilisées comme de la chair à canon ou des objets qui peuvent être jetables. La manière dont on marque et on tue les femmes est très différente de la manière dont on tue les hommes. Toute la charge symbolique liée au genre est très importante. Ils ne les tuent pas d'un coup de pistolet, ils abusent d'elles, ils marquent leurs corps, ils mutilent leurs parties génitales, ce qui renvoie à la charge symbolique qui fait que, selon eux, le genre féminin a moins de valeur que le masculin. » (*Sin embargo*, 22/08/2020).

Là encore, le travail définitionnel des pionnières au temps de Juárez est repris pour une analyse sur l'ensemble du territoire mexicain. La distinction faite entre le féminicide intime et le féminicide non-intime par Julia Monárrez Fregoso permet d'intégrer la scène du narcotrafic et de la traite des femmes et des jeunes filles à la problématique du féminicide dans tous les États mexicains y compris au centre. L'analyse de la dimension expressive et communicationnelle du féminicide entre bandes rivales développée par Rita Laura Segato en 2003 (Segato, 2003) se révèle également opérante dans la compréhension des mutilations subies par les femmes assassinées dans la mégalopole de México. Comme à Juárez, s'est

¹⁰⁷ Teresa Ulloa, directrice de la Coalition régionale contre le trafic de femmes et de jeunes filles en Amérique Latine et dans les Caraïbes, explique en 2011 à la BBC que les cartels de drogue sont partout sur le territoire mexicain et qu'ils utilisent le féminicide dans la stratégie de contrôle de territoires : « les vainqueurs, ceux qui gagnent un territoire, humillient les vaincus au travers de leurs femmes, celles qui sont proches d'eux et les corps des femmes finissent en butin de guerre » (*BBC Mundo*, 22/12/2011).

installé un État parallèle composé de bandes armées et de groupes mafieux qui contrôlent des territoires de manière absolue et très organisée et pour qui le corps des femmes fait partie de la domination territoriale, le féminicide exprimant l'existence de cette domination.

« Ceux qui dominent la scène ce sont les autres hommes et non la victime, dont le rôle est d'être consommée pour satisfaire la demande du groupe de pairs. Les interlocuteurs privilégiés de cette scène sont les égaux, qu'il soient alliés ou ennemis : les membres de la fratrie mafieuse, pour garantir l'appartenance et célébrer leur pacte ; les rivaux, pour exhiber leur pouvoir face aux autres groupes dans les affaires, face aux autorités locales, aux autorités fédérales, aux activistes, aux universitaires et journalistes qui osent s'immiscer dans l'espace sacré, aux proches subalternes - parents, frères, amis - des victimes. Ces exigences et formes d'exhibitionnisme sont caractéristiques du régime patriarcal dans une structure mafieuse. » (Segato, 2013, p. 25).

2.4. Mobilisation contre la culture féminicide

Reprenant le concept du continuum de violence et celui de la violence féminicide théorisé par Lagarde, les jeunes féministes de la capitale s'emploient à visibiliser le lien entre les deux extrémités de la violence masculine : la première agression et le meurtre. Dans son programme de télévision en ligne, Gabriela V. fait ainsi une large place aux premières manifestations de la violence masculine :

« Ce que nous avons essayé de dire dans notre émission c'est que ce type de violence, si elle n'est pas prise au sérieux, peut s'aggraver et arriver à une extrémité létale, c'est ce que nous essayons de montrer, l'existence de tout le continuum de violence. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

C'est avec le même objectif que, le 24 avril 2016, des milliers de femmes défilent dans la capitale ainsi que dans de très nombreuses villes mexicaines après que le hashtag « #Miprimeracoso » [« ma première agression »] d'une jeune colombienne est devenu viral sur les réseaux sociaux. Les pancartes et les slogans qui reprennent le mot d'ordre des mobilisations contre le féminicide « *Vivas nos queremos* » [« Nous voulons rester vivantes »] mettent en évidence cette nouvelle configuration narrative de la lutte contre le féminicide.

Comme on pouvait s'y attendre, les témoignages qui affluent *via* le hashtag « #Mi primeracoso » pour attester des premières agressions sexuelles ou sexistes révèlent que

de nombreuses femmes en ont été victimes dès leur plus jeune âge. Des ateliers de *desprincesamiento* [désempriñcesement] apparaissent. Il s'agit de prévenir la violence féminicide en déconstruisant dès le plus jeune âge les relations amoureuses :

« L'assassinat d'une femme pour le simple fait d'être femme est le point le plus élevé de cette violence. Nous luttons contre la violence de genre parce que nous avons un très haut niveau de féminicide dans le pays et parce que nous souffrons toutes d'un type de violence. Le panorama est très large au Mexique. Par exemple, la violence économique est toujours présente. On pense que les femmes restent dans des lieux violents ou avec des hommes violents parce qu'elles aiment cela ou parce qu'elles sont bêtes mais cela n'a rien à voir. Il y a des facteurs qui expliquent pourquoi une femme qui est en train de vivre un type de violence ne peut pas partir de chez elle [...] Nous ne disons pas aux fillettes de ne pas être des princesses mais plutôt de réfléchir. Par exemple, quand elles iront voir *La Belle et la Bête*, elles sauront que le prince, même si il est très beau, a séquestré au début Belle. Disney nous a appris l'idée de l'amour et de la beauté. Comment veux-tu ne pas souhaiter devenir une princesse ? On te raconte qu'un prince va arriver pour toi, pour te sauver, qu'il va résoudre tous tes problèmes dans la vie, qu'il va te choisir parce que tu es la plus belle, mais tu n'es pas une princesse si tu n'es pas belle [...] Quant aux petits garçons, nous partons du principe du consentement : on ne touche aucun corps qui n'est pas le sien. Si nous éduquons à partir de ce principe dans tous les foyers, on éviterait les viols et les abus sexuels. » (*Reporte Indigo*, 11/11/2019).

3. Recomposition de l'espace de la cause entre repli affinitaire et coalition

« Si certaines divergences finissent par disparaître, si certains fossés se combler, d'autres s'ouvrent tout le temps. Le chemin n'est pas tout tracé, et il se fait en marchant, il s'invente à chaque moment, et à chaque moment, l'une veut prendre à gauche, l'autre à droite, et la troisième au milieu. Chaque nouvel enjeu est la source de nouveaux débats et de nouvelles dissensions. Et il est souvent difficile de prédire la position des féministes d'après leur position dans un débat antérieur. Parce que la confrontation avec l'urgence politique fait surgir chez chacune des options qui n'avaient pas eu l'occasion d'être exprimées, et peut-être même d'exister, avant. » (Delphy, 2005, p. 163).

Après l'élection très controversée de Peña Nieto et la tragédie d'Ayotzinapa, les féministes de la capitale se trouvent face à « cette urgence politique » décrite par Delphy comme un contexte qui rebat les cartes et interroge les positions de chacune.

3.1. Des motifs de défiance : l'institutionnalisation, la corruption, la cooptation et l'infiltration des groupes

La proximité de certaines associations avec le pouvoir politique constitue une première ligne de partage entre les féministes de la capitale. Certaines interrogent le mécanisme bien connu de « la neutralisation des positions protestataires par les institutions et les autorités » (Băluță, 2014, pp. 151-152). En effet, le financement institutionnel et caritatif fait peser des doutes sur l'autonomie des organisations et leur réelle volonté de faire changer les choses :

« Les ONG font partie de tout le statut social, en réalité elles ne sont pas NON gouvernementales les ONG d'ici. Elles ont toutes des financements qui les relient au gouvernement ou à des fondations qui elles-mêmes sont en lien avec le gouvernement. Il n'y pas d'ONG connues qui soient NON gouvernementales. Par exemple, les Católicas elles ont tout l'argent qu'elles veulent et on les présente comme des héroïnes. Je suis contre cette association parce qu'en plus j'ai l'impression qu'elles jouent toujours un double jeu avec cette idée de leur propre Église. Ici il y a beaucoup de financements qui arrivent étant donné que le Mexique est un pays très important pour les États-Unis, la fondation Packard, la fondation Mac Arthur, la fondation Ford et plein d'autres consacrent de l'argent au Mexique mais de manière très canalisée vers des personnes dont elles savent qu'elles ne vont pas trop en faire, alors pour moi on ne peut pas parler d'organisation de la société civile. »

Alba O., femme, 71 ans. Ancienne avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

On trouve également dans la ligne de mire des critiques l'une des premières associations de lutte contre le féminicide, Nuestras Hijas de Regreso a Casa, et l'une de ses fondatrices, Norma Andrade, réfugiée dans la capitale depuis 2012. Lors de l'entretien réalisé en 2015, elle explique être victime d'attaques du gouvernement visant à décrédibiliser son combat auprès des autres mères et des associations:

« Le gouvernement dit que nous sommes des *vende patrias* [traîtres de la patrie], que nous faisons de l'argent avec notre douleur, certaines mères ont été accusées de recevoir de l'argent. Moi on m'a dit que je faisais de l'argent avec ma douleur, c'était lors d'un forum à l'université de Los Angeles en Californie, quelqu'un m'a offert des vêtements pour mes petits-enfants. Quand je prends la parole, le gouvernement oublie soudainement que je suis la mère d'une jeune fille qui a été assassinée, il dit que nous manipulons d'autres mères. Je pense que la douleur d'une mère ne peut pas être manipulée, la douleur d'une mère c'est sa douleur. Nous ne pouvons y échapper et eux ils ne peuvent pas faire en sorte que nous y échappions non plus.

C'est une campagne de dénigrement : ils disent que nous avons arrêté de travailler, que nous recevons de l'argent du gouvernement. Pourquoi ils font ça ? Pour que les autres mères n'aient pas confiance en nous, la devise du gouvernement c'est "diviser pour régner". »

Norma Andrade. Mère de Lilia Alejandra assassinée à Ciudad Juárez. Co-fondatrice de Nuestras Hijas de Regreso a Casa. Entrée dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Le travail de terrain à México confirme cette défiance envers Norma Andrade, devenue un personnage phare de la lutte, en particulier chez les féministes de la classe moyenne et haute qui dénoncent la cooptation des mères de Juárez par le pouvoir :

« C'est un phénomène que j'ai analysé en comparaison de ce qui s'est passé avec les Mères de la Place de Mai¹⁰⁸, comment elles ont su, de manière presque spontanée, sans autre alibi que la demande légitime de justice pour leurs filles assassinées ou disparues, élaboré un discours symbolique de revendication et comment ensuite elles ont été cooptées, tu vois ils ont coopté des groupes de mères. Par exemple, le gouvernement a dit à des mères de victimes "je te donne tant de milliers de pesos et tu te tais". Par exemple, je ne sais pas si tu as vu dans la sentence de Campo Algodonero il y a dix-huit résolutions et l'une d'elles consistait à construire un mémorial, il a été construit à Juárez, et bien Erika Lindig a écrit un très bon article sur ce mémorial et sur le fait que le mémorial invisibilise. C'est une forme de cooptation du pouvoir. En faisant un mémorial pour les victimes ils demandent pardon. Lindig écrit sur la réparation des dommages, la réparation des dommages collectifs, la réparation des dommages qui revêt un aspect très juridique et qui est traitée en valeur mercantile. Elle explique que l'on doit prendre en compte la valeur symbolique. Certains collectifs de femmes demandaient plutôt une Maison de justice pour les femmes ou des cours d'anatomie pour apprendre aux filles à connaître leur corps et les moyens de contraception, comment utiliser le pack gratuit de soins de santé, contrôler leur fertilité, ce type de réparation. »

Daniela P., femme, 53 ans. Juriste et universitaire, experte en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Enfin, le pouvoir politique est accusé d'envoyer sur le terrain militant des infiltrés qui déstabilisent les groupes et ruinent les efforts de sororité comme dans cet exemple donné par Silvia N. où la présence d'une infiltrée a fini par provoquer la dissolution d'un mouvement

¹⁰⁸ Voir la note 58 pour l'explication de cette référence.

montant contre le féminicide :

« Je te jure, on se croirait dans un film mais c'est vrai, cela existe et *a fortiori* dans le domaine du féminicide et des réseaux de traite. Dans le féminisme et l'activisme féministe il y a beaucoup de personnes infiltrées. Elle est venue nous demander de l'aide, elle disait qu'elle était harcelée et poursuivie, on lui a donné des informations pour la soutenir, les documents types : par exemple si tu es victime de persécution politique il y a un abc, tu dois consigner le lieu, l'heure, les faits, documenter, écrire, photographier et elle, elle n'a rien fait de tout cela, elle ne nous donnait rien. Elle, elle fait partie de celles dont on est sûre que ce sont des infiltrées. Nous savons qu'il y en a beaucoup d'autres dans les mouvements comme celle-ci, elles opèrent de la même manière, elles rentrent dans tous les groupes, elles vont à toutes les réunions, elles participent à toutes les actions qui ont comme objectif de dénoncer les disparitions, en priorité de femmes, les féminicides et la traite, et elles provoquent des scissions, elles cherchent à créer des divisions entre les différents groupes politiques. Elle a semé la peur. D'après nos informations, elle travaille pour le gouvernement fédéral, elle travaille en ce moment pour Oxfam, une organisation britannique au Mexique, elle s'est attribuée tout le travail collectif. Une copine proche de la commission genre de la Chambre des députés s'est renseignée et m'a dit de me méfier, on ne peut pas accéder à son dossier, les dossiers protégés d'activistes sont uniquement ceux qui appartiennent à celles et ceux qui sont avec le gouvernement. Elle a été arrêtée il y a plusieurs années quand elle était très jeune, cela correspond à un profil bien précis, ce sont des taupes. La taupe est une figure qui apparaît lors de la guerre sale dans les années 1970 au Mexique et en Amérique Latine. Au Mexique on appelle taupes les personnes que le gouvernement arrête puis extorque pour obtenir des informations : je t'arrête et si tu veux que je te relâche tu dois me donner des informations sur les groupes, sur leurs activités, sur les gens, sur les actions. Nous avons découvert qu'elle a été arrêtée à l'âge de dix-huit ans, elle a été en prison mais elle, elle ne nous a rien dit. Elle nous disait qu'elle était suivie, qu'on la harcelait. Comme je travaille dans les droits humains, dans le recueil des atteintes aux droits humains, j'ai cherché et je n'ai rien trouvé, on a commencé à se rendre compte que c'étaient des mensonges et qu'elle était une taupe. Ce type de personnages est intéressant. Dans le domaine des féminicides, des réseaux de traite ou de l'activisme ce sont des éléments clés pour désarticuler des mobilisations et au Mexique cela fonctionne très bien. Cette fille est entrée dans notre

groupe et nous avons été obligées de le dissoudre car notre groupe, le GIF¹⁰⁹, a rejoint le Mouvement contre le féminicide¹¹⁰ en 2010. Le Mouvement contre le féminicide a été créé suite au cas Ali Cuevas et a fonctionné de 2010 à 2014. En 2014, il est dissous à cause d'un conflit avec elle. Elle a tout fait éclaté, elle a torpillé le mouvement en dénonçant des membres, en disant qu'elles ne la soutenaient pas et qu'elles la harcelaient. »

Silvia N., femme, 31 ans. Assistante de recherche à l'université et animatrice d'ateliers écoféministes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

3.2. Quand la mobilisation pour Ayotzinapa ébranle le pouvoir et l'espace des luttes

Comme on l'a souligné plus haut, les manifestations et les marches engendrées par la tragédie d'Ayotzinapa ont fortement impacté la capitale pendant les derniers mois de 2014. Elles ont également eu un fort retentissement sur les espaces de mobilisation et leurs acteur.es, contraint.es de se positionner par rapport à un évènement qui a pris, au fil des semaines, des élans insurrectionnels de plus en plus marqués. Le hashtag solidaire « #YosoyAyotzinapa » [« Je suis Ayotzinapa »] se répand à travers le pays et même au-delà. La condition étudiante et engagée des victimes qui s'apprêtaient à rejoindre une manifestation contre les réformes éducatives engendre une colère, voire une rage, qui a bien failli renverser le pouvoir. Pourtant, le hashtag contraire « #YonosoyAyotzinapa » [« Je ne suis pas Ayotzinapa »] émerge aussi sur les réseaux sociaux et agite les discussions entre activistes. Celles et ceux qui défendent cette position frondeuse sont sommé.es de s'expliquer.

« Je ne suis pas Ayotzinapa. Je regrette de rompre de manière abrupte vos romantiques #hashtag mais il est nécessaire d'éclaircir la position d'où je parle. Je ne suis pas Ayotzinapa parce que je ne suis pas pauvre, je ne suis pas indigène ni paysanne et je ne suis pas non plus un homme. Je sais où je me trouve, je sais que je suis une étudiante métisse, sur la voie d'une carrière bourgeoise, dans une université privée et diagnostiquée femme à ma naissance avec toutes les

¹⁰⁹ GIF : Grupo Interdisciplinario Feminista [Groupe interdisciplinaire féministe]. Le groupe a été fondé au sein de l'UAM sur le site d'Iztapalapa en 2010 et dissous en 2014.

¹¹⁰ Le Mouvement contre le féminicide est créé en 2010 suite à l'assassinat d'Ali Cuevas, une étudiante en lettres de l'UNAM assassinée dans la capitale par son ex fiancé lors de la soirée anniversaire de ses 24 ans. Le traitement médiatique et la proximité de l'agresseur avec un ancien député de l'assemblée législative du District Fédéral poussent les amies de la jeune fille à créer une page facebook *Alí somos todas, el amor no mata* [Nous sommes toutes Ali, l'amour ne tue pas] puis un collectif du même nom pour visibiliser le féminicide et dénoncer l'impunité. Il regroupa plusieurs acteurs locaux de la lutte contre le féminicide : INMUJERES, Partido Obrero Socialista [Parti ouvrier socialiste], Mujeres del Partido Revolucionario del Trabajo [Femmes du parti révolutionnaire du travail] (créé par Rosario Ibarra, mère d'un disparu lors du mouvement de 1968), Mujeres Y la Sexta [Femmes et la Sixième], *Alí somos Todas* [Nous sommes toutes Ali], Colectivo Feminista Rosa Chillante [Collectif féministe rose criard], Grupo Interdisciplinario Feminista [Groupe interdisciplinaire féministe].

implications culturelles, politiques et sociales que cela suppose. Je suis l'indigène assassinée lors d'un crime raciste. Je suis la femme violée et démembrée à la sortie de l'usine. Je suis l'étudiante séquestrée par les réseaux de traite. Je suis la femme battue à mort par un fils en bonne santé du patriarcat. Mais nous nous ne sommes pas Ayotzinapa et c'est pour ça que vous vous ne nous pleurez pas ?

Je suis solidaire d'Ayotzinapa parce que j'ai appris à écouter les autres, parce que je n'ai plus besoin de reconnaître d'autres personnes comme faisant partie de ma famille ou de mon cercle proche pour m'indigner. Parce que je n'ai pas besoin de penser que cela peut m'arriver pour m'indigner. Mais surtout parce que pour moi Ayotzinapa peut être lu depuis le féminisme. Pourquoi ? Parce qu'il est évident que pour le système patriarcal les normaliens ont été punis parce que contraires au stéréotype du progrès et du développement, c'est-à-dire l'homme blanc, hétérosexuel et bourgeois. Eux, ils étaient d'origine modeste, racialisés et avec des idéaux socialistes : chair à canon, pas des humains, des esclaves. » (*Origen noticias*, 18/06/2015).

L'affirmation de cette posture critique et la volonté de dépasser un slogan sans visage au bénéfice de la visibilité des expériences de chacun.e incitent beaucoup de jeunes féministes à créer de nouveaux groupes dans la capitale comme *Aparecidas* [Apparues] en référence au slogan des manifestations d'Ayotzinapa : « *Vivos los llevaron, vivos los queremos* » [« Ils les ont emmenés vivants, nous voulons les retrouver vivants »].

« À partir de Ayotzinapa, il y a eu toute une mobilisation sociale, cela a généré un grand mouvement d'organisation, cela a généré un tas d'organisations sociales. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

« *Aparecidas* est un collectif de femmes qui se sont connues en ligne quand tout ce qui concerne Ayotzinapa a commencé à sortir, cela a été incroyable, les gens se sont indignés, il y avait des manifestations, je n'avais jamais vu de manifestations aussi grandes, semaine après semaine, des manifestations énormes, les gens étaient vraiment à bout et je crois que nous étions à deux doigts de pouvoir renverser le gouvernement, vraiment j'y croyais mais bon il nous a manqué de la stratégie. À ce moment là, pour nous qui travaillions depuis longtemps le thème du féminicide, tu vois le patron des féminicides, c'est un patron systémique qui a été mis en évidence et il y a eu les recommandations internationales de Campo Algodonero, pour nous c'était évident que ce qui était en train de se passer à Ayotzinapa c'était la crise du système de justice, l'impunité et la corruption qui règnent dans le pays et qui caractérisaient déjà les féminicides. C'est clair, c'est la même chose mais du point de vue du genre et des droits des

femmes. Nous étions très en colère. Bien sûr il ne s'agit pas de comparer les malheurs entre eux, tous sont tragiques mais des milliers de femmes ont disparu et des milliers de femmes ont été victimes du féminicide mais jamais la mobilisation n'avait atteint cette ampleur. Alors l'objectif c'était de dire que, dans ce contexte d'Ayotzinapa, cette indignation était aussi une indignation qui devait être dirigée vers les femmes assassinées. Et le collectif est né, nous avons d'abord été un groupe sur Facebook et ensuite nous nous sommes réunies et on a commencé à se voir physiquement, on a voté pour choisir un nom, on a commencé à travailler sur l'objectif et à se réunir depuis octobre jusqu'à maintenant en 2015, nous sommes organisées en commissions : il y a une commission recherche, il y a une commission formation, action de rue, logistique, communication, chacune se réunit et décide de ce qui va être fait et ensuite on a des plénières une fois par mois. En 2015, on a fait notre première action pour le 14 février contre l'amour romantique. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Pour Rita E., une jeune étudiante d'origine indigène qui mène de front ses études à l'UNAM et un travail de bénévole dans un refuge pour femmes et jeunes filles retrouvées dans la rue, Ayotzinapa conforte l'analyse intersectionnelle de la violence féminicide et de l'impunité de l'oppression patriarcale :

« Oui j'ai été à ces manifestations et j'ai participé aux marches avec cette conscience également qu'on ne tue pas n'importe quelle femme, ils ne tuent pas et ne font pas disparaître n'importe quelle femme ou n'importe quel homme. Les victimes ont un profil en commun et partagent une caractéristique dont ont conscience ceux qui perpétuent la violence féminicide y compris les ministères Publics. Ceux qui sont en charge des enquêtes savent qu'il n'y aura pas d'accès à la justice parce qu'ils n'ont pas le meilleur avocat, parce que ce n'est pas le fils de l'entrepreneur, parce que ce n'est pas la fille de l'activiste qui travaille à INMUJERES ou la fille de l'universitaire reconnue internationalement. C'est là et comme ça que la violence féminicide et la violence patriarcale se reproduisent, c'est là que se croisent non seulement la question du genre mais aussi la question de la classe, la question de la race. Toutes les femmes retrouvées à Campo Algodonero ont ce profil, ce sont des travailleuses des *maquiladoras*, des femmes jeunes, des femmes issues de parcours migratoires depuis différentes régions du pays : Oaxaca, Tabasco, Veracruz. Même si elles n'assument pas leur appartenance à des peuples originels, beaucoup d'entre elles descendent sûrement de peuples originels au vu des États d'où elles viennent. Si on fait cet effort d'articulation, on voit que c'est là que cette violence se reproduit et cela est d'autant plus visible depuis les mobilisations pour retrouver les quarante-trois

camarades normalistes. C'est comme ce qui est arrivé à celle de Nuestras Hijas de Regreso a Casa, ils l'ont tuée¹¹¹ il y a quatre ou cinq ans dans une manifestation, lors d'une grève de la faim face au palais de justice. Aujourd'hui, c'est dans le contexte de la recherche des camarades et de l'exigence de leur apparition en vie parce que dans ce cas il faut ajouter que c'est la police qui les a emmenés, c'est l'armée et la police fédérale qui les a emmenés et les femmes ont aussi disparu, l'une après l'autre, une morte puis une autre, puis une autre mais ce ne sont pas des cas isolés, elles ont le même profil, il y a la même intention, ils savent que dans le cas de ces femmes on va très rarement retrouver le féminicide et très rarement obtenir justice, c'est ainsi que se reproduit la violence féminicide. »

Rita E., femme, 35 ans. Bénévole dans un refuge pour femmes retrouvées errantes à México. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Depuis, Rita E. a fait le choix du féminisme communautaire inspiré de la féministe décoloniale bolivienne Julieta Paredes (voir chapitre 11).

3.3. Au-delà des dissidences, la coalition

Au-delà de la défiance et des confrontations entre espaces de mobilisation, le contexte socio-politique du milieu des années 2010 fait émerger un désir commun de changement propice à la recherche de coalitions :

« [...] ces arènes inter-organisationnelles [...] sur les scènes desquelles se rencontrent et circulent des personnes, des groupes, des idées, des tactiques et où des thématiques communes s'élaborent, des plateformes idéologiques se constituent et des alignements organisationnels se mettent en place. Celles-ci s'efforcent de partager des causes à défendre, des analyses de la situation, des objectifs à atteindre et des ressources à mobiliser, des adversaires à combattre et des publics à rallier. » (Poupin, 2016, p. 137).

Il est à noter que, dans la capitale, depuis 2010, ont ouverts plusieurs lieux culturels d'envergure entretenant une mémoire collective des abus et crimes d'État propres à générer un esprit de résistance dépassant les limites partisans. Le musée de la Casa Indómita accueille ainsi depuis 2012 des expositions de documents et photographies sur l'histoire des disparus politiques depuis une quarantaine d'années. C'est également un lieu qui accueille des débats intellectuels et philosophiques autour de la répression exercée contre les défenseur.es

¹¹¹ L'enquêtee confond ici Marisela Ortiz, co-fondatrice de NHRC avec Norma Andrade, et Marisela Escobedo Ortiz, activiste assassinée en 2010 lors d'une grève de la faim pour dénoncer la libération de l'assassin de sa fille.

des droits humains au sens large et qui met au jour les liens entre les différentes tragédies qui ont secoué et secouent encore l'Histoire nationale : Tlatelolco, « El Halconazo », Ayotzinapa, Oaxaca¹¹². De son côté, le musée de la Mémoire et de la Tolérance consacre depuis 2010 ses espaces à la promotion des droits humains et à la mémoire des génocides. Il accueille également des expositions temporaires sur les problématiques nationales comme Ayotzinapa ou les féminicides ainsi que des cours dispensés par des universitaires et/ou des activistes expert.es en droits humains¹¹³. À l'instar de la Casa Indómita, le lieu tisse des liens entre les différents espaces de causes de la capitale. Par exemple, l'exposition « *Movimiento por la Paz con Justicia y Dignidad. 3 años* » [« Mouvement pour la paix avec justice et dignité. 3 ans »] consacrée en 2014 au mouvement du même nom dénonçait tout à la fois le trafic d'armes, les féminicides, la traite humaine et les crimes contre les migrant.es.

Le développement des réseaux sociaux comme moyen de générer du lien social et des actions de masse a également favorisé les rencontres entre espaces de luttes. La sociologue Guiomar Rovira Sancho (2014) note comment en 2012 un tiers de la population mexicaine est désormais connectée et comment l'appel diffusé sur les réseaux a permis au mouvement Yo Soy 132 de dépasser le public étudiant comme cible des rassemblements entre le 11 mai, jour de la confrontation avec le président et le 23 mai, date de l'appel collectif :

« Le 23 mai fut le jour où le mouvement a débordé. Une convocation sur les réseaux appelait à se rassembler à Estela de la Luz dans la ville de México, un monument polémique du sexénat de Felipe Calderón. La réunion s'est transformée en rassemblement de grande ampleur. Il n'y avait pas seulement les porte-paroles des écoles et des universités, des gens de la société civile sont venus, des parents dont les enfants ont été assassinés lors de la guerre contre les narcos sont venus, une délégation de Ciudad Juárez est venue sans même avoir de billets de retour. C'était comme un miroir de tous les problèmes que le mouvement embrassait. Yo Soy 132 n'avait pas

¹¹² Le massacre de Tlatelolco (200 à 300 mort.es et plus de mille prisonnier.es) a eu lieu dans l'après-midi et la nuit du 2 octobre 1968 sur la place des Trois Cultures dans le quartier de Tlatelolco à Mexico quand l'armée mexicaine a ouvert le feu sur un rassemblement d'étudiant.es. « El Halconazo » est le nom donné à la tuerie du 10 juin 1971 lors de laquelle l'armée mexicaine a tué des étudiant.es de la capitale qui s'apprêtaient à manifester sur la place du Zócalo en soutien d'une grève à l'université de Nuevo León. La population de l'État de Oaxaca (étudiant.es et paysan.nes) est régulièrement ciblée par l'armée mexicaine : lors du massacre d'Agua Fría le 31 mai 2002, 26 personnes qui rentraient des travaux des champs sont assassinées dans un contexte de tensions autour de la propriété des terres.

¹¹³ À titre d'exemple, une visite sur le site internet du musée le 14 février 2021 permettait de lister parmi les cours et conférences donnés les thématiques suivantes : « Alertes de genre, Féminicide : violences et enfermements », « Comment les citoyens survivent-ils à la violence au Mexique ? », « Torture et autres traitements cruels contre les femmes au Mexique », « Le droit d'accès à la justice au Mexique ».

de leaders clairement reconnus ni de procédures pour décider qui pouvait venir ou quelles initiatives prendre. Le mouvement, qui était étudiant au départ, est devenu une caisse de résonance pour les multiples luttes sociales du pays qui étaient invisibilisées dans la presse¹¹⁴. » (Rovira Sancho, 2014, p. 54).

Vicente L., rencontré lors d'un atelier de cartographie des féminicides dans l'État de México et au DF¹¹⁵, explique son choix de ne pas appartenir à un groupe en particulier et de soutenir au contraire plusieurs luttes à la fois :

« Même si ce sont des luttes différentes, des objectifs différents, des intérêts différents et aussi des moyens différents, cela ne signifie pas que l'on ne peut pas soutenir toutes ces luttes, on peut soutenir de différentes manières. C'est quelque chose dont nous discutons beaucoup avec les professeurs et les amis, le fait qu'il soit difficile de s'engager dans les luttes de certaines minorités quand on n'a pas été soi-même atteint directement. Mais le fait que l'on n'ait pas été soi-même victime ne signifie pas qu'on ne puisse pas avoir une action de soutien envers cette minorité. Le tout est de savoir de quelle manière et quand il est nécessaire d'aider parce que, parfois, en voulant aider ces minorités, on les affecte de manière négative et on ne les aide pas à atteindre leurs objectifs de la meilleure façon qui soit ou plus vite. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Si on prend la question des femmes, les féminicides, les viols qui ont lieu, ce n'est parce que je n'ai pas été violé que je ne vais pas soutenir la lutte mais je dois être conscient que c'est leur lutte à laquelle je me joins en travaillant avec elles mais comme tu as pu le voir lors de l'atelier c'est le groupe qui dit "voilà nos objectifs, voilà notre lutte, si vous voulez vous joindre à nous voilà comment on va fonctionner". Nous devons soutenir la lutte en respectant le cadre fixé par le collectif. Moi j'ai décidé de soutenir plusieurs collectifs dont je connais les combats, dont je connais le travail et dont je partage les idées car comme il y a des partis politiques avec des idées différentes, il y a des collectifs avec des idées différentes et différents types d'action, de la plus radicale à la plus démocratique, à la plus molle pour ainsi dire ou la plus calme. C'est une idée qui fait son chemin chez les camarades, on entend dire que la manif c'est seulement pour provoquer la violence, pour faire des dégâts alors qu'il y a beaucoup d'autres moyens de protester comme les camarades de Bordamos¹¹⁶ qui brodent les histoires des camarades qui ont été violentées ou comme la création d'un jardin à la mémoire des camarades qui ont disparu en 68 comme celui de Tlatelolco. C'est tout ce qui peut toucher. Je ne sais pas si j'ai tort de ne pas

¹¹⁴ On note que le nombre d'utilisateurs d'internet au Mexique est de 40 millions en 2012, ce qui suppose alors un tiers de la population connectée et une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente (Rovira Sancho G., 2014, p. 49), donnée qui confirme la reconfiguration des modes de mobilisation par les usages numériques.

¹¹⁵ Atelier de cartographie organisé par le groupe La lechuza buza [La chouette en alerte] et Ecored feminista [Écoréseau féministe] dans un bar du quartier La Condesa à México.

¹¹⁶ Bordamos feminicidios [Nous brodons des féminicides] est un collectif qui brode les histoires des femmes assassinées sur des mouchoirs et autres tissus. Les membres se réunissent dans des parcs de México pour exposer leurs broderies et broder ensemble. La répartition des cas à broder et les invitations pour des temps collectifs se fait *via* le site internet du groupe.

m'affilier à un collectif mais je me sens engagé dans ce que j'essaie de faire au sens où nous voulons tous un changement, une transformation. »

Vicente L., homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Jerónima B., étudiante de l'UNAM, est l'une des membres du Centro de Derechos Humanos Fray Francisco Vitoria [Centre des droits humains Frère Francisco Vitoria]. Elle est également, comme Vicente L., impliquée dans de nombreux collectifs et a choisi de collaborer avec différents espaces de mobilisation de la capitale : Pan y rosas [Du pain et des roses], Rosas rojas [Roses rouges], Comité Jurídico Derechos Humanos 132 [Comité juridique droits humains 132], Colectivo de Apoyo para Personas Migrantes [Collectif de soutien aux personnes migrantes], La banda no discrimina, [La bande ne discrimine pas], Punto Género [Point genre] :

« Quand je suis arrivée au Centre Vitoria, je connaissais le contexte mais je n'avais pas vu clairement pourquoi ils étaient en train d'assassiner des femmes ou pourquoi ils font disparaître des jeunes ou pourquoi il y a ces énormes méga-projets dans les communautés, pas seulement dans les communautés rurales mais aussi ici au DF, tout a une explication et a à voir avec la structure du pouvoir. »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

* *
*

Ce chapitre a permis de mettre en lumière trois événements qui vont largement influencer le cadre des espaces de résistance de la capitale après 2011. Tout d'abord, l'émergence du féminicide comme problématique de l'État de México, à la frontière de la capitale, bouleverse les certitudes et déplace la construction historique du féminicide comme fait lointain. La menace est désormais locale. Dans ce contexte, la candidature à l'élection présidentielle de l'ancien gouverneur de l'État de México déclenche de fortes mobilisations à México et alimente un front de protestation sociale durant tout le mandat du président Peña Nieto. Enfin, la responsabilité d'autorités politiques dans le massacre d'Ayotzinapa ainsi que les tentatives de dissimulation des preuves par les représentants du gouvernement confortent le climat de défiance et de suspicion vis-à-vis de l'État mexicain. Ce contexte a pour

conséquence une recomposition des espaces de la cause entre repli affinitaire et coalition.

CHAPITRE 10.

Expériences et modalités d'action.

Le réagencement des logiques d'action à partir de la violence féminicide comme expérience locale et quotidienne

La reconnaissance et l'identification de l'existence du féminicide dans la capitale et ses environs proches impacte de manière concrète les logiques d'action des acteur.es qui ne sont plus tournées nécessairement vers l'extérieur mais sur leur propre expérience de la violence. De plus, la phase institutionnelle, qui a porté le féminicide jusqu'aux portes des tribunaux mais sans impact concret sur les chiffres du féminicide ni sur l'impunité qui la sous-tend, a aussi été source de désillusions et conforte ce retour sur soi des acteur.es. Cette reconfiguration des logiques d'action au centre s'observe sous trois angles : d'abord dans la mise en avant de l'expérience et du quotidien des femmes comme point d'ancrage de l'expertise, ensuite dans le développement d'espaces de résistance en ligne *via* internet et les réseaux sociaux, enfin dans le renouveau du répertoire d'action qui s'enrichit d'actions directes en effectif restreint pour dénoncer les coupables sur les lieux mêmes des agressions.

1. L'expérience comme source d'expertise

Du latin *expertus*, « qui a éprouvé », l'expert.e n'est pas seulement la personne qui a acquis un savoir par des apprentissages théoriques mais également celle qui retire des connaissances de ce qu'elle a éprouvé, de l'épreuve vécue. Cette expérience devient alors une source fiable d'information et de partage : « Quand on prend l'expérience comme origine de la connaissance, la vision du sujet individuel (la personne qui a vécu l'expérience ou l'historien qui la raconte) devient la base factuelle sur laquelle se construit l'explication. » (Scott, 2001, p. 48).

Yakiri Rubio, victime d'une tentative de féminicide en 2013 et accusée de meurtre pour s'être défendue face à ses agresseurs, explique comment elle a fait de l'expérience de la violence une force personnelle et une source de savoirs :

« Maintenant, beaucoup de gens me disent "tu nous sembles très forte" et c'est vrai que je fais un tas de choses. Cette expérience au départ je l'ai très mal vécue, j'étais totalement déprimée en prison, cela a été une épreuve très, très fatigante mais j'ai compris beaucoup de choses, je

sais que cela n'est pas arrivé pour rien en faire, cela s'est passé et mon expérience est devenue un cas très emblématique. Beaucoup de gens le connaissent et s'identifient à moi. Finalement cela m'a beaucoup aidé. Quand je suis sortie de prison, on m'a invitée à faire des conférences sur ces sujets de genre et de violence, dans des lycées et dans pleins d'endroits. »

Yakiri Rubio, femme, 22 ans. Étudiante et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Mettre l'expérience des femmes de la capitale au centre de l'attention, c'est mettre en avant la résistance au quotidien comme une modalité à part entière de mobilisation, reconnaître la peur comme premier frein à la liberté et aux activités des femmes à México et mettre en lumière diverses stratégies d'autodéfense et d'autosoin.

1.1. *Resistir desde la trinchera* [Résister depuis la tranchée]

Le travail d'enquête mené dans la capitale en 2015 a révélé une lassitude envers certains modes d'action protestataires. Les manifestations et défilés collectifs font office alors, pour certain.es, de grands-messes qui ont perdu de leur pouvoir contestataire. Les actions de mobilisation sont organisées sous la bannière d'associations historiques comme *Católicas por el Derecho a Decidir*, derrière des figures emblématiques (María de La Luz Estrada¹¹⁷, Norma Andrade¹¹⁸) et selon un agenda devenu routinier, le 25 novembre et le 8 mars étant les dates phares de la dénonciation du féminicide. Ainsi, la défiance à l'égard de l'organisation monopolistique des actions et des fins poursuivies¹¹⁹ se traduit par un certain repli des mobilisé.es vers des groupes affinitaires et par l'affirmation d'une résistance qui se vit et se construit au quotidien depuis les espaces personnels et « un continuum d'activités tournées vers des objectifs politiques, au-delà de l'engagement militant dans une organisation » (Bereni et Revillard, 2012, p. 20) :

« Pour moi, être femme et être féministe c'est une revendication politique et par conséquent elle est présente tout le temps. Au-delà du fait de faire ou pas des choses avec les organisations, je crois que cet exercice d'émancipation se fait dans la vie de tous les jours et que cela implique un

¹¹⁷ María de la Luz Estrada est sociologue, en charge des questions de violence de genre au sein de l'association CDD [Catholiques pour le droit de décider] et est fondatrice de l'OCNF [Observatoire citoyen national contre le féminicide].

¹¹⁸ Norma Andrade est la co-fondatrice de l'association NHRC [Nos Filles de Retour à la Maison], créée après la disparition de sa fille Lilia Alejandra à Ciudad Juárez. Suite aux menaces et à une tentative d'assassinat dont elle a été victime ainsi que sa deuxième fille Malú, Norma Andrade a quitté l'État de Chihuahua en 2011 pour CDMX. Malgré une deuxième tentative d'assassinat en 2012, elle y poursuit son activité militante.

¹¹⁹ Les enquêté.es soulignent en effet la volonté de contrôle des manifestations par les grandes organisations, à la fois dans le choix des banderoles et dans le contenu des messages protestataires.

travail personnel très important, ce n'est pas seulement un travail politique, il s'agit de déconstruire et de transformer dans sa vie quotidienne. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Les militant.es insistent sur l'importance de « résister depuis la tranchée » du quotidien et d'exercer une influence sur leurs proches, en famille, entre ami.es ou au travail, dans les « réseaux de la vie quotidienne » (Kaplan, 1990, p. 260). Carlos D., gérant de transport routier à México, témoigne de cet engouement pour un militantisme du quotidien :

« C'est devenu plus compliqué pour moi d'aller aux manifestations, alors ma manière de participer c'est de faire écho auprès de mes proches, de mes contacts qui ne connaissent pas grand chose à ce problème, l'évoquer en famille, à la maison, avec mes frères, avec mes nièces, elles ont 17 et 20 ans, j'essaie d'influer et d'aborder le sujet avec elles, elles ne me laissent pas parler des réformes et de ce genre de choses mais sur la question des féminicides je crois qu'elles prêtent attention à ce que je raconte, tout du moins à certaines choses. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Une grande attention est portée à la vulgarisation du féminicide comme objet de savoir et de pratiques féministes. Ainsi, les enquêté.es s'appliquent à mettre à la portée de leurs relations les connaissances acquises par l'expérience :

« Quand tu parles de ton expérience et des connaissances que tu as acquises de par ton expérience tu ne peux pas dire de mensonges, en revanche c'est important de connaître le contexte de ce que tu racontes et d'avoir l'information la plus actuelle parce qu'on a une grande responsabilité, des gens t'écoutent, on ne doit pas dire de bêtises ni d'âneries. C'est pour cette raison que je me tiens toujours informée, j'adore apprendre et lire et je crois que je suis assez bonne pour traduire cela en mots simples, courants et en donnant des exemples. Je ne fais pas de grandes phrases que personne ne comprend, je dis des choses très importantes mais de manière très, très concrète et en partant de la vie de tous les jours. »

Antonia F., femme, 44 ans. Directrice d'une organisation qui lutte contre la violence féminicide. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

« - [Carlos D.] Si je m'adresse à un de mes collègues chauffeurs, je lui explique d'une manière simple comme si je l'expliquais à mes neveux, de la manière la plus simple possible, je lui dis que c'est l'assassinat d'une femme parce que c'est une femme, simplement, par contre je vais insister sur la manière dont nos actes, les expressions que nous employons, peuvent renforcer une vision méprisante des femmes.

- [M. Lapalus] Tu vas utiliser le terme féminicide ou pas ?

- [Carlos D.] Oui je l'utilise, cela permet de faire la différence avec un autre type d'assassinat, je pense qu'il faut parler de féminicide et s'emparer du mot, il faut verbaliser les choses pour qu'elles puissent être comprises. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

On note que l'effort de clarté et de simplification ne s'oppose pas à l'emploi du signifiant féminicide comme cela a pu être le cas dans la phase d'émergence du concept. Le mot est désormais très utilisé par les médias et l'enjeu est d'en expliciter le sens, les implications et de promouvoir une recherche critique de l'information :

« C'est aussi en tant que citoyen être actif et chercher l'information, ne pas se contenter d'une seule version, c'est le problème de nos jours de beaucoup de gens, ils prennent l'information qui leur arrive et rien de plus, ils ne cherchent pas plus loin, alors je lutte aussi en ce sens à mon niveau personnel pour chercher l'information. [...] Si on parle de féminicide cela implique de se poser d'autres questions d'ordre social alors que si on parle d'acte passionnel tout est plus facile : "Ah, il était fou de sa femme !" et c'est tout, et les autorités referment le dossier, quand c'est un féminicide cela a d'autres implications. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Pour beaucoup, la résistance passe par un travail de déconstruction des usages quotidiens de la langue comme opérations structurantes des relations sociales et des rapports de pouvoir :

« Nous la tuons tous et toutes en exerçant cette violence féminicide, même au travers d'un acte aussi simple que celui de parler, au travers d'un commentaire machiste, d'un commentaire qui dénigre une femme parce que c'est une femme, ça apporte de l'eau au moulin du féminicide. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

«*Mande*»¹²⁰ vient du verbe "*mandar*", ça veut dire "demandez-moi", "vous n'avez qu'à demander", "que puis-je faire pour vous ?", c'est déjà en soi une position de soumission, une manière de dire "je suis à ton service". C'est culturel et très naturel au Mexique, cela vient de toute cette période coloniale. Une amie à moi que j'ai rencontrée dans un collectif et qui a eu une fille me disait que sa fille ne dit pas "*mande*" mais "qu'est-ce qu'il se passe ?" ou "qu'est-ce que tu veux ?", c'est un positionnement très différent, tu choisis un autre rôle, tu n'es pas dans la verticalité qui existe en famille, ça aussi je crois que cela participe d'une certaine manière à l'expression du féminicide, de la violence de genre ».

Vicente L, homme, 23 ans. Étudiant de sociologie. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

C'est dans le cadre de ce repérage des formes de la violence quotidienne contre les femmes que les acteur.es font une place au concept de violence féminicide qui permet de penser le continuum des formes de violence et leur articulation avec le féminicide :

« Le terme de violence féminicide est important parce que le féminicide arrive après une série d'actes violents qui débouchent sur le féminicide et cette violence nous l'exerçons en tant que société régulièrement, je crois que c'est important d'en parler. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

« Nous avons compris qu'il y a une étape préalable avant d'émettre une alerte et que même il y a des lieux où l'alerte de genre ce n'est pas la priorité car il y a aussi la violence féminicide. Au-delà du féminicide comme forme de violence la plus élevée, la plus cruelle, nous voulons aussi parler de la violence féminicide et des différentes formes de violence de genre qui existent. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

¹²⁰ « *Mande* » est l'apocope de « *mande usted* », l'impératif du verbe demander, ordonner à la troisième personne du vouvoiement. La locution est devenue une forme de politesse usuelle qui pourrait s'apparenter à « pardon » en français quand on n'a pas compris les propos de son interlocutrice ou de son interlocuteur et que l'on attend une reformulation. Celles et ceux qui promeuvent actuellement au Mexique le mouvement « on ne dit pas *mande* » expliquent que cette expression est un vestige du passé colonial du pays et de l'attitude servile qui était attendue des castes inférieures vis-à-vis des castes supérieures.

1.2. Gestion de la peur

1.2.1. L'emprise de la peur

L'identification du taux très élevé de féminicides dans l'État de México et plus particulièrement dans la zone périphérique d'Ecatepec à moins d'une heure du centre de la capitale a progressivement, depuis les années 2010, amené les acteur.es du DF à porter leur attention sur le féminicide comme une problématique quotidienne. Celles et ceux qui vivent à México mais qui travaillent dans l'État voisin ont été les premier.es à s'alarmer comme Armando T., enseignant de lycée à Ecatepec confronté à la violence des relations amoureuses entre ses élèves et à des tentatives d'enlèvement. La directrice de son établissement, Martina J., confirme que la population vit dans une violence extrême, soumise à la volonté de narcotrafiquants qui enrôlent toujours plus de garçons dans leurs rangs et font régner la terreur. Elle explique, comme ses élèves, que les bandes criminelles font leur loi, y compris près de l'école sans que la police ne réagisse. La peur régit le quotidien :

« Les filles ne veulent venir en cours que le matin parce qu'elles pensent que c'est plus sûr mais non, non, malheureusement non, ils ont aussi essayé d'enlever des filles tôt le matin avant l'ouverture du portail à 7h, alors non l'heure ne garantit pas que les élèves soient plus en sécurité. L'une de nos collègues qui travaille le matin a été attaquée dans le taxi le matin tôt, ce n'est pas une question d'horaire. [...] Maintenant quand tu te promènes, si tu perçois la présence de quelqu'un, tu te retournes et tu le laisses passer, c'est une psychose terrible. [...] Je suis à l'affût dans les mini-bus, on m'a agressée plusieurs fois, tu surveilles et tu te dis : "je descends, je descends pas ?" Cela me pèse d'être dans cet état, c'est très lourd et je me sens très mal. »

Martina J., femme, 50 ans. Directrice d'un établissement scolaire à Ecatepec. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

« On court plus de risques l'après-midi, les hommes et les femmes ont peur de sortir de chez eux. À 19 h, tout le monde est à la maison. Tous les délinquants cherchent qui ils peuvent chasser. »

Diana H., femme, 15 ans. Lycéenne à Ecatepec (État de México). Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

L'alerte de genre a été déclarée pour la première fois dans l'État de México le 31 juillet 2015 avant d'être réactivée une nouvelle fois le 20 septembre 2019. En 2017, les

organisations militantes de la capitale, avec en tête l'ONCF, sollicitent l'activation de l'alerte pour la ville de México. Malgré le fait que les statistiques officielles placent régulièrement la ville au quatrième ou cinquième rang des États les plus touchés par le féminicide¹²¹, il faudra attendre le 21 novembre 2019 pour qu'elle soit décrétée par la cheffe du gouvernement de la capitale, Claudia Sheinbaum, non sans critique de l'OCNF car le gouvernement s'empressa de faire voter un amendement empêchant les organisations de défense des droits des femmes d'intégrer le groupe d'étude et de suivi de l'alerte.

Comme celles de l'État de México, les femmes enquêtées de la capitale évoquent régulièrement au cours des entretiens le *toque de queda* [le couvre-feu], que la peur leur impose ainsi que l'influence de leurs craintes sur leur mobilité géographique. Paula Soto Villagrán, qui a réalisé une enquête sur la peur de la violence chez les femmes dans la capitale, souligne que cette peur repose sur deux aspects de l'espace urbain, la localisation spécifique (difficulté d'accès, saleté, obscurité, mobilier dégradé etc.) et la dimension relationnelle à un autre, un autre masculin comme potentiel agresseur (Soto Villagrán, 2012). Elle ajoute que cette peur, qui contraint à limiter ses déplacements et donc sa liberté, est une violence subtile mais profonde. Yerma L., une jeune femme qui vit à México, exprime la particularité de cette peur de l'agression féminicide :

« Au départ j'étais indignée devant les cas de disparition, les cas d'assassinat et ensuite j'ai voulu les comprendre depuis cette perspective selon laquelle il ne s'agit pas seulement d'un assassinat ou d'une agression quelconque mais qu'il y a une composante de genre. Alors cette indignation est devenue autre et a à voir avec le fait que cela t'atteint même si ce n'est pas toi la victime, tu te sens vulnérable simplement par le fait d'être une femme, c'est une violence qui est finalement présente presque tout le temps. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Martina J. explique comment, malgré son désir d'éduquer ses enfants de la même manière, il lui est impossible de contrôler sa peur quant aux déplacements de sa fille en ville :

« Ma fille est au lycée au District Fédéral, on lui a demandé de faire un dessin et elle s'est dessinée dans une cage, elle s'est représentée comme ça, je lui ai demandé "pourquoi est-ce que

¹²¹ L'Institut national de statistiques et de géographie précise dans un communiqué de 2017 que 61,5 % des femmes de la capitale ont été victimes de violence sexuelle au moins une fois dans leur vie, 35 % dans les 12 derniers mois (INEGI, 2017). Dans un autre communiqué de 2019, l'institut place la capitale au cinquième rang des chiffres du féminicide pour l'année 2017 (INEGI, 2019).

tu t'es dessinée dans une cage ?". Elle m'a répondu : "c'est parce que tu ne me laisses pas sortir" et elle a ajouté "c'est parce que j'ai peur de sortir". Ma fille est très indépendante, c'est la peur qui la limite beaucoup ou peut-être ma propre peur que je lui ai transmise parce que, bon sang, cela a bien changé. Mes fils, qui sont déjà grands, ils allaient bien tous seuls au lycée, ils allaient et venaient sans problème, aujourd'hui ils m'interrogent : "pourquoi tu ne la laisses pas y aller ?" Je leur dis que les temps ont changé, que les femmes, les filles, les ados sont plus vulnérables, je suis très inquiète, très, très inquiète. »

Martina J., femme, 50 ans. Directrice d'un établissement scolaire à Ecatepec. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

La peur de la violence s'exerce également dans le cadre militant où les pressions et intimidations de toute sorte sont utilisées pour faire cesser les activités :

« [Yerma L.] : Passé un temps, je me suis sentie menacée, on me suivait quand je rentrais chez moi, on surveillait mes communications téléphoniques, c'était de l'intimidation très directe. C'est arrivé surtout quand nous étions très exposé.es lors de notre travail avec le Comité juridique droits humains¹²², moins pour la campagne "Féminicides plus jamais", c'était un travail de documentation et de surveillance, cela m'a appris que dans ces moments-là, quand les menaces sont là, tu cours encore plus de risques à vouloir partir ou t'isoler, cela peut être bien plus dangereux.

[M. Lapalus] : Cela a duré combien de temps ?

[Yerma L.] : Environ quatre mois, c'est lourd, je ne sais pas comment expliquer, cela te fait peur et en même temps cela te met très en colère. [...] Au delà des menaces directes et de penser que quelqu'un peut s'en prendre à toi quand on te suit en voiture par exemple, la sensation que quelqu'un peut tout savoir de toi, que tu sois chez toi ou dehors, c'est autre chose car c'est une sensation permanente. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Enfin, la peur de la violence et son lien direct avec le féminicide sont aussi identifiés dans le cadre familial et celui des relations intimes. Ainsi, les enquêté.es les plus jeunes analysent les conflits entre leurs parents comme un contexte propice à la violence féminicide.

¹²² Il s'agit d'un collectif né avec le mouvement étudiant 132 lors de la campagne présidentielle de Peña Nieto en 2012 qui s'occupe de sujets comme la participation politique des étudiant.es, les droits civils et politiques des jeunes et plus récemment de sujets liés à la question du genre.

Certaines ont identifié cette violence dans leurs propres relations amoureuses :

« J'ai vécu trois ans avec lui, nous avions le projet de monter une cafétéria ensemble, je voulais monter un café féministe, et quelle contradiction mon dieu ! Je vivais moi-même de la violence. Cela a été très difficile entre 22 et 25 ans, je me suis beaucoup questionnée : pourquoi ce que je vivais était si violent ? Et en même temps je n'identifiais pas le type de violence. C'est suite à un incident que je me suis lancée dans la lutte contre les féminicides, quand, après de nombreuses menaces, il a commencé à devenir violent et à me frapper. »

Silvia N., femme, 31 ans. Assistante de recherche, animatrice d'ateliers éco-féministes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Extrait journal de bord : 20 avril 2015, Réflexions sur la peur.

« Cela fait plusieurs jours que je suis malade, je ne peux rien avaler, rien digérer. Je fais souvent des cauchemars dans lesquels je suis retenue prisonnière dans la cave obscure d'une vieille maison avec d'autres femmes. L'une des enquêtées m'a dit hier que la violence de Mexico était difficile à digérer et s'imprimait physiquement sur les corps de celles qui travaillaient sur cette problématique. Pour elle, c'était la mâchoire qui se bloquait régulièrement.

Au-delà des explications de type somatique de cette enquêtée, je dois bien avouer que la peur a fini par me gagner. Quand je suis arrivée il y a trois mois on m'a tout de suite conseillé de ne pas dire sur quoi je travaillais, de ne pas dire où j'habitais, de rester vague sur les détails de ma vie à Mexico, de ne pas dire où les enfants étaient scolarisés. On apprend à devenir vigilante, prudente.

Des enquêtées m'ont aussi sermonné en apprenant que je ne faisais pas attention au numéro de carte des taxis que j'empruntais. Se tenir près de la portière, ne pas hésiter à sauter de la voiture si quelque chose d'anormal se produisait, tels ont été les conseils donnés. On m'a mise en garde contre la police qui n'est pas fiable : "si tu es perdue, demande plutôt ton chemin à un commerçant". On devient méfiante, on est aux aguets.

Le contexte de certains entretiens ont également construit cette peur. Norma Andrade, plusieurs fois menacée de mort, est arrivée à l'entretien avec ses gardes du corps, une autre fois il a fallu changer de café au milieu de l'entretien car la discrétion du lieu a été jugée insuffisante. Je me suis pliée avec certain.es enquêtées à des interrogatoires qui visaient à vérifier que je n'étais pas une taupe envoyée pour rapporter des informations. Et bien sûr, j'ai écouté d'innombrables récits de femmes tuées, démembrées, de fillettes enlevées et disparues à jamais. On se laisse gagner par la peur.

Enfin, tous les jours, dans les couloirs du métro, je passe devant les murs de *volantes*, ces avis de disparition édités par la police et que les familles photocopient et placardent dans la ville. Tous les matins, la presse fait état des derniers féminicides.

Alors quand vous décidez de prendre un temps de respiration pour aller voir en famille les pyramides de Teotihuacan et que le chauffeur du car qui vous emmène vous prévient qu'avant le départ, chaque personne sera photographiée au cas où un "problème" devait survenir [...] vous vous apercevez que vous avez développé une certaine paranoïa [...] »

Figure 12. Les murs du métro mexicain enregistrent les disparitions quotidiennes de fillettes, d'adolescentes et de femmes

Photographie d'un *volante*, avis de disparition officiel d'une adolescente, metro Coyoacán, México, avril 2015.



Source : personnelle (Marylène Lapalus).

Figure 13. Les panneaux d'affichage de la ville célèbrent le 190ème anniversaire de México et une « ville sûre pour les femmes ».

Affiche de la campagne publicitaire de INMUJERES à l'occasion de l'anniversaire de la ville « Ciudad segura, mujeres libres contra la violencia hacia las mujeres » [« Une ville sûre, des femmes libres contre la violence faites aux femmes »].



Source : <http://cedoc.inmujeres.gob.mx/>

1.2.2. Des prises pour surmonter la peur de la violence au quotidien

Malgré l'obstacle représenté par la peur, les enquêtées femmes déploient un éventail de stratégies pour continuer à circuler et à être présentes dans l'espace public. Yerma L. nous donne un aperçu de ces micro-résistances : préparer les itinéraires, utiliser de préférence le vélo, anticiper la réponse à donner à chaque type d'agression, être au clair avec les limites entre l'acceptable et le non acceptable.

« J'essaie de mieux comprendre mes relations et pas seulement dans le cadre des relations amoureuses mais en général, quelles limites j'instaure en famille avec mes proches, comment j'utilise l'espace public, comment je me déplace dans les rues, quelle posture j'adopte pour ne

pas me sentir vulnérable et si cela m'arrive d'où est-ce que cela vient. Par exemple, en cas de harcèlement de rue, j'essaie de ne laisser passer aucune insulte, aucune forme d'agression et de répondre et de mettre une limite claire. »

« Je pense que l'usage du vélo a été un bon outil pour moi parce que cela t'offre un meilleur contrôle sur ton corps, sur ta manière de te déplacer dans l'espace même si c'est dangereux pour n'importe quel cycliste, tu occupes différemment l'espace. »

« Quand je vais quelque part, avant je prépare le chemin à faire, comme ça je donne toujours l'impression de savoir où je suis même si je suis perdue, c'est aussi une façon d'apprendre à se protéger, c'est aussi se dire que tu n'as pas besoin d'être accompagnée pour te déplacer dans les rues, que tu cherches des manières d'être autonome même si parfois cela signifie d'éviter certains espaces. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

De même, dans le cadre militant, les collectifs mutualisent leurs efforts pour mettre en place des protocoles de sécurité afin de limiter les risques d'agression : cartographies des lieux de manifestation, plan des routes d'évacuation, repérage des points de passage sensibles, enregistrements des déplacements (traces écrites, photographies, vidéos). L'appartenance à des groupes qui travaillent dans l'espace de résistance au féminicide permet également aux acteur.es de bénéficier d'un soutien collectif (formation sécurité, groupe de parole et d'écoute, échanges de pratiques). Violeta G. explique ainsi que le groupe d'amies auquel elle appartient depuis plusieurs années lui a permis de prendre confiance, de développer des stratégies pour mieux évaluer le danger, ce qui a considérablement réduit la peur de la violence :

« - [Violeta G.] : Ces dernières années, j'ai vécu beaucoup moins de violence, par exemple dans le métro aux heures de pointe, c'est fréquent ici que les hommes te touchent, te collent, je ne l'ai pas vécu depuis un certain temps, cinq ou six ans. Le plus important c'est que je sais que si il m'arrive quelque chose, si on me tue, cela n'en restera pas là, ça j'en suis sûre, si je meurs, si ils me tuent, je sais qu'elles vont bouger pour moi, il y aura des actions de dénonciation publique, ils attraperont peut-être le type, je ne me sens plus aussi vulnérable, je sais que sortir la nuit c'est parfois dangereux mais je me sens capable de faire quelque chose, je n'ai pas peur, c'est un changement très, très fort en moi, je suis à l'affût et je mesure les risques mais je ne vis plus avec la peur.

- [M. Lapalus] : C'est très intéressant ce que tu dis parce que quand je demande aux personnes ce qui a changé pour elles ces dernières années beaucoup me répondent qu'elles ont plus peur

de travailler sur ces sujets et qu'elles ont plus de difficultés à se déplacer.

- [Violeta G.] : Par exemple, si tu es attentive, tu peux identifier par différents signes un agresseur quand tu le vois dans la rue, identifier dans quel lieu tu te trouves, qui est là. Pour ma part, je suis presque certaine qu'à deux ou trois occasions on n'a voulu m'attaquer ou voire peut-être pire mais quand quelqu'un s'aperçoit que tu es aux aguets et que tu regardes ce quelqu'un droit dans les yeux cela le dissuade fortement car il sait que tu as identifié son visage et ce qui se passe. Une fois, je me suis dit qu'un gars allait m'agresser, j'étais en voiture, je venais de monter et je l'avais croisé, il m'avait regardée et j'avais vu qu'il avait quelque chose dans la main. Je me suis dit qu'il voulait peut-être voler la voiture, j'avais devant moi l'anti-vol sur le volant alors sans trop réfléchir je l'ai sorti et je l'ai bien regardé en face, il a fini par partir. J'étais très nerveuse mais ça s'est bien passé. Une autre fois cela m'est arrivé alors que j'avais toutes les sorties pas très loin et je me suis mise à avancer plus vite mais le type était très près et me dépêcher n'aurait pas suffi, alors je me suis arrêtée à l'angle de la rue et je l'ai regardé dans les yeux, il a baissé les yeux et il est parti. Je ne saurai jamais si il m'aurait agressée ou pas mais bon. C'est une amie qui m'avait donné ce truc, elle a plusieurs stratégies très basiques, c'est mieux de ne pas trop en parler pour que cela fonctionne, ce sont des postures inhabituelles, qui paraissent grotesques mais qui peuvent fonctionner en cas d'agression à caractère sexuel, quand tu es dans le métro et qu'on te regarde avec insistance. Cette amie me disait que, elle, elle faisait comme si elle se curait le nez et que cela les mettait tellement mal à l'aise qu'ils s'en allaient. Ce sont des petits trucs que je mets en application parce que je vis tous les jours dans cette ville. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

1.3. Autosoin et autodéfense

Le double niveau de causalité sur lequel repose la définition du féminicide au Mexique, depuis la théorisation de Marcela Lagarde qui a pointé la culpabilité d'auteurs individuels mais également la culpabilité des institutions et de l'État dans l'impunité soutenant les assassinats, légitime le versant quotidien que doit prendre la résistance face à la violence féminicide. En effet, selon ce schéma définitionnel, il ne suffit pas de poursuivre et de punir les coupables directs des crimes contre les femmes, il convient de s'attaquer à l'impunité de la violence contre les femmes depuis son enracinement dans tous les domaines de la vie

quotidienne :

« Il y a des agresseurs individuels mais en réalité c'est tout un système social, le système d'inégalité sociale de genre qui est responsable des féminicides car on dit tout le temps que la vie des femmes, le travail qu'elles font sont secondaires, subordonnés et n'apportent pas de la même manière, on continue à penser que les femmes ont moins de capacités professionnelles, mentales, etc., c'est toute cette violence symbolique et ce harcèlement de rue. Qu'est-ce qui fait qu'une personne se sent autorisée dans la rue à dire quelque chose sur toi ? À t'agresser, à juger ton corps, ta vie ? C'est parce que les femmes sont vues comme une propriété, nous ne sommes pas vues comme des sujets mais comme une propriété, quelque chose à contrôler. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

L'autodéfense et l'autosoin [traduction personnelle de *autocuidado*] constituent deux modalités de déconstruction de la violence depuis le quotidien. Violeta G., qui a participé à des ateliers d'autodéfense avant de donner elle-même des cours d'autodéfense à Mexico, explique que cette pratique a radicalement changé sa manière de se déplacer. Cela constitue, au-delà d'un savoir-circuler, un savoir-être pourvoyeur de liberté, de confiance en soi et d'autonomie : « en exerçant un corps qui habite, occupe la rue, se déplace, s'équilibre, l'autodéfense féministe instaure un autre rapport au monde, une autre façon d'être » (Dorlin, 2017, p. 58).

« Tu te rends compte que tu es capable de te défendre et que tu es capable de t'éloigner pratiquement de tout type de violence, c'est très, très important pour continuer à répliquer. En sortant de ces ateliers, je me sentais capable de me défendre, je n'avais pas fait d'altères, je n'avais rien fait à mes muscles qui puisse me faire penser cela, je me sentais ainsi simplement du fait d'avoir une attitude qui me faisait me sentir plus sûre et j'ai remarqué que les agressions les plus quotidiennes dans la rue ont nettement diminué. Je crois que ce type d'atelier est très précieux, même s'ils ne sont pas aussi visibles qu'une campagne contre le féminicide, ils génèrent des changements eux très visibles. J'en retire beaucoup de satisfaction car je vois les changements chez de nombreuses filles, d'un coup elles se mettent à marcher de façon plus sûre, elles ne baissent plus les yeux quand on leur dit je ne sais quoi. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Le paradoxe souligné par Violeta G. sur la visibilité d'une action et l'invisibilité de ses effets et inversement est révélateur d'une certaine lassitude vis-à-vis des mobilisations massives qui ne font plus forcément bouger les lignes et au contraire d'un besoin d'agir de manière plus concrète sur le quotidien. Les « pratiques de soi » deviennent des pratiques oppositionnelles et le corps se fait « le creuset d'un processus de conscientisation politique » (Dorlin, 2017, p. 58).

« Le système judiciaire et la culture nous disent que nous ne devons pas nous défendre, nous devons attendre que quelqu'un nous défende et on critique beaucoup l'autodéfense en disant que c'est violent, qu'il vaut mieux attendre pour dénoncer ou attendre que la police arrive, c'est toujours quelqu'un d'autre qui doit te défendre, qui doit prendre soin de toi et tu ne dois pas le faire toi-même parce que sinon cela te retombe dessus. Tu as sûrement entendu parler d'un cas très emblématique, celui d'une jeune fille de 19 ans qui s'appelle Yakiri et qui s'est défendue, et de tout ce qui lui est arrivé ensuite ? Heureusement pour elle son cas a été très médiatisé mais il y a eu plein d'autres cas comme le sien. [...] J'insiste, il ne s'agit pas d'autodéfense physique au sens d'aller prendre des cours de karaté, cela a plus à voir avec un travail sur soi et c'est pour la vie, il s'agit de ne pas s'assumer comme victimes, ne pas s'assumer comme impuissantes, c'est prendre conscience que même si on n'a pas beaucoup de force, même si on est très petite ou très maigre, on a plusieurs moyens de se défendre que l'on ignore [...]. Avec mes amies on insiste beaucoup sur le fait que nous ne voulons pas être gouvernées par la mort et la douleur, comme cela se fait beaucoup dans ce pays. Les gens disent « pas une de plus », c'est devenu très commun, nous nous disons « pas une de plus : non ! Pas une de moins ! » car ils nous suppriment, ils nous ajoutent à la liste des mortes, nous ne voulons pas de ça, nous ne sommes pas à ajouter à la liste des mortes, nous allons nous concentrer sur nous qui sommes en vie [...] et créer des stratégies propres à nous qui sommes en vie parce que nous voulons rester en vie. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Cette vision de l'autodéfense repose avant tout sur une évaluation bienveillante de l'expérience des femmes, elle cherche à valoriser les points forts et les habiletés de chacune, à faire prendre conscience de la capacité d'autonomie et d'autoprotection qui peuvent être développées pour résister à la violence environnante dans l'espace public et/ou dans l'espace privé et vivre mieux au quotidien. En ce sens, autodéfense et autosoin entretiennent des liens

étroits :

« C'est bien aussi de ne pas voir seulement le thème de la violence comme quelque chose qui sera toujours là et de nous concentrer aussi sur comment contrer le féminicide en parlant de plaisir, en parlant d'autonomie, en parlant d'autodéfense. On nous dit que nous sommes dépendantes des situations, des hommes, du capital, alors réussir à sortir de ces cases un temps soit peu, car je sais que ce n'est pas totalement possible, ça te permet de bouger, de sortir de cette position de victime, et pas seulement de victime en tant que personne qui reçoit de la violence. [...] Je crois que le plaisir c'est aussi une stratégie pour résister à la violence parce que les violences que nous vivons en tant que femmes sont dans tous les domaines, c'est une violence structurelle qui nous fait sentir que nous ne sommes pas assez importantes, pas assez fortes et qui, depuis la culture judéo-chrétienne au Mexique, punit le plaisir des femmes. C'est une manière de renverser cet imaginaire selon lequel nous devrions souffrir, j'ai même entendu des discours anti-féministes qui disent que les féministes se victimisent, comme si en visibilisant les formes de violences nous voulions juste nous plaindre "ah pauvres de nous ! Comme nous souffrons !". Au-delà de visibiliser la violence, visibiliser le plaisir et promouvoir un plaisir qui ne dépende de personne d'autre c'est aussi une stratégie. Quand on parle de plaisir, on pense à une relation sexuelle, je pense ici à manger, à écouter de la musique, tout ce qui ne paraît pas important, qui ne paraît pas politique, moi c'est ma manière de vivre cet engagement contre la violence. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Figure 14. Se mobiliser contre la violence féminicide en prenant soin de soi

Flyer d'un atelier d'autodéfense et d'autosoin animé en avril 2015 par Comando Colibri [Commando Colibri], un collectif féministe de la ville de México.



Source : Document envoyé par une enquêtee.

Cette préoccupation pour un bien-être autonome et mutuel s'exprime particulièrement dans les collectifs. Elle est souvent adossée à une tendance écoféministe et communautaire qui dénonce un système hiérarchique et patriarcal exploitant autant les femmes que la nature (Martinez Andrade, 2019). La Lechuza buza [la chouette en alerte] est le nom d'un réseau écoféministe de projets autonomes qui illustre ces nouvelles modalités d'engagement contre le féminicide dans la capitale. Parmi les trois femmes qui ont lancé le réseau, on retrouve Silvia N., une jeune femme qui a acquis une certaine expérience du monde militant et de la lutte contre le féminicide. Après plusieurs années consacrées à l'articulation des groupes féministes sur la question du féminicide dans la capitale et en particulier depuis le monde universitaire, elle a décidé d'orienter son engagement vers le soutien mutuel en participant à la création de *La Lechuza buza* qui promeut différents projets féministes (vente de produits artisanaux, édition de livres, ateliers et groupes de discussion, etc). Dans ce cadre, elle anime divers ateliers féministes comme une cartographie des féminicides dans la capitale ou une sensibilisation à la menstruation consciente.

Figure 15. Se réunir pour compter et comprendre le féminicide dans la capitale

Flyer de l'atelier « *Cartografía colectiva de los feminicidios en la ciudad de México 2012-2014* » [« Cartographie collective des féminicides dans la ville de México 2012-2014 »], México, 1 février 2015.



Source : Document envoyé par une enquêtée.

Figure 16. Un moment de partage avec *Ecored feminista* [Ecoréseau féministe]

Photographie prise pendant l'atelier « *Cartografía colectiva de los feminicidios en la ciudad de México 2012-2014* » [« Cartographie collective des féminicides dans la ville de México 2012-2014 »], México, 1 février 2015.



Source : personnelle (Marylène Lapalus).

La reconnaissance des formes de violence quotidienne qui s'exercent sur les femmes et l'identification du lien ténu entre celles-ci et le féminicide incitent ainsi les acteur.es à regarder leurs pratiques et leurs espaces personnels comme les premiers lieux de résistance. L'espace de communication qui a connu une véritable révolution avec l'apparition des nouvelles technologies d'internet au début des années 2000 fait lui aussi l'objet d'une attention particulière comme ressource adaptée aux nouvelles formes d'action qui se développent depuis le quotidien des acteur.es.

2. Médias numériques, réseaux sociaux et militantisme en ligne

Dans le contexte de la capitale, l'utilisation d'internet, des médias en ligne et des réseaux sociaux comme ressource de mobilisation répond à plusieurs caractéristiques et besoins des acteur.es.

La méfiance de plus en plus forte qui s'exprime vis-à-vis des médias traditionnels ainsi que le besoin de rechercher par soi-même l'information, que nous avons souligné plus avant, légitiment la consultation d'autres médias. Rompre avec la culture sexiste qui alimente la violence féminicide, c'est aussi se détourner des sources d'information qui entretiennent les stéréotypes de genre :

« [...] les médias ont une grande responsabilité dans les violences que nous vivons car ils génèrent tous ces stéréotypes envers les femmes et envers les hommes, c'est culturellement accepté et les médias continuent de les reproduire, je n'ai pas vu tout du moins de la part des médias qui ont le monopole de la communication, Televisa et Teleazteca, je n'ai jamais vu un programme qui rompe avec tous ces schémas, bien au contraire ils continuent de les reproduire et ils les rendent légitimes, alors bien sûr que les médias ont une responsabilité envers ce que nous vivons. »

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Parmi les médias et sources d'information en ligne les plus cités par les enquêté.es, il y a bien entendu *Cimac noticias* dont nous avons déjà parlé et dont la ligne éditoriale féministe attire plutôt un public au profil universitaire. Il y a aussi *Animal político*, un site mexicain qui revendique un journalisme d'investigation et qui dénonce la corruption de la classe politique, les inégalités et la violence de genre, *Sandía digital*, une organisation féministe locale de production audiovisuelle collaborative, de formation et de communication qui travaille avec

les organisations de la société civile sur les questions de justice, de genre et de droits humains et enfin *Cencos*, *Centro Nacional de Comunicación Social* [Centre national de communication sociale], une association civile également née dans la capitale dans les années 1960 qui soutient toutes les initiatives de communication alternatives aux médias de masse et qui lutte contre les atteintes aux droits humains et à la liberté d'expression.

Le retour sur soi et la lassitude vis-à-vis des formes massives de mobilisation peuvent en partie expliquer le recours aux réseaux sociaux dans le cadre de la mobilisation contre le féminicide. Il convient également de considérer « l'activisme digital comme un phénomène qui affecte la logique de la participation politique grâce à la réduction des coûts de participation » (Córdoba Hernández, 2017, p. 242). En effet, l'utilisation des réseaux sociaux modifie l'organisation des temps de travail militants qui peuvent désormais s'effectuer presque en toute circonstance et en tout lieu :

« Les réseaux sociaux, internet c'est merveilleux, cela me permet de consacrer au moins une à deux heures à notre réseau pendant que je suis au travail. Quand j'en ai marre du boulot, pour me redonner un peu d'énergie, je me connecte et comme de base je suis chargé de l'aspect communication je commence à chercher les informations qui peuvent être partagées et qui peuvent faire écho et ensuite depuis mon profil je peux les partager, pas depuis mon profil personnel mais depuis le profil Facebook du réseau. Mon travail est très exigeant et je travaille presque 12 heures par jour alors je m'accorde un peu de temps pour faire ça. Je crois que pendant ma journée de travail je passe une heure et demi à faire ça pendant ma pause déjeuner et le soir je consacre aussi une heure et demi à travailler le design d'un flyer, à monter l'organisation de la performance d'Armando, oui je consacre à peu près 3 heures par jour à Red de denuncia feminicidios [Réseau de dénonciation féminicides]. [...] Je m'occupe de la page Facebook que nous avons réalisée, c'est là que les autres groupes entrent en contact avec nous, avec moi, et c'est par ce biais aussi que je les invite aux événements ou aux manifestations. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant d'un centre de distribution de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Outre le fait que l'accessibilité des réseaux sociaux permet de limiter les longs déplacements urbains dans une mégalopole comme Mexico et facilite les liens entre les acteur.es, l'utilisation des réseaux sociaux modifie l'activisme en proposant des actions dont le coût de participation en matière de sécurité semble nettement moins important au regard des craintes des violences policières et militaires lors des grands rassemblements et des

manifestations¹²³. C'est ce que confirment Rafaela G. du collectif Digna y Libre [Digne et libre] ou Sandra F. qui rejoint ponctuellement le groupe Bordamos feminicidios [Nous brotons des féminicides] au grè des invitations lancées sur Facebook. Les enquêtés soulignent un usage important des moyens en ligne pour diffuser des contenus militants (campagnes de sensibilisation, flyers, informations, conférences), pour communiquer sur la tenue d'évènements en présentiel ou à distance (réunions, rassemblements, ateliers) mais aussi pour démultiplier la portée des actions militantes (recensement des féminicides, cartographie, dénonciations publiques etc.).

« Nous parlons constamment du féminicide sur nos réseaux sociaux, dès qu'il y a un nouveau cas nous le partageons pour que les gens sachent et relaient l'information. Quand les autorités font des déclarations sur un cas de féminicide nous le mettons aussi. L'année dernière il y a eu un féminicide dans le Michoacán [État de Michoacán], c'était une infirmière et le gouverneur du Michoacán a fait des déclarations terribles, nous avons réagi pour critiquer ces déclarations. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

« Il y a un article que nous avons beaucoup critiqué, celui d'un journaliste qui parlait d'un homme qui avait assassiné une fille et tout le papier faisait de l'assassin une figure romantique et l'excusait en expliquant qu'il avait gagné des médailles en mathématiques, qu'il était brillant, qu'il allait partir en Allemagne, qu'il avait un futur prometteur et qu'il avait tué une fille comme si c'était elle qui lui avait gâché sa vie. Nous avons montré comment, dans cet article, la vie d'un homme était beaucoup plus précieuse non seulement parce que c'était un homme mais aussi parce qu'il avait un bel avenir, parce qu'il avait plus d'argent qu'elle. Les médias disaient qu'elle n'avait pas terminé ses études, qu'elle vivait dans un lieu où de fait beaucoup de féminicides étaient commis et donc c'était presque comme si c'était de sa faute. En plus, cet article était d'un journaliste qui allait être récompensé par un prix de journalisme international, alors heureusement on a fait cette dénonciation virale sur les réseaux et le comité du prix Gabriel García Márquez a dit qu'ils ne pouvaient pas remettre le prix à ce journaliste. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

¹²³ On nuancera cet aspect en notant que certain.es enquêtés évoquent les nouvelles menaces qui pèsent sur celles et ceux qui mènent un activisme fort depuis les réseaux sociaux : cyberharcèlement, menaces de féminicide *via* les réseaux, chasse aux activistes et pressions des forces policières pour obtenir les codes et les mots de passe des usagers.

Les propos de Violeta G. confirment que l'usage des réseaux sociaux impacte de manière forte l'influence que peuvent avoir certains collectifs indépendamment de leur taille ou de leur renommée, en particulier au travers du clicktivisme qui consiste à relayer un message ou à partager un contenu militant en ligne par un simple click. Même si ses détracteur.e.s le dénomment de manière péjorative slacktivisme, activisme de paresseux¹²⁴ (Morozov, 2009), cette nouvelle forme d'activisme en ligne fait l'objet de l'intérêt de plusieurs chercheur.es car il reconfigure les modalités de la participation politique. Selon Ana María Córdoba Hernández, le slacktivisme recouvre :

« [...] toutes les initiatives auxquelles peut participer quiconque possède une connexion internet : donner un like pour montrer son soutien sur des plateformes comme Facebook ou Instagram, rendre viraux des hashtags ou des contenus sur Twitter, signer des pétitions en ligne, renvoyer des lettres, des vidéos ou d'autres contenus au travers des comptes de réseaux sociaux, faire des dons de petites sommes en ligne, changer le statut des profils personnels, créer des causes sur Facebook, télécharger des photos et des selfies affichant son soutien à une campagne, etc. » (Córdoba Hernández, 2017, p. 244).

Gabriela V. a lancé *Luchadoras* [Lutteuses] son programme de télévision en ligne contre la violence de genre et le féminicide. Elle utilise aussi toutes les possibilités offertes par les réseaux sociaux pour déployer son militantisme en ligne. Son exemple souligne comment les jeunes générations s'emparent des multiples espaces digitaux pour faire avancer la cause. Elle explique, ci-après, comment elle réunit des internautes pour mieux intégrer la perspective de genre à l'encyclopédie en ligne Wikipedia :

« Les editathons sont des marathons d'édition sur Wikipedia, notre objectif est de faire un marathon d'édition pour éditer Wikipedia avec une perspective de genre. Cette année nous avons prévu quatre sessions, la première que nous avons réalisée portait sur les féminismes, quand tu cherchais "féminisme communautaire" il n'y avait rien, cela n'existait pas, pareil pour "femmes zapatistes" rien du tout, alors nous avons lancé un appel pour réunir des femmes qui voulaient créer des entrées qui n'existaient pas, pour combler cette brèche sexiste de Wikipedia. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

¹²⁴ De l'anglais *slack* [paresseux, mou].

L'usage des réseaux sociaux a indéniablement et durablement transformé le paysage de la mobilisation citoyenne et dans chaque collectif, chaque organisation, des personnes sont désormais chargées de l'articulation politique en ligne avec les autres groupes :

« En lien avec le programme *Luchadoras*, nous avons aussi une page Facebook sur laquelle nous promouvons les émissions qui vont avoir lieu et nous mettons des informations sur l'actualité des femmes au Mexique et dans le monde. C'est toute une communauté qui s'est construite sur Facebook et le mouvement féministe de Mexico, ou plutôt les mouvements de femmes et féministes du DF, reconnaissent de plus en plus le programme comme un espace pour la lutte et ça c'est chouette car maintenant elles viennent vers nous pour nous dire qu'elles vont lancer telle campagne ou aborder telle problématique et qu'elles veulent en parler, elles savent qu'elles peuvent compter sur cet espace avec *Luchadoras*. »

Gabriela V., femme, 32 ans. Animatrice d'un programme télévisé en ligne dédié à la lutte pour les droits des femmes. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

« Il y a un réseau d'organisations qui va bien au-delà de *Femicidios Nunca Más*. Plus que depuis une seule organisation je crois que j'exerce une résistance depuis l'engagement à soutenir différents efforts de personnes que sont en train de lutter contre la même chose [...] ce qui est au centre c'est la défense des droits humains et moi ce dont je m'occupe le plus c'est de l'articulation politique avec les autres espaces. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Cette articulation entre les espaces de résistance dépasse évidemment les frontières, internet et les réseaux sociaux renforçant la transnationalisation des luttes et des réseaux féministes :

« En ce moment, nous avons beaucoup plus de relations avec des féministes du Chili, d'Équateur, du Pérou, je crois que les réseaux sociaux ont pris beaucoup d'importance, je me suis rendue compte que c'est quelque chose de très central, nous sommes en train de tisser des réseaux et des alliances, on voit clairement les intérêts en commun sans avoir à se déplacer et on peut même faire des choses à distance. Par exemple, la chanteuse de hip hop Rebeca Lane est venue pour un festival, on l'a presque suppliée de venir à l'école et elle nous a offert une session de hip hop féministe. »

Violeta G., femme, 28 ans. Écrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Les réseaux sociaux et internet comme nouveaux espaces de mobilisation diversifient le panorama des actions de résistance contre la violence féminicide ainsi que les profils de celles et ceux qui y participent car « depuis les réseaux sociaux, beaucoup d'individus peuvent faire des contributions plus petites mais qui, ensemble, rendent compte d'une mobilisation plus importante » (Córdoba Hernández, 2017, p. 243). Parmi les actions militantes qui bénéficient de la dimension communicationnelle renforcée des réseaux sociaux figure le *scrache*, une nouvelle forme d'action directe pour lutter contre le féminicide.

3. Le *scrache*¹²⁵

Le *scrache* est une forme d'action directe qui dénonce sur la place publique les coupables de crimes et d'actes violents, en diffusant leur nom et leur portrait¹²⁶ dans les quartiers où ils résident ou travaillent. Développé par le mouvement argentin HIJOS¹²⁷ dans le contexte de lutte contre l'impunité dont ont bénéficié les génocidaires suite aux grâces accordées par le président Carlos Menem, le *scrache* est un type de protestation qui s'est popularisé en Amérique Latine, en particulier au Pérou et au Chili. Utilisé également en Espagne, lors des mobilisations des Indigné.es en 2011 pour mettre en cause les grands groupes bancaires et l'État espagnol, le *scrache* fait aujourd'hui partie du répertoire d'action des militant.es qui cherchent à confronter les structures de pouvoir à leurs responsabilités. Au Mexique, le *scrache* féministe s'inscrit en aval de l'action judiciaire et a pour objectif de faire connaître publiquement les coupables de violence féminicide, les agents directs de la violence exercée – agresseurs ou meurtriers – comme les agents secondaires de cette violence, l'État et ses institutions. Le *scrache* traduit et renforce ainsi sur le terrain protestataire la portée

¹²⁵ L'analyse de cette forme de mobilisation est largement inspirée de mon article « Le *scrache*, une stratégie de résistance à la violence masculine. Réplique militante contre le féminicide à Mexico » (Lapalus, 2007).

¹²⁶ Différentes explications étymologiques sont avancées pour retracer l'usage du mot espagnol *escrache*. Elles présentent comme point commun la représentation de l'autre et une intention de dégrader l'image de la personne visée. Le latin *screare* [cracher sur] ou le gènois *scraccé* [portrait du visage] figurent parmi les étymologies lointaines tandis que le verbe anglais *to scratch* [griffer, rayer] est une explication plus récemment mobilisée. La traduction française « *scrache* » me paraît être la plus adaptée car elle conserve la proximité phonétique de l'espagnol et le e final permet de distinguer ce néologisme du mot « *scratch* » employé dans le domaine du sport ou de la musique.

¹²⁷ Le collectif HIJOS (Enfants pour l'identité et la justice contre l'oubli et le silence) est né en 1995. Il regroupe des enfants de disparu.e.s, de prisonniers et prisonnières politiques ou d'exilé.es qui poursuivent le combat de l'association des Mères de la Place de Mai, lesquelles dénoncent depuis la fin des années 1970 la responsabilité des militaires et du régime dictatorial dans les disparitions et les tortures de milliers d'Argentín.es. L'action politique de HIJOS renouvelle le répertoire d'action par des formes radicales d'intervention basées sur la condamnation sociale et une justice collective.

critique du concept de féminicide¹²⁸.

3.1. Action directe vs militantisme de masse

Les manifestations et défilés collectifs font office aujourd'hui, pour certaines, de grands-messes qui ont perdu de leur pouvoir contestataire. Les actions de mobilisation sont organisées sous la bannière d'associations historiques comme *Católicas por el Derecho a Decidir*, derrière des figures emblématiques (María de La Luz Estrada, Norma Andrade) et selon un agenda devenu routinier, le 25 novembre et le 8 mars étant les dates phares de la dénonciation du féminicide. Au contraire, le *scrache* relève de l'action directe, menée en groupe restreint. Les *scratches* étudiés réunissent entre trente et cinquante personnes, l'atroupement généré dépendant des lieux investis et de la sécurité offerte : l'enceinte universitaire favorise davantage le rassemblement qu'une rue de la capitale. De plus, l'organisation d'un *scrache* s'inscrit dans le calendrier imprévu des actes de violence féminicide commis localement, sur un lieu de travail, dans la rue ou à l'UNAM. Aux traditionnels « lieux de la colère » (Combes *et al.*, 2016) que sont la place du Zócalo ou la place du Palais des Beaux-Arts, le *scrache* investit les lieux mêmes de la violence féminicide pour exiger justice.

Ainsi, la défiance à l'égard de l'organisation monopolistique des actions et des fins poursuivies¹²⁹ se traduit par un repli des mobilisé.es vers des groupes affinitaires. L'échec prématuré du front commun *Movimiento Contra el Femicidio*¹³⁰ illustre cette difficulté à mobiliser depuis des grosses structures et « le passage d'un militantisme de masse à un militantisme d'acteurs » (Durand, 2005, p. 105). La pluralité des féminismes mexicains (féminisme blanc académique, féminisme autonome et décolonial, féminisme communautaire entre autres), qui interroge la diversité des violences vécues par les femmes ainsi que la reproduction de cette violence entre féministes, peut également expliquer les dissensions

¹²⁸ Sept *scratches* réalisés dans l'espace urbain de la ville de México (CDMX) entre 2011 et 2015 ont fait l'objet d'une étude détaillée : le *scrache* contre l'abus de pouvoir du professeur Arturo Noyola Robles (début août 2011), le *scrache* contre Manrique Mansour pour féminicide (le 19/09/2012), le *scrache* « Route de l'injustice » contre Miguel et Luis Anaya pour tentative de féminicide (le 09/03/2014), le *scrache* contre Juan Carlos Sosa pour harcèlement sexuel (le 13/05/2014), le *scrache* contre le magasin Liverpool pour féminicide (le 17/12/2014), le *scrache* contre Manrique Mansour, Victor Hugo Flores Soto et d'autres criminels (le 06/03/2015) et le *scrache* contre Victor Hugo Flores Soto pour viol (le 28/08/2015). Le matériau empirique étudié est constitué de vidéos, de photographies, de communiqués et d'observations d'ateliers.

¹²⁹ Les enquêté.es soulignent en effet la volonté de contrôle des manifestations par les grandes organisations, à la fois dans le choix des banderoles et dans le contenu des messages protestataires.

¹³⁰ Le Mouvement contre le féminicide est né de la volonté de collectifs féministes et activistes indépendantes de créer un mouvement national après les assassinats de l'activiste Marisela Escobedo le 16 décembre 2010 et de la militante et poétesse Susana Chávez le 6 janvier 2011. Le mouvement est dissous en 2013 en raison de tensions internes.

observées. Les relations amicales, entre étudiant.es par exemple, sont le terreau d'émergence d'une multiplicité de *colectivas* contre la violence féminicide dans la ville de México. Ces petits collectifs déterminent leurs propres modalités d'action : à titre d'exemple Digna y Libre [Digne et libre] réunit cinq étudiantes autour de la reprise de la pièce de théâtre *Mujeres de arena* [Femmes de sable] de Humberto Robles, *Femicidio Nunca Más* [Féminicides plus jamais] rassemble une dizaine d'ami.es qui créent des campagnes d'information en ligne, tandis que Red No Están Solas [Réseau vous n'êtes pas seules] dénonce les violences sexuelles sur le campus universitaire. Cet éparpillement structurel de la mobilisation n'exclut pourtant pas un effet « essaim » (Canet, 2008) et la capacité à agir ensemble lors d'actions ponctuelles programmées par les unes ou par les autres, comme dans le cas des *scratches*.

3.2. Au-delà de la dimension mémorielle

De nombreuses actions protestataires contre le féminicide demandent justice pour les crimes commis en mobilisant des symboles de la mise en scène du deuil collectif. Les croix noires ou pourpres sont devenues l'emblème de la douleur des proches. Peintes sur le mobilier urbain de Ciudad Juárez ou arborées dans les *caravanas*¹³¹ [caravanes] qui sillonnent les États du pays, elles signalent l'absence des femmes assassinées ou disparues. Les autels et les offrandes aux mortes sont utilisés pour rendre hommage aux victimes à l'approche du jour des morts et dans les manifestations. Croix, autels et offrandes inscrivent le message protestataire dans une dimension mémorielle et expressive centrée sur le passé et le souvenir des victimes.

D'autres modes d'action, sans symbolique religieuse, s'appuient aussi sur cette dialectique présence/absence pour dénoncer la violence contre les femmes. C'est le cas des *die-in* ou de l'installation itinérante *Zapatos rojos* [Chaussures rouges] d'Elina Chauvet, où des chaussures de femme peintes en rouge mettent en avant le vide laissé par les victimes.

Dans ce paysage contestataire tourné vers l'exergue de la perte et du passé, l'action directe proposée par le *scratche* renouvelle l'esprit de la lutte. Le mégaphone, le tambour et les cris remplacent le silence et le recueillement. Les *scratches* privilégient des actions « coup d'éclat », de préférence voyantes ou bruyantes. Le bombardement à la peinture rouge des

¹³¹ À titre d'exemple, en 2014, la « *Caravana Cruz Itinerante* » [« Caravane croix itinérante »] a parcouru l'État de México en se déplaçant d'une ville à l'autre le 25 de chaque mois.

façades de l'hôtel où a été séquestrée Yakiri Rubio¹³² illustre bien la dimension combative et spectaculaire du scrache. Les actions se veulent rapides et les militantes très mobiles.

Signe d'une lutte radicale, les adeptes du scrache ciblent dans leurs actions un continuum de violences : les assassinats mais aussi le harcèlement et le viol. Le fait de défendre les vivantes aux côtés de celles qui ont été assassinées place le scrache en dehors du cadre commémoratif de beaucoup d'autres actions et le tourne résolument vers l'urgence du quotidien.

Mis à profit dans le cadre d'un militantisme d'actrices, le scrache se démarque également dans le paysage des actions protestataires traditionnelles de par sa nature hybride entre la contestation et l'acte artistique.

Figure 17. Action directe contre le féminicide dans la capitale.

Photographie du bombardement à la peinture rouge de l'hôtel Alcázar (México) pendant le scrache « *Ruta contra la injusticia* » [« Route contre l'injustice »], 9 mars 2014.



Source : Producciones y Milagros [Productions et Miracles], collectif féministe de México.

Figure 18. Fermeture symbolique de l'hôtel où a été agressée Yakirio Rubio en 2013.

Photographie de la banderole déployée par les scracheuses lors de l'action « *Ruta contra la injusticia* » [« Route contre l'injustice »], México, 9 mars 2014.



Source : Producciones y Milagros [Productions et Miracles], collectif féministe de México.

¹³² Yakiri Rubio est une jeune fille qui a survécu à une tentative de féminicide en retournant l'arme contre l'un de ses agresseurs. Quand elle dénonça l'agression au poste de police, elle fut mise en examen pour homicide volontaire. Grâce à une forte mobilisation des mouvements féministes qui ont dénoncé les préjugés sexistes sur lesquels reposaient l'accusation et attiré l'attention des médias sur les collusions entre la police et les auteurs des agressions, elle a été libérée. Elle est ainsi devenue l'un des symboles de la résistance contre le féminicide à CDMX. En 2015, la jeune fille a présenté sa candidature aux élections fédérales avec la volonté de défendre les Mexicaines de la violence féminicide.

3.3. Scratche et artivisme

La créativité, le détournement, les références à la culture populaire et la dimension souvent festive font du scratche une expression de l'artivisme (Lemoine et Ouardi, 2010). Si certain.es pensent que l'artivisme porterait un esprit de protestation moins radical que d'autres formes de mobilisation et que l'on ne pourrait qualifier ses actrices de militantes (Lindgaard, 2005, p. 32), une analyse des ressorts du scratche féministe montre cependant que ces performances collectives peuvent s'arrimer à un engagement critique fort.

Une organisation minutieuse caractérise le scratche. Parce qu'il s'approprie l'espace public de manière subversive et parfois illégale, couvrant les murs, le sol et le mobilier urbain d'affiches accusatrices et de tags, le scratche nécessite pour celles et ceux qui y participent des mesures de sécurité, afin d'échapper à l'intervention des forces de police et à une possible agressivité des témoins extérieurs. Un repérage de la cartographie des lieux investis, du parcours protestataire à effectuer jusqu'au domicile des agresseurs, des transports à emprunter pour arriver et repartir des lieux mais aussi un travail de sensibilisation du quartier, qui dure parfois plusieurs mois, sécurisent l'action et assurent au groupe une plus grande adhésion du voisinage lors de l'intervention. Différents attributs – foulards, masques de lutte mexicaine, lunettes noires ou à paillettes – cachent les visages de ces guerrières d'un nouveau genre et théâtralisent l'action. Les percussions de la batucada s'allient au mégaphone pour alerter le public et dynamiser l'action.

Enfin, comme toute performance artistique et contestataire, le scratche dépasse ses limites situationnelles en organisant la perpétuation du message au travers d'archives visuelles rapidement accessibles (Bégoc *et al.*, 2011, p. 13). Les vidéos des actions, disponibles sur les réseaux sociaux, participent à la démultiplication de la réception. Le montage des images, le choix des angles de vue et de la bande-son renforcent deux aspects primordiaux du scratche : le dynamisme et la portée critique. La trace documentaire de l'action déborde ainsi souvent le cadre spatio-temporel du scratche pour inclure d'autres éléments discursifs à portée revendicative ou métalinguistique comme des slogans qui explicitent l'essence du scratche : « Quand il n'y a pas de justice, il y a le scratche »¹³³.

Le scratche appartient à un répertoire d'action directe, coloré et démonstratif, qui provoque des ruptures dans l'espace public, physique et discursif. L'accusation frontale des

¹³³ Slogan lancé par l'association HIJOS et repris par les collectifs féministes.

coupables directs et indirects place le scratche dans la sphère micropolitique de « l'activisme de genre qui échappe au pouvoir séducteur de l'appareil d'État et de ses usages réglementés de l'énonciation » (Martínez de la Escalera, 2013, p. 3) et malmène l'ordre macropolitique des instances de pouvoir.

* *
*

Ce chapitre a permis de souligner comment ce troisième temps de la mobilisation contre le féminicide à México (2011-2018) s'oriente vers de nouvelles stratégies d'action. La reconnaissance de l'existence de la violence féminicide dans la capitale incite les acteur.es à valoriser leurs expériences intimes de résistance et à développer des stratégies pour dépasser la peur quotidienne : stratégies de déplacement, stratégies d'autodéfense et self-care. Le militantisme digital s'accroît et contribue à structurer de nouvelle manière les espaces de résistance qui s'enrichissent d'une myriade de collectifs autonomes. Enfin, l'action directe de groupes affinitaires renouvelle le repertoire d'actions de la lutte contre le féminicide.

CHAPITRE 11.

Enjeux de genre.

Les couleurs du féminicide

L'identification du féminicide à México révèle des tensions nouvelles dans les espaces de résistance. Les rapports de classe, d'ethnie, d'âge et de sexualité travaillent les espaces de lutte et mettent en lumière de nouveaux pans de la réalité du féminicide réclamant des positions critiques capables d'articuler le rapport de genre à d'autres rapports de pouvoir. Le titre de ce chapitre fait ainsi référence au travail de Mariana Berlanga, *El color del feminicidio : de los asesinatos de mujeres a la violencia generalizada* [La couleur du féminicide : des assassinats de femmes à la violence généralisée] qui en 2014 cherche à mettre en lumière d'une part les liens entre le féminicide et le degré de vulnérabilité des victimes et d'autre part les liens entre le féminicide et les autres formes de violence qui affectent désormais partout au Mexique celles et ceux qui sont construit.es depuis des positions marginales dans la structure sociale (Berlanga, 2014).

Nous soulignerons dans un premier temps comment la visibilisation du féminicide au centre du pays exacerbe les tensions entre les acteur.es de la capitale et les acteur.es des autres États mais également les tensions internes entre les acteur.es de México sur fonds de remise en question de certaines positions vues comme hégémoniques. Nous verrons ensuite comment le féminisme communautaire, qui fait partie des nouveaux féminismes construits à partir de perspectives indigènes, afro-descendantes et lesbiennes (Martínez Andrade, 2019), reconfigure l'existence du féminicide dans le cadre d'une réflexion intersectionnelle sur la violence des masculinités coloniales et confronte la problématique des meurtres de femmes à d'autres problématiques connexes comme le juvénicide ou le transféminicide.

1. Décoloniser la résistance contre le féminicide

La multiplication des collectifs dans la capitale favorise la mise au jour de la problématique locale de la violence féminicide qui touche en particulier des femmes racisées et en situation de pauvreté. La « colonialité du genre »¹³⁴ (Lugones, 2019) qui transparait alors attise les tensions : certaines féministes remettent en question la posture prescriptive du centre vis-à-vis des autres États, d'autres encore dénoncent un colonialisme interne propre à la capitale.

1.1. Le féminicide dans la capitale

1.1.1. *La fin d'un secret de polichinelle*

Si j'avais pu avoir des doutes sur le choix du terrain d'enquête avant de partir au Mexique en 2014, les premiers témoignages recueillis dans la capitale m'avaient vite confirmé que, malgré l'entêtement du gouvernement à minimiser la situation, Mexico était à l'instar d'autres régions du pays une zone avec un taux particulièrement élevé d'agressions féminicides. Beaucoup d'enquêtés confirment des « attitudes négationnistes » (Paula M., professeure à l'UNAM) quant à la présence du féminicide dans la capitale, principalement pour protéger l'image du centre et du gouvernement de la capitale.

« - [Antonia F.] : Le DF cache le féminicide, les organisations aussi et donc la société aussi, il y a comme une intention de ne pas dire qu'au DF des féminicides ont lieu et ce n'est pas que le gouvernement, je crois que les organisations protègent leur gouvernement de manière brutale.

- [M. Lapalus] : Les organisations civiles ?

- [Antonia F.] : Oui tout à fait, l'Observatoire est au DF mais il travaille sur l'État de Mexico comme si au DF il n'y avait pas de féminicides. Il n'y a jamais eu d'alerte de genre pour le DF comme si le DF n'avait pas de féminicides.

- [M. Lapalus] : Et selon toi il devrait y en avoir une ?

¹³⁴ María Lugones croise deux réflexions, d'une part l'exclusion historique et théorico-pratique des femmes non blanches des luttes de libération menées au nom des « femmes » et d'autre part le cadre conceptuel de colonialité du pouvoir d'Aníbal Quijano, pour penser la colonialité du genre, cet enchevêtrement entre les processus du système colonial/de genre avec la colonialité du pouvoir, et ainsi démasquer toute « collaboration avec la violence de genre racialisée systémique » (Lugones, 2019, p. 82).

- [Antonia F.] : Bien sûr qu'il devrait y en avoir une, le DF occulte les chiffres parce qu'il sont même bien pires qu'ailleurs, en matière de féminicides nous avons une longueur d'avance sur eux. »

Antonia F, femme, 44 ans. Directrice d'une organisation qui lutte contre la violence féminicide dans l'État de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Alba O., l'une des premières universitaires militantes à s'être rendue à Ciudad Juárez pour documenter le féminicide à la fin des années 1990, reconnaît dans la bouche des responsables politiques du DF les mêmes arguments utilisés quinze ans plus tôt par les autorités quand les féministes qui s'intéressaient à la situation frontalière n'étaient que des « oiseaux de mauvais augure ».

« À l'époque, j'étais devenue dangereuse, ils disaient que nous faisons fuir le tourisme de Ciudad Juárez et les investissements, c'est exactement ce que dit aujourd'hui le maire, c'est terrible car ce sont les mêmes phrases. »

Alba O., femme, 71 ans. Avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Catalina H., mère d'une victime et engagée depuis les années 2000, n'a elle non plus aucun doute sur la gravité de la situation dans la capitale. Elle explique les moyens utilisés pour aider les familles à retrouver leurs disparues : repérer les caméras de rue et établir des cartographies. Elle reconnaît la même impunité des autorités envers les agresseurs.

« Ici c'est aussi horrible qu'à Juárez, alors bien sûr cela se sait moins mais la situation est identique, combien de filles sont portées disparues ici au DF ! [...] Je crois que le plus grand obstacle se trouve au niveau de l'administration de la justice, de ceux qui sont chargés de rendre justice et de ceux qui nous gouvernent. Ils ont une vision très misogyne, très machiste. Par exemple, il y a trois semaines ils ont essayé d'enlever une fillette, de l'emmenner dans une voiture, ils l'ont tirée, traînée, tapée, elle a appelé à l'aide et des voisins sont sortis pour la défendre et ont réussi à arrêter l'un des agresseurs : le juge l'a relâché pour manque de preuves malgré les coups constatés sur la fillette, malgré son témoignage, malgré ceux des témoins. »

Catalina H., femme, 54 ans. Lutteuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Par ailleurs, il est presque impossible pour les associations de se procurer des chiffres fiables sur le féminicide au DF. La responsable de l'une d'elles explique comment elles doivent ruser pour obtenir des informations. On comprend que l'utilisation de contacts privilégiés ou de réseaux de connaissances, ce qui s'apparente à une stratégie de lobbying, aide à obtenir des renseignements.

« Les bases de données au Mexique ne sont pas fiables, ce n'est pas clair, si tu demandes le gouvernement va te dire qu'il ne se passe rien au Mexique, alors on a dû adopter plusieurs stratégies pour obtenir des informations. Au travers de la FAS¹³⁵ mais aussi par une stratégie d'influence nous arrivons à obtenir des informations. On a mis au point différents moyens pour savoir ce qui se passe au Mexique, pour avoir des données, c'est très compliqué mais cela a été très important. »

Cristina O., femme, 55ans. Activiste et experte en violence de genre. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Les associations et la presse de genre se font le relais de ce secret de polichinelle. *Cimac noticias* publie le 19 janvier 2015 un article intitulé « Carte du féminicide au Mexique » (*Cimac noticias*, 19/01/2015) où la capitale apparaît parmi les dix entités fédérales le plus impactées par le féminicide. En 2018, l'Observatoire contre la traite des personnes indique, qu'entre 2013 et 2017, 6 731 femmes ont disparu au DF, 64 % d'entre elles avaient moins de 17 ans (Observatorio Contra la Trata de Personas, 2018).

México, comme avant elle Ciudad Juárez, ne peut désormais plus cacher les visages de toutes ces jeunes femmes disparues et/ou assassinées ni la douleur des familles qui les cherchent et qui les pleurent. Parmi les cas emblématiques autour desquels les espaces de résistance de la capitale se sont structurés, on citera celui de Mariana Lima Buendía et de Lesvy Berlín Osorio. Si l'assassinat de Mariana a été commis dans l'État voisin en 2010, le combat de sa mère Irinea a été porté par l'OCNF et ardemment défendu dans la capitale. Il a marqué un tournant dans la reconnaissance du féminicide au centre mais également dans la publicisation de la défaillance des autorités. Le meurtre de Lesvy en mai 2017 sur un campus universitaire de la ville ainsi que le traitement policier des faits, d'abord à charge contre la victime, ont fortement mobilisé les associations civiles et féministes de la capitale qui ont maintenu la pression sur les autorités jusqu'à la condamnation de l'assassin en octobre 2019.

¹³⁵ Surnom de Fuerza Antisecuestro [Force anti-enlèvement], nom donné au Parquet dédié aux investigations en matière d'enlèvement : Fiscalía de Investigación del Delito de Secuestro [Parquet d'investigation du délit d'enlèvement].

Ce féminicide ainsi que la mobilisation engendrée ont sans doute participé de la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre alors pour la demande d'une alerte de genre pour la ville de México. Elle est demandée par une députée en juin 2017, puis le 7 septembre 2017 par Justicia Pro Persona A.C, le Centro de Derechos Humanos Fray Francisco de Vitoria et OCNF. Celle-ci sera finalement décrétée le 25 novembre 2019.

Irinea Buendía est la mère de Mariana Lima, victime de féminicide le 28 juin 2010. Mariée à Julio César depuis 2008, la jeune femme subit pendant 18 mois la violence physique, psychologique, économique et sexuelle de son mari jusqu'à ce que ce dernier, policier, appelle Irinea pour lui annoncer que sa fille s'est suicidée. Après plusieurs années d'un combat acharné contre des autorités indifférentes, Irinea, accompagnée par l'OCNF, obtient de la part de la Cour suprême de justice la réouverture du dossier en 2015 et la requalification en féminicide, impliquant de nouvelles procédures d'enquête. Julio César est appréhendé en 2016 mais aucune sentence n'a été prononcée à ce jour. Huit juges se sont succédés et la famille Buendía, victime de menaces et d'agressions, a été contrainte de déménager et de s'installer dans la capitale. La lutte d'Irinea Buendía est emblématique car son combat a permis d'obtenir pour la première fois la requalification d'un suicide en féminicide et d'imposer le recours à la perspective de genre dans les enquêtes sur les morts violentes de femmes.

1.1.2. Violence féminicide et pigmentocratie dans la ville globale

La visibilité des formes du féminicide dans la capitale mexicaine exige de resituer le District Fédéral dans son contexte géopolitique et en particulier dans son statut de « ville globale ». On reprend ici la définition qu'en donne Saskia Sassen :

« La ville globale et ses réseaux est un espace à la fois géographiquement centré, en ce qu'il est partie intégrante de lieux stratégiques bien particuliers, et transterritorial parce qu'il met en relation des sites géographiquement lointains mais intensément liés les uns aux autres. Si l'on considère que les villes globales concentrent les secteurs dominants du capital global mais aussi une partie grandissante de populations défavorisées – les immigrants, les femmes en situation précaire, les "personnes de couleur" (people of color), et, dans les mégapoles des pays en développement, les habitants de bidonvilles – il devient évident que ces villes sont un lieu stratégique pour toute une série de conflits et de contradictions. » (Sassen, 2004, p. 21).

Il est assez aisé de reconnaître en México le portrait de cette ville globale au territoire immense et contrasté, une ville qui attire à la fois en son centre les classes sociales les plus favorisées et une forte migration rurale indigène, une ville où l'architecture et la présence/absence d'infrastructures urbaines sont un puissant marqueur des asymétries sociales, une ville où genre et origine ethnique se cumulent dans l'expérience des discriminations. Lors de plusieurs entretiens, des femmes interrogées ont attiré mon attention sur la couleur de leur peau ou plus précisément sur le ton et la nuance de cette couleur qui

peut varier dans une même fratrie et déterminer un traitement social différencié¹³⁶.

« J'ai une sœur qui est très blanche de peau et je me rends bien compte de la différence de traitement envers ma sœur et envers moi, elle, elle ne le voit pas car on la traite toujours de la même façon mais moi on ne me traite pas de la même manière, si je vais au restaurant avec elle ou sans elle par exemple. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Cette différence, imperceptible à mes yeux, les distinguait pourtant des autres dans la société mexicaine régie par une construction pigmentocratique « basées sur le phénotype, la couleur de la peau, la langue ou l'apparence extérieure »¹³⁷ (Luján Villar et Luján Villar, 2019, p. 41).

Erendirani S., institutrice à la retraite, originaire du peuple Purépecha, est devenue au fil du temps la représentante de sa communauté au centre-ville de México et plus largement une défenseuse des droits des femmes et des hommes indigènes (logement digne, travail, santé, éducation). L'entretien mené avec elle permet de mieux appréhender la problématique de la violence féminicide dont sont victimes les femmes indigènes de la capitale. Elle témoigne du flux continu d'indigènes qui arrivent à México depuis une trentaine d'années et de leurs conditions de vie¹³⁸. La majorité des familles s'installent dans des *predios*, des immeubles auto-gérés régis par les us et coutumes indigènes. Erendirani habite dans un *predio* de la rue Doctor Bolaños Cacho qui loge 80 familles originaires des peuples Purépecha, Mazahua et Triqui. Si cette vie en communauté leur procure autonomie et protection, elle est également synonyme de ségrégation et de marginalisation :

« Ce dont on a besoin c'est d'inclure les enfants indigènes à l'école. La réforme de Peña Nieto ne prend pas en compte l'éducation des enfants indigènes, c'est un vrai problème. S'ils ne peuvent pas apprendre, ils désertent l'école, ils s'en vont, ils arrêtent d'étudier et ils finissent par

¹³⁶ C'est le cas de Violeta G. et de sa soeur, de Rita E. et de son frère, de Josefina H. et de son frère et cousin.es.

¹³⁷ Voir également le rapport du Colegio de México sur le croisement du genre et de l'ethnie au Mexique (Güemez, et Solís, 2021).

¹³⁸ L'article du journal *Excelsior* du 8 août 2017 fait le point sur la situation des populations indigènes de la capitale. Selon le recensement de 2015 de l'INEGI, la ville de México compte 8 millions 918 mille 653 habitant.es dont 8% qui s'autodéfinissent comme indigènes, soit 785 000 personnes. La majorité des populations indigènes se concentrent dans les quartiers Cuauhtémoc, Gustavo A. Madero, Iztapalapa, Miguel Hidalgo, Iztacalco et Venustiano Carranza. Elles sont issues principalement des peuples originels de Oaxaca, Puebla, Hidalgo, Veracruz, Chiapas, Chihuahua y el Estado de México. Parmi ces 785 000 personnes qui se reconnaissent comme indigènes, 129 000 parlent leur langue autochtone. Dans la capitale, on recense 55 langues originelles parlées sur les 68 existantes dans le pays (*Excelsior*, 08/08/2017).

travailler au marché de la Merced ou comme employés et employées de maison. Pour ce qui est de la santé, il n'y a pas d'attention portée aux femmes indigènes, il y a une assurance mais si une femme enceinte se présente ils ne la reçoivent pas et elle accouche dehors, dans la rue. Dans les hôpitaux, c'est pareil, il y a des patients indigènes qui ne parlent pas espagnol et personne ne les comprend, personne ne cherche à savoir quelle langue ils parlent et il n'y a pas assez de traducteurs car les traducteurs doivent être certifiés, avoir un document officiel. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Malgré les discours officiels vantant la richesse du multiculturalisme du pays, les indigènes désirant continuer à vivre selon leurs valeurs et à gagner leur vie grâce aux activités traditionnelles de leur peuple, tournées vers l'artisanat et le commerce, sont relégués par les pouvoirs publics de la capitale au rang d'indésirables. Les différentes opérations de réaménagement du centre-ville sont un exemple de cette volonté de rendre invisibles cette partie de la population :

« À partir de 2009, les travaux de transformation du centre-ville ont commencé, ils ont ouvert des boutiques pour les touristes et ils ont commencé à dire que les indigènes les gênaient et les empêchaient de vendre. Le gouvernement du DF n'a pas respecté l'accord selon lequel tous les vendeurs de rue devaient être replacés car ce qui prime ce sont les intérêts des leaders ou des personnes qui sont proches du gouvernement ou qui font travailler les indigènes mais en leur prenant beaucoup d'argent. Par exemple, ceux qui vendent sur le Zócalo le week-end, ils leur prennent beaucoup d'argent et il n'y a pas de place pour tout le monde. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

C'est, en effet, la question de leur place dans la société mexicaine qui est posée. Erendirani explique qu'en quittant leur communauté d'origine pour la ville, ces migrant.es perdent le contact avec leur culture et sont parfois rejetés de leur village :

« Même là-bas, ils ne sont plus vraiment acceptés, c'est comme s'ils avaient perdu leur identité, qui ils sont. C'est très difficile car si on ne t'accepte pas dans ton village et si on ne t'accepte pas en ville et bien où tu vas ? »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Ce sont alors des *turish*, des « blancs de pensée noire », « ceux qui ne sont plus de là-bas » (Erendirani S.).

Erendirani témoigne également du sort des femmes de certains peuples originels qui ont quitté des communautés maltraitantes et qui, en ville, connaissent d'autres formes d'exploitation croisant le genre et l'ethnie :

« Chez certains peuples, les femmes ne sont pas bien traitées, elles doivent obéir car là-bas ceux qui commandent ce sont les hommes, elles sont violentées. Certaines, surtout les plus jeunes, sont vendues, ils n'emploient pas le mot vendre, ils ne disent qu'ils les vendent mais ils les échangent pour de l'argent, des animaux, quelques vaches [...] Il y a beaucoup de femmes, surtout des très jeunes qui arrivent ici et qui travaillent dans les maisons pour faire tout le travail domestique mais elles n'ont pas de contrat, pas d'assurance, elles sont embauchées et ils les paient c'est tout. Elles font beaucoup d'heures, ils leur donnent seulement un jour de repos, elles n'ont pas de vacances et il y a parfois des personnes qui les maltraitent, beaucoup, il y en a même qui abusent d'elles, les hommes abusent d'elles et comme bien souvent elles ne parlent pas bien espagnol elles ne le disent pas et elles restent. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

À cette violence quotidienne, s'ajoute une violence institutionnelle qui efface l'existence des femmes indigènes dans l'espace public, les rues, les prisons, les hôpitaux.

« Il y a beaucoup de disparitions, par exemple celles qui arrivent ici en ville si elles n'ont pas de contact avec quelqu'un de leur famille et qu'elles arrivent seules parfois elles ne reviennent pas. Des familles indiquent qu'elle est partie et qu'ils n'ont plus de nouvelles, ils ne savent pas si elle est morte, si on l'a tuée, si on l'a violée, si elle est enfermée quelque part. Il y a par exemple en prison des femmes indigènes qu'on laisse enfermées parce que leur cas n'a pas été traité, parce qu'il n'y a jamais eu de traducteur, parce qu'elles n'ont jamais eu d'avocat et très souvent dans les asiles, les hôpitaux psychiatriques il y a aussi beaucoup de personnes indigènes parce que personne ne les comprend ou parce qu'elles ne peuvent pas expliquer d'où elles sont, on les fait passer pour folles et on laisse là-bas. Il y a un gros travail à faire, un énorme travail à faire car personne ne fait ce type de recherche pour ces femmes. Il n'existe pas de commission chargée de voir si il y a des féminicides, il n'y a pas de registre officiel des personnes, l'INEGI ou le gouvernement dit "il y a tant d'indigènes" mais c'est faux. »

Erendirani S., femme, 55 ans. Représentante du peuple Purépecha au DF. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

C'est encore une fois l'impunité qui entoure la violence exercée envers ces femmes qui peut engendrer leur mort sociale mais également favoriser la violence féminicide à leur égard. Ma rencontre avec Rita E., une jeune femme qui a d'abord éprouvé ses origines dans le regard des autres puis le plafond de verre imposé aux jeunes femmes brillantes au teint trop mat, fut déterminante pour accéder à l'envers du décor trop lisse de México. Travaillant bénévolement dans un « refuge pour femmes abandonnées » (selon ses termes) depuis 2006, Rita peut décrire les plaies physiques et les blessures psychiques de chacune des jeunes filles recueillies après avoir été trouvées errantes dans les rues de la capitale.

1.1.3. Les filles abandonnées de México

Celles-ci ont visiblement en commun, en plus de leur profil métisse, le fait d'avoir survécu, du moins au sens biologique du terme, à des violences traumatiques extrêmes qui leur ont fait perdre parfois jusqu'à la mémoire de leur prénom. Si « les villes apparaissent comme une échelle de citoyenneté, où les femmes peuvent subir de multiples modalités de discriminations, et ce différemment selon leur origine sociale, géographique, leur orientation affective et sexuelle, leur âge, ou encore la façon dont elles sont marquées par la différence raciale » (Debonneville et Lieber, 2021, p. 89), force est de constater que les femmes des rues de México sont au plus bas de cette échelle. Quand on l'interroge, on sent chez Rita une colère froide.

« Comment est-il possible que la majorité des personnes prises en charge soient des femmes ? Ce sont des femmes qui proviennent des classes populaires et exclues de ce pays, beaucoup d'entre elles sont d'origine indigène, issues de processus migratoires et qui terminent dans la rue dans cette ville, abandonnées et sans protection, elles souffrent également de maladies mentales, certaines ont un handicap moteur ou physique. Pour moi, ce sont des survivantes de ce système patriarcal, de tout ce qu'elles ont traversé. Une femme dans la rue est en proie à des viols multiples. Si elle est emmenée par la police, selon le processus de supposée protection de ses droits, elle est envoyée dans un lieu comme celui-là où on lui donne seulement de quoi manger et s'habiller et elles y restent enfermées à vie car il n'y a aucune structure qui s'occupe de ces personnes, elles n'existent pas vu qu'elles ne sont pas productives. Certaines viennent du système de santé lui-même où elles ont été abandonnées par leur famille, les hôpitaux psychiatriques cherchent un moyen de s'en débarrasser comme des objets. Une fois que tu connais leurs histoires, tu te rends compte que beaucoup d'entre elles n'ont pas d'identité civile, pas d'acte de naissance. Comment est-il possible qu'une instance de l'État refuse de donner une identité à une femme qui souffre d'une maladie mentale ? C'est l'annuler, la faire disparaître, ne pas l'inclure, elle n'existe pas, elle n'a accès à aucun droit parce qu'elle n'a pas d'identité,

d'acte de naissance, d'identification officielle. Quand j'ai essayé de légitimer leur identité pour qu'elles obtiennent un accès aux services de santé, à l'éducation pour éventuellement avoir un diplôme puis un travail, j'ai découvert avec amertume comment les portes se fermaient, comment le discours sur leurs droits n'étaient que des mots en l'air. »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Selon le registre que Rita tient à jour (prénoms et noms s'ils sont connus, informations médicales, motifs de leur arrivée) environ 40 % des femmes du centre y sont entrées entre 10 et 12 ans avec souvent un diagnostic de retard mental ou de trouble du comportement que Rita remet désormais en question. Pour elle, c'est avant tout le fait de ne pas avoir eu la chance d'être scolarisée, de ne pas avoir bénéficié d'attention dans des moments clés de leur développement de fille et de jeune femme, d'avoir été rejetée par leur famille qui expliquent leur différence :

« Je crois que ces fillettes ne sont pas malades, elles sont avant tout le produit d'un système patriarcal qui maintient les femmes dans l'exclusion et dans la pauvreté, elles ne sont simplement pas considérées ou alors considérées comme des êtres humains de seconde classe, voire de troisième ou quatrième classe, et elle sont surtout sans famille. »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Les 167 pensionnaires du refuge sont sans famille parce qu'elles ont été abandonnées ou parce qu'elles ont elles-mêmes fui la violence :

« La constante c'est : "je suis partie de chez moi en courant parce que j'étais désespérée" et sur le chemin un tas de choses leur arrivent qui font qu'elles perdent la mémoire : elles ont été abusées, elles ont passé des mois dans la rue sans pouvoir se laver, sans manger. Je pense à Teresa, je pense à María [...] elles disent "je voulais juste ne plus rien savoir, juste partir en courant, je ne supportais plus cette violence, cette oppression, la jalousie de mon mari, le fait de ne pas pouvoir avoir une autre vie". »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

La visite que j'ai pu effectuer au centre ainsi que le registre tenu par Rita confirment que, parmi ces jeunes filles et ces femmes, beaucoup ont survécu à la violence féminicide et que l'intention des agressions vécues était bien de les tuer : l'une est retrouvée dans une chambre sans lumière, le visage défiguré, l'autre avec des traces de coups de machette à la tête. Pour Erika, l'impunité qui entoure ces actes de violence fondent la réalité du féminicide :

« Quand tu vois que la justice pour elles c'est d'être envoyée dans un centre où elles seront enfermées pour toujours alors que parfois on sait très bien qui sont les hommes féminicides, ceux qui ont essayé de les tuer, qui les ont violentées, cela pose question, il n'y a pas de justice pour les féminicides dans ce pays, il n'y a pas de justice. C'est ma conviction : elles sont là parce qu'on leur assigne le fait d'être des filles, d'être nées femmes, de ne pas avoir de famille, d'avoir été abandonnées. »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Au terme de six ans de bénévolat au refuge, Rita est retournée à l'université pour pouvoir problématiser les cas auxquels elle était confrontée et mettre au point un modèle alternatif d'intervention sociale qu'elle pourrait mettre en oeuvre dans un centre d'accueil pour ces femmes. Malheureusement, le manque de moyens et de volonté politique pour accompagner une telle initiative l'empêche pour l'instant d'aller plus loin dans la résistance :

« Le féminisme m'a permis d'identifier cette violence, la violence féminicide, de comprendre pourquoi le cadre juridique était inaccessible aux femmes. Cela m'a aidé à répondre à un travail académique mais pas à répondre à une réalité : les conditions de vie de ces femmes au refuge. »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

La réalité de la violence féminicide dans la capitale, dans des espaces très en vue comme les rues, les espaces marchands pour touristes ou dans des contextes quotidiens communs pour la classe moyenne « blanche » comme l'emploi de femmes de ménage et de cuisinières, ne permet plus aux discours institutionnels de renvoyer le féminicide aux portes de la mégalopole et génère de nouveaux espaces critiques qui exigent de penser le féminicide selon les spécificités propres à chaque terrain et surtout en dehors de toute position hégémonique sur la question.

1.2. En finir avec les positions hégémoniques sur le féminicide

Certain.es enquêté.es ont désormais dix voire quinze ans de lutte dans les espaces de résistance. Face à la perpétuation de l'impunité, au constat du manque de résultats de la stratégie du travail sur le droit et à la prise de conscience de la généralisation de la violence, les positions des acteur.es évoluent : Alba O., militante de la phase d'émergence n'est plus en phase avec la position de ses amies qui continuent à croire au travail avec l'État et ses instances, Carolina T., avocate de la première heure confie son épuisement face à la politique de simulation des institutions. La posture prescriptive du centre vis-à-vis des États est souvent remise en cause, de nouvelles perspectives critiques déplacent l'analyse du féminicide comme violence prioritairement fondée sur le rapport de genre, les faits d'Ayotzinapa qui ont manqué de renverser le pouvoir sèment le trouble.

1.2.1. La tentation hégémonique du centre sur les États

Le rôle historique des féministes du centre dans la visibilité du féminicide à Ciudad Juárez au début des années 2000 ainsi que le poids politique, culturel et intellectuel de la capitale peuvent expliquer l'impression d'une main mise du centre sur la problématique du féminicide au détriment d'autres acteur.es qui voient d'un mauvais œil certaines postures prescriptives émanant de México. Yerma L. explique comment, dans chaque région, la problématique du féminicide s'articule avec des préoccupations spécifiques locales qui méritent d'être aussi entendues et médiatisées.

« Sur le sujet du féminicide, il y a des positions différentes selon les régions du pays, selon les États et les organisations ne demandent pas toutes la même chose. Par exemple, quand des personnes comme Marcela Lagarde ou des acteur.es très visibles de ce type comme l'Observatoire demandent à ce qu'il y ait une alerte pour l'ensemble du pays ou à ce que l'on homogénéise sur le plan juridique le terme féminicide dans tout le pays, il y a d'autres acteur.es qui ne veulent pas cela. Au lieu de se battre les un.es contre les autres, on devrait plutôt comprendre la particularité de chaque espace parce que le système cherche à nous invisibiliser alors si nous aussi nous nous invisibilisons entre nous [...] Par exemple, au Chihuahua, on ne cherche pas forcément à ce que le féminicide soit défini en des termes juridiques parce que le mouvement au Chihuahua considère que cela peut être contreproductif et elles ont peut-être raison ? À Guanajuato, en revanche, il me semble que l'une de leurs demandes c'est bien de définir le féminicide mais dans un contexte culturel très machiste et en prenant en compte qu'il y a d'autres lois à abolir avant comme la pénalisation de l'avortement. [...] L'avortement est possible au DF mais dans tout le reste du pays avorter est puni par la loi, il y a même des

endroits comme Guanajuato où l'avortement accidentel est puni, il existe donc des combats plus spécifiques. La lutte pour les droits sexuels et reproductifs c'est une demande bien propre au centre, propre au centre du pays, dans le reste du pays les luttes se font pour la défense du territoire, contre la violence domestique. Au Chiapas, le besoin de visibiliser la violence domestique est très très grand et le combat des femmes se dilue dans la lutte sociale du Chiapas, c'est très grave car même la gauche invisibilise ces attentes qui sont très importantes. Là-bas, les femmes soutiennent les luttes sociales pour le territoire, la cause indigène. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Verónica Cruz, directrice de Las Libres de Guanajuato, rappelle régulièrement au travers de ses interventions publiques qu'il existe d'autres positions que celles défendues au centre et qui méritent d'être soutenues y compris financièrement. Lors de l'entretien mené, elle revient sur la « concurrence » qui anime les relations entre les organisations du centre et les organisations des autres États :

« Ce qui se passe c'est que les organisations du DF se disent nationales et accaparent tous les fonds des fondations qui investissent au Mexique, la plupart celles qui sont dans les États nous sommes leurs "sous-traitées" mais nous, nous ne voulons pas de ça, c'est pourquoi nous ne travaillons pas avec elles. Nous ne sommes pas d'accord avec leur manière de faire, leur vandalisme au sens où elles s'approprient le travail des autres dans les États pour continuer à avoir des fonds. Comme nous ne voulons pas entrer dans cette dynamique, nous sommes en quelque sorte opposées. Disons que politiquement nous nous respectons, elles respectent beaucoup notre travail et elles ne se mêlent pas de nos affaires parce qu'elles savent que nous n'allons pas nous laisser faire. Et moi je les respecte beaucoup politiquement même si je les critique tout le temps, je les respecte beaucoup car c'est compliqué, le plus grand ennemi c'est l'État, ce n'est pas elles ou nous, il ne faut pas lui donner raison en se battant pour les mêmes choses. Cependant moi je ne peux pas m'empêcher de dire ce que je pense et je pense que ce qu'elles font ne se fait pas et ne devrait pas exister mais bon c'est comme ça. »

Verónica Cruz. Leader de Las Libres de l'État de Guanajuato. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

María de la Luz Estrada, de Católicas, confirme que les organisations candidatent parfois sur les mêmes appels à projets nationaux ou internationaux et que le réseau d'interconnaissances peut influencer sur les financements. De ce point de vue, la localisation

dans la capitale qui concentre les instances étatiques et les représentations de grands acteurs internationaux comme l'ONU ou Amnesty International favorise de fait les organisations du centre.

« On travaille à partir de projets, on monte des projets pour obtenir des financements et parfois on reçoit des dons. Les organisations des États font la même chose, elles cherchent des financements, parfois en travaillant avec l'État à partir d'un projet mais nous, les Católicas, nous ne travaillons pas à partir de projets avec l'État, on essaie de répondre à des appels à projet de diverses instances, des fondations internationales, de l'Union Européenne, de Ford. Nous sommes en compétition pour obtenir un projet car il y a peu de projets financés sur ces thèmes comme le féminicide, ceux qui ont financé, et grâce à cela nous avons pu créer l'Observatoire, c'est la fondation Ford, après plusieurs années de travail et le soutien de ceux qui étaient à la tête de Ford. Mais sinon ce n'est pas un thème qui intéresse les financeurs, cela ne les intéresse pas les litiges et toute la partie juridique. Católicas n'est pas une instance juridique mais nous travaillons avec beaucoup d'avocates et d'avocats et nous nous associons à plusieurs organisations comme la Commission mexicaine de défense et promotion des droits humains avec laquelle nous avons beaucoup travaillé passé un temps. »

María de la Luz Estrada Directrice de l'association Católicas por el Derecho a Decidir. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

Ces rapports de pouvoir entre les plus grosses associations de lutte contre le féminicide se retrouvent de manière identique à l'échelle des collectifs. En effet, de nombreux groupes du centre proposent leur aide aux associations du reste du pays sous forme de transferts d'expertise et de formations (ateliers d'autodéfense, conseils en droit et perspective de genre, identification des dynamiques de violence féminicide etc.) qui peuvent contribuer à donner une image verticale et unilatérale de la transmission des savoirs. Violeta G. témoigne de cette tentation centralisante :

« J'ai appris à ne pas croire que j'étais à la place de celle qui savait tout et qui pouvait apprendre aux autres, cette place confortable de l'activiste salvatrice. Avant, c'était "moi je sais, je peux parler de lesbophobie, de machisme etc." et soudain je me suis rendue compte que cela n'était pas comme ça, que j'incarnais beaucoup de choses et que cela suscitait beaucoup de questionnements, par exemple quand nous allions donner des ateliers dans d'autres États il ne faut pas croire que les gens étaient bêtes et ne se rendaient pas compte de tout le colonialisme interne et du centralisme qui règne dans ce pays. Il y a beaucoup de résistance contre le fait que

tu viennes du DF pour leur donner un atelier et il s'agit de ne pas être aveugle face à ces dynamiques de pouvoir. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Si ces tensions entre le centre et les États nous amènent à penser des inégalités entre les acteur.es induites par la localisation géographique et l'accès aux ressources politiques, elles sont également le signe d'un désir d'autonomie par rapport à un modèle dominant de lutte et de résistance au féminicide construit dans la période d'institutionnalisation qui a précédé. Le fait, comme nous allons le voir, que ces tensions par rapport une position hégémonique existent également au sein même de la capitale, invite à dépasser le débat sur l'autonomie et l'institutionnalisation pour s'intéresser plutôt à « la capacité à se détacher des modèles dominants, sous-tendant également la plupart des mouvements féministes qui se définissent principalement par les rapports sociaux de sexe, sans véritablement intégrer d'autres rapports d'exclusion et de domination » (Stoffel, 2007, p. 50).

1.2.2. La remise en question du modèle dominant de lutte contre le féminicide

Ce modèle dominant proposé par la capitale est celui hérité des pionnières comme Lagarde qui ont mis au centre de la définition du féminicide puis au centre du modèle institutionnel le rapport prioritaire de genre dans une volonté de rassemblement des forces. Cependant, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, si le féminicide touche toutes les femmes, il cible différemment ces dernières selon la classe ou l'origine communautaire par exemple. La volonté d'autonomie qui s'exprime dans la capitale chez une partie des acteur.es et des espaces de résistance est ainsi une revendication de prise en compte des rapports croisés de domination dans les espaces de résistance : classe, origine ethnique mais aussi âge ou sexualité.

« - [Yerma L.] : Il y a aussi une vision adultocentrique de la part des plus âgées, de celles qui travaillent depuis longtemps dans les organisations et qui te voient toutes jeunettes, il y a de la défiance. [...] Nous sommes une majorité de jeunes dans les organisations, la plupart ont moins de trente ans mais les personnes avec qui nous collaborons sont parfois beaucoup plus âgées et le conflit peut apparaître.

- [M. Lapalus] : C'est le cas des Católicas ?

- [Yerma L.] : Oui, les Católicas sont plus âgées, celles de l'Observatoire et les universitaires

aussi. Nous, souvent, nous sommes étudiantes ou tout juste sur le marché du travail, il y en a même qui vont à l'école, travaillent à mi-temps et qui sont en plus activistes. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Dans le témoignage de Yerma, on note comment les rapports d'âge et de classe se cumulent dans l'expérience de domination. Le statut social ainsi que l'expérience acquise placent les pionnières dans une position d'expertise et de pouvoir par rapport aux autres comme Josefina H, entrée en politique dans les années 2010.

« Ce sont des femmes qui ont lutté et qui parfois montrent du doigt le travail de celles qui comme nous sommes nouvelles dans le féminisme parce que nous nous n'avons pas combattu, nous n'avons pas vécu comme elles les années 1960, 1970 et comme nous n'avons pas souffert à leurs côtés elles pensent que nous ne connaissons pas le féminisme, cela ne me plaît pas, ce sont des luttes stériles entre nous. Un moment, je leur ai dit que la sororité n'était qu'un mythe parce que je crois que c'est un mythe urbain, elles l'ont mal pris et me regardaient bizarre quand on se voyait mais c'est aussi parce que je défends les femmes politiques. »

Josefina H., femme, 40 ans. Femme politique et lutteuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Une partie des enquêtées se revendique ainsi d'un féminisme communautaire comme position politique à partir de laquelle construire de manière plus horizontale un travail de transformation et de libération des femmes :

« C'est un moyen de rompre avec les différentes formes d'oppression, pas seulement de genre mais aussi de classe. Il se construit depuis le bas, depuis les communautés en respectant la diversité des communautés et en comprenant qu'il y a différentes autonomies. Il y a non seulement des groupes de femmes mais aussi des groupes de femmes indigènes, de femmes noires, il y a beaucoup de groupes qui sont subordonnés dans la logique patriarcale, il s'agit donc respecter l'autonomie de chacun de ces groupes pour chercher l'émancipation. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Cette définition que donne Yerma du féminisme communautaire est intéressante car elle permet de comprendre comment une variété de collectifs et de féministes de la capitale se

retrouvent dans la proposition formulée par le féminisme communautaire de Julieta Paredes, féministe bolivienne lesbienne d'origine aymara qui vient régulièrement à México pour des conférences.

Figure 19. Le féminisme communautaire se revendique comme féminisme du Sud

Flyer de la conférence « *Feminismo comunitario. Perspectivas y avances* » [Féminisme communautaire. Perspectives et avancées] que Julieta Paredes a donnée le 14 avril 2015 à México.



Source : Envoyé par les enquêtées appartenant au groupe *Feminismo comunitario de la Ciudad de México* [Féminisme communautaire de la ville de México].

Le féminisme communautaire de Julieta Paredes

La réflexion proposée par Paredes s'inscrit dans la tradition des luttes populaires contre le racisme et les multiples relations de pouvoir produites par la colonisation : « Notre féminisme est dépatriarcalisateur, et par conséquent décolonisateur, déhétérosexualisateur, antimachiste, anticlasiste et antiraciste » (Paredes, 2013, p. 120). Paredes définit trois sources de production de l'oppression des hommes envers les femmes : le capitalisme néolibéral, le colonialisme et le patriarcat entendu comme système dans lequel convergent l'exploitation, la violence et la discrimination et qui agit sur les femmes, les hommes, les personnes intersexuées et la nature. Elle considère qu'une oppression de genre existait déjà dans les sociétés précoloniales et qu'à leur arrivée les espagnols ont mis à profit une alliance avec le patriarcat préhispanique.

Selon elle, la globalisation et le modèle économique néolibéral sont responsables de la surexploitation des femmes. Ils ont également favorisé, *via* la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, le développement de politiques de genre qui se sont appropriées le vocabulaire de dénonciation de l'oppression, que le concept de genre essayait de visibiliser, au profit des politiques d'États. Ces politiques de genre ont surtout bénéficié à des institutions privées et à des réseaux qui se sont appropriés le rôle de représentation des femmes et ont exclu d'autres féministes tout en neutralisant leurs luttes pour l'émancipation.

Le féminisme communautaire se revendique comme un féminisme du Sud dont la tâche est de décoloniser et dénéolibéraliser le genre, ce qui suppose de le penser géographiquement et culturellement dans les relations de pouvoir internationales, entre un Nord riche et un Sud appauvri. Il s'agit aussi de questionner les femmes du Nord par rapport à leur complicité vis-à-vis d'un patriarcat transnational et de s'appuyer sur les luttes ancestrales des femmes du Sud pour analyser les relations de pouvoir actuelles : « Bien sûr que nous savons que cela nous fait mal quand on nous frappe, que l'on nous humilie et que l'on tue nos propres frères mais cela ils ne vont pas le décider pour nous, depuis une néocolonisation ou une colonisation féministe de nos corps ; le destin de nos corps nous allons le décider nous-mêmes, depuis les femmes dans nos organisations et nos communautés. En luttant en même temps contre les injustices que nous vivons, hommes, femmes, personnes intersexuées et nature de la part d'un système de domination et d'hégémonie patriarcale et en combattant le machisme dans nos communautés » (Valdez *et al.*, 2017, p. 9).

Les concepts de communauté et de corps communautaire mettent en avant des valeurs de réciprocité, d'égalité et de dignité entre les hommes, les femmes et la nature, entités complémentaires qui partagent « une même peau » de manière coordonnée mais non hiérarchique. Cette notion de communauté rejette le modèle dichotomique d'une complémentarité féminin/masculin et questionne l'hétéronormativité de la paire complémentaire. La communauté, qui existe dès lors qu'un groupe se réunit autour d'une activité ou d'un centre d'intérêt, se définit par des relations horizontales qui constituent en elles-mêmes un projet politique unique de lutte antisystémique.

Les enquêtées se revendiquant du féminisme communautaire dans la capitale le font selon une logique de rejet du féminisme institutionnel. Cependant, elles justifient cette appartenance pour des motifs divers. Pour certaines, ce sont les liens évidents avec l'écoféminisme, pour d'autres comme Violeta G. c'est la critique du modèle hétéronormé et

d'une complémentarité hiérarchique entre femmes et hommes :

« Au DF nous avons des stratégies qui ont fonctionné dans notre contexte mais il faut aussi voir que le DF ce sont plusieurs mondes, ici nous vivons dans une zone plus ou moins urbaine mais le DF a aussi beaucoup de zones rurales et toute la zone avec l'État de México c'est une zone très conflictuelle en termes de féminicide, il y a beaucoup de monde qui circule constamment entre l'État de México et le DF. Tous les contextes sont trop complexes pour que l'on pense pouvoir donner des stratégies qui fonctionneraient partout. Nous avons compris que c'est une grande erreur de penser qu'il y aurait des stratégies infaillibles dans n'importe quel contexte. Ce que nous pouvons faire c'est dialoguer, échanger sur des stratégies mais de manière horizontale en comprenant qu'il n'y en a pas une qui fonctionne mieux que l'autre. Nous pensons aussi que la résistance à l'hétéroséxualité dans notre contexte est possible parce que nous avons les conditions qui nous permettent de le faire alors que dans beaucoup d'autres cas les femmes n'ont pas les moyens de refuser de se marier, de ne pas être avec des hommes. Cette reconstruction implique une déconstruction de son propre désir et de cette idée de croire que tu es dépendante d'un homme. Cette stratégie a fonctionné pour nous et pour d'autres qui ont renoncé à ce schéma. Ici, il y a aussi la question de la libération sexuelle car on dit que le DF est très libéré, que les filles peuvent avoir plusieurs compagnons sexuels mais, attention, ce que nous tenons à dire sur cette question du féminicide c'est qu'il n'y a pas besoin d'avoir une relation affective pour être confrontée au féminicide, dans beaucoup de féminicides ce sont aussi les amants d'un soir qui les ont tuées non ? C'est pourquoi nous insistons sur le fait que le système de l'hétéroséxualité obligatoire est en partie responsable de la continuité du féminicide. Le problème n'est pas qu'un homme soit avec une femme, le problème c'est la construction de cet homme et c'est aussi la construction de cette femme. C'est une question complexe, la construction de la masculinité est une construction féminicide et il est dangereux de continuer à construire cette masculinité et cette féminité comme dichotomiques et complémentaires. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste.
Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Rita E., elle, fait le lien entre l'histoire familiale (mère indigène émigrée au DF), l'expérience d'exclusion et de lutte des migrant.es pour s'installer sur des terrains du centre, les luttes ancestrales des peuples originels pour la défense de leurs territoires et son travail auprès des filles du refuge :

« Quand je vois la proposition du féminisme communautaire de récupérer la mémoire ancienne, de trouver sa place dans ce temps et dans cet espace et quand je vois comment mes camarades indigènes résistent au système et à cette conception du monde qui consiste à le penser de

manière hégémonique, il me semble que c'est à partir de là que je peux dire que je suis indigène, politiquement je suis indigène parce que je suis issue des classes populaires installées au DF et je suis féministe communautaire parce que j'accompagne les luttes des femmes et je lutte aussi contre l'oppression des femmes de ma classe et de mon peuple par le système patriarcal.[...] J'ai eu l'occasion d'accompagner mon copain pour une enquête de terrain qu'il a menée au Venezuela dans une communauté indigène [...], leurs terres sont envahies par les grandes compagnies minières. Cette communauté n'est pas opposée à l'exploitation minière au contraire mais ils disent "nous voulons le faire avec nos propres méthodes parce que nous savons prendre soin de la terre mère, nous savons préserver l'esprit de la montagne". Ils ne sont pas opposés à l'extraction des ressources pour satisfaire les besoins mais ils voudraient le faire depuis les connaissances qu'ils possèdent qui me semblent beaucoup moins voraces. [...] J'ai grandi dans le quartier d'Iztapalapa, dans une communauté fondée il y a 37 ans par un groupe de personnes qui se sont installées sur cette terre pour vivre, ici on appelle ça une "colonie illégale" et nous avons longtemps lutté pour avoir le droit d'y vivre. Quand ils sont arrivés là-bas, il n'y avait aucun service, ni eau ni électricité. [...] La première fois que j'ai rencontré les féministes communautaires c'était ici à l'UNAM¹³⁹ mais avant j'étais tombée sur un petit texte *Hilando fino*¹⁴⁰ qui m'avait beaucoup fait réfléchir à ce que moi-même j'étais en train de faire avec ces jeunes femmes "malades mentales" du refuge. »

Rita E., femme 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Le discours du féminisme communautaire met en exergue la force du lien communautaire contre le néolibéralisme qui, *via* les entreprises extractivistes, s'accapare les terres et les ressources naturelles dans de nombreuses régions mexicaines mais aussi un peu partout en Amérique Latine (*The Conversation*, 24/04/2018). L'exemple de la communauté de Cherán qui s'est organisée pour la défense de sa forêt municipale en 2012 est devenu emblématique des mouvements de résistance locaux contre les mégaprojets (aéroports, autoroutes, barrages etc.) et les mobilisations établissent un parallèle entre la défense des territoires et la défense des corps des femmes y compris dans la capitale. C'est dans ce contexte de violence généralisée où les agressions du néolibéralisme semblent se confondre avec la violence d'État portée par les forces militaires et policières que le féminicide rejoint d'autres exactions de nature extrême.

¹³⁹ Rita E. fait référence à la conférence « ¿ *Qué es el feminismo comunitario ?* » organisée le 13 mars 2014 par l'UNAM et le CEIICH [Centre de recherche interdisciplinaire en sciences et humanités].

¹⁴⁰ Le livre *Hilando fino desde el Feminismo Comunitario* de Julieta Paredes paraît en 2010. Il explicite les grandes lignes du féminisme communautaire proposé par la colombienne Paredes.

2. Juvénicide

Alors que le concept de féminicide éclaire depuis plus de vingt ans le contexte et les modalités des assassinats commis contre les femmes en Amérique Latine, celui de juvénicide émerge depuis les années 2010 pour désigner l'assassinat systématique de personnes jeunes. Il est utilisé en Colombie pour aborder la question des tueries de l'armée colombienne qui exécute des jeunes gens en les faisant passer pour des guerrilleros, au Brésil pour se référer à la violence extrême qui touche les jeunes des favelas, au Guatemala, au Salvador et au Honduras pour désigner les nombreux assassinats qui ont lieu dans le contexte des règlements de compte entre gangs. Au Mexique, le concept apparaît dans le contexte meurtrier de la guerre contre le narcotrafic lancée pendant le mandat de Felipe Calderón (2006-2012) et se popularise durant le mandat de Enrique Peña Nieto pour dénoncer les exactions continues des autorités militaires et policières. Dans quelle mesure le féminicide est-il un juvénicide ? Le regard porté sur le juvénicide peut-il aider l'espace de la cause du féminicide à capter davantage l'attention publique sur la violence d'État qu'il dénonce ? Existe-t-il un front commun possible ou une concurrence des causes ? Telles sont les questions que soulève l'emploi de ce néologisme, en particulier depuis l'évènement traumatique d'Ayotzinapa que nous avons abordé dans le chapitre 9. Nous éclairerons cette tension théorique et pratique pour les enquêtés selon deux angles, du côté de « l'emprise », celui de la criminalisation de la lutte sociale, et du côté des « prises », celui de la construction d'un universel antagonique.

2.1. Criminalisation de la lutte sociale

Les ONG estiment le nombre de personnes assassinées au Mexique durant le mandat de Calderón de 2006 à 2012 entre 60 et 90 dix mille tandis que le Système national de sécurité publique a recensé pour les seuls vingt premiers mois du mandat de Peña Nieto 57 899 enquêtes pour homicide volontaire sans compter le nombre de personnes disparues qui a, lui aussi, augmenté en forte proportion : 26 000 personnes entre 2006 et 2012 et plus de 9 000 pour les vingt premiers mois du gouvernement de Peña Nieto (Berlanga, 2015, p. 109). Pour les intellectuel.les qui dénoncent cette conflagration mortifère, les gouvernements néolibéraux qui se succèdent sont responsables des violences policières et militaires qui visent celles et

ceux qui contrarient de près ou de loin l'ambition capitaliste et les différents projets portés par les entreprises transnationales dans le pays :

« Aguas blancas, Acteal, féminicides, normalistes¹⁴¹, ce ne sont que les récentes manifestations de quelque chose de systématique dans notre nation et qui a atteint des niveaux alarmants. On ne peut creuser à un endroit du sol national sans que des ossements et des cadavres inexplicables apparaissent [...] il y a une constante dans cette guerre : la persécution des personnes qui ne sont pas dans le moule et qui sont contre la modernisation, mot qui désigne au Mexique la promotion de l'intérêt privé ou l'expansion de l'entreprise privée. [...] La supposée guerre contre le narcotrafic a été initiée par le gouvernement néoconservateur de Felipe Calderón contre ceux qui ne reconnaissent pas le régime néolibéral comme « naturel » et qui ont été baptisés par ce régime comme appartenant au "Mexique du chaos". Le chaos au Mexique se compose principalement d'indigènes mais aussi de tous ceux qui s'opposent comme les étudiants, les enseignants, et tous ceux qui ne sont pas d'accord avec les politiques de privatisation. » (Abud, 25/11/2014).

Les étudiants assassinés à Iguala en septembre 2014 étaient d'origine indigène et se destinaient au métier d'instituteurs. Ils ont été assassinés alors qu'ils se rendaient en autobus à une manifestation. Les écoles qui les forment, les écoles normales rurales, sont connues pour leur participation au mouvement étudiant de 68 et leur esprit de résistance face aux différentes réformes qui ont tenté à plusieurs reprises de les faire disparaître (Flores Mendez, 2019 ; Hernández, 2019). Leur disparition et leur assassinat mettent en exergue une fois de plus la précarité de la vie des Mexicain.es qui ont fait le choix de s'opposer au schéma du capitalisme global et de privilégier un mode de vie collectif et communautaire. Les menaces qui pèsent sur les jeunes qui se mobilisent rejoignent les menaces subies par les autres activistes du pays. Le destin funeste de ces 43 étudiants est aussi celui que partagent nombre de journalistes et militant.es. Une politique de la peur s'est installée depuis plus de 15 ans au Mexique :

« La disparition de 43 étudiants de l'École normale rurale d'Ayotzinapa, dans l'État de Guerrero (Sud-Ouest), illustre l'apogée d'un processus de criminalisation de la lutte sociale, en particulier des jeunes et des étudiants dans le pays. Au point qu'est apparu le terme de "juvénicide". De nombreuses initiatives et groupes citoyens se sont organisés face à cette violence, que ce soit pour créer des groupes d'autodéfense ou à la recherche des disparus. Ce n'est cependant plus un

¹⁴¹ Le massacre d'Acteal (État du Chiapas) a lieu le 22 décembre 1997, un groupe para-militaire soutenu par l'armée fédérale assassine 45 personnes, principalement des femmes et des enfants, dans l'église du village. Le massacre d'Aguas Blancas (État de Guerrero) est commis le 28 juin 1995 : des policiers mexicains attaquent un camion transportant des paysans qui se rendent à une manifestation, 17 d'entre eux sont assassinés. Les normalistes, étudiant.es des écoles normales qui forment les institutrices et instituteurs des zones rurales du pays, sont régulièrement la cible de la police et de l'armée mexicaine en raison de leur engagement militant.

secteur de la société civile qui doit faire face à la violence mais, d'une manière ou d'une autre, tous les acteurs sociaux qui s'organisent au Mexique doivent affronter cette violence, que ce soit celle des cartels, la destruction de leur communauté, la répression de l'État ou les disparitions d'activistes. » (*The Conversation*, 23/04/2018).

Outre le fait que le féminicide et le juvénicide recouvrent un pan de réalité et de vulnérabilité commune en ce qui concerne l'âge et l'origine ethnique des victimes, les deux concepts sont également liés par la dimension répressive qui peut les faire advenir. Comme nous l'avons souligné plus avant, l'assassinat des féministes et des mères qui luttent pour défendre les droits des victimes de féminicide ou de tentatives de féminicide est devenu une catégorie à part entière du féminicide, le féminicide politique. Ci-dessous, la leader de l'ONCF et Norma Andrade, une mère de victime devenue militante, témoignent des risques mortels qu'elles encourent.

« - [María de la Luz Estrada] : Les *Católicas* me demandent de ne pas faire autant de déclarations, de ne pas m'impliquer autant car c'est très risqué, elles me disent que je ne dois pas dire telle ou telle chose, pour moi c'est compliqué, je connais les risques, je ne suis pas naïve et pourtant [...]

- [M. Lapalus] : On n'a pas le choix ?

- [María de la Luz Estrada] : Non, on n'a pas d'autre choix, je ne peux pas ne pas parler [...] les collègues de l'Observatoire ont peur aussi, elles disent qu'ils ont tué plusieurs mères qui défendaient leurs filles et que c'est un sujet très grave, très dangereux. Moi je leur dis que oui mais que nous sommes obligées de prendre la parole indépendamment du fait que l'on va accompagner ou non le cas, l'Observatoire ne peut pas se taire. »

María de la Luz Estrada. Directrice de l'association *Católicas por el Derecho a Decidir*. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

« Après le deuxième attentat, on m'a donné une équipe de sécurité, aujourd'hui j'ai des gardes du corps qui me protègent 24 heures sur 24. Au départ ils avaient mis un filtre sur mon téléphone, ce n'est pas moi qui répondait aux appels douteux mais le commandant ou les avocats qui formaient le cercle rapproché de sécurité, cela avait permis de réduire les menaces, en 2012 j'en recevais encore quelques-unes, actuellement je suis tranquille je n'en reçois pas

mais je pense que c'est en raison de toutes les mesures de sécurité qui ont été prises, sans cela je n'ose imaginer comment serait la situation. »

Norma Andrade. Mère de Lilia Alejandra assassinée à Ciudad Juárez. Co-fondatrice de Nuestras Hijas de Regreso a Casa. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement organisationnel.

La criminalisation de la lutte sociale comme contexte déterminant du juvénicide et du féminicide souligne de manière terrible pour les citoyen.nes mexicain.es l'implication de l'État dans les violences létales et massives utilisées comme « poudre à disparaître¹⁴² » contre celles et ceux dont les vies et les avis ne comptent pas.

2.2. L'État contre « l'universel antagonique »

« L'universel antagonique » ce sont les exclu.es du discours officiel mexicain, celles et ceux qui ne sont pas dit.es mais qui pourtant fondent ce discours d'exclusion. À ce titre, Mariflor Aguilar défend l'idée que « le seul universalisme possible est celui qui se construit sur la base et en relation avec un groupe exclu » et que, par conséquent, « le changement ne peut venir que de l'identification avec l'exclu.e, avec la victime » (Aguilar, 2007, p. 182). Lors des événements d'Ayotzinapa, c'est bien la construction de cet universel antagonique qui agite les discussions :

« Bien entendu il y a un lien [entre Ayotzinapa et le féminicide], c'est une question d'abus et de décomposition sociale, nous sommes face à une perte de valeurs qui se traduit par la disparition de ces garçons, de ces étudiants normalistes parce qu'ils ne vont pas dans le sens des intérêts du gouvernement et les filles, de la même manière, n'ont pas beaucoup de valeur. Il y a la question de la pauvreté, de la précarité dans laquelle elles vivent mais aussi la question de la non action des autorités, de l'impunité. »

Carlos D., homme, 40 ans. Gérant d'un centre de transport routier. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

La définition de la violence féminicide comme mécanisme permettant de maintenir un ordre social (Monárrez Fragoso, 2009) ainsi que la compréhension de la misogynie non seulement comme rejet des femmes mais aussi comme expression d'une violence qui humilie

¹⁴² Expression de Dennis Silk reprise par Avishai Margalit dans *La société décente* pour caractériser la transparence imposée par le groupe dominant au groupe dominé qui ne doit pas être vu et disparaître (Margalit, 2007, p. 100).

les corps masculins des rivaux assassinés fondent un cadre analytique de symbolisation du genre dans lequel ces violences acquièrent une intelligibilité.

« Au Mexique est tué tout ce qui n'est pas construit à partir d'un paramètre masculin ».

Jerónima B., femme, 29 ans. Formatrice en droits humains. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Rita Laura Segato, dont les travaux portent sur la dimension expressive du féminicide, explique ce processus de féminisation des vaincus et le lien entre l'appropriation d'un territoire et l'appropriation des corps, indépendamment du sexe de ces derniers :

« La féminisation des corps des vaincus au travers de leur sexualisation, comme dans la prison d'Abu Graib ainsi que la possession forcée des corps des femmes et des fillettes avec pour conséquence leur insémination, comme dans les guerres occidentales et contemporaines de l'ex-Yougoslavie, confirment l'équivalence permanente entre corps et territoire. Soumission, sexualisation, féminisation et conquête fonctionnent comme des équivalents symboliques dans l'ordre belliqueux patriarcal. » (Segato, 2006, pp. 5-6).

Cette analyse est par ailleurs largement partagée par les féministes qui ont montré comment la domination des hommes sur les femmes se combine à d'autres formes de dominations résultant des rapports de classe ou d'ethnie¹⁴³.

Les liens ténus entre féminicide et juvénicide résideraient dans cette relation coloniale entre territoire et corps féminin/féminisé qui fonde l'exercice de la violence par l'État mexicain vu comme « un État frauduleux dans lequel l'imbrication entre les domaines institutionnels et les domaines du crime organisé est si grande que c'est pratiquement la même figure qui agit, avec ou sans casquette, avec ou sans uniforme » (Valenzuela Arce, 2018, p. 77).

Le juvénicide d'Ayotzinapa s'inscrit malheureusement dans une longue suite de crimes collectifs contre des jeunes gens impliquant de manière trouble des forces militaires/policières et le narcotrafic, parmi les plus marquants : la tuerie du Heaven¹⁴⁴ et le massacre de

¹⁴³ Sonia Dayan-Herzbrun explique, par exemple, comment les individus ou les groupes sur lesquels s'exerce le pouvoir sont placés du côté de la passivité et assimilés à du féminin (Dayan-Herzbrun, 2005).

¹⁴⁴ Le 26 mai 2013, 13 jeunes (5 filles et 8 garçons) qui faisaient la fête dans un bar du centre de la capitale sont séquestrés et emmenés dans un ranch à Tlalmanalco (État de México). Les filles sont violées avant d'être étranglées, les garçons sont déshabillés et exécutés. Au moins un agent de police de la capitale est impliqué.

Tlataya¹⁴⁵. La responsabilité de l'État dans ces assassinats et l'impunité qui les entoure rapprochent de fait juvénicide et féminicide. Dans le sillage de ces deux néologismes, un troisième, le transféminicide, interroge à nouveaux frais le motif de genre des assassinats commis dans la capitale.

3. Le transféminicide

3.1. Visibilisation médiatique

Au milieu des années 2010, la problématique des assassinats contre les personnes transgenre et transexuelles émerge dans les médias et *a fortiori* dans la capitale où les minorités sexuelles se regroupent dans des quartiers centraux comme la Zona Rosa, Condesa ou Cuauhtémoc. L'affirmation de ces identités sexuelles y est interprétée comme une offense au système hétéropatriarcal qui promeut l'hétérosexualité et la procréation comme les seules normes valides, justifiant ainsi la violence comme une réaction légitime :

« En moins d'un mois, dix assassinats de transexuelles ont été commis dans plusieurs entités du pays, ce qui inquiète la communauté, surtout dans la ville de México. "Il y a une augmentation d'assassinats de femmes transexuelles. Ce sont des transféminicides parce qu'ils sont liés aux discours de haine et aux manifestations organisées par le Front national pour la famille et pour l'Église qui incitent à l'intolérance et font que les gens, selon leur propre perspective de la justice, descendent dans la rue non seulement pour exprimer leur opinion mais aussi pour ôter la vie des ces personnes" dit Ari Vela Morales, présidente de l'organisation Almas Cautivas [Âmes Captives] qui défend la communauté transexuelle. Le Mexique occupe la deuxième place en termes d'assassinats de femmes trans dans le monde. Entre 2007 et 2015, 283 femmes transexuelles ont été assassinés selon le Centre de soutien aux identités trans, ce qui s'explique par les campagnes de haine. "Ce n'est pas un hasard si depuis la manifestation pro-famille jusqu'à aujourd'hui il y a eu 10 assassinats de femmes trans, trois d'entre eux dans la ville de México, en plus d'une tentative d'homicide lors de laquelle la victime a heureusement survécu. La hiérarchie catholique défend l'idée que la personne qui est différente ne peut pas avoir les mêmes droits par le simple fait qu'elle n'est pas reconnue dans ses statuts ecclésiastiques" ajoute-t-elle. Les assassinats de Paola Ledezma, le 6 octobre dernier dans la ville de México et de l'activiste Alessa Flores, le 13 octobre dans la chambre d'un hôtel dans le quartier Cuauhtémoc, également dans la capitale du pays, ont tiré la sonnette d'alarme. "Les assassinats ont été commis par étranglement, coups de couteaux, brûlures, parfois ils leur arrachent les parties, les

¹⁴⁵ Le 30 juin 2014, 22 jeunes dont plusieurs mineur.es sont exécuté.es lors d'une opération de police à Tlataya (État de México) alors même qu'elles et ils s'étaient rendu.es aux forces militaires.

tuent d'un coup de pistolet, et dans la majorité des cas ils s'acharnent sur le corps des femmes trans, bien plus que dans n'importe quel autre homicide. Et cela c'est aussi de la responsabilité de l'État : il n'y pas de nécessité d'enquêter sur le meurtre d'une femme transsexuelle et pire encore on relâche le coupable au bout de deux jours, comme cela s'est produit dans le cas pour Paola, ils ont libéré le criminel, un garde du corps à la formation militaire" » (*La Jornada*, 30/10/2016).

Cette critique du pouvoir religieux et politique accompagne la fin de règne de l'un des hommes les plus puissants et influents de la capitale : le cardinal Norberto Rivera, archevêque de la cathédrale de México de 1995 à 2017. Ses liens avec le pouvoir médiatique, politique et économique ainsi que son intransigeance face au mariage gay et au droit à l'avortement en font un leader du conservatisme dans la capitale (Lapalus, 2015b). Au Mexique comme en Europe, « ces visions conservatrices de la religion jouent un rôle de catalyseur de l'opposition à l'égalité de genre et de sexualité » (Paternotte et Kuhar, 2018, p. 13) et alimentent un mouvement « anti-genre » violent.

3.2. Féminicide vs transféminicide

Le néologisme transféminicide, on l'a vu, se popularise pour désigner le crime d'une femme transgenre ou transsexuelle. Cependant, le motif du meurtre et l'acharnement avec lequel il est commis fait que les enquêté.es hésitent entre transféminicide et féminicide pour définir ces assassinats :

« - [Valeria I.] : C'est un transféminicide mais celui qui tue ne les tue pas parce que ce sont des trans mais parce que ce sont des femmes. Je crois que le féminicide englobe aussi les crimes de haine par homophobie.

- [Ximena G.] : Oui parce que ce qui est puni c'est le fait qu'un homme ait des traits féminins.

- [Valeria I.] : Ou des comportements.

- [Guadalupe] : Tout ce qui peut être associé au féminin.

- [Valeria I.] : Oui parce que quand on cherche à caractériser un féminicide, ce qui compte c'est qu'on a tué parce que l'autre personne avait un comportement féminin. »

Valeria I, transgenre, 50 ans. Sexologue et défenseure des droits humains. Entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement indépendant.

Ximena G, femme, 56 ans. Vendeuse de tickets de métro à México. Entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement indépendant.

Si le terme de transfémicide permet de visibiliser la problématique, beaucoup d'enquêtes englobent les assassinats des transsexuelles/transgenres dans la définition du féminicide, les victimes étant tuées pour avoir choisi d'adopter une apparence féminine et souvent avec des signes de torture similaires à ceux constatés sur les victimes femmes :

« C'est l'expression la plus élevée de la violence qui prétend annuler toutes les formes sous lesquelles le féminin se manifeste. Je pense que le féminicide ne s'exprime pas seulement contre les femmes mais contre tout ce qui représente le féminin. C'est l'expression de violence la plus extrême car ce qu'elle cherche c'est supprimer, assassiner. Elle se manifeste au travers de symboles très concrets qui s'expriment sur le corps féminin, c'est pour cela que c'est l'expression la plus extrême, c'est comme si plusieurs formes de violence s'unissaient en un acte, l'acte de l'assassinat. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Yerma L. et Violeta G. expliquent toutes deux que les femmes trans ont perdu les privilèges que leur conférait auparavant leur appartenance à l'ordre masculin, la protection et l'immunité de la classe masculine. Elles partagent, ce faisant, la vulnérabilité du groupe construit comme femmes :

« - [Violeta G.] : Selon moi, c'est un assassinat systématique pour des raisons de genre mais pas seulement car cela touche n'importe quelle personne construite comme femme ou qui, d'une manière ou d'une autre, voudrait sortir ou sort de la place qu'on lui a assignée. Cela a à voir avec la haine et la misogynie, et aussi avec la peur, une peur très grande des femmes.

- [M. Lapalus] : Et qui sont les victimes ?

- [Violeta G.] : Les femmes comme construction, car c'est ce que je voudrais souligner, les femmes trans sont aussi victimes du féminicide car cela a à voir avec le fait qu'un homme quitte sa position privilégiée pour être une femme. Il peut aussi en être victime par rapport à sa corporalité féminisée. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

« - [M. Lapalus] : Qui sont les victimes du féminicide ?

- [Yerma L.] : Je crois que tous ceux qui ne sont pas dans l'ordre masculin des choses, nous toutes et tous qui ne sommes pas dans cet ordre et aussi celles qui renoncent à y être.

- [M. Lapalus] : Comment ça ?

- [Yerma L.] : Oui je pense par exemple aux femmes trans. Au contraire des hommes trans, les femmes trans ont décidé de renoncer à être des hommes et pour cette raison elles souffrent d'une forme de violence très différente. Cela arrive y compris en termes de classe, je crois que ceux qui sont dans une classe de pouvoir et qui renoncent à leurs privilèges, les hommes qui commencent à questionner leurs manières d'être homme par exemple, en subissent les conséquences et des sanctions sociales. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

Cette définition du féminicide qui inclue les victimes trans souligne bien la dimension de contrôle qui motive les meurtres et les assassins. Elle permet de souligner comment la violence masculine censure tout comportement d'un corps féminisé qui dévie de la norme de genre. Le dernier rapport de *Letra S*¹⁴⁶ sur les meurtres LGBTI+ confirme la sanction sociale qui s'abat contre les trans : les femmes trans sont touchées dans 54,5 % des cas contre 2,5 % pour les hommes trans (*Letra S*, 2021).

On notera cependant que le néologisme transféminicide est désormais couramment employé. Il apparaît dans l'entrée « transphobie » dans le glossaire du CONAPRED, le conseil national pour prévenir les discriminations, aux côtés du concept de transcide :

« [La transphobie] peut dériver en violence extrême comme les crimes de haine que l'on nomme transcide contre des femmes et des hommes trans, même si l'on doit préciser que ce délit n'est pas encore reconnu légalement. Dans le cas spécifique des femmes trans, on parle de transféminicide pour mettre en exergue leur double condition, de femmes et de trans. » (CONAPRED, 2016).

Preuve de la reconnaissance conquise par les associations, le monde politique de la capitale s'est lui aussi saisi du concept comme Ernestina Godoy, la procureure générale de la capitale, qui, en octobre 2021, a demandé pardon à la famille de Paola Buenrostro, jeune transsexuelle assassinée, pour la non prise en compte de la perspective de genre dans l'enquête du transféminicide commis (*Euronews*, 01/10/2021).

* *

*

¹⁴⁶ *Letra S* est à l'origine une association civile fondée en 1994 par des activistes, des médecins et des journalistes pour lutter contre la désinformation autour du sida. Elle a peu à peu étendu son travail de communication à tous les sujets touchant la santé et les droits humains des personnes LGBTI+.

Ce chapitre a montré comment le concept de genre, central dans la définition du féminicide, est requestionné par différents contextes d'expression de la violence dans la capitale, entraînant des tensions entre les groupes mais également des coalitions. La violence contre les femmes d'origine indigène, la violence contre les personnes transsexuelles et transgenres, la criminalisation de la jeunesse sont autant de pans d'une extrême violence que l'on cherche à comprendre pour mieux la combattre. La controverse née autour du *leitmotiv* des mobilisations post Ayotzinapa « *Fue el Estado* » [« C'est l'État »] permet peut-être de saisir le point de bascule qui s'est opéré dans les espaces de résistance contre le féminicide quant au rapport à l'État et à la compréhension de l'impunité du féminicide. En effet, j'ai été témoin de nombreuses discussions passionnées autour de la légitimité et du bien-fondé du slogan « *Fue el Estado* » : comment peut-on raisonnablement accuser l'État mexicain, comme entité politique ou pouvoir public, de tuer volontairement sa population et en particulier les femmes ? Là encore, chercher ce qui se cache derrière les formules peut peut-être permettre de reformuler la colère et d'approcher le sens profond de cette nouvelle définition du féminicide qui déclare avant tout l'État coupable :

« Tous ces groupes qui brandissent le féminicide [...] je ne suis pas du tout d'accord sur la manière dont ils travaillent le genre et le féminicide, j'ai l'impression que c'est un problème beaucoup plus grave, qui doit être envisagé d'une façon beaucoup plus grave et qu'il n'est pas possible de travailler avec l'État qui est celui qui tue ces femmes. Je ne sais pas comment t'expliquer mais je crois plus en l'art, la culture et les autres types d'expression que dans les universitaires et leur conception du genre qui en plus me semble une explication trop courte pour ce qui est en train d'arriver. Je crois que l'État est une partie du crime, que l'on ne peut pas continuer à demander à l'État de faire ce qu'il ne fera jamais. »

Alba O., femme, 71 ans. Avocate. Entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

CHAPITRE 12.

Faire justice.

Penser une alternative vindicatoire

Dans les deux premières parties, il s'est agi de faire apparaître comment les espaces de résistance, confrontés à l'invisibilisation et à l'indifférence, se sont emparés de la question de la justice ou plutôt du manque de justice. La publicisation du concept de féminicide, son entrée dans la loi (2007) puis dans le code pénal (2011) ont constitué des prises importantes pour étendre, développer et multiplier les espaces de résistance qui ont acquis pour certains une existence institutionnelle. Le mandat de Peña Nieto a placé la violence de l'État de México puis la violence de la capitale dans la lumière, éclairant sous un nouveau jour la controverse historique sur le rôle de l'État mexicain dans le féminicide, sur le sens à donner à l'impunité comme motif de continuité du féminicide et donc également sur la manière de rendre justice aux victimes et de punir les coupables. Ce dernier chapitre aborde les effets de cette nouvelle configuration sur les espaces de résistance en termes de ressentis de l'injustice et de recherche de nouveaux modes de régulation de celle-ci.

Il convient alors de repartir de la définition originelle du féminicide par Lagarde pour comprendre comment les termes de sa définition ont été à l'appui de deux positions concernant l'attitude à avoir pour les féministes envers l'État et son (in)action. Si Lagarde a introduit dans la définition du féminicide le motif de l'impunité et de la responsabilité des autorités, aux côtés du motif de genre, avec l'objectif de légitimer des actions politiques et des réformes depuis l'habitat institutionnel, la responsabilité de l'État dans la définition du crime a également alimenté dès l'origine du concept une autre position, plus radicale, qui considère qu'il est très difficile, voire impossible, de travailler sur la question du féminicide avec un État patriarcal¹⁴⁷ et des institutions patriarcales qui sont impliquées, à des degrés divers, dans la continuité des meurtres. Ainsi, dans le contexte de lassitude et d'exaspération qui entoure

¹⁴⁷ On retiendra ici l'analyse de l'État patriarcal donnée par Marie-France Labrecque qui considère que « le patriarcat de l'État est enchâssé dans et s'exerce à travers la procédure - pensons ici aux agences de l'État, aux lois, aux règlements, à la bureaucratie et aux fonctionnaires. Le patriarcat d'État sévit indépendamment du sexe des personnes qui le servent » (Labrecque, 2012, p. 153). Cette analyse permet de penser le niveau macro et structurel de la violence patriarcale. Elle éclaire également la politique de simulation des instances dénoncée par les enquêtés au sens où « l'État patriarcal peut émettre des législations en faveur de l'égalité de genre et continuer à victimiser les femmes car l'idéologie patriarcale survit en dépit des mesures concrètes prises pour venir à bout du patriarcat » (Labrecque, 2012, p. 154).

les années du gouvernement de Peña Nieto, il semble que cette deuxième position prédomine sur la première avec des conséquences pour les acteur.es des espaces de résistance, certain.es restant fidèles à leur position initiale et à leur objectif de résister depuis les institutions malgré les reproches ou les attaques subies par un entourage qui ne comprend plus ce positionnement, d'autres se questionnant sur leur positionnement en essayant de composer avec leur appartenance institutionnelle et une critique de l'État et du pouvoir, d'autres encore choisissant de durcir leur position anti-État. Cette inflexion interprétative du concept de féminicide comme crime d'État dans un contexte grandissant de défiance vis-à-vis de toute incarnation de l'autorité étatique constitue une fenêtre d'opportunité pour le développement et la recherche de nouveaux modes de régulation.

« À quoi bon travailler avec l'État alors que c'est lui qui les tue ? »

Alba O., femme, 70 ans. Avocate. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Ces personnes qui sont en poste, ces experts, ces femmes avocates, celles et ceux des ministères Publics qui sont chargé.es de mener des enquêtes devraient avoir conscience de ce qu'est un féminicide parce que tout n'est pas défini dans la loi, le féminicide doit être analysé dans le cadre de la violence de genre, la violence dont moi j'ai souffert n'existe pas dans un cadre juridique mais dans notre quotidien, elle se tisse au quotidien. Cette violence de genre est bien structurée, elle vient de l'Église, elle vient de l'école, elle vient de la famille, de ma mère qui considère que ce n'est pas important que j'aille à l'école, de la société qui considère que ce n'est pas grave si on me retrouve morte ou si je disparaïs. La violence féminicide a strictement à voir avec la manière dont on applique le cadre juridique, qui l'applique et comment, ce n'est pas seulement le fait de tuer violemment une femme mais aussi la manière dont l'État perpétue la mort violente sur cette femme au travers de ces autres corps. »

Rita E., femme, 35 ans. Travailleuse sociale. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Celles et ceux qui ont partagé leurs réflexions et leurs expériences sur le tort souffert mais aussi sur les moyens mis en œuvre pour le réparer produisent un discours qui mêle honte et fierté, humiliation et honneur, mépris et reconnaissance, impunité et justice. Les références à la justice sont ainsi omniprésentes dans les discours définitionnels du concept, les entretiens des enquêté.es et les actions collectives alors que la défiance est quasi totale vis-à-vis de l'institution judiciaire. Quelle est donc cette justice qui se manifeste avant tout comme un

manque à combler ? Que recouvre l'impunité des crimes du côté des victimes ? Quel lien font les acteur.es entre ce manque et les modalités de résistance mises en œuvre pour lutter contre le féminicide ?

Ce dernier chapitre, inspiré de l'article « Faire justice en temps de féminicide » (Lapalus, 2022), propose de comprendre, dans le contexte d'impunité du Mexique, comment le concept de féminicide ainsi que certains espaces de résistance qu'il a engendrés constituent en eux-mêmes un modèle de régulation sociale alternatif et vindicatoire qui, par des actions de contre-offense, cherche à rééquilibrer le rapport de force entre victimes et coupables.

Dans un premier temps, on documentera le cadre théorique qui permet d'envisager une nouvelle grille de lecture et de compréhension des espaces de résistance contre la violence masculine au Mexique en organisant le propos autour des trois « mouvements » qui nous semblent structurer le modèle vindicatoire : d'abord l'identification de la dette et de l'offense, puis la prise en charge de la dette et enfin l'effet de reliance sociale¹⁴⁸. La suite du chapitre illustrera à partir du terrain d'enquête et du matériel recueilli cette dimension vindicatoire acquise par différents espaces et pratiques de résistance depuis la langue, l'action directe, l'art ou le droit. L'objectif est de mettre en évidence comment le concept de féminicide offre un mode de régulation sociale à part entière depuis la définition de l'atteinte incommensurable subie par les femmes jusqu'à la réparation symbolique du « mécompte » (Rancière, 1995).

1. Penser l'évolution des espaces de résistance au prisme de la socialité et de la justice vindicatoire

L'identification des « prises » des acteur.es relève d'un travail de dévoilement des stratégies mises en place pour lutter contre un puissant sentiment de déni de justice et nous invite à dépasser « le pouvoir d'occultation » du discours pénal qui « nous rendrait aveugles à d'autres modes de régulation » (Vanhamme, 2011b, p. 14). Nous nous inscrivons ici dans les pas des chercheur.es du séminaire de Malte (Vanhamme, 2011a ; Strimelle, 2015) qui ont travaillé à définir les contours d'une socialité vindicatoire qui s'exerce comme mode de régulation de la vie collective en parallèle du système de justice étatique. De même, nous suivons les perspectives proposées par l'anthropologue Raymond Verdier et le philosophe Marcel Hénaff qui ont comparé le système de la justice vindicatoire des sociétés segmentaires

¹⁴⁸ La notion de reliance renvoie au rétablissement de liens entre le groupe et la communauté et implique l'existence d'un système médiateur (Bolle de Bal, 2003). Les pratiques vindicatoires visant à rétablir l'échange entre victimes et coupables de l'offense assurent cette médiation.

et la justice arbitrale des sociétés politiques en termes de prise en charge des victimes. Cette piste de recherche résonne de fait avec les théories féministes de la justice qui travaillent à penser la spécificité du tort commis à l'égard des femmes et des systèmes alternatifs de justice¹⁴⁹. Notre objectif sera d'explicitier les points saillants de ce que nous envisageons comme un mode de résistance hautement contraint par l'absence de régulation étatique de la violence extrême contre les femmes. En effet, si les recherches actuelles sur les modes de régulation alternatifs des conflits se développent avant tout pour comprendre comment améliorer la prise en charge des victimes en sus d'un processus juridique traditionnel qui juge les coupables et établit des peines, le contexte du féminicide au Mexique oblige les acteurs au contraire à penser l'existence de modes de régulation alternatifs en situation d'anomie, c'est-à-dire en l'absence d'application des lois comme « normes ayant un effet régulateur sur l'organisation sociale » (Guibet Lafaye, 2012, p. 14).

Examinons maintenant les trois caractéristiques du modèle de régulation vindicatoire que nous retenons pour notre cadre d'analyse.

1.1. Dette de vie et dette de justice

Marcel Hénaff comme Raymond Verdier placent au centre de leur réflexion sur la justice vindicatoire la spécificité du crime de sang en tant qu'offense incommensurable :

« Il y a crime de sang chaque fois qu'une vie humaine est détruite. La situation que crée cette destruction est celle de l'irréversible. Tout autre type de crime, si grave soit-il, laisse à la victime une chance pour une action. En revanche, la destruction de la vie, appartient à une catégorie incomparable de l'offense [...]. Car la perte de la vie est définitive. Et c'est cela qui lui confère un prix infini, c'est cela qui fait de la dette de sang une dette à nulle autre pareille. » (Hénaff, 2000, p. 38).

Pour Hénaff, c'est cette perte irréversible, impossible à compenser qui peut nous faire comprendre l'enjeu de la justice vindicatoire et de la recherche d'une réparation en termes de reconnaissance de l'offense subie :

« Les offensés ressentent un besoin de compensation qui semble impossible à satisfaire. Telle

¹⁴⁹ Du côté du versant transnational, on pense à la justice de genre (Facio, 2002) promue par les organismes onusiens et les réseaux de femmes qui utilisent l'espace supra-étatique pour redonner une place aux victimes dans la résolution de la dette d'injustice. Du côté de l'espace académique et de la critique du droit, les féministes interrogent le mépris du droit et la place du sujet femmes en travaillant à la reformulation du droit (comme ce fut le cas lors de la promulgation du délit de féminicide dans les codes pénaux) et à l'analyse de la redéfinition des relations sociales et juridiques comme dans le travail comparatif de *Haciendo justicia : interlegalidad, derecho y género en regiones indígenas* (Sierra, 2004).

est l'énigme. C'est parce que les proches de la victime savent bien que la perte est irréversible, que la vie de l'être cher ne sera jamais rendue, que ce qu'ils/elles attendent du coupable ce n'est pas tant qu'il soit puni, c'est un geste de reconnaissance radical et explicite du dommage infligé, un partage de la douleur, un mouvement de compassion par lequel le mal causé est compris et regretté comme un dommage incalculable. Ce meurtre est d'abord ressenti comme une expression d'une sorte de mépris extrême, par son crime l'offenseur a affiché une volonté de nier et de détruire quelqu'un, et par là de nier aussi la souffrance de ses proches. [...] C'est de cela, non moins que de la vie perdue, que l'on attend réparation. C'est cette réparation que vise avant tout la vieille justice vindicatoire. Cette réparation la justice moderne ne l'offre pas. » (Hénaff, 2000, pp. 38-39).

La distinction qu'opère Hénaff entre la justice moderne et la justice vindicatoire porte alors sur la visée de la régulation. Alors que la justice arbitrale acte l'impossibilité de changer la réalité – car ce qui est fait est fait – et vise à punir le coupable en prévision afin que personne ne soit tenté de reproduire le crime, la justice vindicatoire est, elle, tournée vers la prise en charge de l'offense et de la douleur (Hénaff, 2000, p. 44) afin de pouvoir envisager une possibilité de réparation collective.

C'est cette perte irréversible, impossible à compenser qui peut nous faire comprendre l'enjeu de la recherche d'une réparation en termes de reconnaissance de l'offense subie dans le contexte du féminicide. En effet, pour celles et ceux qui théorisent le féminicide au Mexique, la dette de sang et le mépris extrême sont des notions très concrètes qui obligent à interroger le sens de la cruauté et à élaborer de nouvelles catégories de pensée à l'instar du « capitalisme gore » qui, pour Sayak Valencia, se réfère à « l'effusion de sang explicite et injustifiée [...], au pourcentage très élevé de viscères et de corps démembrés, fréquemment associés au crime organisé, au genre et aux usages prédateurs des corps » (Valencia, 2010, p. 15). Penser le féminicide en termes de dette de vie permet d'inscrire la douleur et l'incompréhension des proches ainsi que la mobilisation de la société civile dans un mouvement légitime de recherche de compensation du tort.

De son côté, Verdier précise deux aspects fondamentaux dans l'identification de la dette de vie. Le premier, c'est que l'offense est identifiée comme une atteinte au capital-vie d'un groupe, groupe qui prendra en charge la réplique, les victimes étant empêchées d'agir comme Hénaff l'a montré. Cet aspect permet à Verdier de distinguer la réplique vindicative (qui relève de la vengeance au sens moderne comme revanche à titre personnel brutale, incontrôlée et non codifiée) et la réplique vindicatoire qui cherche dans l'action de retour une réparation de l'offense subie et une reconnaissance en tant que groupe offensé.

« Le passage du plan psychologique du vindicatif au plan social du vindicatoire a lieu lorsqu'il s'agit non de se venger à titre individuel, de se faire justice, mais de faire justice, de venger le capital-vie du groupe auquel on appartient et qui a été injustement diminué, méconnu et méprisé. » (Verdier, 2004, p. 6).

Le second, c'est le lien entre l'atteinte à la vie et l'atteinte à la dignité humaine que l'anthropologue classe ensemble dans l'atteinte au capital-vie du groupe susceptible de mettre en mouvement la « puissance réactive » et la « force défensive » d'un adversaire contre un autre (Verdier, 2004, p. 5). Cette définition de l'atteinte au capital-vie du groupe entre en résonance directe, nous semble-t-il, avec le motif de genre et l'identification des femmes comme groupe cible portés par le concept de féminicide.

1.2. Offense et contre-offense

La justice vindicatoire s'appuie sur « un rapport d'échange bilatéral résultant de la réversion de l'offense et de la permutation de l'offenseur et de l'offensé. L'offense suscitant une contre-offense, la relation initiale s'inverse, l'offensé devient l'offenseur et vice versa. » (Verdier, 1980, p. 14). Si la régulation vindicatoire a été étudiée principalement dans les sociétés segmentaires fonctionnant par petites unités (clans, groupements de clans), l'apparition d'un système de justice arbitrale remplaçant la prise en charge de l'offense par le groupe offensé, on constate que plusieurs hypothèses ont été émises quant à la survivance des schèmes vindicatoires dans nos sociétés modernes.

Ainsi, Hénaff considère-t-il que la justice moderne est impuissante à compenser le besoin de reconnaissance de la souffrance endurée par les victimes, en particulier dans les cas d'une dette de sang :

« Au fond du système vindicatoire apparaissait la question de la compensation nécessaire pour toute offense, pour tout manque, et finalement cette certitude donnée par une multitude de témoignages venus de toutes les cultures ; derrière toutes les dettes se profile la dette de vie. La question est donc celle-ci : qu'en est-il de cette dette de vie quand s'impose la forme de la société politique ? L'effacement du système vindicatoire ne supprime pas pour autant la dette créée par l'offense, particulièrement le crime de sang. Si seule l'autorité souveraine est habilitée à juger et punir, et cela selon des normes reconnues et acceptées par tous, qu'est-ce que cela veut dire ? Ceci sans doute : que l'État prend sur lui la dette [...] mais il ne prend pas en charge la souffrance des victimes. » (Hénaff, 2002, p. 313).

Dans le cadre des activités de commémoration du dixième anniversaire de la tragédie de

l'École polytechnique de Montréal, Hénaff interroge également la nature de l'exigence de justice des familles endeuillées et l'absence de prise en charge de la douleur par la justice moderne. Il décrit comment, malgré la condamnation à mort d'un meurtrier, une dette reste en souffrance pour les proches. L'insensibilité du meurtrier, son absence de remords, l'indifférence pour la vie volée sont autant de marques d'humiliation qui redoublent la violence première de l'assassinat et constituent « une sorte de continuation du crime, presque aussi difficile à accepter que le meurtre lui-même » (Hénaff, 2000, p. 32). Pour l'anthropologue et philosophe, c'est cette dette restant en souffrance dans le traitement judiciaire actuel qui peut trouver une compensation dans la prise en charge symbolique de la réversion de l'offense.

Pour Verdier, l'actualité du système vindicatoire et de la prise en charge de l'offense se situerait plutôt dans les nouvelles formes de réparation nées du droit international qui redonnent une place aux victimes dans la résolution de la dette :

« L'État impérial romain, l'État monarchique de l'Ancien régime, l'État moderne républicain ont monopolisé la vengeance en en faisant un attribut de la souveraineté politique et un moyen de gouvernement. Duels d'honneur et vendettas furent interdits au nom de l'ordre public souverain. Accusateur et juge, l'État, ayant pris la place de la victime, devint le premier offensé, le criminel se trouva face à son crime et à son juge, et la relation de l'offenseur à sa victime passa au second plan. L'État savait punir, mais n'était pas préoccupé de réparer [...] À son tour, l'État allait être mis sur le banc des accusés, et c'est alors que les nouvelles victimes de ses crimes racistes et génocidaires, crimes de guerre et contre l'humanité, commencèrent à faire valoir leurs droits à réparation. Avec l'instauration d'une communauté supra-étatique, la reconnaissance de l'homme comme sujet international et l'élaboration d'un droit humanitaire, la justice vindicatoire appelle de nouvelles sanctions et de nouvelles grâces. » (Verdier, 2004, p. 6).

En ce sens, il convient de prêter plus largement attention aux ponts cognitifs qui peuvent s'établir entre l'activation des schèmes de la justice vindicatoire et la mobilisation historique du féminisme contre les multiples formes de violence sexuelle et sexiste. L'essor des mots d'ordre féministes appelant à un renversement de la honte¹⁵⁰ traduit ainsi, selon nous, ni plus ni moins la prise en charge, par les collectifs féministes du monde entier, des

¹⁵⁰ En France comme dans le reste de l'Europe et du monde, les associations féministes utilisent souvent des expressions comme « que la honte change de camp ! », « ce sont les agresseurs qui doivent avoir honte ». Au Mexique, le même registre est utilisé. Lors de l'observation participante le premier mars 2015 de l'atelier « *La práctica del escrache y el arte urbano como herramienta de denuncia pública y política* » [« La pratique du scrache et l'art urbain comme outil de dénonciation publique et politique »], la honte est appelée sur la justice mexicaine et ses juges : « *son los jueces los que deben tener vergüenza* » [« ce sont les juges qui doivent avoir honte »].

offenses commises contre les femmes *via* des pratiques symboliques de réversion de l'offense face à une justice arbitrale défaillante :

« Les victimes d'agression sexuelle n'appellent pas la honte sur ceux qui ont été jugés et condamnés mais sur ceux qui ne seront jamais jugés, et encore moins condamnés. C'est seulement quand l'arme de la culpabilité est impossible que celle de la honte s'impose en dernier recours. Et cette attitude permet incontestablement aux victimes de reconstruire leur estime d'elles-mêmes et de retrouver leur dignité. Car une victime qui proteste contre son agresseur sort du statut de quelqu'un à qui il est arrivé des choses pour accéder à celui de quelqu'un qui en fait arriver. » (Tisseron, 2020, p. 8).

Dans le cas du féminicide au Mexique comme dans de nombreux autres pays, non seulement l'État ne donne pas de garantie en termes de protection pour l'avenir pour reprendre les termes d'Hénaff mais bien souvent il contribue à la culpabilisation des victimes accusées par la police, les autorités et certains médias d'être responsables de leur agression. Ce traitement des assassinats et l'impunité qui l'entoure font naître chez les familles et la société civile une « juste colère », celle qui consiste « à rendre l'offense en proportion de celle que l'on a reçue afin de restaurer sa valeur et sa position sociale » (Verdier, 2004, p. 27). En ce sens, il est intéressant de faire le lien entre la prise en charge symbolique de la réversion de l'offense et les nouvelles formes de mobilisation de résistance féministe qui au nom de la « *creativa rabia digna*¹⁵¹ » utilisent des moyens symboliques de contre-offense contre la violence masculine (Castellanos González, 2021).

1.3. Reliance sociale

Le dernier élément que nous retenons comme caractéristique du mode de régulation vindicatoire est celui de l'effet produit en termes de relations sociales pour la vie collective et la communauté comme espace « de rencontre des droits et devoirs, des dons et des dettes » dans lequel le groupe social se maintient « par la voie de pratiques régulatrices qui jalonnent une vie collective, conflictuelle, dynamique et sujette au changement en raison de valeurs et d'intérêts divergents, ainsi que d'alliances et de relations de pouvoir et de contrôle de positions sur d'autres » (Vanhamme, 2011c, p. 33).

La réplique vindicatoire permet, en situation de conflit, de dépasser le stade de la

¹⁵¹ Expression utilisée par Cristina Castellanos González dans « *Visualidades y resistencias feministas. De la violencia exclusiva a la creativa rabia digna* » (2021) et qui peut se traduire par « digne colère créative ». Elle montre dans ce texte comment la violence est socialement acceptée quand elle vient des hommes et très vite condamnée quand elle vient des femmes alors même que celle-ci prend les formes d'une violence symbolique qui ne blesse pas physiquement.

rupture des liens sociaux. Dans le cas de la dette de sang et de l'offense incommensurable que même une peine ne suffit à réparer, elle apparaît comme un moyen de rétablir l'échange entre adversaires : « Le malheur de l'offensé renvoyant au mal de l'offenseur, la relation qui les lie l'un à l'autre est celle d'une mauvaise distance, à laquelle il importe de remédier au plus vite. » (Verdier, 2004, p. 11).

Les procédures de justice vindicatoire ne visent ainsi pas forcément une solution au conflit mais un meilleur équilibre des positions des parties en présence et « une distance moins mauvaise » entre adversaires du fait du renversement des rôles opéré entre celles et ceux qui ont initialement porté l'offense et celles et ceux qui l'ont subie. Ceci explique que « l'échange social attendu est principalement symbolique et il n'a pas de caractère nécessairement punitif » (Vanhamme, 2011c, p. 40).

« Il ne s'agit alors ni de châtier un coupable, ni d'anéantir un ennemi, mais de rééquilibrer le rapport de forces entre des adversaires par un face-à-face, avant que l'adversité ne devienne hostilité. La justice vindicatoire occupe alors un cercle médian entre le châtiment qui frappe le criminel et la guerre qui s'exerce à l'encontre de l'ennemi. » (Verdier, 2004, p. 6).

Il s'agit maintenant de relire l'évolution des espaces de résistance autour du concept de féminicide à la lumière des procédures de justice vindicatoire et des trois temps identifiés. On soulignera tout d'abord comment la langue au travers du concept de féminicide et de formules¹⁵² permet de définir la violence contre les femmes comme une atteinte au capital-vie du groupe femmes et une dette de vie pour laquelle demander réparation et justice. On mettra ensuite en lumière le répertoire d'actions vindicatoires développé par les espaces de résistance pour compenser l'offense dans la contre-offense et faire ainsi justice autrement.

2. Langue et pratiques vindicatoires

2.1. Néologisme et formules d'un champ lexical belligérant

L'un des grands obstacles que doit affronter la lutte contre la violence masculine est le déni de la réalité de cette violence. La mise au jour des stratégies d'euphémisation des meurtres (chapitre 3) fut, en ce sens, un préalable à l'élaboration de la définition du féminicide répondant au processus de recherche de la vérité et du juste décrit par Hénaff, en

¹⁵² La notion de formule est proposée par Alice Krieg-Planque pour analyser ce qui se passe quand « sous l'impulsion d'un événement, un mot s'impose » (Krieg-Planque, 2009, p. 26). La chercheuse analyse comment une formule « circule à l'appui de certains usages qui lui donnent un caractère conflictuel ou problématique, et à l'appui d'événements ou d'autres discours qui motivent son utilisation, donnent des raisons aux locuteurs de recourir à elle d'une manière ou d'une autre. » (*Ibid.*, p. 43).

préambule à l'exploration du mouvement du don et de la dette, sous la notion d'*aletheia*, « dévoilement du caché » (Hénaff, 2002, p. 15). L'analyse des discours définitionnels du concept de féminicide a montré comment les chercheuses mexicaines ont renversé la construction discursive des crimes : plus de folles, de prostituées ou de disparues mais des femmes assassinées, plus d'étrangers, d'inconnus ni de *serial killer* mais des hommes coupables, plus d'excuses, un motif prioritaire : le genre. Ou plutôt deux : le genre et l'impunité. Les deux versants de l'offense de la dette de vie telle que définis par Verdier ainsi sont réunis : l'identification d'une atteinte au capital-vie d'un groupe¹⁵³, le groupe femmes, ainsi que la dignité bafouée de ce groupe par l'absence de peine pour le sang versé.

Dans la formulation même de la définition mexicaine du féminicide, on peut distinguer la visée vindicatoire qui pointe de manière directe les coupables et la raison de la continuité insupportable des assassinats :

« Pour qu'un féminicide ait lieu convergent, de manière criminelle, le silence, l'omission, la négligence et la collusion partielle ou totale des autorités chargées de prévenir et d'éradiquer ces crimes. Leur cécité de genre ou leurs préjugés sexistes et misogynes sur les femmes. Les conditions du féminicide sont réunies quand l'État (ou certaines de ses institutions) ne donne pas les garanties suffisantes aux filles et aux femmes et ne crée pas des conditions de sécurité qui garantissent leurs vies dans la communauté, à la maison, dans les espaces de travail, de transit ou de détente. Et plus encore, quand les autorités ne remplissent pas efficacement leurs fonctions. [...] Quand l'État est une partie structurelle du problème de par sa dimension patriarcale et de par son attachement à préserver cet ordre, le féminicide est un crime d'État. » (Lagarde, 2008, pp. 216-217).

Le double niveau de causalité (genre et impunité) et de culpabilité (coupables directs, coupables indirects) contenu dans cette définition du néologisme, permet à la mobilisation de dépasser le stade, toujours discutable et/ou discuté, de la responsabilité individuelle et d'exercer activement une pression sur les autorités en charge d'assurer le respect des droits des femmes, au premier rang desquels le droit à la vie. Les collectifs militants qui ciblent dans leurs actions le déshonneur des autorités ou de l'État ne font que mettre en œuvre la structure

¹⁵³ Si le genre est ici mis en avant comme rapport prioritaire pour annoncer la définition de Marcela Lagarde, cela ne doit pas occulter les autres manières de penser le ou les groupes femmes victimes des violences masculines dans la multiplicité des définitions du féminicide. Comme on l'a déjà rappelé, de nombreuses chercheuses ont, en effet, travaillé le concept en mettant en avant l'intersectionnalité des dominations. C'est le cas de Julia Monárrez Fragoso qui insiste en particulier sur l'origine sociale des victimes dans sa définition du féminicide sexuel systémique (Monárrez Fragoso, 2009, p. 87) mais également de Cynthia Bejarano et Rosa-Linda Fregoso qui soulignent comment « les cruautés du racisme » et « les injustices économiques » se mêlent au genre (Bejarano et Fregoso, 2010, p. 5).

argumentative fournie par la définition du concept :

« Ceux qui commettent le féminicide ce sont des hommes mais ceux qui le justifient et l'alimentent ce sont les institutions mexicaines. »

Yerma L., femme, 26 ans. Psychologue sociale communautaire. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement mixte.

L'impunité du féminicide est ainsi, selon l'analyse des entretiens menés, l'élément légitimant « la juste colère » qui prévaut à la régulation vindicatoire :

« La colère de la vengeance, en tant qu'elle répond à un mépris, n'est donc pas considérée ici comme un emportement fâcheux de l'âme ou la marque d'une incapacité à se maîtriser. Se mettre en colère, ce n'est pas céder à des instincts de violence, mais remettre en jeu son image publique. La colère désigne l'énergie propre à restaurer une image extérieure de soi mise à mal par l'agression. » (Gros, 2001, p. 124).

Il convient alors de préciser ce que revêt l'impunité du féminicide. Il s'agit certes de l'absence de punition des coupables mais elle englobe aussi la répression, les menaces, la volonté de contrôle et l'humiliation « en tant que rejet d'un individu ou d'un groupe hors de la communauté humaine » (Margalit, 2007, p. 103) :

« Le cas de "Marisela Escobedo"¹⁵⁴ est l'illustration brutale du féminicide, toutes ces mères de femmes assassinées ou disparues qui sont devenues des défenseuses des droits humains en cherchant leurs filles, leurs proches et qui revivent elles-mêmes cette violence, c'est une vague de violence terrible. »

Reina R., femme, 43 ans. Artiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

« Au-delà du féminicide qui nous consume, je crois que nous vivons ici dans une culture féminicide qui nous fait constamment sentir qu'il y a un risque pour nous d'être tuées si nous ne respectons pas ce qui doit l'être, n'importe quelle désobéissance de notre part est sanctionnée par la possibilité que l'on nous tue. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

¹⁵⁴ Suite à l'assassinat de sa fille en 2008 et à l'acquittement du meurtrier qui avait reconnu les faits, Marisela Escobedo a décidé de militer contre l'impunité du féminicide. Elle est elle-même assassinée en décembre 2010 devant le palais du gouvernement de Chihuahua, sur la place où elle avait organisé une manifestation.

« De toutes les manières il y a encore cette idée que nous vivons dans un pays dans lequel nous les femmes ils peuvent nous tuer et rien ne se passe, les corps des femmes ont cette caractéristique qui fait que cela peut arriver et qu'il n'y a aucune répercussion. »

Reina R., femme, 43 ans. Artiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Ne devrions-nous pas alors insister davantage sur le lien entre l'impunité et l'immunité du groupe hommes, protégé par la structure du pouvoir masculin ? Ce privilège d'appartenance à un groupe ainsi que l'injustice qui en découle organisent le conflit en une opposition duelle entre adversaires :

« La vengeance¹⁵⁵ doit se comprendre avant tout dans le système des relations entre un groupe (quel que soit son principe de délimitation) et son dehors. La vengeance apparaît comme un niveau intermédiaire entre la peine, qui concerne le groupe de manière interne, et, à l'autre extrémité, la guerre, qui engage toute la communauté contre un groupe ennemi. [...] La vengeance traduit un rapport d'un dedans face à un dehors. L'offense est ressentie comme collective et engage toute la communauté face à l'offenseur. Il y a donc solidarité contre l'adversaire. On n'est plus du tout dans la logique de la peine, mais dans celle de la réplique, de l'action en retour. » (Hénaff, 2002, pp. 285-286).

Cette réplique exhorte à la capacité d'action des victimes et trace un chemin qui « opte pour la désarticulation du binôme violence/obéissance », en effet il ne s'agit pas de reproduire la violence que l'on combat mais de rompre l'immunité, « les silences et les fraternités complices de l'indifférence » (Castellano González, 2021, p. 323).

L'offense n'est plus perçue comme un dommage personnel mais comme « une atteinte à la vitalité du groupe » (Salas, 2004, p. 215). Le groupe « forme un seul corps et souffre tout entier quand l'un de ses membres souffre » (Verdier, 2004, p. 9) à l'instar du mot d'ordre solidaire des militantes : « s'ils touchent à l'une d'entre nous, c'est à nous toutes qu'ils touchent »¹⁵⁶ :

« Parfois, nous nous réunissons pour broder dans les espaces publics pour que l'on nous voie, pour faire connaître et grandir le projet mais aussi pour se regarder entre nous [...] pour

¹⁵⁵ On attirera encore une fois l'attention sur le sens donné au mot vengeance dans la logique vindicatoire : « Alors que le talion, simple échange de coups à l'identique, vise à punir un coupable, la vengeance est un échange de signes visant non à reproduire le même mal mais à reconnaître une victime et à lui redonner sa valeur. On mesure ici toute la distance qui oppose les deux logiques de la peine et de la vengeance. Dans le cas du châtement, on se réfère à la transcendance d'une loi religieuse ou étatique qui a été transgressée ; dans celui de la vengeance, il s'agit de remédier à une situation injuste et inégalitaire créée entre deux personnes, physiques ou morales, du fait du dommage que l'une a fait subir à l'autre » (Verdier, 2004b, p. 90).

¹⁵⁶ Traduction du slogan féministe « *Si tocan a una, nos tocan a todas* » vu et entendu dans les actions militantes.

ressentir que s'ils touchent à l'une d'entre nous, nous réagissons toutes, pour voir qu'en moi il y a quelque chose de toi et *vice versa*. »

Valentina B., femme, 38 ans Artiste de cabaret. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

En ce sens, il est intéressant de souligner la fonction relationnelle attribuée par les linguistes au néologisme dont l'un des effets est d'« instituer une connivence avec ses interlocuteurs » (Pruvost et Sablayrolles, 2003, p. 83) et par là-même une certaine défiance chez celles et ceux qui en rejetteraient l'usage. Définir le nouveau concept apparaît ainsi comme une tâche fondamentale pour lier ensemble une communauté d'acteur.es et assurer la charge critique du néologisme. L'intégration progressive dans la langue ainsi que l'entrée dans les dictionnaires consacrant la disparition du statut de néologisme, on comprend également que la tâche définitionnelle doit être régulièrement assumée pour maintenir la charge critique du concept. Il est possible que la nouvelle coloration sémantique donnée au mot impunité, par rapport à la volonté première de Lagarde de travailler la responsabilité de l'État depuis l'intérieur, témoigne de la reconfiguration des espaces de résistance et de la prévalence, dans cette troisième période, de formes militantes ciblant non plus la violence systémique mais l'impunité systémique du féminicide.

« La cause du féminicide c'est l'indifférence du gouvernement, les institutions qui continuent à fonctionner dans l'indifférence et l'opacité, le dénominateur commun qui caractérise cette lutte c'est l'impunité. Le dénominateur commun à tous les cas de féminicide et de disparition c'est l'impunité. L'un des plus grands obstacles selon moi c'est que les institutions, que ce soit le gouverneur, le Bureau du procureur ou d'autres, nous voient plus souvent comme des adversaires que comme des alliés dans cette lutte pour le bien-être de la société, les adversaires ce n'est pas nous, ceux qu'ils doivent arrêter et sanctionner ce sont les féminicides et les violeurs, ce n'est pas nous l'ennemi et malheureusement ceux qui sont au pouvoir pensent que nous, les organisations, celles qui luttent, les défenseuses et défenseurs des droits humains, nous sommes les ennemis. Nous devrions collaborer de manière saine. Ils ne comprennent pas que nous n'agissons pas pour avoir des stocks de nourriture ou du ciment, nous nous voulons la justice, ils étaient habitués à ça : "Ah ils ont fait une manifestation ? Qu'on leur donne un toit, un peu de nourriture, du ciment pour qu'il se calment" mais nous nous ne sommes pas là pour ça, nous sommes là pour les droits humains des femmes mexicaines, pour la justice. »

Josefina H., femme, 40 ans. Femme politique et « lutteuse sociale ». Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

On note, au fur et à mesure des années, une productivité sémantique croissante autour du mot féminicide. Le féminicide, qui était à l'origine un nom désignant un acte, est devenu également un nom désignant l'auteur de l'acte puis un adjectif (sur le modèle de la formule « violence féminicide ») permettant à d'autres formules comme « culture féminicide » ou « État féminicide » d'étendre la dimension critique et vindicatoire du concept au-delà même du mot féminicide *stricto sensu* comme nous allons le voir avec la formule les « mortes de l'État ».

2.2. Féminicide : des « mortes de Juárez » aux « mortes de l'État »

L'objectif est ici de montrer, au travers de l'émergence de la formule « les mortes de l'État », comment les usages discursifs du concept de féminicide sont mis en œuvre par les espaces de résistance pour questionner les relations de pouvoir auxquelles ils sont soumis, « établir des références partagées [...] créant le contexte de nouvelles formes de stratégie pour l'action sociale » (Kian-Thiébaud, 2014, p. 126) en inventant par exemple des formules avec une charge vindicatoire identique à celle du concept de féminicide. Cette réflexion est largement inspirée de l'article « Violence féminicide au Mexique : Des "mortes de Juárez" aux "mortes de l'État" » (Lapalus, 2023).

Comme nous l'avons vu dans la première partie, l'occultation de la violence contre les femmes par la formule « les mortes de Juárez » est dominante dans la phase d'émergence de la problématique. Pourtant, « la formule est constitutivement polémique. C'est parce qu'elle domine qu'elle n'est pas acceptée, parce qu'elle s'impose qu'elle est chahutée » (Krieg-Planque, 2009, p. 58). Le cadre d'analyse de la formule invite ainsi à chercher et identifier les inflexions dans les pratiques langagières comme rapports de pouvoir et d'opinion :

« S'il y a bien un signifiant commun en circulation (côté pile de "la pièce de monnaie" pour reprendre la métaphore de Courtine), le signifié, lui, côté face, est en perpétuelle redéfinition du fait même de sa circulation. Tout le monde n'inscrit pas la même chose sur le côté face de la formule, et c'est bien pour cette raison que celle-ci est un enjeu central dans les débats. Ce qui caractérise la formule comme référent social, ce n'est pas qu'elle fasse l'unanimité (au contraire) mais qu'elle constitue, à un moment donné, un passage obligé. » (Krieg-Planque, 2009, p. 58).

On note ainsi comment, lors d'une manifestation pour obtenir une entrevue avec le président Vicente Fox en 2002, les mères des victimes remettaient en cause l'usage dominant de la formule « les mortes de Juárez » et signifiaient leur désaccord quant à l'interprétation

donnée :

« Il nous paraît important d'aborder avec lui [le président] de manière directe non pas les statistiques, non pas le problème des "mortes de Juárez" mais celui de nos filles assassinées et disparues, de notre décomposition familiale, de la vraie version de cette terrible histoire de douleur. » (*Cimac noticias*, 18/11/2002).

Quelques journalistes s'insurgeaient également contre l'usage médiatique de la formule « les mortes de Juárez » qui traduisait, selon eux, un manque de professionnalisme et un manque de volonté politique dans l'éclaircissement des meurtres :

« Il [José Pérez Espino] a remis en question l'usage de "les mortes de Juárez" car, selon lui, cela ne correspond pas à la caractérisation d'un homicide dans lequel joue l'impunité. Il a accusé les médias de fabriquer des preuves, des déclarations, des coupables et des témoignages sans enquête journalistique. Il a appelé les médias à ne pas stigmatiser ni stéréotyper l'information sur les assassinats de Juárez [...]. Deux gouverneurs se sont succédé à la gouvernance de l'État de Chihuahua, quatre procureurs de justice, sept sous-procureurs et huit procureurs spéciaux, sans que l'on ait réussi jusqu'à aujourd'hui à détecter quel a été le mobile de ces assassinats. (*Cimac noticias*, 21/11/2002).

Face au traitement médiatique des assassinats de Juárez, les féministes mexicaines développaient une analyse critique des actes de violence contre les femmes et un nouveau schéma interprétatif pour interroger les thèses du discours dominant et, par là-même, la construction de la formule « les mortes de Juárez ». De ce point de vue, il me semble pertinent de penser le concept de féminicide et son usage dans la désignation des violences contre les femmes comme « une capacité de construire une puissance d'expression en détournant ou en contredisant une doctrine dominante » (Chateauraynaud, 2006, p. 58). L'usage du concept de féminicide est ainsi entré frontalement en concurrence avec celui des « mortes de Juárez ». Pourtant, il ne s'agissait pas d'une simple opposition entre deux schémas interprétatifs, la circulation du concept de féminicide dans les discours travaillant aussi les usages de la formule « les mortes de Juárez ».

Progressivement, les organisations militantes adoptaient elles aussi le concept de féminicide et le côté face de la formule « les mortes de Juárez » se teintait de nouvelles couleurs sémantiques :

« Des femmes faisant partie de divers organismes civils ont participé à un rassemblement sur la place Ángel de la Independencia avec des couvertures brodées où l'on pouvait lire "À Ciudad Juárez c'est l'injustice des hommes qui tue des femmes" et "La patrie est en deuil pour les mortes de Juárez". » (*Cimac noticias*, 13/11/2002).

« Les mortes de Juárez » prenait aussi parfois une valeur exemplaire dans la lutte globale contre la violence masculine, illustrant un cas parmi d'autres de féminicide :

« Ce serait si simple s'il s'agissait d'un assassin en série. Barbe Bleue qui tue des milliers de femmes, ou le sultan qui soudain décide de séduire une jeune fille en lui racontant des histoires mais ce n'est pas le cas. Ce que nous sommes parvenues à montrer réellement, c'est la violence de tant d'hommes contre tant de femmes, c'est cela qui est grave. Il ne s'agit pas d'un homme qui tue cent femmes, il y a cent hommes qui tuent une femme tous les jours à travers le pays [...] À Juárez, il y a une violence précise qui a servi de publicité pour désigner les Mortes de Juárez, mais la violence contre les femmes existe aussi dans l'État de Guerrero et de Oaxaca, où on les tabasse à mort. » (*Cimac noticias*, 28/02/2005).

Contre toute attente, « les mortes de Juárez », formule dont l'usage dominant a discrédité les victimes et invisibilisé la dimension genrée des assassinats, peut aussi, dans la logique de « retournement du stigmaté »¹⁵⁷ être ressaisie par les acteur.es comme emblème historique de l'impunité du féminicide et du combat à mener pour la reconnaissance des victimes. Dans ce cas, elle acquiert une valeur paradigmatique :

« Les mortes de Juárez est l'une des nombreuses tragédies et affaires de féminicides que le Mexique traîne dans son histoire » (*Reinas de la selva*, 03/07/2018).

Au-delà de la dimension historique et paradigmatique qui peut expliquer l'émergence d'usages de la formule dans les espaces de résistance contre la violence masculine, il nous semble important de penser aussi la dimension affectuelle que la formule « les mortes de Juárez » a progressivement acquise. Il nous semble que cette dimension renvoie à la double nature du figement d'une formule qui peut être structurel et mémoriel (Krieg-Planque, 2009, p. 66). Dans le cas de la formule « les mortes de Juárez », on ne peut nier l'importance du figement d'ordre mémoriel qui a fait de cet énoncé une expression toute faite, devenue incontournable certes dans le discours médiatique mais également dans celui des proches de victimes qui l'ont investi d'une charge émotionnelle :

« Des mères, des frères, des oncles, des représentant.es des groupes de la société civile étaient réunis autour d'un seul mot d'ordre : "Pas une femme assassinée de plus" et avec une même conviction : "Ce sont toutes nos filles", "Ce sont toutes nos mortes". » (*Cimac noticias*, 24/06/2005).

¹⁵⁷ Concept progressivement construit à partir de celui de stigmaté (Goffman, 1975 [1963]), de « revendication publique du stigmaté » (Bourdieu, 1980, pp. 69-70) puis de retournement (Gruel, 1985, p. 434).

Face à la continuité de la violence létale contre les femmes de Juárez, une nouvelle phase militante s'ouvre au tournant des années 2010. L'usage vindicatoire de la formule « les mortes de Juárez » prend corps au moment du jugement prononcé par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme contre l'État mexicain. C'est aussi un contexte marqué par plusieurs assassinats de défenseuses des droits des femmes à Juárez et plus largement par la visibilisation de l'institutionnalisation de l'impunité sur l'ensemble du territoire.

En 2009, les plaintes portées par plusieurs familles de victimes de Ciudad Juárez devant la CIDH aboutissent à la tenue d'un procès qui marque un tournant dans la mobilisation. Les titres de presse annoncent la confrontation entre les victimes et l'accusé : « Les Mortes de Juárez : jugement contre l'État mexicain » (*Proceso*, 25/04/2009) et quand la condamnation est prononcée ils relaient abondamment la culpabilité de l'État mexicain : « Le Mexique responsable des femmes mortes à Ciudad Juárez » (*Europa press*, 19/11/2009). La décision de Campo Algodonero condamne la violence institutionnelle exercée par l'État mexicain, dans le cas des « mortes de Juárez ». L'assignation langagière qui avait historiquement réduit les victimes au silence devient la preuve même de la culpabilité des autorités par leur négligence, leur indifférence et leur inaction complice. La formule « les mortes de Juárez » est entrée dans le champ sémantique de la reconnaissance :

« On inaugure un mémorial dédié aux mortes de Juárez. » (*Excelsior*, 07/11/2011).

Depuis les années 2010 et la visibilisation du féminicide sur l'ensemble du territoire mexicain et en particulier dans l'État de México, aux portes de la capitale, la formule rassemble au-delà des victimes de la frontière nord et est utilisée de plus en plus fréquemment comme un procédé de mise à l'épreuve de l'État mexicain, une modalité de résistance et d'auto-désignation face à la corruption à laquelle est associé le phénomène.

« Les Mortes de Juárez, le nom de l'une des manifestations les plus importantes de féminicide dans tout le pays, un fait présent dans nos vies depuis de nombreuses années et qui continue sans que rien ne se passe, un fait qui n'affecte pas seulement Ciudad Juárez mais d'autres États de la République, une problématique sociale qui cessera d'exister le jour où l'argent, le pouvoir et la politique cesseront d'être impliqués. » (*Reinas de la selva*, 09/04/2017).

L'arrivée au pouvoir présidentiel en 2012 d'Enrique Peña Nieto, ancien gouverneur dont le mandat local avait été mis en cause dans la hausse continue des féminicides dans l'État de México, provoque d'importantes manifestations à travers le pays et la colère des organisations de la société civile, des mouvements de femmes et des mouvements féministes. Le livre de Padgett et Loza qui paraît en 2014 sous le titre *Les mortes de l'État* et qui dénonce la

complicité des autorités dans le féminicide de l'État de México, reprend à son compte la formule désormais célèbre en jouant sur la polysémie de l'expression, « État » désignant à la fois l'État de México et l'État mexicain, le « de » pouvant indiquer la provenance géographique des victimes mais aussi la responsabilité du Mexique dans le féminicide. La référence à la formule historique « les mortes de Juárez » est lourde de sens. La structure dérivée « les mortes de l'État » rappelle, en un énoncé, le féminicide de Juárez et tous les autres, le traitement méprisant réservé aux victimes dans les années 1990 comme de nos jours, la volonté persistante de négation des assassinats et la culpabilité des autorités locales et nationales dans la continuité de la violence extrême contre les femmes.

Malgré la volonté des autorités de continuer à décrédibiliser les organisations de la société civile, les mortes sont devenues « une honte nationale » (Los Tigres del Norte¹⁵⁸, 2004) pour reprendre les paroles de la chanson *Mujeres de Juárez* [Femmes de Juárez], en son temps censurée sur les ondes locales. Ainsi, la portée critique et vindicatoire liée au concept de féminicide a-t-elle gagné la formule « les mortes de Juárez » puis son dérivé « les mortes de l'État ». La productivité lexicologique engendrée par la formule est plus vaste encore si l'on pense aux dénominations actuelles que l'on retrouve dans les espaces militants comme « *las vivas de Juárez* » [« les vivantes de Juárez »], « *las aparecidas* » [« les apparues »] etc.

3. Militantisme vindicatoire : l'exemple du scratche.

Si l'on pense les actes de violence comme des offenses nécessitant réparation, comme des atteintes au « capital-vie » du groupe (Verdier, 2004, p. 6), le scratche comme action protestataire contre la violence féminicide constitue une réponse qui peut être interprétée en termes de contre-offense, remplaçant au centre de l'analyse la capacité des acteur.es à compter dans le jeu social (Dayan-Herzbrun, 2005), y compris contre un adversaire de la taille de l'État (Callon et Latour, 2006, pp. 11-32).

3.1. Regarder les coupables

Alors que la plupart des actions contre la violence féminicide mettent en avant les victimes, leur nom et leur portrait, le scratche féministe expose les coupables. On note ainsi comment les activistes, rejetant le stéréotype de « la femme qui pleure et qui saigne »

¹⁵⁸ Los Tigres del Norte est un groupe de musique très populaire dans la région nord du Mexique. Ses chansons mettent en scène les histoires et les personnages tirés du monde du narcotrafic. Désormais installé en Californie, il produit aussi des textes critiques, par exemple contre les abus commis contre les migrant.es.

(Valentina B., fondatrice d'un collectif de lutte contre le féminicide), prennent le contre-pied du traitement médiatique des actes de violence. Le traitement éponyme s'inverse. En effet, les assassinats et les agressions sexistes sont habituellement connus et identifiés par le nom des victimes (le cas Mariana, le cas de la petite Paulette, etc.). Au contraire, le *scrache* traite le cas de Juan Carlos Sosa, le cas de Victor alias El Cathán etc. Les photographies brandies ne sont plus celles des victimes mais celles des auteurs de violences. Ce déplacement du regard se traduit également dans le détournement du slogan emblématique « *Ni una más* » [« Pas une de plus »].

« Nous ne voulons pas être guidées par la mort et la douleur comme cela se fait beaucoup dans ce pays, nous ne disons pas "Pas une de plus" mais "Pas une en moins", car on est en train de nous soustraire, on est en train de nous ajouter sur la liste des mortes. Nous nous centrons aussi sur nous qui sommes vivantes [...] nous pensons qu'il est très important de changer de point de vue, de créer des stratégies qui nous sont propres, nous qui sommes vivantes, parce que nous voulons rester en vie. »

Violeta G., femme, 28 ans. Ecrivaine et activiste. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

L'emploi du slogan « *Uno menos* » [« Un de moins »] signale aussi de manière très directe cette volonté de ne plus compter avec fatalité les victimes mais plutôt les coupables qui ne pourront plus nuire¹⁵⁹.

Les interventions collectives qui rythment le *scrache* pendant une ou deux heures sont choisies pour leur puissance critique et leur adéquation au lieu et au contexte des crimes dénoncés. L'un des moments forts du *scrache* « Route de l'injustice » est ainsi la destruction d'une *piñata* à l'effigie du violeur. Des coups de bâton et de couteau sont portés contre le mannequin et son sexe masculin sur lequel est écrit « État », avant sa destruction par le feu. Cette mise en scène permet de présenter un autre récit de l'agression féminicide à travers lequel les militantes revendiquent l'usage de la légitime défense et accusent les autorités de couvrir les coupables directs. Parodie de procès, distribution de faux avis de recherche des coupables, lecture de pamphlets, détournement de la signalétique urbaine sont autant de mises en récit symboliques destinées à rompre avec le schéma traditionnel de la victime vulnérable et du coupable impuni.

¹⁵⁹ On pense ici au *scrache* « Route de l'injustice » où ce slogan faisait référence à la mort de Miguel Anaya, décédé suite à la légitime défense exercée par la victime (coup de couteau).

Figure 20. La contre-offense symbolique contre les coupables de féminicide

Photographie de scratcheuses brandissant la piñata à l'effigie du violeur de Yakiri Rubio, scratche « *Ruta contra la injusticia* » [« Route contre l'injustice »], México, 9 mars 2014.



Source : Producciones y Milagros [Productions et Miracles], collectif féministe de México.

Figure 21. « Quand il n'y a pas de justice, il y a le scratche » (slogan militant)

Photographie du faux avis de recherche de l'un des agresseurs de Yakiri Rubio distribué pendant le scratche « *Ruta contra la injusticia* » [« Route contre l'injustice »], México, 9 mars 2014.



Source : Producciones y Milagros [Productions et Miracles], collectif féministe de México.

Figure 22. « Le machisme fait partie des politiques de justice qui privilégient et couvrent les vrais coupables » (extrait du communiqué lu pendant le scratche)

Photographie des scratcheuses accusant l'un des agresseurs de Yakiri Rubio alors que celui-ci est entendu par les autorités judiciaires, scratche « *Ruta contra la injusticia* » [« Route contre l'injustice »], México, 9 mars 2014.



Source : Producciones y Milagros [Productions et Miracles], collectif féministe de México.

3.2. La *rabia digna* [rage digne] contre l'injustice

Par ailleurs, la force narrative du scratche doit beaucoup à la mobilisation des émotions comme moteurs d'action : « le scratche repose sur une structure d'émotions : la colère, la rage, l'identification, il transforme les sentiments en puissance créative »¹⁶⁰. Luna A. souligne le processus d'identification à l'œuvre et le lien entre inter-reconnaissance et mobilisation :

« Nous étions toutes connectées, indépendamment du fait que nous avons vécu la violence à des degrés divers, nous nous sommes toutes reconnues et connectées avec les filles qui ont disparu ou qui ont été assassinées [...] toutes nous avons été assez bouleversées, il y a eu beaucoup de sentiments [...] nous avons des larmes sur le visage et la batucada a été un moment qui nous a sorties de là comme pour nous faire revenir à l'importance de ce que nous devons continuer à faire. »

Luna A., femme, 26 ans. Assistante de recherche à l'UNAM. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase de recomposition (2011-2018). Engagement indépendant.

Face à l'inaction des complices (juges, responsables universitaires ou patrons d'entreprises), la rage, loin d'être un épanchement incontrôlé, est « une réaction appropriée »

¹⁶⁰ Témoignage d'une participante lors de l'atelier féministe « La pratique du scratche et l'art urbain comme outil de dénonciation publique et politique », le 1^{er} mars 2015, CDMX.

devant un immobilisme coupable (Lorde, 2003, p. 143). Dans le contexte de la violence masculine et plus encore dans le contexte mexicain où la corruption et la peur de la répression¹⁶¹ musèlent efficacement toute expression d'affects qui remettrait en cause le régime émotionnel acceptable, la colère et la rage sont des « émotions illégales » (Jaggar, 1989) qui deviennent politiques quand elles sont publiquement partagées. L'expression des émotions est en ce sens une réponse politique qui fait face à l'absence d'émotions des institutions, considérée comme une offense supplémentaire faite aux victimes (Paperman, 1995).

En désignant les agents directs de la violence, les meurtriers et agresseurs mais également les agents indirects de la violence – juges, directeurs de faculté et chefs d'entreprise qui couvrent les actes – le *scratche* met à nu, au-delà de l'impunité, un régime d'immunité de genre : un régime par lequel le pouvoir et les pairs accordent des privilèges d'exception et un traitement juridique différent aux coupables de violence féminicide, en vertu de leur position d'homme dans le système de genre. C'est cette fracture dans la distribution de la justice que les *scratcheuses* mettent en scène :

« L'art nous tord le ventre, ouvre nos blessures et nous pousse à regarder l'injustice telle qu'elle est, à nous voir nous-mêmes comme une partie de celle-ci, et à désirer, depuis le visage de cet autre qui nous interpelle, d'aller vers ce qui est juste. » (Raphael et Priego, 2013, p. xi).

Dans leurs actions, les activistes du *scratche* exercent symboliquement les fonctions du droit, exposant les faits, accusant, jugeant et prenant leur place dans l'exercice politique (Rancière, 1995 ; Martínez de la Escalera, 2013, p. 4). Dans la performance « *Yo fui violada* »¹⁶² [« Moi j'ai été violée »], les participantes crient l'une après l'autre, sur un ton déterminé et agressif, qu'elles ont été violées, proposant une mise en récit de la plainte de la victime à l'opposé de la conception stéréotypée de ce moment fondateur du droit. Le *scratche* « Liverpool féminicide », lui, accuse frontalement la chaîne de magasins qui a maquillé le crime commis par un employé contre l'une de ses collègues et dissimulé des preuves lors de l'enquête. Enfin, le poème prononcé avec gravité et éloquence par les militantes de « La Route de l'injustice » résonne comme une sentence :

« Pour vous, il n'y aura que la solitude. Parce que l'amitié, la sororité nous appartiennent depuis toujours !

¹⁶¹ La violence féminicide s'exerce désormais contre toutes celles qui dénoncent l'impunité de la violence contre les femmes, dans un contexte alarmant de criminalisation de la défense des droits humains au Mexique.

¹⁶² L'une des performances du *scratche* contre Victor Hugo Flores Sosa, *alias* El Cathán.

Pour vous, il n'y aura que la tristesse. Parce que la joie nous appartient depuis toujours !
[...]

Pour vous, il n'y aura que la brutalité assassine. Parce que la tendresse radicale nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la mort. Parce que la vie nous appartient depuis toujours ! »¹⁶³

L'impunité, l'immunité et l'injustice ont en commun de fonctionner sur un schéma d'exclusion/inclusion. En s'appropriant des formes symboliques de justice, les collectifs qui scratchent investissent l'espace public comme scène de l'*agon*, un espace où l'on se considère comme partie prenante de la politique, où l'on convoque ceux et celles contre qui on nourrit des griefs. Les structures de pouvoir, qu'il s'agisse de l'État ou de grands groupes financiers, sont alors traités en tant que sujets de droit comme les autres, jugeables et condamnables (Lagasnerie, 2016, p. 22).

3.3. Prise en charge symbolique de la demande de justice

C'est le cadre vindicatoire, où la demande de justice est prise en charge par un collectif et ritualisée de manière symbolique, qui permet de ne pas reléguer le scratche à un simple défouloir vengeur, ce que peuvent parfois devenir les pratiques du *name and shame* [nommer et faire honte]¹⁶⁴. Si les agresseurs font l'objet d'un scratche, c'est parce que la justice n'a pas reconnu leur responsabilité dans les crimes commis ; et surtout, ils sont montrés du doigt aux côtés d'autres personnes et instances afin de dénoncer les structures misogynes qui soutiennent la violence masculine. Parce que meurtre et déshonneur se compensent au niveau symbolique (Verdier, 2004, p. 19), l'infamie de la violence féminicide trouve son pendant symbolique dans la honte publique imposée aux coupables et complices : « ce sont les juges qui doivent avoir honte »¹⁶⁵. En mettant en œuvre un lien direct entre la violence féminicide commise et une sanction, les militantes compensent le déni de droit et inversent de manière subversive le schéma traditionnel qui attribue la honte au féminin et l'honneur au masculin

¹⁶³ Extraits du poème prononcé lors du scratche « Route de l'injustice ». Le texte complet est à retrouver dans l'annexe 10.

¹⁶⁴ Le *name and shame* recouvre un ensemble hétérogène de pratiques qui visent à punir symboliquement le ou la coupable par la honte publique. En provenance des pays anglosaxons et de la théorie juridique de la honte réintégrative, les procédés du *name and shame* ont aujourd'hui le vent en poupe et sont utilisés aussi bien par une commissaire de l'Union Européenne lançant une campagne contre le rejet des eaux usées, par une ONG mettant sur liste noire les entreprises qui entretiennent l'exploitation infantile que par des internautes dénonçant des délits sur des sites dédiés. Le numéro du 27 février 2016 du journal *Marianne*, « Hoo la honte ! Enquête sur la pratique du *name and shame* », s'intéresse à la popularité grandissante de la pratique.

¹⁶⁵ Propos de l'une des organisatrices du scratche « Route de l'injustice » recueillis lors de l'atelier « La pratique du scratche et l'art urbain comme outil de dénonciation publique et politique », le 1^{er} mars 2015, CDMX.

(Madriz, 2001, pp. 94-118). Traditionnellement assignées au rôle de gardiennes de l'honneur de leur mari ou de leurs enfants quand elles en ont, les femmes sont privées d'honneur propre et ne la défendent donc pas. L'allure guerrière des *scracheuses* ne trompe pas, l'objet de leur quête est bien l'honneur qui n'existe que par le regard des autres (Gauvard, 2002) et il s'agit, dans un double élan, de faire honte à ceux et celles qui couvrent le féminicide et de construire l'honneur des femmes :

« Aux assassins, violeurs, abuseurs, agresseurs et autres merdes, à tous leurs complices nous disons : dormez tranquilles cette nuit, mettez-vous à l'aise, réjouissez-vous un sourire cynique face au miroir, respirez profondément. Mais attention, sachez que c'est la dernière fois que vous vous sentirez en sécurité parce qu'il n'y aura plus de nuits tranquilles sous la protection de votre "justice" patriarcale. [...] Pour vous il n'y aura que la honte, parce que la fierté nous appartient depuis toujours ! »¹⁶⁶.

La honte est mise en scène. La violence verbale ou matérielle a une visée dépréciative symbolique, destinée à enlever de la puissance aux adversaires désignés, à rendre l'offense et l'humiliation subie. Face à une société indécente, capable d'humilier toute une partie de ses membres (Margalit, 2012 ; Ansart-Dourlen, 2006), la spectacularisation de la honte dégrade socialement la personne ou l'autorité ciblée, mais restaure aussi des valeurs morales bafouées par cette société¹⁶⁷.

Fonder la revendication protestataire sur la honte et l'honneur situe les actions dans un cadre contestataire radical, immédiat dans ses effets émancipateurs et source d'une grande satisfaction pour les militantes : « Engager le corps, c'est devenir rouge de désirs et non de honte »¹⁶⁸. Le corps, les émotions, les gestes et les discours sont construits dans un esprit de riposte qui tranche avec le caractère re-victimisant d'autres formes de mobilisation. En ce sens, s'intéresser au *scrache* et aux modalités vindicatoires de l'engagement qu'il propose, c'est également saisir les caractéristiques d'une recomposition plus globale des espaces de résistance contre le féminicide au Mexique.

¹⁶⁶ Extraits du poème prononcé lors du *scrache* « Route de l'injustice » (texte complet dans l'annexe 10).

¹⁶⁷ Sur la question de la reproduction de la violence par les actions militantes, la différence qu'établit Étienne Balibar (2010) entre la « violence inconvertible », qui ne manifeste pas de désir de transformation de la société, et la violence de la contestation politique, tournée vers la production d'un ordre plus égalitaire et d'institutions plus justes, peut permettre d'appréhender la nature de la violence du *scrache* comme une violence formatrice et productive.

¹⁶⁸ Extrait d'un poème écrit par une participante du *scrache* contre Miguel et Luis Anaya. Il résonne avec le commentaire de Avishai Margalit, citant Bernard Williams, sur la honte comme émotion rouge (Margalit, 2007, p. 120).

4. Les pratiques vindicatoires dans l'art

4.1. L'exemple de Lorena Wolffer

L'analyse de terrain des actions de résistance montre une forte dimension cérémonielle qui passe principalement par la mise en scène de rites et d'objets de contre-offrande destinés à faire justice autrement. Lorena Wolffer, artiste et performeuse de la capitale, voit en son travail une alternative à la défaillance judiciaire face au féminicide :

« J'ai commencé à m'intéresser non seulement à rendre visible la violence mais à trouver des formes alternatives de la réparer face à l'inefficacité absolue du gouvernement et dans un pays où l'État de droit n'est qu'une idée [...] le rôle de l'État en réponse aux féminicides et à la violence contre les femmes est uniquement un rôle de simulation : les choses qu'ils ont faites non seulement elles ne peuvent pas être utilisées ni être appliquées mais elles ont été pensées pour ne pas pouvoir être utilisées ni appliquées [...] Ce que je propose ce sont des propositions intersticielles qui existent dans l'interstice entre l'art, l'activisme et la législation. »

Lorena Wolffer. Artiste performeuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Ainsi, dans la performance *Fe de hechos* [*Foi de faits*], Lorena raconte au public les histoires violentes que lui ont confié les femmes d'un refuge de la capitale tout en pétrissant une boule de pain noir qu'elle enveloppe ensuite dans un bout de toile. Elle invite ensuite le public à partager ses propres histoires et pour chaque histoire, elle réalise une boule de pain matérialisant la violence du récit que chacun et chacune est invitée à emporter pour s'en débarrasser comme elle ou il le souhaite. Dans *Evidencias* [*Preuves*], l'artiste rassemble plus de cent-vingt objets domestiques que des femmes lui ont donné et qui ont servi à les violenter ou à tuer d'autres femmes, ces armes exposées devenant l'offrande de la honte. Dans *Mientras dormíamos, Juárez* [*Pendant que nous dormions Juárez*], c'est le corps de la performeuse qui devient le corps métaphorique des assassinées pour montrer publiquement ce qu'est le féminicide et ce que laisse faire l'État mexicain :

« Cette performance a été réalisée à partir de cinquante cas de rapports de police que j'ai trouvés, je marquais sur mon corps chacun des coups, chaque tir, chaque blessure avec un crayon de chirurgien [...] à la fin de la performance ce qui restait c'était mon corps avec toutes ces marques, ces marques qui symbolisaient la violence qu'elles avaient endurée. »

Lorena Wolffer. Artiste performeuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

Face au déni de justice, prendre part à des procédures alternatives de régulation sociale c'est répondre aux violences pour renouer une relation de justice qui « même dans la variété de ses acceptions, suppose l'exigence de réciprocité et vise à restaurer un état d'équivalence dans un processus de reconnaissance » (Vanhamme, 2011c, p. 38). Au travers de l'action *Réplikas* [*Répliques*], des femmes victimes de violence exercent un droit de réponse public en s'adressant à leurs agresseurs :

« La première réplique a été publiée dans *La Jornada*, c'était le droit de réponse de six femmes adressé à leurs agresseurs : "si je te revois, je te casse la figure", " je suis très en colère contre toi mais aussi contre moi d'avoir permis tant de choses", "c'est moi qui décide qui me touche, qui j'aime et ce n'est plus toi", " je ne veux plus jamais te revoir, tu n'es qu'un gros lâche", ce sont leurs mots [...] quand tu parles de violence, il y a la honte, la peine, la pudeur de dire publiquement "on m'a violée", "on m'a battue", je ne savais pas si cela allait fonctionner mais cela a été incroyable, c'est comme si c'était une sorte d'exercice parallèle d'une certaine légalité. »

Lorena Wolffer. Artiste performeuse. Est entrée dans les espaces de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement mixte.

4.2. L'exemple de Pavel Fernández

Miradas heridas [*Regards blessés*] est une exposition présentée en 2015 à l'École Nationale de Peinture de México par Pavel Fernández. Six œuvres sont présentées¹⁶⁹, six cas de féminicide. L'exposition est troublante à plus d'un titre : parce que l'artiste inscrit l'assassinat de sa mère en 2009 dans les archives abjectes du féminicide depuis les cas historiques de Campo Algodonero jusqu'à l'assassinat d'une femme politique locale en passant par des exécutions liées au narcotrafic, parce que les techniques retenues, en particulier celle du dessin réaliste de matériaux de presse, supposent de reproduire les plus infimes détails de l'horreur des documents d'archive originaux, parce qu'on ne peut dire si ces regards blessés sont ceux des victimes, ceux de leurs proches ou bien les nôtres.

¹⁶⁹ Deux oeuvres sont reproduites dans le présent chapitre, les quatre autres sont à retrouver dans l'annexe 11.

Figure 23. Archiver les preuves de l'horreur.

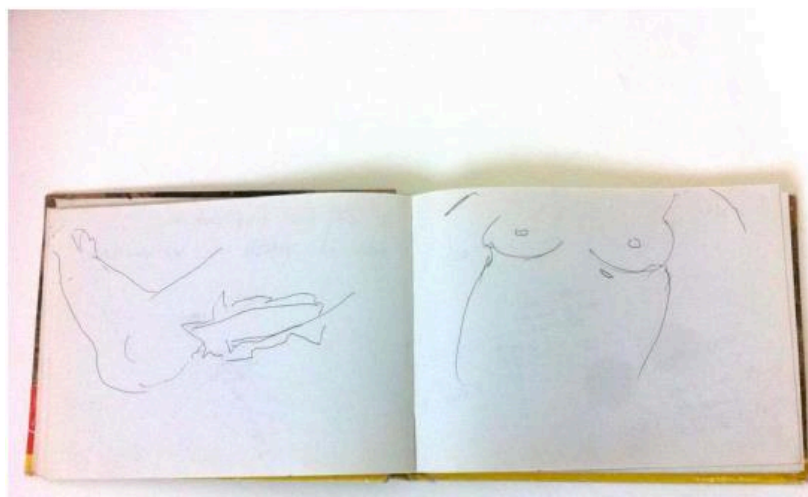
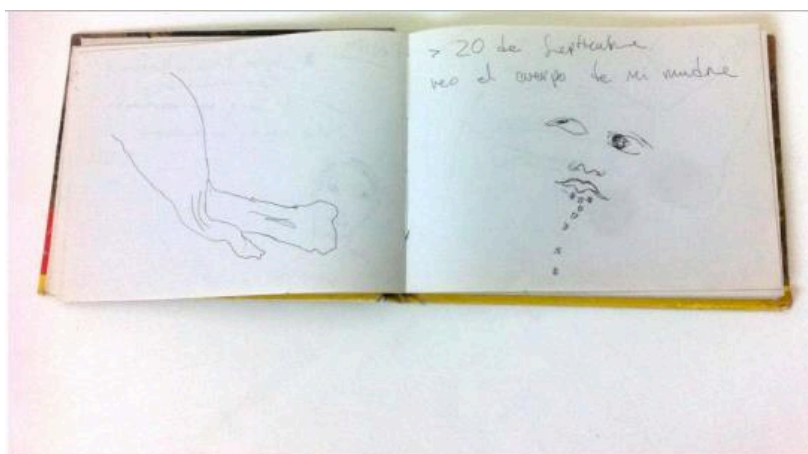
Photographie de tableau. Pavel Fernández, *Quinto caso : Joven desmembrada, Tamaulipas*. Apropiación mediante dibujo con lápiz y tinta china, de una fotografía del portal "elblogdelnarco.com". (Tamaño 70 x 50 cm). [Pavel Fernández, *Cinquième cas : Jeune fille démembrée, Tamaulipas*. Reproduction au crayon et à l'encre chinoise d'une photographie publiée sur le site "elblogdelnarco.com". (Taille 70 x 50 cm)].



Source : photographie recueillie auprès de l'artiste Pavel Fernández.

Figure 24. Inscrire l'assassinat d'une mère dans les archives du féminicide

Photographie d'œuvre. Pavel Fernández, *Por último, Sexto caso : Mi madre, Distrito Federal*. Dibujos del cadáver de mi madre, Ana Milagros Torres Gómez. Libreta de dibujos (Tamaño 46 x 18 cm de frente) [Pavel Fernández, *Enfin, Sixième cas : Ma mère, District Fédéral*. Croquis du cadavre de ma mère, Ana Milagros Torres Gomes. Carnet à dessin. (Taille 46 x 18 cm de face)]



Source : photographie recueillie auprès de l'artiste Pavel Fernández.

En fabriquant ses propres archives du féminicide, Pavel retourne le mépris et le discrédit dont souffrent les victimes contre l'État et le gouvernement :

« Mon engagement c'est d'apporter la preuve d'un côté du degré de violence qui existe au Mexique car ce n'est pas rien la manière dont on tue les gens ici et d'un autre côté de la corruption de l'État, la corruption dans toutes ses formes car ce gouvernement est le plus abject qui soit : celui qui devrait te protéger c'est celui qui finit par te conduire à la mort [...]. Ici au Mexique le narcotrafic est terrible parce qu'ici ce sont les mêmes personnes, la politique et le narcotrafic c'est la même chose et ça c'est l'un des côtés les plus abjects, par exemple on le voit

dans le type d'assassinats qui sont commis actuellement, le degré de violence est inimaginable [...]. C'est un pays où il n'y a pas de justice, de base il ne peut pas y avoir de justice car ce sont les policiers qui te séquestrent, te violent, te tuent et ceux qui gouvernent collaborent à tout ça, et la bureaucratie aussi avec ses habitudes de corruption, des petites habitudes qui génèrent aussi cette catastrophe. Voilà c'est comme si tout cela était une spirale infernale de violence, une crise généralisée. »

Pavel Fernández. Artiste. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

L'artiste souligne très bien le double niveau de culpabilité de l'État qui opère dans le féminicide au Mexique : d'une part, des fonctionnaires et des agents de l'État sont directement impliqués dans de nombreux assassinats contre des femmes, d'autre part, les institutions bureaucratiques, policières et juridiques ainsi que les responsables politiques et gouvernementaux sont également des coupables indirects du féminicide de par leur négligence dans les enquêtes, leur mépris envers les victimes et leur bienveillance envers les coupables directs. En reproduisant l'article de presse qui réfutait en son temps le viol et l'assassinat d'Ernestina Ascensio Rosario par des militaires, Pavel met en avant la complicité des légistes, des autorités et de certains médias dans la continuité du féminicide. De même, le stencil dont l'encre paraît couler comme du sang rappelle les noms de trois des victimes de Campo Algodonero ainsi que la date de la sentence qui a finalement reconnu la culpabilité de l'État mexicain dans cette affaire. Cette condamnation avant tout symbolique de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme revêt une grande importance pour les victimes et proches de victimes du féminicide car elle permet, malgré la volonté de l'État mexicain de se présenter à l'international comme le défenseur des droits humains, de remettre en question la respectabilité et la dignité des autorités mexicaines dans le traitement du féminicide :

« Employer le mot féminicide c'est reconnaître que la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a condamné le Mexique pour l'assassinat des fillettes à Ciudad Juárez en 2001, la sentence est tombée en 2009, c'est important de dire que l'État mexicain est le premier état dans l'histoire du monde à être déclaré coupable. »

Pavel Fernández. Artiste. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Comme toutes les pratiques vindicatives qui cherchent dans la réplique la compensation de la douleur vécue, l'intervention de Pavel s'appuie sur une « juste colère », « cette énergie propre à restaurer une image extérieure de soi mise à mal par l'agression »

(Gros, 2001, p. 124) :

« Je ressens un besoin de soif de justice, de soif de protestation, de faire un cri, un geste, un signe pour montrer que cela ne peut pas rester comme ça, que cela ne peut pas continuer ainsi. [...] C'est une protestation super instinctive je crois, ce n'est pas quelque chose que tu réfléchis vraiment, cela vient beaucoup de mes émotions, de cette douleur, de cette rage de perdre d'une manière si terrible la femme qui t'a donné la vie. »

Pavel Fernández. Artiste. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

Il convient alors de souligner la dimension émotive de l'archive quand elle est mise en valeur par l'artiste comme matériau de création. Elle permet de rétablir des liens émotionnels et intellectuels avec les gens (Lemay et Klein, 2012, pp. 5-16) et d'assurer la reliance propre aux pratiques vindicatoires :

« Il s'agit de générer des ponts entre les victimes du féminicide dans le pays car nous sommes de plus en plus nombreux, nous sommes un pays plein de victimes, c'est ma façon de m'engager, de protester, faire naître des questions, les réponses ne m'intéressent pas, en revanche générer des questions oui, des questions du genre : dans quelle direction sommes nous en train d'aller en tant que société ? »

Pavel Fernández. Artiste. Est entré dans les espaces de résistance dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement indépendant.

En reliant l'assassinat de sa mère à d'autres assassinats emblématiques du féminicide par un dispositif artistique qui allie création et travail méticuleux de reproduction et de présentation d'archives, Pavel Fernández sollicite l'attention sur le féminicide comme une violence de masse capable de menacer chacune et chacun dans sa propre histoire, espérant interroger par là-même notre « souci de l'avenir du présent » (Hugo, 2007, p. 5).

5. Les pratiques vindicatoires dans le droit

Quand les victimes sont des femmes, on constate que « la découverte de la mémoire douloureuse [comme] fait anthropologique majeur des sociétés contemporaines » (Fassin et Rechtman, 2011, p. 29) ne va pas forcément de soi et que dans un contexte d'occultation l'émergence de celle-ci dépend de la présence d'espaces d'expression alternatifs. L'audience du chapitre mexicain du Tribunal permanent des peuples dédiée au féminicide est l'un de ces espaces qui tend à restaurer le modèle d'équilibre normalement assuré par la justice arbitrale

(Lapalus, 2017). Selon Marcel Hénaff, ce modèle d'équilibre dont dépendent les procédures de reconnaissance de l'autre est « profondément mis en cause par la Modernité qui tend à transformer toute dette symbolique en dette financière » (Hénaff, 2002, p. 6) et ne prend plus en charge la perte ressentie. Dans le cas du féminicide, cet état de perte est complet au sens où aucune procédure de compensation, même financière, ne vient réparer l'offense des vies perdues. C'est pourquoi, la tenue d'un tribunal d'opinion, dont l'objectif est de relayer les témoignages des violations systématiques des droits humains et de les diffuser auprès des principales institutions internationales, peut être considérée comme faisant partie des procédures de compensation de nature vindicatoire cherchant non pas une contrepartie de nature économique mais une récupération de la dignité par la reconnaissance de la vérité. La dette de réplique passe alors par la sentence symbolique que prononcent ces tribunaux au service des droits du peuple.

La pré-audience « Violence de genre et féminicides » du Tribunal permanent des peuples s'est déroulée du 4 au 6 août 2014 dans le District Fédéral après s'être préalablement réunie à Ciudad Juárez (État de Chihuahua) et San Cristobal de las Casas (État du Chiapas). Elle a recueilli 18 cas de violence contre des femmes et fillettes et entendu le témoignage des victimes comme celui des organisations qui les accompagnent. Elle relate la diversité des scènes de la violence féminicide (contre des femmes transsexuelles, des femmes migrantes, des femmes victimes de traite, des femmes atteintes par le VIH, des femmes criminalisées pour avortement clandestin) en soulignant comme dénominateur commun le rôle joué par l'État comme agent de violence. La sentence dictée lors de l'audience finale du 15 novembre 2014 dénonce l'inaction et la corruption de l'État mexicain, l'utilisation qu'il fait de la peur comme stratégie de contrôle et de l'impunité comme mécanisme d'évitement de ses responsabilités (Tribunal Permanente de los Pueblos, 2015, pp. 21-24). De plus, on relève plusieurs commentaires visant directement le prestige et l'image extérieure du Mexique. La sentence signale ainsi que le pays ne peut plus se prévaloir de l'image positive qu'il a affichée pendant plusieurs décennies et qu'il existe désormais un décalage criant entre la gravité des crimes d'État dénoncés et l'image que l'on a de la situation mexicaine depuis les instances internationales ou les gouvernements du reste du monde (Tribunal Permanente de los Pueblos, 2015, p. 26). Ces remarques destituent de manière symbolique l'État mexicain.

* *

*

Ce chapitre a montré que le concept de féminicide fait plus que visibiliser la violence contre les femmes. Que ce soit dans sa définition ou dans les pratiques de résistance qu'il permet de développer, il dit la violence masculine, il cible les coupables directs et institutionnels et, ce faisant, formule l'offense et la dette de vie qui se doit d'être réparée. Il est l'outil de la contre-offense qui permet de retourner l'infamie de la violence vécue par les victimes contre l'offenseur. Il ne renvoie pas à la vengeance au sens qu'on lui prête actuellement comme revanche brutale, il exige la réciprocité caractéristique de toute relation de justice, seule capable de maintenir les femmes victimes ou menacées par l'impunité d'une société indécente dans l'ordre de l'humanité. En ce sens, le féminicide est un concept vindicatoire et je me propose, pour conclure, de définir le registre de la résistance vindicatoire qu'il engendre. La résistance vindicatoire est un répertoire d'action qui, en l'absence de prise en charge par la justice arbitrale d'une dette de vie affectant un groupe (meurtres, impunité, humiliations), cherche la compensation symbolique de cette dette par des pratiques réversives qui portent atteinte à la respectabilité et à la dignité de l'offenseur (coupables directs, État défaillant) et, ce-faisant, redonnent une capacité d'agir aux victimes. La fin poursuivie est l'extinction ou l'amenuisement de la dette qui ouvre la possibilité d'un travail de deuil pour les proches des victimes, d'une reconnaissance pour le groupe et d'une reliance au niveau sociétal.

CONCLUSION

Si le temps long d'une thèse peut être une épreuve pour les chercheur.es, il peut aussi nourrir grandement la réflexion sur l'objet de la recherche. Dans le cas présent, le travail a commencé en 2013 quand le mot féminicide existait à peine de ce côté de la planète et il s'achève aujourd'hui alors que le concept a gagné les espaces militants et médiatiques de France et d'Europe. Vivre la circulation et l'avancée du concept de féminicide dans la société française en travaillant sur un terrain étranger où son usage a émergé quinze ans plus tôt est une expérience singulière pour qui a étudié les spécificités du parcours de la formule dans la capitale mexicaine ainsi que les espaces de résistance qu'elle a ouverts. Si « les rapports sociaux de sexe ne sont pas des invariants des sociétés, qu'ils prennent des formes distinctes et évolutives selon les pays et les époques » (Löwy *et al.*, 2014, p. 12), il en va de même pour les savoirs et les pratiques de lutte qui cherchent à les déconstruire.

Dans un premier temps, on énoncera les résultats de la recherche menée en détaillant les conclusions saillantes pour les quatre axes d'analyse retenus : configurations, expériences et modalités de mobilisation, enjeux de genre et manières de faire justice. On présentera dans un second temps les perspectives ouvertes par ce travail en s'attachant aux deux faces de l'objet de recherche : le féminicide comme formule discursive rompant avec le sens commun et le féminicide comme espaces de résistance d'acteur.es en lutte contre l'impunité du patriarcat. On exposera ensuite les contraintes de cette recherche en revenant sur les caractéristiques du terrain d'enquête. Enfin, on replacera l'objet de recherche et la réflexion menée dans le contexte actuel et plus global de la violence féminicide pour interroger la transférabilité des savoirs.

1. Généalogie du féminicide comme espaces de savoirs et de luttes

1.1. Des manières d'être au centre

La spécificité du statut politique de la ville de México (capitale du pays et entité fédérale à part entière) ainsi que son rôle central dans l'économie et la culture nationales ont pesé en deux sens contraires sur le destin du féminicide comme formule et espaces de résistance du centre. En effet, si les acteur.es de la capitale et des autres États ont pu mettre à profit dès la fin des années 1990 les ressources organisationnelles importantes propres aux

espaces historiques de mobilisation du centre au service de la visibilité de la violence contre les femmes, l'espace de la cause a d'abord et surtout été frontalier avec Juárez puis national. Faire advenir le féminicide comme une cause locale a supposé pour les acteur.es de rompre avec l'idée que la modernité de la capitale ne protégeait pas les femmes qui y vivaient. Ainsi, pendant plus de dix ans, les espaces de résistance qui ont émergé au centre autour du féminicide ont travaillé à définir le concept dans le contexte de Ciudad Juárez, à le faire vivre dans le cadre associatif et militant mais également institutionnel du DF au service des victimes de la frontière. L'extension proposée par la notion de violence féminicide a cependant permis d'inclure à la problématique d'autres formes de violence que les assassinats (pénalisation de l'avortement, traite des femmes) et de penser progressivement l'existence de formes potentielles du féminicide partout dans le pays. La normalisation de la violence extrême induite par la guerre contre le narcotrafic depuis 2006 ainsi que la visibilité croissante de l'impunité des crimes commis contre les femmes mais aussi contre d'autres secteurs de la population, communautés indigènes, jeunes gens (Atenco, Ayotzinapa) a placé peu à peu au centre de la critique l'État patriarcal et le gouvernement de Peña Nieto qui l'a incarné de manière brutale. C'est dans ce contexte de proximité avec le pouvoir comme auteur de violences que les espaces de résistance de la capitale ont finalement été amenés à prendre position contre le féminicide comme une problématique locale.

1.2. Des manières de lutter

Les modalités de mobilisation des acteur.es de la capitale se sont adaptées aux configurations que l'on vient de décrire. Ainsi la mise en commun du tort a d'abord eu lieu sur le versant de l'obligation morale vis-à-vis des femmes victimes de la frontière nord et des dispositifs de sensibilisation différentialistes ont mis en avant la douleur des mères et de la patrie. La promotion du néologisme féminicide par le milieu universitaire et en particulier par Marcela Lagarde, anthropologue et féministe qui s'est engagée en politique en 2003, a déterminé un changement de perspective dans le traitement de la violence létale de genre qui est devenu un problème public à traduire en chiffres, en rapports et en lois. Le tournant institutionnel s'est accompagné d'une professionnalisation des espaces de résistance qui ont développé leur expertise dans divers domaines : prise en charge des victimes, traitement médiatique, accompagnement juridique des familles, élaboration d'une loi préventive (2006), création d'un nouveau délit (2011). Pourtant, la continuité du féminicide et de l'impunité qui l'entoure a fait grandir la défiance chez certain.es acteur.es. La visibilité du féminicide

dans la zone métropolitaine de México à partir du mandat du gouverneur Peña Nieto puis dans la capitale même a fait émerger de nouvelles formes de mobilisation prenant le quotidien des *chilangas* [habitantes de la capitale] comme source d'expérience et de résistance. Les collectifs se sont alors multipliés et l'action directe contre les coupables directs ou indirects de violence féminicide a renouvelé le répertoire d'action.

1.3. Des manières de penser le genre

L'interprétation du concept de genre dans la définition du féminicide et dans les pratiques des espaces de résistance est multiple et a évolué sur vingt ans. Si les féministes de la frontière comme Julia Monárrez Fragoso ont théorisé très tôt l'imbrication du genre et du rapport de classe, le genre a été considéré comme un rapport de pouvoir prioritaire dans les motifs des meurtres par Marcela Lagarde dont l'objectif était de déconstruire les explications essentialisantes de la violence contre les femmes et de légiférer sur la question pendant le mandat du démocrate Vicente Fox (2000-2006). Le féminicide est alors devenu objet des politiques publiques et l'espace de la cause a été largement modelé par la perspective globalisante du *gender mainstreaming*. Le mouvement des droits civils ainsi que les groupes issus de la mouvance de la théologie de la libération se sont eux aussi appropriés la perspective de genre pour rassembler la société civile autour des diverses atteintes à la dignité vécues par les Mexicain.es. La médiatisation des féminicides aux portes de la capitale à partir de 2011, puis au sein de la ville, a permis de faire évoluer la notion de genre. D'une part, la résistance s'est confrontée aux trois piliers du système de genre à savoir différenciation, hiérarchisation et hétéronormativité et plus seulement aux deux premiers. Cette compréhension s'est accompagnée d'une plus grande visibilité des groupes LGBT dans le paysage contestataire. D'autre part, cette nouvelle période a mis en évidence l'articulation du genre avec d'autres contextes d'oppression comme la classe, l'âge et l'ethnie.

1.4. Des manières de faire justice

Le féminicide comme formule et comme espaces de résistance prend comme objet de définition et de mobilisation le meurtre, un acte tabou dans la société humaine qui, s'il n'est pas puni, est *a minima* compensé ou ritualisé à des fins de perpétuation du groupe social. Le caractère massif du féminicide a ainsi été pris en charge par les espaces de résistance du centre du pays de différentes manières. La reconnaissance des assassinats et des victimes, par la promotion du néologisme, par la médiatisation des faits, par les actions de sensibilisation et

de visibilité, a constitué une première étape de la demande de justice face à l'impunité de la violence vécue. Le passage par la loi et les dispositifs juridiques (LGAMVLV, alerte de genre, délit pénal) ont été une autre voie d'accès à la justice qui a longuement mobilisé une partie des acteur.es. Dix ans après l'entrée du féminicide dans les codes pénaux du Mexique, un constat d'impuissance et de colère est devenu le terreau d'une nouvelle manière d'obtenir réparation de la part des coupables et de l'État féminicide : la résistance vindicatoire. Comprise comme l'ensemble des actes et des mots qui permettent aux acteur.es de répliquer et d'obtenir des formes symboliques de compensation, la résistance vindicatoire se traduit tant dans l'extension de la formule et la définition du féminicide, désormais axée sur les coupables, que dans les pratiques militantes des acteur.es.

2. Perspectives ouvertes

2.1. Rompre avec le sens commun : du néologisme au concept sociologique

Ce travail s'inscrit dans une réflexion critique de l'histoire considérant qu'il n'y a pas d'antériorité de l'expérience par rapport aux mots et que les sujets et les groupes se constituent simultanément dans l'agir et le dire :

« Traiter l'émergence d'une nouvelle entité comme un événement discursif ce n'est pas introduire une nouvelle forme de déterminisme linguistique ni priver les sujets d'agentivité. C'est refuser la séparation entre l'expérience et le langage et insister sur la qualité productive du discours. Les sujets sont constitués de manière discursive. » (Scott, 2001, p. 65).

C'est également au travers du langage que les sujets et les groupes évoluent et se transforment. De ce point de vue, la néologie comme ressource organisationnelle et militante est une perspective de recherche tout à fait passionnante. L'analyse de la circulation du signifié féminicide et de l'évolution de son contenu sémantique sur vingt ans dans la capitale mexicaine montre que les controverses qui naissent de l'usage et des définitions des néologismes sont politiques au sens où elles proposent des lectures différenciées de la réalité et traduisent des volontés d'exercice du pouvoir dans la société. Le travail définitionnel des acteur.es est à cet égard une forme de mobilisation à part entière. C'est le point de vue défendu par Lourdes Enríquez, juriste et professeure à l'UNAM, qui, à l'opposé de celles et ceux qui considèrent que l'entrée du féminicide dans la loi pénale n'a servi à rien, estime que l'extension du territoire du concept au vocabulaire juridique est en soi une stratégie de

résistance :

« Je crois que c'est le vocable le plus puissant que nous avons pour montrer la violence extrême, la violence qui conduit les femmes à la mort et pour montrer d'un côté l'acceptation sociale et de l'autre l'inaction de l'État et l'impunité. [...] C'est la violence d'un État, d'une nation féminicide, c'est un pouvoir souverain de vie et de mort qui a avoir avec le fait de laisser vivre ou de faire mourir les femmes, ce sont des corps jetables et on s'en fiche de leur donner la mort. Faire du féminicide un délit c'est entrer depuis le travail de la micro-politique dans la macro-politique, la gouvernabilité avec le pari d'une législation pénale. Le débat parlementaire qui a eu lieu entre les différents groupes pour légiférer sur le féminicide est quelque chose de précieux car cela a permis à l'opinion publique de s'emparer du thème. Pour moi, c'est une stratégie de résistance depuis la micro-politique [...], une résistance à l'androcentrisme de la loi et surtout de la loi pénale [...] car il y a eu une grande disqualification de la part de juristes très puritains, de pénalistes très puritains »

Lourdes Enríquez. Juriste et universitaire de l'UNAM. Est entrée dans l'espace de résistance dans la phase d'émergence (1997-2006). Engagement institutionnel.

Prendre comme objets de recherche les nouveaux vocables mis en circulation par les acteur.es des mouvements sociaux permet de reconstruire l'histoire de la mobilisation, de retracer l'évolution des espaces militants et d'indexer ces énoncés à des analyses historiques. Au vu du travail généalogique effectué dans la capitale mexicaine autour du féminicide, désigné tour à tour comme notion, formule, concept, une partie de notre thèse est que le féminicide est à considérer comme un concept sociologique polymorphe (Passeron, 1991) au sens où il est indexé à un objet singulier (la violence létale contre des femmes parce qu'elles sont des femmes) mais qu'il peut aussi subir des procédures de réexploitation lors desquelles il est enrichi par des glissements de sens, glissements de sens eux-mêmes induits par le contexte spatio-temporel d'énonciation qui nourrit l'aspect dynamique du concept. La définition des Nord-Américaines, la définition de Julia Monárrez Frago, celle de Marcela Lagarde ou celles des enquêté.es sont des asseptions successives du même concept.

De ce fait, reconstituer le parcours du concept dans un chronotope particulier assure également la circulation future du concept en rendant explicites les présupposés théoriques et empiriques qu'il charrie. Cela évite toute déperdition de son pouvoir d'intelligibilité et préserve sa valeur opératoire. (Fossier et Gardella, 2003, pp. 107-108).

2.2. Résister en contexte d'impunité

Ce travail de thèse a montré par ailleurs que l'un des glissements de sens qui a touché le concept et par conséquent les espaces de résistance a porté sur l'interprétation de la notion d'impunité. Rappelons que dans la définition des Nord-Américaines, des hommes tuent des femmes parce qu'elles sont femmes dans un contexte sociétal où les médias et la justice alimentent une culture de l'impunité de la violence masculine. L'impunité est pensée comme une complicité des institutions médiatiques et juridiques. La définition de Marcela Lagarde formalise, elle, deux niveaux de causalité : des hommes tuent des femmes parce qu'elles sont femmes et parce que l'État contribue à l'impunité de la violence masculine en ne protégeant pas suffisamment la vie des femmes. L'impunité est alors pensée comme un laisser-faire et un manque d'action des autorités. Enfin, sous le mandat de Peña Nieto, la définition du féminicide a encore évolué : l'État et des hommes tuent des femmes parce qu'elles sont femmes. L'impunité dont est responsable l'État n'est plus un contexte explicatif du féminicide, elle est pensée comme constitutive de l'État qui prend place comme agent dans la définition.

« Dans sa définition la plus élémentaire, l'impunité veut dire : absence de peine. Cependant, l'impunité a des nuances. Ce n'est pas la même chose de dire que les assassinats ne sont pas punis en raison de l'incompétence des autorités et d'affirmer qu'il existe une vraie volonté politique de protéger ceux qui commettent ces crimes. Dans les deux cas, on parle d'absence de peine. Ce qui en réalité devrait nous préoccuper c'est : Pourquoi ? Quelle est la raison fondamentale pour laquelle ces crimes ne sont pas punis ? Je suis convaincue, au regard du type de société dans laquelle nous vivons, que penser qu'il faudrait faire justice pour les assassinats de femmes qui se sont produits depuis 15 ans est un piège. Selon moi, parler de féminicide c'est parler d'une guerre et depuis cette perspective demander justice à l'ennemi serait illogique. Affirmer que le féminicide est une guerre contre les femmes n'implique pas de radicaliser le terme mais de décrire une réalité de façon à ce que la contrepartie soit implicite ; dans le cas présent, la stratégie ou les stratégies pour résister ou contrebalancer cette guerre. » (Berlanga, 2010, p. 92).

C'est bien dans ce contexte énonciatif de l'impunité, qui a pris corps à partir de la sentence de Campo Algodonero, et dans la recherche de stratégies alternatives pour contrebalancer cette guerre contre les femmes que la dimension vindicatoire (aussi bien de la résistance que du concept de féminicide) apparaît. Le regard n'est plus tant porté sur les destinataires de la violence que sur les coupables. La question pour les acteur.es n'est plus seulement de définir qui sont les victimes, le « nous », mais de pointer le ou les coupables, ce

« ils », ces « fraternités violentes » (Castellano González, 2021, p. 320) pour répondre et répliquer dans cette guerre. La réplique, comme on l'a vu, est avant tout symbolique et pourtant les actions vindicatoires des militant.es de la capitale font l'objet de critiques sévères. À titre d'exemple, lors des manifestations féministes de 2019 contre le féminicide, la projection massive de poudre rose fuschia contre les monuments nationaux et les forces de l'ordre a été taxée de vandalisme car « dans un imaginaire d'habitus machiste dans lequel la violence collective est l'exclusivité des hommes, les femmes n'ont pas le droit de sortir de leur rôle de victime et de communiquer avec les codes de la violence, exclusifs de la domination masculine » (Castellano González, 2021, p. 321). Pour la philosophe mexicaine Sayak Valencia qui a paraphrasé le célèbre poème de Gabriel Celaya¹⁷⁰, « le gel rose à paillette est une arme chargée de futur¹⁷¹ » (*La silla rota*, 10/09/2019). La poudre rose ne tue personne mais son pouvoir critique est immense.

La résistance vindicatoire prend place dans le champ des justices dites alternatives à la justice étatique rétributive (ou punitive) qui sanctionne le coupable. La justice restaurative et la justice vindicatoire font le choix de réparer les torts. La justice restaurative comme la justice vindicatoire ont comme objectif de recréer du lien entre les parties impliquées. Cependant, les dispositifs de la justice restaurative supposent une réparation inter-individuelle et leur issue dépend grandement d'une part de la qualité de l'encadrement des médiations et des échanges entre victimes et coupables et d'autre part de la bonne volonté des personnes en présence¹⁷². La réparation proposée cible avant tout la dimension traumatique individuelle et privilégie une approche psychologique du tort. La justice vindicatoire, quant à elle, cherche à compenser la dette de vie d'un groupe et la contre-offense mise en œuvre par le groupe lésé vise *in fine* une reliance sociale. Si la justice vindicatoire n'existe plus en tant que telle car associée à un système de régulation propre aux sociétés segmentaires, certaines caractéristiques du modèle vindicatoire sont applicables à nos sociétés modernes (Strimelle, 2015) et me permettent de penser la résistance vindicatoire comme une modalité propre de faire justice au sens où elle cible la réparation d'une injustice sociale et cherche la compensation d'une dette de vie collective, considérant que victimes et coupables sont

¹⁷⁰ « La poésie est une arme chargée de futur » est un poème écrit par l'espagnol Gabriel Celaya (1911-1991) en 1935. Il a été popularisé par le chanteur Paco Ibáñez en 1970.

¹⁷¹ Le 16 août 2019, du gel rose à paillette a été pulvérisé sur les cheveux de José Orta, chef de la police de la ville de México, lors d'une manifestation suite à trois viols (dont deux sur mineures) commis par des agents de police de la capitale quelques semaines plus tôt sans que des mesures ne soient prises par les autorités judiciaires.

¹⁷² Le film *Je verrai toujours vos visages* (Herry, 2023) prend comme sujet ces dispositifs de justice restaurative qui confrontent le ressenti des victimes et des coupables dans le but d'atteindre une réparation.

produits par un système politique qui les dépasse en tant qu'individus.

Figure 25. Illustration Estado feminista

La formule « État féminicide » est devenue virale dans les manifestations et sur les réseaux sociaux.

Photographie prise lors de la manifestation du 24 avril 2016 contre les violences machistes à Mexico lancée suite à la campagne en ligne « #Miprimeracoso » [« Ma première agression »]



Source : Site Facebook de ResisteMX.

Figure 26. Illustration poner cuerpo

Féminicides, disparitions, État narco, bienvenue au Mexique.

Photographie de la campagne « Poner cuerpo » [« Engager le corps »], Mexico, janvier 2015.



Source : La Jornada, 30/01/2015, <https://www.jornada.com.mx/2015/01/30/cultura/a04n1cul>

2.3. Contraintes de la recherche

L'étendue du terrain de recherche, la dangerosité de certains espaces et l'impossibilité matérielle d'accéder à certain.es acteur.es sont les principales limites de cette étude.

La première contrainte de la recherche est celle du cadre spatial. En effet, la ville de Mexico compte trente millions d'habitant.es et s'étend sur 60 kilomètres du nord au sud et 40 kilomètres d'est en ouest. Ces données en font la mégapole la plus étendue du monde. Le

travail d'enquête a donc été soumis à de fortes contraintes spatio-temporelles. S'il est plutôt simple de s'approprier la cartographie du centre historique, la connaissance des seize arrondissements de la ville en quelques mois est une tâche complexe.

Les seize arrondissements sont eux-mêmes organisés en quartiers et il est surprenant de constater comme l'ambiance peut être très différente d'une rue à l'autre. Un exemple. Le centre historique se situe dans l'arrondissement Cuauhtémoc, il regroupe plusieurs lieux emblématiques du patrimoine (la place du Zócalo, le Templo Mayor, la cathédrale Métropolitaine, la Torre Latino, etc.) et du pouvoir (le Palacio Nacional). Il est très touristique et la présence policière y est visible. Quelques rues plus loin mais toujours dans l'arrondissement Cuauhtémoc, l'atmosphère est toute autre. Les quartiers populaires de Tepito, La Lagunilla et de La Merced sont réputés pour les activités illicites qui s'y développent (prostitution, trafics et présence mafieuse) et un taux de criminalité important. Quatre arrondissements comptabilisent actuellement 53 % des crimes et délits de México (homicides, enlèvements, trafic de drogues et vols de voiture) : Iztapalapa, Gustavo A. Madero, Cuauhtémoc et Venustiano Carranza (*Infobae*, 21/01/2023). Les risques liés à certains espaces ont donc contraint également le travail de terrain car il n'a pas été toujours possible de me rendre seule, le soir en particulier, dans certains lieux ou certains événements comme je l'aurais souhaité. De même, les risques inhérents au fait je sois une femme, étrangère à la peau claire et travaillant sur une thématique liée au genre ont sans nul doute pesé sur l'accès au terrain.

J'ai tenté d'accéder à la plus grande variété possible d'acteur.es en termes de condition sociale, d'origine ethnique, d'âge et de profession. Pourtant, certains espaces sont restés inaccessibles. Le fait de ne pas pouvoir accéder à l'un d'entre eux m'a interrogée sur les limites du travail mené. J'aurais aimé pouvoir inclure dans les entretiens, la parole et l'expérience de plus de femmes des peuples originels qui ne parlent pas la langue espagnole, qui n'utilisent donc pas *a priori* le concept de féminicide mais qui ont sans doute développé d'autres signifiants pour décrire les expériences de la violence que nous nommons féminicide. C'est pour moi un angle mort de la recherche au sens où leurs témoignages auraient fourni une vision plus complète de la circulation du concept et peut-être de l'existence de dérivés du féminicide comme formule.

3. Transférabilité des savoirs

Mettre en évidence l'apport des acteur.es et des féministes mexicain.es dans l'élaboration du concept de féminicide et dans l'évolution de sa charge critique fut l'une des motivations de ce travail. Il est donc important pour moi de conclure cette thèse sur la transférabilité des savoirs théoriques et pratiques mis au jour.

3.1. De l'utilité transnationale du concept de féminicide

Les acteur.es mexicain.es participent à leur échelle et dans leur contexte à une lutte longue et nécessaire : la production de savoirs capables de remettre en question les modèles naturalistes et psychologisants de la violence masculine. Leurs expériences de lutte permettent de comprendre en particulier pourquoi, dans des contextes nationaux qui peuvent paraître pourtant plus favorables, un même constat est partagé quant à la continuité de l'impunité :

« à chaque étape – révélation des faits, dépôt de plainte, enquête, instruction du procès, condamnation – toutes sortes de motifs sont invoqués pour expliquer qu'un tel fossé sépare la plainte de départ et l'issue finale. Une issue qui devrait être positive, donc impliquer protection, libération et dédommagement de la victime, non moins que condamnation et mise hors d'état de nuire de l'agresseur. Lesdits motifs sont variables d'un pays à l'autre mais quelles qu'en soient les variantes, il est sidérant d'arriver au même constat : qu'on le veuille ou non, il s'avère que femmes et mineur.es victimes de violences sexuelles ne sont pas plus ni mieux protégé.es aujourd'hui que par le passé. » (Romito, 2006, p. 15).

L'impunité qui sous-tend la violence contre les femmes n'est pas liée à un manque de lois, à une question d'omission ou d'incompétence, c'est une action directe et volontaire de la part de multiples agents du patriarcat, femmes et hommes, qui garantit aux hommes de pouvoir humilier, agresser, voire tuer des femmes sans être inquiétés et qui envoie aux femmes, encore aujourd'hui et partout dans le monde, le message qu'elles doivent elles-mêmes assurer leur sécurité, de préférence en ne remettant pas en cause la domination de genre. L'exemple de l'Espagne qui a mis en place depuis 2007 un système de suivi intégral pour les violences du genre dès la plainte, ce qui suppose la protection quotidienne de 76 000 femmes, est encourageant si l'on considère la baisse du nombre de féminicides depuis cette mesure : moins 24 % en 20 ans (*L'Humanité*, 08/03/2022). Néanmoins, il montre également que les efforts à faire du côté policier et judiciaire pour maintenir les hommes violents à distance des femmes (721 000 femmes intégrées au système de suivi) sont titanesques alors qu'un jeune Espagnol sur cinq considère que la violence de genre n'existe pas et qu'elle est

une invention idéologique (*L'Humanité*, 08/03/2022). La prévention du féminicide implique par conséquent un engagement global de la société, en particulier depuis l'éducation.

La mexicaine Francesca Gargallo explique bien la situation paradoxale et intenable dans laquelle se trouvent les femmes à qui l'on répète qu'elles ont les mêmes droits que les hommes et qui pourtant subissent au quotidien une pression masculine violente, preuve évidente que ces droits ne sont pas effectifs :

« Dans nos maisons, dans les autobus, au travail, à l'école, à l'université, à l'usine, à la ferme, sur les terrains de sport, dans les espaces de loisirs, quand nous sortons dans la rue, que nous nous rendons au marché ou aux champs, nous les femmes nous faisons l'expérience de violences systématiques, sournoises ou invisibilisées par les lois et ses dépositaires, qui nous confirment une citoyenneté incomplète et par conséquent la nécessité de se méfier de l'universalité des lois qui s'appuient sur l'universalité de la citoyenneté. Il s'agit d'un appareil juridique à la mesure des mêmes hommes qui exercent leur suprématie sur les corps des femmes de génération en génération, pour les confiner dans leur rôle de genre et leur imposer un comportement de soumission et d'obéissance qui satisfait leurs intérêts, et à travers elles, pour contrôler toute la hiérarchie des citoyens qui n'atteignent pas l'égalité ni la liberté propres à la citoyenneté. » (Gargallo, 2011, pp. 38-39).

Contrôler les femmes pour contrôler d'autres hommes et maintenir un système de genre propice à des structures politiques autoritaires et violentes, voilà une réalité qui s'illustre dans plusieurs autres pays que le Mexique.

L'arrestation violente de Masha Amini en Iran en septembre 2022 a rappelé au monde et à la société iranienne que, malgré le fait qu'elles peuvent voter, aller à l'école, travailler et sortir seules voilées, les femmes iraniennes sont toujours enfermées dans un statut d'infériorité et exposées à la menace d'une répression sévère quand elles contournent les règles fixées pour leur circulation dans l'espace public. Les arrestations arbitraires et la torture sont régulièrement utilisées contre les défenseuses des droits humains rappelant la violence féminicide exercée au Mexique contre les femmes journalistes et les militantes. Tandis que les hommes punis par le régime iranien sont blessés aux jambes ou aux bras, les femmes sont mutilées au visage, aux seins et aux parties génitales. Si dans les villes comme Téhéran les femmes ont pu s'émanciper au travers d'activités artistiques et professionnelles, la situation dans les campagnes est bien différente. Les crimes d'honneur qui sanctionnent les femmes refusant les mariages forcés (qui peuvent être organisés dès leurs 9 ans) sont des féminicides et il est important de les nommer ainsi afin de rendre visible la volonté systématique des

hommes et du régime iranien d'éliminer les femmes qui refusent de tomber en esclavage. À ce titre, la décapitation de Mona, 17 ans, par son mari de 21 ans, le 5 février 2022, au motif qu'elle a tenté de fuir son mariage, est un féminicide qui illustre l'impunité de la violence de genre en Iran (*France 24*, 15/02/2022). L'assassin n'a pas hésité à poster la vidéo où il parade dans la rue en tenant dans une main le couteau et dans l'autre la tête décapitée de sa victime. Les passants l'applaudissent et l'encouragent. À l'instar de la vidéo éditée par Pavel Hernández, nous sommes spectatrices et spectateurs des rapports asymétriques du genre dans leur réalité la plus crue comme « détermination qui distingue des vivants et des morts ; ceux qui vont vivre de ceux qui vont mourir ; ceux qui vont être libres de ceux qui seront dépouillés de la spontanéité qui est à la base de la liberté » (Direk, 2015, p. 96).

En Afghanistan aussi, le genre de l'impunité s'exprime. Le rigorisme du régime des talibans enferme la moitié de la population, les femmes, à la maison. Il est désormais interdit aux filles et aux femmes d'étudier, d'aller travailler à l'extérieur du foyer ou de sortir seule. Il leur est demandé de rester chez elles sauf cas d'extrême nécessité. On parle d'« apartheid de genre » (*ONU info*, 05/05/2023). Il s'agit là encore de violence féminicide institutionnalisée par le régime politique, le pouvoir en place autorisant les hommes à devenir les tyrans des femmes et menaçant ceux qui publiquement n'adhèreraient pas à cette « idéologie patriarcale qui fait des hommes des protagonistes et des femmes des réceptacles passifs. » (Labrecque, 2015, p. 132).

Plus près de nous, en Europe et en France, la violence létale contre les femmes est également inquiétante et le concept de féminicide est désormais entré dans les usages militants et médiatiques¹⁷³. Réfléchir à la notion d'impunité travaillée dans la définition du féminicide et les espaces de résistance de Mexico sur vingt ans offre plusieurs pistes de transfert (Lapalus, 2019).

3.2. De l'utilité de penser l'impunité dans le contexte de la violence patriarcale

L'une des possibilités est de ne pas inclure dans la définition le deuxième niveau de causalité, l'impunité, et de la restreindre au premier niveau, le genre, comme le fait Le Petit Robert qui définit le féminicide comme « le meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe » (Le Petit Robert, 2015). Ce choix semble motivé, consciemment ou non, par des

¹⁷³ En Espagne, 2004, en Italie 2013. En France, il entre dans le Robert en 2015 puis dans le Larousse en 2021. Son usage a accompagné le mouvement de dénonciation des violences physiques et sexuelles « #MeToo ». On l'entend très fréquemment à partir de 2017 et du meurtre d'Alexia Daval par son mari en octobre de cette même année.

arguments culturalistes qui ont comme conséquences d'essentialiser la violence masculine commise dans les pays latino-américains¹⁷⁴ et de minorer la gravité de cette violence en dehors de ce contexte géographique.

« Dans certains pays - en particulier en Amérique Centrale et au Mexique - la forte présence de la criminalité organisée, la violence armée et la faiblesse des systèmes judiciaires constituent un cadre propice à l'augmentation de l'intensité, du caractère massif et de l'impunité des crimes contre les femmes [...]. En Europe, l'information existante limitée n'inclut souvent seulement les morts de femmes provoquées par leur conjoint ou ex-conjoint. » (Assemblée Parlementaire Euro-Latino-Américaine, 2013, pp. 245-246).

On note, dans ce rapport, comment l'impunité n'est associée qu'à « certains pays », à un contexte de violence dans l'espace public et revêt un caractère exceptionnel tandis que du côté européen l'attention se limite aux violences dites conjugales donnant l'impression que la violence exercée entre conjoints ne peut atteindre le degré d'extrémité ou de cruauté de la violence exercée par des inconnus. D'ailleurs, s'il est question de « crimes contre les femmes » d'un côté, de l'autre il s'agit de « morts provoquées » et non plus d'assassinats.

La huitième conférence sur le féminicide/fémicide qui s'est tenue en juin 2015 à Bruxelles rappelait cependant qu'une femme sur trois souffrait alors de la violence masculine en Europe, que les délais d'application des mesures de protection des victimes après leur dépôt de plainte étaient bien trop longs en France et que les statistiques espagnoles ne comptabilisaient que les féminicides dans le cadre d'une relation affective laissant de côté un nombre de féminicides au moins aussi important que ceux recensés (Jiménez *et al.*, 2015). De ce fait, ignorer le climat d'impunité qui entoure aussi en Europe la violence contre les femmes relèverait d'un point de vue ethnocentré ou du déni.

Une seconde possibilité est de penser l'impunité comme un ensemble de comportements qui favorisent ou entretiennent la violence contre les femmes sans clairement la condamner. De ce point de vue, les critiques formulées par Radford, Russell, Caputi mais aussi par Lagarde quant aux rôles des médias dans la reproduction et la continuité de la violence masculine trouveraient sans difficulté un écho dans le contexte européen et/ou français, qu'il s'agisse de la place de la pornographie dans l'éducation sexuelle des adolescent.es ou du traitement médiatique euphémisant des assassinats de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint

¹⁷⁴ Comparer le féminicide aux sacrifices religieux des peuples précolombiens, par exemple, peut empêcher de penser le caractère extrême de la violence contre les femmes dans nos propres pays : « [La violence] est, à bien des égards, une constante dans la construction identitaire du pays. La violence sur le corps et la nécessité de faire couler le sang remontent aux temps préhispaniques, lorsque les Aztèques sacrifiaient leurs victimes à des fins culturelles » (Perrée, 2013, p. 1).

à coup de jalousie ou de crime passionnel :

« Mettre fin à l'impunité demande un haut niveau de conscience sociale, cela implique de mettre fin à la culture de la violence qui est si forte dans nos pays et promue au travers des médias [...] au travers de la télévision, de la littérature et du cinéma, il y a un mouvement, une idéologisation en faveur de la violence à l'encontre des femmes encore jamais vus dans l'histoire. Aujourd'hui, toutes les petites filles, les petits garçons, les adolescents, les adultes reçoivent une énorme dose de suggestion pour accepter la violence contre les femmes [...] C'est pour cela que j'insiste beaucoup sur l'élimination de l'impunité. » (Devineau, 2012, p. 85).

Du côté judiciaire, l'affaire Jacqueline Sauvage¹⁷⁵ est, selon moi, emblématique du continuum de violences subi par de nombreuses femmes tout au long de leur vie mais aussi du continuum d'impunité qui protège les agresseurs. De même, que penser des cas de viols sur mineures¹⁷⁶ dans lesquels les Parquets français ont soit acquitté le coupable, soit requalifié l'agression en simple atteinte sexuelle ?

Enfin, la dernière possibilité analyse la violence féminicide comme constitutive de l'État patriarcal. Au-delà des faits pour lesquels l'impunité implique une responsabilité indirecte sur la violence contre les femmes, il existe d'autres cas où l'impunité relève davantage d'une responsabilité directe et d'une immunité masculine, soit que la violence s'exerce depuis les instances décisionnaires étatiques, soit que les coupables agissent sans être inquiétés, protégés par leur appartenance institutionnelle.

La tentative de pénalisation de l'avortement en septembre 2016 par le gouvernement polonais ainsi que les lois restrictives en vigueur dans plusieurs pays européens (Irlande du Nord, Malte, Andorre, Chypre, Pologne) sont des actions volontaires qui mettent en danger la vie des femmes. Reconnaître la possible complicité des États dans la violence exercée contre les femmes, c'est aussi reconnaître l'impunité avec laquelle ces États peuvent prendre des décisions allant contre la liberté et la vie des femmes sans être inquiétés par d'autres instances, au premier rang desquelles l'Union Européenne dont le rôle pourrait être de garantir un accès libre à l'interruption de grossesse dans tous les pays qui la composent.

Les agents de l'État peuvent parfois bénéficier également d'une certaine immunité et il

¹⁷⁵ Le 10 septembre 2012, Jacqueline Sauvage tue son mari mettant fin à des décennies de violence extrême envers elle et ses enfants. Condamnée en 2014 à dix ans de prison, Jacqueline Sauvage devient cependant pour les collectifs féministes et de nombreuses personnalités politiques qui réclament sa libération le symbole des violences conjugales contre les femmes et de l'impunité sociale qui les entoure. Elle est finalement graciée le 28 décembre 2016 par le président François Hollande.

¹⁷⁶ Il s'agit d'une part du cas d'une fillette de 11 ans violée en 2009 par un homme de 22 ans et finalement acquitté en novembre 2017 par la cour d'assises de Seine-et-Marne et d'autre part du cas d'une fillette de 11 ans qui avait porté plainte en avril 2017 contre un homme de 28 ans pour un viol et pour lequel l'agresseur a initialement été poursuivi pour atteinte sexuelle et non pas pour viol par le Parquet de Pontoise.

est alors difficile pour les victimes de se faire entendre par la justice. Ainsi, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies a interpellé début 2017 les autorités françaises quant à l'impunité des forces de l'ordre dans trois cas de violences policières contre des personnes d'origine africaine. Si le rapport de défense de la France rejette l'accusation d'impunité, il montre également peu de transparence sur les 500 signalements en moyenne enregistrés par l'institution judiciaire, aucun élément ne précisant la nature et la gravité des actes commis. Au regard de plusieurs affaires qui ont récemment été dévoilées par la presse (deux policiers du Quai des Orfèvres renvoyés aux assises pour viol après un non-lieu en 2016, classement par le Parquet du dossier de Marie-Reine violemment agressée par des policiers en 2016), il est légitime de penser que le racisme n'est pas le seul motif des dérapages des forces de l'ordre et que le sexisme détermine aussi un certain nombre de violences policières.

Qu'elle soit conceptualisée comme négligence, tolérance, responsabilité, complicité ou culpabilité, l'impunité nécessite, à mon sens, d'être pensée dans la détermination des causes de la violence contre les femmes. Depuis les premières formulations du concept de féminicide jusqu'à sa reconfiguration dans le contexte mexicain, elle apparaît comme un élément explicatif de la violence contre les femmes, de son fonctionnement, de sa continuité et de la difficulté à rendre visible ses multiples manifestations. Articulée au motif de genre, l'impunité permet notamment aux acteur.es de la lutte contre la violence contre les femmes de sortir des schémas interprétatifs traditionnels présentant les cas de violence comme des faits isolés ou des phénomènes exceptionnels et d'interroger frontalement la responsabilité collective dans le continuum de violences qui peut aboutir à l'assassinat d'une femme. On notera en France aussi un renouveau des modes d'action contre le féminicide et en particulier de l'action directe. Les mouvements auto-organisés de collages féministes dans plusieurs villes comme Collages Féminicides Paris ou Collages Féministes Lyon en sont un exemple¹⁷⁷.

Mon travail de thèse s'inscrit lui-même dans cet objectif de transférabilité des savoirs par la recherche scientifique. Je souhaite qu'il puisse contribuer à préserver la valeur opératoire du féminicide comme concept sociologique et qu'il fasse connaître et reconnaître les apports des acteur.es mexicain.es aux stratégies de résistance contre la violence patriarcale.

¹⁷⁷ L'ouvrage *Notre colère sur vos murs* (Collages Féminicides Paris, 2021) raconte l'histoire de ce mouvement qui dénonce les féminicides en France et comment ce combat s'est élargi à la lutte contre la pédocriminalité, les LGBTQIA+, le racisme et le validisme. En 2022, lors de la présentation du film *Riposte féministe* (Perrenès et Depardon, 2022) au festival de Cannes, le collectif parisien a déroulé une banderole sur le tapis rouge affichant les 129 victimes de féminicides depuis le dernier festival.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbot Andrew, (1988), *The System of Professions: un Essay on Division of Expert Labor*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 452 p.
- Abud Juan José, (2014), « Freud, Marx y el caso Ayotzinapa », Coloquio: « Filosofía después de Freud », 25 novembre 2014, UNAM, https://www.youtube.com/watch?v=r_a-K5NIW7Y
- Agrikoliansky Éric, (2010), « 11. Les usages protestataires du droit », in É. Agrikoliansky, I. Sommier et O. Fillieule, (dirs.), *Penser les mouvements sociaux*, Coll. : « Recherches », Paris, La Découverte, pp. 225-243.
- Aguilar Rivero Mariflor, (2013), *Resistir es construir. Movilidades y pertenencias*, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 142 p.
- Ahmed Sara, (2004), *The Cultural Politics of Emotion*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 216 p.
- Almazán Cambray Erika, (2013), « Acción política y medios de comunicación : de la muerte a la irrupción », *Veredas*, Universidad Autónoma Metropolitana, n° 24, pp. 133-150.
- Alvarado Mendoza Arturo, (2012), *El tamaño del infierno. Un estudio sobre la criminalidad en la Zona Metropolitana de la Ciudad de México*, México, El Colegio de México, 566 p.
- Álvarez Enríquez Lucía, (1998), *Distrito Federal : sociedad, economía, política y cultura*, D.F. : Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Humanidades, Coordinación de Humanidades, México, Universidad Nacional Autónoma de México, 378 p.
- Andrieu Claire, (2011), « La Résistance comme mouvement social », contribution au séminaire Histoire sociale et économique du politique, séance du jeudi 2 février 2011, en ligne <http://aimos.hypotheses.org/1845>
- Ansart-Dourlen Michèle, (2006), « Le sentiment d'humiliation et les modes de défense du moi. Narcissisme, masochisme, fanatisme », in : Yves Déloye et Claudine Haroche, (Éds), *Le sentiment d'humiliation*, Paris, In Press, pp. 49-64.
- Arendt Hanna, (1992), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket [traduction de *The Human Condition*, London, Chicago, University of Chicago Press, 1958 ; première traduction française en 1961].
- Assemblée Parlementaire Euro-Latino-Américaine, (2013), « El feminicidio en la Unión Europea y en América Latina », pp. 243-252, <https://centrogilbertobosques.senado.gob.mx/docs/serieeuropa29.pdf>
- Aunis Emilie, Joachim Benet, Arnaud Mège et Isabelle Prat, (2013), *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du local*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 142 p.
- Auriat Nadia, (1996), *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, PUF, Paris, 203 p.
- Austin John Langshaw, (1962), *Quand dire, c'est faire*, Éditions du Seuil, Paris, [1970 (traduction par Gilles Lane de (En) *How to do things with Words: The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*, Oxford, Editions J.O. Urmson)].

- Balibar Étienne, (2010), *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Paris, Galilée. 424 p.
- Ban Ki-Moon, (2008), « Ban condena la violencia contra la mujer », 25/02/2008 <https://news.un.org/es/story/2008/02/1126341>
- Bard Christine et Bibia Pavard, (2013), « Introduction », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 2013/1, n° 19, p. 7-15.
- Bégoc Janig, Nathalie Boulouch et Elvan Zabunyan, (2011), *La performance. Entre archives et pratiques contemporaines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 244 p.
- Bejarano Cynthia et Rosa-Linda Fregoso, (2010), *Terrorizing women. Feminicide in the Américas*, Durham, Duke University Press, 416 p.
- Bejarano Cynthia, (2002), « Las Super Madres de Latino America: Transforming Motherhood by Challenging Violence in Mexico », *Frontiers : A Journal of Women Studies*, vol. 23, n° 1, pp. 126-150.
- Belausteguigoitia Marisa et Lucía Melgar, (2005), « A quiénes beneficia la impunidad ? », *Debate Feminista* 32, año 16, octubre, p. 253-263.
- Belausteguigoitia Marisa et Lucía Melgar, (2007), *Fronteras, violencia, justicia : nuevos discursos*, México, UNAM, PUEG, 212 p.
- Belausteguigoitia Marisa, (2007), « Rebeliones de la frontera sur : las mujeres y la construcción de la ciudadanía en los límites de la nación », in : Belausteguigoitia Marisa et Lucía Melgar (coord.), *Fronteras, violencia, justicia : nuevos discursos*, México, UNAM, PUEG, pp. 177-208.
- Bensa Alban et Eric Fassin, (2002), « Les sciences sociales face à l'évènement », *Terrain*, n° 38, pp. 5-20
- Bentouhami Hourya, Grangé Ninon, Kupiec Anne et Saada Julie, (2009), *Le Souci du droit, où en est la théorie critique ?*, Sens&Tonka, Paris, 236 p.
- Benveniste Annie, (2013), *Se faire violence. Analyse des coulisses de la recherche*, Paris, Éditions Téraèdre.
- Bereni Laure et Anne Revillard, (2012), « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait aux mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 2012/1, n° 85, pp. 17-41.
- Bereni Laure, (2009), « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2009/2, p. 301-323.
- Bereni Laure, (2015), *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Coll. : « Etudes politiques », Paris, Economica, 300 p.
- Bereni Laure, Chauvin Sébastien, Jaunait Alexandre et Revillard Anne, (2008), *Introduction aux gender studies*, Collection : « Ouvertures politiques », Bruxelles, De Boeck, 248 p.
- Berger Peter et Luckmann Thomas, (2012), *La construction sociale de la réalité*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 342 p.
- Berlanga Gayon Mariana, (2010), « El feminicidio, significado de la impunidad », in : Martínez de la Escalera Ana María, *Feminicidio: Actas de denuncia y controversia*, México, UNAM, pp. 89-102

- Berlanga Gayon Mariana, (2014), « El color del feminicidio: los asesinatos de mujeres a la violencia generalizada », *El Cotidiano*, n° 184, marzo-abril, p. 47-61.
- Berlanga Gayon Mariana, (2015), « El espectáculo de la violencia en el México actual: del feminicidio al juvenicidio », *Athenea Digital*, diciembre, vol. 15, n° 4, pp. 105-128.
- Bernard Julien, (2015), « Éclairer un point aveugle », *Terrains/Théories*, vol. 2 | 2015, p. 1-3, en ligne <http://teth.revues.org/268>
- Bertheleu Hélène, (1997), « A propos de l'étude des relations inter-ethniques et du racisme en France », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 13, n° 2, pp. 117-139.
- Besserer Federico et Daniela Oliver, (2014), *Ensamblando la ciudad transnacional. Etnología espectacular de los espacios urbanos transnacionales*, Colección Estudios Transnacionales, Ed. Universidad Autónoma Metropolitana y Juan Pablos Editor, México, 282 p.
- Boll de Bal Marcel, (2003), « Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologiques ». *Sociétés*, n° 80, pp. 99-131.
- Borzacciello Emanuela, (2014), « Feminicidio: la potencia de la palabra, de la imagen y de la practica », in Regina José Galindo, *Estoy viva*, Milano, Skira editore, pp. 51-53.
- Bourdieu Pierre, (1980), « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, pp. 63-72.
- Bourdieu Pierre, (2004), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 243 p.
- Boutang Pierre-André, (1996), *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*, Metropolis, extrait R comme résistance disponible sur le site <https://sites.google.com/site/deleuzemedia/b/abecedaire/abecedaire-R-Comme-resistance>
- Braudel Fernand, (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV-XVIII^e siècles*, tome 3 – *Le temps du monde*, Paris, Éditions Armand Colin, 608 p.
- Callon Michel et Bruno Latour, (2006), « Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ? », in : Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, (Dir.), *Sociologie de la Traduction. Textes fondateurs*, Paris, École des mines, pp. 11-32.
- Canet Raphaël (2008), « L'intelligence en essaim. Stratégie d'internationalisation des forums sociaux et régionalisation de la contestation mondiale », *Cultures & Conflits*, 2008/2, n° 70, pp. 33-56.
- Caputi Jane et Russell Diana E. H., (1979), « Femicide: speaking the unspeakable », *Journal of Personality and Social Psychology*, Sep–Oct, pp. 424-430.
- Caputi Jane et Russell Diana E. H., (1992), « Femicide : Sexist Terrorism against Women », in : Jill Radford et Diana Russell, *Femicide : the politics of woman killing*, New York, Twayne Publisher, pp. 13-21.
- Caputi Jane, (1987), *The Age of Sex Crime*, Ohio, Bowling Green, 246 p.
- Caputi Jane, (1992), « Advertising Femicide: Letal Violence against Women in Pornography and Gorenography », in : Jill Radford, Diana Russell, (Eds.), *Femicide: the politics of woman killing*, New York, Twayne Publisher, pp. 203-221.
- Caramanza Elena et Mino Vianello, (2001), *Un nouveau paradigme pour les sciences sociales: genre, espace, pouvoir*, Paris, L'Harmanttan, 208 p.

- Carcedo Ana et Montserrat Sagot, (2000), *Femicidio en Costa Rica 1990-1999*, Ministra de la condicion de la Mujer, INAMU : Instituto Nacional de las Mujeres, Colección Teórica N° 1, SSan José, Costa Rica.
- Carcedo Ana, (2010), *No olvidamos ni aceptamos : femicidio en Cenroamérica 2000-2006*, San José, Costa Rica, Cefemina.
- Cardon Dominique, (2015), « Étant données : la révolution sociale des big data », La suite dans les idées, France Culture, 3 octobre, <http://www.franceculture.fr/emission-la-suite-dans-les-idees-etant-donnees-la-revolution-sociale-des-big-data-2015-10-03>
- Cardoza Melissa, (2005), « Vue d'un balcon lesbien », traduit de l'espagnol (Mexique/Honduras) par Falquet Jules, *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, n° 2, pp. 16-26.
- Castañeda Salgado Martha Patricia, (2008), « Metodología de la investigación feminista », Debate feminista, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades (CEIHC), Universidad Nacional Autonoma de Mexico (UNAM), Antigua Guatemala, abril 2008, 134 p.
- Castañeda Salgado Martha Patricia, Patricia Ravelo Blancas et Teresa Pérez Vásquez, (2013), « Femicidio y violencia de genero en Mexico : omisiones del Estado y exigencia civil de justicia », *Iztapalapa Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, n° 74, ano 34, enero-junio, pp. 11-39.
- Castellano González Cristina, (2021), « Visualidades y resistencias feministas. De la violencia exclusiva a la creativa rabia digna ». *Millcayac – Revista Digital De Ciencias Sociales*, vol. 8, n°14, pp. 317-324.
- Castells Manuel, (1988), *La société en réseaux, l'ère de l'information*, Paris, Fayard, 613 p.
- Castilla Ramos Beatriz et Labrecque Marie-France, (2009), « Prólogo: Las maquiladoras del sur de México y de América Central:trabajo, género e identidad », *Trace*, n° 55, juin, pp. 3-15.
- Católicas por el Derecho a Decidir, (2014), *Católicas por el Derecho a Decidir. 20 años*, México DF.
- Caulier Mathieu, (2011), « La conquête du "genre"et l'anthropologie au Mexique », *Journal des anthropologues*, vol. 2011/2, n° 124-125, pp. 117-136.
- Caulier Mathieu, (2014), Les politiques du genre face au conflit. Guerre de la drogue et politiques de genre au Mexique, *Journal des anthropologues*, vol. 2014/1-2, n° 136-137, pp. 303-324.
- Cefaï Daniel, (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, numéro thématique : Le temps de l'événement I., vol. 14, n° 75, pp. 43-66
- Cefaï Daniel, (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Éditions La Découverte, 736 p.
- Centro de Derechos Humanos, (2014), *Historia de 35 años del Dr. Miguel Concha Malo como defensor de derechos humanos*, Fray Francisco de Vitoria O.P.A.C, México D.F.
- Chambat Pierre, (1995), « Espace public, espace privé: le rôle de la médiation technique », in : Isabelle Pailliant, (Dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, (pp. 65-98), Grenoble, Ellur, 211 p.

- Charaudeau Patrick, (2010), « Pour une interdisciplinarité "focalisée" dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, n° 17, pp. 195-222.
- Charpenel Marion, (2012), « Quand l'évènement crée la continuité », *Sociétés contemporaines*, 2012/1, n° 85, pp. 85-109.
- Chateauraynaud Francis, (2006), « Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux », 64 p. halshs-00111674 https://shs.hal.science/file/index/docid/111674/filename/Les_asymetries_de_prises2006.pdf
- Chateauraynaud Francis, (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS*, Dossiers, mis en ligne le 23 février 2015, consulté le 3 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4931> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.4931>
- Chávez Mac Gregor Helena, (2013), « Necropolítica. La política como trabajo de muerte », *Revista ábaco*, 2ª época, vol. 4, n° 78, pp. 23-30.
- Chenet Éric, (2008), « Question d'identités : Une entrevue avec Nathalie Heinich », *ETC*, n° 82, pp. 36-38.
- Chevalier Yannick, Constantin de Chanay Hugo et Gardelle Laure, (2017), « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique*, 2017/1, n° 113, pp. 9-36.
- Cimac noticias, (2011), *Hacia la construcción de un periodismo no sexista*, 2nd édition, <https://www.mujeresenred.net/IMG/pdf/hacialaconstrucciondeunperiodismonosexistacimac46.pdf>
- Cîrstocea Ioana et Giraud Isabelle, (2015), « Pluralisme dans les mouvements féministes contemporains », *L'Homme et la société*, 4/2015, n° 198, pp. 29-49.
- Clair Isabelle, (2016), « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016/3, n° 213, pp. 66-83. DOI : 10.3917/arss.213.0066n. URL : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2016-3-page-66.htm>
- Colanzi Irma, María Luisa Femenías et Viviane Seoane (coord.), (2016), *Violencias contra las mujeres. La subversión de los discursos*, Prohistoria ediciones, Rosario, Argentina.
- Combes Hélène, Garibay David et Goirand Camille, (2016), *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, series : « Questions transnationales », Paris/Aix en Provence, Karthala/Sciences-Po Aix, 410 p.
- Comisión Especial para el Seguimiento de los Femicidios, (2012), *Violencia feminicida en México. Características, tendencias y nuevas expresiones en las entidades federativas, 1985-2010*, ONU Mujeres, Entidad de las Naciones Unidas para la Igualdad de Género y el Empoderamiento de las Mujeres, INMujeres, Instituto Nacional de las Mujeres, LXI Legislatura, Cámara de Diputados, Comisión Especial para conocer y dar Seguimiento Puntual y Exhaustivo a las Acciones que han emprendido las Autoridades Competentes en relación a los Femicidios registrados en México, https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2013/2/Femicidio_Mexico-1985-2010%20pdf.pdf
- Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, (2007), AC., *Compendio de recomendaciones sobre el feminicidio en Ciudad Juárez*, Chihuahua, México, 201 p.
- Comisión Nacional de los Derechos Humanos, (2003), *Primeras y segundas Jornadas Nacionales sobre víctimas del Delito y Derechos Humanos*, México, CNDH.

- Comité de los Derechos Humanos, (2000), Artículo 3 - La igualdad de derechos entre hombres y mujeres, 68° período de sesiones, U.N. Doc. HRI/GEN/1/Rev.7 at 207. <http://hrlibrary.umn.edu/hrcommittee/Sgencom28.html>
- Concha Miguel, (2002), « La visita de la relatora », *Opinión, La Jornada*, México D.F, 16 de febrero de 2002, <http://www.jornada.com.mx/2002/02/16/017a1pol.php?origen=opinion.html>
- Condon Stéphanie, (2005), « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue Française de Sociologie*, 2005/2, vol. 46, pp. 265-294.
- Conein Bernard, (2009), « L'invisibilité sociale : regard mutuel et refus de reconnaissance » dans Guillaud Yann et Jean Widmer (dir.), *Le juste et l'injuste. Emotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, 300 p.
- Córdoba Hernández Ana María, (2017), « El slacktivismismo como recurso de movilización en redes sociales : #el caso de BringBackOurGirls », *Comunicación y Sociedad*, n° 30, pp. 239-263.
- Cultiaux John et Thomas Périlleux, (2009), *Destins politiques de la souffrance. Interventions sociale, justice, travail*, Toulouse, Éditions érès, 214 p.
- Cuny Cécile et Héloïse Nez, (2013), « La photographie et le film : des instruments de pouvoir ambivalents », *Participations*, 2013/3, n° 7, pp. 7-46.
- Curiel Ochy, Falquet Jules et Masson Sabine, (2005), « Féminismes dissidents en Amérique latine et aux Caraïbes », *Nouvelles Questions Féministes*, 2005/2, vol. 24, pp. 4-13.
- Dayan-Herzbrun Sonia, (2005), « Détours et transgressions : une approche des rapports de genre », *Cahiers du Genre*, 2005/2, n° 39, pp. 137-151.
- de Blic Damien et Cyril Lemieux, (2005), « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, vol. 2005/3, n° 71, pp. 9-38.
- De la O Martínez María Eugenia, (2006), « Geografía del trabajo femenino en las maquiladoras de México », *Papeles de población*, vol. 12, n° 49, pp. 91-126.
- Debauche Alice et Hamel Christelle, (2013), « Violence des hommes contre les femmes : quelles avancées dans la production des savoirs ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 2013/1, vol. 32, pp. 4-14.
- Debonneville Julien et Lieber Marylène, (2021), « Rappels à l'ordre sexué dans l'espace public : perspective intersectionnelle sur les violences dans l'espace public », *Dynamiques Régionales*, 2021/3, n° 12, pp. 83-101
- Delage Pauline, Lieber Marylène et Chetcuti-Osorovitz Natacha, (2019), « Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation. Introduction », *Cahiers du Genre*, 2019/1, n° 66, pp. 5-16.
- Delchambre Jean-Pierre et Nicolas Marquis, (2013), « Les modes d'existence expliqués aux modernes, ou le monde pluriel selon Bruno Latour », *SociologieS*, Débats, La situation actuelle de la sociologie, mis en ligne le 19 novembre 2013, consulté le 21 octobre 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/4478>
- Delphy Christine, (2005), « Le prisme principal », *Travail, genre et sociétés*, vol. 13, n° 1, pp. 161-164.
- Devereux Georges, (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion.

- Devineau Julie, (2012), « Autour du concept de Fémicide/Féminicide : entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot », dossier : Violences envers les femmes, coordonné par Julie Devineau et Delphine Lacombe, *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 84, pp. 77-91.
- Diana Margarita Magana Hernández, (2009), « El otro paradigma de la seguridad », *Alegatos*, n° 72, México, mayo/agosto, pp. 127-149.
- Diario Oficial de la Nación, (1990), Acuerdo Número A/026/90 del Procurador General de Justicia del Distrito Federal por el que se crea el Centro de Atención de Violencia Intrafamiliar, Cavi.
- Díaz Piña Antonio, (2013), « El concepto de profesión, su presencia en los textos legales en México, y una propuesta de definición », *Alegatos*, n° 83, México, enero/abril, pp. 237-254.
- Direk Zeynep, (2015), « Une réponse féministe à Violence et Civilité d'Étienne Balibar », *Rue Descartes*, 2015/2-3, n° 85-86, pp. 88-103.
- Dorlin Elsa, (2008), *Sexe, genre et sexualités*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 160 p.
- Dorlin Elsa, (2009), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 320 p.
- Dorlin Elsa, (2017), *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, Éditions Zones/La Découverte, 252 p.
- Durand Cédric, (2005), « Le mouvement altermondialiste : de nouvelles pratiques organisationnelles pour l'émancipation », *Mouvements*, 2005/5, n° 42, pp. 103-114.
- Durkheim Emile, (1991, [1893]), *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 416 p.
- Eckert Penelope et Sally McConnell-Ginet, (1992), « Think Practically and Look Locally: Language and Gender as Community-Based Practice », *Annual Review of Anthropology*, vol. 21, pp. 461-488.
- Enriquez Lourdes, (2010), « Eficacia performativa del vocablo feminicidio y legislación penal como estrategia de resistencia », in : Ana María Martínez de la Escalera (coord.), *Feminicidio : actas de denuncia y controversia*, UNAM, PUEG, pp. 67-76.
- Entretien avec Fraisse Geneviève, réalisé par Périvier Hélène, (2010), « De l'exclusion à la discrimination. Une généalogie historique, philosophique et politique », *Revue de l'OFCE*, 2010/3, n° 114, pp. 29-44.
- Entretien avec Masson Sabine, (2009), « Mexique : pluralité des féminismes », *Nouvelles Questions Féministes*, 2009/3, vol. 28, pp. 144-149.
- Espinosa Damián Gisela et Lau Jaiven Ana, (2013), *Un fantasma recorre el siglo. Luchas feministas en México (1910-2010)*, México, Editorial Etica, 552 p.
- Espinosa Damián Gisela, (2009), *Cuatro vertientes del feminismo en México. Diversidad de rutas y cruce de caminos*, México, Universidad Autónoma Metropolitana, 314 p.
- Facio Alda, (2002), « Con los lentes del género se ve otra justicia », *El otro derecho*, n° 28, julio, pp. 85-102.
- Falquet Jules, (1997), « Guerre de basse intensité contre les femmes ? La violence domestique comme torture, réflexions à partir du cas salvadoréen », *Nouvelles Questions Féministes* (NQF), vol. 18, n° 3/4, pp. 129-159.

- Falquet Jules, (1998), « Le débat du féminisme latino-américain et des Caraïbes à propos des ONGs », numéro thématique : « Les paradoxes de la mondialisation », *Cahiers du GEDISST* (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail), n° 21, pp. 131-147.
- Falquet Jules, (2003), « L'ONU, alliée des femmes ? Une analyse féministe du système des organisations internationales », *Multitudes*, 2003/1, n° 11, pp. 179-191.
- Falquet Jules, (2007), « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes. Défis et espoirs face à la mondialisation néo-libérale », *Actuel Marx*, 2007/2, n° 42, pp. 36-47.
- Falquet Jules, (2011), « Pour une anatomie des classes de sexe : Nicole-Claude Mathieu ou la conscience des opprimé-é-s », *Cahiers du genre*, 2011/1 n° 50, pp. 193-217.
- Falquet Jules, (2014a), « Peut -on faire l'économie du genre ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/2, n° 15, pp. 341-355.
- Falquet Jules, (2014b). « Las feministas autónomas latinoamericanas y caribeñas: veinte años de disidencias », *Universitas Humanística*, vol. 78, n° 78, pp. 39-63. <http://dx.doi.org/10.11144/Javeriana.UH78.falc>
- Falquet Jules, (2014c). « Des assassinats de Ciudad Juárez au phénomène des féminicides : de nouvelles formes de violences contre les femmes ? », *Contretemps*, (en ligne) <https://www.contretemps.eu/des-assassinats-de-ciudad-juarez-au-phenomene-des-feminicides-de-nouvelles-formes-de-violences-contre-les-femmes/>
- Falquet Jules, (2016), *Pax neoliberalia*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 192 p.
- Fassin Didier et Rechtman Richard, (2011), *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 460 p.
- Femenías María Luisa (2015), *Violencias cruzadas. Miradas y perspectivas*, Prohistoria ediciones, Rosario, Argentina, 250 p.
- Fernandez Marc et Jean-Christophe Rampal, (2005), *La ville qui tue les femmes: Enquête à Ciudad Juárez*, Paris, Hachette Littérature, 288 p.
- Flores Méndez Yessenia, (2019), « Escuelas Normales Rurales en México: movimiento estudiantil y guerrilla », *Iztapalapa Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, vol. 40, n° 87, pp. 205-226.
- Fossier Arnaud et Édouard Gardella, « Insularités théoriques. De la circulation conceptuelle à la communication langagière entre chercheurs », *Tracés, Revue de Sciences humaines* [En ligne], 3|2003, pp. 105-113, mis en ligne le 3 février 2009, consulté le 13 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/traces/3583>
- Foucart Jean, (2003), *Sociologie de la souffrance*, Bruxelles, De Boeck, 321 p.
- Foucault Michel, (1997), « Il faut défendre la société », *Cours au Collège de France, 1976*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, coll. « Hautes Études », 304 p.
- Foucault Michel, (2009), *Le Courage de la vérité, tome 2, Le gouvernement de soi et des autres 1982*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, coll. « Hautes Études », 368 p.
- Foucault Michel, (2014), *Subjectivité et vérité. Cours au Collège de France, 1980-1981*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, coll. « Hautes Études », 352 p.
- Fraisse Geneviève, (1996), *La différence des sexes*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 128 p.

- Fraser Nancy, (2008), *Escalas de justicia*, Herder, Barcelona, 294 p.
- Fregoso Rosa-Linda, (2012), « Transformando el terror: señorita extraviada de Lourdes Portillo (2001) », in : Patricia Ravelo Blancas et Héctor Domínguez-Ruvalcaba, (Eds.), *Dialogos Interdisciplinario, sobre violencia sexual*, Ciudad de México DF : CIESAS-FONCA, pp. 235-256.
- Frère Bruno, (2013), « Faire de l'économie alternative et solidaire, une vieille histoire », in : Bruno Frère et Marc Jacquemain, (Dir.), *Résister au quotidien ?*, Paris, Les Presses Sciences Po, pp. 189-221.
- Fuentes Pamela, (2014), « Entre reivindicaciones sexuales y reclamos de justicia económica: divisiones políticas e ideológicas durante la Conferencia Mundial del Año Internacional de la Mujer », México, 1975. *Secuencia* [online]. n° 89 [citado 2016-12-12], pp. 163-192. Disponible : <http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0186-03482014000200007&lng=es&nrm=iso>. ISSN 2395-8464.
- Gallur Santorum Santiago, (2014), *CIMAC y la cobertura del feminicidio de Ciudad Juárez, 1999-2009*, 441 p. <https://www.eumed.net/libros-gratis/2014/1384/1384.pdf>
- Gargallo Francesca, (2011), « La justicia, las demandas de la ciudadanía y las frustraciones ante los derechos humanos de las mujeres », in : Melgar Lucía et Irma Saucedo Gonzalez (coord.), *¿ Y usted cree tener derechos ? Acceso de las mujeres mexicanas a la justicia*, PUEG, UNAM, pp. 25-40.
- Gauvard Claude, (2002). « Honneur », in : Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink (Éds.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, pp. 687-689.
- Giglia Angela, (2007), « Orden urbano, espacio público y comercio en Ciudad Nezahualcóyotl », in : María Ana Portal, *Espacios públicos y prácticas metropolitanas*, México, UAM-I/Conacyt, pp. 67-97.
- Goffman Erving, (1975, [1963]), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, trad. de l'anglais par A. Kihm, Paris, Éditions de Minuit.
- Gómez-Lugo Fanny, (2010), « Resumen de los aspectos más importantes de la sentencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos en el Caso González y otras ("Campo Algodonero") vs México » https://moodle.ufsc.br/pluginfile.php/1033701/mod_resource/content/1/ciudad%20juarez_resumo.pdf
- González Márquez Iván, (2011), « Autopsia de un copo de nieve. El caso de Ernestina Ascensión : paradigma de la falta de acceso a la justicia para las mujeres indígenas en México », in : Lucía Melgar et Irma Saucedo (coord.), *¿ Y usted cree tener derechos ? Acceso de las mujeres mexicanas a la justicia*, PUEG, UNAM, pp. 113-166.
- González Rodríguez Sergio, (2002), *Huesos en el desierto*, Barcelone, ANAGRAMA, 344 p.
- Gros Frédéric, (2001), « Première partie. Les quatre foyers de sens de la peine », in : Antoine Garapon, Frédéric Gros et Thierry Pech, (dirs.), *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2001, pp. 11-138.
- Gruel Louis, (1985), « Conjurer l'exclusion : rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés », *Revue française de sociologie*, vol. 26, n° 3, pp. 431-453.
- Guadarrama Olivera María Eugenia, (2014), « Participación de mujeres. Otra forma de hacer política », in : Leticia J. Paredes Guerrero et Rocío Quintal López, *Mujeres en la política : espacios de participación*, Mérida, Compañía Editorial de la Península, pp. 131-155.

- Güémez Braulio et Solís Patricio, (2021). « Discriminación percibida según sexo y tono de piel en México », *Reporte de la Encuesta Proder # 3*, pp. 1-4.
- Guibet Lafaye Caroline, (2012). « Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? », *Pensée plurielle*, vol. 29, n° 1, pp. 11-35.
- Guillaud Yann et Widmer Jean, (2009), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, Éditions L'Harmattan, 300 p.
- Gutierrez Galindo, Blanca, (2020), « Las movilizaciones por Ayotzinapa: Tres imágenes », *Cuad. CILHA* [online]. 2020, vol. 21, n° 2, pp. 141-165. (photo fue el estado) http://www.scielo.org.ar/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1852-96152020000200141&lng=es&nrm=iso&tlng=es
- Gutiérrez, Griselda (coor.) *Violencia Sexista. Algunas claves para la comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez*, México, UNAM, 166 p.
- Hamel Jacques, (2005), « Sociologie et interdisciplinarité, un mariage de raison ? », *A contrario*, 2005/1, vol. 3, pp. 107-115.
- Haraway Donna, (1988), « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, pp. 575-599.
- Hénaff Marcel, (2000), « La dette de sang et l'exigence de justice », in : Paul Dumouchel (dir.), *Comprendre pour agir : violences, victimes et vengeances*, Paris, L'Harmattan, pp. 31-65.
- Hénaff Marcel, (2002), *Le prix de la vérité. Le don, l'argent, la philosophie*, Paris, Éditions du Seuil, 560 p.
- Hernandez Castillo et Rosalva Aída, (2004), « Indígenas y teología india. Límites y aportaciones a las luchas de las mujeres indígenas », in : Sylvia Marcos (Ed.), *Religión y género*, Madrid, Editorial Trotta, pp. 319-336.
- Hernández de Gante Alicia et Natividad Bernal Lucas, (2016), « Violencia de género y feminicidios en México », in : Hernández García Aidé et Fabiola Coutiño Osorio, *Cultura de la violencia y feminicidio en México*, Mexico, Fontamara, pp. 123-150.
- Hernández Marcelo, (2019). « Mactumactzá: la historia que se cuenta de las Escuelas Normales Rurales en México », *Pedagogía y Saberes*, n° 50, pp. 223-225
- Holli Anne Maria, (2008), « Feminist Triangles : A Conceptual Analysis », *Representation : the journal of representative democracy*, número special : The substantive representation of women, vol. 44, n° 2, pp.169-185.
- Honneth Axel, (2013), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Essais Folio, 352 p.
- Huglo Marie-Pascale, (2007), « Présentation. Poétiques de l'archive », *Protée35*, n° 3, p. 5.
- Jacquot Sophie, (2009), « La fin d'une politique d'exception. L'émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », *Revue française de science politique*, 2009/2, vol. 59, pp. 247-277.
- Jaggar Alison, (1989), « Love and Knowledge: Emotion in Feminist Epistemology », *An Interdisciplinary Journal of Philosophy*, vol. 32, n° 2, pp. 151-176.

- Jahan Sébastien, (2009), « La violence contre les femmes au Guatemala : du *génocide* au *fémicide* », in : Frédéric Chauvaud, (Dir.), *Corps saccagés. Une histoire des violences corporelles du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 293-308.
- Jaspard Maryse et l'équipe ENVEFF, (2001), « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et Sociétés*, n° 364, janvier 2001, pp. 1-4.
- Jaspart Alice, Smeets Sybille, Strimelle Véronique et Vanhamme Françoise, (2014), « *Justice !* ». *Des mondes et des visions*, Montréal, Erudit, Coll. : « Livres et actes », <http://erudit.org/livre/justice/2014/index.htm>
- Jasper James, (1997), *The Art of Moral Protest : Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 530 p.
- Jiménez Patricia, Toledo Patsili et Socarraz-Novoa Laura, (2015), « Femicidio: Un fenómeno global. De Santiago a Bruselas », Bruxelles, Heinrich Böll Stiftung et Union Européenne, https://eu.boell.org/sites/default/files/femicidio_es.pdf
- Kaplan Temma, (1990), « Community and resistance in women's political cultures », *Dialect Anthropol*, n° 15, pp. 259-267
- Kelly Liz, (1988), *Surviving sexual violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 273 p.
- Kergoat Danièle, (2011), « Comprendre les rapports sociaux », *Raison présente*, 2^e trimestre Articulier le rapports sociaux, n° 178, pp. 11-21.
- Kian-Thiébaud Azadeh, (2014), « Structures d'oppression et stratégies de résistance. La réinvention de soi dans un contexte de contraintes concrètes », *Tumultes*, 2014/2, n° 43, pp. 123-138. DOI : 10.3917/tumu.043.0123. URL : <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2014-2-page-123.htm>
- Kofi Annan, (2006), *Informe del Secretario General de Naciones Unidas Kofi Annan. "Un concepto más amplio de la libertad: desarrollo, seguridad y derechos humanos*. Anuario De Derechos Humanos, n° 2, pp. 285-310.
- Krieg-Planque Alice, (2006), « "Formules" et "lieux discursifs" : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen*, n° 21, pp. 19-48.
- Labrecque Marie France, (2015), « 26. Les femmes sont responsables de leur assassinat par leur partenaire », in : Valéry Ridde (Éd.), *30 idées reçues en santé mondiale*, Rennes, Presses de l'EHESP, « Hors collection », pp. 131-134. DOI : 10.3917/ehesp.ridde.2015.01.0131.
- Labrecque Marie-France, (2012), *Féminicides et impunité. Le cas de Ciudad Juárez*, Montréal, Éditions Écosociété, 194 p.
- Lacombe Delphine et Marteu Elisabeth, (2015), « Une « dépolitisation » de l'action collective des femmes ? Réflexions croisées sur le Nicaragua et la Palestine », *L'Homme et la société*, 2015/4, n° 198, pp. 127-148.
- Lacombe Delphine, (2013), « Entre survivance des ONG et mise en mouvement : pratiques et débats des féminismes nicaraguayens à l'heure de la globalisation du genre », *Cultures & Conflits* [En ligne], 83 | Automne 2011, mis en ligne le 4 janvier 2013, consulté le 5 octobre 2016. URL : <http://conflits.revues.org/18175> ; DOI : 10.4000/conflits.18175.

- Lacombe Delphine, Elisabeth Marteu, Anna Jarry-Omarova, Isabelle Guérin, et Brigitte Frotié, (2011), « Le genre globalisé. Cadres d'actions et mobilisations en débats », *Cultures et Conflits*, 2011/3, n° 83, pp. 7-13.
- Lagarde Marcela, (2006), « Femicidio », conferencia de Oviedo, 12 de mayo de 2006, Artículos de Ciudad de Mujeres.
- Lagarde Marcela, (2007), « Por los derechos humanos de las mujeres: la Ley General de Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia », *Revista Mexicana de Ciencias Políticas y Sociales*, vol. XLIX, n° 200, mayo-agosto, pp. 143-165, Universidad Nacional Autónoma de México, Distrito Federal, México.
- Lagarde Marcela, (2008), « Antropología, feminismo y política: violencia feminicida y derechos humanos de las mujeres », in : Bullen, Margaret et Díez, María Carmen (coords.), *Retos teóricos y nuevas prácticas*, XI Congreso de Antropología de la FAAEE San Sebastián, Ankulegi, pp. 209-239.
- Lagarde Marcela, (2009). *Pacto entre mujeres. Sororidad. Aportes para el debate*, Publicado en www.celem.org (Coordinadora Española para el lobby europeo de mujeres).
- Lagarde Marcela, (2012), *El feminismo en mi vida. Hitos, claves y topías*, México, Corporación Mexicana de Impresión.
- Lagasnerie (de), Geoffroy, (2016). *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris, Fayard, 298 p.
- Lagos Claudia et Toledo Patsili, (2014), *Medios de comunicación y homicidios de mujeres por razones de género : apuntes sobre los casos de Europa y América latina*, Fundación Heinrich Böll/Unión Europea.
- Lamas Marta, (1992), « El feminismo mexicano y la lucha por legalizar el aborto », *Política y Cultura*, n° 1, otoño, pp. 9-22, Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Xochimilco, Distrito Federal, México.
- Lamoureux Diane, (2013), *Le trésor perdu de la politique. Espace public et engagement citoyen*, Montréal, Éditions Ecosociété, 112 p.
- Lang Miriam, (2003), « Todo el poder ? Políticas públicas, violencia de género y feminismo en México », *Iberoamericana*, n° 12, pp. 69-90.
- Lapalus Marylène et Mora Mariana R, (2020), « Fémicide/féminicide. Les enjeux politiques d'une catégorie juridique et militante », *Travail, genre et sociétés*, 2020/1, n° 43), pp. 155-160. DOI : 10.3917/tgs.043.0155. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2020-1-page-155.htm>
- Lapalus Marylène, (2007), « Le scratch, une stratégie de résistance à la violence masculine. Réplique militante contre le féminicide à Mexico », *Nouvelles Questions Féministes*, 2017/1, vol. 36, pp. 66-81. DOI : 10.3917/nqf.361.0066.
- Lapalus Marylène, (2015a), « Femicidio/femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes », *Enfances Familles Générations*, n° 22, pp. 85-113.
- Lapalus Marylène, (2015b), « Féminicide : comment le discours sur la "théorie du genre" entre dans l'arène définitionnelle de la violence contre les femmes au Mexique », in : Paternotte David, Van der Dussen Sophie et Piette Valérie, (Coords.), *Habemus gender ! Déconstruction d'une riposte religieuse*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 191-206.

- Lapalus Marylène, (2017), « Résistances et espaces vindicatoires contre le féminicide », in : Hager Ben Driss et Maryem Sellami, (Éds.), *Women, violence and resistance. Femmes, Violences et Résistances*, Groupe de recherches féminines affilié au laboratoire PHILAB de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Tunis, Éditions Arabesques.
- Lapalus Marylène, (2019), « XIII. Le féminicide. Au delà du crime sexué, penser l'impunité de la violence masculine », in : Lydie Bodiou (Éd.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualités*, Paris, Hermann, « Psychanalyse en questions », pp. 275-293. DOI : 10.3917/herm.bodio.2019.01.0275.
- Lapalus Marylène, (2022), « Faire justice en temps de féminicide. De la dette de vie à la résistance vindicatoire », *Cahiers du Genre*, 2022/2, n° 73, pp. 61-84. DOI : 10.3917/cdge.073.0061
- Lapalus Marylène, (2022), « XXII. Les Regards blessés du féminicide : "Sixième cas : ma mère, District Fédéral" », in : Lydie Bodiou (Éd.), *Les archives du féminicide*. Paris, Hermann, « Psychanalyse en questions », pp. 431-449. DOI : 10.3917/herm.bodio.2022.01.0431. URL : <https://www.cairn.info/les-archives-du-feminicide--9791037008299-page-431.htm>
- Lapalus Marylène, (à paraître), « Violence féminicide au Mexique : Des "mortes de Juárez" aux "mortes de l'État" », *Genre et développement*.
- Lassave Pierre et Anne Querrien, (2004), « Urbanité et liens religieux », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 96, pp. 3-5.
- Latour Bruno, (2006), « Les "vues" de l'esprit, Une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques », in : Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour, *Sociologie de la traduction, Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines, pp. 33-69.
- Latour Bruno, (2011), « Nous construisons des outils pour évaluer les controverses », *La Recherche*, n° 456, pp. 76-79.
- Lauretis (de) Teresa, (2007), *Théorie queer et culture populaire. De Foucault à Cronenberg*, trad. M. H. Bourcier, Paris, La Dispute, Coll. : « Le genre du monde », 189 p.
- Lautier Bruno, (2006), « Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s'épuise », *Cahiers du Genre*, 2006/1 n° 40, pp. 39-65.
- Lavergne Cécile et Anton Perdoncin, (2010), « Éditorial. La violence à l'épreuve de la description », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 19, pp. 5-25.
- Le Petit Robert, (2014), *Le Petit Robert de la langue française, 2015*, Paris, Robert, 2387 p.
- Lemay Yvon et Klein Anne, (2012), « Archives et émotions », *Documentation et bibliothèques*, vol. 58, n° 1, pp. 5-16.
- Lemoine Stéphanie et Samira Ouardi, (2010), *Art, action politique et résistance culturelle*, Paris, Alternatives, 192 p.
- Levitt P. et Merry S., (2009), « Vernacularization on the ground: local uses of global women's rights in Peru, China, India and the United States », *Global Networks*, vol. 9, n° 4, pp. 441-461. <https://doi.org/10.1111/j.1471-0374.2009.00263.x>
- Lindig Cisneros Erika et Ana María Martínez de la Escalera Lorenzo, (2013), *Alteridad y exclusiones. Vocabulario para un debate social y político*, Mexico, UNAM, Facultad de Filosofía y Letras: Juan Pablos Editor, 281 p. (inverser les noms vérifier dans le texte)

- Lindig Cisneros Erika et Villegas Contreras Armando, (2015), « Tres síntomas de la sensibilidad social contemporánea en México », *Las Torres de Lucca*, n° 7, Julio-Diciembre, pp. 49-69.
- Linhart Dominique et Moreau de Bellaing Cédric, (2005), « Légitime violence ? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 55, pp. 269-298.
- Lopez Aspeitia Luis, (2012), « Les limites de l'émancipation : expériences ouvrières à la frontière Mexique-Etats-Unis », *Autrepart*, 2012/2, n° 61, pp. 41-57.
- Lopez Luis Ernesto, (2008), « Globalisation, maquilas et expérience sociale des femmes à Tijuana au Mexique », *Alternatives Sud*, vol. 15-2008, pp. 179-197.
- Lorde Audre, (2003). *Sister Outsider. Essais et propos d'Audre Lorde. Sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme*. Genève : Mamamélis.
- Lorde Audre, (2021). *La Licorne noire*, Paris, L'Arche des écrits pour la parole, 240 p.
- Ludec Nathalie, (2015), « Femmes et philanthropie au Mexique : un engagement citoyen », in : Karine Berges, Diana Burgos-Vigna, Nathalie Ludec et Mercedes Yusta Rodrigo (coord.), *Résistantes, militantes, citoyennes. L'engagement politique des femmes aux XX^e et XXI^e siècles*, Presses Universitaires de Rennes, Mondes Hispanophones 43, pp. 33-46.
- Lugones María, « La colonialité du genre » dans *Epistémologies féministes décoloniales*, Les Cahiers du CEDREF, °23, 2019, pp. 46-89.
- Luján Villar Juan David et Luján Villar, Roberto Carlos, (2019), Neorracismos, multiculturalismo y pigmentocracia: consideraciones conceptuales e implicaciones para su abordaje. *Tla-melaua*, vol. 13, n° 46, pp. 26-49.
- Lytard Jean-François, (1983), *Le différend*, Paris, Les éditions de Minuit, 280 p.
- Madriz Esther, (2001), *A las niñas buenas no les pasa nada malo : El miedo a la delincuencia en la vida de las mujeres México*, Siglo veintiuno, 220 p.
- Marcos Sylvia, (2004), « Présentation », in : Sylvia Marcos (ed.), *Religión y género*, Madrid, Editorial Trotta, pp. 1-35.
- Margalit Avishai, (2007), *La société décente*, Paris, Flammarion, 280 p.
- Marques-Pereira Bérengère, (2011), « De la féminisation des démocraties au genre comme ressource politique. Le cas chilien », *Cahiers du Genre*, 2011/3, HS n° 2, pp. 115-133.
- Marques-Pereira Jaime, (2009), « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, consensus, accords sociaux ou compromis politiques? », in : Natacha Borgeaud Garciandía, Bruno Lautier, Ricardo Penafiel et Ania Tizziani, (Eds.), *Penser le politique en Amérique Latine. La récréation des espaces et des formes politiques*, Paris, Karthala, pp. 103-114.
- Márquez Murrieta Alicia, (2013), *El aborto en el México del siglo XXI. Acontecimiento y problema público en el caso Paulina : de víctima a protagonista*, México, Instituto Mora, 380 p.
- Martín Alcoff Linda, (2000), « Phenomenology, Post-structuralism, and Feminist Theory on the concept of experience », in : Fisher Linda et Lester Embree, (Eds.), *Feminist Phenomenology*, Dordrecht/Boston/London, Kluwer Academic Publishers, pp. 39-56.
- Martínez Andrade Luis, (2019), *Feminismos a la contra. Entre-vistas al Sur Global*, Santander, Editorial La vorágine, 278 p.

- Martínez de la Escalera Ana María, (2010), *Feminicidio : actas de denuncia y controversia*, México, UNAM, PUEG, 114 p.
- Martínez de la Escalera Ana María, (2013), « Consideraciones sobre justicia, violencia de género y política feminista », in : Lucía Raphael et Maria Teresa Priego, (Éds), *Arte, justicia y género*, México, SCJN-Fontamara, pp. 1-14.
- Masson Sabine, (2009), « Genre, race et colonialité en Amérique latine et aux Caraïbes une analyse des mouvements indigènes et féministes », in : Olivier Fillieule et Patricia Roux, (Dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 299-316.
- Mathieu Lilian, (2009), « Le mouvement contre la double peine », in : Traini Christophe (Dir.), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Sciences Po les Presses, pp. 37-56.
- Mathieu Lilian, (2012), *L'espace des mouvements sociaux*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, Coll. : « Sociopo », 285 p.
- Mauger Gérard, (2011), « La participation des sociologues au débat public sur l'insécurité », *Histoire@Politique*, 2011/2, n° 14, p. 112-121.
- Mbembe Achille, « Néropolitique », *Raisons politiques*, 2006/1, n° 21, pp. 29-60. DOI : 10.3917/rai.021.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-1-page-29.htm>
- McAdam Doug, McCarthy John et Zald Mayer N., (1996), *Comparative perspective on social movements: Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 426 p.
- Medina Andrea, (2012), *Defensoras de Derechos Humanos en México. diagnóstico 2010-2011 sobre las condiciones y riesgos que enfrentan en el ejercicio de su trabajo*, México, Didrito Federal, 88 p. <https://consorciooaxaca.org/wp-content/uploads/2012/01/diagnostico-defensoras-imprenta-final.pdf>
- Medina Rubio Tamara Deneb, (2015), *Evolución histórica del concepto de Feminicidio en las organizaciones internacionales de derechos humanos*, Universidad Autónoma de Madrid, Máster de Estudios Interdisciplinarios de Género.
- Meier Petra et Paternotte David, (2010), « Mouvements sociaux et action publique entre dynamiques transnationales et multi-niveaux », in : Bérengère Marques-Pereira, Petra Meier. et David Paternotte, *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, Louvain, Academia Bruylant, pp. 93-106.
- Melgar Lucía Abril de, (2008), « El feminicidio se refiere a ese conjunto de brutales asesinatos de mujeres, donde los cuerpos se utilizan para dejar mensajes y que suelen quedar impunes », *Humanidades y ciencias sociales*, année 4, n° 30, pp. 16-19, consulté 17/07/16, http://revista.humanidades.unam.mx/revista_30/revista_30_tema5.htm
- Melgar Lucía et Irma Saucedo Gonzalez, (2011), *¿ Y usted cree tener derechos ? Acceso de las mujeres mexicanas a la justicia*, Coyoacan, PUEG, UNAM, 263 p.
- Melgar Lucía, (2011), « ¿ "Ni un poquito de justicia" ? El feminicidio en Ciudad Juárez y la sentencia del "Campo Algodonero" », in : Lucía Melgar et Irma Saucedo (coord.), *¿ Y usted cree tener derechos ? Acceso de las mujeres mexicanas a la justicia*, Coyoacan, PUEG, UNAM, pp. 83-109.
- Melgar Lucía, (2013), « Feminicidio y misoginia en México: el hecho y la (violencia de la) palabra », *Labrys estudos feministas*, julho dezembro, <http://labrys.net.br/labrys24/feminicide/lucia.htm>

- Merry Sally Engel, (2006), *Human Rights and Gender Violence: Translating International Laws into Local Justice*, The University of Chicago Press, Chicago, 269 p.
- Meyer Bernard, (1993), « Synecdoque et tradition », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 15, fascicule II, Sciences du langage et outils linguistiques. pp. 7-37.
- Modonesi Massimo et César Enrique Pineda, *El despertar de una generación. Del #Yosoy132 a Ayotzinapa*, Buenos Aires, CLACSO, 2022.
- Monárrez Fragoso Julia Estela et Tabuenca Córdoba María Socorro, (2007), *Bordando la violencia contra las mujeres en la frontera norte de México*, México, El Colegio de la Frontera Norte, 282 p
- Monárrez Fragoso Julia, (2002), « Femicidio sexual serial en Ciudad Juárez: 1993-2001 », *Debate Feminista*, vol. 25, pp. 279-305.
- Monarrez Fragoso Julia, (2009), *Trama de una injusticia. Femicidio sexual sistémico en Ciudad Juárez*, Tijuana, Baja California Norte, México, El Colegio de la Frontera Norte, 322 p.
- Monárrez Fragoso Julia, Luis Cervera Gómez, César Fuentes Flores et Rodolfo Rubio Salas, (2010), *Violencia contra las mujeres e inseguridad ciudadana en Ciudad Juárez*, Tijuana, El Colegio de la Frontera Norte, México D.F, Miguel Porrúa, 582 p.
- Mondzain Marie-José, (2013), *Homo spectator*, Paris, Bayard, 269 p.
- Moreno Garcia Maider, (2015), « L'avortement comme un droit des femmes. Une autre histoire est possible », *L'Homme et la société*, 2015/4, n° 198, pp. 245-255.
- Morozov Evgeny (2009), « The brave new world of slacktivism », *Foreign policy*, vol. 19, n° 05, consulté le 30 janvier 2020, <https://foreignpolicy.com/2009/05/19/the-brave-new-world-of-slacktivism/>
- Naepels Michel, (2006), « Quatre questions sur la violence », *L'Homme*, 2006/1, n° 177-178, pp. 487-495.
- Navarro Puerto M., (2010), « Biblia, mujeres, feminismo II Parte: el Nuevo Testamento y el cristianismo primitivo », *Ilu. Revista de Ciencias de las Religiones*, vol. 15, pp. 205-258.
- Neumann Alexander, (2012), « La résistance, un principe sociologique à l'œuvre », *Variations*, n° 16, en ligne : <http://variations.revues.org/141>
- OCNF (Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio), (2010), *Una mirada al femicidio 2009-2010*, México, Informes Femicidio OCNF, 59 p. https://www.observatoriofemicidiomexico.org/_files/ugd/ba8440_2ef69b53f647476092a795455ce3bff8.pdf
- OCNF, (Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio), (2009), *Una mirada al femicidio, informe 2007-2008*, México, Informes Femicidio OCNF, 118 p. https://www.observatoriofemicidio.org/_files/ugd/ba8440_7f0f7db2392a49a2845f7e0d1723fcbb.pdf
- Padgett Humberto et Loza Eduardo, (2014), *Las muertas del Estado : Femicidios durante la administración mexiquense de Enrique Peña Nieto*, México, Grijalbo, 467 p.
- Panhard Camilla, (2016), *No women's land*, Paris, Éditions des Arènes, 235 p.
- Paperman Patricia et Ruwen Ogien, (1995), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Aubervilliers, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 280 p.

- Paperman Patricia, (1995), « L'absence d'émotion comme offense », in : Patricia Paperman et Ruwen Ogien, (Éds.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 175-196.
- Paredes Julieta, (2013), *Hilando Fino desde el Feminismo Comunitario*, México, Cooperativa el Rebozo, 125 p.
- Passeron Jean-Claude, (1991), *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 408 p.
- Paternotte David et Kuhar Roman, (2018), « L'"idéologie du genre" en mouvement », in : *Campagnes anti-genre en Europe : Des mobilisations contre l'égalité*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 11-36, généré le 29 mai 2023. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/bibelec.univ-lyon2.fr/pul/29556>. ISBN : 9782729711924. DOI : <https://doi-org.bibelec.univ-lyon2.fr/10.4000/books.pul.29556>.
- Paternotte David, (2013), « Transnationalisation/Mobilisations transnationales », in : Catherine Achin (Éd.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, Coll. : « Références », pp. 504-516. DOI : 10.3917/scpo.achi.2013.01.0504. URL : <https://www.cairn.info/dictionnaire-genre-et-science-politique--9782724613810-page-504.htm>
- Paternotte David, (2021), « Backlash : une mise en récit fallacieuse », *La Revue Nouvelle*, 2021/6 n° 6, pp. 11-15. DOI : 10.3917/rn.216.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-2021-6-page-11.htm>
- Pérez García et Martha Estela, (2005), « Las Organizaciones No Gubernamentales en Ciudad Juárez y su lucha contra la violencia de género », *Nóesis. Revista de Ciencias Sociales y Humanidades*, vol. 15, n° 28, julio-diciembre, pp. 147-167, Instituto de Ciencias Sociales y Administración, Ciudad Juárez, México.
- Pérez-Espino José, (2004), « Homicidios de mujeres en Ciudad Juárez: la invención de mitos en los medios y la lucrativa teoría de la conspiración », in : Griselda Gutiérrez, (Coor.), *Violencia sexista Algunas claves para la comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez*, México, UNAM, pp. 85-102.
- Pérrée Caroline, (2013), « Au Mexique, la mort sainte dans l'art. Teresa Margolles : quand l'œuvre saigne », *Amerika*, 8|2013, mis en ligne le 22 avril 2014, consulté le 9 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/amerika/3812>
- Pires Marques Tiago, (2010), « Introduction. Michel de Certeau et l'anthropologie historique de la modernité », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2010/2, n° 23, p. 3-18.
- Policar Alain, (1997), « Sociologie et morale : la philosophie de la solidarité de Célestin Bouglé », *Recherches sociologiques*, vol. 28, n° 2, pp. 85-110.
- Poupin Perrine, (2016), « Action de rue et expérience politique à Moscou. Une enquête filmique », Thèse soutenue le 23 mai 2016 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. 491 p., https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/poupin_perrinethese.pdf
- Pruvost Jean et Sablayrolles Jean-François, (2003), *Les néologismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.
- Radford Jill et Diana Russell, (1992), *Femicide, the politics of woman killing*, New York, Macmillan, 380 p.

- Radford Jill et Diana Russell, (2006), *Feminicidio : la política del asesinato de las mujeres*, Comisión Especial para Conocer y dar Seguimiento a las investigaciones Relacionadas con los Feminicidios en la República Mexicana y a la Procuración de Justicia Vinculada, México, 716 p.
- Rancière Jacques, (1995), *La Mésestante*, Coll. : « La philosophie en effet », Paris, Éditions, Galilée, 200 p.
- Rancière Jacques, (2007), *Politique de la littérature*, propos recueillis par Lionel Ruffel le 20/09/2007, <http://www.vox-poetica.org/entretiens/intRanciere.html>
- Raphael Lucía et María Teresa Priego, (2013), « Justicia Legal y justeza poética », in : Raphael Lucía et María Teresa Priego (coord.), *Arte, justicia y género*, SCJN-Fontamara, pp. ix-xii.
- Ravelo Blancas Patricia et Domínguez-Ruvalcaba Héctor, (2012), *Dialogos Interdisciplinario, sobre violencia sexual*, México DF: CIESAS-FONCA, 283 p.
- Ravelo Blancas Patricia, (2005), « La costumbre de matar: proliferación de la violencia en Ciudad Juárez, Chihuahua, México. *Nueva antropología*, vol. 20, n° 65, pp. 149-166.
- Reiner Keller, (2007), « L'analyse du discours comme sociologie de la connaissance. Présentation d'un programme de recherche », *Langage et société*, 2007/2, n° 120, pp. 55-76.
- Renault Emmanuel, (2009), « Théorie de la reconnaissance et sociologie de l'injustice », in : Yann Guillaud et Jean Widmer, (Dirs.), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, pp. 51-75.
- Ress Mary Judith, (2010), « Espiritualidad ecofeminista en América Latina », *Investigaciones Feministas*, vol. 1, pp. 111-124.
- Revillard Anne, (2003), « La sociologie des mouvements sociaux : structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage », halshs-01141740, pp. 1-12.
- Rey Alain, (1989), « Révolution », *histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, Coll. : « Bibliothèque des histoires », 373 p.
- Riegel Martin, (1987), « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs », *Langue française*.n° 73, pp. 29-53.
- Romani Vincent, (2007), « Enquêter dans les territoires palestiniens. Comprendre un quotidien au-delà de la violence immédiate », *Enquêter en milieu difficile, Revue française de science politique*, 2007/1, vol. 57, pp. 27-45.
- Romito Patricia, (2006), *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse, 298 p.
- Rovera Sancho Guiomar, (2014), « El #YoSoy132 mexicano: la aparición (inesperada) de una red activista », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, n° 105, pp. 47-66.
- Roy Blais Caroline, (2014), « Les violences faites aux femmes dans les discours de Mexicaines urbaines politisées », Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, Département d'anthropologie.

- Russell Diana E. H., (2008), « Femicide: Politicizing the Killing of Females », Meeting on: *Strengthening Understanding of Femicide. Using research to galvanize action and accountability*, Washington, 14 au 16 avril 2008, PATH, the Inter-American Alliance for the Prevention of Gender-based Violence (InterCambios), the Medical Research Council of South Africa (MRC), and the World Health Organization (WHO), Ce document est disponible en ligne à l'adresse suivante https://media.path.org/documents/GVR_femicide_rpt.pdf
- Russell Diana, (2012), « The origin and the importance of the term femicide », décembre 2011, consultable à l'adresse http://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html, consultée le 24 avril 2012.
- Salas Denis, (2004), « Les enfants d'Orphée. Anciennes et nouvelles victimes », in : Raymond Verdier, (Dir.), *Vengeance. Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement, pp. 209-221.
- San Luis Tatiana Lara, (2014), « La colonia transnacional », in : Federico Besserer et Daniela Oliver, *Ensamblando la ciudad transnacional. Etnografía especular de los espacios transnacionales urbanos*, México, Juan Pablos Editor, pp. 63-127.
- Sánchez Olvera Alma Rosa, (2006), « El feminismo en la construcción de la ciudadanía de las mujeres en México », *Itinerario de las Miradas*, n° 63, FES Acatlán, avril 2006, pp. 1-17,
- Sassen Saskia, (2001), *The Global City : New York, Londres, Tokyo*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2nd édition (1^{re} éd. 1991).
- Sassen Saskia, (2004), « Introduire le concept de ville globale », *Raisons politiques* 2004/3, n° 15, pp. 9-23.
- Sassen Saskia, (2009), *La globalisation. Une sociologie*, Coll. : « NRF essais », Paris, Gallimard.
- Saucedo Gonzalez Irma, (2011), « Introducción », in : Lucia Melgar et Irma Saucedo, (coords.), *¿ Y usted cree tener derechos ? Acceso de las mujeres mexicanas a la justicia*, PUEG, UNAM, pp. 11-22.
- Savoie-Zajc Lorraine, (2007), « Comment peut-on construire un échantillon scientifiquement valide ? », *Recherches Qualitatives*, Hors Série, n° 5, pp. 99-111, <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>
- Schmidt Camacho Alicia, (2007), « La ciudadana X. Reglamentando los derechos de las mujeres en le frontera México-Estados Unidos », in : Monárrez Fragoso Julia et María Socorro Tabuenca Córdoba (coord.), *Bordeando la violencia en la frontera norte de México*, El Colegio de la Frontera Norte, pp. 19-48.
- Scott James C., (1992), *La domination ou les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 272 p.
- Scott Joan, (1988), « Genre, une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, pp. 125-153.
- Scott Joan, (1992), « Experience », in : Judith Butler et Joan Scott (Eds.), *Feminists Theorize the Political*, New York, Routledge, pp. 22-40.
- Scott Joan, (2001), « La experiencia », *La Ventana*, n° 13, pp. 43-73.
- Scott Joan, (2009), *Théorie critique de l'histoire. Identités, expériences, politiques*, Paris, Fayard, 150 p.

- Segato Rita Laura, (2003), *Estructuras elementales de la violencia. Ensayos sobre el género entre la antropología, el psicoanálisis y los derechos humanos*, Buenos Aires, Universidad Nacional de Quilmes, 264 p.
- Segato Rita Laura, (2006), *Qué es un feminicidio ? Notas para un debate emergente*, Front Cover. Rita Laura Segato. Brasilia, Universidade de Brasilia, Departamento de Antropología, 22 p.
- Segato Rita Laura, (2010), « Femigenicidio como crimen en el fuero internacional de los Derechos Humanos : el derecho a nombrar el sufrimiento en el derecho »¹⁷⁸, document de l'Université de Mexico, 30 p.
- Segato Rita Laura, (2011), « Femigenicidio y feminicidio: una propuesta de tipificación », Presentado en el II Encuentro Mesoamericano de Estudios de Género y Feminismos, 4-6 mayo de 2011, Ciudad de Guatemala.
- Segato Rita Laura, (2013), *La escritura en el cuerpo de las mujeres asesinadas en Ciudad Juárez*, Buenos Aires, Tinta Limón, 88 p.
- Sémelin Jacques, Claire Andrieu et Sarah Gensburger, (2008), *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 550 p.
- Sierra María Teresa, (2004), *Haciendo justicia : interlegalidad, derecho y género en regiones indígenas*, México DF, CIESAS, 477 p.
- Simmel Georges, (1981), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 239 p.
- Smyth Ailbhe, (2002), « Résistance féministe à la violence masculine contre les femmes. Quelles perspectives ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n° 2, pp. 76-92.
- Sommier Isabelle, (2015), « Sentiments, affects et émotions dans l'engagement à haut risque », *Terrains/Théories*, 2|2015, mis en ligne le 17 octobre 2014, consulté le 5 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/teth/236> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/teth.236>
- Soto Villagrán Paula, (2012), « El miedo de las mujeres a la violencia en la ciudad de México. Una cuestión de justicia espacial », *Revista INVI*, vol. 27, n° 75, pp. 145-169
- Sousa Santos (de) Boaventura, (2009), *Una epistemologia del Sur: la reinvention del conocimiento y la emancipacion social*, México, CLASCO, Siglo XXI, 368 p.
- Staudt Kathleen, (2008), *Violence and Activism at the boarder. Gender, Fear, and Everyday Life in Ciudad Juárez*, Austin, University of Texas Press, 212 p.
- Stoffel Sophie, (2007). « L'institutionnalisation au service de l'autonomie des féministes chiliennes », *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, pp. 37-59
- Strimelle Véronique, (2015). « L'emprunt aux "justices de l'invisible" », *Champ pénal*, vol. XII, <https://journals.openedition.org/champpenal/9193>
- Suárez Navas Liliana et Hernández Castillo Rosalva Aída (2008), *Descolonizando el feminismo. Teorías y prácticas desde los márgenes*, 1^{er} édition, Valencia, Ediciones Cátedra : Instituto de la mujer, Universitat de Valencia, 469 p.
- Tain Laurence, (2004), « Genre et techniques de reproduction : évidences, alliances et turbulences », *L'Homme & la Société*, 2004/2, n° 152-153, pp. 229-246.

¹⁷⁸ Document consultable à l'adresse suivante

<http://www.pueg.unam.mx/formacion/images/Documentos/Modulo7/6%20rita%20segato%20femigenicidio%20completo%20sin%20marcas%20final.pdf>

- Tain Laurence, (2013), *Le corps reproducteur. Dynamiques de genre et pratiques reproductives*, Rennes, Presses de l'EHESP, Coll. : « Recherche, santé, social », 242 p. ISBN : 9782810901319. DOI : 10.3917/ehesp.tain.2013.01.
- Tamayo Sergio, (2010), *Crítica de la ciudadanía*, México, Siglo XXI editores, 288 p.
- Tarrow Sidney, (1996), « States and Opportunities: The Political Structuring Social Movements », in : Doug McAdam, John McCarthy et Mayer Zald (Eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities*, Cambridge & New York, Cambridge University Press, pp. 41-61.
- Telles Edward E., (2015), *Latinos, Afro Latinos and the (Latin) American color line*, *Eastern Sociological Society*. <https://perla.princeton.edu/category/presentations/>
- Thompson John B. et Pasquier Dominique (trad.) et Relieu Marc (trad.), (2000), « Transformation de la visibilité », *Réseaux*, Communiquer à l'ère des réseaux, vol. 18, n° 100, pp. 187-213.
- Tisseron Serge, (2020), *La honte, psychanalyse d'un lien social*, Paris, Dunod, 384 p.
- Touraine Alain, (2015), « Introduction », in : Alain Touraine (Dir.), *Nous, sujets humains*, Paris, Le Seuil, « La Couleur des idées », pp. 9-34. URL : <https://www.cairn.info/nous-sujets-humains--9782021281064-page-9.htm>
- Tournier Maurice, (1992), *Des mot sur la grève. Propos d'étymologie sociale, vol. 1*, Paris, INaLF Klincksieck, Coll. : « Saint-Cloud », 291 p.
- Toussène Alphonse, (1853), *L'esprit des bêtes. Le monde des oiseaux, ornithologie passionnelle*, vol. 2, Paris, Librairie phalanstérienne, 508 p.
- Traini Christophe, (2015), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 206 p.
- Trépos Jean-Yves, (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, Coll. : « Que sais-je ? », 128 p
- Valdez María Cristina, Amador Ospina Marcela, Paredes Julieta, Sciortino Silvina et Gómez Mariana Daniela, (2017), « Reflexiones de las autoras y la coordinadora sobre el debate », *Corpus*, vol. 7, n° 1, Publicado el 3 julio 2017, consultado el 18 marzo 2023. URL: <http://journals.openedition.org/corpusarchivos/1872>
- Valencia Triana Sayak, (2010), *El capitalismo gore*, España, Editorial Melusina, 238 p.
- Valenzuela Arce José Manuel, (2015), « Estado adulterado, juventud expropiada », in : Susana Bercovich et Salvador Cruz Sierra, (coords.), *Topografías de las violencias : alteridades e impasses sociales*, Tijuana, Colegio de la Frontera Norte, 2015 pp. 73-79.
- Valle (del) Teresa, (1997), « La memoria del cuerpo », *Arenal, revista de Historia de Mujeres*, vol. 4, n° 1, pp. 59-74.
- Vanhamme Françoise, (2011a), « Justice ! » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de recherches sur la Justice,
- Vanhamme Françoise, (2011b), « Introduction », in : Françoise Vanhamme (Dir.), « Justice ! » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de recherches sur la Justice, pp. 13-18.

- Vanhamme Françoise, (2011c), « Une approche de la régulation des troubles. La socialité vindicatoire, à titre heuristique ». in : Françoise Vanhamme (Dir.), « *Justice !* » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de recherches sur la Justice, pp. 31-43.
- Vanhamme Françoise, (2011d), « Troubles et régulations : réflexions maltaises », in : Françoise Vanhamme (Dir.), « *Justice !* » *Entre pénalité et socialité vindicatoire*, Ottawa, Laboratoire d'Études et de recherches sur la Justice, pp. 233-242.
- Verdier Raymond, (1980). *La Vengeance – Tome 1, La vengeance dans les sociétés extra-occidentales*, Paris, Cujas, 224 p.
- Verdier Raymond, (2004), *Vengeance. Le face-à-face victime/agresseur*, Paris, Autrement.
- Veyne Paul, (1978 [1971]), *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 242 p.
- Villegas Contreras, Armando, (2010), « Femicidio en Morelos: una genealogía de su discurso », in : *Femicidio: actas de denuncia y controversia*, México, UNAM.
- Washington Valdés Diana, (2005), *Cosecha de mujeres. Safari en el desierto mexicano*, México, Editorial Océano, 364 p.
- Washington Valdés Diana, (2008), « Ciudad Juárez y la cultura del sacrificio », in : Marisa Belausteguigoitia et Lucía Melgar, (coord.), *Fronteras, violencia, justicia : nuevos discursos*, UNAM, PUEG, pp.
- WOLA and the Latin America Working Group, (2005), *Crying out for Justice: Murders of Women in Ciudad Juárez, Mexico*
- Woodward Alison, (2004), « Building Velvet Triangles: Gender and Informal Governance », in : Thomas Christiansen et Simona Piattoni (dir.), *Informal Governance and the European Union*, Cheltenham, UK, Northampton MA, Edward Elgar Publishing.
- Yllán Rondero Barbara, (2006), « Atención victimológica integral », Comisión Nacional de Derechos Humanos, Cuartas Jornadas Nacionales sobre Víctimas de Delito y Derechos Humanos, pp. 74-79.
- Young Iris Marion, (2007), « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, pp. 7-36, <https://doi.org/10.7202/017604ar>
- Zagury Daniel, (2011), « Tueurs en série et acteurs de génocide, pour que tuer devienne facile », *Topique*, 2011/4, n° 117, pp. 19-28.

Textes juridiques

- Belém do Pará, Commission interaméricaine des droits de l'homme, (1994), « Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme », convention de Belém do Pará, 9 juin 1994, <http://cidh.oas.org/Basicos/French/m.femme.htm>
- CEDAW (1992), <https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm-fr.htm>
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948), Comité International de Genève, « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948, article II », consulté sur le site internet du Comité

International de Genève : <https://ihl-databases.icrc.org/fr/ihl-treaties/genocide-conv-1948>

Diario Oficial (2011), DECRETO por el que se modifica la denominación del Capítulo I del Título Primero y reforma diversos artículos de la Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos, Publicado en el Diario Oficial de la Federación el 10 de junio de 2011, Poder Ejecutivo, Secretaría de Gobernación. https://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/dof/CPEUM_ref_194_10jun11.pdf

Diario Oficial de la Federación, (1990), « T ACUERDO del Procurador General de Justicia del Distrito Federal por el que se crea el Centro de Atención de Violencia Intrafamiliar, Cavi », A/026/90, https://dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=4682546&fecha=05/10/1990#gsc.tab=0

La reforma constitucional en materia de derechos humanos, (2011) 11/FOLLETO_REFORMA_CONSTITUCIONAL_DDHH.pdf

Ley general de acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia, CAPÍTULO V - de la violencia feminicida y de la alerta de violencia de género contra las mujeres, (2007), <https://mexico.justia.com/federales/leyes/ley-general-de-acceso-de-las-mujeres-a-una-vida-libre-de-violencia/titulo-ii/capitulo-v/>

Reforma constitucional en materia de derechos humanos, (10/06/2011), https://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/ref/dof/CPEUM_ref_194_10jun11.pdf

Artículos de presse

Artemisa Noticias, (21/03/2007), « El asesino entre nosotros », Murillo Prometeo, <http://www.artemisanoticias.com.ar/site/notas.asp?id=42&idnota=3841>

Artesana, (2002), « Día internacional por la No Violencia Contra Las Mujeres », n° 11, noviembre.

BBC Mundo, (22/12/2011), « El narcotráfico aumenta la violencia contra las mujeres en México », https://www.bbc.com/mundo/noticias/2011/12/111222_mujeres_violencia_narcotrafico_mexico_an

Cimac Noticias, (13/11/2002), « Mitin de mujeres de negro contra la impunidad en Ciudad Juárez », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/mitin-de-mujeres-de-negro-contra-la-impunidad-en-ciudad-ju-rez>

Cimac Noticias, (18/11/2002), « Demandan que la Federación atraiga investigaciones de Juárez, Cimacnoticias ; <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/demandan-que-la-federaci-n-atraiga-investigaciones-de-ju-rez> (consulté le 10 avril 2016).

Cimac Noticias, (21/11/2002, 2002a), « Critican uso periodístico de los asesinatos en Ciudad Juárez », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/critican-uso-period-stico-de-los-asesinatos-en-ciudad-ju-rez> (consulté le 13 septembre 2018).

Cimac noticias, (11/04/2003), « Esther Chávez Cano: una vida dedicada a buscar justicia », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/esther-chavez-cano-una-vida-dedicada-a-buscar-justicia/#gsc.tab=0>

Cimac Noticias, (25/04/2003), « El gobierno mexicano imposibilitado para esclarecer el feminicidio: Epikeia », <https://archivo.cimacnoticias.com.mx/noticia/el-gobierno-mexicano-imposibilitado-para-esclarecer-el-feminicidio-epikeia>

Cimac Noticias, (19/08/2003), « Solo 11 abortos legales a tres años de la Ley Robles »,

- <https://cimacnoticias.com.mx/2003/08/19/solo-11-abortos-legales-a-tres-anos-de-la-ley-robles/#gsc.tab=0>
- Cimac noticias*, (26/09/2003), « Nueva audiencia en la CIDH sobre caso Ciudad Juárez », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/nueva-audiencia-en-la-cidh-sobre-caso-ciudad-juarez/#gsc.tab=0>
- Cimac noticias*, (23/11/2003), « El modelo económico, detrás del feminicidio », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/el-modelo-economico-detras-del-feminicidio/#gsc.tab=0>
- Cimac noticias*, (03/11/2004), « El Feminicidio se extiende en el país como una plaga: activistas », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/el-feminicidio-se-extiende-en-el-pais-como-una-plaga-activistas/#gsc.tab=0>
- Cimac noticias*, (16/11/2004), « Muy difícil conocer las causas de feminicidio en en DF », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/muy-dificil-conocer-las-causas-de-feminicidio-en-el-df/#gsc.tab=0>
- Cimac noticias*, (07/12/2004), « Proponen tipificar delito de feminicidio », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/proponen-tipificar-delito-de-feminicidio/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (28/02/2005), « Diversas organizaciones han vivido del tema de Las Muertas de Juárez », <https://www.cimacnoticias.com.mx/noticia/diversas-organizaciones-han-vivido-del-tema-de-las-muertas-de-ju-rez>
- Cimac Noticias*, (24/06/2005), « En Los Pinos no quisieron escuchar su reclamo », <https://www.cimacnoticias.com.mx/noticia/en-los-pinos-no-quisieron-escuchar-su-reclamo> (consulté le 10 novembre 2018).
- Cimac Noticias*, (01/12/2006), « Campaña de INMUJERES con estrecha visión del feminicidio », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/campana-de-inmujeres-con-estrecha-vision-del-feminicidio/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (14/03/2007), « Zongolica: «trabajo sucio» de autoridades garantizó la impunidad », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/zongolica-trabajo-sucio-de-autoridades-garantizo-la-impunidad/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (11/03/2009), « Calderón permite y fortalece idea de que la violencia es un valor », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/calderon-permite-y-fortalece-idea-de-que-la-violencia-es-un-valor/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (20/09/2010), « El feminicidio de Alí Dessiré Cuevas podría quedar impune », <http://www.cimacnoticias.com.mx/node/41716>
- Cimac Noticias*, (02/09/2011), « Piden que en crimen de reporteras no se descarte posible censura », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/piden-que-en-crimen-de-reporteras-no-se-descarte-posible-censura/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (19/01/2015), « Mapa del feminicidio en México », <https://cimacnoticias.com.mx/noticia/reportaje-mapa-del-feminicidio-en-mexico/#gsc.tab=0>
- Cimac Noticias*, (24/11/2022), « La lucha sigue », <https://cimacnoticias.com.mx/2022/11/24/la-lucha-sigue#gsc.tab=0>
- Dfensor*, (2011), « Feminicidio: alerta urgente de justicia y alto a la impunidad », n° 3, marzo 2011,

- Euronews*, (01/10/2021), « La Justicia de Ciudad de México pide disculpas por la investigación de un transfeminicidio », <https://es.euronews.com/2021/10/01/la-justicia-de-ciudad-de-mexico-pide-disculpas-por-la-investigacion-de-un-transfeminicidio>
- Europa Press*, (19/11/2009), « México, responsable de las mujeres muertas en Ciudad Juárez », <https://www.europapress.es/internacional/noticia-mexico-responsable-mujeres-muertas-ciudad-juarez-20091119180032.html>
- Excélsior*, (07/11/2011), « Inauguran memorial dedicado a las muertas de Juárez ; *Excelsior* », <https://www.excelsior.com.mx/2011/11/07/nacional/781279> (consulté le 22 octobre 2018)
- Excelsior*, (08/08/2017), « Viven en la CDMX 785 mil indígenas: Inegi », <https://www.excelsior.com.mx/comunidad/2017/08/08/1180280>
- France 24*, (15/02/2022), « Iran : la parade mortuaire de l'auteur d'un féminicide met en lumière l'horreur des "crimes d'honneur" », <https://observers.france24.com/fr/moyen-orient/20220215-iran-crime-honneur-decapitation-femme-mari-adultere-khuzestan>
- Infobae*, (21/01/2023), « Estas son las 4 alcaldías de la CDMX con mayor índice delictivo de acuerdo a Sedena », <https://www.infobae.com/mexico/2023/01/21/estas-son-las-4-alcaldias-de-la-cdmx-con-mayor-indice-delictivo-de-acuerdo-a-sedena/>
- L'Humanité*, (08/03/2022), « Comment l'Espagne fait baisser de 24 % les féminicides en moins de 20 ans », <https://www.humanite.fr/monde/violences-faites-aux-femmes/comment-l-espagne-fait-baisser-de-24-les-feminicides-en-moins-de-20-ans-740825>
- La Jornada*, (21/04/2000), « Las ciudades fronterizas son hoteles de paso » <http://www.jornada.unam.mx/2000/04/21/cul3.html>
- La Jornada*, (03/09/2001), « Las ciudades fronterizas son hoteles de paso », https://www.jornada.com.mx/2001/09/03/aborto_poni/poni_juarez2.htm
- La Jornada*, (16/02/2002), « La visita de la relatora, Concha Miguel », <http://www.jornada.com.mx/2002/02/16/017a1pol.php?origen=opinion.html>
- La Jornada*, (17/02/2002), « Proyección al aire libre de *Señorita extraviada* en el Jardín Hidalgo del centro de Coyoacán », <http://www.jornada.unam.mx/2002/07/17/04an1cul.php?printver=1>
- La Jornada*, (26/11/2002), « Elevado índice de violencia », <https://www.jornada.com.mx/2002/11/26/043n3soc.php?origen=soc-jus.html>
- La Jornada*, (26/11/2003), « Investigar homicidios, reparar daños y evitar más crímenes contra mujeres, promete el presidente. Fox sobre el caso Juárez: "a veces escasea la justicia en nuestro país" », <https://www.jornada.com.mx/2003/11/26/048n1soc.php?origen=soc-jus.php&fly>
- La Jornada*, (06/10/2004), « Por ellas y por todos: el PIEM y el PUEG ante el *feminicidio* », <https://www.jornada.com.mx/2004/10/06/048a1soc.php?printver=1&fly=>
- La Jornada*, (02/02/2007), « Denuncia la Fevim "zonas francas" de tráfico de mujeres en el DF y Edomex », <http://www.jornada.unam.mx/2007/02/02/index.phpsection=sociedad&article=046n2soc>
- La Jornada*, (13/03/2007), « Entrevista a Felipe Calderon Hinojosa, Presidente de la Republica », <https://www.jornada.com.mx/2007/03/13/index.php?section=politica&article=008e1pol>

- La Jornada*, (05/11/2009), « El éxodo de las mujeres por una vida », dignhttp://www.jornada.unam.mx/2009/11/05/ls-catolicas.html
- La Jornada*, (04/12/2011), « La muerte de Julia Marichal se investigará como feminicidio », <http://www.jornada.unam.mx/2011/12/04/capital/030n1cap>
- La Jornada*, (09/06/2012), « Memoria de una infamia, Atenco no se olvida », <https://www.jornada.com.mx/2012/06/09/politica/013a1pol>
- La Jornada*, (30/10/2016), « Mujeres trans enfrentan ola de asesinatos por la campaña de odio », de la Iglesia, <https://www.jornada.com.mx/2016/10/30/politica/010n1pol>
- Letra S*, (2021), « Muertes violentas de personas LGBT+ en México », <https://letraese.org.mx/crimenes-de-odio-archivo/>
- Marianne*, (2016), « Hoo la honte ! Enquête sur la pratique du *name and shame* », 27 février 2016.
- Milenio*, (21/09/2020), « Mujeres son usadas como armas de guerra por delincuencia en contextos de violencia », <https://www.milenio.com/policia/maria-salguero-mujeres-usadas-arma-contextos-violencia>
- ONU info*, (05/05/2023), <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1134872>
- Origen noticias*, (18/06/2015), « Nosotras no somos ayotzinapa: ¿Y por eso ustedes no nos lloran? », <https://origenoticias.com/nosotras-no-somos-ayotzinapa-y-por-eso-ustedes-no-nos-lloran/>
- Página 12*, (21/08/2009), « Más de mil desaparecidas y quinientas asesinadas en Ciudad Juárez », <https://www.pagina12.com.ar/diario/suplementos/las12/13-5127-2009-08-21.html>
- Página 12*, (15/09/2015), « Entrevista a Luciana Lagunes, Directora de Cimac, una de las primeras agencias de noticias de género », <http://www.pagina12.com.ar/diario/sociedad/3-281660-2015-09-15.html>
- Proceso*, (25/04/2009), « Muertas de Juárez: Juicio contra el Estado mexicano », <https://www.proceso.com.mx/nacional/2009/4/25/muertas-de-juarez-juicio-contra-el-estado-mexicano-14775.html>, (consulté le 10 août 2015).
- Reinas de la selva*, (09/04/2017), « Las Muertas de Juárez », <https://reinasdelaselva.wordpress.com/2017/09/04/las-muertas-de-juarez/>, (consulté le 12 décembre 2018).
- Reinas de la selva*, (03/07/2018), « Esther Chávez Cano: ni una muerta más Inegi », <https://reinasdelaselva.wordpress.com/2018/03/07/esther-chavez-cano-ni-una-muerta-mas/>, (consulté le 11 décembre 2018).
- Reporte Indigo*, (11/11/2019), « Desprincesamiento: feminismo desde y para la infancia Inegi », <https://www.reporteindigo.com/reportes/dsprincesamiento-feminismo-desde-y-para-la-infancia-proyecto-genero-igualdad/>
- Sin embargo*, (22/08/2020), « Asesinatos de mujeres crecen en estados líderes en narco, y no se investigan, acusan especialistas Inegi », <https://www.sinembargo.mx/22-08-2020/3841102>
- The Conversation*, (23/04/2018), « Mexique : quels mouvements sociaux deux décennies après la "transition vers la démocratie" ? », <https://theconversation.com/mexique-quels-mouvements-sociaux-deux-decennies-apres-la-transition-vers-la-democratie-94788>

Autres sources

Propos de la Commandante Esther lors de la réunion de la *World Trade Organization* à Cancun, (08/09/2003), p. 16, <http://www.ezln.org.mx>

Propos du sous-commandant Marcos, (22/05/2006), « Mujeres sin miedo. Atenco somos todas », <https://enlacezapatista.ezln.org.mx/2006/05/23/mujeres-sin-miedo-todas-somos-atenco/>

Comité Derechos Humanos Ajusco, (16/02/2016), <https://comiteajusco.org/2016/02/16/pronunciamiento-ante-el-feminicidio-de-la-periodista-anabel-flores/>

France info, (24/11/2011), « Le "féminicide" doit-il vraiment être reconnu par le droit français ? par Sophie Parmentier », https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-plus-france-info/le-feminicide-doit-il-vraiment-etre-reconnu-par-le-droit-francais_1725309.html

INEGI, Instituto Nacional de Estadísticas y de Geografía, communiqué du (27/11/2017), « Estadísticas a propósito del día internacional de la eliminación de la violencia contra la mujer (25 de noviembre) », datos de la ciudad de México https://www.inegi.org.mx/contenidos/saladeprensa/aproposito/2017/violencia2017_CdMx.pdf

INEGI, communiqué du (21/11/2019), « Estadísticas a propósito del día internacional de la eliminación de la violencia contra la mujer (25 de noviembre) » datos nacionales », https://www.inegi.org.mx/contenidos/saladeprensa/aproposito/2019/Violencia2019_Nal.pdf

CONAPRED, (2016), « Glosario de la diversidad sexual, de género y características sexuales, Ciudad de México », https://www.conapred.org.mx/documentos_cedoc/Glosario_TDSyG_WEB.pdf

L'enquête VIRAGE (VIolences et RAports de Genre), (2019), *Cahiers du Genre*, 2019/1, n° 66, pp. 37-50. DOI : 10.3917/cdge.066.0037. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-37.htm>

Observatorio Contra la Trata de Personas, Centro de Estudios Sociales y Culturales Antonio de Montesinos, Informe 2018 sobre la situación de la trata de personas en la CDMX, https://issuu.com/obstrata/docs/190331_informe_trata_vf

Tribunal Permanente de los Pueblos, (2015), *Libre comercio, Violencia, Impunidad y Derechos de los Pueblos en México (2011-2014). Audiencia final*, Ciudad de México, en ligne <http://www.tppmexico.org/sentencia-de-la-audiencia-final-del-capitulo-mexico-del-tpp/>

Film et documentaires

Bonilla Rafael, Ravelo Blancas Patricia, (2004), *La batalla de las cruces*, Mexique.

Canales Roberto, (2007), *Si muero lejos de ti*, Mexique.

Collages féminicides Paris, (2021), *Notre colère sur vos murs*, France.

Herry Jeanne, (2023), *Je verrai toujours vos visages*, France.

Las Libres, (2014), *Las Libres. La historia después de...*, Mexique.

Perennès Marie, (2022), Depardon Simon, *Riposte féministe*, France.

Portillo Lourdes, (2001), *Señorita extraviada*, Mexique.

Sánchez Alejandra, (2001), *Ni una más*, Mexique.

Sánchez Alejandra, (2007), Cordero José Antonio, *Bajo Juárez*, Mexique.

Vericat Isabel, (2007), *Bajo el Tacana*, Mexique.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des sigles et acronymes

- ALDF** : Asamblea Legislativa del Distrito Federal [Assemblée législative du District Fédéral]
- ANAD** : Asociación Nacional de Abogados Democráticos [Association nationale des avocats démocratiques]
- CDD** : Católicas por el Derecho a Decidir [Catholiques pour le droit de décider]
- CDH** : Comité de los Derechos Humanos [Comité des droits humains]
- CDH Vitoria** : Centro de Derechos humanos, Fray Francisco de Vitoria [Centre des droits humains, frère Francisco de Vitoria]
- CDMX** : Ciudad de México [Ville de México]
- CEDAW** : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes]
- CEDEHM Chihuahua** : Centro de Derechos Humanos de las Mujeres de Chihuahua [Centre des droits humains des femmes de Chihuahua]
- CIEG** : Centro de Investigaciones y Estudios de Género [Centre de recherches et d'études de Genre]
- CIICH** : Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades [Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines]
- CIDH** : Corte Interamericana de Derechos Humanos [Cour interaméricaine des droits humains]
- CIAM** : Centros Integrales de Apoyo a la Mujer [Centres intégraux d'appui à la Femme]
- CIMAC** : Comunicación e Información de la Mujer [Communication et information de la Femme]
- CLADEM** : Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres [Comité d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes]
- CNDH** : Comisión Nacional de Derechos Humanos [Commission nationale des droits humains]
- CoJuDH** : Comité Jurídico de Derechos Humanos 132 [Comité juridique de droits humains 132]
- CMDPDH** : Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de Derechos Humanos [Commission mexicaine de défense et de promotion des droits humains]
- CONAPRED** : Consejo Nacional para Prevenir las Discriminaciones [Conseil national pour prévenir les discriminations]
- CONAVIM** : Comisión Nacional para Prevenir y Erradicar la Violencia contra las Mujeres [Commission nationale pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes]
- COLMEX** : Colegio de México [Collège du Mexique]
- CPDM** : Coordinación Pro Derechos Mujer [Coordination pro droits de la Femme]
- DF** : Distrito Federal [District Fédéral]

DIPD : Dirección General de Investigaciones Políticas y Sociales [Direction générale des enquêtes politiques et sociales]

ENVEFF : Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France

FEMU : Federación Mexicana de Universitarias [Fédération mexicaine des femmes universitaires]

FEVIM : Fiscalía Especial para la Atención de los Delitos Relacionados con los Actos de Violencia Contra las Mujeres [Parquet spécial pour le traitement des délits liés aux actes de violence contre les femmes]

FEVIMTRA : Fiscalía Especial para la Atención de los Delitos Relacionados con los Actos de Violencia Contra las Mujeres y la Trata de Personas [Parquet spécial pour le traitement des délits liés aux actes de violence contre les femmes et la traite des personnes]

FNALIDM : Frente Nacional por la Liberación y los Derechos de las Mujeres [Front national pour la libération et les droits des femmes]

GAMU : Grupo Autónomo de Mujeres Universitarias [Groupe autonome des femmes universitaires]

GBV : Gender Based Violence [Violence fondée sur le genre]

GIF : Grupo Interdisciplinario Feminista [Groupe interdisciplinaire féministe]

GIRE : Grupo de Información en Reproducción Elegida [Groupe d'information sur la reproduction choisie]

IDG : Indice de Développement de Genre

IDH : Indicateur de Développement Humain

IJ : Instituto de Investigaciones Jurídicas [Institut de recherches juridiques]

INEGI : Instituto Nacional de Estadísticas y Geografía [Institut national de statistiques et de géographie]

INMUJERES : Instituto Nacional de Mujeres [Institut national des femmes]

IPG : Indice de Potentialisation de Genre

LGAMVLV : Ley General por el Acceso de las Mujeres a una Vida Libre de Violencia [Loi générale pour l'accès des femmes à une vie libre de violence]

M132 : Movimiento Yo soy 132 [Mouvement je suis le 132^{ème}]

MAS : Mujeres en Acción Solidaria [Femmes dans l'action solidaire]

MAM : Movimiento Amplio de Mujeres [Mouvement élargi des femmes]

MLM : Movimiento de Liberación de la Mujer [Mouvement de libération de la Femme]

MNM : Movimiento Nacional de Mujeres [Mouvement national de femmes]

MPJD : Movimiento por la Paz con Justicia y Dignidad [Mouvement pour la paix avec justice et dignité]

MUP : Movimiento Urbano Popular [Mouvement urbain populaire]

NHRC : Nuestras Hijas de Regreso a Casa [Nos filles de retour à la maison]

OCNF : Observatorio Ciudadano Nacional del Femicidio [Observatoire citoyen national du féminicide]

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PAN : Partido de Acción Nacional [Parti d'action nationale]

PERLA : Project on Ethnicity and Race in Latin America [Projet sur l'ethnicité et la race en Amérique Latine]

PIEM : Programa Interdisciplinario de Estudios de la Mujer [Programme interdisciplinaire des études de la Femme]

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRD : Partido de la Revolución Democrática [Parti de la révolution démocratique]

PRI : Partido Revolucionario Institucional [Parti révolutionnaire institutionnel]

PROMUJER : Programa para la Participación Equitativa de la Mujer en el Distrito Federal [Programme pour la participation équitable de la Femme au District Fédéral]

PRONASOL : Programa Nacional de Solidaridad [Programme national de solidarité]

PUEG : Programa Universitario de Estudios de Género [Programme universitaire des études de genre]

RED TDT : Red Nacional de Organismos Civiles de Derechos Humanos « Todos los Derechos para Todas y Todos » [Réseau national d'organismes civils de droits humains « Tous les droits pour toutes et tous »]

SNTE : Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación [Syndicat national des travailleurs de l'Éducation]

TLCAN : Traité de Libre Commerce d'Amérique du Nord

UACM : Universidad Autónoma de la Ciudad de México [Université autonome de la Ville de México]

UAM : Universidad Autónoma Metropolitana [Université autonome métropolitaine].

UNAM : Universidad Nacional Autónoma de México [Université nationale autonome du Mexique]

UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme

UPN Ajusco : Universidad Pedagógica Nacional Ajusco [Université pédagogique nationale Ajusco]

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

VIRAGE (l'enquête) : VIolences et RApports de GÈNre

Annexe 2. Trame des événements vécus et/ou rapportés par les enquêtés des espaces de résistance à México

Cette trame suit la chronologie des trois périodes identifiées pour ce travail : phase d'émergence (1997-2006), phase d'institutionnalisation (2006-2011) et phase de recomposition (2011-2018). Elle a été reconstituée à partir des événements convoqués par les enquêtés dans les entretiens menés en 2015 puis à l'occasion d'échanges plus informels pour la période entre 2015 et 2018. Si elle est, de fait, non exhaustive, elle permet de saisir les événements locaux, nationaux et internationaux qui ont marqué et rythmé la vie des espaces de résistance contre le féminicide dans la capitale de México, d'appréhender l'évolution de leurs liens avec le féminicide comme cause frontalière et de repérer l'émergence progressive d'une mobilisation locale contre le féminicide.

25 novembre 1997	Soutien de plusieurs acteur.es de la capitale mexicaine à Esther Chávez Cano, militante féministe de Ciudad Juárez qui organise une manifestation pour dénoncer les nombreux assassinats commis contre des femmes à la frontière devant le palais du gouverneur de Chihuahua, à Ciudad Juárez.
9 mars 2001	Grande manifestation lancée par une coalition de plus de 300 organisations de la société civile pour alerter sur les assassinats de femmes à la frontière nord. Elle relie la ville de El Paso au Texas jusqu'au pont Paso el Norte à Ciudad Juárez.
8 septembre 2001	Sortie du documentaire <i>Señorita Extraviada</i> [La demoiselle perdue] de Lourdes Portillo, une mexicaine vivant aux États-Unis. Le film donne la parole aux proches des victimes des femmes assassinées à la frontière Mexique-États-Unis ainsi qu'aux activistes des droits humains qui se mobilisent contre ces crimes.
2001	Sortie du court-métrage <i>Ni una más</i> [Pas une de plus] de Alejandra Sánchez, originaire de l'État de Chihuahua et étudiante de cinéma à l'UNAM à México. La cinéaste aborde la disparition de Lilia Alejandra Andrade et interview la mère, Norma Andrade, ainsi que la sœur de la victime.
8 novembre 2001	Création de la Comisión Especial para Conocer y Dar Seguimiento a las Investigaciones de los Homicidios de Mujeres en Ciudad Juárez [Commission spéciale pour connaître et suivre les recherches sur les homicides de femmes à Ciudad Juárez].
8 mars 2002	Manifestation organisée par l'association Mujeres de negro [Femmes en noir] qui relie la ville de Chihuahua à Ciudad Juárez pour dénoncer les assassinats de femmes à la frontière nord du Mexique, « <i>Éxodo por la vida. Ni una más</i> » [« Éxode pour la vie. Pas une de plus »].
21 et 22 novembre 2002	Organisation des « <i>Jornadas Universitarias contra la Violencia. Ciudad Juárez: Ni una Muerta Más, Ni una Mujer Menos</i> » [« Journées universitaires contre la violence. Ciudad Juárez : pas une morte de plus, pas une femme de moins »] sur le campus de l'UNAM par le PUEG et la faculté de lettres et philosophie. À cette occasion, plusieurs associations de Ciudad Juárez rencontrent à México les associations de la capitale qui les soutiennent ainsi que des figures du monde académique.
24 novembre 2002	Cristina Michaus réalise une exposition artistique sur la place du Zócalo de México pour s'opposer à la violence contre les femmes à Ciudad

	Juárez et projette son documentaire <i>Juárez, desierto de esperanza</i> [Juárez, un désert d'espoir].
25 novembre 2002	Une grande manifestation réunit sur la place du Zócalo un conglomérat de réseaux de mouvements de femmes contre les assassinats frontaliers, avec en tête l'association Nuestras Hijas de Regreso a Casa [Nos filles de retour à la maison].
Novembre-décembre 2002	Le spectacle <i>Mujeres de Ciudad Juárez</i> [Femmes de Ciudad Juárez] de Cristina Michaus est joué tous les mercredis soirs au théâtre de Coyoacan à México.
2002	Création de la performance <i>Mientas dormíamos, el caso Juárez</i> [Pendant que nous dormions, le cas Juárez] de Lorena Wolffer.
Juillet 2003	Marcela Lagarde est élue Députée (PRD) pour trois ans.
Octobre 2003	Le Sénat de la République crée la Comisión Especial para Dar Seguimiento a los Asesinatos de Mujeres en Ciudad Juárez [Commission spéciale pour suivre les assassinats de femmes à Ciudad Juárez]. Sous l'impulsion de Marcela Lagarde, la commission devient en 2004 Comisión Especial para Dar seguimiento a las Investigaciones relacionadas a los feminicidios en la República mexicana [Commission spéciale pour suivre les enquêtes en lien avec les féminicides dans la République mexicaine] plus connue sous le nom de Comisión Feminicidio [Commission féminicide]. Marcela Lagarde, présidente de cette instance, théorise le concept de féminicide et lance une enquête diagnostique sur la violence féminicide dans dix États de la République mexicaine.
31 octobre-2 novembre 2003	Le colloque « <i>Maquilando Mujeres en Juárez ¿ Quiénes son los asesinos ?</i> » [« Exploitation des femmes à Juárez. Qui sont les assassins ? »] est organisé par l'Université de Californie à Los Angeles.
1 ^{er} novembre 2003	Des rassemblements et des manifestations sont organisés simultanément dans 15 villes nord-américaines (dont Washington, New York et Chicago) et à Ciudad Juárez pour exiger la fin des assassinats contre les femmes à la frontière nord du Mexique. Les organisations Justicia para Nuestras Hijas et Católicas por el Derecho a Decidir sont présentes.
25 novembre 2003	La Red Feminista Latinoamericana y del Caribe Contra la Violencia Doméstica y Sexual [Réseau féministe latino-américain et des Caraïbes contre la violence domestique et sexuelle] publie son rapport issu de la campagne « <i>Por la Vida de las Mujeres, Ni una Muerte Más</i> » [« Pour la vie des femmes, pas une morte de plus »].
Décembre 2004	Plusieurs femmes députées du PRD (dont Lagarde) et du PRI présentent à l'assemblée une proposition de loi pour demander la création du délit de féminicide.
8 et 9 décembre 2004	Sous l'égide de Marcela Lagarde et avec le soutien de l'ONU, de l'UNIFEM et de la CIDH, la Commission féminicide organise à la Chambre des députés le séminaire international « <i>Feminicidio, Derecho y justicia</i> » [« Féminicide, droit et justice »]. Le séminaire réunit des universitaires, des expertes internationales, des femmes fonctionnaires fédérales et des États du Mexique ainsi que des députées.
2004	L'association Epikeia dirigée par Isabel Vericat publie au DF l'ouvrage <i>Ciudad Juárez : De este lado del puente</i> [Ciudad Juárez : de ce côté du pont], un hommage aux mères des victimes de Juárez.
2005	La journaliste féministe Lidia Cacho publie <i>Los demonios del Edén : el poder que protege a la pornografía infantil</i> [Les démons de l'Eden : le pouvoir qui protège la pornographie infantile]. Cette publication dénonce

	la mafia pédophile mexicaine et met en cause des personnalités publiques. La journaliste est arrêtée et emprisonnée de manière abusive, accusée de diffamation, violentée et menacée de viol. Les coupables ont été relaxés.
18-22 janvier 2006	L'association espagnole Plataforma de Mujeres Artistas Contra la Violencia de Género [Plateforme de femmes artistes contre la violence de genre] organise un concert géant sur la place du Zócalo dans la capitale puis à Ciudad Juárez. La Plateforme apporte son soutien aux organisations de mères de victimes de Juárez et rencontre les candidat.es à la présidentielle sur la thématique du féminicide.
Avril 2006	La Commission féminicide publie son rapport <i>Violencia feminicida en el Estado de México</i> [Violence féminicide au Mexique]. L'enquête révèle des taux de féminicide alarmants dans plusieurs entités du pays.
Avril 2006	La proposition de loi LGAMVLV est approuvée à la Chambre des député.es. Elle sera ratifiée par le Sénat en décembre 2006.
3 mai 2006	Massacre d'Atenco (État de México)
Juillet 2006	Début du processus de militarisation du Mexique lors de l'arrivée au pouvoir du président Felipe Calderón qui déclare la guerre au narcotrafic.
1 ^{er} février 2007	Publication de la loi LGAMVLV au journal officiel de la nation.
6 février 2007	Féminicide d'Ernestina Ascensión Rosario par des militaires.
25 avril 2007	Dépénalisation de l'avortement avant 12 semaines de gestation au District Fédéral.
2007	Création de l'Observatoire Citoyen National du Féminicide (ONCF) à México.
2008	Armando Villegas publie <i>Feminicidio : dimensiones políticas, filosóficas y sociales</i> [Féminicide : dimensions politiques, philosophiques et sociales].
20 septembre 2009	Ali Desiré Cuevas, étudiante en lettres classiques à l'UNAM, est assassinée de 26 coups de couteau par son ex-petit ami lors de sa soirée d'anniversaire.
10-23 novembre 2009	La marche « <i>Éxodo por la vida de las mujeres</i> » [« Exode pour la vie des femmes »] part du DF vers Ciudad Juárez à l'invitation de Las Mujeres de Negro [Les femmes en noir] et de « <i>La Campaña Ni una más</i> » [« Campagne pas une de plus »]. Les activistes réclament la mise en œuvre effective de politiques publiques contre le féminicide et l'activation des alertes de genre prévues par la loi de 2006.
16 novembre 2009	La Cour internationale des droits de l'Homme condamne l'État mexicain dans l'affaire de Campo Algodonero pour sa responsabilité dans les assassinats de plusieurs jeunes filles à la frontière nord en 2001.
14-16 octobre 2010	Le Primer « <i>Encuentro Nacional de Defensoras de Derechos humanos en México</i> » [« Première rencontre nationale des défenseuses des droits humains au Mexique »] se tient dans la capitale.
16 décembre 2010	Marisela Escobedo Ortiz, mère d'une victime de féminicide en 2008 et militante, est assassinée devant le palais de justice de Chihuahua.
2010	Création du Mouvement contre le féminicide dans la capitale suite à l'assassinat d'Ali Desiré Cuevas. Lancé par des étudiantes de l'UNAM, il regroupe plusieurs collectifs et organisations de la ville. Il sera dissout en 2013 en raison de tensions internes et de menaces sur certains membres.

2010	Publication de <i>Hilando fino desde el Feminismo Comunitario</i> [En tissant finement depuis le féminisme communautaire] de la militante féministe colombienne Julieta Paredes.
6 janvier 2011	Susana Chávez, activiste contre les féminicides de Juárez, est violée puis assassinée à Ciudad Juárez par six hommes qui tentent de maquiller le féminicide en exécution du crime organisé.
15, 16 et 17 janvier 2011	Manifestations importantes à México suite aux féminicides des militantes Marisela Escobedo Ortiz et Susana Chávez.
11 mars 2011	Le forum « <i>Feminicidio y acceso de las mujeres a la justicia</i> » [« Féminicide et accès des femmes à la justice »] se déroule dans les murs du PUEG, à l'UNAM.
10 juin 2011	La perspective des droits humains fait son entrée dans les textes constitutionnels du Mexique à l'occasion d'une réforme constitutionnelle.
29 juin 2011	L'assemblée législative du District Fédéral (ALDF) approuve la pénalisation du féminicide et établit par là-même l'obligation pour les autorités de mettre en œuvre des protocoles policiers et juridiques spécifiques.
1 ^{er} septembre 2011	Deux journalistes de la capitale, Ana María Marcela Yarce Viveros et Rocío González Trápaga sont assassinées, leurs corps sont retrouvés dans un parc de l'arrondissement d'Iztapalapa.
2 décembre 2011	Le corps décapité de l'actrice Julia Marichal est retrouvé dans des sacs poubelle dans le réservoir d'eau de sa maison à México (arrondissement de Magdalena Contreras).
Mars 2012	José Luis Castillo, père de Esmeralda disparue à Juárez en 2009 à l'âge de 14 ans, se déplace au DF pour chercher sa fille dans le quartier de la Merced (quartier connu pour la prostitution). Il fait imprimer la photo de sa fille sur des faux billets de 200 pesos en expliquant que plus personne ne fait attention aux affichettes distribuées ou collées en ville car trop de jeunes filles sont portées disparues. Il est arrêté avec son fils le mois qui suit pour un vol présumé. Les journaux évoquent la répression des autorités vis-à-vis de l'activisme énergique de Castillo. Il sera libéré le premier décembre de la même année.
11 mai 2012	Confrontation entre les étudiant.es de l'Université ibéro-américaine de México et Enrique Peña Nieto, candidat à la présidence.
23 mai 2012	Appel collectif des étudiant.es à la mobilisation depuis les réseaux sociaux. Le mouvement Yo soy 132 revendique la démocratisation des médias, la défense de la liberté d'expression et du droit à l'information des Mexicain.es et organise des manifestations durant toute la période des élections.
1 ^{er} décembre 2012	Investiture du président Enrique Peña Nieto et manifestations importantes de protestation dans la capitale.
2012	Norma Andrade, mère de victime de féminicide, militante et fondatrice de NHRC, s'installe au DF suite à diverses tentatives de féminicide.
2012	L'OCNF publie <i>Una Mirada al Feminicidio en México</i> [Un regard sur le féminicide au Mexique].
2012	La Commission Spéciale Féminicide publie <i>Violencia feminicida en México. Características, tendencias y nuevas expresiones en las entidades federativas 1985-2010</i> [Violence féminicide au Mexique. Caractéristiques, tendances et nouvelles expressions dans les entités

	fédératives 1985-2010].
9 décembre 2013	Yakiri Rubio, 20 ans, est enlevée dans le quartier de Tepito à México. Agressée sexuellement, la jeune fille réussit à s'échapper en blessant mortellement l'un des deux hommes qui la séquestrent. Elle est pourtant accusée d'homicide volontaire et incarcérée. Une importante mobilisation s'organise, elle sera libérée en mars 2014.
9 mars 2014	Le scratche « <i>Ruta de injusticia</i> » [« Route de l'injustice »] contre Miguel et Luis Anaya pour tentative de féminicide contre Yakiri Rubio se déroule à México.
13 mars 2014	La conférence « <i>¿Qué es el feminismo comunitario ?</i> » [« Qu'est-ce que le féminisme communautaire? »] est organisée par l'UNAM et le CEIICH.
4-6 août 2014	Une pré-audience « Violence de genre et féminicides » du Tribunal permanent des peuples se déroule dans la capitale après s'être préalablement réunie à Ciudad Juárez (État de Chihuahua) et San Cristobal de las Casas (État du Chiapas). La sentence sera dictée lors de l'audience finale du 15 novembre 2014.
26 septembre 2014	43 étudiants issus de l'école normale rurale de Ayotzinapa disparaissent à Iguala (État de Guerrero) alors qu'ils se rendaient à un rassemblement étudiant. L'implication des forces de police et de l'armée dans cette disparition provoque un soulèvement populaire dans tout le pays, les manifestations prennent de l'ampleur jusqu'à la fin de l'année 2014.
2014	Le journaliste Humberto Padgett publie <i>Las Muertas del Estado : Feminicidios durante la administración mexicana de Enrique Peña</i> [Les mortes de l'État : féminicides pendant l'administration mexicaine d'Enrique Peña].
Mars 2015	Irinea Buendía, mère de victime en 2010 et accompagnée par l'OCNF, obtient la réouverture du dossier de sa fille. La Cour suprême de justice rend "le verdict de Mariana Lima Buendía". La décision établit l'exigence fondamentale selon laquelle toutes les morts violentes de femmes doivent faire l'objet d'une enquête selon une perspective de genre afin de déterminer si le meurtre est un féminicide ou non.
14 avril 2015	La militante féministe colombienne Julieta Paredes est à México pour la conférence « <i>Feminismo comunitario. Perspectivas y avances</i> » [« Féminisme communautaire. Perspectives et avancées »].
31 juillet 2015	L'alerte de genre est déclarée pour la première fois dans l'État de México.
24 avril 2016	Des milliers de femmes défilent dans la capitale ainsi que dans de très nombreuses villes mexicaines après que le hashtag « <i>#Miprimera</i> » [« ma première agression »] d'une jeune colombienne est devenu viral sur les réseaux sociaux. Les pancartes et les slogans reprennent le mot d'ordre des mobilisations contre le féminicide « <i>Vivas nos queremos</i> » [« Nous voulons rester vivantes »]
3 mai 2017	Féminicide de Lesvy Berlin Osorio. L'étudiante de 22 ans est retrouvée morte dans les jardins du campus de l'UNAM. Le traitement policier des faits, d'abord à charge contre la victime, a fortement mobilisé les associations civiles et féministes de la capitale qui ont maintenu la pression sur les autorités jusqu'à la condamnation de l'assassin en octobre 2019.
Juin 2017	Les organisations militantes de la capitale, avec en tête l'OCNF, sollicitent l'activation de l'alerte de genre pour la ville de México. Malgré le fait que les statistiques officielles placent régulièrement la

ville au quatrième ou cinquième rang des États les plus touchés par le féminicide, il faudra attendre le 21 novembre 2019 pour qu'elle soit décrétée par la cheffe du gouvernement de la capitale, Claudia Sheinbaum. Cependant, le gouvernement s'est empressé de faire voter un amendement empêchant les organisations de défense des droits des femmes d'intégrer le groupe d'étude et de suivi de l'alerte, ce qui a provoqué de vives critiques du côté des espaces de résistance.

Annexe 3. Entretiens et portraits des enquêtés

Les portraits des enquêtés précisent leur situation personnelle, leurs études et leur situation professionnelle. Le critère du lien au féminicide permet de recueillir à la fois les modalités d'action, les expériences et les degrés d'expertise des acteurs. Un autre critère, celui de la date d'entrée dans les espaces de résistance, permet de resituer l'engagement des enquêtés dans l'histoire collective des espaces de résistance et dans les trois périodes identifiées dans cette thèse : une phase d'émergence (1997-2006), une phase institutionnelle (2006-2011) et une phase de recomposition (2011-2018). J'ai également déterminé quatre modalités d'engagement pour faciliter la lecture des expériences des enquêtés : un engagement institutionnel (la résistance s'exerce depuis l'habitat institutionnel au sein des instances d'État), un engagement organisationnel (la résistance prend place depuis des organisations civiles et des associations de renom inscrites dans des réseaux nationaux ou internationaux), un engagement indépendant (la résistance est vécue dans des collectifs de petite taille rejetant toute organisation massive ou en lien avec des structures de pouvoir) et un engagement mixte (la résistance est vécue sous des formes multiples d'engagement). Ces catégories ne constituent pas une typologie. Elles visent seulement à éclairer la compréhension de la diversité des modalités d'engagement et à illustrer également la porosité entre ces manières de résister.

1. Personnes enquêtées sous anonymat, entretiens enregistrés

Alba O.

Situation personnelle : femme, 71 ans, célibataire, hétérosexuelle, 1 fille, née en Espagne (Catalogne), vit au DF depuis 1971.

Études/Situation professionnelle : études de droit/avocate et traductrice.

Lien au féminicide : est l'une des premières à s'être rendue à Ciudad Juárez dans les années 1990 pour soutenir les mères qui se mobilisaient contre les assassinats de fillettes et de femmes. A fondé une association civile qui travaille le droit international des droits humains dans la capitale.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 23 février 2015, 1 heure 22 minutes, en espagnol, contact pris lors d'un repas pour mon arrivée à México chez une professeure d'université, réalisé chez l'enquêtée à México.

Amelia G.

Situation personnelle : femme, 34 ans, célibataire, hétérosexuelle, née dans l'État de Veracruz, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit/avocate.

Lien au féminicide : a travaillé à la Cour suprême de justice de la nation, a repris des études de doctorat en droits humains.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement institutionnel.

Entretien : 5 mars 2015, 1 heure 34 minutes, en espagnol, contact pris lors d'un repas pour mon arrivée à México, réalisé au centre culturel Helena Garro à México.

Antonia F.

Situation personnelle : femme, 44 ans, célibataire, hétérosexuelle, née à Guanajuato (capitale de l'État de Guanajuato), vit à Guanajuato.

Études/Situation professionnelle : études en développement organisationnel/directrice d'une organisation qui lutte contre la violence féminicide.

Lien au féminicide : experte dans l'accompagnement des victimes de violence féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 6 mars 2015, 1 heure 27 minutes, en espagnol, contact établi lors d'un forum dédié à la violence féminicide et organisé en février 2015 à México, réalisé dans un café à México.

Beatriz C.

Situation personnelle : femme, 37 ans, mariée, hétérosexuelle, 2 enfants, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit et sciences sociales/criminologue

Lien au féminicide : experte du féminicide depuis le monde académique et les processus législatifs.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 19 février, 1 heure 4 minutes, en espagnol, contact pris lors d'un repas pour mon arrivée à México, réalisé au centre culturel Helena Garro à México.

Carlos D.

Situation personnelle : homme, 40 ans, célibataire, homosexuel, né au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : gérant d'un centre de distribution (transport par camions).

Lien au féminicide : est membre de Red de denuncia feminicidios Estado de México [Réseau de dénonciation des féminicides dans l'État de México].

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 11 avril 2015, 1 heure 4 minutes, en espagnol, contact par Armando T., réalisé à la terrasse d'un café, en face du campement des enseignant.es de Oaxaca installé depuis plusieurs années près du Monument à la Révolution.

Carolina T.

Situation personnelle : femme, 39 ans, née à Guadalajara (État de Jalisco), vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit/avocate et défenseure des droits humains.

Lien au féminicide : a défendu des cas de féminicide de Ciudad Juárez lors du procès dit du Campo Algodonero en 2009. Possède une expertise sur la thématique.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 9 avril 2015, 1 heure 42 minutes, en espagnol, contact donné par Reina R., réalisé dans un café à México.

Catalina H.

Situation personnelle : femme, 54 ans, veuve, 2 filles, née à Ciudad Juárez, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : diplômée en droits humains en 2003 et 2005/ « lutteuse sociale » (selon l'enquêtée).

Lien au féminicide : mère d'une victime de féminicide à Ciudad Juárez, impliquée dans plusieurs organisations de soutien aux parents de victimes de féminicide dans l'État de México, au Michoacán et au DF. A construit une expertise en matière de mobilisation contre le féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 10 mars 2015, 1 heure 32 minutes, en espagnol, contact donné par Tania R., réalisé dans une cafeteria de México.

Clara M.

Situation personnelle : femme, 56 ans, mariée, hétérosexuelle, 2 enfants, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : psychothérapeute, directrice d'une fondation privée.

Lien au féminicide : dirige une fondation qui aide les femmes et les enfants victimes de violence familiale et de violence de genre.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 13 avril 2015, 54 minutes, en espagnol, contact donné par reina R., réalisé dans les bureaux de la fondation à México.

Cristina O.

Situation personnelle : femme, 55 ans, hétérosexuelle, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de sociologie puis en droits humains/activiste et experte en violence de genre

Lien au féminicide : a développé une expertise en la matière à partir de nombreuses missions qui lui ont été confiées au sein de réseaux féministes, d'organisations de la société civile et d'espaces de mobilisation nationaux et internationaux.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 21 avril 2015, 58 minutes, en espagnol, contact pris lors d'une table ronde réunissant des expertes du monde académique et associatif, réalisé à l'UNAM à México.

Daniela P.

Situation personnelle : femme, 53 ans, mariée, hétérosexuelle, 3 enfants, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : juriste et universitaire experte en droits humains.

Lien au féminicide : a fait partie du Groupe de travail Alternatives qui a proposé à la Chambre des député.es en 2004 un plan pour lutter contre le féminicide. Elle possède une expertise en la matière depuis le monde académique et juridique. A observé depuis les années 1990 les stratégies de résistance. Promeut une théorie critique du droit et des stratégies juridiques discursives.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 16 février 2015, 1 heure 32 minutes, en espagnol, contact pris lors du repas d'arrivée à México, réalisé à l'UNAM à México.

Erendirani S.

Situation personnelle : femme, 55 ans, veuve, hétérosexuelle, 3 enfants, née à Jarácuaro (État de Michoacán), vit au DF.

Études/Situation professionnelle : institutrice à la retraite et représentante du peuple Purépecha au DF.

Lien au féminicide : porte la question des violences contre les femmes indigènes, notamment des violences policières et institutionnelles (prison, hôpital), dans les instances locales où elle représente sa communauté.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 19 mars 2015, 2 heures 5 minutes, en espagnol, contact pris lors du rassemblement festif « *Día de la Mujer que lucha con la Sexta* » [« Journée de la Femme qui lutte avec la Sexta¹⁷⁹ »], réalisé dans le parc de Bellas Artes à México.

Florencia D.

Situation personnelle : femme, 54 ans, célibataire, hétérosexuelle, vit au DF et aux États-Unis.

Études/Situation professionnelle : professeure d'université et chercheuse.

Lien au féminicide : présente sur la thématique du féminicide depuis 2003. A fait partie du Groupe de travail Alternatives qui a proposé à la Chambre des député.es en 2004 un plan pour lutter contre le féminicide. Membre d'un collectif académique.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 17 avril 2015, 1 heure 27 minutes, en espagnol, contact établi lors du repas de mon arrivée à México, réalisé au centre culturel et social de Veracruz à México.

¹⁷⁹ *Sexta* est le nom par lequel on désigne désormais communément la *Sexta Declaración de la Selva Lacandona* [Sixième déclaration de la forêt lacandonienne], déclaration du mouvement armé mexicain anticapitaliste EZLN en juin 2005. Dans cette déclaration, le sous-commandant Marcos appelle à l'organisation d'un mouvement national de lutte et à la création d'une nouvelle constitution pour la République mexicaine.

Gabriela V.

Situation personnelle : femme, 32 ans, mariée, hétérosexuelle, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : travaille dans une organisation de promotion des droits des femmes et présente un programme télévisé en ligne.

Lien au féminicide : dispense des formations juridiques contre la violence de genre, connaît un très grand nombre d'acteur.es des espaces de résistance via l'émission qu'elle anime et qu'elle consacre à la lutte contre la violence féminicide. Possède un réseau dense qui lui permet de lancer des actions sur le terrain ou de créer des évènements en ligne facilement.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 9 mars 2015, 1 heure 29 minutes, en espagnol, contact donné par une militante, réalisé dans un café au pied des bureaux où elle travaille à Mexico.

Herminia A.

Situation personnelle : femme, 64 ans, mariée, hétérosexuelle, 3 enfants, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de psychologie/professeure d'université.

Lien au féminicide : a travaillé sur la question des violences contre les femmes et du féminicide dans plusieurs espaces universitaires et *via* des missions régulières au sein des instances gouvernementales de la ville de Mexico et des instances nationales.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement institutionnel.

Entretien : 17 mars, 1 heure 21 minutes, en espagnol, contact donné par une universitaire, réalisé dans la cafeteria d'une librairie de Mexico.

Irma C.

Situation personnelle : femme, 32 ans, en couple, hétérosexuelle, sans enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de psychologie/fonctionnaire à INMUJERES depuis 7 ans.

Lien au féminicide : anime des ateliers pour l'INMUJERES autour de plusieurs thématiques de genre comme la réappropriation de l'espace public par les femmes ou la violence de genre.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement institutionnel.

Entretien : 18 avril 2015, 2 heures 7 minutes, en espagnol, contact donné par Zita S., réalisé dans un café à Mexico.

Jerónima B.

Situation personnelle : femme, 29 ans, célibataire, sans enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit international/formatrice en droits humains

Lien au féminicide : membre d'un collectif de la capitale contre les féminicides, dispense des formations en droits humains et sur le féminicide, en lien avec le courant religieux de la théologie de la libération.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée en phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 9 février 2015, 1 heure 29 minutes, en espagnol, contact donné par Yerma L., réalisé sur le campus de l'UNAM à Mexico.

Josefina H.

Situation personnelle : femme, 40 ans, divorcée, hétérosexuelle, 1 enfant, née dans l'État de Mexico, vit à Chalco (État de Mexico).

Études/Situation professionnelle : femme politique et « lutteuse sociale » (selon ses propos).

Lien au féminicide : la lutte contre la violence féminicide dans l'État de Mexico fait partie de son programme politique pour les élections de juin 2015. A participé à la caravane « *Cruz itinerante* »¹⁸⁰ de 2014 dans l'État de Mexico.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 9 avril 2015, 3 heures 37 minutes, en espagnol, contact pris lors d'une session du tribunal de la Cour suprême de justice de la nation, réalisé dans un café du Zócalo à Mexico.

Luna A.

Situation personnelle : femme, 26 ans, hétérosexuelle, célibataire, sans enfant, née à Tepic (État de Nayarit), parents instituteurs, est venue au DF pour ses études.

Études/Situation professionnelle : études d'anthropologie/assistante de recherche à l'université.

Lien au féminicide : fait partie du collectif La lechuzita buza [La chouette en alerte], a participé au festival féministe Feminem de 2014 à Ciudad Juárez.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement indépendant.

Entretien : 4 mars 2015, 1 heure 13 minutes, en espagnol, contact établi lors d'un atelier féministe, réalisé dans un café à Mexico.

¹⁸⁰ Les caravanes sont des actions d'ampleur lors desquelles les militant.es sillonnent un vaste territoire sur plusieurs semaines ou plusieurs mois pour attirer l'attention des médias et des autorités sur une problématique. La « *caravane Cruz itinerante* » [« Croix itinérante »] a ainsi parcouru l'État de Mexico durant plusieurs mois pour exiger l'activation de l'alerte de genre par le gouvernement.

Martina J.

Situation personnelle : femme, 50 ans, veuve, hétérosexuelle, 4 enfants, vit à Ecatepec (État de México).

Études/Situation professionnelle : diplômée d'une *Escuela Normal Rural* [École normale rurale]/directrice d'un établissement scolaire.

Lien au féminicide : témoigne de la dangerosité de la périphérie de la capitale pour les filles et les femmes, connaît des mères dont les filles ont été assassinées. Prend en compte ce risque au quotidien dans la gestion de son établissement et de la sécurité des élèves.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement mixte.

Entretien : 15 avril 2015, 1 heure 8 minutes, en espagnol, contact donné par Armando T., réalisé dans son bureau à Ecatepec.

Miguel H.

Situation personnelle : homme, 33 ans, en couple, hétérosexuel, 2 enfants, 1 sœur, parents réfugiés politiques (Salvador), né au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de sociologie et d'arts visuels/illustrateur.

Lien au féminicide : proche de victime. A enquêté avec sa sœur sur l'enlèvement et le féminicide de sa mère en 2009 dans la capitale dans le but de faire condamner les coupables identifiés avant de suspendre les recherches suite à des menaces.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 2 mars 2015, 1 heure 10 minutes, en espagnol, contact donné par une étudiante de l'UNAM, rendez-vous pris par mail, réalisé à la faculté d'architecture de l'UNAM à México, enregistrement interrompu après 49 minutes en raison de la tension induite et des émotions exprimées, prise de notes pour la fin de l'entretien.

Paula M.

Situation personnelle : femme, 63 ans, célibataire, hétérosexuelle, sans enfant, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : professeure d'université à l'UNAM.

Lien au féminicide : a participé à l'entrée du monde universitaire de la capitale dans l'espace de résistance en 2002, fait partie de celles et ceux qui maintiennent une pression critique sur la thématique du féminicide dans le monde académique.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 3 mars 2015, 1 heure 23 minutes, en espagnol, contact donné par Daniela P., réalisé dans une salle de cours de l'UNAM à México.

Rafaela G.

Situation personnelle : femme, 30 ans, célibataire, hétérosexuelle, sans enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de sociologie de l'éducation/travaille à Instituto Nacional para la Educación de los adultos [Institut national pour l'éducation des adultes].

Lien au féminicide : fait partie du collectif Digna y Libre [Digne et libre] qui dénonce le féminicide au travers de créations théâtrales.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement indépendant.

Entretien : 13 mars 2015, 48 minutes, en espagnol, contact donné par un autre membre du collectif Digna y libre, réalisé dans un café à México.

Regina J.

Situation personnelle : femme, une cinquantaine d'année, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit/haute fonctionnaire d'État.

Lien au féminicide : a occupé plusieurs postes clés dans les institutions gouvernementales en charge de la prévention et de la gestion de la violence contre les femmes dans plusieurs États du Mexique. Occupe encore actuellement de hautes fonctions.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement institutionnel.

Entretien : 11 avril 2015, 2 heures 13 minutes, en espagnol, contact donné par Reina R., réalisé dans un café de México.

Reina R.

Situation personnelle : femme, 43 ans, en couple, homosexuelle, une fille, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : Artiste

Lien au féminicide : Travaille sur les violences contre les femmes et le féminicide depuis les années 2000 au travers de performances. Se définit comme une « artiste activiste ».

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 27 mars 2015, 2 heures 30 minutes, en espagnol, contact donné par Alba O., réalisé chez elle à México.

Ricardo B.

Situation personnelle : homme, 34 ans, célibataire, hétérosexuel, né au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit/avocat spécialisé dans la défense des droits humains.

Lien au féminicide : collabore étroitement avec une organisation qui lutte contre le féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement organisationnel.

Entretien : 21 avril 2015, 1 heure 9 minutes, en espagnol, contact donné par Sara C., réalisé dans un café à México.

Rita E.

Situation personnelle : femme, 35 ans, en couple, hétérosexuelle, sans enfant, née au DF, vit au DF, revendique ses origines indigènes.

Études/Situation professionnelle : a fait des études à Escuela Nacional de Trabajo Social [École nationale de travail social], a repris une formation universitaire, a obtenu le diplôme Desafíos del feminismo en América Latina [Défis du féminisme en Amérique Latine] de l'UNAM/travailleuse sociale.

Lien au féminicide : travaille dans un refuge catholique qui accueille des fillettes et des jeunes femmes *mestizas* [métisses] trouvées dans les rues de Mexico et souffrant de « handicap mental ». A été témoin de la violence conjugale exercée sur sa mère. Participe à des réunions autour du féminisme communautaire au DF.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 24 février 2015, 2 heures 50 minutes, en espagnol, contact pris lors d'une réunion féministe, réalisé sur le campus de l'UNAM à Mexico.

Sandra F.

Situation personnelle : femme, 50 ans, mariée, hétérosexuelle, 1 enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de biologie et d'administration/travaille dans le recrutement de personnel pour une entreprise.

Lien au féminicide : a vu qu'une action de Bordamos feminicidios [Nous brodons des féminicides] était prévue pour le 14 février. A décidé de broder le cas d'une victime.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement indépendant.

Entretien : 14 février 2015, 25 minutes, en espagnol, contact établi lors d'une action contre le féminicide dans un jardin public de Mexico.

Sara C.

Situation personnelle : femme, 35 ans, en couple, hétérosexuelle, 1 enfant, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de droit et de genre/consultante en genre et droits humains des femmes.

Lien au féminicide : bénéficie d'une expertise genre et droits humains acquise à la fois à l'université et dans des collaborations avec plusieurs instances gouvernementales comme la Comisión Nacional para Prevenir y Eradicar la Violencia contra las Mujeres [Commission nationale pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes] (CONAVIM). A participé au groupe de travail qui a étudié la première demande d'alerte de genre de l'État de Guanajuato en 2014 pour 85 féminicides commis en 2013.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée en phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Entretien : 3 mars 2015, 1 heure 57 minutes, en espagnol, contact donné par une universitaire, réalisé sur le campus de l'UNAM à Mexico.

Silvia N.

Situation personnelle : femme, 31 ans, en couple, hétérosexuelle, sans enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de géographie/assistante de recherche à l'université et animatrice d'ateliers éco-féministes.

Lien au féminicide : a été victime d'une tentative de féminicide, a initié un mouvement d'ampleur pour faire converger les initiatives de la capitale contre le féminicide. Déçue par cette expérience, elle est désormais engagée contre le féminicide depuis plusieurs collectifs.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 3 mars 2015, 1 heure 37 minutes, en espagnol, contact établi lors d'un atelier de cartographie du féminicide à Mexico, réalisé dans un café.

Valentina B.

Situation personnelle : femme, 38 ans, mariée, hétérosexuelle, sans enfant, née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études en arts du spectacle/actrice de cabaret.

Lien au féminicide : a fondé le collectif Bordamos feminicidios [Nous brotons des féminicides] en 2011 et participe à de nombreuses activités organisées par d'autres collectifs de la capitale.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 7 février 2015, 1 heure 8 minutes, en espagnol, contact établi lors d'un atelier dominical du collectif éco-féministe La lechuza Buza [La chouette en alerte], réalisé dans un café à Mexico.

Vicente L.

Situation personnelle : homme, 23 ans, en couple, hétérosexuel, né à Naucalpan (État de Mexico), vit à Tutlitlan (État de Mexico).

Études/Situation professionnelle : étudiant de sociologie.

Lien au féminicide : fait partie d'un collectif de la capitale contre le féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement indépendant.

Entretien : 26 février 2015, 1 heure 48 minutes, en espagnol, contact pris lors d'un atelier consacré au féminicide, réalisé à l'UNAM à Mexico.

Violeta G.

Situation personnelle : femme, 28 ans, en couple, « lesbienne politique » (autodéfinition de l'enquêtée), née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : écrivaine et activiste.

Lien au féminicide : dispense différents ateliers (auto-défense, droits humains) depuis les collectifs féministes dans lesquels elle s'implique.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 22 avril 2015, 1 heure 49 minutes, en espagnol, contact donné par Silvia N., réalisé dans un café de México.

Yerma L.

Situation personnelle : femme 26 ans, célibataire, hétérosexuelle et « lesbienne politique » (selon ses propos), née dans l'État de México, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études de psychologie/ « psychologue sociale communautaire » (selon ses propos).

Lien au féminicide : fait partie de plusieurs collectifs de la capitale contre le féminicide, est en lien également avec l'OCNF. A participé au M132, mouvement étudiant qui s'est organisé à l'occasion de la campagne électorale de 2012 contre la candidature de Peña Nieto.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement mixte.

Entretien : 10 février 2015, 1 heure 27 minutes, en espagnol, contact donné par un étudiant du PUEG, réalisé à l'UNAM.

Zita S.

Situation personnelle : femme, 27 ans, en couple, hétérosexuelle, sans enfant, née dans l'État de México, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : études en sciences de la communication et psychologie/journaliste

Lien au féminicide : a travaillé à Instituto Nacional de Mujeres (INMUJERES) [Institut national des femmes], couvre les cas de violence contre les femmes pour une agence de presse féministe.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée en phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 18 mars 2015, 1 heure 20 minutes, en espagnol, contact pris lors d'une audience au tribunal de la Cour suprême de justice de la nation dans l'affaire Buendía, réalisé dans les bureaux du journal après la fermeture à México.

2. Personnes enquêtées sous anonymat, entretiens non enregistrés

Armando T.

Situation personnelle : homme, homosexuel, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : enseignant dans un lycée à Ecatepec (État de México).

Lien au féminicide : Affecté par la violence féminicide subie par les élèves du lycée, il crée chaque année avec des élèves volontaires des projets et des performances collectives pour dénoncer le féminicide dans la périphérie de México. Il a également créé une association pour dénoncer le féminicide dans l'État de México.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement mixte.

Entretien : 28 mars 2015, 2 heures, en espagnol, contact donné par Sara C., réalisé dans un bar de México, enregistrement inaudible en raison du bruit de fonds, l'entretien est pris en notes.

Diana H.

Situation personnelle : femme, 15 ans, née à San Pedro (État de México), vit à San Pedro dans la banlieue qui jouxte la capitale de México.

Études/Situation professionnelle : lycéenne à Ecatepec (État de México).

Lien au féminicide : a participé aux projets mis en place dans son lycée autour du féminicide, se dit confrontée quotidiennement à la problématique de l'enlèvement des jeunes filles et des agressions sexuelles.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement mixte.

Entretien : 15 avril 2015, 20 minutes, prise de notes en espagnol en raison de l'impossibilité de recueillir l'accord des parents pour l'enregistrement, contact donné par Armando T., réalisé dans une école d'Ecatepec.

Fernanda F.

Situation personnelle : femme, 45 ans, mariée, hétérosexuelle, 2 filles, Tecamac (État de México).

Études/Situation professionnelle : sans travail.

Lien au féminicide : sa fille a été enlevée en 2014. Elle a arrêté de travailler pour mener l'enquête par ses propres moyens.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement indépendant.

Entretien : 11 avril 2015, 40 minutes, en espagnol, entretien sollicité par l'enquêtée après une audience au tribunal de la Cour suprême de justice de la nation, entretien non enregistré, pris en notes dans un souci de respect des émotions exprimées, réalisé dans un café à México.

Juan T.

Situation personnelle : homme, 50 ans, marié, hétérosexuel, 2 enfants, né au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : chauffeur de taxi à México.

Lien au féminicide : craint pour la vie de ses filles lorsqu'elles se déplacent en ville, a participé à des rassemblements sur la thématique.

Entretien : 14 avril 2015, 40 minutes, en espagnol, prise de notes privilégiée à l'enregistrement au vu du contexte bruyant, réalisé dans son taxi sur le temps d'une course.

Maria S.

Situation personnelle : femme, 18 ans, née à Ecatepec (État de México), vit à Ecatepec.

Études/Situation professionnelle : lycéenne.

Lien au féminicide : a participé aux projets mis en place dans son lycée autour du féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement mixte.

Entretien : 15 avril 2015, 20 minutes, prise de notes en espagnol en raison de l'impossibilité de recueillir l'accord des parents pour l'enregistrement, contact donné par Armando T., réalisé dans une école d'Ecatepec.

Martin J.

Situation personnelle : homme, 39 ans, divorcé, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : vendeur ambulant.

Lien au féminicide : soutient les manifestations contre « l'État policier mexicain » (selon ses propos) : Ayotzinapa, Atenco, le féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011), engagement indépendant.

Entretien : 5 mars 2015, 20 minutes, en espagnol, contact établi lors d'une journée de mobilisation contre les événements d'Ayotzinapa à l'UPN Ajusco, l'Université pédagogique nationale Ajusco, prise de notes en raison des conditions de réalisation, réalisé à l'UPN Ajusco.

Mirta L.

Situation personnelle : femme, environ 50 ans.

Études/Situation professionnelle : « Lutteuse sociale » (selon ses propos).

Lien au féminicide : Dirige une organisation de lutte contre le féminicide dans un État autre que le DF.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : 24 mars 2015, 1 heure 30 minutes, en espagnol, entretien skype avec un son de très mauvaise qualité, prise de notes en parallèle.

3. Entretiens collectifs et non enregistrés

Valeria I. et Ximena G.

Valeria I.

Situation personnelle : transsexuelle, 50 ans, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : sexologue et défenseure des droits humains.

Lien au féminicide : fait le lien entre les agressions vécues au quotidien et la violence féminicide, anime des ateliers sur la défense des droits humains à México.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement indépendant.

Entretien : entretien collectif avec deux amies, 21 avril 2015, 1 heure 30, en espagnol, prise de notes car enregistrement impossible, réalisé sur la terrasse d'un fast-food.

Ximena G.

Situation personnelle : femme, 56 ans, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : vendeuse de tickets dans le métro de México.

Lien au féminicide : lutte pour faire reconnaître les différentes violations des droits humains subies par les travailleuses du métro à México.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement indépendant.

Entretien : entretien collectif avec deux amies, 21 avril 2015, 1 heure 30, en espagnol, prise de notes car enregistrement impossible, réalisé sur la terrasse d'un fast-food.

Entretien avec des membres de l'association Hijos por la Identidad y la Justicia, contra el Olvido y el Silencio [Enfants pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence] (HIJOS)

Situation personnelle : membres de HIJOS México, deux hommes (dont Marco P.) et une femme (entre 30 et 40 ans).

Lien au féminicide : l'organisation travaille historiquement sur la violence politique et la violence d'État. Elle est amenée au Mexique à se positionner sur la problématique du féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Entretien : entretien collectif le 12 avril 2015, 2 heures 20, en espagnol, prise de notes privilégiée en raison de la méfiance des enquêté.es., entretien réalisé dans les locaux de l'organisation à México avant une assemblée générale.

4. Personnes enquêté.es sous leur nom propre.

L'engagement contre le féminicide a placé certain.es enquêté.es dans la lumière médiatique (par leurs propos publics, leurs modalités de mobilisation ou leur production intellectuelle reconnue) et il était difficile voire impossible de ne pas faire apparaître leur identité dans le texte à certaines occasions. Néanmoins, afin de préserver l'anonymat de leur propos quand ceux-ci le nécessitent, je ne donne pas ici de détail sur la vie personnelle et sur les modalités de l'entretien, sauf pour Yakiri Rubio qui a souhaité témoigner en son nom sur la totalité de l'entretien.

Andrade, Norma

Études/Situation professionnelle : diplômée de l'école normale Luis Urias (État de Chihuahua)/ancienne institutrice, activiste vivant au DF.

Lien au féminicide : mère de Lilia Alejandra assassinée à Ciudad Juárez en 2001 en revenant du travail. Co-fondatrice de l'organisation Nuestras Hijas de Regreso a Casa [Nos Filles de retour à la maison]. A développé une expertise forte sur la thématique. Est installée dans la capitale depuis 2012 suite aux menaces reçues. Elle continue de s'impliquer activement dans la lutte contre le féminicide.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Cruz Sánchez, Verónica

Études/Situation professionnelle : directrice de l'association Las Libres [Les Libres] de Guanajuato.

Lien au féminicide : a développé une expertise dans le domaine du féminicide et de la lutte contre la violence de genre à partir de son organisation qui accompagne les femmes victimes de formes multiples de violence féminicide, en particulier la pénalisation de l'avortement et les violences physiques.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Enríquez, Lourdes

Études/Situation professionnelle : Juriste et universitaire de l'UNAM.

Lien au féminicide : travaille la thématique du féminicide depuis le cas Juárez. Elle défend l'utilité de la notion de féminicide dans le droit depuis plusieurs espaces intellectuels comme la Federación Mexicana de Universitarias (FEMU) [Fédération mexicaine des femmes universitaires], la Asociación Mexicana de Retórica [Association mexicaine de rhétorique] ou le collectif Académicas en Acción Crítica Permanente [Académiques en action critique permanente]. Elle anime également le programme radiophonique hebdomadaire *Mujeres a la Tribuna* [Femmes à la tribune].

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Estrada, María de la Luz

Études/Situation professionnelle : directrice de l'association Católicas por el Derecho a Decidir (CDD) [Catholiques pour le Droit de Décider].

Lien au féminicide : a développé une expertise dans le domaine du féminicide à partir de son engagement dans le groupe Católicas. Elle a impulsé la création d'un observatoire citoyen au Chihuahua pour lutter contre le féminicide en 2005 puis la création d'un observatoire national, basé au DF, en 2007. Elle accompagne les proches de victime dans leur lutte juridique depuis le centre du pays.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Fernández, Pavel

Études/Situation professionnelle : artiste.

Lien au féminicide : sa mère a été victime d'un féminicide à México.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase institutionnelle (2006-2011). Engagement mixte.

Gutiérrez Castañeda, Griselda

Études/Situation professionnelle : professeure à l'UNAM

Lien au féminicide : a organisé le colloque « *Jornadas Universitarias contra la Violencia. Juárez: ni una muerta más, ni una mujer menos* » [« Journées universitaires contre la violence. Juárez : pas une morte de plus, pas une femme de moins »] le 21 et 22 novembre

2002. A coordonné l'ouvrage collectif qui en a découlé : *Violencia Sexista : algunas claves para la comprensión del feminicidio en Ciudad Juárez* [Violence sexiste : quelques clés de compréhension du féminicide à Ciudad Juárez] (2004).

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

López, Circe

Études/Situation professionnelle : études de psychologie/psychologue, lutteuse sociale (selon ses termes).

Lien au féminicide : directrice de Humanas Sin Violencia [Humaines sans violence] qui lutte contre le féminicide et pour la défense des droits humains des femmes dans l'État de Michoacán.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement organisationnel.

Medina, Andrea

Études/Situation professionnelle : études de droit/avocate.

Lien au féminicide : héritière de Marcela Lagarde, elle a fait partie de plusieurs instances gouvernementales. Elle a été l'une des membres de l'équipe juridique qui a porté l'affaire Campo Algodonero (Champ de coton : féminicides commis à Ciudad Juárez dans les années 1990) devant la Cour interaméricaine des droits humains et qui a obtenu une sentence contre l'État mexicain en 2009. Représentante du Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres (CLADEM) [Comité d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes].

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée en phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Melgar, Lucía

Études/Situation professionnelle : professeure de littérature et chercheuse.

Lien au féminicide : a coordonné plusieurs projets de recherche en lien avec le genre et la violence de genre au sein du PUEG et du PIEM. Plusieurs de ses ouvrages sont des références sur la thématique du féminicide. Elle a aussi fait partie du groupe de travail interdisciplinaire de recherche qui a proposé en 2004 un plan alternatif pour élucider les féminicides de Juárez.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée en phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Rubio, Yakiri

Situation personnelle : femme, 22 ans, célibataire, hétérosexuelle et « lesbienne politique » (selon ses termes), née au DF, vit au DF.

Études/Situation professionnelle : étudiante et activiste.

Lien au féminicide : a été victime d'un enlèvement, de violences sexuelles et d'une tentative de féminicide dans le quartier de Tepito à Mexico en décembre 2013. Accusée de meurtre suite à la légitime défense exercée et au décès de l'un de ses agresseurs, elle est libérée le 5 mars 2014 grâce en partie à de nombreuses actions militantes en sa faveur. Elle apporte son soutien à plusieurs organisations et souhaite engager une carrière politique.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase de recomposition (2011-2018), engagement mixte.

Entretien : 18 avril 2015, 1 heure 33 minutes, en espagnol, contact donné par Gabriela V., réalisé dans un café à México.

Vericat, Isabel

Études/Situation professionnelle : études de droit, écrivaine et chercheuse.

Lien au féminicide : fait partie de celles qui se sont rendues à Ciudad Juárez au début des années 2000. A fondé l'association Epikeia pour dénoncer le féminicide et défendre les droits des femmes. A réalisé le documentaire *Bajo el Tacana* (2007) qui dénonce le féminicide à la frontière entre le Mexique et le Guatemala.

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Wolffer, Lorena

Études/Situation professionnelle : artiste performeuse.

Lien au féminicide : ses performances dénoncent la violence contre les femmes et en particulier le féminicide. L'une des plus connues est *Mientras dormíamos, el caso Juárez* [Pendant que nous dormions, le cas Juárez].

Entrée dans l'espace de résistance et modalités d'engagement : entrée dans la phase d'émergence (1997-2006), engagement mixte.

Annexe 4. Le terrain d'enquête. Constellation des espaces de résistance auxquels les enquêté.es s se rattachent

Cette liste permet d'identifier de manière globale l'appartenance des enquêté.es à différentes formes d'espaces de résistance contre le féminicide. La majorité de ces espaces sont situés géographiquement dans la capitale mexicaine. Certaines organisations ne sont pas de México mais font partie du terrain d'enquête pour leurs liens avec les acteur.es de la capitale.

Espaces institutionnels gouvernementaux

Comisión Especial para Dar seguimiento a las Investigaciones relacionadas a los feminicidios en la República mexicana [Commission spéciale pour suivre les enquêtes en lien avec les féminicides dans la République mexicaine], México

CONAVIM, Comisión Nacional para Prevenir y Erradicar la Violencia contra las Mujeres [Commission nationale pour prévenir et éradiquer la violence contre les femmes], México

FEVIMTRA, Fiscalía Especial para los Delitos de Violencia en Contra de las Mujeres y Trata de Personas [Parquet spécialisé dans les délits de violence contre les femmes et dans la traite des personnes], México

INMUJERES, Instituto Nacional de Mujeres [Institut national des femmes], México

Espaces universitaires

CEIICH, Centro de Investigaciones Interdisciplinarias en Ciencias y Humanidades [Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines], México

COLMEX, Colegio de México [Collège du Mexique], México

Facultad de filosofía y letras de l'UNAM [Faculté de philosophie et lettres de l'UNAM], México

FEMU, Federación Mexicana de Universitarias [Fédération mexicaine des femmes universitaires]

Grupo de Trabajo Alternativas [Groupe de travail Alternatives], México

PIEM, Programa Interdisciplinario de Estudios de la Mujer [Programme interdisciplinaire des études de la Femme], México

PUEG, Programa Universitario de Estudios de Género [Programme universitaire des études de genre], México

Une fondation privée (anonymat préservé)

Organisations de la société civile et ONG

Católicas por el Derecho a Decidir [Catholiques pour le Droit de Décider], México

CDH Vitoria, Centro de Derechos Humanos, Fray Francisco de Vitoria [Centre des droits humains, Frère Francisco de Vitoria], México

CLADEM, Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres [Comité d'Amérique Latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes], México

CoJuDH, Comité Jurídico de Derechos Humanos 132 [Comité juridique de droits humains 132], México

Epikēia Asociación Civil [Epikēia association civile], México
Equis Justicia para las mujeres [X justice pour les femmes], México
Grupo de Acción por los Derechos Humanos y la Justicia Social A.C [Groupe d'action pour les droits humains et la justice sociale], México
HIJOS, Hijos por la Identidad y la Justicia, contra el Olvido y el Silencio [Enfants pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence]
Humanas Sin Violencia, [Humaines sans violence], État de Michoacán
Las Libres, [Les Libres], État de Guanajuato
Movimiento contra el feminicidio [Mouvement contre le féminicide], México
Movimiento Yo soy 132 [Mouvement Je suis le 132^{ème}], México
Nuestras Hijas de Regreso a Casa, [Nos filles de retour à la maison], Ciudad Juárez, État de Chihuahua
OCNF, Observatorio Ciudadano Nacional del Feminicidio [Observatoire citoyen national du féminicide], México

Collectifs autonomes de la capitale México

Académicas en acción crítica permanente [Académiques en action critique permanente], México
Aparecidas (las) [Apparues (les)], México
Bordamos feminicidios [Nous brodons des féminicides], México
Digna y Libre [Digne et libre], México
Ecored feminista [Écoréseau féministe], México
Feminicidios Nunca Más, [Féminicides jamais plus], México
Feminismo comunitario del DF [Féminisme communautaire du DF], México
La lechuza buza [La chouette en alerte], México
Las Licuadoras [Les centrifugeuses], México
Red de denuncia feminicidios en Estado de México [Réseau de dénonciation des féminicides dans l'État de México], État de México
Red No Están Solas [Réseau vous n'êtes pas seules], México

Medias genre

Cimac noticias [Les nouvelles de Cimac], México
Luchadoras [Lutteuses], México
Mujeres a la Tribuna [Femmes à la tribune], México
Producciones y Milagros [Productions et Miracles], México

Annexe 5. Guide d'entretien

Ci-dessous le guide d'entretien avec les thèmes et les relances que j'ai utilisées.

Présentation :

Dans le cadre d'une thèse en sociologie en France, je m'intéresse à la problématique du féminicide/violence contre les femmes/ espaces de mobilisation et de résistance qui se sont développés contre le féminicide au Mexique, à leur émergence, leur construction et leur transformation.

Conditions de l'entretien (lieu, temps consacré) et garanties d'anonymat.

A. En ce qui concerne le type d'engagement contre la violence contre les femmes

1. Pouvez vous me décrire votre engagement ?

Engagement militant ? Dans le cadre d'une ou plusieurs associations ? Fonction

Engagement lié à la profession exercée ? Fonction

Engagement et affiliation à un parti politique ? Fonction

Participation ou actions à titre personnel ?

Avez-vous d'autres engagements contre d'autres problèmes sociaux, causes ? Si oui quels liens faites-vous avec celui-ci ? Parcours associatif, Centralité du féminicide dans l'engagement ?

Quel lien faites-vous entre cet engagement et votre vie personnelle ? Motivations et temps consacré

Quel lien faites-vous entre cet engagement et votre vie professionnelle ? Motivations et temps consacré

2. Quelle est l'origine de cet engagement ?

Depuis quand ? A quelle occasion ? Un ou des événements déclencheurs ?

De quelle manière avez-vous pris conscience du problème des violences contre les femmes ?

La médiatisation a pu jouer un rôle sur votre engagement ?

3. Votre engagement a-t-il évolué dans le temps ?

Diriez-vous que vous êtes plus/ moins/ autant engagée aujourd'hui ? D'une manière différente ?

Formations suivies

Fonctions occupées dans l'association ou le métier

Avez-vous pensé à vous désengager ? Pour quelles raisons ?

4. Que vous a apporté cet engagement ?

Nouvelles compétences ?

Savoirs (connaissances théoriques, disciplinaires, niveau d'étude requis ou formation nécessaire) ?

Savoir-faire (utilisation d'outils d'analyse, animation, communication) ?

Compétences non formelles (autonomie, capacité de négociation) ?

Nouvelles relations ?

Reconnaissance (État, association, public) ?

Opportunités professionnelles ?

Désagréments ?

Menaces ?

B. En ce qui concerne les personnes avec lesquelles vous partagez cet engagement

1. *Qui sont ces personnes ?*

Nature des relations : collègues de travail, amis, membres association ?
Profils des personnes (âge, sexe, fonctions, milieu social) ?
Partage au sein du même espace de mobilisation ou espaces connexes ?
Ententes, conflits, évolution des relations ?

2. *Quels échanges avez-vous avec ces personnes ?*

A quelle occasion les rencontrez-vous ?
Pouvez-vous préciser la fréquence des rassemblements ?
Dans quels lieux vous retrouvez-vous ?
Niveau local (quartier, ville), niveau national, niveau intercontinental, niveau international ?
Moyen de communication privilégié (portable, site internet association, blog personnel) ?
Autres moyens de diffusion de l'information (revue, journaux ...) ?
Présence de réseaux ?

3. *Quel type d'activités êtes-vous amenés à réaliser ensemble ?*

Activités en lien avec l'engagement ?
Autres activités ou engagements ?

C. En ce qui concerne les formes que prend votre engagement

1. *Quelles en sont les formes les plus importantes selon vous ?*

Types d'actions ou de travaux réalisés (lieux, dates, évènements) ?
Exemples ?
Cible visée et objectifs ?
Quelle réception ? Regard ou réactions suscitées ?
Degré d'anticipation, formes spontanées ou plus réfléchies ?

2. *Décrivez-moi les différentes tâches liées à ces formes d'engagement ?*

Quelle organisation ?
Quelle répartition des tâches ?
Quel financement ?
Visibilité de ces actions, qui s'en occupe ? (diffusion, relai médias)
Coordination avec d'autres groupes ?

3. *Quelles sont les contraintes ou obstacles rencontrés ?*

Contraintes internes ou externes ?
Raisons de ces contraintes ?
Quelle attitude, réaction face aux obstacles ? Négociation, retrait, poursuite des actions...
Si hors institution, réaction des institutions ?

4. *Y-a-t-il des manières plus discrètes de s'engager ?*

Actions ou attitudes au quotidien ?

D. En ce qui concerne le concept *feminicidio*

1. *Feminicidio, qu'est-ce que cela veut dire ?*

Type de violence ?

Qui sont les coupables ? Les victimes ? Qui est responsable ?

Faites-vous une différence avec un homicide ? Si oui la quelle ? Si non pourquoi ?

Cela change t-il quelque chose de parler de *feminicidio* ?

D'où vient ce mot ?

Quand l'avez-vous entendu pour la première fois ?

Pensez-vous que sa définition fasse l'unanimité ?

Employez-vous les concepts de *violencia feminicida* ? *Violencia de género* ? Quelle différence ?

Pensez-vous que le concept puisse s'appliquer ailleurs qu'à la frontière ? Qu'au Mexique ?

2. *Quand et comment employez-vous ce mot ?*

L'utilisez-vous fréquemment ?

L'employez-vous avec tout le monde ou seulement avec des personnes qui partagent votre engagement ?

Pensez-vous que son usage est aujourd'hui courant au Mexique ? Son usage suscite-t-il des réserves de la part de certaines personnes ? Si oui pourquoi ?

Etes-vous amené.e à expliquer ce concept ?

E. Portrait de la personne interviewée

Sexe, âge, sexualité

Professions exercées, activités

Parcours scolaire, études

Situation familiale, nombre d'enfants, lieu de naissance et de vie

Milieu familial (fratrie, profession des parents, milieu de vie urbain/rural...)

Annexe 6. Grille d'analyse des entretiens

La lecture des entretiens m'a amenée à dégager trois périodes et des thèmes d'analyse que je détaille ci-dessous. Cette liste a servi de base pour construire le plan de la thèse. Ainsi, les éléments listés pour les trois périodes en 1.1, 2.1 et 3.1 Espace de la cause ont servi à l'écriture des chapitres consacrés aux configurations (chapitres 1, 5 et 9) et aux modalités d'action (chapitres 2, 6, et 10) ; les éléments listés pour les trois périodes en 1.2, 2.2, 3.2 Genre ont été repris dans l'écriture des chapitres dédiés aux enjeux de genre (chapitres 3, 7 et 11) ; les éléments listés pour les trois périodes en 1.3, 2.3 et 3.3 Justice ont été mobilisés pour l'écriture des chapitres centrés sur les manières de faire justice (chapitres 4, 8 et 12).

1. 1997-2006

1.1. L'espace de la cause, résistance contre le féminicide

1.1.1 Acteur.e
commentaires

Extraits et citations

Notes et

Trajectoire, carrière Rencontre avec le concept, contexte d'engagement		
Expérience vécue		
Définition du féminicide et références à l'espace Définition des victimes, des coupables, des responsables		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

1.1.2 Organisation

Trajectoire, réseaux, développement		
Expérience vécue		
Références à l'espace		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

1.1.3 Outils de mobilisation

Trajectoire organisation (réseaux, développement)		
Expérience vécue		
Références à l'espace		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

1. 2. Genre

1.2.1 Acteur.e

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture féminicide/homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation (freins et leviers)		
Autre		

1.2.2 Organisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture féminicide/homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins/leviers		
Autre		

1.2.3 Outils de mobilisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture féminicide/homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation (freins/leviers)		
Autre		

1.3 Justice

1.3.1 Acteur.e

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

1.3.2. Organisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

1.3.3. Outils de mobilisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

2. 2006-2011

2.1. L'espace de résistance au féminicide-espace cause des femmes

2.1.1 Acteur.e

Trajectoire carrière rencontre avec le concept, contexte d'engagement,		
Expérience vécue		
Définition et références à l'espace références figures de la lutte...		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

2.1.2 Organisation

Trajectoire organisation, réseaux, développement		
Expérience vécue		
Références à l'espace (droits humains)		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

2.1.3 Outils de mobilisation

Trajectoire organisation (réseaux, développement)		
Expérience vécue		
Références à l'espace		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

2. 2. Genre

2.2.1 Acteur.e

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

2.2.2 Organisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

2.2.3 Outils de mobilisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

2.3 Justice

2.3.1 Acteur.e

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

2.3.2. Organisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

2.3.3. Outils de mobilisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

3. 2011-2018

3.1. L'espace de résistance au féminicide-espace cause des femmes

3.1.1 Acteur.e

Trajectoire carrière rencontre avec le concept, contexte d'engagement,		
Expérience vécue		
Définition et références à l'espace références figures de la lutte...		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

3.1.2 Organisation

Trajectoire organisation, réseaux, développement		
Expérience vécue		
Références à l'espace (droits humains)		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

3.1.3 Outils de mobilisation

Trajectoire organisation (réseaux, développement)		
Expérience vécue		
Références à l'espace		
Mobilisation (modalités)		
Mobilisation (freins et forces)		
Autre		

3. 2. Genre

3.2.1 Acteur.e

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

3.2.2 Organisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

3.2.3 Outils de mobilisation

Posture par rapport au genre au niveau théorique, compréhension de la scène genre		
Posture stratégique féminicide-homicide		
Intersectionnalité		
Mobilisation freins leviers		
Autre		

3.3 Justice

3.3.1 Acteur.e

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

3.3.2. Organisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

3.3.3. Outils de mobilisation

Expression injustice		
Causes injustice		
Attentes		
Actions		
Autre		

Annexe 7. Programme de la conférence internationale « *The Maquiladora Murders Or Who is killing the women of Juárez ?* »

Programme de la conférence internationale « *The Maquiladora Murders Or Who is killing the women of Juárez ?* » [Les meurtres des *maquiladoras* Ou Qui tue les femmes de Juárez ?] organisée du 31 octobre au 2 novembre 2003 à l'Université de Californie, Los Angeles.

Cet évènement organisé à Los Angeles en 2003 par Alicia Gaspar de Alba, universitaire issue de l'émigration mexicaine aux États-Unis, est considéré comme fondateur pour les espaces de résistance contre le féminicide de México. La conférence a réuni des femmes engagées dans la lutte contre le féminicide depuis des espaces variés : des mères de victimes de Juárez (dont Norma Andrade), Jane Caputi (l'une des Nord-Américaines qui a défini le femicide), la militante Esther Chávez Cano, la cinéaste Lourdes Portillo, la journaliste Diana Washington Valdez, des intellectuelles de la frontière (Julia Monárrez Fragoso, Cynthia Bejarano, Rosa-Linda Fregoso) et de la capitale (comme Isabel Vericat). »

**MAQUILANDO MUJERES EN JUÁREZ
O, ¿QUIENES SON LOS ASESINOS?**

**Una conferencia internacional
Días de Muertos, 31 de octubre a 2 de noviembre, 2003
Co-patrocinado por ¡Ni Una Más!, El Centro de Investigaciones de
Estudios Chicanos en UCLA, Amnistía Internacional, y Artistas por Amnistía**

"Coyolxauhqui's Tree of Life" by Alma Lopez © 2003

The Maquiladora Murders
Or, Who is Killing the Women of Juárez?

Conference Program

FRIDAY, OCTOBER 31, 2003

8:00–8:45 a.m. REGISTRATION/Inscripción abre, Ackerman Union Grand Ballroom

- Refreshments: Café y pan dulce

9:00–10:15 OPENING PLENARY/Plenaria de Bienvenida

- Welcome: Chon Noriega (UCLA) and Bonnie Abaunza (Artists for Amnesty)
- Opening Remarks: Alicia Gaspar de Alba (UCLA)
- Plenary Speaker: Congresswoman Hilda Solis (*subject to schedule change to Saturday*)
- Commemoration

10:30–12:30 Round Table 1: THE CRIMES/Los Crímenes

- Benita Monárrez (Integración de Madres por Juárez, Ciudad Juárez, Chih.)
- Patricia Cervantes (Justicia Para Nuestras Hijas, Chihuahua, Chih.)
- Norma Andrade (Nuestras Hijas de Regreso a Casa, Ciudad Juárez, Chih.)
- Irasema Coronado (Coalition Against Violence Toward Women & Families on the Border)
- Victoria Caraveo (Instituto Juarenses de la Mujer, Ciudad Juárez, Chih.)
- Moderator: Alicia Partnoy (Loyola Marymount University)
- Discussion

12:45–1:45 BREAK/Descanso

2:00–4:00 Round Table 2: THE THEORIES/Las Teorías

- Diana Washington Valdéz (El Paso Times)
- Candice Skrapec (California State University, Fresno)
- Cynthia Bejarano (New Mexico State University)
- Lorena Mendez (Fox 11 News)
- Moderator: Ellie Hernández (University of California, Santa Barbara)
- Discussion

4:00–4:30 BREAK/Descanso

4:30–5:30 KEYNOTE/Discurso Inaugural: EVE ENSLER (V-DAY)

9:00 am–6:00 pm STUDENT ART SHOW/Exhibición estudiantil

Please visit the student multimedia exhibition "Yellow Brick Road to Despair" at the Kerckhoff Art Gallery, which will be on display throughout the conference. The Gender & the Border Research Team conceptualized the exhibition during a year-long internship on the Juárez crimes with Professor Gaspar de Alba.



SATURDAY, NOVEMBER 1, 2003



8:00–8:45 a.m. REGISTRATION/Inscripción abre, Ackerman Union Grand Ballroom

- Refreshments: Café y pan dulce

9:00–11:00 Round Table 3: THE HOT SPOT/La zona caliente

- Julia Monárrez Fragoso (Colegio de la Frontera)
- Kathleen Staudt (University of Texas, El Paso)
- Esther Chávez Cano (Casa Amiga, Ciudad Juárez, Chih.)
- Andrea Baca (El Paso Police Department)
- Moderator: Emma Pérez (University of Colorado, Boulder)
- Discussion

11:30–1:45 SCREENING OF/Presentación de “Señorita Extraviada”

Followed by a conversation with the director, Lourdes Portillo (Xochitl Films) and Rosa Linda Fregoso (University of California, Santa Cruz)

1:45–2:45 BREAK/Descanso

3:00–5:00 Round Table 4: OTHER TAKES/Otras Perspectivas

- Michael Rodríguez (UCLA)
- Jane Caputi (Florida Atlantic University)
- Devon Peña (University of Washington)
- Elvia Arriola (Northern Illinois University)
- Moderator: Lisa Catanzarite (UCLA)
- Discussion

— Simultaneous Events/Eventos Simultáneos

6:30–10:00 pm PRIVATE RECEPTION/Recepción Privada, Fowler Museum Amphitheater, Lucas Gallery, and Courtyard (\$30 entrance)

- Cocktails
- An evening of art, music, poetry, and teatro featuring “Canto a Las Desaparecidas” (cello music by María Elena Gaitán; poetry by Olga García, Reina Prado, and Sandra Muñoz; photography by Monica Almeida); excerpts from the play “The Women of Juárez/Las Mujeres de Juárez” by Teatro Sinergia; and “Ciudad Juárez,” a new song by Michele Green.
- Private unveiling of “Lamento por las mujeres de Juárez/Elegy for the Women of Juárez: An Altar Installation” by MujerArtes
- Presentation by the MujerArtes cooperativa
- Silent auction

6:30–10:00 pm GENDER & THE BORDER RESEARCH TEAM/Equipo Género y la Frontera, Kerckhoff Gallery and Grand Salon (free)

- Guided tour of the student multimedia exhibition “Yellow Brick Road to Despair” at the Kerckhoff Art Gallery
- Panel presentation by the team
- Spoken word performances and open mic
- Refreshments





SUNDAY, NOVEMBER 2, 2003



8:00–8:45 a.m. REGISTRATION/Inscripción abre, Ackerman Union Grand Ballroom

- Refreshments; Café y pan dulce

9:00–11:00 Round Table 5: ARTE DE CONCIENCIA/Art with a Conscience

- Images from "The Women of Juárez Demand Justice" show
- Judith Baca (SPARC, UCLA)
- Graciela Sánchez (Esperanza Peace & Justice Center, San Antonio, Texas)
- Rubén Amavizca (Frida Kahlo Theater, Los Angeles)
- Coco Fusco (Columbia University)
- Moderator: Karen Mary Davalos (Loyola Marymount University)
- Discussion

11:00–11:30 BREAK/Descanso

11:30–1:30 Round Table 6: POLICY & PROTEST/Política y Protesta

- Marisela Ortiz (Nuestras Hijas de Regreso a Casa, Ciudad Juárez, Chih.)
- Isabel Vericat Nuñez (Epikéia, Justicia con Equidad, Mexico City)
- Peter Schey (Center for Human Rights and Constitutional Law, Los Angeles)
- Greg Bloom (Amigos de las Mujeres de Juárez, Las Cruces, New Mexico)
- Alyson Kozma (AIUSA's Women's Human Rights Program)
- Moderator: Maylei Blackwell (UCLA)
- Discussion

1:30–2:00 CLOSING COMMENTS/Comentarios de Clausura

2:00–3:30 LUNCHEON/Comida

GUIDED PROCESSION TO FOWLER MUSEUM/Procesión Guía al Museo Fowler

4:00–6:00 ART LECTURE/Plática de Arte (Fowler Museum)

Master ceramicist Veronica Castillo of Izúcar de Matamoros in Puebla, Mexico will lecture on "El árbol de la vida y el culto a la muerte: tradiciones mexicanas/The Tree of Life and the Culture of Death: Mexican Traditions" at the Fowler Museum's Lenart Auditorium. English translation by Gloria A. Ramirez. Free and open to the public.

¡NI UNA MAS!





PANELISTS



RUBEN AMAVIZCA is the artistic director of Grupo de Teatro Sinergia/Teatro Frida Kahlo. Amavizca was born in Mexico. He is a survivor of over eighty productions and more than 3,000 performances in such diverse fields as directing, playwriting, adapting, teaching, acting, choreographing, and designing stage, sound, costumes, programs, publicity, and make-up, etc. Amavizca graduated from the Fine Arts National Institute's School of Theatre in Mexico and from the Los Angeles City College.

NORMA ANDRADE es madre y maestra. Fundadora de Nuestras Hijas de Regreso a Casa junto con Marisela Ortiz. Su hija, Lilia Alejandra, de 17 años, no volvió a casa al salir del trabajo en la maquila el 14 de febrero de 2001, y encontraron su cuerpo el 21, 7 días después. Desde entonces, Norma ha denunciado, investigado y reflexionado sin parar.

ELVIA R. ARRIOLA is an associate professor of law at Northern Illinois University. Her J.D. is from University of California, Berkeley, and she has an M.A. in Women's History from New York University. She began her law teaching career in 1991 at the University of Texas at Austin where she nurtured her interests in Latina, feminist, queer, and critical race theories. She is the founder and executive director of Women on the Border, Inc., a non-profit educational research project dedicated to the empowerment of workers and families in the maquiladoras by advancing public awareness of the impact of globalization on health, safety, labor, and human rights at the U.S.-Mexico border. The work of Women on the Border may be viewed at www.womenontheborder.org. Arriola teaches gender and the law, civil rights litigation, domestic violence law, a research seminar on women, law and the global economy, and constitutional law.

ANDREA BACA is a native of El Paso, Texas and a detective. A fifteen-year veteran of the El Paso Police Department, she is currently assigned to the Homicide Division.

JUDITH FRANCISCA BACA is a muralist, activist, and professor of visual art, a community leader, and the artistic director of the Social and Public Art Resource Center (SPARC) in Venice, California. She is internationally known for the "Great Wall of Los Angeles" mural. Her most recent commissions include the Denver Airport, the University of Southern California, the Baldwin Park Metrolink Station, and the Southern California Gas Company. She is the recipient of the 2001 Education Award for the National Hispanic Heritage Awards.

CYNTHIA L. BEJARANO, a native of Southern New Mexico and the El-Paso/Juárez border, is an assistant professor of criminal justice at New Mexico State University. Her publications and research interests focus on border violence; race, class, and gender issues; and Latino youths' border identities in the Southwest. Bejarano has been an advocate and activist working with the families of disappeared and murdered women in Ciudad Juárez for five years, and works closely with people at Casa Amiga, the rape crisis center in Ciudad Juárez. She is also the co-founder of Amigos de las Mujeres de Juárez, a nongovernmental organization dedicated to assisting the women of Juárez in their fight for justice.

GREG BLOOM is one of the cofounders of Amigos de las Mujeres de Juárez, a not-for-profit organization founded in 2001 and based in Las Cruces, New Mexico. Originally involved in grassroots organizing with victims' families in Ciudad Juárez, Amigos now focuses on bringing public attention to the serial killings throughout the state of Chihuahua as well as providing financial, logistical, and emotional support to family groups such as Nuestras Hijas de Regreso a Casa, Justicia para Nuestras Hijas (Chihuahua City), and Integración de Madres por Juárez. Amigos also supports the Casa Amiga rape and abuse crisis center. You may contact him at amigosdemujeres@yahoo.com

JANE CAPUTI is a radical feminist and professor of women's studies at Florida Atlantic University. She is the author of *The Age of Sex Crime*, arguing that serial sex murder is sexist terrorism. She has also written numerous articles on atrocities against women.

VICTORIA CARAVEO es la presidenta del Instituto Juareense de la Mujer. Fue fundadora del grupo Mujeres por Juárez, y vocera de la Coordinadora de Organizaciones No Gubernamentales en Juárez.

VERONICA CASTILLO HERNÁNDEZ, of the famed Castillo family of ceramicists from Izúcar de Matamoros, in Puebla, México, is a master ceramics worker and artist-in-residence at the Esperanza Peace and Justice Center in San Antonio, Texas, where she teaches for the MujerArtes Cooperative. She specializes in politically- and socially-conscious as well as culturally rooted trees of life. Her "Maquilando Mujeres: Arbol de la muerte/Piecing Women: Tree of Death" will be displayed at the Fowler Museum as part of the altar installation, "Lamento por las mujeres de Juárez/Elegy for the Women of Juárez."



PANELISTS



PATRICIA CERVANTES, es la madre de Neyra Azucena Cervantes, de 20 años, quien desapareció el día 13 de mayo de 2003. El cuerpo fue encontrado a las afueras de la ciudad de Chihuahua el 14 de Julio, 2003. Ella pertenece al grupo Justicia Para Nuestras Hijas.

ESTHER CHÁVEZ CANO es la directora del centro crisis Casa Amiga, en Ciudad Juárez, Chihuahua. Es mujer congruente con su lucha por la igualdad entre los géneros, particularmente la lucha en contra de la discriminación y la violencia hacia las mujeres.

IRASEMA CORONADO is an assistant professor of political science at the University of Texas, El Paso, and the academic advisor for the Center for Inter-American and Border Studies. She is co-author, with Kathy Staudt, of *Fronteras No Mas: Toward Social Justice at the U.S. Mexico Border*. She is a product of the U.S.-Mexico Border, and grew up in Nogales, Arizona.

EVE ENSLER, an award-winning playwright, activist, and screenwriter, is the author of *The Vagina Monologues* and founder and artistic director of V-Day, a non-profit corporation that distributes funds to grassroots national and international organizations and programs that work to stop violence against women and girls.

ROSA LINDA FREGOSO teaches in the areas of Latina/o culture, media, transnational feminisms, and globalizations in Latin American and Latino Studies. She has written a number of articles on the murders on the women of Juarez, including "The Global Gendered Apartheid" (2000); "Femicides on the Borderland" (forthcoming); and a chapter in her new book, *meXicana Encounters: the Making of Social Identities on the Borderland* (University of California Press 2003). She is professor and chair in the Latin American Studies department at the University of California in Santa Cruz.

COCO FUSCO is a New York-based interdisciplinary artist and writer. She is an associate professor at Columbia University in the School of the Arts. She has performed, lectured, exhibited, and curated throughout North and South America, Europe, South Africa, Australia, New Zealand, Korea, and Japan. She is the author of *English Is Broken Here, The Bodies That Were Not Ours and Other Writings*, and the editor of *Corpus Delecti: Performance Art of the Americas*. See <http://www.thing.net/~cocofusco/>

ALYSON KOZMA is an activist around a number of progressive, feminist, and queer issues, focusing on violence against women, women on death row, identity-based discrimination, and integrating a human rights perspective into US-based feminist advocacy. She has recently returned from Northern Iraq, where she worked with Kurdish women organizing for women's rights in the region. She holds a Master's Degree in Women's Studies from the George Washington University. Kozma is coordinating Amnesty International USA's efforts on Ciudad Juarez.

JULIA MONÁRREZ FRAGOSO es originaria de Ciudad Juárez, Chihuahua. Es profesora-investigadora en El Colegio de la Frontera Norte, y candidata a Doctora en Ciencias Sociales con especialización en Estudios de la Mujer por la Universidad Autónoma Metropolitana, Unidad Xochimilco.

BENITA MONARREZ SALGADO es originaria de Durango, México. Ella es la madre de Laura Berenice Ramos Monarrez, una jovencita que falleció en los lamentables homicidios en Ciudad Juárez. Lauro desapareció en septiembre del 2001 y fue encontrada en 6 de noviembre del 2001.

LORENA MENDEZ, co-founder of the Coalition for Justice and Women's Rights in Ciudad Juárez, is an investigative reporter for Fox 11 News.

MARISELA ORTIZ tiene licenciatura en psicología educativa, y es maestra de educación primaria en Ciudad Juárez. Conferencista en temas sobre derechos humanos, violencia sexual y de género, es activista en Derechos Humanos, y fundadora y representante legal de la Organización Nuestras Hijas de Regreso a Casa.

DEVON PEÑA is professor of anthropology and American ethnic studies at the University of Washington where he coordinates the Ph.D. program in environmental anthropology. Peña's publications include a prize-winning book about women workers' struggles in the maquiladora industry, *The Terror of the Machine: Technology, Work, Gender, and Ecology on the U.S.-Mexico Border* (1997). His next book, *Mexican Americans and the environment: Tierra y vida*, is in press and forthcoming in the fall of 2004 from the University of Arizona Press. He is an advisor and research director for the Colorado Acequia Association where he is conducting research on the customary law of the acequia institution.



PANELISTS



LOURDES PORTILLO, since 1985, has produced more than twenty films and videos ranging from feature documentaries to experimental video installations. Her productions include the Academy Award-nominated feature documentary produced and directed by Ms. Portillo and Susana Muñoz titled *Las Madres: The Mothers of Plaza de Mayo*, as well as *La Ofrenda: The Days of the Dead* (also produced in collaboration with Muñoz), *The Devil Never Sleeps*, and *Corpus, a Home Movie for Selena*. Her latest documentary is *Señorita Extraviada*, a documentary that tells the story of over 300 murdered women in Ciudad Juárez Mexico. Lourdes Portillo is dedicated to the creation of film and videos that document and explore the Latino/Chicano experience in modern America. She has always sought to inform, spark, and expand the dialogue concerning Latino issues and identity to the general population and particularly to the Latino and Chicano communities through varied endeavors. She has also sought to experiment and push the boundaries of the documentary form for which she is known.

MICHAEL A. RODRÍGUEZ is a family physician, associate professor in the UCLA Department of Family Medicine and chairman of the board for the Latino Coalition for a Healthy California. He is a leading researcher regarding the role of the healthcare system in addressing abuse and the healthcare needs of ethnically diverse populations across the age spectrum. Rodríguez has been a violence prevention consultant with the World Health Organization, UNICEF, the Pan American Health Organization, and the Centers for Disease Control and Prevention.

GRACIELA I. SÁNCHEZ, director and co-founder of the Esperanza Peace and Justice Center, is a native of the Westside of San Antonio, Texas. A dedicated activist/cultural worker, Graciela has worked throughout her lifetime to eliminate racism, sexism, homophobia, and class elitism. Most recently, Graciela worked with the Esperanza board of directors, attorneys, and community members to challenge the City of San Antonio for de-funding the Esperanza of all its arts funds in 1997. This lawsuit, *Esperanza v. City of San Antonio*, challenged the city to respect all communities living in a diverse society and to require the city to resist the pressures of prejudice, disapproval and favoritism and abide by its own funding criteria.

PETER SCHEY is the president of the Los-Angeles-based Center for Human Rights and Constitutional Law. He also has a private practice involving complex immigration cases, federal appellate litigation, and major personal injury cases. He also operates a not-for-profit shelter program for homeless immigrant youth in Los Angeles.

CANDICE SKRAPEC is a forensic psychologist and associate professor at California State University, Fresno. Over the past eighteen years, Dr. Skrapek has focused her academic research on incarcerated serial murderers in different countries. Since June 1999, she has worked closely with both the Chihuahua State Judicial Police and the Special Victims Unit (of the police) in Ciudad Juárez in a variety of capacities related to the murders of women and girls in the city.

HILDA L. SOLIS, first elected to Congress in 2000, is serving her second term in the U.S. House of Representatives. She represents the Thirty-Second Congressional District of California, which encompasses the San Gabriel Valley and parts of East Los Angeles. This district includes the cities of Azusa, Baldwin Park, Duarte, El Monte, South El Monte, Irwindale, Rosemead, Covina, West Covina, the community of El Sereno, and part of Monterey Park. Solis is also assistant whip, chairwoman of the Congressional Hispanic Caucus' Task Force on Health and Democratic vice-chair of the Congressional Caucus on Women's Issues. Her priorities include protecting the environment, improving the quality of health care, and fighting for the rights of working families.

KATHLEEN (KATHY) STAUDT is professor of political science and director of the Center for Civic Engagement at the University of Texas, El Paso. She is active in community organizations, including the Coalition Against Violence Toward Women and Families at the US-Mexico Border. Staudt teaches courses on the border, public policy, and women, and has authored or edited twelve books, and scores of articles or chapters.

DIANA WASHINGTON VALDÉZ is an award-winning investigative journalist based in El Paso, Texas, who has been covering the murders since 1995. She is working on a book about the deaths titled "Harvest of Women" (*Cosecha de Mujeres*). Over the years, she has received numerous journalism awards for her work, and her series on the Juárez murders "Death Stalks the



PANELISTS

Border" (El Paso Times, June 22-23, 2002) won a first-place award from Texas Associated Press Managing Editors, who called the series "gutsy." She produces a website called www.juarezwomen.com (and www.mujeresdejuarez.com) and was asked to brief a U.S. Congressional delegation about the murders during the group's field visit to El Paso-Juarez in October 2003. She has been featured in interviews about the murders and the Juárez drug cartel on Telemundo, Univision, CNN, and Channel 4-London, and in numerous print publications. United States and Mexican law enforcement officials consider her an expert on the border crimes. She has a master's degree in political science and a bachelor's degree in journalism from the University of Texas, El Paso.

ISABEL VERICAT NÚÑEZ es de nacionalidad mexicana y española. Licenciada en Derecho, Universidad de Barcelona-Universidad Complutense, Madrid, España. Fundadora y coordinadora de Epikeia, Justicia con Equidad, A.C., una organización civil jurídica dedicada a la defensa, difusión e investigación de violaciones al derecho internacional de los derechos humanos en torno al cuerpo.



MODERATORS

MAYLEI BLACKWELL is an activist-scholar whose research examines how racial and sexual difference shapes the challenges and possibilities of transnational women's organizing. She completed a Ph.D. in the History of Consciousness Department at the University of California in Santa Cruz. She has recently joined the faculty of the César E. Chávez Center for Chicana/o Studies at UCLA. Her recent publications include "Contested Histories: las Hijas de Cuauhtémoc, Chicana Feminisms and Print Culture in the Chicano Movement, 1968-1973," in *Chicana Feminisms: A Critical Reader*; a co-authored article entitled, "Encountering Latin American and Caribbean Feminisms," in *Signs, Journal of Women in Culture and Society* (Winter 2002); and *Time to Rise: US Women of Color—Issues and Strategies*, a report to the UN World Conference Against Racism (available at www.coloredgirls.org) which she co-edited for the Women of Color Resource Center.

LISA CATANZARITE is senior research sociologist at the UCLA Chicano Studies Research Center. She earned her Ph.D. in sociology at Stanford University in 1990, and has worked in academic positions at UCLA and University of California, San Diego, since then. Her published research centers on social stratification, particularly labor market inequality by race/ethnicity, gender, and class.

KAREN MARY DAVALOS is a cultural anthropologist teaching in Chicana/o studies at Loyola Marymount University in Los Angeles. For the 2003-2004 academic year, she is an American Cultures Institute Visiting Fellow at the UCLA Chicano Studies Research Center. She is currently working on a book on museum culture in Chicano Los Angeles, 1963-2003. She has published on museums, Chicana/o art, religion, and the methods and pedagogy of Chicano/a Studies. She is the author of *Exhibiting Mestizaje: Mexican (American) Museums in the Diaspora*.

ELLIE HERNÁNDEZ, is an assistant professor of women's studies at the University of California, Santa Barbara where she teaches feminist theory, transnational border studies, and LGBTQ studies. A graduate of the English department at University of California, Berkeley, her research focuses on the comparative sexualities of the Americas. A native of Laredo, Texas, she integrates gender and development approaches towards understanding border economies and social relations.

ALICIA PARTNOY is a poet, translator, human rights activist, and survivor from the secret detention camps where about 30,000 Argentines "disappeared." She is the author of *The Little School. Tales of Disappearance and Survival*, *Revenge of the Apple-Venganza de la manzana*, and the editor of *You Can't Drown the Fire: Latin American Women Writing in Exile*. She teaches at Loyola Marymount University in Los Angeles.

EMMA PÉREZ is an associate professor in the Department of Ethnic Studies at the University of Colorado, Boulder. Her areas include feminist theory, Chicana history, queer theory, and decolonial studies. She is also a creative writer. Her publications include *The Decolonial Imaginary: Writing Chicanas Into History* and the novel *Gulf Dreams*.



ORGANIZERS



ELENA AVILES holds a B.A. in Spanish and Chicana/o Studies and a minor in Latin American studies from UCLA. After a year abroad in Spain, she has returned to her hometown in East L.A., where she works for an outreach program that promotes college awareness and educational opportunities for disadvantaged youth. She is our Miscellaneous Expert, specializing in organizational charts, spreadsheets, and pan dulce. She plans on getting a Ph.D. one day.

ALICIA GASPAR DE ALBA is the madwoman behind the curtain at Maquiladora Murders Central. As the associate director of the UCLA Chicano Studies Research Center and associate professor of Chicana/o Studies in the César Chávez Center, she teaches courses on gender and sexuality, border studies, popular culture, and creative writing. She is the editor of *Velvet Barrios: Popular Culture and Chicana/o Sexualities*, and the author of *Sor Juana's Second Dream: A Novel* and *Chicano Art Inside/Outside the Master's House: Cultural Politics and the CARA Exhibition*. A native of the El Paso/Juárez border, Alicia has been researching the maquiladora murders since 1999. She recently completed a novel on the crimes titled "Desert Blood." Her second collection of poetry, *La Llorona on the Longfellow Bridge: Poetry y otras movidas*, has just been released by Arte Publico Press.

ANGELICA MARÍN is a Chicana activist, dedicated historian and raza womyn "por vida." She received her B.A. in history and Latin American studies from UCLA in 2002. She is our fundraising specialist and has become an expert grant-writer. She grew up in the border city of San Diego and now claims the city of Wilmington in Los Angeles as her home. She hopes to receive her masters in journalism and is currently in search of progressive media projects where she can continue to create social change *a través de la palabra*.

HEATHER MASTERTON holds a B.A. in women's studies and public policy from UCLA and has recently returned to the UCLA Women's Studies graduate program. In addition to serving as conference crisis interventionist and obsessive-compulsive logisticator, she is a domestic violence counselor and has worked in the field for seven years in different areas of advocacy, research, legal services, volunteer coordination, and shelter work, and as a member of the Los Angeles Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Domestic Violence Council. Her current academic work includes the development of a domestic violence screening program for midwives in San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexico.



SPONSORS

¡NI UNA MÁS! is a student organization at UCLA that was formed as a call to end the decade of murders of more than 300 women in Ciudad Juárez, Chihuahua, on the border with El Paso, Texas. In response to the social, political, cultural, and economic complexities of these crimes, and all the violence against women around the world, the collective effort of the undergraduate and graduate members of ¡Ni Una Más! seeks to create consciousness and dialogue among the UCLA community, as well as to promote mobilization to end the crimes and punish those responsible. By collaborating with existing networks we hope to expand and strengthen the social justice movement beyond our university walls.



UCLA CHICANO STUDIES RESEARCH CENTER (CSRC) is one of four ethnic studies centers established at UCLA in 1969. These centers were among the first in the nation and have advanced our understanding of the essential contributions of people of color to U.S. history, thought, and culture. The centers remain the major organized research units in the University of California system that focus on ethnic and racial communities. Since its founding, the CSRC has played a pivotal role in the development of scholarly research on the Chicano-Latino population, which now is the largest minority group and fastest growing population in the United States. The CSRC sponsors six faculty positions, a number of research projects, an extensive library and community archive, and an active press publishing books, briefs, reports, and journals. To receive the CSRC Newsletter, e-mail press@chicano.ucla.edu. For more information, see www.chicano.ucla.edu.



ARTISTS FOR AMNESTY is a group of artists committed to preventing human rights abuses, saving lives, and promoting a greater understanding of universal human rights. They play a crucial role in working with Amnesty International to secure the release of prisoners of conscience and prevent torture and other abuses. Amnesty International provides artist-advocates with regular updates on critical human rights campaigns, status reports on prisoners of conscience, and a newsletter of upcoming events and programs. To join Artists for Amnesty, e-mail director of artist relations, Bonnie Abaunza, in AIUSA's Western Regional Office at babaunza@aiusa.org <<mailto:babaunza@aiusa.org>>.



AMNESTY INTERNATIONAL is a worldwide voluntary human rights movement that campaigns for the release of prisoners of conscience, fair and prompt trials for all political prisoners and the abolition of the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment. It has over 1.5 million members in over 150 countries. For more information, please see www.amnesty.org.

CO-SPONSORS

Angels/Angeles (\$2,000 and beyond)

UCLA Center for the Study of Women
 ¡Ni Una Mas! (UCLA student organization)
 Esperanza Peace and Justice Center of San Antonio, Texas
 UCLA Fowler Museum of Cultural History
 Palantech Web Design
 Scott Waugh, Dean of Social Sciences Division, UCLA College of Letters and Science
 Thomas Wortham

Saints/Santas/os (\$1000-\$1999)

Claudia Mitchell-Kernan, Vice Chancellor UCLA Graduate Division and Dean, Graduate Studies
 Rosina Becerra, Associate Vice Chancellor, UCLA Faculty Diversity
 Keith Parker, Assistant Vice Chancellor, UCLA Government and Community Relations
 UCLA César E. Chávez Center for Chicana/o Studies





CO-SPONSORS



Comrades/Compadres (\$500–\$999)

UCLA English Department
UCLA Center for the Study of Urban Poverty
"Hijas de Juárez" artists (Victoria Delgadillo, Rigo Maldonado, José Lozano, Consuelo Flores)
La Familia de UCLA (UCLA student organization)

Advocates/Defensoras/es (\$250–\$499)

Self-Help Graphics
Kathleen McHugh and Chon Noriega
Alicia Gaspar de Alba
Michael Rodriguez
SPARC and CARECEN
Antonia Castañeda and Arturo Madrid
Harry Gamboa Jr.
Lisa Catanzarite
Feminist Majority
Cecelia F. Klein
Alma López

Amigos/Amigas (\$150–\$249)

Jose Guadalupe Guadiana
Karin Davalos, President, Comisión Femenil de Los Angeles
Leonard Melchor
Assemblymember Jackie Goldberg
Loyola Marymount University Center for the Study of Los Angeles
Efrain Kristal
Karen Hill Scott
Elena Gutiérrez

Supporters/Partidarias/os (up to \$149)

Comisión Femenil de Los Angeles
Karen Mary Davalos
Christine Wang
Rita González
Tongues Magazine
Loyola Marymount University Chicano Studies Department
Eudora Loh
Romeo Guzmán
Bill Kelley
Brandy Maya Healy
Gloria Arjona
Devra Weber
Roberta Medford

Additional co-sponsors will be acknowledged on the conference website:
http://chavez.ucla.edu/maqui_murders





SPECIAL THANKS



A todas las madres
(por su presencia y su lucha)

Coral López
(for getting the process started)

Alma López
(for the conference logo)

Razawomyn
Conciencia Libre
Sociology of Gender Group
QueerXGirl
Lambda Theta Uη
Gender and the Border Research Team

Espresso Mi Cultura Books
Stacey Macias
Esperanza Peace and Justice Center
(for help with the fundraising)

JoAnna Ley
(for help with webpage)

Robert Hernández
(for help with the registration)

Consuelo Flores
Claudia Rodríguez

(for sharing your writings at the fundraiser)

Sonora Bakery
(for the pan dulce donation)

Desirre Flores
(for the Fowler program)

Maylei Blackwell
(for the veladora-making)

Xochitl Márquez
(for grant consultants)

Alma Ortega and Marisol Lum
(for going above and beyond the call of duty)

the staff at the CSRC
(for picking up the pieces)

Coco Fusco and The Thing
(for the online audio broadcast of the event)

Leonard Melchor
(for videotaping)

Gloria Ramírez
(for the angel work)

All the Volunteers



ADDITIONAL FUNDING BY UCLA STUDENT ORGANIZATIONS

Funded by Campus Programs Committee
Funded by Undergraduate Student Association Programming Fund
Funded by Graduate Student Association Discretionary Fund
Sponsored by Academic Affairs Commission
and
Funded by Academic Success Referendum Fund

NOTES

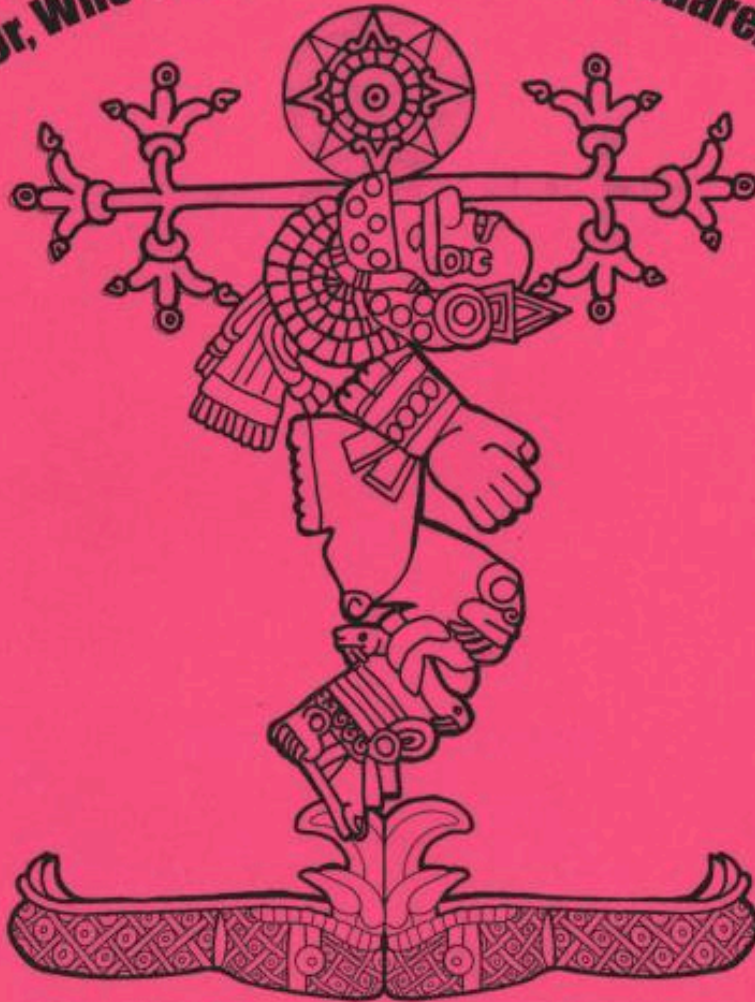
Live stream audio broadcast of the conference via internet will be available courtesy of Operación Digna. For more information contact OPERACIÓN DIGNA at operaciondigna@yahoo.com. OPERACIÓN DIGNA is named after of Digna Ochoa, the courageous Mexican human rights lawyer who was assassinated in 2001.

A digital exhibition of more than sixty extraordinary posters will be shown at this conference courtesy of Leonel Sagahón Campero and the Center for the Study of Political Graphics. In 2002, graphic designers from throughout Mexico designed posters around the slogan "The Women of Juárez Demand Justice."



The Maquiladora Murders

Or, Who Is Killing the Women of Juárez?



"Coyolxauhqui's Tree of Life" by Alma Lopez © 2003

An International Conference
Days of the Dead, October 31-November 2, 2003
Sponsored by ¡Ni Una Más!, UCLA Chicano Studies Research Center,
Amnesty International, and Artists for Amnesty

Annexe 8. Extraits du rapport de la Comisión Femicidio [Commission féminicide] de 2006

Marcela Lagarde, présidente de la Commission de 2003 à 2006, a diffusé les résultats de l'enquête menée au travers du pays dans plusieurs articles et ouvrages. Les extraits ci-dessous sont issus de « Violencia feminicida y derechos humanos de las mujeres » (dans Antropología, feminismo y política: Violencia feminicida y derechos humanos de las mujeres. Inx: Retos teóricos y nuevas prácticas. XI Congreso de Antropología: retos teóricos y nuevas prácticas, Universidad Autónoma de México, 2008, pp. 219-223).

Extrait 1

*« 1205
niñas y mujeres asesinadas
en todo el país
en 2004*

*4
niñas y mujeres
fueron
asesinadas cada día*

*más de 6000
niñas y mujeres fueron asesinadas
en 6 años, entre 1999-2005*

Por lo que es posible deducir más de 1000 niñas y mujeres son asesinadas cada año en México y la situación no ha cambiado.

Las siguientes cifras y tasas corresponden al año 2004, el único del que tuvimos información oficial de 30 entidades federativas y permiten una relativa comparación. Tuvieron orígenes diferentes y su metodología no es la misma: el número de niñas y mujeres asesinadas proviene de las Procuradurías Generales de Justicia de cada entidad federativa, algunas incluyen homicidios dolosos y culposos pero la mayoría sólo incluye homicidios dolosos y deja fuera de su conteo los homicidios culposos. En el análisis es preciso considerar que la falta de esos datos produce resultados disminuidos. Y, a falta de más información, sólo permiten una cautelosa aproximación. Con el mismo criterio están elaboradas las tasas estatales de homicidios femeninos, están calculadas sólo con el número de homicidios dolosos por cada 100 mil mujeres y no incluyen los culposos. Por lo tanto, tampoco son comparables y sólo tienen un sentido indicativo. Véase, por ejemplo, el caso de Veracruz, cuya tasa de 1.144 es baja, relativamente, y el número de homicidios de niñas y mujeres es muy alto 264, al sumar los dolosos y los culposos, sin embargo, la tasa está calculada sólo con los homicidios dolosos y dejan fuera los culposos que son 188, muchos más que los 76 dolosos. El Estado de México con 86 homicidios de niñas y mujeres, tiene una tasa muy alta de 4.136, a pesar de que no contabilizan los homicidios culposos ¿A cuánto ascendería la tasa si los incluyeran? La fuente para las tasas es el Instituto Nacional de Geografía y Estadística y la Secretaría de Salud, INEGI / SSA. A pesar de todas las dificultades, estas cifras permiten observar la magnitud del feminicidio en el país y en cada entidad en orden decreciente:

Nayarit: 38 niñas y mujeres asesinadas, tasa 4.485
 Oaxaca: 32 niñas y mujeres asesinadas, tasa 4.367
 Estado de México: 89 niñas y mujeres asesinadas por homicidios dolosos, tasa 4.136
 Guerrero: 114 niñas y mujeres asesinadas, tasa 3.485
 Quintana Roo 77: niñas y mujeres asesinadas, tasa 3.142
 Baja California: 26 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.837
 Chihuahua: 19 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.820
 Distrito Federal: 106 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.612
 Michoacán 15: niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.509
 Tlaxcala: 3 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.445
 Puebla: 91 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.089
 Coahuila: 25 niñas y mujeres asesinadas, tasa 2.086
 Durango: 12 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.988
 Sinaloa: 29 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.77
 Colima: 3 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.714
 Tamaulipas: 23 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.684
 Baja California Sur: 1 mujer asesinada, tasa 1.678
 Sonora: 22 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.659
 Jalisco: Sin respuesta de la Procuraduría estatal
 Tabasco: Sin respuesta de la Procuraduría estatal
 Nuevo León: 16 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.301
 Querétaro: 8 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.263
 Chiapas: 53 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.246
 Zacatecas: 2 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.242
 Veracruz: 264 niñas y mujeres asesinadas, tasa 1.144
 Campeche: 1 mujer asesinada, tasa 1.063
 San Luis Potosí: 6 mujeres asesinadas, tasa 0.987
 Hidalgo: 67 niñas y mujeres asesinadas, tasa 0.913
 Guanajuato: 23 niñas y mujeres asesinadas, tasa 0.814
 Aguascalientes: 5 mujeres asesinadas, tasa 0.760
 Yucatán: 3 mujeres asesinadas, tasa 0.560 »

[1205
fillettes et femmes assassinées
dans tout le pays
en 2004

4
fillettes et femmes
ont été
assassinées chaque jour

plus de 6000
fillettes et femmes ont été assassinées
en 6 ans, entre 1999 et 2005

Ainsi on peut en déduire que plus de 1000 fillettes et femmes sont assassinées chaque année au Mexique et que la situation n'a pas changé.

Les chiffres et taux qui suivent correspondent à l'année 2004, la seule année pour laquelle nous avons recueilli une information officielle de la part de 30 entités fédérales, ce qui nous permet une comparaison relative. Ils ont des origines diverses et la méthodologie n'est pas la même : les nombres de fillettes et de femmes assassinées viennent des Bureaux des procureurs généraux de justice de chaque entité fédérale, certains incluent les homicides volontaires et involontaires mais la majorité inclut seulement les homicides volontaires et

laisse de côté les homicides involontaires. Il convient de noter pour l'analyse que ce manque dans les données produit des résultats minimisés. Et faute de plus d'informations, ils ne permettent qu'une approximation prudente. Les taux par État d'homicides de femmes sont élaborés selon le même critère, ils sont calculés seulement à partir du nombre d'homicides volontaires pour 100 mille femmes et sans les homicides involontaires. Par conséquent, ils ne sont pas non plus comparables et ne présentent qu'un caractère indicatif. Si l'on prend, par exemple, le cas de Veracruz, le taux de 1.144 est relativement bas alors que le nombre d'homicides de fillettes et de femmes est très élevé, 264 en comptant les volontaires et les involontaires, cependant le taux n'est calculé qu'à partir des homicides volontaires et écartent les 188 involontaires, nettement supérieurs aux 76 volontaires. L'État de México avec 86 homicides de fillettes et de femmes a un taux très élevé de 4.136, malgré le fait qu'ils ne comptabilisent pas les homicides involontaires. À combien s'élèverait le taux si on les intégrait ? La source pour les taux est l'Institut National de Géographie et Statistiques et le Secrétariat de la Santé, INEGI/SSA. Malgré toutes ces difficultés, ces chiffres permettent d'observer la magnitude du féminicide dans le pays et dans chaque entité par ordre décroissant :

Nayarit: 38 fillettes et femmes assassinées, taux 4.485
 Oaxaca: 32 fillettes et femmes assassinées, taux 4.367
 Estado de México: 89 fillettes et femmes assassinées pour les homicides volontaires, taux 4.136
 Guerrero: 114 fillettes et femmes assassinées, taux 3.485
 Quintana Roo 77: fillettes et femmes assassinées, taux 3.142
 Baja California: 26 fillettes et femmes assassinées, taux 2.837
 Chihuahua: 19 fillettes et femmes assassinées, taux 2.820
 Distrito Federal: fillettes et femmes assassinées, taux 2.612
 Michoacán : 15 fillettes et femmes assassinées, taux 2.509
 Tlaxcala: 3 fillettes et femmes assassinées, taux 2.445
 Puebla: 91 fillettes et femmes assassinées, taux 2.089
 Coahuila: 25 fillettes et femmes assassinées, taux 2.086
 Durango: 12 fillettes et femmes assassinées, taux 1.988
 Sinaloa: 29 fillettes et femmes assassinées, taux 1.77
 Colima: 3 fillettes et femmes assassinées, taux 1.714
 Tamaulipas: 23 fillettes et femmes assassinées, taux 1.684
 Baja California Sur: 1 femme assassinée, taux 1.678
 Sonora: 22 fillettes et femmes assassinées, taux 1.659
 Jalisco: Pas de réponse du Bureau du Procureur
 Tabasco: Pas de réponse du Bureau du Procureur
 Nuevo León: 16 fillettes et femmes assassinées, taux 1.301
 Querétaro: 8 fillettes et femmes assassinées, taux 1.263
 Chiapas: 53 fillettes et femmes assassinées, taux 1.246
 Zacatecas: 2 fillettes et femmes assassinées, taux 1.242
 Veracruz: 264 fillettes et femmes assassinées, taux 1.144
 Campeche: 1 femme assassinée 1.063
 San Luis Potosí: 6 femmes assassinées, taux 0.987
 Hidalgo: 67 fillettes et femmes assassinées, taux 0.913
 Guanajuato: 23 fillettes et femmes assassinées, taux 0.814
 Aguascalientes: 5 femmes assassinées, taux 0.760
 Yucatán: 3 femmes assassinées, taux 0.560]

Extrait 2

« El Servicio Médico Forense reportó que, en el período de 5 años, entre 1999 y 2005, el Distrito Federal, la capital del país, fueron asesinadas 743 niñas y mujeres. La Procuraduría General de la República reportó que en el lapso de 12 años entre 1993 y 2005 fueron asesinadas por homicidios dolosos en Ciudad Juárez, Chihuahua, 379 niñas y mujeres. »

[L'Institut médico-légal rapporte que, sur une période de cinq ans, entre 1999 et 2005, le District Fédéral a enregistré 743 assassinats de fillettes et de femmes. Le Bureau du procureur général de la République rapporte que, sur la période de 12 ans entre 1993 et 2005, 379 fillettes et femmes ont été assassinées par homicide volontaire à Ciudad Juárez, Chihuahua.]

Extrait 3

« ¿Quiénes eran ellas ?

Las niñas y las mujeres asesinadas en México tenían distintas edades, entre ellas había niñas, ancianas, mujeres jóvenes, mayores y adolescentes; pertenecían a todas las clases sociales y estratos socioeconómicos, aunque la mayoría eran pobres o marginales, algunas fueron mujeres ricas, de clase alta y de las élites; el abanico abarca analfabetas, con estudios básicos, otras más eran estudiantes, técnicas, universitarias, posgraduadas y con excelencia académica, aunque la mayoría tenía pocos estudios o ninguno; en su relación con el o los agresores eran: desconocidas, conocidas, cónyuges, parientas y amigas; había entre ellas solteras, casadas, ex esposas, unidas, novias, ex novias, hijas, hijastras, madres, hermanas, nueras, primas, suegras y allegadas, vecinas, empleadas, jefas, subordinadas, estudiantes, desempleadas, prestadoras de servicios, bailarinas, campesinas, maestras, vendedoras, meseras, investigadoras, modelos, obreras, actrices, burócratas, turistas, vacacionistas y transeúntes; la mayoría eran niñas y mujeres de esfuerzo, trabajadoras formales e informales; también fueron asesinadas mujeres ligadas a delincuentes; ciudadanas de a pie, activistas, políticas y gobernantes, casi todas eran mexicanas y, entre ellas, algunas fueron tzotziles como las Lunas de Acteal, otras rarámuris, otras más nahuas; algunas eran extranjeras: canadiense, holandesa, estadounidense, salvadoreña, coreana, brasileña, guatemalteca; a la mayoría las asesinaron en sus casas y a otras no se sabe dónde pero sus cuerpos fueron hallados en la calle, en un baldío, en un camino, en una barranca, en una tienda, en una construcción, en un coche, en una cueva, en un páramo, en una carretera, en el desierto, en un río, en una casa de secuestro; algunas tenían huellas de violencia sexual, en la mayoría de los cuerpos no hay rastro; algunas estaban embarazadas; otras eran discapacitadas; algunas fueron encerradas, otras secuestradas, todas fueron torturadas, maltratadas, atemorizadas y vivieron miedo y humillaciones; unas fueron golpeadas hasta la muerte, otras estranguladas, decapitadas, colgadas, acuchilladas, balaceadas; algunas fueron mutiladas, atadas, encostaladas, empacadas, encajueladas, envalijadas, encementadas, descuartizadas, quemadas, tiradas, convertidas en despojos; todas estuvieron en cautiverio; todas quedaron aisladas y desprotegidas, aterradas, vivieron la más extrema impotencia de la indefensión; todas fueron agredidas y violentadas hasta la muerte; algunos de sus cuerpos fueron maltratados aún después de haber sido asesinadas. La mayoría de los crímenes está en la impunidad. »

[Qui étaient-elles ?

Les filles et les femmes assassinées au Mexique n'avaient pas le même âge, parmi elles il y

avait des fillettes, des femmes âgées, des femmes jeunes, adultes et des adolescentes ; elles appartenaient à toutes les classes sociales et milieux socioéconomiques, même si la majorité vivaient dans la pauvreté et la marginalité, certaines étaient des femmes riches, de classe aisée et des élites ; l'éventail comprend des analphabètes, avec un niveau d'études élémentaire, d'autres étaient étudiantes, ingénieures, universitaires, étudiantes de troisième cycle et avec une excellence académique, même si la majorité avait suivi peu d'études voire aucune ; par rapport à ou aux agresseurs elles étaient : inconnues, connues, conjointes, parentes ou amies ; il y avait parmi elles des célibataires, des femmes mariées, des ex-épouses, des femmes en couple, des copines, des ex-copines, des filles, des belle-filles, des mères, des sœurs, des brus, des cousines, des belle-mères ou des proches, des voisines, des employées, des cheffes, des exécutantes, des étudiantes, des chômeuses, des prestatrices de service, des danseuses, des agricultrices, des institutrices, des vendeuses, des serveuses, des chercheuses, des mannequins, des ouvrières, des actrices, des bureaucrates, des touristes, des vacancières, des voyageuses, la majorité étaient des jeunes filles et des femmes qui travaillaient dur, des travailleuses formelles et informelles ; ont également été assassinées des femmes proches de délinquants, des citoyennes engagées, des activistes, des politiques et des femmes de pouvoir, presque toutes étaient mexicaines, parmi elles certaines étaient totziles comme les Lunas de Acteal, d'autres raramuris, d'autres encore nahuas ; d'autres étaient étrangères, canadienne, hollandaise, nord-américaine, salvadorénienne, coréenne, brésilienne, guatemaltèque, la majorité ont été assassinées chez elles, d'autres on ne sait pas où mais leurs corps ont été découverts dans la rue, sur des terrains en friche, le long d'un chemin, dans un ravin, dans un magasin, dans un bâtiment en construction, dans une voiture, dans une grotte, dans un marais, le long d'une route, dans le désert, dans un fleuve, dans une maison où on les a séquestrées ; certaines portaient des traces de violence sexuelle, sur la plupart des corps il n'y a pas de marques ; certaines étaient enceintes, d'autres étaient handicapées ; certaines ont été enfermées, d'autres séquestrées, toutes ont été torturées, maltraitées, menacées et ont connu la peur et les humiliations ; certaines ont été frappées jusqu'à la mort, d'autres étranglées, décapitées, pendues, poignardées, blessées par balles, certaines ont été mutilées, attachées, mises en sachets, en paquets, mises dans des cages, des valises, coulées dans le ciment, démembrées, brûlées, jetées, transformées en dépouilles, toutes ont été prisonnières, toutes sont restées seules et sans protection, épouvantées, elles ont connu l'impuissance la plus extrême ; toutes ont été agressées et violentées jusqu'à la mort ; pour certaines leur corps a été maltraité même après avoir été assassinées. La majorité des crimes bénéficient de l'impunité.]

Annexe 9. Informations sur la formation diplômante « Psychologie et genre dans l'administration de la justice – Niveau avancé » dispensée dans l'État de Sinaloa auprès de fonctionnaires en charge de l'application et de l'administration de la justice

Ces documents ont été collectés auprès de l'une des enquêtées, Herminia A. Ils indiquent le contenu des modules de la formation « Psychologie et genre dans l'administration de la justice – Niveau avancé » proposée par l'UNAM ainsi que la proportion de femmes et d'hommes qui ont suivi cette session dans l'État de Sinaloa à Culiacán en 2008.

La formation est de 144 heures. Elle a été élaborée par l'UNAM dans le cadre d'un accord signé avec le Bureau du procureur général de la République et la FEVIMTRA [Parquet spécial pour le traitement des délits liés aux actes de violence contre les femmes et la traite des personnes] en 2006 pour développer les compétences des agents du service public en charge de la violence de genre (avocats, policiers, psychologues, criminologues, etc.) dans les différents États du Mexique. 11 États étaient ciblés lors de l'accord initial dont l'État de Chihuahua, l'État de México et le District Fédéral. La formation est dispensée par des expert.es dans le domaine de la psychologie, du droit et des politiques publiques entre 2006 et 2009. Elle s'adresse aux fonctionnaires qui ont déjà suivi les deux formations précédentes : niveau basique (152 heures) et niveau intermédiaire (144 heures). La formation du niveau avancé comprend 4 modules : la violence contre les femmes dans le contexte international, espaces et expressions de la violence contre les femmes, le facteur santé dans le cadre de la violence contre les femmes, victimologie et victimes de viol.



UNIVERSIDAD NACIONAL AUTÓNOMA DE MÉXICO
INSTITUTO DE INVESTIACIONES SOBRE LA UNIVERSIDAD
Y LA EDUCACIÓN



TEMARIO

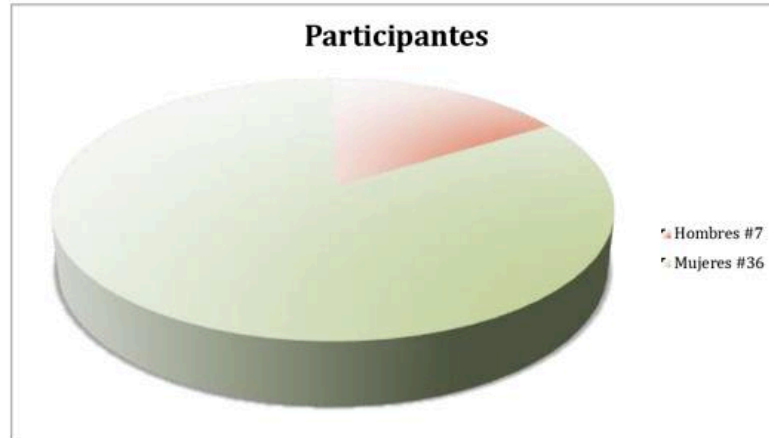
Psicología y Género en la Procuración de Justicia Nivel Avanzado	
Módulo I	Unidad Temática 1 Recomendaciones de los mecanismos de control internacionales de derechos humanos en materia de violencia contra las mujeres.
	Unidad temática 2 Experiencias de justicia en relación a la violencia contra las mujeres en otros países.
Módulo II	Unidad Temática 1 Tráfico y trata de mujeres y niñas.
	Unidad Temática 2 Violencia familiar
Módulo III	Unidad temática 1 Estereotipos de género y salud reproductiva
	Unidad temática 2 Consecuencias de la violencia para la salud psicofísica de las mujeres.
Módulo IV	Unidad temática 1 Victimología
	Unidad temática 2 Atención a Víctimas de violación
	Unidad temática 3 Metodología de la investigación Criminal con Perspectiva de género
Total de horas	
144	

43 personnes ont assisté à cette session de formation à Culiacán : 36 femmes et 7 hommes.



Sobre la Asistencia

Se atendió a un total de 43 personas 36 mujeres y 7 hombres



Se trató de un grupo muy plural que enriqueció permanentemente las discusiones y debates gracias a que venían de diferentes disciplinas: Jurídica, psicológica, informática, comunicación, entre otros.

Annexe 10. Communiqué prononcé lors du scratche « *Ruta contra la injusticia* » [« *Route contre l'injustice* »], 9 mars 2014

Ce document a été recueilli lors de l'atelier « La práctica del escrache y el arte urbano como herramienta de denuncia pública y política » [« La pratique du scratche et l'art urbain comme outil de dénonciation publique et politique »] le premier mars 2015.

« Al patriarcado: ¡bomba!!!

A los asesinos, violadores, abusadores, agresores y demás mierdas, a todos sus cómplices les decimos:

Duerman tranquilos esta noche, pónganse cómodos, regálense una sonrisa cínica frente al espejo, respiren hondo.

Pero atención, sepan que será la última vez que se sientan a salvo porque ya no habrá más noches tranquilas al amparo de su "justicia" patriarcal.

De ahora en adelante solo habrá para ustedes angustia y miedo. El aire que respiran llenará sus pulmones con la muerte que han sembrado. Sus cuerpos miserables solo serán capaces de sentir el dolor que han causado. Cada patética mirada frente al espejo les devolverá un azote de humillación y vergüenza.

Sépanlo muy bien, ¡están advertidos!

Para ustedes solo habrá miedo, ¡porque nuestro ha sido siempre el valor!

Para ustedes solo habrá angustia, ¡porque nuestra ha sido siempre la libertad!

Para ustedes solo habrá soledad, ¡porque nuestra ha sido siempre la amistad, la sororidad!

Para ustedes solo habrá tristeza, ¡porque nuestra ha sido siempre la alegría!

Para ustedes solo habrá dolor, ¡porque nuestro ha sido siempre el amor!

Para ustedes solo habrá miseria, ¡porque nuestra ha sido siempre la generosidad, la solidaridad!

Para ustedes solo habrá vergüenza, ¡porque nuestro ha sido siempre el orgullo!

Para ustedes solo habrá brutalidad asesina, ¡porque nuestra ha sido siempre la ternura radical!

Para ustedes solo habrá muerte, ¡porque nuestra ha sido siempre la vida!

Nunca más un golpe asestado contra nosotras. Nunca más una vida arrancada, ni una gota de sangre robada. Pues si alguna sangre correrá será la suya, sangre-guerra derramándoles la muerte, y la nuestra, sangre-luna rebrotándonos la vida.

¡Aceptenlo! ¡Son débiles y están derrotados! ¡Así que duerman tranquilos esta noche porque nunca, nunca, nunca más podrán descansar en paz!

¡Se los prometemos!

¡Se los prometemos! »

[Au patriarcat : ceci est une bombe !!!!

Aux assassins, violeurs, abuseurs, agresseurs et autres merdes,

à tous leurs complices nous disons :

Dormez tranquilles cette nuit, mettez-vous à l'aise, réjouissez-vous un sourire cynique face au miroir, respirez profondément.

Mais attention, sachez que c'est la dernière fois que vous vous sentirez en sécurité parce qu'il n'y aura plus de nuits tranquilles sous la protection de votre « justice » patriarcale.

À partir de maintenant il n'y aura pour vous que l'angoisse et la peur. L'air que vous respirez remplira vos poumons de la mort que vous avez semée. Vos corps misérables ne seront capables de ressentir que la douleur que vous avez causée. Chaque regard pathétique lancé au miroir vous renverra un coup de fouet d'humiliation et de honte.

Prenez garde ! Vous êtes avertis !

Pour vous, il n'y aura que la peur. Parce que le courage nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que l'angoisse. Parce que la liberté nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la solitude. Parce que l'amitié, la sororité nous appartiennent depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la tristesse. Parce que la joie nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la douleur. Parce que l'amour nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la misère. Parce que la générosité, la solidarité nous appartiennent depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la honte. Parce que la fierté nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la brutalité assassine. Parce que la tendresse radicale nous appartient depuis toujours !

Pour vous, il n'y aura que la mort. Parce que la vie nous appartient depuis toujours !

Plus jamais un coup asséné contre nous. Plus jamais une vie arrachée ni une goutte de sang volée. Si le sang coule ce sera le vôtre, sang-guerre vous apportant la mort, et le nôtre, sang-lune jaillissant de vie.

Acceptez-le ! Vous êtes faibles et vous avez perdu ! C'est pourquoi dormez tranquilles cette nuit parce que jamais, jamais, jamais plus vous ne pourrez vous reposer en paix !

Nous vous le promettons !

Nous vous le promettons !]

Annexe 11. Œuvres de l'exposition *Miradas Heridas* [Regards blessés] de Pavel Fernández

Deux œuvres ont été reproduites dans le corps du texte :

- Pavel Fernández, *Quinto caso : Joven desmembrada, Tamaulipas. Apropiación mediante dibujo con lápiz y tinta china, de una fotografía del portal "elblogdelnarco.com".* (Tamaño 70 x 50 cm). [Pavel Fernández, Cinquième cas : Jeune fille démembrée, Tamaulipas. Reproduction au crayon et à l'encre chinoise d'une photographie publiée sur le site "elblogdelnarco.com". (Taille 70 x 50 cm)]
- Pavel Fernández, *Por último, Sexto caso : Mi madre, Distrito Federal. Dibujos del cadáver de mi madre, Ana Milagros Torres Gómez. Libreta de dibujos* (Tamaño 46 x 18 cm de frente) [Pavel Fernández, Enfin, Sixième cas : Ma mère, District Fédéral. Croquis du cadavre de ma mère, Ana Milagros Torres Gomes. Carnet à dessin. (Taille 46 x 18 cm de face)]

Voici les quatre autres qui composent l'exposition :

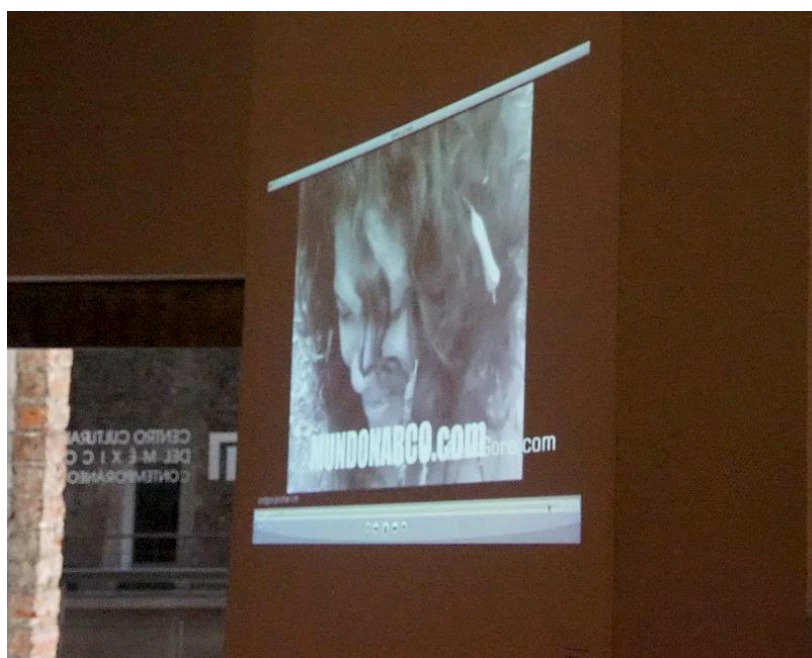
- Pavel Fernández, *Primer caso : El Campo Algodonero, Chihuahua.* Stencil de los nombres de las víctimas : Claudia Gonzáles, Esmeralda Herrera y Laura Berenice Ramos. (Tamaño 100 x 100 cm). [Pavel Fernández, *Premier cas : Campo Algodonero, Chihuahua.* Pochoir des noms des victimes : Claudia Gonzales, Esmeralda Herrera, Laura Berenice Ramos. (Taille 100 x 100 cm)]



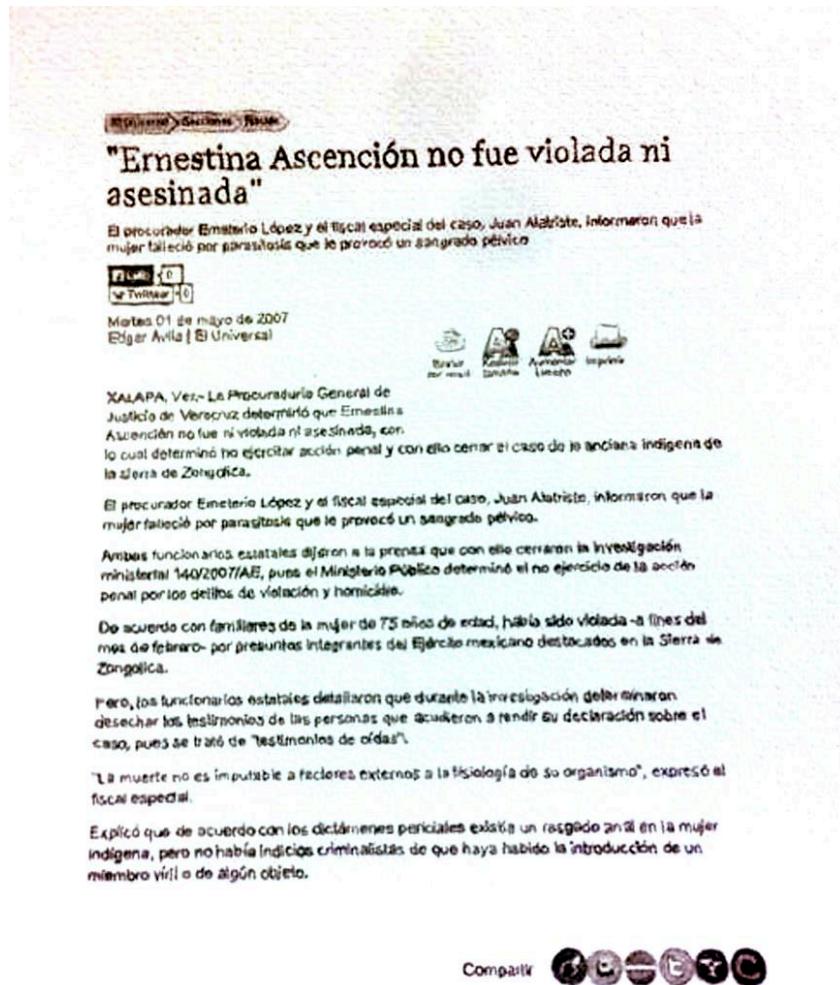
- Pavel Fernández, *Segundo caso : Exalcaldesa de Tinguicheo, Michoacán*. Apropiación de la fotografía periodística del cadáver de María Santos Gorrostieta por medio de una pintura. (Tamaño 150 x 180 cm). [Pavel Fernández, *Deuxième cas : Ancienne maire de Tinguicheo, Michoacán*. Reproduction à la peinture de la photographie de presse du cadavre de María Santos Gorrostieta. (Taille 150 x180 cm)].



- Pavel Fernández, *Tercer caso : Colaboradora de los Zetas, Veracruz*. Apropiación de video de youtube. Se editó el video para convertirlo a blanco y negro. (Tamaño variable, 3 min. 24 seg.). Se reproducirá a través de proyección. [Pavel Fernández, *Troisième cas : Membre du gang Los Zetas, Veracruz*. Edition pour conversion en noir et blanc d'une vidéo de You Tube. (Taille 3 min 24 sec.). Reproduite par projection.]



- Pavel Fernández, *Cuarto caso : Asesinato de anciana, Veracruz*. Apropiación mediante dibujo realista sobre toda la tipografía de un artículo del periódico "El Universal". (Tamaño 19 x 22 cm) [Pavel Fernández, *Quatrième cas : Assassinat d'une vieille dame, Veracruz*. Reproduction par dessin réaliste de toute la typographie d'un article du journal "El Universal". (Taille 19 x 22 cm).]



Annexe 12. Extraits du carnet de bord de l'enquête de terrain (janvier-avril 2015)

Les extraits sélectionnés ci-dessous ont à voir avec mon ressenti lors des entretiens menés. Ils informent des tensions et des difficultés rencontrées lors des échanges, des liens qui se créent avec certain.es enquêté.es croisées à plusieurs reprises, de la gestion parfois complexe des émotions, de l'impact que les entretiens ont eu sur moi et sur les enquêté.es et enfin de cette sensation douloureuse d'abandon du terrain que j'ai dû analyser (Clair, 2016, p. 79).

Alba O.

Elle était en retard, j'ai attendu une bonne heure devant sa porte, sa voisine (une artiste) m'a accueillie en attendant son retour. Elle vit seule. Elle n'a pas très envie de ressasser les vieux souvenirs, elle préfère discuter librement. On sent une certaine distance vis-à-vis du monde universitaire, elle ne partage pas le point de vue de ses amies, elle n'est pas pour plus de lois autour du féminicide car ce sont des outils de l'État et « on ne peut plus croire en l'État ». Elle pense que ses amies se trompent de voie en continuant à attendre des institutions une réponse au problème car l'État « fait partie du problème » selon elle.

Carlos D.

Se demande pourquoi je tiens à faire un entretien avec lui, il me dit : « c'est Armando qui est intéressant pour toi, moi je ne suis là qu'à côté ». Après l'entretien, je sens qu'il est ému, il me remercie, me dit que cela lui a permis de se rendre compte de son évolution personnelle durant toutes ces années, il dit que finalement il a l'impression d'être un « expert » de la question.

Clara M.

J'ai l'impression qu'elle élude certaines questions. Je sens à la fois de l'assurance et de la gêne. Me donne l'impression de jouer un rôle. Les contradictions sont fortes dans ses propos.

Fernanda F.

Avant qu'elle ne sollicite un entretien avec moi, je l'ai entendue dire à des amies dans la salle des pas perdus du tribunal de la Cour suprême qu'elle resterait plus longtemps car elle voulait absolument me parler. Je perçois que pour elle c'est une opportunité de témoigner mais également de faire connaître le cas de sa fille en Europe. Je ne pouvais pas refuser, je n'ai pas enregistré car il n'y a pas eu de négociation du cadre d'entretien. C'est un entretien sur le vif, je l'ai accepté en sachant qu'il était hors cadre. J'ai pris des notes, c'est un entretien dont je me souviens particulièrement car il a été très difficile, elle tenait à me montrer des photos de sa fille, nous avons pleuré plusieurs fois ensemble. Quand je rentre ce soir là, j'ai l'impression d'avoir recueilli des nouvelles du « front ». Le lendemain, quand je confie mon ressenti à Florencia D., elle me dit de « ne pas aller au front car on n'a pas besoin de martyres ».

Gabriela V.

Personne très active, indépendante, qui aime faire du lien. Son agenda est bien plein, elle ratera le premier rendez-vous fixé. Son activité médiatique fait qu'elle connaît beaucoup de monde dans cette résistance transversale, à la fois dans le monde académique, journalistique, juridique ou dans les collectifs. Elle participe à de nombreuses actions et crée sans cesse de

nouveaux espaces d'action parfois conjointes avec les autres médias, elle fait grandir les réseaux. L'entretien confirme la nécessité de prendre en compte diverses expériences de lutte ainsi que le non-humain (internet, réseaux) : « *todos somos comunicadores* » [nous sommes tous des communicants]. L'usage du concept féminicide est ici considéré comme un acte de résistance en soi, cela me confirme l'intérêt d'avoir une approche linguistique et discursive de la domination et de la violence.

Herminia A.

Elle fait très attention à ce qu'elle dit. L'entretien est compliqué, comme « verrouillé ». Je n'ai pas confiance, les réponses semblent calculées par rapport à mon travail, certaines remarques comme celle sur « l'homicide » me font clairement douter de sa formation et de ses connaissances sur le sujet. Elle semble être de celles qui ont été à des postes importants fléchés genre dans les instances gouvernementales sans avoir de réelle expertise en la matière.

Luna A.

Une grande méfiance au départ, c'est elle qui me pose des questions dans un premier temps pour vérifier que je ne suis pas une « taupe du gouvernement ». Elle a une manière d'être en résistance « décalée » qui explique que, comme d'autres enquêtés, elle pense que son expérience est marginale et ne va pas être d'un grand intérêt pour moi : « je ne sais pas si cet entretien va te servir à quelque chose ». Entretien qui me confirme l'intérêt de s'intéresser aux formes de résistances du quotidien, marginales.

Norma Andrade

Elle arrive avec un garde du corps et un t-shirt avec la photo de sa fille disparue. C'est une femme qui est restée simple malgré la trajectoire que sa vie a prise avec son engagement pour obtenir justice. Elle parle avec franchise. On m'avait dit : « tu vas voir elle va se mettre à pleurer ». Elle n'a pas pleuré. Elle a raconté son combat, ses désillusions vis-à-vis des promesses jamais tenues de l'État, les menaces, l'obligation qui lui est faite de se déplacer sous protection depuis 15 ans. Pourtant, son engagement continue au DF. Elle rêve d'une résistance civile organisée contre l'État.

Pavel Fernandez

Une certaine appréhension de ma part car c'est la première fois que je réalise un entretien avec un proche de victime du féminicide. Lors de notre prise de contact par mail, il a tenu à m'envoyer des photos de ses tableaux, ils sont « terribles ». Il a également envoyé la bande son d'une vidéo qu'il a éditée et retravaillée pour une exposition (scène de décapitation tirée d'un blog de narcotraficants). Il m'a averti de sa violence, je ne l'ai pas écoutée.

Je suis gênée de lui poser certaines questions car je sens son stress. Il fume plusieurs cigarettes pendant l'entretien, se lève à plusieurs reprises. Je choisis finalement d'arrêter l'enregistrement, la fin de l'échange est plus facile. Je suis touchée par cette personne et par son témoignage, j'éprouve le besoin de discuter plus amplement avec lui. Nous repartirons ensemble de l'université et nous aurons d'autres échanges par mail. Je lui confie à la fin de l'entretien que je pressens le côté difficile du retour en France après une telle immersion et que j'ai l'impression d'abandonner le terrain, il me parle de son désir de voyager, m'interroge sur la police en Europe (« est-elle aussi corrompue qu'au Mexique ? Est-elle dangereuse ? ») Après l'entretien, il me parle de l'Allemagne, de la différence (« ici la vie ne vaut rien »).

Il m'écrira plusieurs mails après l'entretien pour me dire que l'après-entretien a été difficile, que cet échange l'a mis à terre (« je suis resté avec mon cœur à terre et j'ai mis un peu de temps à le remettre à sa place »), il ne m'en veut pas, me dit que je ne dois pas craindre le

retour en France car ce que je fais a énormément de sens pour lui, que ce sera un exercice de mémoire important, tout le contraire de l'abandon ou de l'oubli. Il m'envoie également une photo de sa mère et de sa soeur avant le drame, photo où les deux femmes sont souriantes lors d'un repas d'anniversaire au restaurant. Je me rends alors compte que parmi les photos de ses tableaux envoyés avant l'entretien, il y avait un portrait de sa mère, le visage tuméfié, je reconnais les traits du visage malgré les coups. Ce tableau ne fait pas partie de ceux retenus pour l'exposition.

À ce jour, je n'ai pas pu écouter la bande son du meurtre de la jeune fille que Miguel a utilisée lors de son exposition.

Cet entretien m'a profondément marquée, cela fut très compliqué de trouver le sommeil, j'ai fait de nombreux cauchemars : je suis prisonnière dans une maison, il y a des femmes découpées, je suis enfermée quelque part au sous sol je crois, j'ai très peur, je sens un profond désespoir, je sais que c'est la fin, un sentiment si réel de fin jamais ressenti avant. J'ai la sensation d'être vide après cet entretien pendant plusieurs jours, j'ai beaucoup réfléchi sur le mot « peur » et son contenu, Ce mot abrite bien des expériences différentes.

De retour en France, nous avons échangé quelques mails : il me dit qu'il est en Allemagne, qu'il apprécie énormément Berlin. Je lui ai demandé les titres et les dates des tableaux de l'exposition, il ne donnera aucun titre au portrait de sa mère.

Regina J.

L'entretien est assez tendu au départ, j'essaie de reformuler mes questions afin qu'elle soit plus à l'aise, moins sur la défensive. Je perçois qu'elle doit être souvent critiquée en tant que haute fonctionnaire d'État. Je ressens de la gêne, elle aime son travail même si c'est difficile de représenter l'État. Sa loyauté de fonctionnaire peut expliquer sa maladresse et sa gêne pour expliquer la responsabilité de l'État dans le féminicide. Elle semble fatiguée en évoquant les manquements des agents de police qui devraient être sanctionnés. Comme d'autres enquêtées, elle évoque les conséquences physiques sur sa personne de la gestion de la violence, une violence qu'elle « préfère de ne pas voir » et qu'elle gère avec des stratégies d'évitement.

Reina R.

Son agenda est chargé, il a été difficile de se rencontrer, elle place notre rendez-vous entre deux autres. Finalement, son rendez-vous suivant n'a pas lieu et nous passons près de 3 heures ensemble. Elle est décontractée, a l'habitude de répondre à des interviews. Elle me pose plusieurs questions sur mon travail avant de démarrer. Elle me reçoit dans son appartement côté bureau, elle utilisera plusieurs fois son ordinateur pour illustrer ses propos et me montrer des photos des performances et des interventions qu'elle réalise. Elle répond longuement aux questions, explique en détail, déroule historiquement son parcours professionnel et personnel. Elle adopte souvent un regard distancié sur l'évolution de ses pratiques artistiques et son engagement. Elle analyse finement la violence, sa nature et les moyens de lutter contre. Elle est, aujourd'hui, dans une phase de rejet de toute cette violence « absorbée ». Elle utilise la même métaphore alimentaire que d'autres enquêtées pour parler de la gestion de la violence comme matériel de travail et de réflexion : il s'agit d'absorber, d'ingurgiter, de digérer... ou d'un corps qui ne tolère plus physiquement cette absorption de violence. La question de comment se protéger et quelles stratégies adopter pour continuer à travailler sur une problématique si coûteuse, à dénoncer est très prégnante. Elle explique qu'elle a la mâchoire bloquée.

Elle développe également une grande réflexion sur le droit et les lois. Elle évolue dans plusieurs espaces, dans l'art, dans l'activisme, près des institutions comme INMUJERES ou la PGR. C'est un exemple de multi-positionnement avec la question de comment gérer son

activisme en travaillant aussi avec des institutions critiquées et remises en cause.

Rita E.

La première fois, quand je l'ai rencontrée à la réunion de lancement du « féminisme communautaire du DF », elle me disait qu'elle ne pouvait pas m'intéresser, qu'elle travaillait avec des filles avec un handicap mental et pas sur la question du féminicide. Je l'avais alors convaincue de témoigner de son expérience et de son travail. Lors de l'entretien on comprend qu'elle croit finalement peu au discours du handicap mental et que les filles accueillies au centre sont surtout victimes d'abandon (famille, société). Au fil de mon séjour, une relation particulière s'établit avec Rita. Je rencontre son copain et elle m'emmène au refuge dans lequel elle travaille. Au fil de nos discussions, Erika affine ses positions et considère que les filles du refuge sont bien victimes de violence féminicide à la fois de par les violences probables qu'elles ont subies avant de se retrouver à la rue et de par la violence institutionnelle qui leur est faite.

Yakiri Rubio

Jeune fille à l'aise et sûre d'elle en apparence. Je suis un peu tendue comme à chaque fois quand les enquêté.e.s sont des victimes ou des proches. Je n'ai pas envie de répéter la souffrance vécue. Je sens que certaines de mes questions peuvent les obliger à entrer dans des détails douloureux.

Elle élude certains détails, je n'ai pas envie de la mettre mal à l'aise, je crois comprendre les efforts que cela lui a coûté de relever la tête, de s'affirmer autrement que comme une victime et me méfie des questions qui pourraient ébranler cette posture.

Dans ses propos, je ressens aussi la discrimination de classe qu'elle a vécue vis-vis de son quartier fortement stigmatisé comme un quartier violent et de voyous.

Son engagement féministe est « tout neuf », il est marqué par certaines incohérences (comme les hommes qui doivent protéger les femmes) qui m'attendrissent étant donné son âge et son courage. Je pressens les attaques qu'elle doit avoir à affronter de la part de certaines féministes plus aguerries.

Elle parle beaucoup du contrôle émotionnel qu'elle a appris à avoir dans ses interventions publiques.

Elle évoque souvent la chance qu'elle a eu d'avoir été crue par ses parents.

Elle est presque choquée par ma question sur les cours d'autodéfense, elle a encore très peur de la réputation de femme violente que l'on a voulu lui coller au moment des faits (« la femme au couteau ») : « si je prenais des cours d'autodéfense, imagine toi ce qu'on dirait de moi ».

Elle me donne l'impression d'avoir été projetée trop tôt sous les feux de la rampe de par son agression et son acte de légitime défense. Certain.es reprochent à sa famille de récupérer cette histoire pour en tirer avantage et en même temps n'ont-ils pas raison de saisir cette occasion pour que cette expérience négative devienne autre chose ?

Elle prendra le métro de retour avec moi et me parlera de son projet de reprendre à la rentrée ses études peut-être pour devenir avocate.

Yerma L.

Elle arrive en vélo, très souriante. C'est une personne calme, qui parle très doucement. Elle propose que l'on s'asseye sur l'herbe pour faire l'entretien. Elle rigole souvent en m'expliquant les choses. Elle développe ses réponses en longueur. Elle paraît avoir accumulé une grande expérience malgré son âge. Elle est très impliquée dans plusieurs collectifs dont un plus particulièrement. Le contact est facile, elle a envie de m'aider et de m'expliquer le contexte, elle l'a déjà fait avec une autre étudiante venue pour travailler sur la thématique du féminicide.

Elle se confie sur sa vie personnelle : elle est satisfaite d'avoir trouvé « une bonne distance » avec ses parents qui maintenant savent qui elle est et ce qu'elle fait. La question de l'autonomie et du travail permanent sur soi est importante pour elle. Elle est très marquée par les événements d'Ayotzinapa, elle parle d'une « volonté d'annuler tous ceux qui ne sont pas dans l'ordre masculin des choses ».

Zita S.

Jeune femme dynamique, consciencieuse qui regrette de ne pas avoir plus de responsabilités dans son travail, plus de liberté pour traiter l'information. N'est pas vraiment d'accord avec le positionnement féministe de l'agence qui refuse tout sujet qui ne partirait pas du sujet femmes. Grande connaissance du sujet, a étudié les archives de l'agence et la « bible » du féminicide (Marcela Lagarde). Souhaiterait vulgariser ces connaissances auprès du public.

A travaillé à INMUJERES mais ne souhaite pas en parler car elle est gênée par rapport à la position de INMUJERES, me donne les coordonnées de Irma C. qui y travaille encore.

LISTE DES FIGURES ET CARTES

Liste des figures

FIGURE 1. <i>Se mobiliser pour expliquer les meurtres de Juárez</i>	68
FIGURE 2. <i>Penser les espaces de résistance contre le féminicide</i>	79
FIGURE 3. <i>Croix noire sur fonds rose, symbole des assassinées de Juárez</i>	84
FIGURE 4. <i>Lorena Wolffer marquant sur son corps les blessures infligées aux femmes de Juárez</i>	87
FIGURE 5. <i>Les femmes assassinées à Juárez sont souvent retrouvées dans des zones en périphérie de la ville, décharges publiques et zones désertiques</i>	95
FIGURE 6. <i>Le signifiant feminicidio émerge dans les médias de la capitale à partir de 2003, la période 2003-2006 correspondant au mandat de députée de Lagarde au Congrès Fédéral</i>	138
FIGURE 7. <i>Dénonciation des préjugés sexistes dans les publicités du centre commercial Palacio de Hierro à México</i>	152
FIGURE 8. <i>La ville d'Ecatepec, zone périphérique de México</i>	272
FIGURE 9. <i>Lycée à Ecatepec, 500 élèves, 7 salles de classe</i>	273
FIGURE 10. <i>Se rendre à l'école est dangereux pour les élèves à Ecatepec</i>	273
FIGURE 11. <i>Mise à l'épreuve de l'État mexicain</i>	280
FIGURE 12. <i>Les murs du métro mexicain enregistrent les disparitions quotidiennes de fillettes, d'adolescentes et de femmes</i>	308
FIGURE 13. <i>Les panneaux d'affichage de la ville célèbrent le 190ème anniversaire de México et une « ville sûre pour les femmes »</i>	308
FIGURE 14. <i>Se mobiliser contre la violence féminicide en prenant soin de soi</i>	313
FIGURE 15. <i>Se réunir pour compter et comprendre le féminicide dans la capitale</i>	314
FIGURE 16. <i>Un moment de partage avec Ecored feminista [Ecoréseau féministe]</i>	314
FIGURE 17. <i>Action directe contre le féminicide dans la capitale</i>	323
FIGURE 18. <i>Fermeture symbolique de l'hôtel où a été agressée Yakirio Rubio en 2013</i>	323
FIGURE 19. <i>Le féminisme communautaire se revendique comme féminisme du Sud</i>	343
FIGURE 20. <i>La contre-offense symbolique contre les coupables de féminicide</i>	376
FIGURE 21. <i>« Quand il n'y a pas de justice, il y a le scratche » (slogan militant)</i>	376
FIGURE 22. <i>« Le machisme fait partie des politiques de justice qui privilégient et couvrent les vrais coupables » (extrait du communiqué lu pendant le scratche)</i>	377
FIGURE 23. <i>Archiver les preuves de l'horreur</i>	383
FIGURE 24. <i>Inscrire l'assassinat d'une mère dans les archives du féminicide</i>	384
FIGURE 25. <i>Illustration Estado feminista</i>	396
FIGURE 26. <i>Illustration poner cuerpo</i>	396

Cartes

CARTE 1. <i>Carte du Mexique et de ses 32 États. Situation géographique de la capitale Ciudad de México</i>	34
CARTE 2. <i>Les delegaciones de México. Carte des arrondissements de México</i>	35

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION UN MOT POUR DEMANDER JUSTICE.....	11
1. Élaboration de la problématique.....	12
1.1. Le féminicide : des frontières au centre	12
1.2. De quelle mobilisation parle-t-on ?.....	15
1.3. Le féminicide comme savoir historique de lutte	18
2. Posture de recherche.....	20
2.1. L'interdisciplinarité focalisée	20
2.2. « Apprendre à aller au Sud ».....	22
3. Ancrages théoriques et axes de recherche.....	25
4. Matériaux et méthode	28
4.1. Les archives	29
4.2. Les discours définitionnels écrits du féminicide.....	30
4.3. Les entretiens	30
4.4. Les observations non participantes.....	32
4.5. Les observations participantes	33
4.6. Le matériel protestataire	33
PARTIE I. LA PRISE EN COMPTE DU FÉMINICIDE COMME PROBLÉMATIQUE FRONTALIÈRE PAR L'AGENDA POLITIQUE NATIONAL. ÉMERGENCE DES ESPACES DE RÉSISTANCE. (1997-2006)	39
CHAPITRE I. CONFIGURATIONS. L'ÉMERGENCE DE L'ESPACE DE LA CAUSE	43
1. Le District Fédéral au coeur du pouvoir : échelles nationale, locale et transnationale	44
1.1. Le District Fédéral, caisse de résonance des mobilisations nationales	44
1.2. Les débuts d'une représentation institutionnelle locale	45
1.3. L'affirmation de México à l'échelle transnationale.....	48
1.3.1. La première conférence internationale sur les femmes	48
1.3.2. La convention de Belém do Pará	49
1.3.3. La conférence internationale de Beijing et le protocole facultatif de la CEDAW.....	51
2. L'espace de la cause des femmes au District Fédéral : féminismes et causes défendues	51
2.1. Les féminismes et les mouvements de femmes de la capitale.....	52
2.1.1. Le féminisme blanc, un féminisme institutionnel.....	52
2.1.2. Les organisations populaires de femmes	54
2.1.3. Les féminismes autonomes.....	55
2.2. Les causes défendues	57
2.2.1. Les fenêtres d'opportunité liées à l'alternance démocratique	57
2.2.2. Le contexte transnational de défense des droits humains	58
3. « Les mortes de Juárez » : tensions dans la narration de l'évènement	61
3.1. Le discours dominant des médias de masse	61
3.2. Le récit de l'évènement par des organisations de la frontière et des voix individuelles	64
3.2.1. Les organisations locales de Ciudad Juárez donnent l'alerte.	64
3.2.2. Des féministes du DF se rendent à la frontière	65
3.3. L'ébauche d'un discours alternatif	69
3.3.1. Le journalisme d'investigation	69
3.3.2. Le journalisme de genre.....	70
3.3.3. Les documentaires engagés.....	72

CHAPITRE 2. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. LA MOBILISATION AU DISTRICT FÉDÉRAL FACE AU SCANDALE DE JUÁREZ 75

1. La mise en commun du tort : se solidariser avec une cause lointaine	75
1.1. Entre obligation morale et coût de l'engagement	75
1.2. Mise à l'épreuve de la solidarité.....	77
1.3. S'engager pour une cause lointaine.....	80
2. Les dispositifs de sensibilisation : des stratégies pour amener Juárez à México.....	82
2.1. Les dispositifs de la douleur et du deuil maternels	82
2.2. Les dispositifs de scandalisation	85
2.2.1. Mettre en avant la barbarie des crimes.....	85
2.2.2. Souligner la défaillance des autorités.....	87
2.2.3. Faire advenir le scandale par le néologisme.....	89
2.3. Les dispositifs de sérialisation	90
3. Les dispositifs experts : les prémisses d'une professionnalisation	92
3.1. Activer les réseaux au service de la cause Juárez	92
3.2. Remédier à la défaillance de l'État	93
3.3. La cause Juárez prend le virage du genre	97
3.3.1. Donner une explication politique.....	98
3.3.2. Réformer le droit	100

CHAPITRE 3. ENJEUX DE GENRE. LE GENRE, UNE RESSOURCE POUR THÉORISER LE FÉMINICIDE103

1. Le discours dominant : les stratégies langagières	105
1.1. Des coupables que l'on ne peut pas juger	105
1.1.1. Le tueur en série	106
1.1.2. Le fou.....	107
1.1.3. Les explications « omnibus » (Mauger, 2011, p. 8).....	108
1.2. Des victimes qui n'en sont plus	110
1.2.1. La prostituée.....	110
1.2.2. La maquiloca	111
1.2.3. L'inconnue et la disparue.....	113
1.3. De simples homicides	115
1.3.1. Le générique, paravent de la violence masculine	115
1.3.2. Ciudad Juárez, la violente	116
1.3.3. Des homicides sans lien avec la violence interpersonnelle	117
2. Le féminicide : un nouveau schéma interprétatif de la violence contre les femmes	119
2.1. Appropriation mexicaine d'un concept nord-américain.....	119
2.2. La lecture globalisante de Lagarde	122
2.3. De la place du genre dans l'interprétation du féminicide	125
3. Le féminicide : un nouveau programme de perception des responsabilités dans la violence contre les femmes	128
3.1. Le legs nord-américain	128
3.2. De l'impunité locale à l'impunité nationale.....	130

CHAPITRE 4. FAIRE JUSTICE. DU CONCEPT FÉMINISTE À LA FIGURE LÉGALE133

1. Faire reconnaître une autre interprétation de la violence	134
1.1. Justesse et justice lexicale	135
1.2. Témoigner.....	138
1.3. Tenir le compte.....	140
2. Mettre à l'épreuve l'État	142
2.1. Appartenances citoyennes	143
2.2. Prises possibles dans la participation institutionnelle.....	146
3. Catégoriser le féminicide comme un délit.....	154
3.1. Une démarche réflexive et organisationnelle.....	155
3.2. Les oppositions et les réticences	159

3.3. Un compromis autour de l'adoption d'une loi préventive.....	162
PARTIE II. LA CONSTRUCTION DU FÉMINICIDE COMME PROBLÈME PUBLIC. EFFETS DE L'INSTITUTIONNALISATION SUR LES ESPACES DE RÉSISTANCE (2006-2011).....	165
CHAPITRE 5. CONFIGURATIONS. L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ESPACE DE LA CAUSE	169
1. Quand la normalisation de la violence recouvre la violence spécifique contre les femmes	169
1.1. La militarisation du pays.....	169
1.2. Atenco	172
1.3. Le cas Ernestina Ascención Rosario	174
2. L'extension du continuum de violence décrit par le concept de féminicide.....	176
2.1. De la sphère publique à la sphère privée	177
2.2. Féminicide et pénalisation de l'avortement.....	179
2.3. Féminicide, traite des femmes et exploitation sexuelle	181
3. ONGisation de l'espace de la cause du féminicide	182
3.1. Católicas et l'OCNF	183
3.2. Las Libres	186
CHAPITRE 6. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. VOIR LE FÉMINICIDE AU-DELÀ DU CAS JUÁREZ	191
1. Le poids du cas Juárez et l'invisibilisation du féminicide au DF	191
1.1. De l'analyse intersectionnelle au régime de singularité.....	192
1.2. Des corps surexposés à l'inocuité du regard	194
1.3. L'essentialisation de la violence frontalière.....	196
2. Développement d'espaces d'expertise	198
2.1. Les territoires professionnels du féminicide.....	199
2.2. Résister depuis l'habitat institutionnel.....	203
2.3. <i>Profesionales vs profesionistas</i>	209
3. Dispositifs de sensibilisation	212
3.1. La mobilisation pour Juárez en retrait sur le terrain militant ?	212
3.2. L'éveil d'une action locale à dimension locale	215
CHAPITRE 7. ENJEUX DE GENRE. LES IMPACTS DE LA PERSPECTIVE DES DROITS HUMAINS SUR LE MOTIF GENRE DU FÉMINICIDE	219
1. Les impacts du discours des organismes internationaux.....	219
1.1. <i>Gender Based Violence</i> et droits humains des femmes	220
1.2. Lecture sécuritaire de l'impunité	224
2. Les impacts du discours des organisations des droits civils	226
2.1. Féminicide, anti-féminisme et violence politique	227
2.2. Impunité et terrorisme d'État.....	230
3. Les impacts des discours théologiques progressistes	233
3.1. Oppression des femmes, genre et religion	234
3.2. Impunité, néolibéralisme et néocolonialisme	237
CHAPITRE 8. FAIRE JUSTICE. LES ESPOIRS ET LES DÉCONVENUES DE LA VOIE LÉGALE	241
1. Reconnaissance du problème ou politique de simulation ?.....	241
1.1. Extension du regard des acteur.es sur la géographie du féminicide.....	242
1.2. Déception des acteur.es face à la réponse institutionnelle	244
1.3. Montée de l'antiféminisme et féminicide	249
2. La mise à l'épreuve de l'État.....	251
2.1. La sentence de Campo Algodonero.....	251
2.2. L'alerte de genre.....	255
3. Le féminicide devient une catégorie pénale.....	258
3.1. Débats et tensions face au processus d'incrimination du féminicide	258
3.2. Le processus de définition du délit.....	261

PARTIE III. LA RECONNAISSANCE DU FÉMINICIDE COMME PROBLÉMATIQUE LOCALE. RECOMPOSITION DES ESPACES DE RÉSISTANCE (2011-2018)	265
CHAPITRE 9. CONFIGURATIONS. LES SIGNES D'UNE MENACE PROCHE ET IMMINENTE	269
1. Le contexte national, local et transnational	269
1.1. Edomex : la violence féminicide aux portes du DF	269
1.2. Candidature et élection de Peña Nieto	275
1.3. Ayotzinapa	279
2. Reconfiguration narrative du féminicide au centre : le continuum d'impunité	282
2.1. Féminicide contre les journalistes et les défenseuses des droits humains.....	282
2.2. La tentative de féminicide et les survivantes du féminicide.....	283
2.3. Féminicide, traite et prostitution	284
2.4. Mobilisation contre la culture féminicide	286
3. Recomposition de l'espace de la cause entre repli affinitaire et coalition	287
3.1. Des motifs de défiance : l'institutionnalisation, la corruption, la cooptation et l'infiltration des groupes	288
3.2. Quand la mobilisation pour Ayotzinapa ébranle le pouvoir et l'espace des luttes.....	291
3.3. Au-delà des dissidences, la coalition	294
CHAPITRE 10. EXPÉRIENCES ET MODALITÉS D'ACTION. LE RÉAGENCEMENT DES LOGIQUES D'ACTION À PARTIR DE LA VIOLENCE FÉMINICIDE COMME EXPÉRIENCE LOCALE ET QUOTIDIENNE	299
1. L'expérience comme source d'expertise	299
1.1. <i>Resistir desde la trinchera</i> [Résister depuis la tranchée]	300
1.2. Gestion de la peur	304
1.2.1. <i>L'emprise de la peur</i>	304
1.2.2. <i>Des prises pour surmonter la peur de la violence au quotidien</i>	308
1.3. Autosoin et autodéfense	310
2. Médias numériques, réseaux sociaux et militantisme en ligne	315
3. Le scratche	320
3.1. Action directe vs militantisme de masse	321
3.2. Au-delà de la dimension mémorielle	322
3.3. Scratche et artivisme	324
CHAPITRE 11. ENJEUX DE GENRE. LES COULEURS DU FÉMINICIDE	327
1. Décoloniser la résistance contre le féminicide	328
1.1. Le féminicide dans la capitale.....	328
1.1.1. <i>La fin d'un secret de polichinelle</i>	328
1.1.2. <i>Violence féminicide et pigmentocratie dans la ville globale</i>	331
1.1.3. <i>Les filles abandonnées de México</i>	335
1.2. En finir avec les positions hégémoniques sur le féminicide	338
1.2.1. <i>La tentation hégémonique du centre sur les États</i>	338
1.2.2. <i>La remise en question du modèle dominant de lutte contre le féminicide</i>	341
2. Juvénicide	347
2.1. Criminalisation de la lutte sociale	347
2.2. L'État contre « l'universel antagonique »	350
3. Le transféminicide	352
3.1. Visibilisation médiatique.....	352
3.2. Féminicide vs transféminicide	353
CHAPITRE 12. FAIRE JUSTICE. PENSER UNE ALTERNATIVE VINDICATOIRE	357
1. Penser l'évolution des espaces de résistance au prisme de la socialité et de la justice vindicatoire ...359	
1.1. Dette de vie et dette de justice	360
1.2. Offense et contre-offense.....	362
1.3. Reliance sociale	364

2. Langue et pratiques vindicatoires.....	365
2.1. Néologisme et formules d'un champ lexical belligérant	365
2.2. Féminicide : des « mortes de Juárez » aux « mortes de l'État ».....	370
3. Militantisme vindicatoire : l'exemple du scratche.....	374
3.1. Regarder les coupables.....	374
3.2. La <i>rabia digna</i> [rage digne] contre l'injustice	377
3.3. Prise en charge symbolique de la demande de justice	379
4. Les pratiques vindicatoires dans l'art.....	381
4.1. L'exemple de Lorena Wolffer	381
4.2. L'exemple de Pavel Fernández.....	382
5. Les pratiques vindicatoires dans le droit.....	386
CONCLUSION	389
1. Généalogie du féminicide comme espaces de savoirs et de luttes	389
1.1. Des manières d'être au centre.....	389
1.2. Des manières de lutter	390
1.3. Des manières de penser le genre	391
1.4. Des manières de faire justice	391
2. Perspectives ouvertes.....	392
2.1. Rompre avec le sens commun : du néologisme au concept sociologique	392
2.2. Résister en contexte d'impunité.....	394
2.3. Contraintes de la recherche	396
3. Transférabilité des savoirs.....	398
3.1. De l'utilité transnationale du concept de féminicide	398
3.2. De l'utilité de penser l'impunité dans le contexte de la violence patriarcale	400
BIBLIOGRAPHIE	405
<i>Textes juridiques</i>	426
<i>Articles de presse</i>	427
<i>Autres sources</i>	431
<i>Film et documentaires</i>	431
ANNEXES.....	433
Annexe 1. Liste des sigles et acronymes.....	435
Annexe 2. Trame des évènements vécus et/ou rapportés par les enquêté.es des espaces de résistance à Mexico	438
Annexe 3. Entretiens et portraits des enquêté.es.....	444
1. Personnes enquêtées sous anonymat, entretiens enregistrés.....	444
2. Personnes enquêté.es sous anonymat, entretiens non enregistrés.....	454
3. Entretiens collectifs et non enregistrés	456
4. Personnes enquêté.es sous leur nom propre.....	457
Annexe 4. Le terrain d'enquête. Constellation des espaces de résistance auxquels les enquêté.es s se rattachent.....	461
Annexe 5. Guide d'entretien.....	463
Annexe 6. Grille d'analyse des entretiens	466
Annexe 7. Programme de la conférence internationale « The Maquiladora Murders Or Who is killing the women of Juárez ? ».....	473
Annexe 8. Extraits du rapport de la Comisión Feminicidio [Commission féminicide] de 2006.....	487
Annexe 9. Informations sur la formation diplômante « Psychologie et genre dans l'administration de la justice – Niveau avancé » dispensée dans l'État de Sinaloa auprès de fonctionnaires en charge de l'application et de l'administration de la justice	492
Annexe 10. Communiqué prononcé lors du scratche « Ruta contra la injusticia » [« Route contre l'injustice »], 9 mars 2014	494

<i>Annexe 11. Œuvres de l'exposition Miradas Heridas [Regards blessés] de Pavel Fernández</i>	<i>496</i>
<i>Annexe 12. Extraits du carnet de bord de l'enquête de terrain (janvier-avril 2015)</i>	<i>499</i>
LISTE DES FIGURES ET CARTES	505
TABLE DES MATIÈRES	507

Se mobiliser au nom du féminicide : généalogie d'une résistance à la violence patriarcale, México (1997-2018)

Résumé : Comment, au nom du féminicide, émergent, se déplacent et se transforment les espaces de résistance contre la violence masculine dans la capitale du Mexique entre 1997 et 2018 ? Cette thèse répond à cette question en s'appuyant sur l'analyse de sources multiples : archives, discours définitionnels, matériel militant, entretiens, observations participantes et non participantes. Ce travail met en lumière l'apport des acteur.es et des féministes mexicain.es à l'élaboration du concept de féminicide, à l'évolution de sa charge critique ainsi qu'aux stratégies de résistance à la violence patriarcale. La démarche adoptée est généalogique au sens où elle consiste à analyser une séquence temporelle délimitée par l'irruption d'un néologisme et marquée par les usages discursifs et pratiques d'un concept. Trois périodes ont été identifiées pour suivre l'évolution des espaces de résistance : une phase d'émergence, une phase d'institutionnalisation et une phase de recomposition. La problématique est abordée selon quatre axes : les configurations événementielles et discursives, les expériences et les modalités d'action des acteur.es, les enjeux liés au genre et les manières de faire justice.

Ce travail montre que les espaces de résistance ont travaillé à définir le concept de féminicide d'abord comme une question frontalière dans le contexte des assassinats de femmes à Ciudad Juárez. L'extension proposée par la notion de violence féminicide a cependant permis d'inclure progressivement à la problématique d'autres formes de violence que les assassinats et de penser l'existence de la violence féminicide partout dans le pays, y compris dans la capitale. Si la mise en commun du tort a d'abord eu lieu sur le versant de l'obligation morale vis-à-vis des femmes victimes de la frontière nord, la promotion du néologisme féminicide a permis de déconstruire les explications essentialisantes de la violence contre les femmes, de déterminer un changement de perspective dans le traitement de la violence létale de genre qui est devenu un problème public puis un champ d'expertise et enfin d'accompagner le renouvellement des modalités de mobilisation. Par ailleurs, la visibilisation du féminicide aux portes de la capitale à partir de 2011, puis au sein de la ville, a permis de mettre en évidence l'articulation du genre avec d'autres contextes d'oppression comme la classe, l'âge, l'ethnie et la sexualité dans les motifs de la violence masculine. Enfin, dix ans après l'entrée du féminicide dans les codes pénaux du Mexique, un constat d'impuissance et de colère est devenu le terreau d'une nouvelle manière d'obtenir réparation de la part des coupables et de l'État féminicide : la résistance vindicatoire.

Mots clés : féminicide, violence féminicide, Mexique, México, résistance, résistance vindicatoire, mobilisation, impunité, justice, genre.

Mobilization in the name of femicide: genealogy of a resistance to patriarchal violence, Mexico (1997-2018).

Abstract : In the wake of femicide, how have spaces of resistance against male violence, emerged, shifted and evolved in Mexico City between 1997 and 2018? This thesis provides an answer to this question by analyzing multiples resources: archives, definitions, activist material, interviews, direct and indirect observations. This work highlights the contribution of Mexican feminists and stakeholders in shaping the term femicide, developing its critical impact along with resistance strategies against patriarchal violence. We have adopted a rather genealogical approach consisting in analyzing a time segment defined by the advent of a neologism and characterized by the practical uses of a concept. We have identified three periods to follow the development of spaces of resistance: a stage of identification, a stage of formalization and a stage of reorganization. The topic is addressed from four angles: event and discursive configurations, stakeholders' experiences and means of actions, gender-related issues and ways of delivering justice.

This research shows that the spaces of resistance have contributed to define the concept of femicide initially as a border issue in the midst of women's murders in Ciudad Juárez. However, the broadening provided by the concept of femicidal violence has enabled the issue to gradually encompass other forms of violence than just murders, and to acknowledge the reality of femicidal violence throughout the country, including its capital. While the blame was first shouldered on the basis of moral obligation towards the female victims of the northern border, the marketing of the femicide neologism made it possible to demystify the essentialist explanations of violence against women, to trigger a change of outlook in the handling of lethal gender violence, which has turned to be a public concern and then an area of expertise, and eventually to facilitate the renewal of mobilization means. Moreover, the visual impact of femicide on the outskirts of the capital from 2011 onwards, and then within the city itself, has underlined the connection between gender and other grounds of oppression such as class, age, ethnicity and sexuality in the causality of male violence. Finally, a decade after femicide was first written in Mexico's criminal code, a sense of frustration and anger has become the breeding ground for a new way of obtaining justice from the perpetrators and the femicide State: vindictory resistance.

Key words: femicide, femicidal violence, Mexico, Mexico City, resistance, vindictory resistance, mobilization, impunity, justice, gender.